
DÉPOT
ANNEXE
1
BIBLIOTHEQUE FNSP
1 216 026

[PARTI] RÉPUBLICAIN RADICAL
[ET] RADICAL-SOCIALISTE

34^E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A LILLE

Les 27, 28, 29, 30 et 31 Octobre 1937

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

34E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A LILLE

Les 27, 28, 29, 30 et 31 Octobre 1937



A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

34E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A LILLE

LES 27, 28, 29, 30 ET 31 OCTOBRE 1937

LA JOURNEE AGRICOLE

(27 octobre)

La séance est ouverte à 10 h. 15 minutes, sous la présidence de M. André Liautey, député de la Haute-Saône, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, assisté de MM. Léon Perrier, sénateur de l'Isère, ancien ministre; Réthoré, député de la Charente; Roy, député de la Gironde; Pécherot, député de la Drôme, comme vice-présidents parlementaires; de MM. Hollier-Larousse (Calvados), Léon Meunier (Eure-et-Loir), Naveau (Nord) et Devos (Nord), comme vice-présidents non parlementaires; de MM. Manent, député des Hautes-Pyrénées; Mauguières, député de la Haute-Saône, comme secrétaires parlementaires; de

MM. Roffé (Algérie), Parouteau (Seine-et-Marne) comme secrétaires non parlementaires; de M. Robert Renaud, secrétaire général du Congrès agricole; M. Anxionnaz, secrétaire général adjoint, représentant le Bureau du Parti.

ALLOCUTION DE M. EMILE ROCHE
Président de la Fédération du Nord

M. Emile ROCHE. — J'ai le devoir de vous souhaiter la bienvenue, de la souhaiter en particulier à mon très cher ami André Liautey, à qui me lient plus de dix années d'amitié, et de le féliciter de l'admirable travail qu'il fournit et qui lui vaudra à juste titre, dans l'avenir, le beau nom de restaurateur de la forêt française. (*Applaudissements.*)

Il m'est très difficile de parler d'agriculture, ce n'est pas ma spécialité, bien que les gens qui s'occupent d'économie, d'économie appliquée, soient obligés, de temps à autre, de faire une incursion dans un domaine qui n'est pas le leur. Mais j'ai peut-être appris beaucoup, car onze rapports ont été envoyés par des membres de la Fédération du Nord, en particulier par des hommes comme Devos, comme Naveau, qui sont maires de leur ville, directeurs de coopératives, élus par les ruraux, interprètes de la pensée de ces derniers au Conseil général du Nord.

J'ai remarqué que ces rapports contenaient un certain nombre de propositions précises et parfois cruelles, car les gens du Nord sont assez rudes dans l'expression de leur pensée dont je vais me permettre de me faire l'interprète.

Mon ami Liautey m'excusera si je suis le Roche qu'il connaît et qui, régulièrement, dit ce qu'il pense. Nous n'admirons pas tout ce qui a été fait en agriculture depuis quelque temps. Mes compatriotes, qui font du blé, de la betterave, qui obtiennent des rendements de 40 à 50 quintaux à l'hectare, estiment

que le prix du blé, fixé par l'Office, ne s'est maintenu que parce que la récolte de l'année a été déficitaire, alors que les trois années précédentes étaient excédentaires.

Songeant aux « pool » américain ou canadien qui avaient été faits pour acheter la totalité des blés de l'Ouest américain et des blés canadiens, et qui ont laissé les cours s'effondrer à la première récolte excédentaire, ils se demandent si le cours du blé, en France, n'est pas menacé d'un pareil effondrement en cas de récolte également excédentaire en France et à l'étranger.

Je pose la question, je n'ai pas la prétention de la résoudre. Ceux qui font de la betterave et du blé, puisqu'il y a alternance, ne sont pas des plus satisfaits parce qu'ils pensent — et c'est l'homme de l'économie dirigée qui va le dire — qu'il est très bien de raréfier l'ensemencement en betteraves, mais à condition qu'on ne le fasse pas exclusivement pour obéir aux besoins ou aux soucis financiers des 112 fabricants de sucre.

Et, à ce sujet, des hommes comme Devos, comme Naveau, vous diraient beaucoup mieux que moi que c'est là une tutelle que les hommes du Nord, qui, au XIIIe siècle, conquéraient leurs libertés communales contre leurs seigneurs, tolèrent très difficilement.

Je pense que c'est là une caricature d'économie dirigée, celle-ci devant être faite en fonction de l'intérêt général et non en fonction des bénéfices de quelque cent producteurs particuliers.

Ayant ainsi montré l'inquiétude des hommes de mon pays, j'en arrive à l'essentiel de mon intervention.

Il faut faire un effort dans le sens de la polyculture. Je sais que c'est la pensée de Liautey, je pense qu'il va nous le proposer, je suis certain que cela aura un grand retentissement dans la France entière.

Nous sommes ici un pays de lin, nous étions un pays de maïs. Mais nous manquons de directives.

Le cultivateur, aussi courageux soit-il, a besoin d'être guidé. Il faudrait que le pouvoir central donnât, non point des instructions, mais des conseils. Les bonnes volontés sont si grandes que je puis affirmer que, si l'on orientait la culture dans un autre sens que le blé ou la betterave, nos puissantes Fédérations agricoles, qu'elles soient confessionnelles ou simplement professionnelles suivraient très volontiers les directives des délégués du ministère de l'Agriculture.

Nous sommes préoccupés ici de petite propriété agricole. Nous sommes un grand département où la marée ouvrière, qui va malheureusement de pair avec la marée collectiviste, est infiniment forte et envahit les campagnes. Nous sommes de ceux que la récente transformation des chemins de fer a le plus frappés en ce sens que, sur les quatre-vingt mille fonctionnaires nouveaux qui ont été recrutés, une vingtaine de mille l'ont été dans cette région du Nord.

Pourquoi ces hommes de la terre sont-ils allés à la ville, au dépôt du chemin de fer voisin? C'est parce que, sans doute, l'Etat républicain, qui parle beaucoup de l'accession à la propriété, n'a pas mis à la disposition de l'ouvrier agricole les crédits nécessaires pour lui permettre d'acquérir une petite propriété.

C'est, sans doute aussi, parce que le crédit agricole ne dispose pas des ressources suffisantes pour permettre à ces mêmes hommes d'acheter la petite terre sur laquelle ils pourraient s'installer et créer leur propre économie domestique et rurale ainsi que le petit outillage indispensable.

Le devoir du Parti Radical est double. Il doit orienter l'agriculture dans le sens de l'économie dirigée, dont je suis inlassablement le propagandiste, dans un pays qui, de plus en plus, doit protéger les

cultivateurs contre cette grande culture qui produit à des prix si bas qu'automatiquement, si on laissait entrer les produits étrangers, la culture française tout entière, et dans quelque domaine que ce soit, serait ruinée.

Il faut donc organiser cette culture et non pas se contenter de fixer les cours des produits en laissant le cultivateur faire ce qu'il veut. Il m'a toujours paru anormal que des départements, où le rendement est de 10 quintaux à l'hectare, continuent à faire du blé dont le prix, quel qu'il soit, n'y est guère rémunérateur, alors qu'ils seraient plus qualifiés pour d'autres cultures.

Voilà le premier devoir.

Nous sommes, disons-nous, un parti de classes moyennes. Mais que faisons-nous pour elles?

Dans un temps où l'on dépense beaucoup, et justement d'ailleurs, pour la défense nationale, il serait aussi utile de donner, à ceux qui le désirent, les moyens de devenir de petits propriétaires ruraux, de petits cultivateurs et de se rendre ainsi indépendants. Dans le Nord, dans la Somme, dans l'Oise, de grandes propriétés sont à l'abandon et ne demandent qu'à être morcelées. Il y a des 300 hectares d'un bloc qu'on pourrait diviser en exploitations de 15 ou 20 hectares.

Voilà, à mon sens, le double devoir du Parti Radical.

Je m'excuse d'avoir fait une incursion dans un domaine qui n'est pas le mien. J'espère n'avoir pas dit trop de sottises. J'ai lu les rapports que vous allez discuter, ceux de mes compatriotes. Ils m'ont accoutumé, dans nos assemblées, à venir s'exprimer librement à la tribune. Je n'ai fait que traduire leur pensée. Je vous souhaite bon accueil et je passe la présidence à mon ami André Liautey. (*Applaudissements.*)

CONSTITUTION DES COMMISSIONS DU CONGRES AGRICOLE

M. le Président. — Nous avons à constituer les Commissions du Congrès agricole.

Voici les propositions que vous soumet votre Bureau pour la constitution de ces Commissions.

COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

MM. Pécherot, Réthoré, Mauguières, Deverrière, Leroux, Haugarde, Dedouche, Brossier, Cauvin, Cazalis, Lefèvre, Sarramegna, Blanconnier, Marchand, Joyen et Clavel.

(Cette liste est adoptée.)

COMMISSION DE POLITIQUE GENERALE AGRICOLE ET DE PROPAGANDE

M. le Président. — Le Bureau vous propose de constituer une Commission de politique générale agricole et de propagande qui aura à examiner le rapport de notre ami Hollier-Larousse et les conclusions qu'il doit nous soumettre.

Cette Commission pourrait comprendre les membres du Bureau auxquels viendraient se joindre ceux d'entre vous qui le désirent, jusqu'à concurrence de 30 membres.

Il n'y a pas d'opposition?...

(La Commission est composée des membres du Bureau et de MM. Gérard d'Eaubonne, Gavaudan, Dedouche, Vincent, Joyen, Vérany, Chamberaud-Leroy, Camus, Brossier, Sennac, Pierre Henri, Leroux, Lefèvre, Deverrière et Fabius de Champville.)

COMMISSION DE L'EQUIPEMENT RURAL

M. le Président. — Une Commission de l'équipement rural pourrait être constituée pour examiner le rapport très important que doit nous présenter M. Jaubert. (*Assentiment.*)

Je prierai notre ami Léon Perrier, qui a fait de si belles choses dans son département, de présider cette Commission.

(Cette Commission est composée de MM. Léon Perrier, président, Jaubert, rapporteur, Robert Renaud, Léon Meunier, Euvrard, Barberet, Lonys, Chamberaud-Leroy, Lorel, Mariani, Petit et Cabut.)

COMMISSION DE LA VITICULTURE

M. le Président. — Un certain nombre de nos amis des régions viticoles ont exprimé le désir très légitime que la question viticole soit examinée à fond.

Le Bureau vous propose d'instituer une Commission spéciale à cet effet. (*Assentiment.*)

Notre ami Roy pourrait en assumer la présidence.

(Cette Commission est composée de MM. Roy, président, Gérard d'Eaubonne, Brissaud-Desmaillets, Brossier, Durand, Bartelet et Deverrière.)

COMMISSION DES CARBURANTS FORESTIERS ET AGRICOLES

M. le Président. — Votre Bureau vous propose enfin la création d'une Commission des carburants forestiers et agricoles dont le professeur Leroux, qui connaît admirablement ces questions, voudra sans doute accepter la présidence. (*Assentiment.*)

(Cette Commission est composée de MM. Leroux, président, Jean Sennac, rapporteur, Daru, Pierre

Henri, Gille, Nebout, Picard, Tisserand, Mayer, Gorse, Lobel-Riche, Fouéré, Igert et Thiéboud.)

M. Victor Vérany (Alpes-Maritimes). — Je demande la parole.

M. Le Président. — La parole est à M. Vérany.

M. Vérany. — Je crois que le Congrès agricole devrait constituer également une Commission dite des cultures méditerranéennes.

Ces cultures, aussi bien en Algérie que dans le Midi de la France, comprennent diverses branches très importantes : les cultures florales, la culture de l'olivier et la culture des agrumes.

Vous savez combien la culture des agrumes a dépéri en France, à cause des contingents réellement abusifs qu'on a accordés aux différents pays qui importaient des oranges en France, en particulier l'Espagne. Les événements d'Espagne nous ont démontré que nous pouvions nous passer des agrumes venant de ce pays.

En ce qui concerne les cultures florales, nous avons obtenu des résultats très nets dans les Alpes-Maritimes en empêchant d'une façon absolue l'importation des fleurs italiennes. Il en est résulté, pour nos départements des Alpes-Maritimes et du Var, une grande prospérité qu'il importe de sauvegarder.

Quant à la culture de l'olivier, elle intéresse la Tunisie, l'Algérie et le Midi de la France où, malheureusement, cette culture a dépéri à cause des importations abusives d'huiles en provenance de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne.

Il serait nécessaire que le Parti prît position sur ces questions et nommât une Commission qui se réunirait assez fréquemment dans les départements du Midi et en Algérie et tiendrait le Parti au courant de ses études et lui suggérerait les moyens à mettre en œuvre pour la défense de ces cultures.

M. le Président. — La question se pose sous un double aspect. S'agit-il d'une Commission permanente du Parti ou d'une Commission du Congrès?

Dans ce dernier cas, le Congrès ne fera aucune difficulté pour nommer cette Commission suivant votre désir.

S'il s'agit d'une Commission permanente du Parti, cela peut soulever des difficultés d'ordre réglementaire. Mais la question pourrait être résolue de la façon suivante : vous pourriez, dans les départements intéressés, désigner des correspondants des Fédération départementales qui pourraient se réunir dans une ville de leur choix et qui feraient part de leurs travaux à la Commission d'agriculture du Parti qui les examinerait et les soumettrait au Bureau du comité exécutif, conformément au règlement.

M. Vérany. — D'accord. Mais je demande également au Congrès de désigner une Commission afin que nous puissions échanger nos vues.

M. le Président. — Voulez-vous vous charger de composer et de réunir cette Commission? Elle élaborera un rapport dont nous pourrons tenir compte pour la rédaction de l'ordre du jour définitif.

(La Commission des cultures méditerranéennes est composée de MM. Victor Vérany, président, Roffé, Haugarde, Gavaudan, Henri Gauttier et Hunziker.)

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

Je veux d'abord remercier la Fédération du Nord de son accueil si cordial. Nous connaissons tous les merveilleuses qualités d'organisation des gens du Nord. Nous sommes persuadés, par ce que nous en voyons déjà, que le Congrès de Lille comptera parmi les mieux organisés et parmi ceux qui auront le mieux servi la propagande de notre Parti.

Après avoir exprimé à Emile Roche ma gratitude

et mon amitié, je voudrais lui dire quel grand plaisir j'ai eu à l'entendre vous parler des questions agricoles.

Il vous a dit que ces questions n'étaient pas de celles auxquelles il s'applique d'une façon particulière; il pratique habituellement d'autres disciplines; ce sont d'autres problèmes qui sollicitent chaque jour son attention.

Cependant, par une heureuse coïncidence, qui n'est pas un hasard, il a exprimé les mêmes idées, les mêmes aspirations que j'avais l'intention d'exposer devant vous au nom de ceux qui, dans le Parti Radical, vivent auprès des ruraux et ont ainsi l'occasion de s'entretenir fréquemment avec les plus modestes paysans.

Il est véritablement réconfortant que le représentant d'une grande région industrielle comme le Nord, qu'un homme qui, à la tête de la presse radicale, bataille chaque jour dans tous les domaines de l'économie et de la politique pour faire triompher notre idéal, se trouve avoir, sur les problèmes agricoles, les mêmes conceptions que ceux d'entre nous qui représentent les ruraux.

J'ai noté tout à l'heure ce qu'Emile Roche disait de la polyculture. La thèse qu'il développait devant vous était celle que, constamment, notre Commission de l'agriculture a défendue et s'est efforcée d'affirmer chaque fois qu'elle en a eu l'occasion.

Je précise simplement que le développement de la polyculture nécessite une protection vigilante des produits français contre la concurrence étrangère. Pourquoi donc tant de productions, qui étaient adaptées à notre sol et qui, pendant des siècles, avaient fait sa richesse, ont-elles peu à peu disparu de notre territoire et ont-elles été remplacées par des produits d'importation?

C'est parce que certains traités libre-échangistes qui datent du second Empire — les républicains ne doivent pas l'oublier — ont fait reculer des cultures

qui, comme le lin, le chanvre, occupaient autrefois une vaste étendue de notre territoire, des cultures comme celles des lentilles, des haricots qui, autrefois, étaient également extrêmement développées et qui, aujourd'hui, sont concurrencées d'une façon intolérable par les importations étrangères.

Si l'on veut que ces cultures renaissent, il faut les protéger, il faut empêcher que les produits étrangers n'arrivent à vil prix sur notre marché et ne découragent l'effort tenace de nos petits producteurs.

J'en pourrais dire autant pour la production fruitière, à laquelle se dévoue Gérard d'Eaubonne, cette production qui, dans notre pays, devrait avoir une des premières places, est insuffisamment organisée et beaucoup trop fortement concurrencée par l'importation étrangère.

N'attendons pas, pour la protéger, que notre production nationale soit capable de faire face à tous les besoins. Pendant longtemps encore nos producteurs nationaux ne pourront pas fournir tout ce dont notre marché aura besoin, mais il faut dès maintenant travailler à restreindre progressivement l'importation des fruits étrangers.

On ne saurait trop répéter que la polyculture exige le renforcement de la protection pour toutes les denrées agricoles qui peuvent être produites sur notre sol en quantité suffisante, dans des conditions normales de qualité et de prix.

La polyculture, du point de vue social, c'est évidemment la stabilité pour notre classe paysanne, c'est aussi la possibilité, pour le petit paysan, d'obtenir la rémunération légitime de son labeur. La polyculture, c'est le mode d'exploitation du sol essentiellement approprié à la petite paysannerie, tandis que la grande entreprise se prête, au contraire, beaucoup mieux à certaines grandes cultures qui sont maintenant privilégiées, parce qu'elles ont su

s'organiser, parfois, d'ailleurs, au détriment des petits paysans.

Roche vous a parlé aussi du conflit d'intérêts qui existe entre la grande culture et la petite. La nécessité de défendre avant tout les petits paysans est une des bases essentielles de l'action radicale dans le domaine agricole.

Trop longtemps, ce sont, non pas les cultivateurs, mais les grands propriétaires fonciers, les féodaux de la terre, qui ont été à la tête de toutes les grandes organisations qui prétendaient parler au nom de l'agriculture. (*Applaudissements.*) De ce fait, la politique agricole a servi les intérêts de ces grands féodaux et non pas ceux des millions de petits paysans qui, par leur seul labeur, s'efforçaient péniblement de gagner leur vie.

Nos militants ne doivent jamais manquer de souligner que, depuis plusieurs années, ce sont les radicaux qui ont mis en lumière cette vérité que l'agriculture devait être représentée par de véritables paysans. Ils ont montré, en effet, que la défense de l'agriculture française ne se résume pas à la protection des intérêts de quelques grands propriétaires fonciers. La cause agricole, c'est celle d'un peuple d'hommes libres qui, s'accrochant au sol natal, luttent chaque jour, avec des moyens financiers extrêmement réduits pour assurer la vie de leur famille, sans prétendre à de gros bénéfices, mais en recherchant simplement la conquête du minimum vital qui, trop longtemps, leur a été refusé. (*Applaudissements.*)

C'est avec le plus grand plaisir, mon cher Roche, que j'ai vu fixer cette journée agricole, la première qu'organise notre Parti, dans cette magnifique capitale du Nord dont le nom symbolise pour nous le travail et la discipline. On a dit que cette journée n'était qu'un « hors-d'œuvre » et qu'elle n'était pas véritablement une partie de ce Congrès. Je tiens à

donner aux délégués qui se sont déplacés pour venir à cette journée l'assurance qu'ils n'ont pas fait un déplacement inutile. Le Bureau du Parti a décidé que la journée agricole faisait partie intégrante du Congrès. Les ordres du jour qui y seront votés ont la même valeur que ceux qui seront votés au cours des autres journées. Ils fixeront, avec une pleine autorité, la doctrine et le programme du Parti.

Pourquoi donc cette innovation dont il faut remercier le Bureau du Parti qui a bien voulu accéder à un désir exprimé à plusieurs reprises par la Commission de l'agriculture?

Non seulement parce qu'il convenait de marquer qu'un Parti comme le nôtre accorde la primauté aux problèmes agricoles, mais aussi pour une raison de méthode.

Vous tous, qui avez assisté à de nombreux Congrès radicaux, vous savez que la séance de l'après-midi de la première journée était occupée partiellement par un débat agricole; mais, en même temps que ce débat, s'en déroulait un autre qui attirait beaucoup plus d'auditeurs : le débat de la Commission de politique générale.

Les délégués ruraux étaient bien embarrassés : il leur fallait choisir entre le débat agricole, qui les intéresse au premier chef, et le débat de politique générale où ils ont aussi leur mot à dire, et un mot qui doit compter puisque les trois quarts des effectifs électoraux du Parti Radical sont constitués par des ruraux. (*Applaudissements.*)

Vous me permettrez donc de souligner cette initiative et d'exprimer le désir que, dorénavant, dans tous nos Congrès, une journée soit réservée pour les travaux de notre Commission de l'agriculture et pour toutes les questions qui intéressent la paysannerie française.

Laissez-moi aussi remercier tous ceux qui, au cours de cette année, ont, par une présence et une

collaboration assidues, donné aux travaux de votre Commission de l'agriculture une importance qu'ils n'avaient pas eue jusqu'ici. Il faut en remercier tout particulièrement le secrétaire général de la Commission, notre ami Robert Renaud, qui, sous l'autorité d'Anxionnaz et de Pierre Mazé, a été un des organisateurs de cette journée. (*Applaudissements.*)

Je dois aussi vous signaler une innovation : nous avons préparé la journée agricole par une vaste enquête agricole à travers nos Fédérations. Nous avons pensé, en effet, que, si diligents, si assidus soient-ils, les membres de la Commission de l'agriculture du Parti ne pouvaient prétendre représenter l'ensemble de l'opinion agricole du Parti Radical dans toute la France. Nous avons donc prié les Fédérations de répondre à un questionnaire extrêmement précis qui leur a été envoyé et qui, malgré quelques lacunes, a néanmoins essayé d'embrasser tous les aspects du problème agricole.

En même temps, nous demandions aux Fédérations départementales de désigner deux correspondants permanents, qui seraient chargés de correspondre avec la Commission de l'agriculture afin d'assurer une liaison constante.

Les réponses qui sont parvenues au bureau du Comité exécutif ne sont pas aussi nombreuses que nous l'aurions souhaité. Cependant, on doit constater avec une certaine satisfaction que 16 Fédérations ont envoyé des rapports extrêmement étudiés, qui constituent une documentation fort précieuse sur l'état d'esprit des ruraux radicaux.

Ceux qui ont répondu sont des élus cantonaux, des dirigeants d'organisations syndicales et coopératives, des hommes qui vivent avec les paysans et qui, par conséquent, connaissent non seulement leurs besoins, mais aussi leurs aspirations et leurs conceptions.

Nous n'avons pas publié avant le Congrès les ré-

sultats de cette enquête, parce que nous attendons les rapports qu'un grand nombre de Fédérations nous ont annoncés. Mais nous avons l'intention, dès que nous aurons un nombre suffisant de réponses, de publier cette documentation qui sera, pour tous nos amis radicaux, un guide précieux pour leur action à travers les masses rurales.

D'ores et déjà, les rapporteurs de vos Commissions à ce Congrès se sont inspirés très largement des désirs qui sont exprimés dans ces rapports, lesquels reflètent d'une façon parfaite la véritable physionomie de l'agriculture française qui est une agriculture de petits paysans, de petits exploitants et où domine largement le cultivateur qui exploite lui-même sa terre sans aucun concours étranger à sa famille. Telle étant la physionomie dominante de l'agriculture française, il en résulte, pour notre politique agricole, des obligations qu'il nous appartient de définir et des devoirs qu'il nous appartient d'accomplir.

Le Parti Radical a toujours proclamé qu'il était le véritable parti paysan et personne ne songe sérieusement à le contester. Issu d'une majorité de paysans, cette majorité, qui vient de s'affirmer d'une façon splendide au cours des récentes élections cantonales où le Parti Radical, assailli de tous côtés, a montré qu'il était quand même le véritable parti de la paysannerie française, notre Parti, digne de la confiance que lui ont faite les masses rurales, a toujours défendu d'une façon énergique la cause des ruraux, non point pour obéir à des préoccupations électorales, mais pour servir les intérêts supérieurs du pays et ceux de ses institutions démocratiques.

Comment un Parti qui, comme le nôtre, est profondément national, pourrait-il pratiquer une autre politique que la protection des travailleurs de la terre? La paysannerie est le fondement essentiel de l'économie française. Elle est la solide armature qui, dans les temps les plus troublés, assure la victoire de

l'ordre et le retour à la stabilité. Elle est l'immense réserve où le pays peut puiser et a souvent puisé pour garantir ses frontières, pour sauvegarder sa santé morale, pour préserver son génie des altérations étrangères.

Pendant longtemps la nation a pu prospérer, alors que sa paysannerie restait misérable. Mais il est des limites au sacrifice. Un moment est venu où les ruraux ont compris et où ils ont résolu de ne plus être des dupes. Beaucoup sont partis pour les villes où l'argent est moins rare et l'existence plus facile. Les campagnes se sont ainsi dépeuplées au profit des centres urbains, et, de ce fait, l'équilibre qui faisait la force de la nation française s'est trouvé rompu. Ni la sécurité du pays, ni son prestige, ni sa prospérité ne s'en sont trouvés accrus, mais de graves dangers en sont résultés. Pour les conjurer, il faut une politique de redressement, solidement définie et énergiquement mise en œuvre. Notre Congrès aura pour devoir de préciser cette politique et de prendre les résolutions nécessaires à son application.

La situation des paysans français s'est certainement améliorée de façon considérable depuis le commencement de la présente législature. A ceux qui, de parti pris, veulent en douter, l'expérience de n'importe quel paysan répond mieux que les plus savantes statistiques. Abstraction faite de toutes les dissertations sur les cours des denrées et sur les conséquences des variations monétaires, dans nos campagnes, on se prive moins, on rembourse des dettes, on améliore la maison, on complète l'outillage.

Non seulement les prix des denrées agricoles ont augmenté mais, chose plus importante, ces denrées se vendent; leur écoulement est assuré. Progrès incontestable mais qui reste encore insuffisant. Les charges nouvelles qui pèsent sur le producteur et qui engendrent la hausse des prix menacent de compromettre rapidement le bénéfice de l'élévation des prix

des produits agricoles. Pour certains de ces produits, comme le lait, le prélèvement des intermédiaires et des trusts reste excessif. Les avantages sociaux conférés aux ouvriers, en aggravant le déséquilibre des conditions de travail, de rémunération et d'existence entre les travailleurs de l'agriculture et ceux de l'industrie, risquent d'accentuer l'exode rural.

Le Parti Radical doit faire face à cette situation. Il ne doit pas se contenter de constater l'amélioration survenue. Il doit se préoccuper de la rendre durable, et il a fort à faire pour cela.

Les directives de la politique qu'il me paraît devoir suivre peuvent se résumer en ces termes :

Pour assurer aux paysans un pouvoir d'achat équitable, il faut compléter la revalorisation des produits agricoles de façon que l'augmentation des prix bénéficie, d'une façon équitable, à toutes les branches de la production agricole. C'est ici que nous retrouvons le problème des petits paysans et de la polyculture et nous devons bien constater que beaucoup de branches de la production agricole n'ont pas encore pu obtenir les relèvements de cours indispensables.

Pour retenir les paysans à la terre, il ne suffit pas de leur donner une rémunération suffisante, il faut qu'ils trouvent dans leurs villages le confort, l'hygiène et les commodités de vie auxquels ils peuvent légitimement prétendre. Les jeunes ruraux ne doivent pas avoir l'impression que leur condition est inférieure à celle des citadins. Les cultivateurs, pères de famille, devraient obtenir pour leurs enfants les mêmes allocations que les travailleurs de certaines collectivités publiques. (*Applaudissements.*) Les vieux paysans devraient avoir droit aux mêmes retraites que les ouvriers.

Les risques des calamités naturelles ne devraient plus faire peser sur les campagnes une menace constante de ruine, à peine atténuée par des secours dérisoires.

Pour rétablir la prépondérance des ruraux, dans la structure économique et politique de la France, un vaste programme de redressement doit être, dès maintenant, entrepris pour favoriser le retour à la terre. Il ne s'agit point seulement de rendre la vie plus agréable dans nos campagnes, de doter nos villages de communications faciles, il faut faciliter l'accession des travailleurs du sol à la propriété du sol, il faut donner à ces travailleurs la possibilité de se procurer l'équipement nécessaire pour que leur labeur soit rendu plus facile et plus productif. Quels résultats ne pourrait-on obtenir dans ce domaine, si on voulait utiliser comme il convient cette magnifique institution de crédit agricole, si on voulait voir très large et très haut, si l'on voulait regarder très loin vers l'avenir pour sauvegarder les destinées françaises!

Avec une politique plus rationnelle vis-à-vis du chômage, avec quelques milliards bien employés, — une petite partie de ce qui a été dépensé pour les grands travaux, — combien de salariés, de fermiers et de métayers pourraient-ils être transformés en propriétaires cultivants, combien de familles pourraient-elles être fixées au sol?

La grande force de notre France n'a-t-elle pas toujours été d'être une nation de petits paysans, et cette force n'a-t-elle pas été diminuée chaque fois que la petite paysannerie a été amoindrie? Plus encore que d'assurer à l'ensemble de l'agriculture française une situation privilégiée, notre politique radicale doit être de maintenir au sol le plus grand nombre possible de cultivateurs propriétaires en leur assurant le bien-être et la sécurité.

Quel soulagement, quelle satisfaction profonde pour tous ces paysans s'ils savaient que les erreurs de la politique économique d'autrefois se trouvent définitivement condamnées! Il appartient au Parti Radical de leur donner l'assurance que plus jamais

l'agriculture française ne servira de monnaie d'échange défavorisée dans les accords internationaux, que plus jamais les travailleurs du sol ne seront sacrifiés aux oligarchies industrielles et financières, que plus jamais les intérêts des petits paysans ne seront mis à la merci des grands agrariens.

Donnons aux cultivateurs l'assurance formelle que des contingentements justement répartis garantiront toujours le fruit de leur labeur contre des importations abusives.

Donnons-leur surtout la certitude que notre doctrine de liberté s'oppose à tout étouffement des initiatives individuelles par une collectivisation étatiste mal comprise, et que nous sommes des partisans résolus de la coopération et de l'organisation professionnelle à condition que cette organisation n'aboutisse point à faire des petits paysans les instruments et les victimes des féodalités terriennes ou financières. (*Applaudissements.*)

Plus nette, plus décisive sera la position du Parti Radical sur ces grands problèmes de la terre, plus il parlera clairement et courageusement, plus il gagnera la confiance des masses paysannes, plus il les associera étroitement à son action.

Or, cette union confiante et active du radicalisme avec le paysan s'avère chaque jour davantage comme étant de salut public. Je ne me lasserai point de répéter que, si cette union ne prévaut pas, ce sera le triomphe des factions extrêmes au détriment des intérêts du pays, et peut-être même de sa force et de son existence.

Quels sont donc les derniers obstacles qui s'opposent à cette union? Des préjugés, des routines : la jeunesse rurale qui s'avance hardiment vers l'avenir avec un ardent désir d'émancipation et de progrès est tout préparée à les délaisser pour venir à nous.

La crainte du communisme? Les radicaux attachés aux idées de liberté et de patrie sont plus ré-

fractaires que quiconque à la propagande soviétique, même sous ses apparences les plus édulcorées.

Le souci de la liberté de conscience? La France radicale est le plus bel exemple de tolérance et de respect des convictions, au moment même où la persécution sévit dans les pays de dictature.

Rien de sérieux, rien de fondé ne sépare le radicalisme de la paysannerie. Que de liens, au contraire, tendent à les rapprocher! Un amour commun de l'indépendance et de la justice, un même désir d'ordre et de sagesse et, par-dessus tout, un patriotisme réaliste qui veille sans défaillance à la sécurité du territoire.

Le radicalisme comprendra-t-il qu'il est le mieux qualifié pour assurer l'émancipation économique et sociale de la paysannerie? Assumera-t-il les lourds devoirs inhérents à cette mission? La paysannerie voudra-t-elle lui faire confiance pour guider ses destinées?

Dans l'intérêt du pays, il faut le souhaiter sincèrement, pour que vive et prospère une France libre, ordonnée et vigoureuse. Sans doute le paysan est-il sollicité de toutes parts. S'il n'a aucune peine à repousser les nouvelles formes de servage qui lui sont offertes par les modernes féodalités, il hésite par contre devant la grande cité collectiviste où on l'invite à s'incorporer dans une communauté organisée de la pensée, du bien-être, du travail et du repos.

Il dépend de vous, amis radicaux, que le paysan refuse d'entrer dans ce vaste building, où tout est strictement agencé, où tout est trop réglementé.

Vous n'avez, me dites-vous, à lui offrir qu'une maison plus petite, mais abritée dans son enclos et proche d'autres maisons toutes semblables, un foyer bien modeste mais où il sera son seul maître, maître de ses actes et de ses affections, et maître de sa raison.

Si vous savez bien la lui faire connaître, c'est votre

maison radicale que le paysan choisira, parce qu'elle est la maison de l'indépendance, et que, pour lui comme pour vous, jacobins, le bien suprême, c'est la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

MOTION D'ORDRE

M. le Président. — La parole est à M. Parouteau.

M. Parouteau (Seine-et-Marne). — Pour que les Commissions qui ont été désignées tout à l'heure puissent travailler effectivement et s'inspirer des directives du Congrès, il serait utile que les délégués qui ont des suggestions à présenter le fassent dès maintenant. En effet, si les membres de ces Commissions n'entendent pas ces suggestions, ils s'inspireront de leurs idées personnelles. Personnellement, j'aurais deux ou trois suggestions à présenter au Congrès.

M. le Président. — Au sein des Commissions, vous pourrez présenter toutes les observations que vous voudrez.

M. Parouteau. — Je parle des délégués qui ne sont pas membres des Commissions.

M. le Président. — Ils pourront quand même assister aux réunions de Commission. Dans les congrès radicaux, le règlement n'est pas appliqué d'une façon stricte; quand un collègue exprime le désir de soutenir une opinion, nous ne refusons pas de l'entendre.

M. Parouteau. — Je désire présenter quelques observations. Certains départements un peu éloignés sont dans une pénible situation. C'est le cas du département dont je suis originaire, la Dordogne, dont

les principales productions sont la pomme de terre et la châtaigne.

Le doryphore y a causé un véritable désastre. Quant au châtaignier, il disparaît chaque jour.

Voilà une région de petits propriétaires, de petits métayers, qui est aujourd'hui représentée au Parlement par des communistes, sauf une ou deux exceptions. Aux dernières élections législatives, notre ami Roche, député, a été battu par un communiste; il vient également d'être battu par un communiste aux récentes élections cantonales.

Je signale ce fait pour que le Congrès s'inspire de la situation de ce département et des départements voisins, la Corrèze, la Creuse et d'autres encore.

Une autre question a trait aux régions où l'on fait du blé et de la betterave. La Seine-et-Marne, que je représente ici, fait également de la betterave. A la suite de la dernière récolte, les producteurs sont dans une situation tout à fait particulière. Comme les producteurs du Nord, ils ont subi la loi du plus fort, ils sont contingentés. Or, à la suite de la sécheresse notamment, le cultivateur de Seine-et-Marne, qui, en période normale, peut produire 700 à 800 tonnes, n'en a produit que la moitié à peine avec des frais d'exploitation majorés de 30 à 40 %.

Par conséquent, devant ce déficit et pour éviter que le sucre, cette denrée de première nécessité, n'atteigne un prix exorbitant, je demande que le contingentement de la betterave soit supprimé pour 1938. Cela permettrait à cette région de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Loiret, de récupérer les pertes qu'elle a subies en 1937.

Je demande également qu'on étudie sérieusement la modification du contingentement de la betterave, imposé par le Nord et le Pas-de-Calais. Quand les producteurs de cette région ont vu que des régions, comme celle que je représente, étaient capables de produire de la bonne et belle betterave, ils ont de-

mandé qu'un contingentement soit établi pour toute la France. Il en est résulté des situations telles que la suivante : en Seine-et-Marne, un cultivateur qui faisait de la betterave quitte son exploitation pour une autre, voisine, où l'on ne faisait pas de betterave. Bien qu'il soit capable de produire cette denrée, il n'a pas le droit de se livrer à cette culture dans sa nouvelle exploitation.

Ce n'est pas le régime de la liberté. Dans l'intérêt de ces cultivateurs, très intéressants, et du prix d'une denrée de grande nécessité, je demande que la question du contingentement soit revue d'une façon sérieuse.

Mon cher ministre, je n'ai pas besoin d'insister, je connais vos sentiments et j'ai la conviction qu'à une prochaine réunion de la Commission d'agriculture, vous soumettrez quelques mesures pratiques favorables aux travailleurs dont je viens de parler. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous allons ouvrir un débat qui menace de se prolonger sur une question qui peut diviser un certain nombre de nos collègues. Ne croyez-vous pas qu'il serait plus sage de renvoyer l'examen de cette question à la Commission, étant entendu que nos collègues du Nord auront la possibilité d'exprimer leur point de vue, non seulement au sein de la Commission, mais au cours de la séance publique qui suivra les travaux des Commissions?

Cette question sera utilement traitée à la Commission de politique générale agricole et, si celle-ci le désire, elle pourra désigner une sous-commission qui lui soumettra des propositions.

La parole est à M. Cabut.

M. Cabut (Seine-Inférieure). — Nous sommes résolument partisans de la revalorisation des produits agricoles, mais nous voulons également qu'on exa-

mine très attentivement les prix de vente au détail.
En certains endroits de mon département, les ramasseurs de lait le paient encore 14 et 15 sous le litre pour le revendre 36, 38 et 40 sous.

Il y a là un abus que le Parti Radical ne doit pas tolérer plus longtemps. Une Commission pourrait être instituée, composée de producteurs qui connaissent le prix de revient de leurs produits et le prix auquel ils les vendent. Cette Commission fixerait, au besoin, les prix de vente au détail en s'inspirant de l'exemple de certains industriels qui disent : plus mon produit sera vendu meilleur marché, plus j'en fabriquerai, plus mes ouvriers gagneront d'argent et moi également.

Cette méthode n'est pas impossible à appliquer dans l'agriculture. Des Commissions compétentes, composées d'agriculteurs, de commerçants et de consommateurs, pourraient fixer un prix raisonnable à un pourcentage déterminé selon la nature des produits.

La meilleure façon d'éviter certains mouvements justifiés des ouvriers qui réclament des augmentations de salaires, c'est de mettre à leur disposition des produits de première nécessité à des prix que leurs salaires actuels leur permettent de payer. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hollier-Larousse.

M. Hollier-Larousse, *vice-président de la Commission d'agriculture.* — La question très intéressante qui vient d'être soulevée est celle des marges. Un acheminement vers la solution de cette question très difficile est constitué par les ententes professionnelles qui permettront aux producteurs ou aux transformateurs et aux intermédiaires de convenir d'un prix calculé exactement sur le droit au bénéfice de chacun.

M. Cabut. — D'accord.

M. Hollier-Larousse. — Précisément, un exemple typique nous est fourni à cet égard dans la Seine-Inférieure, par les producteurs de la région du Havre. Pour la première fois dans l'histoire agricole, un ensemble de producteurs a résisté à la pression des intermédiaires qui, soutenue par le maire, M. Meyer, voulaient imposer à la population du Havre un prix du lait nullement en rapport avec le prix de revient.

Les producteurs ont fait grève et les grandes sociétés ramasseuses et qui, elles, ne se privent pas d'augmenter leur marge tout en laissant les prix stationnaires à la production, ont essayé de faire appel à leurs collègues, notamment de la région d'Yvetot. Les trusts laitiers se sont portés au secours des autres trusts.

Mais, dans ce département très fortement organisé dans ce sens, les agriculteurs de la région d'Yvetot ont décidé qu'ils ne fourniraient pas de lait afin de ne pas concurrencer les producteurs de la région du Havre.

Et ce sont les producteurs qui, en fin de compte, ont eu satisfaction. N'est-ce pas là précisément la réponse à la question qui vient d'être posée? Puisque vous êtes capables de dire aux intermédiaires : vous n'aurez pas nos produits si vous ne nous les payez pas tel prix, la question des marges sera débattue entre eux et vous automatiquement. Ainsi, vous obtiendrez le relèvement légitime du prix des produits à la ferme et chez le producteur.

M. Cabut. — Je vous remercie d'avoir conclu dans le même sens que moi. J'émets le vœu que l'exemple donné par la Seine-Inférieure pour la limitation des prix de vente au détail soit suivi dans toute la France.

M. le Président. — Pour permettre aux Commis-

sions de se réunir, je propose de suspendre la séance. (*Assentiment.*)

(La séance, suspendue à 11 heures 25 minutes, est reprise à 16 heures.)

M. le Président. — Je ne renouvellerai pas les paroles que je vous ai adressées ce matin. Qu'il me soit permis de me réjouir de l'affluence qui marque cette deuxième partie de notre journée agricole. Elle démontre que le Parti Radical est véritablement le parti paysan par essence. Elle démontre aussi tous les services que notre Parti est susceptible de rendre à l'agriculture.

Dans l'assistance qui se presse à ce Congrès, figurent de nombreux paysans, de nombreux dirigeants d'associations agricoles, de nombreux élus cantonaux, en contact étroit avec nos populations rurales. C'est dire toutes les garanties que présente notre assemblée pour servir fidèlement la pensée et les intérêts de nos populations rurales.

Notre ordre du jour comportait d'abord l'examen du rapport général; mais il nous est apparu que ce rapport général devait résumer tous nos travaux. Par conséquent, si vous le voulez bien, nous allons modifier l'ordre du jour et je donne la parole à notre ami Jaubert, pour nous présenter son rapport au nom de la Commission d'équipement rural du Congrès agricole du Parti Radical-Socialiste. (*Applaudissements.*)

L'EQUIPEMENT RURAL

M. Alexis JAUBERT, député, ancien ministre rapporteur

Les travaux d'équipement rural dans notre pensée comprennent, non seulement les travaux de gé-

nie rural et d'hydraulique agricole, l'électrification des campagnes et les adductions d'eau, mais aussi les travaux de construction et de réfection des chemins de toutes catégories I.C., G.C. et de désenclavement relevant du ministère de l'Intérieur et aussi les travaux de construction des écoles primaires du ministère de l'Education nationale.

Quel est le volume de ces travaux réalisés depuis le 1er janvier 1936 au 15 octobre 1937, et comment ont-ils été financés? nous allons essayer de le préciser, pour les trois ministères.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

TRAVAUX DE GÉNIE RURAL PROPREMENT DITS

Le nombre d'affaires subventionnées a été de 4.346, et le montant des subventions de 215 millions, correspondant à un montant de travaux de : 640 millions environ, dont 200 millions environ pour les chemins ruraux, 125 millions pour les amenées d'eau, lavoirs et abreuvoirs, 100 millions pour les caves de vinification et 100 millions pour les silos et magasins à blé.

Electrification des campagnes. — Le total des subventions s'est élevé à 460 millions représentant un montant de travaux d'environ 1.100 millions.

Adduction d'eau potable. — Le total des subventions s'est élevé à 469 millions représentant un volume de travaux de 820 millions.

En résumé, il a été alloué, depuis le 1er janvier 1936 au 15 octobre 1937, par le ministère de l'Agriculture, un total de subventions de 1.144 millions correspondant à un total de travaux de 2.560 millions intéressant près de 20.000 communes — non compris les subventions allouées pour la construction des chemins forestiers, soit 70 millions environ.

FINANCEMENT

Subventions. — Les subventions allouées l'ont été par prélèvements sur les crédits suivants :

Année 1936 :

Loi du 7 juillet 1934 (Plan Marquet)..	389	millions
Loi du 18 août 1936 (Grands Travaux)	525	—
Total..........	914	millions

Année 1937 jusqu'au 15 octobre :

Plan Marquet..........	25	millions		
Grands Travaux (reportés de 1936)........	125	—		
Grands Travaux (2e tranche)	80	—		
			230	—
Total général........			1.144	millions

L'effort financier des collectivités locales a donc été de 2.560 — 1.144=1.400 millions environ.

Crédits d'engagements disponibles au 15 octobre 1937 pour être utilisés jusqu'à fin décembre 1397.

Depuis mai 1937 aucune subvention n'a été accordée par ordre du ministre des Finances, et le décret-loi du 30 juillet 1937 a annulé les crédits d'engagement non utilisés, soit 244 millions. Mais, à la date du 9 octobre 1937, un décret a ouvert un crédit d'engagement pour 1937 de 150 millions.

Comment vont-ils être répartis? Vraisemblablement comme suit :

Subventions complémentaires :

50 millions pour être attribués aux projets déjà subventionnés afin de tenir compte de l'augmentation de la dépense résultant de la hausse des prix.

Subventions nouvelles :

33 millions pour les adductions d'eau;
33 — pour silos, caves coopératives et amenées d'eau;
34 — pour électrification et chemins.

Total : 150 millions.

Crédits d'engagements pour 1938. — *Aucun crédit n'existe dans le plan des Grands Travaux (loi du 18 août 1396), ni dans le plan Marquet, ni dans le projet de budget du ministère de l'Agriculture pour 1938.*

BESOINS ACTUELS

Et quel est le montant des projets au 15 octobre 1937 dont les dossiers sont en instance de subvention au ministère? Voici par catégorie les subventions correspondantes :

Adduction d'eau....	250	millions de subvention
Electrification	160	— —
Divers	40	— —
Total........	450	millions de subvention

Mais, en tenant compte des projets « *éclusés* » dans les mairies et préfectures, on peut dire que les subventions nécessaires devraient s'élever à un minimum de 800 millions. Or, en face de ces besoins, on ne dispose, du 15 octobre 1937 à fin 1938, que de 100 MILLIONS.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

CONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES

Crédits d'engagements pour 1396. — Le plan Marquet initial prévoyait un crédit de 100 millions qui a été ensuite augmenté et porté à 150 environ.

Sur le plan des grands travaux figurait un crédit de 300 millions, soit un total, pour 1936, de 450 millions.

Ce crédit de subventions n'a pas été utilisé en totalité en 1936.

Crédits d'engagement pour 1397. — Il a été reporté de 1936 sur 1937 un crédit de 37 millions et il a été ouvert, au titre de la deuxième tranche des Grands Travaux un crédit de 250 millions. Au total : *287 millions.* Sur ce crédit il a été prélevé jusqu'au 1er juin : 39 millions; le solde a été bloqué par ordre du ministre des Finances dès le mois de mai 1937, avec impossibilité d'utilisation — puis annulé; un décret en date du 15 octobre 1937 a ouvert un crédit de 90 millions pour 1937, qui sera réparti vraisemblablement comme suit :

Subventions complémentaires dues à la hausse des travaux................	20 millions
Subventions nouvelles..............	70 —
Total....................	90 millions

Il est inutile de faire observer que 20 millions ne suffiront pas pour faire face aux majorations de subventions provenant de l'augmentation des travaux dans les projets subventionnés avant le 1er juin 1937 et qu'il faudrait un crédit cinq ou six fois plus élevé.

BESOINS ACTUELS

D'autre part, le crédit de 70 millions de subventions nouvelles est manifestement insuffisant. Il correspond à environ 550 projets, soit en moyenne 5 par département. Quels sont les besoins actuels traduits par des dossiers en instance de subventions au ministère? Les voici :

5.090 projets. Montant de la subvention de l'Etat : 1.700 millions.

Et quels sont les crédits pour y faire face?

En 1937 : 70 millions du plan des Grands Travaux, 7 millions du plan Marquet;

En 1938 : Aucun crédit sur les Grands Travaux;
Aucun crédit sur le plan Marquet;
Aucun crédit dans le projet de budget de 1938.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Subventions aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux et de désenclavement. — Aménagement des lotissements défectueux. — Réfection, réparation et entretien des routes départementales et des chemins vicinaux à circulation intense. — Travaux d'utilité départementale et communale.

Crédits d'engagements pour l'année 1396 :

Plan Marquet	0 —
Grands Travaux	250 millions

Une fraction de ce crédit a été annulée et un décret récent vient d'ouvrir un crédit nouveau à utiliser jusqu'à fin décembre 1937, mais ce crédit est très faible; il atteint 46 millions, dont 36 seront absorbés par les subventions complémentaires aux projets déjà subventionnés nécessitées par la hausse des prix.

Il ne restera donc libres pour des subventions nouvelles que 10 millions.

Crédits d'engagements pour l'année 1938 :

Plan Marquet	0
Grands Travaux	0
Projet de budget 1938	123 millions

répartis comme suit : 60 millions pour la construction de chemins vicinaux et de désenclavement, 60

millions pour la réfection des chemins vicinaux à circulation intense, et 3 millions pour les lotissements défectueux.

Au total, le crédit d'engagement du 15 octobre 1937 à fin 1938 s'élèvera donc à 133 millions.

Quels sont les besoins?

BESOINS ACTUELS

En partant du montant des projets en instance de subventions, il faudrait les crédits suivants :

1° Construction des vicinaux.....	200 millions
2° Construction désenclavement....	300 —
3° Réfection des chemins vicinaux à circulation intense................	250 —
Total..................	750 millions

On disposera donc, jusqu'à fin 1938, de 133 millions pour faire face à 750 millions de subventions sollicitées.

RECAPITULATION

MINISTÈRES	CRÉDITS D'ENGAGEMENTS OUVERTS DU 15 OCT. 1937 AU 31 DÉC. 1938 POUR SUBVENTIONS NOUVELLES	CRÉDITS QU'IL SERAIT NÉCESSAIRE D'OUVRIR POUR FAIRE FACE AUX BESOINS CONNUS
Agriculture .	100 millions	800 millions
Education nationale. .	77 —	1.700 —
Intérieur . . .	133 —	750 —
	310 —	3.250 millions

Au total, on disposera en faveur de l'équipement rural pour l'octroi de subventions nouvelles, jusqu'en fin décembre 1938, de 310 millions, alors qu'il faudrait 3.250 millions, c'est-à-dire qu'on disposera de 10 % de ce qui serait nécessaire.

Observons toutefois que l'élévation du coût des travaux et les difficultés d'emprunt pour les collectivités locales sont telles que beaucoup de projets ne pourront être réalisés et seront abandonnés.

Les emprunts locaux à long terme sont, en effet, difficiles à réaliser quand ils dépassent un certain volume, et quant aux grandes Caisses prêteuses — Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes, Crédit Foncier, Caisse des Dépôts — leurs disponibilités sont très réduites et ne leur permettent de faire face aux demandes que dans une très faible mesure.

Rappelons que, conformément à la loi du 1er octobre 1936 et aux conventions annexes, l'Etat s'est engagé à verser au Crédit Foncier la somme de 3 milliards contre l'engagement pris par cet établissement de ramener à 5 % les taux des prêts qu'il a consentis aux collectivités à des taux supérieurs à ce chiffre. Cette somme a été répartie comme suit :

2.000 pour être prêtés à 5 % aux collectivités par la Caisse de Crédit aux Départements et aux Communes, le Crédit Foncier se bornant à assurer le service des prêts;

500 pour être prêtés aux collectivités directement par le Crédit Foncier, ce dernier n'acquittant aucun intérêt à l'Etat;

500 pour être prêtés par le Crédit Foncier pour des prêts hypothécaires et maritimes.

A fin octobre 1937, la Caisse de Crédit avait alloué 1.114 millions de prêts et le Crédit Foncier avait reçu de l'Etat l'argent nécessaire pour y faire face. Mais elle a en instance des demandes s'élevant à

près de *un milliard de francs* et l'Etat n'a prévu pour 1938 aucun crédit d'engagement pour y satisfaire.

Fonds d'amortissement des emprunts d'électrification rurale. — On voit que les collectivités vont rencontrer pour exécuter leurs travaux des difficultés presque insurmontables.

On peut inscrire, il est vrai, en contre-partie, l'allégement de leurs charges annuelles d'électrification qui va être opéré par le fonctionnement du fonds d'amortissement des emprunts d'électrification rurale, créé, sur ma proposition, par l'article 108 de la dernière loi de finances.

Dès 1938, plus de 140 millions par an provenant pour une moitié de versements des concessionnaires distributeurs de courant électrique, et pour l'autre moitié de l'Etat, seront alloués aux collectivités d'électrification. Ils leur serviront à la fois à réduire le nombre de centimes additionnels et les surtaxes sur le prix de l'énergie. Plus de 30.000 communes françaises seront bénéficiaires des dispositions de cet article 108. C'est la première fois qu'une taxe générale importante est instituée par l'Etat sur les monopoles de droit et, de fait, au bénéfice des autorités concédantes et des usagers, et l'initiative en revient au groupe parlementaire radical-socialiste.

Il est bon de ne pas perdre de vue cette considération. (*Applaudissements.*)

CONCLUSIONS

La situation financière, nous dira-t-on, ne permet pas de faire un effort supérieur à celui que nous avons chiffré plus haut, c'est-à-dire à 310 millions pour les 15 mois qui nous séparent du 1er janvier 1939.

On peut — d'aucuns même penseront qu'on doit

— s'incliner devant cette raison. Je n'y fais pas d'objection, mais je voudrais, toutefois, que, dans tous les cas, on dise nettement la vérité aux collectivités locales et qu'on ne continue pas à les bercer d'illusions, en parlant de milliards de travaux qui vont être réalisés l'an prochain. Il faudrait qu'on cessât de confondre, et même parfois d'additionner, les *crédits de paiements* ouverts pour 1938 et qui se réfèrent à des travaux dont beaucoup sont en voie d'achèvement ou le seront dans quelques mois, *avec des crédits d'engagements* permettant d'entreprendre de *nouveaux travaux.*

Il faut bien peser les conséquences de la réduction massive opérée dans ces crédits d'engagements, non seulement pour l'équipement rural, mais aussi pour les travaux publics et l'équipement sanitaire, dans les derniers mois de 1937 et l'année 1938. *Elle va conduire automatiquement à une diminution notable de l'activité de la vie économique dans toutes nos communes à partir de juillet 1938 et à la suppression presque totale de cette activité à partir du deuxième trimestre de 1939,* car elle se traduit par une diminution de travaux en 1939 de l'ordre de 6 à 8 milliards par rapport au volume moyen de ceux exécutés dans chacune des deux années précédentes. Nous pensons qu'il est inutile de souligner la portée de cette constatation au double point de vue de l'augmentation du chômage et de l'aggravation de la crise économique.

Nous voulons donc espérer que l'amélioration de la situation financière dans les mois qui vont venir permettra l'inscription, dès le mois de février, de crédits d'engagements nouveaux pour 1938. Nous le souhaitons ardemment afin d'éviter un véritable affaissement de l'action communale dont l'incidence ne serait pas que matérielle et pourrait troubler profondément tout l'équilibre économique, politique et social de la Nation. (*Applaudissements.*)

Votre Commission a bien voulu me faire l'honneur d'adopter mon rapport dans toutes ses parties et m'a chargé de vous présenter le vœu suivant :

« Devant l'éventualité de l'arrêt total au début de 1939 des travaux d'équipement rural,

« Le Congrès invite le Gouvernement à reconsidérer ce problème d'équipement et à envisager, dans la plus large mesure possible, l'octroi sur l'exercice 1938 de crédits d'engagement permettant aux communes rurales, de conserver une activité qui ne peut s'arrêter brutalement, sans graves inconvénients pour le pays. » (*Applaudissements.*)

Vous comprendrez très bien que nous n'ayons pas rédigé autrement le vœu que j'ai l'honneur de vous présenter. Des raisons supérieures s'y opposent, en particulier les graves difficultés financières présentes. L'un des nôtres est à la tête des Finances, sa charge est déjà assez lourde, les difficultés qu'il rencontre sont déjà suffisamment grandes pour que nous ne puissions nous permettre de les augmenter.
Mais il nous appartient, toutefois, de lui signaler les graves conséquences des décisions qui ont été prises et, d'autre part, de souhaiter que, la situation financière s'améliorant, le Gouvernement reconsidère le problème, sous un jour plus favorable et puisse, enfin, dès le mois de février prochain, accorder, pour l'année 1938, en faveur de l'équipement rural, des crédits importants afin qu'en 1939 l'activité de nos communes ne soit pas totalement paralysée, ce qui aurait des répercussions non seulement sur la vie économique et sociale du pays, mais aussi — je n'en dis pas plus long — sur sa vie politique. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je serai certainement votre interprète en remerciant chaleureusement M. Jaubert de son rapport si sérieusement étudié. Les vérités qu'il a apportées étaient nouvelles pour beau-

coup d'entre vous. Mais, si austères soient-elles, il était nécessaire que vous les connaissiez.

Le rapporteur a insisté sur le fait que notre Parti voulait faciliter la tâche de ceux qui ont la charge de nos finances publiques. Il n'en est pas moins nécessaire qu'il attire leur attention sur la nécessité d'éviter à nos communes rurales des déceptions qui pourraient avoir les graves conséquences que M. Jaubert vient de vous signaler si justement.

La parole est à M. Fully, député des Landes.

M. Fully (Landes). — Notre collègue et ami Jaubert a marqué la place importante que tient l'électrification dans l'équipement rural, comme d'ailleurs dans l'équipement du pays tout entier.

Tous les efforts des administrateurs des collectivités publiques doivent donc tendre à mettre l'électricité à la disposition des populations aux conditions les plus avantageuses. Il convient de rappeler que, dans ce domaine, grâce aux efforts, au Sénat, de nos amis Léon Perrier et Queuille, à la Chambre, de nos amis Jaubert et Gentin, le Parti Radical a à son actif une réalisation extrêmement intéressante, dont M. Jaubert vous a parlé : l'article 108 de la loi de finances qui a constitué le fonds d'amortissement pour les emprunts communaux et départementaux d'électrification.

Minutieusement étudiée dans son mécanisme, cette réforme a permis d'alléger, dans une importante proportion, les charges des collectivités rurales, en matière d'électrification, puisque, dans la proportion de 50 à 80 % les emprunts communaux d'électrification et, dans la proportion de 20 à 25 % les emprunts départementaux de même nature sont pris en charge par ce fonds d'amortissement.

C'est, messieurs, une réforme capitale, due non seulement à l'initiative et au travail de M. Jaubert, mais de tout le groupe radical-socialiste de la Cham-

bre qui a signé sa proposition. Cette réforme est peut-être l'une des plus importantes qui aient été réalisées sous le gouvernement du front populaire, car elle a imposé aux Compagnies d'électricité un prélèvement minimum de 70 millions par an sur leurs recettes qui permettra avec un versement égal de l'Etat d'alimenter de façon suffisante le fonds d'amortissement destiné à alléger les charges d'électrification des collectivités rurales. (*Applaudissements.*)

Je tiens donc à rendre un hommage particulier à notre ami Jaubert qui est, dans ce domaine, à l'origine de tout ce qui a été fait. (*Applaudissements.*) Il connaît mieux que quiconque ces problèmes. C'est grâce à sa vigilance, à sa ténacité, à l'appui du groupe radical de la Chambre et, au Sénat, de MM. Perrier et Queuille que sa proposition est devenue l'article 108 de la loi de finances.

Dès cette année, les collectivités intéressées bénéficieront de ce fonds d'amortissement qui est administré par un Comité dont je fais partie et présidé par M. Jaubert. Ce fonds leur procurera chaque année un allégement moyen de près de 2 millions par département. Il apporte aux communes une réduction sensible de leurs dépenses qui leur permettra d'engager d'autres travaux d'utilité communale. Il conduit à une baisse des prix de l'électricité partout où ces prix étaient grevés de surtaxes à la consommation puisque ces dernières seront prises en charge par le fonds d'amortissement comme les annuités d'emprunts.

Enfin, il permettra d'achever l'électrification du pays, puisque les économies réalisées dans beaucoup de communes seront employées à l'électrification des écarts.

A l'heure actuelle, le fonds d'amortissement est prêt à fonctionner. Les modèles de dossiers à présenter ont été envoyés à toutes les communes.

A cet égard, je demande au président Liautey, qui représente ici le gouvernement, de faire en sorte que des instructions soient envoyées aux préfets en vue de faciliter partout la préparation des dossiers qui permettront au Comité de gestion du fonds d'amortissement de statuer sur les demandes des communes et des départements.

Il y a intérêt à ce que les avantages procurés par le fonds d'amortissement entrent en vigueur sans tarder, leur point de départ ayant été fixé au 1er juillet 1937.

C'est, en effet, le seul allégement substantiel qui viendra faciliter l'élaboration des budgets communaux de 1938, difficiles à équilibrer en raison de l'augmentation des dépenses.

En conséquence, je vous demanderai d'émettre un vœu priant M. le ministre de l'Intérieur de prescrire à MM. les préfets d'intervenir pour faire hâter la préparation des dossiers et leur transmission au fonds d'amortissement.

Par ailleurs, si cette réforme est essentielle, elle n'est pas suffisante. Il en est d'autres qu'il faut réaliser, car la France est malheureusement devenue, depuis quelques années, l'un des pays où l'électricité, forme supérieure de l'énergie, est le moins employée.

En 1936, la consommation d'électricité par habitant était inférieure à 400 kwh en France, alors qu'elle était de plus de 600 kwh en Angleterre, 650 en Allemagne, 900 aux Etats-Unis, 1.000 en Suisse, etc., etc.

Les administrateurs de nos communes constatent que l'électricité ne rend pas, surtout dans les milieux ruraux, tous les services escomptés par les populations.

Aussi demandent-ils que soit poursuivie le développement de l'électrification dans l'ensemble du pays. Les maires ont exprimé ce désir au dernier congrès de l'Association des maires de France, présidé par notre ami Marchandeau, et de la Fédéra-

tion nationale des collectivités électrifiées, présidée par notre ami Gentin, Fédération qui, dans ce domaine de l'électrification, apporte aux magistrats municipaux une collaboration permanente.

Dans ce congrès, les maires ont demandé une réorganisation rationnelle de l'industrie électrique en signalant que celle réalisée en Angleterre a eu d'heureux résultats puisque, en dix ans, la consommation d'énergie électrique a augmenté de 150 % dans ce pays, alors que, chez nous, elle ne s'est accrue que de 40 %.

Les industries intéressées viennent, d'ailleurs, à la suite des vœux émis au congrès des maires, de reconnaître la nécessité de se réorganiser rationnellement, puisque leurs représentants ont décidé ces jours derniers d'opérer eux-mêmes une coordination nationale des entreprises de transport d'énergie électrique. (*Applaudissements.*)

Comme conclusion de cet exposé, je vous demande de confier au groupe parlementaire radical-socialiste la mission de poursuivre la réalisation des vœux émis par l'Association des maires de France et je vous propose le vote de la motion suivante :

« Le Congrès du Parti Radical, réuni à Lille,

« Remercie et félicite M. Jaubert, secrétaire général du groupe radical de la Chambre, d'avoir présenté un projet de fonds d'amortissement des charges d'électrification qui, voté par le Parlement dans la dernière loi de finances, constiue l'allégement le plus substantiel des charges communales et départementales d'électrification;

« Souligne l'intérêt qu'il y a à ce que ce fonds d'amortissement fonctionne immédiatement et, dans ce but, demande au Gouvernement d'inviter MM. les préfets à faire hâter l'établissement des dossiers des collectivités et à transmettre très rapidement ces dossiers au fonds d'amortissement;

« Félicite MM. Marchandeau, président de l'Association des maires de France, et Gentin, président de la Fédération nationale des collectivités électrifiées, ainsi que MM. Queuille et Perrier, sénateurs, de poursuivre, en faveur des collectivités locales, une œuvre féconde en résultats et particulièrement appréciée des administrateurs communaux;

« Donne mandat au groupe parlementaire de continuer l'action qu'il a engagée dans le domaine de l'organisation de l'industrie électrique, en s'inspirant des divers vœux exprimés par l'Association des maires de France et la Fédération nationale des collectivités électrifiées. » (*Applaudissements.*)

La diffusion de l'électricité dans les campagnes est une source de progrès qu'on ne peut contester et le Parti Radical-Socialiste, qui veut assurer le bien-être des populations rurales, doit faire tous ses efforts pour faire pénétrer le maximum de progrès jusque dans les communes les plus reculées. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Pécherot, député de la Drôme.

M. Pécherot (Drôme). — J'ai eu l'honneur de présider la dernière assemblée de l'Association des maires de France et j'ai eu l'occasion, particulièrement agréable, de rendre hommage à l'effort constructif de notre collègue Jaubert dans le domaine de l'électrification des campagnes et de M. Gentin.

Je regrette infiniment de n'y avoir pas associé M. Fully, qui est pour moi un ami. Je demande instamment au Congrès de voter à l'unanimité le vœu qu'il nous a présenté et de témoigner notre reconnaissance en particulier à Jaubert, à Gentin et à Fully d'avoir soumis aux délibérations du Parlement un projet qui les honore et qui honore le Parti Radical-Socialiste. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Catalan, député du Gers.

M. CATALAN (Gers). — Je désire présenter deux simples observations.

En premier lieu, il n'est pas douteux qu'actuellement les charges d'assistance, telles qu'elles ont été réparties entre l'Etat, les Départements et les Communes, pèsent d'un tel poids sur ces dernières que nos communes rurales, en particulier, ne peuvent plus envisager l'exécution de travaux. De ce fait, l'équipement rural se trouvera arrêté.

En second lieu, je demande au groupe parlementaire d'étudier des facilités d'émission et de gestion des emprunts locaux, émis par les communes ou les départements.

Ne pourrait-on étudier la possibilité d'emprunts émis soit par les Chambres d'agriculture, soit par la Caisse de crédit agricole qui a une organisation financière propre.

Je demande simplement au Congrès de réfléchir sur ces deux points et, au groupe parlementaire, de les étudier, parce qu'il s'agit de questions purement techniques.

Je m'associe à l'hommage qui a été rendu à M. Jaubert pour son action et son remarquable rapport. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès retiendra avec beaucoup d'attention les observations de M. Catalan.

Je mets aux voix le vœu présenté par M. Fully.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès unanime félicite M. Jaubert et tous ceux qui, à la Chambre et au Sénat, ont bien travaillé pour l'électrification des campagnes et, par conséquent, pour le Parti Radical. (*Applaudissements.*)

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Jaubert.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

LE DEVELOPPEMENT DES REFORMES SOCIALES EN FAVEUR DES PAYSANS

M. le Président. — La parole est à M. Jaubert, rapporteur.

M. Alexis Jaubert. — Le Parti Radical-Socialiste ne serait pas le grand parti que la récente consultation électorale vient à nouveau de montrer et d'affirmer d'une manière si éclatante s'il n'avait la prétention justifiée d'être, à la fois et plus que tout autre, un parti social et un parti rural. (*Applaudissements.*)

A ce double titre, il ne doit pas se borner, comme trop souvent il l'a fait jusqu'ici, de faire entrer tant bien que mal dans le moule des lois sociales déjà élaborées en faveur des travailleurs du commerce et de l'industrie, les masses des travailleurs agricoles. Il est nécessaire qu'il prenne l'initiative d'étudier, puis de proposer les réformes sociales conçues et réalisées suivant l'extrême diversité des milieux ruraux et conformément aux vœux de toute la paysannerie française.

C'est pourquoi le Comité exécutif, en organisant cette journée agricole de notre Congrès, a tenu à faire figurer à l'ordre du jour de nos travaux le problème du développement des réformes sociales dans l'agriculture et la Commission de l'agriculture du Parti m'a fait l'honneur de m'en confier le rapport.

Traiter du développement des réformes sociales impliquerait, semble-t-il, la nécessité, après avoir exposé l'état actuel de ces réformes et en avoir mon-

tré leurs imperfections et leurs insuffisances, d'énoncer également celles d'entre elles qui, bien que reconnues indispensables par tous, ne sont pas encore sorties du domaine des programmes électoraux et nécessitent, pour en sortir, des études difficiles, et aussi, pour un certain nombre d'entre elles, une sérieuse amélioration de la situation économique du pays permettant un effort financier important de la part de l'Etat.

Aussi me bornerai-je à faire le point des réformes sociales réalisées au cours de ces dernières années en vous signalant les améliorations qu'il serait désirable d'y apporter, avant d'aborder les trois grands problèmes qui, actuellement, préoccupent le plus, dans l'ordre social, le monde agricole : retraite aux vieux travailleurs de la terre (*applaudissements*), allocations familiales étendues à tous les ouvriers et exploitants de l'agriculture et de l'artisanat rural (*nouveaux applaudissements*), Caisse de solidarité et d'assurance contre les calamités agricoles. (*Applaudissements.*)

CONGES PAYES

La loi du 20 juin 1936, parue au *Journal Officiel* du 26 juin 1936, a institué un congé annuel payé dans toutes les professions, y compris l'agriculture.

Son article 2, sur une proposition que j'avais faite à la Commission spéciale nommée par la Chambre et chargée de l'examen du projet, prévoyait qu'un règlement d'administration publique rendu après consultation des Chambres d'agriculture et des Syndicats agricoles mixtes ou ouvriers, déterminerait les modalités d'application de la loi aux ouvriers et employés des professions agricoles. Ce décret a paru à la date du 26 septembre 1936 (*J. O.* du 27 septembre 1936). Il a été suivi par un autre du 30 juillet

1937 qui prévoit l'institution de Caisses de compensation et par une circulaire du 31 juillet 1937. Le congé de 15 jours, dont 12 ouvrables, est acquis par un service continu de un an dans le même établissement. Lorsque la durée du service est comprise entre six mois et un an, le congé est de un jour ouvrable par mois de service écoulé. La maladie, les absences autorisées et les périodes militaires n'interrompent pas la durée des services continus.

Aménagement du congé. — Le congé peut être fractionné en périodes de un ou plusieurs jours, jusqu'à concurrence de la moitié de sa durée totale. Sont réputés jours ouvrables les jours normalement consacrés au travail dans l'établissement, même s'ils sont chômés temporairement ou totalement par suite de morte-saison ou d'intempérie.

Epoque des congés. — Les absences de plus de 24 heures au titre des congés ne peuvent être exigées suivant les périodes des grands travaux de la profession qui sont déterminés par arrêté du préfet pris après consultation de la Chambre d'agriculture et des Syndicats agricoles mixtes ou ouvriers du département. Ces périodes ne peuvent dépasser 5 mois consécutifs.

Ordre de départ des congés. — Cet ordre peut être établi par roulement, compte tenu de la situation de famille du bénéficiaire, de la durée de service et de la nécessité d'assurer de façon convenable l'exécution des travaux.

Indemnité journalière. — Cette indemnité est égale au salaire moyen journalier qu'il aurait gagné dans l'année dans l'établissement pour une période équivalente à celle du congé, toutes indemnités ou primes comprises.

Si les indemnités en nature ne peuvent continuer à être servies, elles sont évaluées d'après les conven-

tions collectives ou, à défaut, par les arrêtés du préfet relatifs aux taux des salaires servant de base à la fixation des indemnités des ouvriers agricoles victimes d'accidents du travail.

Interdiction du travail rétribué pendant le congé. — Tout travail rétribué est interdit au bénéficiaire pendant son congé. Les fonctionnaires et agents du service de la main-d'œuvre agricole sont chargés de veiller à l'application de la loi dans les professions agricoles.

Observations. — L'application de la loi ne semble pas avoir soulevé jusqu'ici de grandes difficultés. Il n'est pas démontré, il est vrai, que l'interdiction de tout travail rétribué ait bien été générale et effective. Aussi, la Chambre, le 6 juillet 1937, a-t-elle voté un texte en un seul article portant interdiction de tout travail « noir ». Il n'est fait exception que pour l'aide apportée à des cultivateurs dans leurs exploitations.

CONVENTIONS COLLECTIVES

La loi du 24 juin 1936 parue au *J.O.* du 26 juin 1936, a organisé les rapports entre employeurs et employés par conventions collectives. A la demande d'une organisation syndicale patronale ou ouvrière, le ministre du Travail ou son représentant provoque la réunion d'une Commission collective de travail ayant pour objet de régler les rapports entre les employeurs et les employés d'une branche d'industrie ou de commerce déterminée, pour une région déterminée ou pour l'ensemble du territoire.

Si la Commission mixte n'arrive pas à un accord, le ministre du Travail intervient après avis de la Section professionnelle intéressée du Conseil National Economique.

La convention collective doit contenir des dispositions concernant notamment :

1° la liberté syndicale et la liberté d'opinion des travailleurs;

2° l'institution dans les établissements occupant plus de dix personnes, de délégués ouvriers élus par le personnel;

3° les salaires maxima;

4° le délai du congé;

5° l'organisation de l'apprentissage.

Le ministre du Travail peut rendre obligatoire pour tous les employeurs et employés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention après publicité et avis de la section professionnelle du Conseil National Economique.

Tout Syndicat professionnel signataire peut ultérieurement adhérer à la convention.

Une série de conventions ont été signées dans différentes régions agricoles françaises. C'est ainsi que l'une l'a été à la Préfecture du Nord entre, d'une part, les représentants de la Fédération agricole du Nord de la France et de la Société des agriculteurs du Nord, et, de l'autre, la délégation ouvrière C. G. T. en présence des délégués des Syndicats libres d'ouvriers agricoles C.F.T.C. Elle traite de la durée du contrat; du temps de travail, du repos hebdomadaire, des heures supplémentaires, du couchage, de la nourriture et des boissons, des ouvriers étrangers, des délais de congés, des congés payés, les allocations familiales, du droit syndical, des délégués ouvriers, des commissions paritaires, enfin des salaires.

D'autres accords ont été signés en Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, entre l'Union Centrale des Employeurs agricoles et la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Agriculture; dans l'Aisne, entre les organisations patronales et les travailleurs de l'agri-

culture; dans le Vexin, dans le Loiret, dans les arrondissements de Melun, Provins et Coulommiers, dans la Somme, etc...

Après une période de tâtonnements et de difficultés, parfois assez graves, espérons que ces conventions se généraliseront très vite, comme elles se sont vulgarisées depuis longtemps à l'étranger, et que leur loyale et franche application de part et d'autre, permettra une organisation meilleure du travail et de la production agricole, et faciliteront considérablement l'application des lois sociales au monde rural.

***

Le ministre de l'Agriculture estimant que cette loi ne précisait pas suffisamment les conditions d'application à l'agriculture, a déposé un projet qui a été voté par la Chambre le 26 février 1937, et se trouve actuellement devant les commissions du Sénat. M. Dorman, au nom de la Commission de l'Agriculture, a déposé sous le n° 400, un rapport qui sera certainement discuté et adopté dès la rentrée du Parlement.

CONVENTIONS COLLECTIVES DE VENTE ENTRE PRODUCTEURS AGRICOLES ET INDUSTRIELS

Le projet du Gouvernement relatif à ces conventions, a été présenté et voté par la Chambre. Il est actuellement en instance devant le Sénat. Il s'inspire d'initiatives déjà prises par certaines catégories de producteurs (betteraviers), et il peut être appelé, lorsque l'organisation professionnelle agricole aura été poussée plus avant, à prendre, lorsqu'il sera devenu la loi par un vote du Sénat, une importance qu'il est difficile présentement de fixer.

Le projet gouvernemental prévoyait une extension obligatoire de la convention à toutes les productions et à tous les producteurs dans le cadre régional et même national.

Notre ami Marchandeau a fait adopter par la Chambre un amendement aux termes desquels cette extension ne peut être décrétée obligatoire que sous la condition d'avoir été admise par les deux tiers des intéressés.

Aucune convention ne pourra donc être généralisée si les deux tiers des cultivateurs d'une part, et les deux tiers des commerçants d'autre part, n'ont pas répondu favorablement lors de la consultation préalable qui devra nécessairement être faite.

LA RETRAITE AUX VIEUX TRAVAILLEURS DE LA TERRE ET DE L'ARTISANAT RURAL

J'aborde tout de suite un des problèmes essentiels : celui de la retraite aux vieux travailleurs.

Il est difficile de concevoir qu'on pourrait accorder une retraite aux vieux travailleurs de l'agriculture sans, en même temps, en faire bénéficier les vieux travailleurs des autres branches de l'activité nationale.

Les mesures que je vais vous proposer devraient normalement s'intégrer dans un plan plus général; mais comme le problème n'a pas à être traité ici, dans son ensemble, et que la solution correspondante est, d'autre part, d'une extrême complexité, je vais essayer de le résoudre pour une catégorie, pour celle qui nous intéresse le plus, pour celle des travailleurs agricoles.

Mais la solution recherchée devra être complète et permanente pour la catégorie envisagée et pas seulement fragmentaire et provisoire.

Si, en effet, vous donnez simplement une retraite aux vieux travailleurs, c'est-à-dire à ceux qui, actuellement, ont plus de 60 ans, et si vous ne prenez aucune disposition en faveur de ceux qui, dans cinq ans ou dix ou dans vingt ans, atteindront cet âge, vous n'aurez résolu que très imparfaitement le problème.

Par conséquent, un système de retraite aux vieux travailleurs vraiment sérieux ne peut dériver que d'un système d'assurance généralisée.

En ce qui concerne les travailleurs de l'agriculture parler d'une retraite pour tous les vieux, c'est donc postuler à la fois l'application stricte et immédiate de l'assurance sociale obligatoire vieillesse et l'extension rapide, après réorganisation, de l'assurance sociale facultative vieillesse. Peut-être même conviendrait-il d'envisager la suppression complète de l'assurance facultative et son remplacement par une assurance sociale obligatoire.

Enfin, il paraît difficile de ne pas recourir au système de la répartition.

Quelle est la situation des assurances sociales en agriculture?

De plus en plus et grâce aux efforts de la mutualité, ces assurances pénètrent dans les milieux agricoles et chaque année voit augmenter le nombre des immatriculés et des cotisants.

Voici les derniers chiffres officiels se référant à l'année 1935 et publiés au *Journal officiel* du 18 avril 1937 :

Assurés obligatoires et facultatifs immatriculés : 1.150.000; cotisants : 700.000.

Cette différence énorme peut s'expliquer en partie par le fait que beaucoup de ces salariés ne travaillent que quelques journées chez un exploitant et qu'un nombre important de salariés sont des étran-

gers, mais un contrôle plus serré aboutirait assez vite à réduire considérablement cette différence.

Assurés facultatifs, c'est-à-dire métayers dont le cheptel a une valeur supérieure à 1.000 francs, fermiers, propriétaires exploitants, artisans ruraux n'utilisant qu'un ouvrier. Quel est leur nombre?

Voici les chiffres d'immatriculation depuis le fonctionnement de la loi :

1931	86.000	immatriculés
1932	118.000	—
1933	132.000	—
1934	137.000	—
1935	139.000	—

La progression est sensible, mais nous craignons que les modifications apportées par le décret-loi des 28 et 30 octobre 1935 ne la ralentissent sérieusement.

En ce qui concerne l'assurance vieillesse facultative, les cotisations, pourvu qu'elles fussent au moins égale à 60 francs, étaient doublées par l'Etat, sans toutefois que cette contribution pût dépasser 100 fr. par an.

Maintenant, les cotisations sont capitalisées à un compte individuel d'assurance dans les conditions de la loi du 1er avril 1898 et non plus de la loi sur les assurances sociales, c'est-à-dire qu'au lieu de verser une cotisation fixe majorée de 100 % par l'Etat, les assurés peuvent verser une cotisation variable chaque année, en échange de quoi la Caisse ne leur promet plus que la pension de retraite résultant de leurs versements, pension dont le montant sera majoré par l'Etat à compter de l'entrée en jouissance, à condition que les versements atteignent annuellement et pendant cinq ans au moins, un minimum de 60 francs. Cette majoration est égale à 80 % de la

rente résultant des versements annuels qui n'excèdent pas 100 francs.

Ces conditions sont donc plus rigoureuses qu'autrefois. De même, si l'admission à l'assurance facultative ne peut avoir lieu que sur production d'un certificat médical, celui-ci est désormais exclusivement délivré par un docteur désigné par la Caisse. La radiation est prononcée, dans tous les cas, à 60 ans.

Rien n'est changé en ce qui concerne l'assurance maladie facultative.

Un projet de décret élaboré en août 1937 par le ministère du Travail proposait la création d'une quatrième catégorie d'assurés ayant des salaires supérieurs à 8.000 francs et sous le prétexte de créer de ressources nouvelles destinées à garantir le fonctionnement de l'assurance invalidité, le projet proposait d'élever sensiblement le taux des cotisations.

La limite inférieure fixée à 8.000 francs est trop basse; il faudrait la remonter à 10.000 francs. Quant à l'augmentation des cotisations, elle serait néfaste à l'extension de la loi et, du reste, elle est inutile pour couvrir le risque invalidité, ce dernier étant couvert largement par l'article 75 de la loi du 30 avril 1930 créant un fonds de secours de 56 millions sur lesquels 52 millions restent à ce jour disponibles, sans compter les ressources provenant de la liquidation des caisses de retraites ouvrières et paysannes, prévue par le paragraphe 6 de l'article 9 du décret-loi du 30 octobre 1935.

Nous estimons que la plupart de ces modifications faites ou projetées, ont abouti ou aboutiront à une régression des avantages accordés par la loi dans sa forme initiale. C'est regrettable, car avec un effort financier de l'Etat relativement faible, il eut été possible et il serait encore possible de résoudre, sinon pour les années qui vont suivre, du moins pour les autres, le problème si ardu de la retraite des vieux cultivateurs.

Il fallait donc favoriser l'assurance vieillesse facultative au lieu de la rendre de moins en moins accessible aux assurés et de moins en moins intéressante pour eux.

GENERALISATION DE L'ASSURANCE FACULTATIVE AGRICOLE

On envisagera d'abord les moyens d'étendre l'assurance facultative agricole; puis les conséquences financières d'une telle extension.

Moyens d'étendre l'assurance facultative agricole : la simplification des formalités à remplir par les intéressés. Le paysan n'aime pas les paperasses. Des efforts ont déjà été faits pour les diminuer. Il faudrait les poursuivre dans ce sens.

Démarchage et publicité : de même que les assureurs privés envoient des agents pour séduire les clients éventuels, une action en faveur de l'assurance agricole pourrait être engagée auprès des intéressés et des organisations agricoles.

Avantages que comporte cette assurance : on préviendrait ceux qui sont susceptibles de s'assurer, par exemple ceux qui possèdent une certaine étendue de terres, variable suivant les cultures, que s'ils refusent de cotiser à l'assurance agricole, ils pourraient être exclus éventuellement du bénéfice de certaines lois d'assistance. Il serait peut-être difficile d'exiger, en contrepartie du paiement des indemnités versées par l'Etat au titre des lois sur le blé, le vin, les calamités agricoles, le dégrèvement des petites cotes foncières, et les primes à diverses cultures : lin, chanvre, olivier, etc., etc., la justification, par l'intéressé, de son adhésion à l'assurance agricole facultative. Cette exigence donnerait à l'assurance un caractère obligatoire qu'il ne convient plus de lui donner du moins au départ.

Répercussions financières : Ce sont ceux qui sont le plus proches de l'âge de la retraite qui souscrivent le plus volontiers à l'assurance facultative.

L'Etat devra donc majorer leur retraite. Il en résultera une dépense qu'il est extrêmement difficile de préciser, mais qui ne peut être que considérable.

Essayons cependant d'évaluer très approximativement l'ordre de grandeur de la dépense d'un service des retraites en agriculture.

Quel serait le nombre de bénéficiaires?

Admettons, par exemple, que devraient bénéficier de la retraite :

a) Les personnes cultivant de 0 à 20 hectares, soit près de 3.471.000 environ, dont un huitième environ sont âgés de plus de 60 ans, soit 434.000 environ;

b) Les ouvriers agricoles salariés qui sont au nombre de 2.100.000, dont 260.000 environ sont âgés de 60 ans;

c) Les artisans ruraux qui sont au nombre de 320.000 dont 40.000 sont âgés de plus de 60 ans et les ouvriers de ses artisans au nombre de 250.000 dont 30.000 environ sont âgés de plus de 60 ans.

Au total : 434.000 + 260.000 + 70.000 = 764.000.

Mais dans la première catégorie figurent des personnes des catégories *a*) et *b*) et aussi des personnes qui appartiennent aux assurés obligatoires ou facultatif du commerce et de l'industrie ou qui sont déjà nanties d'une retraite.

Dans les cultivants de 0 à 1 hectare qui sont au nombre de 1.014.000, on peut admettre que 850.000 doivent rester en dehors de notre évaluation; dans les cultivants de 1 à 5 hectares qui sont au nombre de 1.146.000, on peut encore en éliminer 500.000 et 100.000 dans les cultivants de 5 à 10 hectares, soit au total 1.450.000 dont 180.000 sont âgés de plus de 60 ans.

Le nombre total de bénéficiaires de la retraite serait donc ramené à :

764.000 — 180.000 = 584.000.

Tel serait le nombre de ceux qui, âgés de plus de 60 ans, deviendraient bénéficiaires de la réforme. Observons tout de suite que parmi eux se trouvent des personnes titulaires de pension de retraites R.O.P et d'assurances sociales et des vieillards assistés de la loi de 1905. Mais le chiffre de 500.000 est un minimum car il ne comprend pas certains anciens cultivateurs, non propriétaires et âgés de plus de 60 ans.

Si le taux de la retraite était fixé à 2.000 francs par an, la dépense serait de :

1.170 millions.

Si la retraite n'était que de 1.800 francs, la dépense à prévoir tomberait à 1 milliard 50 millions.

Financement. — Quelle serait la recette provenant des cotisations? Et quel serait le nombre de cotisants?

Si tous ceux qui ont moins de 60 ans et qui appartiennent aux catégories *a)* *b)* *c)* que nous venons d'envisager étaient immatriculés et cotisants, ce nombre de cotisants se calculerait comme suit :

Assurés facultatifs :

Exploitants (3.471.000—1.450.000—434.000)	1.587.000
Artisans ruraux (320.000—40.000)	280.000
Total	1.867.000

Assurés obligatoires :

Salariés agricoles (2.100.000—260.000) ...	1.840.000
Ouvriers des artisans ruraux (250.000—30.000)	220.000
Total	2.060.000

Si on admet une cotisation de 150 francs par an pour le risque vieillesse pour les assurés facultatifs, la recette serait de 1.867.000 × 150 = 280 millions.

L'Etat doublant la cotisation jusqu'à 100 francs aux termes des dispositions initiales de la loi auxquelles il conviendrait de revenir, le versement correspondant serait de 186 millions. Au total (280+186) =

466 millions.

En admettant une cotisation annuelle patronale et ouvrière de 300 francs pour les assurés obligatoires le montant des cotisations pour le risque vieillesse serait de : 2.060.000 × 300 =

618 millions.

La recette annuelle totale atteindrait donc : 466 + 618 =

1.084 millions.

La dépense, pour une retraite de 2.000 francs ayant été évaluée à 1.170 millions, le déficit serait de 86 millions.

En supposant donc qu'on appliquât le système de la répartition, on voit qu'il serait nécessaire de demander à l'Etat, pendant une période transitoire, une aide supplémentaire annuelle dont l'importance, les premières années, serait de l'ordre de 80 à 100 millions, et qui irait en diminuant chaque année pour s'annuler au bout de 12 à 15 ans.

Compte tenu de 186 millions nécessaires aux boni-

fications des cotisations des assurés facultatifs, *l'effort total de l'Etat serait donc de :*

186 + 100 = 286 millions.

Mais il y a lieu de tenir compte des économies que l'Etat pourrait réaliser :

1° sur le service des allocations aux vieillards assistés (loi de 1905);

2° sur le service des retraites ouvrières et paysannes;

3° sur le service des retraites des assurances sociales obligatoires et facultatives;

4° sur les secours de chômage à certains ouvriers agricoles.

Ces économies sont difficiles à chiffrer.

Les nombre des vieillards de plus de 70 ans assistés dans les conditions de la loi de 1905, est, en France, de l'ordre de 400.000. On admet que l'abaissement de 70 à 65 ans de la limite d'âge pour l'obtention de l'allocation augmenterait le nombre de vieillards assistés d'environ 200.000 et le porterait à 600.000. Un abaissement à 60 ans le porterait vraisemblablement à 900.000 La réforme que nous envisageons dégagerait donc très sensiblement les budgets d'assistance de l'Etat et des collectivités locales.

Il n'est pas exagéré de penser que sur les 400.000 vieillards actuellement assistés, 150.000 appartiennent aux catégories agricoles que nous avons définies plus haut. En supposant qu'ils reçoivent une allocation moyenne de 50 francs par mois, la dépense correspondante serait de 50 millions.

On peut admettre que l'économie réalisée sur les services des R.O.P. et des retraites assurances sociales et allocations de chômage atteindrait 50 millions.

L'économie totale serait donc de l'ordre de 100 millions.

L'effort annuel de l'Etat serait donc ramené autour de (286—100) = 186 millions, disons 200 millions en chiffres ronds.

Mais nous avons admis que tous ceux qui doivent bénéficier de la loi à 60 ans et qui n'ont pas cet âge sont cotisants. Cela ne se produira qu'au bout d'un délai assez long, cinq à dix ans environ. Pendant cette période l'effort de l'Etat serait certainement plus élevé que ne l'indique notre évaluation et se traduirait par une dépense qui ne serait sans doute pas inférieure en moyenne à 300 *millions*.

Il faudrait donc, du moins provisoirement, prévoir des recettes correspondantes qui pourraient, en partie, être trouvées dans la majoration de l'impôt général sur le revenu des célibataires et des ménages sans enfants. Si les taux actuels de 40 et de 20 % passaient à 100 et à 80 %, la plus-value serait de 120 millions environ.

Malgré les objections très graves qui peuvent être faites à un tel projet en ce qui concerne la méthode de répartition, nous pensons que c'est la seule susceptible de donner, pour l'avenir, des résultats sérieux, la seule qui ne perpétue pas le spectacle d'une vieillesse abandonnée après une vie toute de labeur.

Le parti se doit donc de faire aboutir une pareille réforme en y consacrant tous ses efforts et en invitant le gouvernement à consentir, pour sa réalisation, tous les sacrifices financiers compatibles avec la situation présente. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Notre ami Jaubert n'a pas présenté de conclusions aux remarquables observations que vous venez d'entendre.

Je vais prier la Commission de se réunir en vue d'examiner les propositions que lui soumettra M. Jaubert et d'établir un texte qui sera soumis ensuite au Congrès.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Après réunion de la Commission, M. Jaubert a présenté au Congrès les conclusions suivantes :

Considérant qu'il n'est pas possible de laisser dans leur situation actuelle les vieux travailleurs de la terre et les artisans ruraux qui sont exclus en fait ou en droit de toute loi d'assistance et d'assurance.

Considérant que pour asseoir sur des bases solides l'institution d'une retraite qui les mettrait à l'abri de la misère il est nécessaire d'une part de mieux organiser et de développer rapidement l'assurance facultative agricole pour le risque vieillesse et, pour le même risque, de veiller à l'application stricte de l'assurance obligatoire, et d'autre part d'avoir recours au système de la répartition.

Le Congrès,

Emet le vœu que le Gouvernement propose le plus rapidement possible au vote du Parlement un projet de loi améliorant le régime actuel de l'assurance facultative agricole pour le risque vieillesse afin de la rendre plus accessible et plus intéressante à l'ensemble des bénéficiaires du monde rural.

Le texte mis aux voix par le Président est adopté.

La parole est à M. Jaubert, pour présenter son rapport sur les allocations familiales.

EXTENSION DES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

M. Jaubert, *rapporteur.* — Je vais maintenant essayer de traiter le problème de la généralisation de l'application de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture et l'artisanat rural.

Ce problème étant aussi ardu que celui que je viens de traiter, je m'excuse, par avance, de l'aridité de mon exposé et de la multiplicité des chiffres que je vais être obligé de vous donner. Mais tout le problème est dans les chiffres et non dans les discours.

Depuis le 31 juillet 1937, la loi du 11 mars 1932 est applicable à tous les employeurs de main-d'œuvre agricole dans tous les départements. Mais sa mise en vigueur rencontre de grandes difficultés, car elle s'est échelonnée seulement sur sept mois, alors que, dans les autres professions, elle l'avait été sur plus de trois ans.

Il est malaisé d'imposer aux employeurs de main-d'œuvre agricole des taux de cotisation élevés variant suivant les régions en fonction de la natalité locale. Le calcul même de ces cotisations ainsi que leur perception se heurtent également à de gros obstacles par suite de la difficulté de trouver une assiette équitable.

Enfin, on ne peut songer à demander aux agriculteurs, peu familiarisés avec les formalités administratives, de souscrire des déclarations compliquées et de fournir des justifications détaillées. De plus, dans le régime actuel, les allocations ne sont accordées qu'aux salariés.

Ces dispositions suscitent de vives critiques dans l'opinion rurale, notamment dans les milieux dirigeants (parlementaires ruraux ou groupements agricoles).

Les petits exploitants, propriétaires, fermiers ou métayers, travailleurs libres, artisans ruraux, qui constituent la majeure partie de la population n'ont, le plus souvent, qu'une situation matérielle égale ou à peine supérieure à celle des ouvriers agricoles. Or, non seulement, ils ne bénéficient pas eux-mêmes des allocations familiales, mais, s'ils occupent un ouvrier, ils doivent cotiser au profit de celui-ci.

La situation est particulièrement choquante lorsque l'ouvrier est un célibataire très jeune ou lors-

qu'il s'agit d'une veuve, mère de famille, qui, pour entretenir son exploitation familiale, est obligée d'embaucher un domestique.

Il y aurait donc lieu de compléter la loi, d'abord en ce qui concerne les métayers et les fermiers, ensuite les propriétaires exploitant eux-mêmes et, aussi, d'introduire une certaine unité dans l'assiette et la perception des cotisations.

Enfin, la participation de l'Etat rendue nécessaire puisque l'exploitant n'a pas d'employeur et que l'Etat va le remplacer, va être fort importante. L'appoint des finances publiques se justifie par suite des cotisations spéciales à l'agriculture, dérivant de l'importance du facteur natalité et de la composition familiale des différents départements.

Pour donner un ordre de grandeur, il paraît opportun de rappeler la répartition des travailleurs agricoles d'après le dernier recensement.

a) Travailleurs salariés, 2.081.328; *b*) travailleurs non salariés et membres de la famille de l'exploitant : 5.195.515; *c*) artisans ruraux : 320.480.

En prenant comme base les barèmes d'allocations familiales actuellement appliqués dans le département de l'Aisne — cette base est une base moyenne — soit 25 francs pour un enfant, 60 francs pour deux, 110 francs pour trois, 110 fr. 80 pour chacun des suivants, des calculs approximatifs qu'ils seraient trop longs de reproduire ici permettent d'estimer à 325 millions la charge annuelle du paiement à la première catégorie et à 980 millions celle du paiement des deuxième et troisième catégories, soit une charge totale de 1.300 millions environ pour 7.620.000 travailleurs.

Mais le service des allocations de la première catégorie (salariés) peut s'effectuer et s'effectue sans aucune intervention financière de l'Etat et, pour les deux autres catégories (propriétaires exploitant eux-mêmes, fermiers, métayers et artisans ruraux) l'Etat

n'aurait à prendre en charge que la moitié de la dépense, soit 490 millions.

On doit même escompter que cet effort de l'Etat sera réduit par suite de dispositions spéciales aux métayers.

En effet, en ce qui les concerne, un texte a été voté par la Chambre des députés, il est actuellement devant le Séant. En vertu de ce texte, les métayers sont divisés en deux catégories :

1° Ceux qui travaillent ordinairement seuls ou avec l'aide de leur famille. Dans ce cas, l'immatriculation et la charge de la cotisation incombent au bailleur.

2° Ceux qui emploient actuellement des ouvriers ou des domestiques autres que les membres de leur famille. Dans ce cas, l'immatriculation est à la diligence des métayers, mais la charge de la cotisation, aussi bien pour les métayers que pour leur famille et leurs salariés, est répartie par moitié entre bailleur et preneur.

Sans vouloir discuter s'il serait préférable de les classer d'une autre façon, par exemple en métayers ne possédant pas un cheptel d'une valeur supérieure à 1.000 francs, et métayers possédant un cheptel d'une valeur supérieure à ce chiffre, observons que, quelle que soit la classification, le financement des allocations pourra se faire sans le concours de l'Etat si le Sénat adopte le projet de la Chambre des députés.

Quel est le nombre des métayers? D'après la dernière statistique de 1929, il serait le suivant : métayers cultivant avec leur famille, 165.078; avec l'aide d'autrui, 35.705; total: 198.783.

Sur la base des évaluations précédentes, la dépense totale serait donc de 40 millions environ. L'aide de l'Etat envisagée plus haut serait, par conséquent, réduite de 20 millions et ramenée de 490 à 470 millions.

D'après la même statistique, le nombre de fermiers

est de : cultivant avec leur famille, 523.026 Français, 8.813 étrangers; avec l'aide d'autrui : 188.422 Français, 3.890 étrangers; faisant cultiver sous leur direction : 3.845 Français, 135 étrangers. Total général : 728.131 fermiers.

D'aucuns ont envisagé pour les fermiers des dispositions législatives analogues à celles projetées pour les métayers, tout au moins en faveur des fermiers qui cultivent eux-mêmes — ce sont, en général, les plus petits. Si on admettait ce point de vue, il en résulterait, pour l'Etat, une économie de 45 à 52 millions environ. Mais, pour notre compte, nous repoussons de semblables dispositions car il n'y a pas d'assimilation à faire contre le fermier et le métayer. Ce dernier, en effet, n'est qu'un coexploitant, il exploite en association avec le propriétaire, le fermier, lui, est un exploitant autonome et indépendant du propriétaire.

Au total et compte tenu des modifications à apporter à la loi relativement aux métayers et en supposant que, pour eux, aucune aide de l'Etat ne serait à prévoir, cette charge serait de 470 millions. Elle pourrait être allégée si l'on éliminait des bénéficiaires de la loi les propriétaires exploitant plus de 20 hectares. Le nombre des propriétaires ainsi exclus serait de 500.000 environ. L'économie pour l'Etat pourrait être évaluée à environ 52 millions, ce qui ramènerait l'effort total de l'Etat autour de 420 millions.

Pour alléger davantage encore cette charge du budget général, notre ami Perrot, dans un rapport récent et plein d'aperçus nouveaux qu'il a déposé au nom de la commission de l'Agriculture, de la Chambre des députés, a proposé de ne servir l'allocation aux artisans ruraux, fermiers et propriétaires exploitants, quel que soit le nombre de leurs enfants, qu'à partir du deuxième enfant.

On peut évaluer approximativement l'économie réalisée de ce fait à 50 % de la dépense totale,

comme nous pourrions le démontrer par des calculs impossible à reproduire ici. Cette économie serait donc de 980 : 2 = 490, et la dépense totale serait ramenée à 490 millions. La part de l'Etat tomberait à 245 millions et, compte tenu des allégements provenant des dispositions en faveur des métayers, elle s'abaisserait à 235 millions environ et si on excluait les propriétaires exploitant plus de 20 hectares, elles tomberait à environ : *210 millions.*

En définitive, l'extension de l'application de la loi, sans restriction pour aucun enfant, à tous les propriétaires exploitants, à tous les fermiers, à tous les artisans ruraux et à tous les métayers, ces derniers étant tous assimilés à des salariés, entraînerait une dépense totale de 940 millions dont 470 à la charge de l'Etat.

Dans le cas où l'allocation ne serait servie à tous les bénéficiaires qu'à partir du deuxième enfant, quel que soit le nombre d'enfants, la dépense totale serait de 470 millions et celle de *l'Etat de 235 millions.*

En attendant que la loi reçoive une pleine application dans toutes les régions françaises — ce ne sera pas avant 4 ou 5 ans — on peut affirmer que l'effort de l'Etat ne dépasserait guère 60 millions la première année, 130 millions la seconde, 200 la troisième, et ce n'est que la quatrième année et peut-être au bout d'un nombre d'années plus grand, que le crédit de 235 millions serait nécessaire.

Encore sommes-nous dans l'hypothèse la plus favorable au développement généralisé de la loi. Cet effort financier peut être fait sans qu'il soit besoin, semble-t-il, d'avoir recours à des taxes nouvelles spéciales ou à des prélèvements sur des taxes anciennes de la nature de celles qui figurent dans un certain nombre de propositions de loi : prélèvements sur les droits de douane des produits agricoles importés, augmentation de l'impôt sur les célibataires,

prélèvement sur les primes à la natalité, taxes sur le chiffre d'affaires résultant des ventes des produits agricoles chez les commerçants, etc., etc. On peut réaliser la réforme sans avoir recours à ces expédients.

Conclusion : nous vous proposons donc d'émettre le vœu que la loi du 11 mars 1932 sur les assurances sociales soit généralisée le plus rapidement possible :

1° En l'étendant dans la plénitude de ses dispositions aux métayers, sans intervention financière de l'Etat;

2° En l'étendant aux propriétaires exploitants et aux membres de leur famille, aux fermiers, ainsi qu'aux artisans ruraux avec versement égal des intéressés et de l'Etat, le taux des allocations de base étant le même que celui des salariés, mais les allocations n'étant servies qu'à partir du deuxième enfant, quel que soit le nombre d'enfants du bénéficiaire. (*Applaudissements.*)

Nous sommes obligés, en effet, de ne pas donner d'allocation dès le premier enfant, sinon, nous aboutissons à une dépense annuelle de 470 millions qu'il est difficile d'incorporer actuellement dans un budget si péniblement en équilibre. Mais généraliser la loi comme nous voulons le faire, en donnant des allocations à partir du deuxième enfant, c'est une réforme qui reste suffisamment substantielle pour que nous ne l'écartions pas en disant : tout ou rien. Notre parti, et c'est son honneur, ne fait pas de démagogie, il la combat. Epris de progrès, il se contente d'une faible réforme quand il n'en peut faire de plus profonde, parce qu'il sait qu'il faut apporter surtout des réalisations et ne pas se contenter seulement de promesses. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rotinat, député de l'Indre.

M. Vincent Rotinat (*Indre*). — Comme vous tous, j'ai été très vivement frappé par le précédent rapport de notre ami Jaubert. Les chiffres et les conclusions qu'il a apportés auront, dans nos campagnes, un retentissement profond et ajouteront une déception nouvelle à pas mal d'autres déceptions à une heure, précisément, où l'exode rural s'accélère à un point tel qu'avant dix ans, la moitié de nos villages du Centre seront vides.

Or, c'est ce moment qu'on choisit pour dire aux campagnes : il n'y a plus d'argent pour réparer vos chemins ou améliorer vos habitations.

Le parti radical ne peut pas rester indifférent à une situation aussi grave. (*Applaudissements.*)

Jaubert a dit qu'il fallait apporter des réalisations, que nous ne sommes pas un parti de démagogie. C'est vrai. Il faut considérer cependant que notre premier intérêt est d'apporter des réalisations tangibles à la classe paysanne. Cette classe paysanne a eu bien du mérite à résister à tous les assauts de la démagogie qui lui venaient du dorgérisme et du communisme. Elle est restée profondément radicale; les dernières élections viennent de le prouver avec une évidence nouvelle.

Nous devons donc marquer notre sollicitude au monde rural par des réalisations immédiates. (*Applaudissements.*)

Lesquelles? Si l'exode rural a pris une telle gravité, c'est évidemment parce que la vie à la campagne est à un niveau inférieur. Les lois sociales que nous avons votées, qui étaient justes et nécessaires, ont accentué ce déséquilibre social. Il faut donc essayer de rétablir l'équilibre en faveur de la classe paysanne.

La retraite aux vieux travailleurs? C'est entendu. Je me permettrai de vous demander le vote d'un ad-

ditif aux conclusions de M. Jaubert, qui pourrait être ainsi conçu :

« Pour le cas où cette retraite ne pourrait être réalisée que par étapes, la première devrait l'être au bénéfice des vieux travailleurs de la terre. »

En ce qui concerne la loi sur les allocations familiales, je ne connais pas de loi plus impopulaire que celle-là dans les campagnes. Elle symbolise, aux yeux des cultivateurs, toutes les injustices dont ils sont les victimes. Il est indispensable de la réformer le plus rapidement possible.

Je crois que l'heure est venue de le faire, alors que le gouvernement va nous demander, dans quelques semaines, de voter des améliorations substantielles pour certaines classes sociales : fonctionnaires, employés et autres salariés, pour les prémunir contre la cherté de la vie.

Vous, militants, vous devez exiger de vos représentants qu'ils demandent au gouvernement d'associer la classe paysanne à ces mesures de compensation, par la réforme des allocations familiales. (*Applaudissements.*)

Ainsi, nous montrerons la sollicitude agissante du parti radical-socialiste à la classe paysanne. Ce n'est pas de la démagogie; c'est simplement apporter un remède efficace partiel, mais immédiat, à toutes les difficultés que rencontrent actuellement les ruraux.

C'est pourquoi je propose d'ajouter également aux conclusions de M. Jaubert le vœu suivant :

Le Congrès du parti radical émet le vœu que la classe paysanne soit associée aux autres catégories sociales en faveur desquelles le gouvernement va demander de prendre des mesures pour compenser la cherté de la vie, par la réforme des allocations familiales. (Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Fully, député des Landes.

M. Fully (*Landes*). — Je désire appeler d'une façon spéciale l'attention du Congrès sur un problème qui ne se relie pas seulement à l'extension des allocations familiales, à l'agriculture dont on vient de parler, mais à l'ensemble des lois sociales, problème dont j'ai entretenu, il y a un an, le Congrès de Biarritz et qui intéresse seulement vingt-cinq départements français.

Il s'agit du métayage. Jamais, jusqu'à ces dernières années, cette question ne fut évoquée dans les congrès des partis politiques et pourtant, dans le sud-ouest et le midi, le métayage se perpétue comme au temps de l'occupation romaine, presque sans aucune différence. Ce sont parfois des traditions millénaires, des usages ancestraux qui régissent actuellement, dans ces régions, les rapports entre propriétaires et métayers sans que, jamais, les lois sociales ne soient intervenues en aucune façon pour améliorer le sort de ces modestes travailleurs de la terre.

Aujourd'hui comme il y a cinq cents ans, dans certaines contrées, il y a encore les corvées et les redevances dont la seule énonciation rappelle à tous le Moyen âge et la féodalité. (*Applaudissements.*)

Messieurs, quand on ne connaît pas ces régions de métayage, on a peine à comprendre ce qui s'y passe. On ignore que non seulement les métayers mais leurs femmes sont obligés, certains jours, de se rendre chez le propriétaire pour faire des travaux considérés comme des corvées habituelles résultant depuis un temps immémorial, des contrats verbaux de métayage; on ignore qu'il faut, à des dates déterminées, apporter au maître, comme une sorte d'hommage humiliant, des redevances en nature ou en argent. La seule appellation de « maître » qui subsiste encore montre la différence presque raciale qui existe entre celui qui possède et celui qui travaille, différence qui n'existe plus depuis longtemps dans l'industrie et le commerce. (*Applaudissements.*)

Je me rappelle, étant jeune sous-préfet, la surprise que j'ai éprouvée devant ce fait que je rapporte simplement: des jardiniers cultivaient tout spécialement ce qu'on appelait les « *pommes de maître* » qui, au 1er janvier, étaient achetées fort cher par les métayers pour être offertes aux maîtres selon une vieille coutume. C'était un véritable sacrifice pour certains métayers pauvres.

Citoyens, est-ce qu'à notre époque et, surtout, depuis un an qu'on a modifié le statut humain, le statut des travailleurs de toutes catégories, on peut encore permettre que des hommes qui travaillent soient dans la situation humiliante et servile que connaissent les métayers de ma région et de nombreux départements du Midi? (*Applaudissements.*)

Le parti radical-socialiste doit prendre leur défense; j'ai montré, l'an dernier, que sa doctrine démocratique et de progrès social le désignait plus particulièrement pour remplir cette mission.

N'oubliez pas que les métayers sont soumis à une influence socialiste et communiste. On leur dit : vous devriez être les patrons sur ces terres que vos ancêtres cultivaient déjà il y a des centaines d'années; seule la révolution sociale et le triomphe du marxisme peuvent chasser vos maîtres et vous affranchir totalement.

Mais les gens de mon pays ont beaucoup de bon sens; ils repoussent ces théories révolutionnaires; ils savent que le marxisme, avec sa suppression du profit individuel et la mise en commun des moyens de production ne pourra pas leur permettre de réaliser leur rêve suprême : devenir propriétaires des terres qu'ils travaillent. C'est pourquoi ils font confiance au parti radical-socialiste et ils l'ont montré aux dernières élections. Mais à une double condition : c'est d'abord qu'on les délivre de toutes ces servitudes qui ne sont plus de mise à l'époque actuelle. (*Applaudissements.*) C'est aussi

qu'on leur donne de plus grandes facilités légales d'accéder à la propriété dans l'ordre républicain, en un mot d'être « *maîtres* » chez eux.

Certains propagandistes qui se disent et se croient peut-être plus avancés que nous, leur disent : il faut supprimer le métayage, il faut ensuite commencer par instituer le fermage obligatoire, et, si les événements permettaient la collectivisation des terres, vous auriez le fermage d'Etat.

Les métayers du Midi et du Sud-Ouest, comme d'ailleurs la Confédération des métayers de Catalogne ne veulent pas de ce système. Vous savez ce qui s'est passé, il y a quelques mois, dans la région de Barcelone. Après avoir confisqué les terres des nobles d'Espagne partis à l'étranger à la suite de la guerre civile, on a dit aux métayers : on va vous donner ces terres, voulez-vous les cultiver en association collectiviste, avec des contremaîtres et des ouvriers payés à la journée ou bien voulez-vous qu'on les répartisse entre vous selon vos possibilités familiales? 95 % se sont prononcés pour cette formule.

Les métayers des Landes, au nom desquels je parle, sont également partisans de ce système qui correspond à l'indépendance de l'esprit français, à notre conception de la liberté individuelle et du progrès social et qui est contraire au marxisme intégral.

C'est pour cette raison qu'ils restent malgré tout fidèles au parti radical-socialiste, parce qu'ils estiment que, plus que les autres partis de gauche, lui qui respecte la propriété individuelle, qui veut la développer, car il la considère comme le prolongement naturel de la personnalité humaine, est capable d'améliorer progressivement leurs conditions d'existence, en attendant de leur permettre de devenir légalement propriétaires.

Nous devons donc également leur rester fidèles et nous efforcer de supprimer des pratiques qui ne sont pas compatibles avec les principes de la Répu-

blique et, surtout, avec les principes radicaux socialistes. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que cette question n'est pas simple. A plusieurs reprises, des propositions de loi ont été déposées. L'erreur de toutes fut de vouloir généraliser pour l'ensemble de la France, une législation qui, étant donné la diversité des régimes de métayage, ne pouvait pas s'appliquer partout. D'autre part, des propositions votées par la Chambre, n'ont jamais été examinées par le Sénat, car les députés ne peuvent obliger les sénateurs à examiner les propositions qu'ils leur envoient.

Mais le gouvernement peut faire inscrire d'office ses projets de lois à l'ordre du jour des Chambres et obliger ces dernières à les mettre en discussion.

Nous avons donc inauguré une nouvelle méthode, dont les députés des Landes ont pris l'initiative, au début de la législative, en créant le groupe du métayage de la Chambre, qui compte actuellement 140 membres et qui est présidé par mon excellent collègue et ami Robert Lassalle. Au lieu de déposer une proposition de loi, nous avons émis un ensemble de suggestions que nous avons présentées au gouvernement en le priant de déposer un projet de loi sur la réforme du métayage et de le défendre ensuite devant le Parlement, comme il a défendu les diverses lois sociales, car nous estimons que les métayers ont droit à la même sollicitude de la part du gouvernement de front populaire que les autres catégories de travailleurs. (*Applaudisements.*)

Par souci de la vérité, je rappelle que c'est le gouvernement Chautemps qui, en juillet dernier, a déposé le projet de loi portant réforme du statut du métayage dans la France entière. Je tiens à adresser à notre président d'honneur, aujourd'hui président du Conseil, et à celui qui le représente ici, notre ami Liautey, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, ainsi qu'à son ministre M. Monnet, l'expression de la re-

connaissance infinie de tous les métayers pour le dépôt de ce projet. Et nous leur demandons de le défendre devant la Chambre, où nous aurons besoin de leur concours, mais surtout devant le Sénat, avec la même énergie que celle qui a été apportée dans la défense d'autres revendications aussi légitimes.

Je suis sûr, mon cher ministre, que cet appel sera entendu de vous et du Gouvernement.

Le groupe du métayage a adopté un rapport rédigé par moi. Ce rapport qui a servi de base au projet gouvernemental prévoit l'obligation de baux de métayage écrits et de longue durée, afin que les droits et les devoirs des uns et des autres soient bien définis et ne résultent pas seulement d'usages verbaux et de vieilles traditions. Ces baux permettront au métayer de rester chez lui pendant plusieurs années sans risquer d'être renvoyé ou menacé de l'être, chaque année, pour des motifs étrangers à la culture, comme l'envoi de ses enfants dans telle ou telle école ou parce que, selon le propriétaire, il aurait mal voté. (*Applaudissements.*)

Il n'est pas admissible que ces travailleurs n'aient pas l'indépendance et la stabilité reconnues aux autres.

Et puis, comme nous ne pouvons pas en cette matière légiférer pour toute la France, le rapport a prévu l'institution de commissions paritaires, par régions de métayage, qui diront le droit écrit et les obligations des parties, la loi devant cependant préciser que seront formellement interdites les corvées et redevances dont je parlais tout à l'heure. (*Applaudissements.*)

Le métayage comporte la notion de patronat et de main-d'œuvre. Le propriétaire est chef d'exploitation, la loi le prévoit. Nous ne modifions pas cette notion. Mais jusqu'à ce jour, le métayer n'a jamais bénéficié des lois sociales. Je connais des métayers, victimes d'accidents du travail, qui ne touchent au-

cune pension; d'autres ont été victimes d'accidents mortels et leurs veuves jetées, avec leurs enfants, à la porte des métairies.

Quarante ans après la loi de 1898 sur les accidents du travail, peut-on permettre qu'une telle situation se perpétue? Le parti radical se doit d'être le premier à y mettre un terme.

Il faut aussi instituer des conseils de prud'hommes agricoles se substituant à la juridiction ordinaire, trop coûteuse pour les métayers, en vue de trancher tous les différends qui pourraient surgir entre eux et leurs propriétaires. Le projet gouvernemental ne reproduit pas nos suggestions sur ce point, mais nous nous proposons de déposer les amendements nécessaires.

Enfin, comme les fermiers, les métayers doivent bénéficier d'un droit de préemption pour l'achat de terres sur lesquelles ils ont, malgré tout, des droits puisque souvent leurs ancêtres les ont travaillées pendant des siècles, lorsque ces terres sont mises en vente. Pour faciliter l'exercice de ce droit de préemption, nous demandons des prêts à taux réduit du Crédit agricole comme ceux actuellement consentis aux mutilés.

Voilà, citoyens, en quels termes mesurés j'apporte ici les revendications des métayers qui ne peuvent paraître excessives qu'à des esprits attardés.

Et comme conclusion, je vous demande de voter le vœu suivant qui a déjà été adopté par le Conseil général des Landes et je prie notre ami Liautey de bien vouloir nous dire s'il en approuve les termes :

« Le Congrès national du parti radical-socialiste,

« Réuni à Lille le 27 octobre 1937,

« Considérant qu'il importe, en matière de métayage, de substituer un droit écrit à des traditions séculaires et des usages verbaux qui ne correspon-

dent plus à l'évolution des esprits et à sa conception démocratique de la justice sociale;

« Considérant qu'en cette matière comme en beaucoup d'autres, il convient d'instituer des contrats obligatoires, fixant les droits et les obligations des parties en cause;

« Félicite le groupe du métayage de la Chambre d'avoir présenté au gouvernement un ensemble de suggestions à insérer dans un projet de loi qu'il a déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la séance de clôture de la dernière session;

« Demande instamment à M. Chautemps, président du Conseil; à M. Monnet, ministre de l'Agriculture, et à M. Liautey, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en leur exprimant son entière confiance, de vouloir bien faire venir le plus tôt possible en discussion le projet de loi dont il s'agit et de défendre devant les deux Chambres les revendications suivantes qui sont à la base de la réforme du métayage :

« 1° Obligation de baux écrits et de longue durée destinés à assurer aux métayers la stabilité et l'indépendance à laquelle ils ont droit comme tous les travailleurs;

« 2° Fixation par des Commissions paritaires fonctionnant par régions de métayage des nouvelles conditions d'exploitation et de partage des récoltes et produits avec adaptation des usages locaux en vue de la suppression formelle des corvées et des redevances;

« 3° Application des lois sociales aux métayers (accidents du travail, allocations familiales, assurances sociales);

« 4° Création de conseils de prud'hommes agri-

coles pour statuer sur tous les litiges pouvant intervenir entre propriétaires et métayers;

« 5° Institution en faveur des métayers d'un droit de préemption pour l'achat de leur métairie lorsqu'elle est mise en vente avec possibilité de bénéficier de prêts à taux réduit du Crédit agricole, de façon à faciliter l'accession des travailleurs à la propriété suivant une doctrine essentiellement démocratique;

« Le Congrès radical-socialiste espère fermement que cette grande réforme si impatiemment attendue dans 25 départements, sera réalisée rapidement, qu'elle apportera, en même temps que la paix sociale si désirable, un peu plus d'harmonie dans les rapports entre propriétaires et métayers, enfin qu'elle donnera le bien-être et la sécurité du lendemain chez une catégorie particulièrement digne d'intérêt de travailleurs de la terre. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Vous venez d'entendre l'émouvant plaidoyer de M. Fully en faveur des métayers. Le gouvernement, auquel M. Fully fait appel, ne manquera pas de l'entendre.

J'espère que les métayers n'oublieront pas quels ont été leurs ardents défenseurs, c'est-à-dire des hommes comme Lassalle, Fully, Bezos. Nous sommes heureux de la part prépondérante qu'ont prise les radicaux dans la défense des métayers. (*Applaudissements.*)

Le vœu de M. Fully n'ayant pas été soumis à la Commission de l'équipement rural et des lois sociales, je vous demande de le lui renvoyer pour lui permettre de rapporter ce texte ainsi que celui de M. Jaubert. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Jaubert, rapporteur du projet de Caisse centrale des calamités agricoles.

CAISSE CENTRALE DES CALAMITES AGRICOLES

Rapport de M. Jaubert

Député, ancien ministre.

La question des calamités agricoles et des moyens pour venir en aide aux agriculteurs qui en sont victimes a fait l'objet de très nombreuses propositions de loi durant ces trente dernières années. Mais la seule loi importante votée et appliquée à l'heure présente est celle du 31 mars 1932.

I. — La loi du 31 mars 1932

La loi du 31 mars 1932 a opéré des modifications très importantes au système jusqu'alors en vigueur de répartition des subventions pour calamités agricoles.

Les articles 124 à 141 de cette loi, ont, en effet, précisé et mis en application les principes suivants :

Définition des calamités agricoles pouvant donner lieu à indemnité : gel, grêle, ouragans, inondations.

Distinction entre celles de ces calamités qui sont assurables et celles qui ne le sont pas.

Encouragement au développement de l'assurance pour les calamités assurables, en l'espèce la grêle.

Institution d'un système nouveau de répartition des indemnités pour les calamités non assurables, système basé sur une expertise des dégâts dans chaque cas particulier. De nombreuses critiques ont été adressées au fonctionnement de ce régime. Elles ont conduit M. le ministre de l'Agriculture à élaborer un projet dont les principales dispositions sont les suivantes :

II. — Projet soumis à l'examen des Chambres d'Agriculture

Création d'une *Caisse Centrale des calamités agricoles* destinée à organiser l'assurance et la réassurance des risques suivants encourus par les producteurs agricoles : grêle, gel, ouragan, inondation et mortalité du bétail.

Institution dans chaque département d'un *Comité départemental des calamités agricoles,* chargé de prendre toutes initiatives intéressant la création et l'expansion des Caissses d'assurances ou de réassurances mutuelles agricoles, d'agréer ces Caisses, et de fournir à la Caisse Centrale toutes les indications qui lui seraient nécessaires.

Dans le cas où les Caisses agréées ne pourraient assurer l'application de la loi à l'égard de tous les assujettis, constitution sur proposition du Comité départemental d'une *Caisse départementale d'assurances ou de réassurances de calamités agricoles.*

Obligation pour tous les producteurs agricoles, de s'affilier soit à une Caisse Mutuelle, soit à la Caisse départementale.

Obligation pour ces mêmes producteurs de faire, chaque année, à la mairie, une déclaration permettant l'établissement du capital à assurer et la fixation du montant de la cotisation qu'ils auront à payer, cotisation dont le taux est fixé par la Caisse centrale de façon à couvrir, à concurrence de 50 %, la perte subie, diminuée d'une franchise d'avarie égale à 10 % de la valeur du capital assuré.

Ces cotisations seront fixées pour chaque région ou département et pour chaque branche des risques. Elles comportent deux parts :

1° Un élément de ressources à taux uniformes pour l'ensemble du territoire et pour chacune des

catégories, dont les modalités ne sont pas encore arrêtées définitivement et qui serait *perçu comme un impôt*, et consisterait en un prélèvement sur les droits de circulation en matière de vins, une taxe sur les arbres fruitiers, une taxe sur la superficie cultivée (sauf vignes, pâturages et arbres fruitiers) et une taxe sur le cheptel, qui seraient respectivement attribuées aux branches vignes et arbres fruitiers, céréales et cultures diverses et mortalité du bétail.

2° Un élément variable calculé en fonction du risque couru suivant les régions et suivant la nature des cultures ou des élevages, et qui sera perçu pour le compte des Caisses mutuelles ou départementales.

Le taux de l'élément variable des cotisations est fixé pour chaque département par arrêté pris par le ministre de l'Agriculture et le ministre des Finances, sur proposition de la Caisse Centrale.

III. — Critiques à adresser à ce projet

Il semble que les critiques d'ordre général qui pourraient être adressées à ce projet sont les suivantes :

Les risques couverts sont mis par le projet sur le même plan. Il importerait au contraire de les séparer en deux groupes, les uns pouvant faire l'objet d'une véritable assurance, les autres ne pouvant relever que d'un système de secours.

Dans le premier groupe, il faut ranger :

La grêle et la mortalité du bétail.

Et dans le deuxième groupe :

Le gel, les inondations, les ouragans.

Pour la grêle et la mortalité du bétail, il existe en effet depuis longtemps des statistiques précises pour toutes les régions, et ces risques sont parfaitement assurables; mais ils ne sont à l'heure présente que très imparfaitement assurés parce que :

a) Les taux des primes sont trop élevés et sont parfois prohibitifs, même ceux des mutuelles, compte tenu des ristournes instituées par la loi du 31 mars 1932 en ce qui concerne l'assurance grêle;

b) Les Caisses mutuelles grêle locales ne peuvent prendre actuellement, dans beaucoup de régions, qu'une fraction des risques encourus par l'agriculteur et arrêtent l'assurance, — comme d'ailleurs les compagnies privées, — quand elles ont atteint dans une commune déterminée un plafond, un *plein* qu'elles ont fixé et qui est variable par commune;

c) Les taux des ristournes allouées au titre de la loi du 31 mars 1932 sont si insuffisants et leurs conditions d'attribution si compliquées, que le montant de ces ristournes pour le paiement desquelles il avait été prévu un crédit initial important, se réduit à quelques dizaines de mille francs par an;

d) Les Sociétés privées permettent aux assurés le rachat de la franchise d'avarie moyennant le versement d'un supplément de primes alors que les mutuellistes ne sont pas autorisés à procéder à ce rachat ce qui met les mutuelles en état d'infériorité par rapport aux Sociétés d'assurance privées.

Il est relativement facile de faire disparaître ces entraves si on crée dans la Caisse Centrale des calamités une section de réassurance qui jouera le rôle de la Caisse nationale de réassurance dont le principe a été voté sur mon initiative, dans la loi de finances du 30 décembre 1928.

Cette section devrait réassurer dans des conditions extrêmement favorables et d'une façon très

large tous les excédents des risques des Caisses de réassurance au deuxième degré à cadre national.

La gestion du risque grêle et mortalité du bétail serait donc laissée aux Caisses d'assurance mutuelles agricoles pour lesquelles elles sont outillées mais avec obligation d'établir des tarifs tenant compte des conditions avantageuses de la réassurance d'Etat.

Il n'est pas possible d'admettre le système de règlement prévu de 50 % du dommage pour les assurances grêle et mortalité du bétail. Actuellement, les Mutuelles et les Compagnies privées donnent un pourcentage beaucoup plus élevé qui va jusqu'à 80 % avec, pour la grêle, une franchise d'avarie parfois légèrement supérieure mais souvent égale à celle de 10 % prévue au projet.

Il faut donc perfectionner les assurances mutuelles grêle et bétail en *leurs formes actuelles*, par les moyens que nous venons d'indiquer de façon à les généraliser rapidement — l'Etat se bornant à la réassurances au 3e degré et à l'octroi de ristournes sur les primes grêle et peut-être même — la question serait à examiner, l'attribution de ristournes dans certains cas sur les primes d'assurance contre la mortalité du bétail.

Quant aux autres risques (gel, ouragans, inondations), il ne faut pas songer à les soumettre à une assurance formelle et classique — pour la raison qu'ils ne sont pas assurables. Les indemnisations ne peuvent faire l'objet que de secours, d'indemnité à pourcentage plus ou moins élevé par rapport à la perte subie provenant d'un *fonds de la section de solidarité* de la Caisse Centrale des Calamités, qu'il s'agit de doter de ressources importantes, permanentes et régulières.

Le système préconisé de cotisations différentielles par région et par risque pour chaque branche et composées d'un élément à taux uniforme et d'un élément variable en fonction des terres cultivées, de l'importance du chepel ou du nombre d'arbres

fruitiers me paraît absolument inapplicable et susceptible de conduire non seulement à des complications inextricables, mais à des injustices aussi graves que nombreuses.

Mais la difficulté consiste, ayant rejeté le système préconisé dans le projet ministériel, à doter la Caisse Centrale des calamités des ressources nécessaires. Quelles sont-elles?

Financement proposé

En ce qui concerne la *Section de réassurance* qui réassurera au 3e degré les risques gêle et mortalité bétail, la dotation ne devrait pas, semble-t-il, être inférieure à 100 millions.

En ce qui concerne le fonds de la Section Solidarité, étant donné que l'expérience des cinq dernières années nous a montré que pour allouer une indemnisation toutes calamités réunies de 12 à 14 % de la valeur expertisée des dommages causés, compte tenu des franchises d'avaries, il fallait par an disposer de 65 millions, on peut conclure que pour allouer le taux prévu au projet avec une franchise d'avarie moindre que celle actuellement admise, il faudrait tabler sur une dépense moyenne annuelle de l'ordre de 270 à 300 millions.

Le total des allocations payées pour les sinistres des années 1933-34-35-36 et 1937 s'élève à 325 millions et le nombre de demandes dépasse 1.100.000.

Comment trouver ces 300 millions annuels? Par un effort de solidarité, mais pas simplement et uniquement effectué par les seuls intéressés, c'est-à-dire les agriculteurs, mais effectué aussi par la collectivité nationale tout entière. Car la collectivité nationale ne peut pas laisser dans la misère les travailleurs agricoles victimes de risques inassurables. Elle se doit de maintenir, et parfois même de développer, une production agricole à un niveau suffisant pour

couvrir, dans tous les cas, ses besoins normaux d'existence. Les dépenses ainsi faites ont le même caractère d'impérieuse nécessité que celles de la Défense nationale. Qui pourrait soutenir le contraire?

Nous admettrions donc volontiers que s'il est possible de dégager, comme l'affirment MM. Barthe et Berthézenne dans la proposition de loi n° 2421 qu'ils ont déposée le 21 mai 1937 sur le bureau de la Chambre, la surtaxe temporaire de 6 francs par hectolitre de vin, le produit de cette taxe ou d'une partie (par exemple 60 %), c'est-à-dire, suivant les mêmes auteurs, 160 millions fussent affectés à concurrence de 80 millions à la dotation de la *Section de réassurances grêle et mortalité bétail* et à concurrence du solde aux ristournes à allouer sur primes d'assurances grêle. Mais au début du fonctionnement de la loi ces deux chiffres pourraient être sans inconvénient, réduits de moitié, ce qui laisserait un solde disponible de 80 millions.

Quant au *fonds de solidarité,* nous admettrions qu'il fût alimenté jusqu'à concurrence de 50 millions par une augmentation de la contribution foncière non bâtie — ce qui correspondrait, le centime national foncier non bâti valant 900.000 francs environ, à 60 centimes ce qui est considérable. Par contre, il nous est impossible de retenir les propositions tendant à instituer une taxe sur les revenus de l'exploitation agricole, par exemple de 30 % comme il a été proposé, car ce revenu réel, s'il est évaluable, n'est pas pratiquement contrôlable.

D'aucuns ont proposé de demander 1 franc par 100 kg. aux producteurs de blé, soit 70 millions environ. Ce prélèvement est tentant, car il est facile à opérer et il peut se justifier par l'importance de la récolte de blé et par le risque qu'elle court dans beaucoup de régions du fait des calamités.

Il me paraît également logique et juste, puisqu'il s'agit de l'affecter à l'assurance mortalité bétail, de demander au ministre des Finances l'abandon d'une

partie de la taxe à l'abattage qui correspond à la taxe sur le chiffre d'affaires et qui est perçue par lui sur le poids des animaux de boucherie. On pourrait ainsi disposer, par exemple, d'une somme de 50 millions par an.

Au total, les ressources ainsi dégagées seraient de l'ordre de 250 millions.

Le solde, soit 50 à 100 millions, devrait être demandé au budget général.

Allocations pour pertes de capitaux

Mais le projet est muet en ce qui concerne les indemnités à allouer pour perte de capitaux. Il est nécessaire de le compléter sur ce point si important, la destruction des plantations, fruitières par ouragan ou de prairies par inondations, pouvant entraîner la ruine totale de l'exploitation.

La méthode actuelle d'indemnisation est absolument inopérante et injuste. Les indemnités ne sont, en effet, octroyées que si la perte expertisée représente 15 % de la valeur vénale de toute l'exploitation. Cette dernière ne serait-elle que de quelques hectares vaut, cheptel compris, toujours un minimum de 50.000 francs. Il faut donc une perte de 7.500 francs pour avoir droit à indemnité. Ce pourcentage de 15 % doit être considérablement abaissé et ramené à 5 % ou bien il est nécessaire de décréter que le pourcentage s'appliquera, non à la valeur totale de l'exploitation, mais seulement à la valeur de l'ensemble des capitaux de même nature que ceux qui ont été détruits, — par analogie avec ce qui a lieu pour les pertes de récoltes. Sur ces bases, la dépense à prévoir annuellement ne serait pas inférieure certainement à 100 millions si l'on admettait une indemnisation des pertes de 30 % et de 160 millions si elle était de 50 %. *Elle devrait être entièrement supportée par le budget général.*

Au total, ce dernier apporterait donc une contribution de 200 *à* 150, *à* 250 *millions; compte tenu de son apport actuel moyen de* 70 *millions, l'effort nouveau qu'on lui demanderait serait donc de* 80 *à* 170 *millions.*

Nous ne pensons pas, malgré les embarras financiers, qu'on puisse refuser cette aide à celui qui nourrit le Pays, au paysan de France.

Conclusions du rapport Jaubert sur les calamités agricoles

« Considérant qu'une Caisse centrale des calamitées agricoles doit être rapidement constituée pour donner satisfaction aux demandes justifiées du monde agricole;

« Que cette Caisse, suffisamment dotée, doit, à la fois, pouvoir organiser et développer l'assurance mutuelle contre les risques assurables dans des conditions acceptables pour tous les agriculteurs, allouer des indemnités importantes pour les pertes de récoltes provenant des calamités non assurables et pour les pertes de capitaux provenant de tous les risques visés par la loi du 31 mars 1932;

« Le Congrès demande aux parlementaires du Parti de soutenir tout projet ou proposition de loi qui instituera sur les bases définies plus haut une Caisse centrale des calamités agricoles et au Gouvernement de vouloir bien consentir l'effort financier nécessaire pour que sa dotation permette une assurance mutuelle à taux réduit des risques assurables et une indemnisation importante des pertes de récoltes afférentes aux risques non assurables et des pertes de capitaux imputables à tous les risques.» (Visés par la loi du 31 mars 1932.)

M. le Président. — La parole est à M. Deverrière, de la Fédération du Rhône.

M. Deverrière. — Je remercie M. Jaubert de son excellent rapport qui intéresse au plus haut point le département que je représente. Pour vous le démontrer, il me suffira de vous lire la lettre que j'adressais, en 1931, au président de la Fédération radicale-socialiste du Rhône au sujet de la situation de certains cultivateurs, victimes de cataclysmes répétés.

Voici ce que j'écrivais au président Herriot :

« Le Comité radical et radical-socialiste du canton d'Anse m'a chargé d'attirer votre attention et celle des élus de notre Parti sur la situation malheureuse de tous les viticulteurs et agriculteurs du canton d'Anse.

« En effet, depuis trois ans, ces derniers ont vu le produit de leur travail enlevé d'une façon totale par des cataclysmes répétés.

« Chaque année, après le désastre, une petite partie de ces agriculteurs ont quitté la terre pour aller travailler en usine. N'ayant plus de ressources, il fallait manger.

« Ce n'est qu'à force de privations que ceux qui sont restés ont pu vivre presque trois ans sur le produit de leur dernière récolte.

« Il faut habiter parmi ces travailleurs attachés à la terre, par leur naissance, pour comprendre le courage et l'effort tenace qu'ils ont dû produire, buvant de l'eau en cultivant la vigne, n'achetant aucun vêtement de rechange et s'endettant souvent pour pouvoir manger, dans l'attente d'une récompense de leurs efforts.

« Ils avaient cru la recevoir cette année : la récolte leur donnait les meilleurs espoirs, les vignes étaient belles et les arbres chargés de fruits.

« Le désastre des 1er et 2 juillet complété par l'orage du 7 juillet a détruit brusquement leurs espérances, les laissant anéantis.

« S'ils n'étaient pas soutenus, ils seraient incapables de continuer leur effort.

« Ils pensent que si, dans une société organisée, l'on ne doit laisser personne mourir de faim, ils avaient mérité plus qu'une aumône. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au Dr Charlin, de la Fédération du Doubs.

M. Charlin (*Doubs*). — Je voudrais demander au Congrès d'adopter un vœu, voté par le Conseil général du Doubs, qui ne comprend que des députés et des sénateurs de droite, en vue de prendre des mesures urgentes pour la protection de nos populations rurales contre la fièvre aphteuse.

Je serais heureux que les parlementaires de notre parti prissent l'initiative de ces mesures.

M. le Président. — Ce vœu est renvoyé à la Commission de politique générale agricole.

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Jaubert relatif à la Caisse des calamités agricoles.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Jaubert concernant les allocations familiales.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

VITICULTURE

M. le Président. — La parole est à M. Roy, dé-

puté de la Gironde, rapporteur de la Commission de la viticulture.

M. Roy, *rapporteur.* — Les populations rurales se réjouissent de voir la première journée de nos Congrès réservée à l'étude des questions agricoles.

Tout ce qui touche la vie de nos campagnes doit donc retenir notre attention. Le parti radical est le parti des paysans et des classes moyennes, et c'est le seul qui se soit penché vers les travailleurs du sol.

Ce sont les présidents du Conseil et les ministres de l'Agriculture radicaux qui ont fait voter les grandes lois de défense viticole et assuré l'équilibre du marché.

Aussi les populations rurales font-elles confiance à notre parti, et nous avons le devoir de mériter cette confiance.

Si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, c'est pour approuver les décisions prises en faveur des agriculteurs, c'est pour féliciter notre ami Liautey pour son action si utile.

Mais c'est aussi pour rappeler mon désir de voir constituer au sein de la Commission de l'agriculture une section de viticulture. Je l'ai demandé au Congrès de Biarritz. L'assemblée a approuvé, et rien n'a encore été fait.

Dans tous les rapports qui nous ont été présentés au cours des Congrès précédents, il a été fait une large part à l'agriculture, et on a parlé très peu — lorsqu'on en a parlé — des questions viticoles.

La vigne couvre cependant une partie importante du sol métropolitain et nord-africain. Elle occupe, directement ou indirectement, l'activité de plusieurs millions de Français et elle apporte au Trésor, sous forme de taxes, redevances, droits et impôts divers, des sommes importantes.

Je précise même que le vin est le produit de la terre le plus frappé. Taxes à la production, taxes au rendement, droits de circulation, etc..., sont au-

tant de charges que le viticulteur est seul à supporter et qui font le vin cher sans profit pour lui.

C'est pour guider le législateur, c'est pour resserrer les liens qui doivent unir tous les producteurs français, c'est pour doubler l'autorité des associations syndicales que je demande au Congrès la constitution d'une section de viticulture.

Ne dites pas, messieurs, que les questions viticoles ne sont pas assez différentes des questions agricoles pour nécessiter cette section spéciale.

A côté du développement nécessaire du crédit agricole, du problème non encore réglé des dettes agricoles, des calamités qui intéressent toute l'agriculture française, il en est d'autres qui sont particulières à la viticulture. L'équilibre du marché, la réduction des charges, la répression de la fraude, l'exportation des vins bénéficiant d'une appellation d'origine, l'organisation de crédit à l'exportation, sont autant de questions qui n'intéressent que les viticulteurs.

Je n'ai pas l'intention de traiter aujourd'hui ces questions. Le problème est trop vaste et il n'est pas à l'ordre du jour.

Je me bornerai à demander l'application rigoureuse du Code du Vin, l'obligation de consulter les associations syndicales avant le vote des lois viticoles ou la signature des décrets touchant les viticulteurs, la défense des vins à appellation d'origine, la revision du décret instituant les appellations contrôlées, l'organisation de l'exportation de nos grands vins et du crédit nécessaire pour la faciliter.

Le Congrès fait confiance au président Chautemps et aux ministres radicaux pour faire voter sans retard la loi sur les calamités agricoles, la modification du décret instituant les appellations contrôlées, la modification nécessaire et urgente de la loi visant les dettes agricoles.

Et, reprenant ma proposition des Congrès précédents, je demande à l'assemblée de décider la cons-

titution d'une section viticole au sein de la Commission d'agriculture.

Cette Commission aura son président et ses rapporteurs. Les régions viticoles feront désigner deux délégués par leur Fédération départementale. Les rapports de ces Fédérations seront adressés au siège du Parti, un mois avant le Congrès, pour être soumis à la discussion du Parti.

Telles sont les conclusions que je demande au président de soumettre à l'approbation du Congrès.

M. le Président. — Personne ne s'oppose, bien entendu, à la création d'une sous-commisison de la viticulture. Mais nous touchons ici aux statuts mêmes du Comité exécutif.

Je demande donc à M. Roy de modifier sa proposition de la façon suivante : au sein de la Commission d'agriculture, une sous-commission de la viticulture sera constituée. En feront partie de droit, les délégués qui seront désignés par les Fédérations départementales ainsi que ceux qui s'inscriront, conformément au règlement du Comité exécutif.

M. Roy, *rapporteur*. — Nous sommes d'accord.

Je vous remercie et j'ai l'honneur de remettre au bureau les rapports présentés par quelques délégués à notre première réunion de Commission pour être soumis à notre prochain Congrès. Votre Commission vous prie cependant de retenir aujourd'hui celui qui concerne les tarifs de transport des vins et cidres par voie ferrée et de demander à M. le ministre des Travaux publics de refuser l'homologation de toute nouvelle augmentation sur les tarifs de transport des vins et cidres. Elle lui demande aussi d'étudier la question d'une tarification unique, exposée dans le rapport que j'ai l'honneur de remettre au bureau. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclu-

sions du rapport de M. Roy, modifiées dans le sens que j'ai indiqué.

« Ces conclusions, ainsi modifiées, sont adoptées. »

LES CARBURANTS FORESTIERS présenté par M. Jean Sennac

M. le Président. — La parole est à M. Jean Sennac, rapporteur de la Commission des carburants agricoles.

LE PROBLEME DE LA FORET FRANÇAISE DU POINT DE VUE DES « CARBURANTS ET COMBUSTIBLES FORESTIERS »

Avant-propos

Dans ce rapport nous ne parlerons pas du bois d'œuvre, mais exclusivement des Carburants et Combustibles forestiers, dont l'abandon, trop longtemps prolongé, a mis la forêt française en péril.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, indiquons tout de suite, qu'un ministre radical a tenté ce qui semblait impossible, en se dressant contre certains intérêts particuliers, puissamment ligués contre l'intérêt général, et qu'avec courage et tenacité, il a livré bataille, parfois incertaine, mais que, grâce à ses efforts, il a eu le mérite de gagner, raison de plus pour que le Parti républicain radical et radical-socialiste reconnaisse que le citoyen Liautey, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, a bien mérité de la forêt française.

Il suffit de lire ce rapport, trop succinct à notre gré, pour concevoir l'intérêt social, économique, po-

litique et de défense nationale que représentent la sauvegarde et le développement de la forêt française.

Conditions générales

De toutes parts, les nations pour vivre et se développer, cherchent par l'exploitation rationnelle de leurs richesses à se libérer des importations.

Depuis la guerre, la science a bouleversé toutes les conditions économiques. C'est ainsi que l'intense développement de toutes sortes de machines fixes et de véhicules terrestres, aériens, nautiques, et également la motorisation de l'armée, place, dans les pays ne possédant que peu ou pas de gisements pétrolifères, le problème des carburants au premier rang de leurs préoccupations.

Importation des hydrocarbures en France

En raison de ses besoins de carburants, la France est dans une situation difficile. Méditons ces chiffres.

En 1930 : la France a consommé approximativement *3 millions* de tonnes d'hydrocarbures.

En 1935, cette consommation s'est élevée à un peu plus de *4 millions* de tonnes.

La situation, telle qu'elle se présente pour notre production, par rapport aux 4 millions de tonnes consommées en 1935 est la suivante :

1° Production nationale, 1/20 Pechelbronn, Benzol, etc...

2° Concession de l'Irak, 4/20.

Au total : 5/20, soit un million de tonnes.

C'est donc 15/20e de notre consommation que nous devons acheter à l'étranger, soit 3 millions de ton-

nes, auxquels il faut ajouter 2 millions pour la constitution de stocks et réserves pour la Défense nationale.

Avec la motorisation de notre armée, chaque jour de plus en plus importante, il est indispensable de trouver, sur notre sol, un carburant qui nous permette, en cas de conflit armé, de nous assurer un approvisionnement facile, rapide et certain.

Le problème est non seulement d'économie nationale, mais aussi de Défense nationale.

Influence sur la balance commerciale de l'utilisation du carburant charbon de bois

Les achats considérables que nous sommes obligés d'effectuer à l'étranger, pèsent lourdement dans le plateau de notre balance commerciale dont le déséquilibre est important.

C'est environ *2 milliards 500 millions d'or* que nous payons à l'étranger pour ce poste.

Les lourdes taxes que, pour toutes ces raisons, l'Etat est obligé de mettre sur les hydrocarbures, ont une répercussion néfaste sur certaines de nos industries telles :

— l'automobile,
— la motoculture,
— l'industrialisation,
— le tourisme, etc., etc...

Il faut donc, dans l'intérêt général, trouver à la France un carburant national qui la soulage du pesant fardeau des pétroles étrangers.

Que d'efforts de toutes parts, combien de savants, de techniciens, de chercheurs ont travaillé pour atteindre ce but. Malheureusement, peu de solutions répondent à toutes les conditions posées.

Que ce soient les alcools, les hydrocarbures synthétiques, les huiles végétales, les lignites, les tourbes, les schistes, les charbons minéraux, aucun, de ces produits n'apporte une solution satisfaisante à ce problème, les uns sont onéreux pour l'Etat, certains sont d'un prix trop élevé, les autres ne peuvent être produits en quantité suffisante pour répondre dans une large mesure à nos besoins.

D'autre part, la thermo-dynamique a montré l'énorme difficulté, sinon l'impossibilité, de réaliser des moteurs polycarburants. C'est donc un produit, un seul, d'une production suffisante, pouvant se trouver en tous points de notre territoire, qui peut permettre de résoudre ce problème.

Ce produit, vous le connaissez tous, c'est le *bois.*

Importance de la forêt française

La forêt, on peut la couper, le soleil est là pour la faire surgir de terre, c'est une source inépuisable qui se renouvelle sans cesse. Il n'est pas nécessaire de descendre à des centaines de mètres sous terre, où l'homme risque chaque jour sa vie. Non, bien au contraire, en plein air, là où les muscles se fortifient vous exploiterez une richesse nationale.

Comme nous avons examiné les prémices du problème des carburants, examinons le problème de la forêt française. Plus de 15 % de la superficie de la France sont couverts de forêts, soit environ 10 millions 200.000 hectares qui se répartissent ainsi :

Forêts d'Etat	1.199.000	hectares
Forêts communales	1.948.000	—
Forêts privées	6.470.000	—

Les forêts privées appartenant *à plus de 1 millions 500.000 petits propriétaires.*

Comparativement aux Etats d'Europe, nous ve-

nons au 5e rang comme possibilités forestières. Voici d'ailleurs les étendues boisées des pays plus riches que nous.

Russie	200.000.000	hectares
Suède	21.600.000	—
Allemagne	14.000.000	—
Finlande	12.540.000	—
France	10.190.169	—

La proportion des régions boisées dans le monde est d'environ 24 %.

Sans être absolument défavorisés, nous n'avons donc pas une capacité forestière qui puisse nous permettre de négliger de tirer parti de nos moindres ressources.

Possibilités de la forêt française

En bois d'œuvre, notre production est inférieure à notre consommation, il n'en est pas de même en bois de feu. En effet, notre consommation atteint environ 15 millions de stères, alors que nos forêts pourraient produire, sans déboisement, le chiffre global de 35 millions de stères (dans cette évaluation, sont compris les remanents, les bois d'entretien des routes et des canaux et ceux des petits bois particuliers, etc...).

Il ressort donc que sur ces 35 millions de stères de bois de feu disponibles, un minimu de 15 millions de stères est utilisé.

Cet état de choses a dans les milieux forestiers et agricoles une répercussion désastreuse s'aggravant d'année en année car, entre 1913 et 1935, la consommation de bois de feu pour usages domestiques a diminué *de 50 % par tête d'habitant.*

Conséquences désastreuses de la politique forestière suivie jusqu'à ces temps derniers

La mévente de plus de la moitié des bois de feu entraîne, par voie de conséquence, le non-nettoyage des forêts qui a pour résultats principaux :

— l'appauvrissement de la forêt en bois d'œuvre et l'augmentation des prix d'exploitation de ceux-ci;

— le désintéressement de l'entretien des domaines forestiers privés, par manque de profits pour leurs propriétaires;

— les dangers permanents d'incendie par l'accumulation du bois mort;

— l'abaissement trop grand des cours du bois, appauvrissement des bûcherons;

— le déboisement avec toutes ses conséquences, surtout en matière d'inondation, car il ne faut pas oublier que la forêt absorbe en moyenne, et par 24 heures, 30.000 litres d'eau par hectare, soit environ 300 millions de m^3 par jour, ce qui correspond à une puissance d'absorption en 24 heures, du débit total du Rhône en 36 heures.

Cette absorption de l'eau par la forêt a un effet régulateur des cours d'eau et diminue les effets désastreux des inondations, sans compter son influence sur l'hygrométrie atmosphérique, car, par temps d'humidité, les feuilles absorbent l'eau de l'atmosphère et, par temps de sécheresse, l'eau absorbée par les racines est, en partie, restituée par les feuilles qui, si l'ont peut s'exprimer ainsi, transpirent. La forêt absorbe également l'acide carbonique.

N'oublions pas que l'Etat et les communes possèdent, à eux seuls, les 4/10e de notre domaine fores-

tier représentant pour eux une source considérable de revenus qui leur permettrait dans le cas d'une exploitation rationnelle, d'améliorer leur budget.

De plus, 1.500.000 propriétaires, qui possèdent le reste de la forêt française, sont conduits à la ruine ou au déboisement.

A l'heure actuelle, l'ouvrier bûcheron est appauvri, son travail ne lui permet plus de mener une vie honorable.

Problème des carburants forestiers

Si nous résumons, nous nous trouvons en face de deux problèmes bien distincts :

— Celui des carburants;

— Celui de la forêt.

Et, sans crainte d'être contredits, nous pouvons affirmer que la solution du premier résout le dernier, car l'exploitation rationnelle de la forêt, pour la transformer en une source inépuisable de Carburant national, que nos techniciens sauront rendre égal aux hydrocarbures, tant au point de vue technique que pratique, permettra de sauver la forêt française.

J'entends déjà, comme il m'a été permis de l'entendre, des gens dire que l'on accentuera ainsi le déboisement et que, bientôt, il ne restera plus un arbre sur le sol français. C'est une erreur, car, lorsqu'un produit devient une source de revenus, le propriétaire le surveille, cherche à le développer et son voisin veut en faire autant. La prospérité engendre la prospérité et la misère engendre la misère.

Si, demain, le bois de feu devient notre « Carburant », c'est une multitude d'améliorations sociales et économiques que nous aurons fait naître. Ce sera, en effet :

— Le retour du propriétaire à l'attachement de ses domaines;

— Une augmentation du cours des bois de feu entraînant une amélioration des conditions d'existence des bûcherons;

— Une exploitation plus rationnelle de la forêt créant une diminution des cours des bois d'œuvre;

— Une augmentation de besoin de main-d'œuvre diminuant la misère dans nos campagnes;

— Le retour à la terre;

— Pour nos communes, pour l'Etat, une source fructueuse de revenus soulageant le budget, et puis, devant le développement croissant et l'utilisation du bois, la course au reboisement avec toutes ses conséquences joyeuses;

— Les terres incultes, parce que pas assez riches, deviendront des forêts de taillis, chassant la misère de ces contrées désertiques;

— Tous ces arbres multipliés assainiront des campagnes marécageuses, régulariseront le cours des rivières et des fleuves et embelliront encore notre beau pays.

L'activité économique et les « Carburants forestiers »

L'emploi généralisé des Carburants forestiers aura pour conséquences :

— La création d'une industrie nouvelle, nationale, multipliant les emplois, non pas concentrés en un point de la France, mais éparpillés dans chaque centre forestier;

— Un plus juste équilibre de notre balance commerciale;

— Le développement des gazogènes sera pour les industries métallurgiques un client précieux.

Ne nous arrêtons pas là ; voyons également les conséquences qu'entraînera un carburant économique :

— L'accroissement des automobiles donnant à cette industrie une activité tant freinée et, par suite, un développement considérable du tourisme dont les résultats économiques n'ont nul besoin d'être soulignés.

Qu'il nous soit permis de citer une partie d'un discours prononcé par M. Liautey, le 28 mai 1937 (*Journal Officiel*, 29 mai 1937) :

. . . .

« L'utilisation des carburants forestiers par nos
« paysans sera, messieurs, un événement considé-
« rable susceptible de rénover complètement la vie
« de nos campagnes. Nos cultivateurs pourront ainsi
« bénéficier de tous les progrès de la science mo-
« derne et participer à tous les avantages de la civi-
« lisation, dont certains de nos villages sont encore
« privés, faute de moyens suffisants de communica-
« tion.

« Permettre au paysan, et notamment au jeune
« paysan, d'aller à la ville lorsqu'il peut y trouver
« des distractions intellectuelles et artistiques aux-
« quelles il a droit comme tous les autres citoyens,
« lui donner la possibilité de se rendre facilement
« au marché pour y livrer ses produits à bon compte,
« sans qu'ils soient grevés de frais de transport au
« détriment du consommateur, ce sont là des objec-
« tifs assez intéressants, assez importants pour notre
« vie économique et sociale pour que le Gouverne-
« ment s'applique de toutes ses forces à les réaliser
« en collaboration avec le Parlement et avec toutes
« les grandes organisations professionnelles. »

. . . .

La motorisation de multiples machines de culture,

ainsi que la force motrice bon marché, à la disposition des plus modestes artisans, l'électricité thermique et le gaz de chauffage à la disposition de chacun, etc.

Ah! direz-vous, n'allez pas si vite, nos richesses forestières ne permettront que très faiblement la diminution de nos consommations en essence et autres hydrocarbures.

Pas du tout, sans reboisement, mais aussi sans déboisement, la forêt peut, à l'heure actuelle, avec ses *35 millions de stères,* remplacer *2 millions de* tonnes d'hydrocarbures.

Le progrès mis à la portée de tous, l'automobile elle-même pouvant être pratiquée par les salariés.

Près de *2 milliards* d'or qui ne sortiront plus annuellement solder nos achats à l'étranger et n'alourdiront plus notre balance commerciale.

En cas de guerre, la certitude de trouver, sur notre sol, le carburant nécessaire pour la mobilité de notre armée, toujours de plus en plus motorisée.

Pour notre aviation commerciale, la fin des incendies qui, 80 fois sur 100, sont responsables des accidents mortels.

Pour nos chemins de fer, la généralisation d'automotrices bon marché permettant d'envisager leur équilibre financier autrement que par l'augmentation des tarifs, la suppression de certains trains et la guerre aux industriels des transports routiers.

Politique de reboisement

Je veux, pour démontrer par l'exemple qu'il est possible d'augmenter, en France, la production du bois de feu par le reboisement de futaies, citer l'Italie, qui importait 300.000 tonnes de charbon de bois

en 1920, n'en importe plus actuellement et se fournit sur son propre sol grâce à sa politique de reboisement.

Quelle peut-être la valeur de reboisement? Certes, pas illimitée, mais tellement considérable qu'il est possible de dire que, dans un nombre d'années très faible, on pourra ne plus utiliser, comme hydrocarbures, que ceux nécessaires à l'alimentation de certaines machines thermiques que le gazogène n'aura pu encore satisfaire techniquement.

Ajoutons, à tous ces avantages, la création d'une industrie nouvelle, faisant vivre plus de 100.000 personnes réparties sur tout le territoire français.

Cette industrie nouvelle des carburants forestiers ne doit pas nous faire oublier que près de 600.000 ouvriers de toutes sortes, bûcherons, scieurs, etc., vivent sur la forêt française et qu'il est grand temps de leur venir en aide, sinon, comme tant d'autres, ils iront s'inscrire au chômage.

L'exploitation rationnelle des bois de feu et de nettoyage des futaies aura également pour conséquences, tout en sauvant les *20 millions* de stères inutilisés, de diminuer le prix de revient de notre bois d'œuvre, donc, augmentation de la production et diminution d'autant de l'importation de produits étrangers.

Il ne faut pas négliger les sarments des vignes qui peuvent fournir un appoint important.

Avantages économiques des carburants forestiers

Très sommairement nous donnons, dans le tableau ci-joint, quelques indications permettant de se faire une idée des économies possibles.

SYSTÈME D'ALIMENTATION	PRIX D'ACHAT NEUF	CONSOMMATION AUX 100 KILOM.	PRIX DU CARBURANT	DÉPENSE AUX 100 KILOM.
à l'essence P. L. ..	84.000	35 L	2 fr. 40 le litre	84 fr.
à l'huile lourde....	104.000	25 k	2 fr. 10 le kilo	52 fr. 50
au bois............	94.000	90 K	200 fr. la tonne 0 fr. 20 le kilo	18 fr.
au charbon de bois.	92.000	42 K	700 fr. la tonne 0 fr. 70 le kilo	30 fr.
aux comprimés de charbon de bois	88.000	30 K	800 fr. le tonne 0 fr. 80 le kilo	24 fr.

Le problème des combustibles forestiers

Si la plupart des bois de feu peuvent s'utiliser en carburants, il en est certains qui, sans être du bois d'œuvre, du fait de leur grosseur, sont difficilement carbonisables et doivent, par conséquent, être employés de façon judicieuse, car ils peuvent constituer un combustible de choix capable de rivaliser avec la plupart des combustibles minéraux étrangers et même être supérieurs à beaucoup.

Le bois donne environ la moitié des calories de la plupart des charbons minéraux, seulement il faut faire intervenir la technique des appareils qui permet dès lors au bois de figurer en bonne place dans *le pouvoir thermique réel* des différents combustibles.

Rendement calorifique des différents combustibles

Une chaudière moderne de chauffage central au charbon minéral, à feu continu, a environ un rendement de 50 % pour une eau chauffée à 75°, une chaudière à bois a un rendement de l'ordre de 85 %.

1 kilo d'anthracite brûlé dans une chaudière à feu continu donne donc environ 3.500 calories, soit la moitié de son pouvoir calorifique qui est d'environ 7.000 calories.

1 kilo de bois ayant environ deux ans de coupe et dont le pouvoir calorifique est d'environ 3.750 calories brûlant dans une chaudière à bois, ayant un rendement de 85 %, donne environ 3.200 calories.

Si l'on tient compte que le charbon minéral coûte de 500 à 800 francs la tonne et que le bois de feu coûte au maximum 100 francs la tonne (ce prix, calculé largement, tient compte du façonnage, car

le stère vaut 25 francs, il en faut à peu près 2 1/2 pour une tonne). Point n'est besoin d'être aussi fort qu'Inaudi pour comprendre l'économie considérable que représente le combustible forestier :

— Prix de revient plus bas;

— Emploi plus propre et plus hygiénique;

— Produit français,

sont des avantages qui se trouvent réunis et plaident en sa faveur.

Importation des combustibles français en 1936

Anthracite	2.712.167	tonnes
Coke pour chauffage domestique.	1.250.000	—
Briquettes de lignites..........	384.328	—
Agglomérés	616.801	—

représentant environ *2.500 millions* de francs en comptant la £ à 75 francs, soit actuellement *5 milliards* environ.

Il nous semble qu'à l'époque où tout le monde pleure sur le déficit de la balance commerciale, il pourrait y avoir place pour une politique énergique de revalorisation de la forêt française, poussant au reboisement en taillis des contrées désertiques, évitant, par cela même, l'importation de pétroles et de combustibles étrangers et, ainsi, de conserver *chez nous* les milliards d'or qui sont indispensables pour assurer l'équilibre de notre balance des comptes qu'il ne faut pas confondre avec la balance commerciale.

En pratiquant une politique de reboisement venant en complément de celle d'utilisation des bois de feu, en carburant, il peut y avoir en déchets de scierie, de bois trop gros pour la carbonisation,

etc., 4 à 5 *millions de tonnes* de disponibles, ce qui représenterait 3 à 4 *millions de tonnes* d'anthracites étrangers.

On pourrait même ajouter à cela la possibilité d'utiliser, dans les machines thermiques à soufflerie de combustibles pulvérisés, tous les poussiers de charbon de bois, actuellement inutilisables, de même qu'on pourrait étudier la possibilité, en les mélangeant à des quantités égales de poussiers de charbon minéral, d'en faire des agglomérés réactifs, par conséquent d'une combustion facile.

Conclusions

Il serait également nécessaire d'étudier la production du gaz de chauffage, par les municipalités forestières, et où le charbon de bois serait un sous-produit facile à utiliser sur place.

Ce qui a été fait

Comme nous l'avons dit au début, un homme s'est lancé dans la bataille à corps perdu, c'est le sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, le citoyen Liautey.

Sous son active impulsion, les gazogènes ont connu un renouveau d'activité et, de ce fait, les carburants forestiers se sont immédiatement trouvés demandés. Les propriétaires forestiers, tout comme le pays, n'ont qu'à y gagner.

Dans le domaine des carburants, il a réalisé l'Ecole des conducteurs de gazogènes de Pont-sur-Saône et celle de Versailles. Prêchant d'exemple, il a doté son département, la Haute-Saône, de services d'autobus à gazogènes qui fonctionnent à la satisfaction de tous. D'autres villes, comme Rennes, Le Mans, ont suivi cet exemple, et ce n'est pas fini.

Le département des Landes a commandé 8 auto-

rails à bois. Le décret tout récent du 27 août 1937 a fait obligation aux services publics, aux entreprises, aux Sociétés de transports publics, de personnes ou de marchandises, qui possèdent au moins 10 camions, d'en équiper le dixième de gazogènes, cette proportion peut aller jusqu'à 20 % dans les départements où les conseils généraux en feront la demande.

Le nombre des gazogènes en service est actuellement de près de 5.000 et il est certain que des concours, comme celui de l'*Exposition de motoculture*, à *Senlis*, organisée par le citoyen Liautey, auront une répercussion certaine sur la motorisation économique des moyens de culture.

Tout ceci est évidemment de première importance. Il reste encore beaucoup de choses à faire, elles le seront si chacun veut bien seconder les efforts entrepris et si le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, fermant les oreilles aux voix des sirènes intéressées, reste unanime derrière son militant qui a déjà fait beaucoup pour la forêt française et qui, demain, poursuivant son œuvre, avec la certitude de l'appui affectueux de son parti, continuera, dans ce domaine, sa besogne de redressement national.

Qu'il nous soit permis, en concluant ce rapport, de souligner l'activité d'autres ministres radicaux qui ont secondé cette œuvre. D'abord notre président Daladier, ministre de la Défense nationale; le citoyen Queuille, ministre des Travaux publics; Campinchi, ministre de la Marine, et notre jeune sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, le citoyen Monnerville.

Le chemin est encore long pour terminer l'action entreprise, les écueils sont nombreux, mais, si l'on veut bien, comme l'a promis le citoyen Liautey, empêcher la spéculation sur les produits forestiers et organiser la distribution à travers tout le pays, on aura déjà fait beaucoup.

A cela il faudra ajouter :

1° Un enseignement spécial pour doter le pays de mécaniciens garagistes qui, après un stage très court, un mois grand maximum, auront acquis les connaissances nécessaires pour être accrédités auprès des usagers et leur rendre les services qu'ils sont en droit d'en attendre.

Qu'à cet effet soit organisé, dans nos Ecoles supérieures d'agriculture (Grignon, Rennes, Montpellier, Institut national agronomique) et dans les Ecoles techniques d'application un enseignement soumis à l'autorité du ministre de l'Agriculture.

Nous croyons aussi devoir faire appel au ministre de la Défense nationale pour lui demander que les mécaniciens garagistes accomplissent, dans ces écoles, leur période de réserve, et que les jeunes soldats, appelés, en raison de leur profession, dans les services motorisés de l'armée, y accomplissent un stage;

2° Que l'on crée des chaires d'enseignement réservées aux carburants forestiers, dans les écoles techniques et professionnelles, dans les écoles d'arts et métiers... agricole, génie, rural, etc.

Que les laboratoires de ces grandes écoles soient aidés pour leur permettre de se procurer l'outillage nécessaire, indispensable même,, à l'étude approfondie et méthodique de l'utilisation du gaz des forêts;

3° Qu'un concours soit ouvert pour la présentation d'un carburant forestier standard, permettant la fabrication d'un produit stable, peu encombrant, d'une densité suffisante et d'un conditionnement permettant la diminution du volume des gazogènes, grâce à leur alimentation automatique;

4° Que les industriels intéressés au développement de l'emploi des gazogènes et des carburants

forestiers reçoivent, après s'être groupés, des encouragements des pouvoirs publics;

5° Que soit créée une ligue des usagers des gazogènes en vue de défendre leurs intérêts et de formuler, de façon précise, leurs critiques, leurs approbations et leurs désirs;

6° Que soit constituée une organisation bancaire, capable d'assurer le financement des installations et de lancer le matériel à gazogènes;

7° Rétablissement, par la Défense nationale, des primes à l'achat pour gazogènes;

8° Que soit créé un Comité technique chargé de dégager les règles essentielles de l'utilisation des carburants forestiers.

M. le Président. — La parole est à M. Manent, député des Hautes-Pyrénées.

M. Manent (Hautes-Pyrénées). — Représentant un département essentiellement forestier, je tiens à rendre hommage à notre ami André Liautey pour la politique vigilante et intelligente de revalorisation de la forêt française qu'il poursuit au gouvernement et qu'il avait d'ailleurs préparée avant d'entrer au gouvernement avec des hommes comme Elbel que je suis heureux d'associer à notre ami Liautey. (*Applaudissements.*)

On dit souvent qu'une politique se juge à ses résultats. En l'espèce, elle se juge aux centaines de millions qui sont tombés dans les caisses communales à un moment où les municipalités ne savaient comment équilibrer leur budget. (*Applaudissements.*)

Aussi, pour remercier notre sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, j'ai, il y a trois jours, fait décider par le Conseil général des Hautes-Pyrénées qu'un autobus à gazogène serait mis en service dans le département. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Heuillard, de la Fédération de la Seine-Inférieure et nouveau conseiller général. (*Applaudissements.*)

M. HEUILLARD (Seine-Inférieure. — Je veux d'abord rendre un hommage mérité à Jean Sennac pour son merveilleux et si complet rapport. (*Applaudissements.*)

Vous permettrez ensuite au maire d'une petite commune rurale de vous dire qu'il y a trois jours seulement que nous avons voté nos budgets. Nous avions bénéficié, à cet effet, d'une autorisation spéciale, car notre forêt communale, coupe ordinaire et coupe extraordinaire, faisait partie de l'adjudication domaniale qui a eu lieu à Rouen, il y a une huitaine de jours.

Or, comme beaucoup de mes collègues, j'étais très ennuyé pour établir mon budget additionnel de l'année courante, en raison de l'augmentation de toutes les charges : chômage, assistance, etc., et ce n'est pas sans appréhension que je voyais approcher le jour où il faudrait tout de même aligner des chiffres en face d'autres chiffres. Or, nos prévisions sur notre coupe ordinaire, qui s'étaient élevées, lors de la confection de notre budget primitif, à 1.300 ou 1.400 francs, ont été largement dépassées, puisque cette coupe s'est vendue plus de 3.000 francs. Notre coupe extraordinaire, mise en adjudication et évaluée, lors de nos prévisions budgétaires, à 6.000 francs, a atteint 13.000 francs, ce qui nous a fait 31.000 francs pour une commune dont le centime vaut 110 francs. Cela ne s'était jamais vu chez nous.

Au nom, non seulement de ma commune, mais aussi, j'en suis sûr, au nom de toutes les communes qui ont des biens communaux boisés, je remercie et je rends un hommage mérité à notre ami André Liautey. (*Vifs applaudissements.*)

Mais nous avons fait mieux. Prenant comme prévisions pour notre budget de 1938 les prix du bois de cette année, nous avons, chose extraordinaire et qui mérite d'être signalée, abaissé les centimes additionnels de 160 à 130.

Sennac a dit tout à l'heure qu'il était légal de transformer en moteurs à gazogène 10 % des véhicules dans les grosses entreprises et que les conseils généraux avaient la faculté d'augmenter de 10 à 20 % cette proportion.

Or, la session du Conseil général de la Seine-Inférieure s'est terminée hier soir. Membre de la première Commission, celle de l'agriculture, j'ai eu à rapporter toutes les propositions concernant les eaux et forêts. J'ai, en particulier, rapporté le vœu d'un collègue demandant que la proportion de 10 % soit, pour la Seine-Inférieure, portée à 20 %.

J'ai émis un avis favorable et la Commission s'y est rangée. J'ai fait ressortir que, avec la menace qui pèse sur la liberté des mers actuellement, un effort devait être fait en faveur du carburant national.

J'ai eu la douleur d'essuyer une défaite devant le Conseil général, malgré l'avis de la Commission, car, de la façon la plus jésuitique, comme toujours, les gros intérêts des importateurs et des usines de transformation de la Basse-Seine, les gros intérêts havrais en particulier — car, en Seine-Inférieure, nous n'avons pas fini de parler du Havre — se sont dressés, avec les parlementaires et les conseillers généraux de la région, contre ma proposition de porter de 10 à 20 % le nombre des véhicules à transformer.

Cette proposition a été renvoyée à la Commission. Je vous signale le fait, monsieur le ministre, pour que vous preniez les mesures nécessaires afin que la forêt française, notre balance commerciale et la défense nationale soient sauvegardées. Je tenais à

vous le dire publiquement; un ministre averti en vaut deux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bezos, député des Landes.

M. Bezos (*Landes*). — Les Landais qui sont ici ont accueilli avec plaisir le rapport de M. Sennac qui a indiqué que le département des Landes avait fait l'acquisition, il y a trois ou quatre mois, de huit automotrices à gazogène.

Le département des Landes est particulièrement forestier. Mais rendons à César ce qui appartient à César. Si nous avons équipé ainsi notre département, nous le devons, pour une large part, à l'impulsion de notre sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. Liautey, qui aura lancé, à travers le pays, ce qu'on est convenu d'appeler la « houille verte ».

Je l'en félicite et l'en remercie au nom de mon département. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous demande la permission de clôturer ce débat dans lequel je suis quelque peu gêné.

(La clôture est prononcée.)

M. le Président. — Après avoir remercié Sennac et les orateurs qui lui ont succédé, je mets aux voix les conclusions du rapport.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — Je remercie le Congrès au nom de la forêt française et de l'indépendance de notre pays en matière de ravitaillement en carburant. (*Appplaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hollier-Larousse, vice-président de la Commission d'agriculture, rapporteur de la Commission de politique générale agricole.

RAPPORT DE POLITIQUE GENERALE AGRICOLE

présenté par Jules Hollier-Larousse

Vice-Président de la Commission d'Agriculture

M. HOLLIER-LAROUSSE. — Mesdames, Citoyens. Désigné par votre Commission d'agriculture pour vous présenter le rapport général sur les questions agricoles, je vois aujourd'hui ma tâche, que j'estimais fort complexe et fort lourde, singulièrement facilitée par le remarquable travail présenté sur les mêmes questions par notre sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture, notre ami et président André Liautey.

Il était en effet indispensable, à la veille des élections cantonales, que notre Parti fît connaître sa position et les résultats acquis en faveur de l'agriculture pendant plus d'un an de gouvernement populaire, et c'est ce qu'il a fait par la voix autorisée de notre sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Il faut savoir le proclamer : rien en ce domaine n'a été fait sans le concours des radicaux; bien plus, en de nombreuses circonstances, les partis associés au nôtre ont mis largement à contribution nos solutions pour tenter de résoudre les problèmes agricoles, que le cours des événements pose tour à tour inexorablement devant ceux qui ont les responsabilités du pouvoir.

Je vous renverrai donc, sans aucun scrupule, pour l'examen d'ensemble, au très complet exposé de politique agricole que notre sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture a présenté au Comité exécutif du 9 septembre 1937 à Paris, puisque aussi bien il reste peu de place en un mois pour des faits nouveaux et pour des modifications aux chiffres statistiques.

Je me propose de limiter mon exposé à quelques points en étroite liaison avec notre doctrine, m'efforçant de dégager cette vérité que le Parti Radical

en face des difficultés économiques présentes, toujours en voie d'aggravation malgré des accalmies momentanées, m'efforçant, dis-je, de dégager cette vérité que notre Parti se doit de ne pas se laisser devancer par les événements, lui qui possède — étant le seul à les posséder — les directives de salut économique qu'il puise dans le caractère essentiellement français de sa doctrine.

Syndicalisme et Corporatisme

L'organisation agricole sur des bases nouvelles étant une nécessité, nous avons à nous préoccuper des différents moyens de la réaliser.

On nous propose de divers côtés la solution corporative. Notons déjà que ce mot de *Corporation*, survivance d'un passé aboli par la Révolution française, sonne mal aux oreilles républicaines.

Les corporations de l'Ancien Régime se présentaient comme des communautés fermées, jalouses de leurs prérogatives et si, au point de vue technique, elles formaient des artisans particulièrement habiles, par leur nature même elles étaient hostiles au progrès et l'eussent été bien davantage pendant le XIXe siècle qui a vu l'éclosion et la floraison du machinisme.

En elles régnait l'esprit de caste et par conséquent d'égoïsme collectif qui a été brisé par 89, libérateur de la personnalité humaine si chère aux Radicaux.

Enfin, ce que nous voyons dans un pays voisin sur la manière d'utiliser les corporations en les associant à la vie économique sous condition qu'elles feront montre de docilité et ne contrarieront pas la volonté du maître, bien mieux, qu'elles le seconderont aveuglément dans toutes ses décisions sans appel, suffirait à nous faire écarter le corporatisme en raison du risque d'asservissement qu'il comporte.

Grâce aux corporations, malgré les garanties en façade que semblent apporter les *Tribunaux du Travail,* les représentants des producteurs agricoles sont amenés, bon gré mal gré, à toutes les concessions retombant sur leurs mandants, et cela, au nom d'un impératif dictatorial qui ne souffre pas la discussion.

Je ne citerai pour exemple que les diminutions successives de salaire des producteurs de riz, par qui les sentences qui amenuisaient leurs maigres rémunérations étaient accueillies avec des cris de joie et de reconnaissance, qui, je veux le croire, ne devaient pas être d'une entière spontanéité.

En d'autres pays plus lointains nous apercevons une structure nouvelle de l'économie paysanne.

Ce sont les kolkoses.

Nés d'une conception évidemment grandiose et qui s'apparente plus à la grande industrie qu'à l'idéal qui dort dans le cœur des paysans sous toutes les latitudes : celui de posséder en propre un petit bien, gage d'indépendance et de sécurité, les kolkoses, fermes de plusieurs milliers d'hectares, ne peuvent être exploitées que par des hommes enrégimentés, commandés par des chefs qui, pour n'être pas militaires, disposent néanmoins d'une autorité incontestée et souvent pesante, et totalement soumise aux emprises politiques.

Non, ce que le Radicalisme voit dans le syndicat à formule française, c'est au contraire la libération de l'individu, isolé dans sa ferme, sans renseignements sur la valeur de ce qu'il produit, proie facile pour les pirates de l'économie libérale qui ont su plier à leur avantage, par des accords faciles à réaliser entre eux, la fameuse loi de la concurrence, la loi soi-disant naturelle qui rétablit en théorie entre tous un équilibre idéal, mais qui en pratique abandonne le faible à la merci du plus fort.

Nécessité de développer l'action des Syndicats

Bien que le Radicalisme ait l'apparence d'avoir abandonné à d'autres, provisoirement espérons-nous, la direction d'une solution sociale qui fait pénétrer plus de justice dans les rapports entre le capital et le travail, on peut encore affirmer hautement qu'il est le véritable inspirateur du mouvement syndicaliste et que les promoteurs du syndicalisme sont plus proches de lui que les théoriciens politiques qui, par un confusionisme habile, cherchent à s'assurer la fidélité de leur clientèle électorale.

Mais n'oublions pas que le syndicat est avant tout un acte de solidarité; qui se dit solidariste évoque, par là même le nom de Ledru-Rollin et continue Léon Bourgeois; qui se dit solidariste se rallie par là même à un idéal spécifiquement radical.

Le syndicat en effet est la réaction légitime de l'isolé qui apporte soit son travail (ouvriers, employés, fonctionnaires), soit le fruit de son travail (artisans, paysans).

C'est pour sauvegarder son individualité que le travailleur rejoint le travailleur voisin, c'est pour sauvegarder le produit de son travail, pour défendre son indépendance et son droit de vire que le paysan demande chaque jour plus impérieusement à son syndicat d'élever la voix en son nom.

Le Syndicat au service de la Paysannerie

Il a fallu que le paysan prît conscience du danger sans issue qui le menaçait pour qu'il consentît à se grouper. Son mode d'existence dans des habitations isolées le portait à la méfiance et au repliement sur soi-même.

Mais, dans le domaine de la production agricole comme dans l'industrie, des facteurs nouveaux sont entrés en jeu.

L'interpénétration des peuples fait que le blé, le

sucre et tant d'autres productions animales ou végétales sont des denrées mondiales par l'intensification des moyens de communication.

Les quantités toujours accrues par l'amélioration des rendements, par l'intervention des moyens mécaniques et par la sélection des plantes et des animaux et aussi par l'entrée dans les rangs des producteurs de pays nouveaux jadis acheteurs et maintenant vendeurs et disposant souvent d'une main-d'œuvre nombreuse et peu rétribuée, ont concouru à l'avilissement des prix agricoles, risquant d'abaisser *le salaire minimum du paysan* au-dessous des limites tolérables. Le Syndicat a donc vu son rôle devenir chaque jour plus indispensable.

Assuré de l'appui des pouvoirs publics, que ne peut laisser indifférent le sort de la moitié de la population du pays, ils ont une triple mission à remplir :

Organiser la production;

Centraliser la production;

Obtenir pour la production les prix correspondant à un *salaire normal.*

Il serait très inexact de croire que la paysannerie en soit demeurée au stade de l'individualisme irréductible et que l'organisation syndicale soit une exception; bien au contraire. Des bonnes volontés se sont révélées de toutes parts et un grand mouvement se propage, que mènent de front syndicats et coopératives.

Notons qu'à l'heure actuelle toutes les grandes productions de notre sol sont pour ainsi dire réparties dans des cadres qui leur donnent une cohésion suffisante pour défendre leurs légitimes intérêts :

Association des Producteurs de Viande; Confédération générale des Producteurs de Lait; Syndicats des Producteurs de Pommes à cidre; des Planteurs de Betteraves; des Viticulteurs, et tant d'autres.

Il n'est plus de groupe dans l'activité agricole qui ne dispose de porte-parole qualifiés.

Il est du devoir du Parti Radical d'aider cet effort de toute son énergie, car son idéal est à la base de cet effort même.

Il est également du devoir du Parti Radical et Radical-Socialiste de veiller à ce que cette grande force ne soit pas détournée de son but.

Dans nos campagnes il est rare que l'initiative de groupements de producteurs vienne d'un des intéressés directs, nous voulons dire de celui qui suit sa charrue tout le long du jour ou s'affaire après son bétail.

A cela, plusieurs raisons : l'appréhension « de se mettre en avant », une instruction qui ne permet pas toujours d'envisager la complexité des problèmes, et surtout l'absence de temps libre, la vie étant consacrée de l'aube au coucher du soleil à un labeur le plus souvent pénible.

Aussi ne devons-nous pas être surpris que certains initiateurs bénévoles ne se soient avisés de quelle force ils disposeraient s'ils se présentaient comme les délégués de cette masse imposante de travailleurs.

Jusqu'ici rien que de très normal. Mais ces initiateurs n'étaient pas dépourvus d'opinions politiques et, soit calcul, soit entraînement naturel, ont tenté et tentent chaque jour de propager leurs sympathies ou antipathies politiques personnelles.

Alors que, dans certains départements, les journaux des syndicats agricoles se cantonnent sur le terrain strictement professionnel et que dans les réunions ne sont discutées que les seules questions intéressant l'organisation paysanne, en d'autres départements une intense propagande réactionnaire s'organise sous couleur de défense agricole.

Les auteurs de ces campagnes intéressées sont à vrai dire les pires ennemis de la cause si juste dont ils se prétendent les champions.

A ceux-là le Parti Radical opposera une propagande au grand jour et convie dès maintenant le monde agricole à s'unir autour d'une formule républicaine et paysanne qui sera en définitive l'expression de la pensée intime de nos populations rurales. J'ai nommé l'*Union Républicaine Paysanne* fondée récemment et qui groupe déjà un nombre important de militants dévoués.

Nous avons vu récemment, à propos des élections cantonales, s'étaler dans les feuilles à la solde de la réaction ces abominables appels à la haine où l'on affirmait que l'ouvrier des villes verrait venir sans émoi une guerre qui lui permettrait de gagner 100 francs par jour dans les usines et bien à l'abri, tandis que la chair paysanne ferait les frais de la nouvelle tuerie.

A cela le Parti Radical et Radical-Socialiste et ses organisations paysannes sauront apporter un démenti catégorique.

Le paysan et l'ouvrier sont faits pour se comprendre et pour étayer réciproquement leurs justes revendications.

Aucune manœuvre ne les opposera les uns aux autres et, devant les tentatives perfides de division, le Parti Radical et Radical-Socialiste dressera le barrage de la collaboration française.

De ces mêmes milieux — et comment pourrait-il en être autrement? — jaillissent à jet continu les récriminations les plus violentes contre toutes les tentatives faites pour aider les producteurs des campagnes, lorsque ces tentatives émanent d'un gouvernement investi de la confiance populaire.

Nous devons en faire justice et l'Office du Blé, cible de choix pour les détracteurs, sera l'exemple type auquel nous nous arrêterons.

Cela sera également l'occasion pour nous de préciser quelles sont les conceptions radicales et comment adversaires de l'étatisme autant que de l'anarchie libérale nous concevons une organisation ra-

tionnelle des produits de notre sol où liberté et discipline seront sur le pied de l'égalité.

Le salaire normal

Avant de nous arrêter à l'examen de l'expérience Office du blé, résolvant un des problèmes qui préoccupe le plus justement le monde agricole, nous devons préciser ce que nous avons nommé précédemment le salaire normal dû au paysan, et que les syndicats appuyés sur les pouvoirs publics ont la mission d'établir et de faire respecter :

Le salaire normal est la rémunération obtenue par le producteur, en dehors de toute concurrence, lui permettant grâce à des rendements moyens de vivre de son travail.

L'abolition de la concurrence — legs de l'anarchie libérale — ne doit pas être considérée comme un facteur de paresse ou de régression, car il sera toujours au premier rang des préoccupations des producteurs d'améliorer la moyenne de leurs rendements, et par ailleurs il s'ensuivra certaines éliminations nécessaires comme par exemple celle des mauvaises terres à blé qui seront consacrées à des cultures plus adéquates.

Organiser la production ne signifie nullement préconiser une raréfaction des produits visant à une valorisation qui aurait un caractère des plus artificiels.

Les producteurs agricoles savent bien, au contraire, que nombre de Français sont privés en partie des aliments nécessaires et principalement les enfants.

Ils réalisent parfaitement qu'il faut amplifier la production.

Par là ils abaisseront les prix de revient, ce qui aura pour effet d'accroître leurs ventes tout en maintenant leurs rémunérations légitimes.

Le point sur lequel les syndicats seront intransigeants c'est le maintien à la base du prix de revient moyen; celui-ci sera fixé aisément à l'aide de documents impartiaux des fermes expérimentales des Ecoles d'agriculture, ou par les chiffres parfaitement contrôlables apportés par les organisations professionnelles.

Aussi, après avoir exposé le fonctionnement de l'Office du blé, qui est la mise en pratique de ces conceptions, nous aborderons l'examen du prix d'une denrée qui, à l'heure actuelle, ne bénéficie pas encore d'une protection organisée, nous disons le lait.

Mais, auparavant, afin de dissiper toute équivoque, nous aurons à présenter quelle est actuellement, dans le désarroi des prix, la situation réservée à l'agriculture et, comme le prix de revient est fonction des dépenses, nous aurons à dégager tout d'abord le plus exactement possible ce que nous désignerons sous le nom de : *Prix de la vie paysanne.*

Le prix de la vie paysanne

Nous avons les raisons les plus sérieuses pour affirmer qu'à l'heure actuelle le coefficient 8 est le chiffre minimum applicable aux dépenses des producteurs agricoles; c'est lui qui mesure l'augmentation du prix de la vie par rapport à la période d'avant-guerre.

Il nous reste à le démontrer; et nous apportons ici deux tableaux se rapportant à des exploitations situées dans la plaine de Caen, région de grande, moyenne et petite cultures mélangées.

Le premier tableau donne le coefficient de majoration par rapport à 1914 des salaires agricoles;

Le second est une énumération des principaux articles indispensables à l'exploitation, ainsi que le taux de dépenses d'entretien.

CATÉGORIE D'OUVRIERS ET SALAIRES	Prix en 1914	Prix en 1937	Congés payés 1
A. SALAIRES ANNUELS MOYENS, *avec nourriture et logement :*			
Charretiers	600	4.200	337,50
Vachères	480	3.600	300
Domestiques hommes à toutes mains, à l'année.	432	4.200	330
Servantes de ferme......	360	3.600	300
B. SALAIRES JOURNALIERS MOYENS, *nourris et logés :*			
Mars-avril :			
Hommes	1,50	12	»
Femmes	1,00	10	»
Gros travaux :			
Hommes	2,60	15	»
Femmes	1,75	12	»

Coefficient moyen

TRAVAUX A

CATÉGORIE DE TRAVAIL A L'HECTARE	Prix en 1914	Prix en 1937
Travaux de binage et de démariage des betteraves, prix, nourriture comprise	30	275
Arrachage du lin..................	75	900
Bottelage du foin, les 100 bottes....	1,25	11

Coefficient de majoration : 9,98 —

A 1914, DES SALAIRES AGRICOLES

Charges sociales: Allocations familiales 2.	Charges sociales: Assurances sociales 3	Total	Coefficient de Majoration
182,50	120	4.840,00	8,06
182,50	96	4.178,50	8,70
182,50	120	4.832,50	11,20
182,50	96	4.178,50	11,60
0,50	0,40	12,90	8,60
0,50	0,32	10,82	10,82
0,50	0,40	15,90	6,11
0,50	0,32	12,82	7,32
		Total	72,41

de majoration : 9,05

LA TACHE

Charges sociales Assurances sociales 10 fr. par mois	Total	Coefficient de Majoration
Un hectare en 5 jours : 2 francs.	277	9,16
Un hect. en 10 jours : 4 francs.	904	12,00
		8,80
	Total	29,96

Moyenne générale : 9,98+9,05=9,52

MATÉRIEL
Brabant ....
Herse ....
Semoir à 15 rangs..........................
Extirpateur ....
Balance pour 2 chevaux....................
Moissonneuse-Lieuse ....
Faucheuse ....
Charrette à gerbes (24 pieds, roues de 4 pouces)..
Tombereau ....
Harnais pour 4 chevaux (équipage pour gros charrois) ....
Licol à cheval doublé......................
Longe en cuir..............................
Sac à blé..................................
Baratte, 200 litres........................
Ecrémeuse, 150 litres......................
ENTRETIEN
Rebattage et recalibrage d'une pointe de brabant..
Réparations de machines agricoles (l'heure)......
Ferrure ordinaire..........................
Rassis ....
Journée de bourrelier à la ferme...........
Brouette à côtés...........................
Socs de brabant............................

Coefficient moyen de majoration : 8,67

Prix en 1914	Prix en 1937	Coefficient de Majoration
300 »	2.400 »	8
90 »	500 »	5,55
700 »	4.000 »	6,57
200 »	1.300 »	6,50
10 »	100 »	10
900 »	8.000 »	8,88
325 »	2.350 »	7,20
600 »	4.600 »	7,66
400 »	2.800 »	7
800 »	9.000 »	11,25
5 »	45 »	9
1,50	15 »	10
1,00	10 »	10
160 »	1.100 »	6,87
265 »	1.700 »	6,41
3 »	30 »	10
1 »	10 »	10
3,20	30 »	9,37
1,60	16 »	10
1,50	20 »	13,33
15 »	120 »	8
12 »	110 »	9,16
	Total..............	190,75

Coefficient moyen des salaires, travaux à la tâche, matériel et entretien : $\frac{9{,}52+8{,}67}{2}=9{,}09$

De tous ces éléments le loyer seul n'a pas suivi intégralement cette progression qui frappe si durement le monde rural.

Néanmoins, son coefficient oscillant entre 5,50 et 6, nous sommes autorisés à ramener le coefficient général que nous avons obtenu et qui dépasse le chiffre 9 au chiffre 8 qui exprime, peut-être provisoirement, l'augmentation réelle du coût de la vie paysanne.

Nous avons mis en évidence l'écart survenu depuis vingt-trois ans entre les prix des objets agricoles.

Mais le paysan est consommateur; il n'est pas à l'abri de la maladie, il doit se vêtir, réparer ses bâtiments, entretenir ses chemins, se chauffer et s'éclairer et faire face à quantité d'autres sujets de dépense. Donnons quelques exemples par lesquels on doit multiplier les taux de 1914, frais médicaux par 10, travail des ouvriers du bâtiment 4,50 à 6 francs de l'heure, au lieu de 50 à 60 centimes. Chauffage et éclairage, huit fois plus coûteux. Constatons que le coefficient 10 est le plus proche de la réalité

Aux dépenses qui figuraient au bilan d'une exploitation agricole en 1914, nous avons dû ajouter les charges sociales nouvelles comme les allocations familiales et congés payés inconnus en 1914.

Ces lois, dont bénéficiaient déjà les ouvriers et employés dans les villes ont été les bienvenues dans nos campagnes. Elles marquent une volonté très nette de ne pas exclure la paysannerie d'avantages dus à tous les citoyens.

Il n'en est pas moins vrai qu'elles ont comme conséquence de peser sur les prix de revient et qu'elles doivent avoir pour corollaire une plus-value correspondante des produits de la terre. Il ne servirait à rien de décréter l'application de lois humaines si elles n'étaient accompagnées de moyens matériels de les réaliser.

Aussi, là comme ailleurs, nous ne cesserons de réclamer la valorisation correspondante des produits du sol.

Celle-ci est incontestable à l'heure actuelle, mais elle n'a pas encore atteint le niveau désirable. L'économie française ne connaîtra ce qu'on appelle la reprise et qui est plus exactement l'accalmie que procure une vie nationale équilibrée que le jour où les produits de la terre seront à parité avec ceux de l'industrie et du commerce. D'autre part, les indices pondérés des prix où sont comparés ceux de l'industrie et de l'agriculture ne donneront des indications précises que lorsqu'ils seront établis départ ferme et non comme actuellement lors de la vente du grossiste au détaillant.

En demandant actuellement l'application du coefficient 8 à ses produits, le producteur agricole se montre très modéré. Il importe de lui donner satisfaction. Les prix obtenus devraient de toute façon être en harmonie avec ceux des autres classes qui luttent chaque jour pour des salaires leur permettant une vie décente.

Les fonctionnaires viennent d'obtenir du gouvernement un milliard trois cent quatre-vingts millions pour un réajustement qui s'imposait. N'oublions pas le réajustement paysan et ne créons pas à côté de classes à l'abri des classes exposées aux coups du sort.

Il y a à l'usage de l'agriculture une indignation irréfléchie devant ce qu'on appelle la vie chère, chacun cherchant à recevoir le plus possible en tant que travailleur et à obtenir tout au meilleur marché en tant que consommateur. Ce slogan, reliquat d'un passé aboli, trouve des échos nombreux.

Or, une économie qui a recouvré sa santé ne connaît pas la vie chère, car le bon marché ou la cherté d'un objet réside non dans son prix nominal mais dans la possibilité de trouver un plus ou moins grand

nombre d'acquéreurs pourvus d'un pouvoir d'achat suffisant.

Le trouble actuel provient de ce que la majeure partie des produits agricoles n'apporte pas à ceux qui les créent les possibilités de dépenses qui leur permettraient de faire vivre l'industrie et le commerce.

Si l'on s'en rapporte au barème officiel de l'augmentation du prix de la vie publié périodiquement, on reconnaîtra que, s'il est valable pour une famille ouvrière habitant une ville, son coefficient 6 par rapport à l'avant-guerre est entaché d'inexactitude lorsqu'on tente de le confronter avec le coût de la vie paysanne et les dépenses de toute nature nécessitées par le fonctionnement d'une exploitation.

Il convient, maintenant que nous avons pour nous guider ces deux postulats du *droit au salaire paysan* et du *coefficient d'augmentation du prix de la vie paysanne*, d'examiner deux types de production également importants : l'un déjà protégé, le blé; l'autre encore régi par tous les aléas d'une production inorganisée, le lait.

Le Blé

(Choisi comme type d'une denrée agricole protégée)

Les raisons impérieuses qui ont milité pour l'organisation du marché du blé sont dans toutes les mémoires. Des récoltes particulièrement abondantes avaient laissé le champ libre à la spéculation; un prix légal avait bien été décrété, mais nul n'en tenait compte car il n'y avait ni contrôle ni sanction possibles.

C'est alors que le gouvernement confia aux coopératives le soin de centraliser toute la production en vue de la vente tout en laissant aux transformateurs une certaine liberté.

Un Comité, dont la composition eût été parfaite si un mode de votation un peu imprévu n'avait été adopté, est chargé de fixer le prix du blé, comportant des majorations pour livraisons échelonnées. En outre, les déclarations d'emblavement et de quantités récoltées devront permettre, dans un avenir prochain, de fixer la part de chacun dans la production nationale.

Ce système fonctionne déjà à la satisfaction des intéressés dans le domaine des betteraves à sucre, ses avantages sont reconnus de tous et l'entente interprofessionnelle réalisée sur ce terrain nous montre dans la pratique la bonne voie dans laquelle nous devons nous engager.

L'avilissement du prix du blé par les apports massifs à la minoterie effectués principalement par les petits cultivateurs dans les semaines qui suivent la récolte, sera désormais impossible et la spéculation ne pourra plus s'exercer à leurs dépens.

Le prix du blé est calculé en fonction de son abondance et par là est appliqué ce principe du salaire vital que nous avons préconisé en prenant pour base une récolte type d'avant-guerre et sa valeur en francs corrigés.

D'accord avec l'immense majorité des producteurs de blé, nous ne trouvons rien à redire aux méthodes introduites par l'Office du blé en vue de la fixation du prix du quintal.

Nos seules réserves ne pourraient porter que sur le coefficient choisi; et nous espérons en effet avoir démontré précédemment que le coefficient 8 était actuellement pour le monde agricole le moins sujet à discussion.

Le prix d'avant-guerre de 27 fr. 71 correspond à un prix acceptable à cette époque.

Lorsque sera résolue la question du stockage des reports par la mise en silos corporatifs, complétée par une exportation rendue facile par l'usage des

bons de compensation, la culture pourra voir venir sans appréhension des années excédant nos besoins, — ce qui n'est pas le cas en octobre 1937.

La prise de contact entre producteurs et consommateurs est d'un heureux présage pour l'avenir.

C'est pourquoi il serait infiniment souhaitable que, lors des délibérations d'un Comité comme celui des céréales, on n'eut pas à constater que les différents délégués se présentent avec une sorte de mandat impératif de leur groupement, que leurs positions sont prises par avance et avant toutes explications, et qu'en définitive, par l'enrayage qui peut en résulter, les pouvoirs publics sont appelés à fixer malgré eux et d'autorité le prix d'une denrée si importante.

C'est tout l'avenir de l'œuvre entreprise qui est ici en jeu, car elle vise avant tout à harmoniser les droits des producteurs avec ceux des consommateurs, œuvre qui ne peut se poursuivre que dans une atmosphère de compréhension réciproque aboutissant à des accords unanimement acceptés.

Le Lait

(Choisi comme type d'une denrée agricole non encore protégée)

Si l'établissement du prix du blé se présente sous l'aspect d'un problème relativement aisé à résoudre, il n'en sera pas de même pour d'autres produits et non des moindres. La cause en est que le prix de base d'avant-guerre appliqué à ces produits correspondrait à un prix de misère et qu'un prix de misère multiplié par un coefficient fût-il normal ne peut donner comme résultat qu'un prix notoirement insuffisant :

Chacun aura compris que nous faisons allusion à cette denrée de première nécessité : le lait, un des parents pauvres de la famille agricole.

La recherche du prix normal du lait et son application doit avoir une répercussion immédiate et bienfaisante sur cette catégorie de producteurs agricoles que leurs moyens réduits obligent à vivre au jour le jour de la recette apportée par leurs vaches, car nous observerons que le lait provient pour 78 % des petites exploitations, 16 % des moyennes et 6 % seulement des étables à gros effectifs.

C'est dans les rangs de cette classe de modestes producteurs que le Parti Radical et Radical-Socialiste compte ses plus fidèles militants, c'est donc à lui avant tout autre de prendre en main la défense de leur droit de vivre. Il n'y faillira pas.

Il sera difficile d'appliquer à cette revalorisation les méthodes à tendances rigides qui se sont montrées efficaces pour le blé. Le prix de départ de la ferme de 15 à 16 centimes le litre de lait dans les années qui ont précédé la guerre ne saurait être pris sérieusement comme base de calcul, car à ce prix et déjà à cette époque le producteur était en perte. Ce chiffre n'a donc d'intérêt que comme une nouvelle preuve de la légendaire résignation paysanne.

Guidé par le fil conducteur du prix de revient augmenté par la rémunération légitime due au travail nous surmonterons les difficultés de cette estimation nouvelle.

Et nous apporterons notre contribution à cette tâche en vous soumettant le bilan exact et actuel d'une ferme de production laitière.

Vous jugerez ainsi combien le prix du lait est encore loin d'avoir atteint son niveau normal.

Le prix normal établi, il faudra plus que jamais faire appel à la collaboration des syndicats de producteurs pour veiller à son application.

Mais il faudra également se préoccuper que des trusts plus ou moins déguisés en groupements professionnels n'accaparent à leur profit cette organisation nouvelle qui, en fin de compte, ne doit avoir

d'autre but que l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

La règle doit être de laisser à chacun la liberté d'adhérer ou non au syndicat tout en faisant en sorte que les avantages obtenus par l'affiliation aux groupements professionnels soient tels qu'il sera d'un intérêt bien entendu de les rejoindre et de se plier à une discipline librement consentie.

En échange de cet avantage, qui sera la stabilité de prix suffisamment rémunérateurs, l'amélioration de la qualité sera poursuivie donnant au consommateur la certitude que lui aussi est bénéficiaire du nouvel état de choses.

Prix de revient du lait

Il est assez difficile d'obtenir pour le prix de revient du lait un chiffre uniforme pour tout le territoire.

Le rendement des races varie en fonction du climat et du sol.

Et cependant il semble que les loyers et la main-d'œuvre, moins élevés dans les régions où les vaches atteignent les moindres rendements, compensent la diminution dans la quantité du lait produite par rapport aux régions plus favorisées, de telle sorte que les prix résultant d'études portant sur des centres fort éloignés, se rapprochent sensiblement.

Dans le bilan qui va suivre il s'agit de vaches normandes de très bons rendements et s'il y avait une correction à apporter elle devrait se faire dans le sens de l'augmentation du prix de revient, d'où nous conclurons que le prix de revient obtenu constituera un minimum.

Bilan d'une exploitation laitière

Etable de 12 vaches et 1 taureau

Dépenses

Intérêt du capital d'exploitation (bétail : 35.200 francs; matériel : 3.500 fr.=38.700 francs).

Intérêts à 5 %........................	1.985	»
Fermage	8.000	»
Personnel, une vachère nourrie et logée.	4.178	»
Frais généraux (entretien clôture, herbages, fossés, écrémeuse, pompe, etc., assurance, engrais)..................	5.260	»
Frais, vétérinaire, pharmacie..........	1.032	»
Renouvellement du taureau tous les 4 ans, perte à la revente de l'ancien....	500	»
Renouvellement de l'étable, 2 vaches par an, perte à la revente des 2 vaches réformées	2.600	»
Séjours à l'étable 5 mois (mi-novembre à mi-avril), soit 150 jours à 7 fr. 57 (nourriture et litière), soit pour 12 vaches	13.626	»
Entretien du taureau, l'été au vert, l'hiver ration journalière, 150 jours à 8 francs	1.200	»
Total...........	38.380	»

Recettes

Fumier, 300 mètres cubes à 18 francs..	5.400	»
Vente de 12 veaux de 8 jours à 275 francs	3.300	»
Production laitière, 2.750 litres par vache, soit, pour 12 vaches, 33.000 litres de lait à 0 fr. 80......................	26.400	»
Total............	35.100	»

La perte pour l'étable est donc de 3.281 francs, soit par vache 27 fr. 33.

Prix de revient du litre de lait........	1 163
Prix de vente..........................	0 80
Différence	0 363

La perte est donc de 36 centimes 3 par litre, la juste rémunération de l'éleveur n'étant pas intervenue dans le compte.

Nous avons réuni les conditions les plus favorables à une exploitation qui comporte de fortes laitières.

Nous n'avons envisagé aucun abattement pour les calamités éventuelles : fièvre aphteuse, avortement épizootique, vaches stériles ou ayant contracté une mammite — sécheresse obligeant à porter du foin prématurément comme cette année aux troupeaux à l'herbage.

Ce qui nous permet d'affirmer que les chiffres que nous avançons ne comportent aucune partialité en faveur du producteur.

Concluons :

La production française du lait consommé en nature s'établissant aux environs de 43 millions d'hectolitres, la perte pour l'agriculture sur ce seul article n'est pas inférieure cette année à un milliard 550 millions.

La conclusion qui s'imposera aux esprits même les moins avertis, c'est qu'une telle situation ne saurait se prolonger sans risques pour le pays tout entier et que le Parti Radical et Radical-Socialiste doit mettre tout en œuvre pour y remédier.

Le lait nous a servi d'exemple de produit sacrifié. Une étude d'ensemble devra nous fournir les mêmes indications pour toutes les branches de l'activité agricole.

L'enquête de la Commission d'agriculture du Parti Radical et Radical-Socialiste, dont les résultats vous sont apportés d'autre part, vous prouveront la volonté de votre Parti de persévérer dans cette voie de salut.

Relations avec nos colonies

Nos relations avec nos colonies forment un chapitre d'autant plus important de nos échanges que les denrées alimentaires y tiennent, et de loin, la première place.

Les récentes conventions avec les territoires d'outre-mer touchant aux sucres et textiles n'ont donné lieu à aucune protestation des groupements métropolitains intéressés.

Nous devons saluer là les débuts d'une méthode heureuse que le Parti Radical et Radical-Socialiste s'appliquera à consolider.

Il est évident que la politique impériale doit s'efforcer d'équilibrer les productions coloniales avec celles de la métropole.

N'est-il pas en effet anormal de voir des agriculteurs français en difficulté pour vendre leurs céréales secondaires par suite d'apports exagérés de riz ou de maïs?

Un plan rationnel et défini par avance comportera :

L'intensification des apports déficitaires qui nous obligent à recourir à des importations étrangères désastreuses pour notre balance commerciale.

Compression des produits qui font double emploi avec ceux de la Métropole.

Un danger très réel pourrait provenir d'un état d'esprit qui tend à s'affirmer chez nos coloniaux. Ceux-ci, en effet, semblent considérer les contingents qui leur sont dévolus non comme des chiffres

destinés à s'intégrer dans une production normale et moyenne, mais bien plutôt comme des points de départ. Conception périlleuse qui peut aboutir à des déceptions génératrices de mécontentement.

Un autre inconvénient résulterait également de ce que les producteurs coloniaux se voyant attribuer un contingent important en année déficitaire — prenons le sucre comme exemple — concluraient qu'ils sont en présence de chiffres *ne varietur* et fonderaient sur eux des espoirs de vente qui ne se réaliseraient pas par la suite.

Il conviendrait également que nos colonies ne considèrent pas la Métropole presque exclusivement comme un client et non comme un fournisseur et ne réservent leurs achats à des importateurs étrangers, comme le fait s'est produit au Maroc touchant les beurres exotiques.

Par suite de la suppression progressive de notre troupeau ovin, la France se voit obligée de recourir à une importation de laine qui atteint 96 % de son utilisation. Australie, Amérique du Sud sont nos principaux fournisseurs.

Est-il vraiment trop ambitieux de demander à nos coloniaux de s'orienter de ce côté?

De louables efforts sont tentés au Maroc pour la production de la laine, et les difficultés inhérentes à tout essai ne doivent pas être une cause d'abandon; nous nous associerons à tous les efforts dirigés vers ce but.

Enfin il est de toute évidence que nos producteurs coloniaux doivent être consultés avant toute modification apportée aux contingentements, et nous nous joindrons à eux pour reconnaître que leurs représentants devront être entendus toutes les fois qu'il sera question d'abaisser des taxes de licences à l'importation en faveur d'un pays étranger.

Politique douanière

En matière de politique douanière nous restons fidèles à la protection sans faiblesse des produits français par le maintien de la loi du cadenas et nous restons partisans des contingentements que ne sauraient remplacer des droits de douane qui risquent d'être inefficaces tant que le dumping sera ouvertement pratiqué.

Il est de notre devoir de faire observer qu'une importation en apparence inoffensive, en raison de son volume réduit, peut avoir les plus fâcheuses répercussions. Nous en avons fait l'expérience lors de l'intempestive importation de beurres hollandais qui représentait intrinsèquement une valeur assez minime, mais qui, par la perturbation qu'elle a apportée sur le marché national, a causé une perte des plus sensibles à l'agriculture.

Le Sénat Radical a fermement fait barrage à toutes fantaisies en matière douanière et refusé les pleins pouvoirs afin de ne pas voir le Parlement dessaisi de son droit de contrôle.

Ce n'est pas là un de ses moindres titres à la reconnaissance du monde rural, reconnaissance qui vient encore de s'exprimer d'une manière éclatante.

L'œuvre accomplie en faveur des producteurs agricoles

J'en aurai terminé avec cet aperçu sur les problèmes agricoles et sur l'action de notre Parti lorsque j'aurai examiné rapidement quels sont les résultats heureux déjà acquis en faveur de nos populations rurales au cours de ces quelques mois de Gouvernement populaire; ce sera pour nous une raison d'optimisme, car si beaucoup reste à faire, beaucoup

a déjà été mis en œuvre. En ce domaine aucune pause n'est à envisager ni à souhaiter.

L'organisation du marché viticole continue à développer ses résultats heureux, tant à la consommation intérieure qu'à l'exportation.

Pour le blé, la revalorisation est un fait acquis par des méthodes qui se consolident chaque jour; nous veillerons à ce que l'Office du blé ne dégénère pas en un instrument de freinage, mais à ce qu'il remplisse le rôle pour lequel il a été créé, celui d'assurer aux paysans une recette équitable.

Les cours du bétail et des chevaux se sont relevés et les éleveurs reprennent espoir, développant leur jumenterie au bénéfice prochain des besoins de notre remonte — besoins récemment encore très compromis.

En politique forestière vous connaissez l'œuvre réalisée sous l'impulsion vigoureuse et persévérante de notre président et sous-secrétaire d'État à l'Agriculture; donnant l'exemple, il s'est montré le réalisateur auquel une des branches les plus intéressantes de notre production doit d'avoir vu s'éloigner les graves inquiétudes de mévente et d'abandon qui pesaient sur elle.

Bien mieux, par l'utilisation du gaz des forêts qui gagne du terrain chaque jour, il a atteint ce double but de mettre en valeur une richesse française pour ainsi dire inexploitée et de libérer en partie notre pays du tribut si lourd qu'il devait payer aux producteurs de pétrole. Ceux qui sont responsables de la défense nationale n'ont pas tardé à reconnaître le parti que nous pourrions tirer en cas de conflit d'un carburant essentiellement français, et nous avons vu aux dernières manœuvres de nombreux camions de l'armée alimentés par des gazogènes parfaitement au point.

La pisciculture n'a pas été oubliée et a bénéficié d'un crédit de plus de treize millions répartis entre

les laboratoires, les établissements de pisciculture et le réempoissonnement de nos rivières et étangs.

Les calamités agricoles n'ont pas encore reçu de solutions satisfaisantes. La question est complexe. La part attribuée dans le budget général à l'agriculture est encore trop disproportionnée au regard de son importance.

Il faudra bien qu'un jour nous apportions aux sinistrés des campagnes victimes des épidémies, des animaux ou insectes nuisibles ou des intempéries une aide aussi active que celle que nous apportons à juste titre à notre marine marchande ou à notre industrie.

Il est incontestable que le prix du blé a eu une répercussion favorable sur les céréales secondaires, et les chiffres seraient encourageants si nous n'avions à enregistrer par ailleurs cette montée parallèle des prix due aux causes que vous connaissez. Nous avons le ferme espoir que cette course à la hausse aura trouvé son terme lorsque tous les ajustements sociaux auront été incorporés dans le circuit économique national et que les prix agricoles ayant rejoint ceux de l'industrie et du commerce nous pourrons connaître une ère de stabilité.

Nous avons, au cours de notre exposé, fait allusion aux allocations familiales, aux assurances sociales, aux congés payés. Leur application doit être étendue. Elle ne le sera que si les moyens matériels en sont apportés aux exploitants par une compensation par leurs prix de vente aux charges nouvelles qui leur incombent.

Nous en avons esquissé les moyens de réalisation.

Le Parti Radical et Radical-Socialiste en sera le protagoniste dévoué.

Conformément à notre doctrine qui n'a cessé de proclamer qu'à côté du droit au travail de tous les citoyens valides se juxtapose le droit au repos de ceux qui ont œuvré tout le cours d'une vie maintenant à son déclin, le Parti Radical et Radical-So-

cialiste s'attachera — et c'est là une de ses préoccupations les plus urgentes — à donner aux vieux serviteurs de la terre un sort digne d'eux.

On ne doit plus voir des vieux de 70 et 80 ans tenus en personnes à charge par leur famille ou par les communes et occupés, parfois par charité, à des travaux dont ils ne devraient plus avoir que le souvenir.

L'équipement rural doit marcher de pair avec l'organisation syndicale. Devront être poursuivis tous les travaux prévus pour doter nos campagnes de l'électricité et de l'eau potable.

Les silos auxquels nous avons fait allusion lorsque nous avons parlé du blé, les abattoirs régionaux, les entrepôts frigorifiques, les caves coopératives sont autant de jalons dont nous marquerons la voie du progrès.

La grave question du crédit agricole est encore trop influencée par une mentalité timorée pour les prêts qui doivent être accordés; trop de garanties matérielles sont demandées. Il faut que nous fassions mentir le proverbe : on ne prête qu'aux riches et que, par des moyens financiers appropriés, nous permettions aux paysans capables et travailleurs d'accéder à la propriété.

C'est là la meilleure formule pour réaliser « La terre aux paysans ».

Le financement de la récolte de blé par les caisses de crédit agricole est maintenant bien au point. Son principe porte en lui de précieuses prémices pour l'avenir, car c'est la première fois que la monnaie a été appelée en une vaste expérience sur le plan national à s'unir à une richesse réelle due au labeur de la classe paysanne.

Le 12 juillet 1937, une grande injustice a été réparée. Les Chambres ont voté, avant de se séparer, la Loi sur les Délais pour paiement des dettes agricoles. Alors que le commerce bénéficiait de

mesures protectrices, les producteurs agricoles avaient été oubliés.

La loi récente apporte aux agriculteurs malheureux et de bonne foi la possibilité de surmonter les difficultés passagères et de reprendre confiance.

Sauver l'Agriculture c'est consolider les bases mêmes de l'édifice social.

Cette loi, dont les effets bienfaisants n'ont pas tardé à se faire sentir, eût été à l'abri de toute critique si elle avait prévu que la procédure de conciliation devrait précéder toute saisie et comporter un accord amiable et connu des seuls intéressés, les droits légitimes du créancier trouvant dans les engagements souscrits une garantie conservatoire de valeur égale à la saisie, mais dépourvue de son caractère pénible et humiliant pour le débiteur.

Le Parti Radical et Radical-Socialiste ne se tient pas quitte des devoirs nouveaux. Comme le laboureur qui a terminé le soir la préparation d'une terre repart le lendemain pour façonner un champ resté dans l'attente, notre Parti s'attaquera aux tâches de demain pour satisfaire son inépuisable ambition de travailler au bien public.

Il apportera à la classe paysanne des raisons d'aimer plus encore sa terre et son travail. Il aura, fidèle à sa mission séculaire, consolidé la paix sociale dans l'union de tous les Français.

M. le Président. — Je ne pense pas que quelqu'un demande la modification de cet ordre du jour. Des discussions devant s'ouvrir sur des conclusions additionnelles, le Congrès pourrait déjà statuer sur le texte présenté par M. Hollier-Larousse. (*Assentiment.*)

Je mets aux voix les conclusions du rapport de votre Commission.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — La parole est à M. Elbel, député des Vosges, président du groupe radical de la Chambre. (*Applaudissements.*)

M. Paul Elbel (*Vosges*). — Citoyens, j'ai d'abord un devoir à remplir : celui d'apporter mon témoignage à mes collègues du groupe radical de la Chambre. Vous en avez entendu quelques-uns aujourd'hui, je regrette que vous n'ayez pu les entendre tous. Ils sont tous, en effet, de grands défenseurs de l'agriculture, les uns, avec leur esprit d'analyse minutieuse, comme Jaubert, les autres avec leur fougue et leur enthousiasme, comme Rotinat, Fully et tant d'autres. Mais, lorsque notre groupe discute des questions agricoles, c'est la même unanimité qui se manifeste.

Je tiens, en particulier, à apporter ici le témoignage de mon affection et de l'affection du groupe tout entier pour celui qui représente si dignement à la Chambre le radicalisme, notre ami André Liautey. C'est une des jeunes énergies de notre groupe. (*Vifs applaudissements.*)

Depuis 18 mois qu'il est au pouvoir, il a montré ce que peut faire un radical lorsqu'il a, comme lui, l'esprit d'organisation et lorsque, en même temps, on veut bien lui accorder un peu de vie ministérielle. Je souhaite que cela dure encore longtemps et je suis sûr qu'entre ses mains, les destinées de l'agriculture et, en particulier de la forêt française, sont bien placées.

J'apporte également à Liautey l'hommage d'un parlementaire d'une région essentiellement forestière. Je crois que je représente l'arrondissement le plus boisé de France et je peux dire que tous les forestiers ont, pour Liautey, la même affection admirative que nous éprouvons tous pour lui.

Cela dit, je vous demande la permission d'exposer brièvement une ou deux idées qui n'ont peut-être été que partiellement traitées aujourd'hui.

De quoi s'agit-il? Nous voulons lutter contre l'exode rural, nous voulons manifester notre amitié pour la paysannerie française. Nous savons que ce sont les classes rurales qui forment les assises les plus solides de la démocratie et qui constituent ce qu'il y a de plus utile et de plus vivant dans notre pays.

On a présenté une foule de suggestions qui peuvent se résumer ainsi : améliorer le sort des populations rurales, donner aux cultivateurs les avantages qu'on s'est efforcé d'apporter aux autres classes de la société, rendre la vie des champs plus attrayante et plus facile, rendre le travail du paysan plus rémunérateur.

Le dernier gouvernement s'est employé avec beaucoup de zèle à revaloriser les produits agricoles; déjà, on a fait une revalorisation, que certains, comme notre rapporteur, jugent insuffisante, mais qui est tout de même substantielle, de grands produits de base comme le blé et le vin. Il reste beaucoup d'autres produits pour lesquels le travail du paysan est très mal rémunéré: ce sont les produits de la ferme, le lait et les produits laitiers, les légumes et les fruits, bien d'autres encore.

On dit : il faut essayer de revaloriser ces produits sans écraser le consommateur et sans que le paysan puisse être accusé, comme l'en a défendu très justement le rapporteur, d'être un fauteur de vie chère.

Cela paraît être la quadrature du cercle. Il semble cependant qu'on puisse trouver dans l'observation des faits un certain nombre d'éléments qui permettent, à la fois, de revaloriser les produits du sol et de ne pas écraser le consommateur.

Il faut d'abord empêcher que la spéculation n'intervienne entre le prix d'achat à la culture et le prix de vente aux consommateurs de toute sorte. La spéculation se glisse partout et il est scandaleux de constater que le paysan, qui a travaillé à longueur de journée durement, péniblement, sur la terre ancestrale, arrive difficilement, à la fin de l'année,

à joindre les deux bouts alors qu'un Monsieur, qui possède un bureau au quatrième étage, rue de Tiquetonne et un appareil téléphonique, peut, sur un coup de téléphone, gagner en une matinée ce que le paysan n'a pas gagné dans l'année entière. (*Applaudissements.*)

Donc, répression impitoyable de la spéculation. Et nous aurions intérêt à reprendre à notre compte un projet qui émane d'un sénateur radical, notre collègue Maulion, et qui tend à la réorganisation des Halles centrales de Paris.

Je ne sais si vous connaissez les Halles de Paris. Ce n'est pas très flatteur pour notre pays.

Vous avez vu ces immenses bâtiments, conçus sous le premier Empire, construits au début du second, c'est-à-dire vers 1852 ou 1854, pour une population de 800.000 habitants et qui, pour une agglomération de 5 millions d'habitants, sont notoirement insuffisants.

Avec cela, des moyens de communication archaïques, une organisation périmée, un monde complexe de mandataires, de commissionnaires, de représentants directs des producteurs, de producteurs eux-mêmes qui vendent, les uns sur le carreau, les autres à l'intérieur des pavillons, soumis à des règlements arbitraires et qui ne tiennent pas compte des réalités.

C'est ainsi que les prix s'établissent pour la France entière — car Paris est considéré comme le grand marché régulateur de la production agricole — avant un certain coup de cloche donné à 8 heures du matin. Les rues sont embouteillées, des quantités énormes de denrées arrivent encore de toutes les gares dans un écheveau serré de camions, de voitures, de taxis.

C'est alors, dis-je, que s'établissent des prix qui sont téléphonés dans la France entière et qui dictent les cours pour tout le pays.

Si vous tenez compte de ce fait qu'il se traite, en

moyenne, 100 millions d'affaires par jour aux Halles, soit environ 35 milliards par an, que le tiers de la production agricole passe ainsi par les Halles centrales; si vous supposez que 10 à 15 % des produits sont gaspillés, perdus, jetés ou détériorés; si vous supposez également que, par suite d'une mauvaise organisation, il se fait une spéculation illicite de 15 ou 20 % de la valeur des produits, vous arrivez à cette constatation que sur ce chiffre d'affaires de 35 milliards, 3 ou 4 milliards sont perdus et 7 ou 8 vont dans la poche de quelques profiteurs.

Si l'on pouvait donc remettre un peu d'ordre dans le marché des Halles centrales, dix milliards au minimum seraient récupérés chaque année au profit de la production française et de la consommation.

Voilà déjà un moyen qui permettrait de revaloriser les produits du sol sans écraser les consommateurs. Je demanderai tout à l'heure au Congrès de se prononcer sur ce point et de demander au gouvernement qu'il mette enfin en discussion les conclusions du rapport Maulion.

Une deuxième idée m'est chère. Pour revaloriser les produits agricoles, il faudrait songer à améliorer la production et la présentation de ces produits. (*Applaudissements.*)

Nous avons des produits inégaux. Il est très difficile, pour un acheteur non prévenu, de distinguer le produit médiocre du produit de qualité, de sorte que les prix s'établissent sur des produits moyens et que celui qui a cultivé son champ avec amour, qui a fait produire à son jardin, à son verger, à son poulailler, des produits de luxe est, bien souvent, victime du fléchissement des cours qui s'établissent sur des produits inférieurs.

Il y a quelques années, j'ai eu l'honneur de faire signer par le groupe radical tout entier une proposition de loi tendant à instituer la marque nationale de la qualité française. Il ne s'agissait pas seulement des produits agricoles, mais aussi des produits de

notre artisanat qui se meurt, des produits de l'industrie qui se laisse trop volontiers aller à la production en série.

Nous partions de cette idée que notre pays n'est pas un pays de production en série, que, quand nous voudrons faire de la camelote, nous serons toujours battus par la concurrence étrangère qui s'entend bien mieux que nous à faire de tels produits. Notre pays est un vieux pays de tradition, de qualité, nous sommes les héritiers d'une longue lignée d'artisans, de jardiniers, de vignerons, de petits paysans qui, de génération en génération, ont travaillé dans leurs champs ou leurs vignes, dans l'atelier familial, amoureux de leur effort, respectueux de leur travail et nous disions que c'était cet amour du travail, cet orgueil de la tâche bien faite, de l'ouvrage accompli minutieusement et soigneusement, qui faisait la force et l'orgueil de notre pays.

Nous sommes en train de gâter ces qualités, nous nous laissons aller. D'autres pays nous ont devancés dans l'art de la production et de la présentation.

Si l'on pouvait donner à tous les produits, quelle que soit leur origine : produits agricoles, produits industriels, produits de l'artisanat, une marque unique qui ne serait accordée qu'à bon escient, on arriverait ainsi à valoriser les produits bien faits.

Cette marque ne serait donnée qu'après consultation des professions intéressées. Dans chaque profession, des représentants de la production, de la distribution, de la consommation détermineraient les caractéristiques du produit bien fait, de la marchandise loyale et marchande; ils établiraient, en un mot, le cahier des charges d'un produit de qualité.

Dans chaque syndicat ou corporation, se constituerait l'élément indispensable de contrôle et de vérification. Par les garanties qu'il donne sur la présentation des produits, sur la teneur en matières grasses des fromages, sur le degré de vieillissement des eaux-de-vie, sur le choix des fruits, on s'aper-

cevra que tel syndicat fonctionne bien. Il aura la possibilité d'attribuer lui-même la marque de la qualité française, toujours la même, qu'il s'agisse des eaux-de-vie, des fromages, d'une brique de silice, d'un thermomètre médical ou d'une brosse à dents.

Ce sera toujours la même marque : le coq gaulois avec les mots : qualité française. L'œil de l'acheteur s'habitue à cette marque, non seulement chez nous mais au dehors. Il sait enfin discerner le bon produit du mauvais. La qualité française est restaurée pour ceux qui ont encore les moyens d'acheter cher et pour les importateurs étrangers qui n'aiment plus nos produits parce qu'ils savent qu'ils sont souvent volés.

Voilà une proposition de loi que le Parti Radical s'honore d'avoir déposée il y a trois ans. Elle a été votée à l'unanimité, l'an dernier, par l'ancienne Chambre. Elle est actuellement dans les cartons du Sénat. Je crois savoir que le rapporteur l'a enterrée; je ne veux pas savoir pourquoi il a agi ainsi. Mais on peut se demander si, dans certaines oppositions, ne figurent pas les intérêts des grandes marques et si certaines firmes, qui ont fait une publicité considérable, ne seraient pas ravies de voir étouffer cette proposition qui permettrait aux petits de lutter à armes égales avec les gros.

Voici les producteurs d'armagnac et de cognac. Vous savez que de grands établissements font du cognac en série et que c'est leurs produits qu'on achète partout. Or, dans les pays d'armagnac et de cognac, il y a de braves petits vignerons qui distillent, qui vieillissent eux-mêmes leurs eaux-de-vie, qui consacrent quinze années à faire un cognac pour l'amener à la perfection de velouté et de goût nécessaire; cependant, ils sont obligés de vendre leurs produits à des prix inférieurs alors que la grande marque triomphe. (*Applaudissements.*)

Je vous demande d'inviter le Sénat à reprendre cette proposition de loi.

Un troisième moyen peut tendre à la revalorisation des produits agricoles: l'adoption d'une politique générale de l'alimentation française. Voici un livre dont je recommande la lecture à tous ceux qui sont curieux de s'instruire. Il est intitulé : « Rapport définitif du comité mixte de l'alimentation de la Société des Nations. L'alimentation dans ses rapports avec l'hygiène, l'agriculture et la politique économique. »

Il a été édité à Genève, il y a deux mois à peine. Il résume les longs travaux faits avec énormément de soin et de compétence par un certain nombre de délégués de tous pays à un comité de l'alimentation.

Je vais en résumer les constatations.

Première constatation : on mange mal et il y a des gens qui ne mangent pas assez. Dans tous les pays du monde, à commencer par le nôtre, la sous-alimentation et aussi la mauvaise nutrition sont de véritables fléaux sociaux qui font qu'en France, chaque année, des milliers de gosses meurent pour avoir été mal nourris, des milliers de jeunes gens deviennent tuberculeux, des mères ne peuvent pas allaiter leurs enfants faute d'une alimentation rationnelle.

Pour le vérifier, vous n'avez qu'à aller dans les taudis de nos villes et même de nos villages et à demander aux enfants ce qu'on leur donne à manger le matin avant d'aller à l'école. Dans un pays laitier comme le mien, c'est souvent un peu de pain trempé dans du café.

Deuxième constatation : si l'on nourrissait convenablement les hommes et, surtout, les enfants, les mères en état de grossesse ou qui allaitent, les jeunes gens qui sont en pleine formation et les travailleurs de la terre comme de l'usine, on sauverait chaque année des centaines de milliers de vies humaines.

Que faut-il pour les nourrir? Que leur manque-t-il en général? Précisément les produits que nous n'arrivons pas à écouler, c'est-à-dire le lait, les produits

laitiers, les légumes verts, les fruits. Tels sont les points sur lesquels porte la mauvaise nutrition ou la sous-alimentation.

Si nous faisons une politique rationnelle qui soit conforme à la fois aux besoins de la race française, aux nécessités de l'hygiène, aux exigences des enfants, des mères, des jeunes et des vieux, si nous faisons un effort pour orienter la population française vers une meilleure utilisation des ressources inépuisables de notre sol, c'est immédiatement au profit de notre culture et, j'ajoute, de notre polyculture.

Qui en bénéficiera? Le producteur de produits maraîchers, le producteur de fruits, de produits de la ferme, de lait et de produits laitiers.

Actuellement, dans certaines écoles, on donne aux enfants, en plus de leur nourriture habituelle, un grand bol de lait. Si cette pratique était généralisée, on constaterait, comme on l'a constaté dans ces écoles, un accroissement inouï de la taille, du poids et même des facultés intellectuelles des enfants.

Alors, il me semble que notre devoir est tout tracé. C'est de demander au gouvernement de se plier, autant qu'il le pourra, aux recommandations contenues dans ce livre, qui n'émanent pas seulement d'un organisme de la Société des Nations, mais également du comité français, car, l'an dernier, à l'appel de la S.D.N. des comités nationaux ont été constitués. A la tête du comité français, on avait placé deux hommes dont l'un nous a quittés, c'était Jules Gautier, dont le nom est respecté et honoré dans tous les milieux agricoles, qui était un grand ami de notre parti (*applaudissements*) et auquel je rends un suprême hommage; dont l'autre est un des nôtres, le Dr Queuille qui, à la fois hygiéniste et ancien ministre de l'Agriculture, avait une compétence toute particulière pour s'occuper de ces questions.

Je souhaite que les recommandations de ce comité soient mises le plus vite possible en pratique et qu'en

donnant aux enfants, aux mères, aux jeunes auxquels on impose parfois un travail au-dessus de leurs forces, à tous ceux qui en ont besoin, un peu du surcroît de notre production agricole, on arrive à la fois à régénérer notre race et à revaloriser nos produits, car si le cultivateur était assuré de vendre tout ce qu'il produit, la question serait beaucoup plus facile à résoudre.

Voilà, par conséquent, une troisième solution qui ne contribuera pas à augmenter le coût de la vie, qui permettra seulement au paysan de trouver dans son travail le surcroît de rémunération auquel il a droit et qui est, en même temps, conforme à l'intérêt bien compris de notre pays et de la race française.

Telles sont les quelques observations que j'avais à vous présenter. En résumé, après avoir adopté toutes les conclusions si sages de notre rapporteur, nous devons faire notre examen de conscience et nous demander si nous faisons exactement le nécessaire, c'est-à-dire mettre de l'ordre dans la maison, traquer la spéculation, réorganiser notre marché, faciliter la distribution des produits et suivre l'évolution, car il ne faut pas se laisser dépasser par les événements, il vaut mieux les prévoir.

Je vous assure que la lecture de ce livre est tout à fait convaincante. Il montre dans quel sens évolue obligatoirement l'alimentation humaine. Ne suivons pas le mouvement, tâchons de le précéder et nous aurons fait ainsi une belle œuvre radicale et radicale-socialiste. (*Applaudissements.*)

J'ai essayé de résumer ces quelques idées dans un vœu que je vous demande la permission de lire :

« Le Congrès fait confiance au gouvernement pour poursuivre sans relâche la revalorisation de tous les produits de la terre et notamment :

« 1° pour lutter contre la spéculation sur les denrées alimentaires et, d'abord, pour réorganiser le régime des Halles centrales de Paris;

« 2° pour inviter le Sénat à se prononcer enfin sur la proposition de loi adoptée à l'unanimité en mars 1936 par la Chambre des députés et tendant à créer une marque nationale de la qualité française;

« 3° pour favoriser une politique générale de l'alimentation conçue à la fois selon les intérêts de la race et ceux de l'agriculture française et conforme aux recommandations du comité national de l'alimentation constitué en 1936 sur l'initiative des organes techniques de la Société des Nations. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Sabardeil, de la Fédération de la Loire-Inférieure.

M. Sabardeil (*Loire-Inférieure*). — Je me permets de féliciter M. Elbel de son exposé. Je ne relèverai pas quelques erreurs qui s'y sont glissées au sujet des Halles centrales de Paris que, d'ailleurs, nous sommes d'accord pour réformer.

M. Elbel a également parlé de la marque nationale. Depuis de longues années, des organisations professionnelles s'occupent de cette question et ont réussi à imposer certaines marques. Dens le Roussillon, il y a la marque catalane; il y a aussi plusieurs marques dans la région de Nantes.

En ma qualité de président de la Fédération des Chambres syndicales des négociants en primeurs, je prie M. Elbel de prendre l'engagement de recevoir le bureau de cette organisation qui lui soumettra plusieurs propositions. Nous avons bien été reçu par certains ministres, mais les bureaux n'ont jamais donné satisfaction à nos desiderata.

M. Elbel. — Je prends cet engagement.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu présenté par M. Elbel.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Elbel de son intervention. Je suis heureux que le Congrès lui ait manifesté la même sympathie que le groupe de la Chambre lui témoigne, non seulement parce qu'il est un économiste averti, un président du groupe parlementaire qui recueille tous les suffrages, mais aussi et surtout parce qu'il est l'homme qui a souffert pour l'idéal du parti et qui a été douloureusement frappé à son service. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Réthoré, député de la Charente.

M. RÉTHORÉ (*Charente*). — Je veux simplement m'efforcer de tirer les conclusions de nos débats. Ces conclusions apparaissent déjà dans les dernières élections, à savoir que le Parti Radical est aujourd'hui le grand parti de la paysannerie française et je voudrais que, demain, il le devînt davantage encore.

Il y a, en effet, un véritable drame de la terre de France sur lequel il serait vain de vouloir jeter le coile. Depuis un demi-siècle, 1.700.000 familles paysannes ont quitté la terre, non qu'elles aient cessé de croire en elle, mais parce qu'elle ne les nourrissait plus. J'ajoute qu'elles ont eu raison de partir.

Peut-on actuellement demander au paysan de travailler dix heures par jour, hiver et été, pour gagner souvent moins qu'un chômeur? (*Applaudissements.*)

D'autre part, je l'ai signalé au Comité exécutif, mes collègues de la Chambre et du Sénat ont reçu maintes lettres de jeunes gens leur demandant un emploi. Mais, malgré les 400.000 chômeurs qu'il y a dans ce pays, aucun d'eux n'a jamais reçu une lettre d'un chômeur sollicitant une place d'ouvrier agricole et demandant à retourner à la terre. (*Applaudissements.*)

Au contraire, c'est un spectacle bien douloureux

pour nous, députés ruraux, que la visite d'ouvriers de ferme, de métayers et même de fils de petits propriétaires terriens qui nous demandent d'user de notre influence pour leur permettre de trouver à la ville ou dans l'administration une situation plus rémunératrice que la leur. Là encore, ils ont raison.

Il faut parler franchement et loyalement aux paysans. Est-ce qu'on peut leur accorder demain les congés payés et la semaine de 40 heures? Pourquoi voulez-vous qu'ils continuent à travailler dans les conditions que vous savez s'ils savent qu'ils n'auront jamais les avantages qu'on accorde à la ville?

Les paysans sont las des promesses qu'on leur fait depuis un demi-siècle; ils attendent, ils exigent aujourd'hui des réalisations immédiates.

Jaubert et d'autres collègues vous ont dit quelles étaient ces réalisations. D'abord, les allocations familiales doivent être les mêmes pour les enfants des paysans et des fonctionnaires. (*Applaudissements.*) Vous ne ferez jamais admettre à personne que les fils de citoyens français ne soient pas traités sur le même pied d'égalité. Il est inadmissible que les uns, parce qu'ils sont fils de fonctionnaires, touchent six fois plus que les autres, qui sont fils de paysans. (*Applaudissements.*)

En conséquence, lorsque le gouvernement Chautemps nous demandera demain un milliard et demi pour revaloriser avec juste raison les traitements des petits fonctionnaires, nous lui demanderons de lier les deux questions et de consentir, pour la classe paysanne, le même sacrifice qu'en faveur des petits fonctionnaires.

J'ajoute que si tous les députés radicaux sont prêts à voter une augmentation de salaires aujourd'hui insuffisants par suite de la hausse constante du coût de la vie, nous y mettrons une condition : c'est que le crédit de 1 milliard et demi ne soit appliqué qu'aux petits traitements et que les traitements scan-

daleurs de 10.000 francs et plus par mois ne soient pas augmentés, mais au besoin diminués (*applaudissements*) de façon à trouver cette masse de manœuvre qui assurerait à la classe paysanne l'égalité dans le domaine des allocations familiales.

Enfin, nous voulons également la taxation du prix des engrais. Il est inadmissible que les grands trusts aient toute liberté d'augmenter le prix des engrais quand les paysans ont vu taxer le prix du blé.

Voici deux chiffres : l'an dernier, les superphosphates valaient 28 francs; cette année, ils coûtent 42 francs. Les paysans ne peuvent continuer à subir la dictature toute-puissante des trusts. On doit taxer les engrais comme on a taxé hier le prix du blé.

Je demande à mon parti de prendre cette initiative.

Je lui demande d'en prendre également une autre. Dans certaines régions du Nord et du Centre, le prolétariat agricole vit dans des conditions de misère qui, à peine acceptables il y a un demi-siècle, sont aujourd'hui intolérables. Des inspecteurs du travail devraient aller dans ces régions afin d'empêcher que les gros propriétaires terriens ne continuent à traiter leurs ouvriers comme du bétail humain.

D'autre part, chaque fois qu'un grand domaine est mis en vente, l'Etat devrait le racheter et, par l'intermédiaire du Crédit agricole, mettre à la dispositions des petits paysans une certaine somme pour leur permettre d'accéder à la propriété.

Je ne crois pas que ce programme puisse choquer même les plus modérés d'entre nous. Car, il faut le répéter, que sommes-nous, nous, radicaux? Ne sommes-nous pas, comme Daladier a coutume de le rappeler, les arrière-petits-fils des Jacobins? Qu'est-ce que le jacobinisme, sinon, hier, la lutte contre les puissances de la féodalité terrienne, aujourd'hui, la lutte contre les puissances de la féodalité bancaire et des trusts?

Si nous allions à travers le pays, tenant ce langage

à la classe paysanne, je reste persuadé que, demain, nous aurions derrière nous l'ensemble de la paysannerie française, car, à une heure où, par suite de la misère économique, tant de peuples se sont mis à genoux devant de nouvelles idoles, nous, les Jacobins, les arrière-petits-fils de ceux qui ont fait la Révolution de 1789, nous restons et nous resterons toujours fidèles à cette religion suprême qui fut celle de nos aïeux : la religion de la patrie et de la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je propose au Congrès de prononcer la clôture des débats, en ne donnant la parole qu'aux rapporteurs qui ont encore des conclusions à présenter. Au cas où une discussion devait s'instituer sur un de ces rapports, il serait renvoyé à la commission de l'agriculture du parti.

Il n'y a pas d'opposition?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Mauguière, député de la Haute-Saône, pour présenter un rapport sur la pomme de terre.

RAPPORT SUR LA POMME DE TERRE

M. Mauguière, *rapporteur*. — La culture de la pomme de terre est d'une importance considérable en France, non seulement en raison de la superficie d'environ 1.412.000 hectares qu'elle occupait en 1935 pour une superficie totale de terre cultivable d'environ 21 millions d'hectares, venant ainsi au quatrième rang après le froment, l'avoine et la vigne, mais parce que, dans les régions pauvres comme l'Est, la Bretagne, elle est la seule ressource de petits propriétaires et d'ouvriers ruraux qui vendent les

deux tiers de leur production pour subvenir à leurs besoins.

Actuellement, les surfaces consacrées à la pomme de terre sont légèrement inférieures à ce qu'elles étaient avant la guerre, mais la production reste néanmoins supérieure en raison de l'amélioration des rendements. En 1936, en effet, la récolte a été de 152.509.000 quintaux, dépassant très sensiblement la production d'avant-guerre : 132 millions de quintaux en moyenne pour la période 1909-1913.

Le rendement à l'hectare pour 1930-1936 a été de 112 quintaux tandis que, pour la période 1910-1913, cette moyenne atteignait à peine 90 quintaux. Cette amélioration est due au choix plus judicieux des semences.

Le commerce extérieur de la France a diminué dans des proportions très considérables depuis 1932, les importations passant, en effet, de 2.185.000 quintaux à 1.500.000 quintaux et les exportations de 1.800.000 quintaux à 660.000 quintaux environ.

Cette crise tient, d'une part, à la fermeture des débouchés extérieurs et, d'autre part, à l'augmentation de la production étrangère qui a cherché à s'écouler sur le marché, même à des prix inférieurs aux prix de revient.

Pour remédier à cette situation, différentes mesures ont été envisagées : relèvement des droits de douane, prohibition d'importation, contingentement, qui fut d'ailleurs abandonné dès 1933.

Situation actuelle

Une mévente considérable s'est manifestée au cours du printemps et de l'été 1937 et les cours sont tombés à 35 francs le quintal en Bretagne. En effet, la récolte de 1936 ayant été d'importance très moyenne, les producteurs avaient escompté une hausse appréciable en fin de campagne et avaient

restreint leurs offres pour bénéficier de cette hausse. Cependant, l'hiver ayant été très doux, il en est résulté une abondance persistante de légumes verts sur le marché et une demande assez faible en pommes de terre de la part des consommateurs. Les cours ont eu une grande difficulté à se maintenir jusqu'au moment de l'arrivée sur le marché des pommes de terre de primeurs.

A ce moment, en Bretagne surtout, notamment dans la région de Saint-Malo et de Dinard, la situation était tragique, les cours des pommes de terre de primeurs étant tombés presque verticalement de 70 fr. l'année précédente à 22 fr. Notre collègue Guy la Chambre était alors intervenu énergiquement à la tribune de la Chambre.

L'effondrement qui s'est manifesté à ce moment est dû, en partie, à la surproduction. Une hausse des cours des années précédentes avait amené l'augmentation des cultures, notamment en Algérie, alors même que nos débouchés extérieurs se fermaient.

Le Gouvernement s'est préoccupé de cette situation et diverses mesures ont été adoptées pour essayer d'enrayer la baisse. C'est ainsi que, dans le but d'accroître les débouchés, des facilités de transport ont été accordées pour les expéditions de pommes de terre. D'autre part, les négociations ont été reprises avec l'Angleterre pour faciliter nos exportations, tandis qu'un accroissement de la consommation était demandé aux services publics (Guerre, Marine militaire, Marine marchande).

Enfin, des tentatives ont été faites pour obtenir une réduction des envois de l'Algérie à la métropole.

Mais ces mesures, dont il faut féliciter le ministère de l'Agriculture, doivent être complétées par une surveillance plus rigoureuse du contingentement et, surtout, par une réglementation de plus en plus serrée de l'entrée en France des produits amylacés

d'origine étrangère et, également, de la fabrication de l'amidon, qui tend de plus en plus à remplacer la pomme de terre par le maïs.

En conclusion, je demande au Congrès d'adopter le vœu suivant :

Le Congrès agricole du parti invite le gouvernement à :

1° *exercer une surveillance rigoureuse sur le contingentement d'entrée de pommes de terre d'origine étrangère en France;*

2° *opérer une réglementation de plus en plus sévère de produits amylacés d'origine étrangère;*

3° *réglementer enfin strictement la fabrication nationale de la fécule de France, fabrication à laquelle on tente de substituer couramment l'amidon de maïs.*

M. le Président. — Je mets ce vœu aux voix.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

LA FIEVRE APHTEUSE

M. le Président. — La parole est à M. Maroselli, sénateur de la Haute-Saône, pour lire un ordre du jour relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse.

CONCLUSION AUX RAPPORTS

de MM. Maroselli, *sénateur de la Haute-Saône,* et Pécherot, *député de la Drôme.*

M. Maroselli (*Haute-Saône*). — « Le Congrès in-

vite le Gouvernement à déposer, dès la rentrée des Chambre, un projet de loi tendant :

« 1° à soumettre au Comité consultatif supérieur des Epizootres le soin d'examiner, si besoin est, le renforcement des mesures sanitaires, actuellement en vigueur, pour assurer l'efficacité de la lutte contre les maladies contagieuses des animaux, la fièvre aphteuse en particulier;

« 2° à doter le laboratoire national de recherches de l'Ecole vétérinaire d'Alfort, ou tout autre laboratoire agréé par l'Etat, des crédits suffisants pour organiser, scientifiquement, la lutte contre la fièvre aphteuse, par l'étude des moyens de vaccination, de sérovaccination, de serumisation, susceptibles de limiter ou d'enrayer les ravages d'une maladie qui, périodiquement, fait subir à l'agriculture française des pertes redoutables;

« 3° à voter les crédits nécessaires à l'indemnisation des pertes de bétail, ou de toute autre nature, subies par les cultivateurs du fait de la fièvre aphteuse. »

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pécherot, député de la Drôme.

M. PÉCHEROT (*Drôme*). — La recrudescence de fièvre aphteuse est due au fait que les arrêtés ministériels n'ont pas été respectés et, comme membre du Comité supérieur des épizooties, j'ai énergiquement protesté.

En Afrique du Nord, la fièvre aphteuse a motivé de la part du ministre de l'Agriculture, un arrêté d'interdiction d'importation dans la métropole. A la suite de diverses interventions, cet arrêté a été rapporté. Je regrette que de telles dérogations soient accordées.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est possible de lutter contre la fièvre aphteuse en

permettant au gouvernement de verser les fonds suffisants à des laboratoires de recherches en vue d'étudier les méthodes de vaccination des animaux infectés.

Un effort a été fait dernièrement, dont je remercie le ministre de l'Agriculture; mais il peut être insuffisant.

On utilise le sang des animaux guéris pour l'injecter à des animaux sains, mais contaminés. C'est une méthode qui peut donner des résultats, mais elle est insuffisante, parce que le sang ne se conserve pas indéfiniment.

Comme membre du Comité supérieur des épizooties, il m'appartiendra de défendre devant ce comité la thèse que les règlements sanitaires actuels doivent être modifiés au point de vue des causes de contamination.

Il est établi par le professeur Vallée que le fumier n'est pas aussi contagieux qu'on a pu le dire et qu'au bout de trois jours, il est incapable d'apporter la contagion.

Je voudrais aussi qu'on rendît plus rigoureuse la désinfection de tous les appareils de transport des animaux.

Ma stupéfaction a été grande de constater qu'on prenait l'habitude d'abattre les animaux dans les premiers foyers de contagion. C'est une mesure qui ne peut donner de résultats.

Je m'associe au vœu de M. Maroselli, mais je demande qu'on dote tous les laboratoires de moyens d'étude en vue de lutter efficacement contre la fièvre aphteuse.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu présenté par M. Maroselli.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — La Commission des cultures

méditerranéennes vous propose de voter le vœu suivant :

« Le Congrès, décidé à défendre par tous les moyens légaux les cultures françaises spéciales au bassin de la Méditerranée dans le domaine :

« 1° floral et des plantes à parfum;

« 2° maraîcher et des primeurs (fruits et légumes);

« 3° de l'oléiculture et des fourrages;

« 4° de la culture des agrumes.

« Emet le vœu :

« *Que la culture française dans les branches ci-dessus désignées soit mise à l'abri des importations, contingentées ou non, qui la ruinent et que soit pratiquée une politique des engrais.*

« *Que les transports par voie ferrée soient mis en rapport avec les distances parcourues au moyen de tarifs dégressifs appropriés et que les marchés locaux et les marchés de vente à la consommation soient réglementés et surveillés, mis à l'abri de toutes les spéculations et de tous les accaparements, en même temps que toutes facilités matérielles leur soient accordées par les Pouvoirs publics aussi bien pour les emplacements que pour les voies d'accès.*

« *Affirme que le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste est décidé à protéger fermement les intérêts des cultivateurs méditerranéens et à défendre énergiquement leurs intérêts légitimes.* »

Je mets aux voix ce vœu.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Le vœu émis par M. Fully au

sujet du statut du métayage avait été renvoyé à la Commission.

Celle-ci vous propose de l'adopter en modifiant le paragraphe 5 de la façon suivante :

« 5° Institution en faveur des métayers de mesures spéciales pour l'achat de leur métairie... » le reste sans changement.

Je mets aux voix ce vœu ainsi modifié.

(Ce vœu, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission vous propose également d'adopter le vœu suivant en conclusion du rapport de M. Jaubert sur la retraite aux vieux travailleurs de la terre :

« Le Congrès,

« Considérant qu'il n'est pas possible de laisser dans leur situation actuelle les vieux travailleurs de la terre et les artisans ruraux qui sont exclus en fait ou en droit de toute loi d'assistance et d'assurance;

« Considérant que, pour asseoir sur des bases solides, l'institution d'une retraite qui les mettrait à l'abri de la misère, il est nécessaire de mieux organiser et de développer rapidement l'assurance facultative agricole pour le risque vieillesse en appliquant le système de la répartition.

« *Emet le vœu que le Gouvernement propose le plus tôt possible au vote du Parlement un projet de loi améliorant le régime actuel de l'assurance facultative agricole pour le risque vieillesse, afin de la rendre plus accessible et plus avantageuse à l'ensemble des bénéficiaires du monde agricole.* »

Je mets ces conclusions aux voix.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

LA REFORME DU REGIME DES LICENCES D'IMPORTATION

par Gérard d'Eaubonne

M. le Président. — La parole est à M. Gérard d'Eaubonne, rapporteur.

Il n'est pas de jour que des réclamations ne soient formulées, par l'une quelconque des parties intéressées à l'établissement des contingents, et à l'attribution des licences.

Il importe tout d'abord, de chercher dans un débat aussi complexe, la clarté, et d'éliminer tout ce qui nous amènerait à compliquer davantage l'application de la réglementation actuelle.

Pourquoi des contingents?

L'agriculteur de France, sous la poussée de ses organisations centrales, a réclamé, à une période où la mévente de ses produits se faisait plus particulièrement sentir, et en raison aussi de l'impossibilité d'obtenir le relèvement des droits de douane, une protection efficace du marché français, par l'établissement d'un contingentement, destiné à contrôler l'entrée des produits agricoles étrangers. Il apparaissait en effet, à la grande majorité des dirigeants agricoles, que la vente des produits agricoles étrangers, à des prix inférieurs à la vente des mêmes produits français, causait, sur les centres de consommation importants, une concurrence par trop préjudiciable à la production agricole française et coloniale.

Comment se pratiquait l'importation des marchandises avant la création des contingentements?

Le commerçant français, qui constatait l'intérêt que pouvait présenter pour son commerce, la vente de produits agricoles étrangers, achetait à l'étranger le produit à importer, et organisait, suivant ses conceptions personnelles, la répartition, au mieux de ses intérêts, de la marchandise qu'il avait fait venir. Le commerce de l'importation étant libre, chaque importateur faisait sa propre prospection, au gré des avantages commerciaux qu'il estimait devoir obtenir, et le jeu de la concurrence aidant, le prix de vente au consommateur se trouvait raisonnable, proportionnellement à l'achat, car aucune manipulation de licence notamment, ne venait grever le produit.

L'importateur, d'autre part, réservait son activité pour les centres de consómmation importants, et qu'il savait pouvoir utilement approvisionner évitant, en raison des frais que cela pouvait lui occasionner, de rechercher des clients dans des lieux par trop excentriques, par rapport à son centre d'activité.

La réglementation actuelle des licences d'importation

Il s'est trouvé que les prix de revient des produits agricoles français, augmentaient dans de notables proportions, et que ce fait devenait particulièrement favorable à l'importation. Il s'est trouvé aussi que la présentation de certains produits agricoles étrangers, faisait prime, car ils étaient industriellement produits, calibrés, emballés et contrôlés, devant une production française désordonnée, sans contrôle, sans présentation. L'importation massive qui s'opérait alors, pouvait mettre notre Agriculture nationale dans une situation des plus fâcheuses.

Un premier décret fut pris en juillet 1932, qui instituait un contingentement des fruits et légumes, et réglementait l'attribution des licences.

Ce décret stipule :

« Vu l'article 17 du décret du 28 décembre 1926, portant codification des lois douanières;

« sur le rapport du Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, du ministre de l'Agriculture, du ministre du Commerce et de l'Industrie, du ministre des Finances et du ministre du Budget,

« Article premier. — A titre exceptionnel et transitoire, l'importation des marchandises étrangères énumérées au tableau ci-après, ne pourra être effectuée, que dans la limite des contingents, et suivant les modalités déterminées par arrêté ministériel :

NUMÉROS DU TARIF	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES
Ex. 83	Pommes de terre à l'état frais.
Ex. 84 A	Amandes, pêches, brugnons et abricots, poires de table, pommes de table, prunes, cerises et fraises, raisins, cassis, groseilles, coings.
Ex. 158	Légumes frais.

« Art. 2. — Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce et de l'Industrie, le ministre des Finances et le ministre du Budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. »

Ce décret présentait donc, dans son esprit, un avantage incontestable pour la protection de l'Agri-

culture française, mais sous des « Avis divers aux Importateurs », des décisions ont été prises, qui faussent totalement l'esprit du décret, en ce sens, que les directives qui étaient données à l'époque, faisaient aux importateurs l'obligation d'importer, même si, commercialement cela constituait une mauvaise opération.

C'est si vrai, qu'en décembre 1933, les importateurs, — en raison d'une taxe sur les licences, de 1,25 et 1,75 par kg. brut, qui a dû être ramenée par la suite à 0,40 et 0,60, après le décret du 12 janvier cité plus bas, — n'avaient pas pu assurer les Pouvoirs publics qu'ils utiliseraient leur licence, en raison même de la perturbation qui amènerait sur le marché l'introduction de produits étrangers.

Le 12 janvier 1934, M. le ministre de l'Agriculture publiait le décret suivant, pour répondre au refus des importateurs qui, comme il dit plus haut, n'avaient pu importer, en raison de l'augmentation de la taxe sur les licences :

« Article premier. — Le ministre de l'Agriculture pourra, le cas échéant, admettre à la répartition des contingents fixés pour l'importation de produits agricoles, outre les importateurs remplissant les conditions définies par l'avis aux importateurs, publié au *Journal Officiel* du 2 décembre 1933, des Groupements nationaux, organisés en vue de l'achat commun, et réunissant des commerçants ou coopératives patentés, qui mettent la marchandise directement à la disposition du consommateur.

« Art. 2. — Le Conseil d'Etat, etc..., sont chargés, etc..., de l'exécution. »

Dès la publication de ce décret, une confusion extrême a régné dans l'organisation de l'importation, l'établissement du contingent et la répartition des licences.

Un Comité interprofessionnel fut constitué, présidé par un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture et n'ayant qu'un rôle tout à fait effacé.

Des Groupements nationaux se créèrent un peu partout, et ceux qui pratiquement ou théoriquement mettent la marchandise à la disposition du consommateur, tinrent à faire valoir leurs droits. C'est ainsi qu'on assista à l'anomalie suivante : des commerçants, non importateurs, qui n'avaient jamais fait le commerce des fruits, devinrent importateurs de pommes et de poires... des commerçants détaillants, appartenant à des Groupements nationaux, et habitant dans des petites villes éloignées, se portaient acheteurs, par l'intermédiaire de leurs groupements, de quantités minimes de produits étrangers, leur faisant ainsi, jusque dans l'endroit le plus reculé de notre pays, une propagande efficace, au détriment de la production française.

Enfin, des Groupements nationaux, qui ne peuvent, de par leurs statuts, faire acte de commerce, demandaient à des commerçants d'utiliser leur licence, moyennant une ristourne ou une participation forfaitaire par quintal. Certains détaillants n'ayant jamais fait le commerce de fruits, devenaient de ce fait, des fournisseurs du commerce de gros de ces produits.

On constate facilement le mauvais rendement d'un tel système, et l'on appréciera certainement qu'une modification s'avère indispensable, quand on saura que quels que soient les règlements envisagés, il est indiqué dans les *Avis aux Importateurs*, et notamment dans celui du 8 décembre 1935 :

« Art. 6. — Les autorisations d'importation ne pourront être accordées, que pour l'importation de marchandises nettement déterminées, faisant l'objet de contrats commerciaux, conclus sous réserve d'une autorisation d'importation. Le ministre de l'Agricul-

ture pourra, le cas échéant, dispenser de cette justification. »

Enfin, il y a une dernière anomalie, qui met le désordre dans la distribution des licences : c'est l'étanchéité absolue des accords commerciaux, du ministre du Commerce et des services du contingentement du ministère de l'Agriculture. Ne peut-on pas signaler, par exemple, que le contingent global des pommes et poires à couteau, pour le deuxième trimestre de 1937, a été fixé au ministère de l'Agriculture, à 67.000 quintaux, alors que les Etats-Unis, par un accord commercial du 2 mai 1936, obtenaient l'introduction en France, d'un contingent supplémentaire de 62.709 quintaux. Les Etats-Unis ont eu, à eux seuls : 112.000 quintaux, avec cette circonstance aggravante, que les importations de ce trimestre servent de justifications à l'attribution de licences futures (*Avis aux Importateurs*, avril 1937). On s'explique alors certaines différences constatées entre les chiffres d'établissement des contingents, et les chiffres des marchandises introduites.

Les importateurs, il faut le souligner, doivent fournir au Comité interprofessionnel, qui est chargé de proposer la répartition du contingent, parmi ceux qui demandent à en bénéficier, un certain nombre de pièces justificatives, tendant à prouver qu'ils sont bien importateurs, et qu'ils ont, au cours des années précédentes, importé des quantités qui justifient les demandes d'importation formulées par eux chaque année. Le décret du 12 janvier 1934 a admis que des Groupements nationaux puissent se porter importateurs, sans qu'ils aient à fournir aucune justification.

Ce décret a donc faussé le jeu de l'importation, qui était opérée jusqu'alors par le commerce de gros.

Le 3 avaril 1937, un nouvel *Avis aux Importateurs*, ayant comme les précédents force de loi, était publié et stipulait :

« *A partir du 4e trimestre de 1937,* les périodes de référence, au prorata desquelles seront effectuées les répartitions des contingents ouverts à l'importation des fruits, en provenance de l'étranger, *seront étendues jusqu'au 30 juin 1937.* En conséquence, les importateurs, *sauf les Groupements nationaux,* devront fournir, à l'appui de leur demande, pour la période allant du *1er juillet 1932 au 30 juin 1937,* les pièces justificatives suivantes :

« 1° le relevé en quintaux, et par trimestre, des importations effectuées. Ce relevé sera établi distinctement par pays de provenance, et conformément au modèle indiqué à l'*Avis aux Importateurs* du 2 décembre 1933 (formule III) n/circulaire n° 1933-55;

« 2° les récépissés de douane et, le cas échéant, les lettres de voiture, permettant de justifier les importations déclarées;

« 3° les autorisations d'importation, au vu desquelles les dédouanements ont été effectués.

« Un bordereau de ces pièces justificatives sera établi par l'intéressé, sur des formules conformes à celles annexées à l'*Avis aux Importateurs,* du 2 décembre 1933 (formule III), n/circulaire n° 1933-55. Au cas où le dédouanement des marchandises aurait été effectué pour le compte de l'importateur, par les soins d'un transitaire, au nom duquel auraient été établis les récépissés de douane, ledit importateur devra fournir un bordereau établi par ce transitaire avec l'indication des numéros des récépissés de douane, et le visa du bureau de douane où ont été effectuées les opérations de dédouanement.

« Les dispositions antérieures demeurerent en vigueur pour les répartitions des contingents de fruits, qui seraient éventuellement ouverts à l'importation, au cours du 3e trimestre 1937. » (*J. O.,* 3 avril 1937.)

Cet avis exige certaines pièces, qu'il semble impossible et inutile aux importateurs de bonne foi, de

pouvoir produire. D'autre part, il semble consolider une situation qui a déjà été indiquée comme de nature à compliquer le problème. Il faut reprendre celui-ci à la base, et dégager l'intérêt que l'on cherche; il faut s'appliquer à la fois, à rendre service à l'Agriculture, à simplifier le contrôle, tout en surveillant l'exécution du contrat qui lie celui qui importe, vis-à-vis du public.

Des mesures ont été préconisées pour modifier cette situation, et un rapport important a été établi par certains Groupements spécialistes. Il nous semble nécessaire, après étude, d'obtenir que des commerçants importateurs, soient d'abord des commerçants en fruits français, et d'autre part, le contrôle qui s'établit ne nous semble pas suffisant.

Enfin, de tous ces faits vous désirez connaître ce que l'on peut dégager, et les modifications qu'il faudrait apporter au système actuel, pour le rendre applicable, et pour qu'il rende à l'Agriculture française les services qu'on en attend.

Ceci constituera, si vous le voulez bien, la conclusion de cette étude, qui pourra servir de base à un vœu, qui pourrait, par notre Parti, être transmis à M. le Président du Conseil.

Tout d'abord, le ministère de l'Agriculture centralisera le Comité interprofessionnel de répartition de licences de fruits et légumes, et un fonctionnaire de ce ministère présidera chaque réunion de ce Comité, dont les attributions devront être précisées.

Ce Comité proposera au ministère de l'Agriculture, un état de répartition des licences.

Seuls pourront importer des produits agricoles étrangers, des commerçants patentés, ayant déjà fait de l'importation, et étant spécialisés dans le commerce des fruits et légumes, et justifiant d'un commerce de fruits français. Une dérogation sera apportée à cette décision, pour permettre à de nouveaux commerçants de devenir importateurs, dans le cadre même de cette définition, et toute licence demandée

et accordée, devra obligatoirement, être utilisée par le demandeur, qui ne pourra la céder, en aucun cas, et qui, en cas de non-utilisation deux fois consécutives, perdra pour un an, le bénéfice de l'importation.

Aucun Groupement national ne pourra se prétendre importateur, s'il n'est vraiment créé dans le seul but de jouer le rôle d'une coopérative d'achats ou de répartition. Dans ce cas, il devra se porter acheteur ferme, et répartira ultérieurement la marchandise à ses adhérents.

Sur chaque contingent, une partie sera réservée aux nouveaux importateurs, qui pourront justifier de leurs possibilités de répartition, notamment par un commerce similaire de produits agricoles, dans les grands centres de consommation.

Le règlement d'Administration Publique, qui déterminera et indiquera les justifications à fournir, pour obtenir l'importation de fruits et légumes, sera pris par le Ministre de l'Agriculture, et par le Comité Interprofessionnel, qui fournira ses suggestions après étude du Ministre.

Nous pensons avoir très exactement exposé la situation actuelle de l'importation des produits agricoles étrangers, en France. Il n'est guère besoin de souligner que le système actuel n'a donné satisfaction, ni dans son esprit, ni dans son application.

Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue que nous cherchons avant tout la protection de l'Agriculture Française, et le développement de notre production amélioré. En procédant comme nous l'avons indiqué, il semble que nous servirons davantage l'Agriculture de France.

La Commission d'Agriculture du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, après avoir entendu le rapport établi par le citoyen Gérard d'Eaubonne, sur la modification au système de répartition des licences d'Importation de fruits et légumes,

considérant l'accroissement de la production frui-

tière et légumière française, et la nécessité de lui assurer une défense et une protection efficaces,

considérant les influences qu'exerce sur la production et sur son amélioration, une répartition logique de produits importés, et désireux de voir s'établir une règlementation unique pour la répartition des licences d'importation de tous les produits agricoles,

émet les vœux :

1° que le Ministre de l'Agriculture soit seul chargé de la fixation du tonnage des contingents de produits agricoles; ce tonnage sera déterminé en tenant compte des possibilités de la production française,

2° que la répartition des licences soit effectuée par un Comité Interprofessionnel consultatif, à majorité agricole, présidé par le Ministre ou son Représentant,

3° que soient exclues du Comité Interprofessionnel consultatif, les personnes exerçant uniquement la profession de courtier ou de représentant en produits agricoles étrangers,

4° que seuls puissent importer des produits agricoles, des commerçants patentés ou des groupements nationaux spécialisés les uns et les autres dans le commerce de produits agricoles français.

5° Que les licences d'importation soient attribuées au prorata des ventes de produits agricoles français, en prenant pour référence les ventes effectuées au cours des trois années précédentes,

6° que les licences d'importation ne puissent en aucun cas être cédées; la licence non utilisée devant être mise à la disposition du Ministre, ne pourra en aucun cas servir de justification pour une répartition ultérieure de licences d'importation,

7° que le taux des taxes sur les licences soit établi de façon équitable et stabilisé, afin de ne pas provo-

quer de brusques variations du marché des fruits et légumes,

8° que la France conserve la gestion de tous les contingents ouverts aux pays étrangers,

9° qu'en aucun cas le total des contingents particuliers, répartis entre les importateurs français, ne soit supérieur au chiffre des contingents trimestriels, tels qu'ils paraissent au *Journal Officiel.*

10° qu'aucune prorogation de validité de licence ne soit accordée.

M. le Président. — Je vais mettre aux voix les conclusions de ce rapport.

M. Sabardeil (*Loire-Inférieure*). — Je demande la parole.

M. le Président. — Le Congrès a décidé tout à l'heure qu'en cas de discussion, le rapport serait renvoyé à la Commission d'agriculture du parti. Mais, comme je ne voudrais qu'un débat d'une telle importance fût étouffé, je vous propose de renvoyer cette question à la commission, en vous proposant de statuer sur le premier paragraphe de l'ordre du jour qui est ainsi conçu :

« ...que le ministre de l'Agriculture soit seul chargé de la fixation du tonnage des contingents de produits agricoles. Ce tonnage sera déterminé en tenant compte des possibilités de la production française. »

M. Sabardeil. — Je proteste contre le quatrième paragraphe qui favorise les trusts.

M. le Président. — Je mets aux voix le 1er paragraphe.

(Il est adopté.)

M. le Président. — En conséquence, le renvoi est prononcé pour les autres paragraphes et notre collègue est invité à venir devant la Commission d'agriculture du parti pour défendre sa thèse.

Vœu relatif à la production betteravière

M. le Président. — Je suis saisi du vœu suivant, déposé par M. Parouteau :

« *Le Congrès, ému du déficit de la production betteravière pour la campagne* 1937, *émet le vœu que le contingentement actuel soit fixé par rapport à l'exploitation et non sous la direction des sucriers;*

« *Qu'un pourcentage du supplément de la production soit acheté par l'Etat en prévision d'une année déficitaire, comme l'année* 1937, *où l'Etat a été obligé d'autoriser l'entrée de sucre de l'étranger.* »

Je mets ce vœu aux voix.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

Son succès nous incite à demander au Comité exécutif de régulariser chaque année cette institution d'une journée agricole. Elle nous permettra de mieux servir les intérêts de la classe paysanne; elle permettra au Parti Radical de se rapprocher de la paysannerie et cette collaboration lui facilitera l'accomplissement de sa mission nationale qui est de conduire la France vers le progrès dans l'ordre et la légalité. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

(La séance est levée à 20 heures vingt minutes.)

M. le Président. — Notre ordre du jour est épuisé.

Il me reste à remercier votre rapporteur général, M. Hollier-Larousse, qui a été un des animateurs de votre commission de l'agriculture pendant l'année qui vient de s'écouler. Je le félicite du travail qu'il a accompli.

Nous avons tout lieu d'être satisfaits de la réussite de cette première journée agricole du Congrès du parti Radical.

PREMIERE SEANCE

Jeudi, 28 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Jean PIOT, ancien député de la Seine, assisté de MM. Léon PERRIER, sénateur de l'Isère, TONY-REVILLON, sénateur de l'Ain, comme vice-présidents, et de MM. Gaston RIOU, député de l'Ardèche, CHAUVIN, ancien député, et FABIUS DE CHAMPVILLE, comme secrétaires, ainsi que de MM. Pierre MAZÉ, secrétaire général, et ANXIONNAZ, *secrétaire général adjoint.*

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, je déclare ouvert le 34e Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

Le Président de notre Parti, Edouard Daladier, vous dira, au début de la séance de cet après-midi, dans quelles conditions politiques s'ouvre notre Congrès et quel doit en être le but.

Ma tâche, à l'ouverture de cette réunion matinale, est plus modeste.

J'ai pour devoir, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue, à vous tous qui venez de tous nos dé-

partements de France pour représenter ici notre grand Parti.

J'ai ensuite pour devoir de remercier la Fédération du Nord, organisatrice de ce Congrès dans cette salle admirable du Palais Rameau dont elle a su, comme vous pouvez le voir, tirer le meilleur parti. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de vous dire encore quelques mots sur les journées qui vont commencer et qui doivent être fructueuses.

Le Congrès de notre Parti s'ouvre à la fois sous les meilleurs auspices et — vous vous en rendez compte — dans des conditions politiques graves :

sous les meilleurs auspices, car c'est après une victoire marquée aux dernières élections cantonales, surtout quand on pense aux pronostics pessimistes que l'on faisait à notre égard, que notre Parti va tenir ses assises solennelles;

dans des conditions politiques graves, car vous n'ignorez pas quelles sont actuellement, tant au point de vue économique qu'au point de vue extérieur, les inquiétudes, pour ne pas dire les menaces, sous lesquelles nous vivons.

Notre Parti, qui se rassemble aujourd'hui pour étudier sa doctrine et pour fixer sa ligne politique, doit, au cours de ces journées, affirmer avant tout son unité.

On raille volontiers notre Parti lorsqu'il parle de cette unité. Nous avons le droit de dire et nous prouverons qu'elle est plus profonde qu'on ne pense. (*Applaudissements.*)

Certes, notre cohésion n'est pas faite par un cadre rigide de doctrines et de dogmes. Mais l'unité que nous représentons, c'est l'unité française elle-même dans sa diversité. Nous venons de tous les coins de France, avec des préoccupations d'ordres divers. Et, lorsque nous nous trouvons ici rassemblés, nous nous

apercevons que ce que nous pensions être des divergences n'est bien souvent en somme qu'une façon un peu différente de comprendre le même devoir.

Cette unité profonde de notre Parti, nous allons l'affirmer au cours des prochaines journées.

En même temps, laissez-moi souhaiter, sans outrepasser mes droits de président de séance, que ce Congrès se termine aussi par l'affirmation que les grands partis démocratiques restent unis pour une tâche qui est à peine commencée et que nous devons achever. Laissez-moi affirmer que ce n'est pas nous qui romprons l'union qui s'est faite en 1935, et qui, dans les heures difficiles que nous traversons, créerons dans ce pays une crise quelle qu'elle soit. (*Applaudissements.*)

En terminant, laissez-moi résumer ce que je considère comme la tâche essentielle de notre Congrès : affirmer l'unité du Parti, affirmer aussi l'unité de la France démocratique dans la situation présente, affirmer enfin que cette France est prête à faire face sans jactance, sans forfanterie, mais avec courage aux difficultés qu'elle pourrait connaître demain, et qu'un rôle essentiel incombera alors — il le montrera ces jours-ci — à notre grand Parti démocratique. (*Vifs applaudissements.*)

CONSTITUTION DES COMMISSIONS DU CONGRES

M. le Président. — Je donne la parole à M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti, pour une communication relative à l'organisation des travaux du Congrès.

M. Pierre Mazé, *secrétaire général.* — Nous avons à constituer ce matin les grandes Commissions du Congrès.

Ces Commissions sont : la Commisison de vérification des pouvoirs, la Commission de politique extérieure, la Commission de politique générale et la Commission de la Déclaration du Parti.

La Commission de politique agricole ayant siégé hier et la Journée agricole ayant terminé ses travaux, il n'y a pas lieu de nommer cette année cette Commission.

Voici les propositions que vous soumet votre Bureau pour la constitution de ces différentes Commissions.

Commission de vérification des pouvoirs

MM. Albert Kahn, Salomon Hirsch, Albert Chevalier, Gahide, Lucien Wicker, Fabius de Champville, Hollier-Larousse, Gavaudan, Mariani, Dr Jouffrault, Dr Rosenthal, Senac, Sanguinetti, Blanconnier, Tromeur, Courson, Hillaret, Robert Amy, Poittevin, Pinot, Tête, Mettetal, Bouyonnet, Secqueville, Kates.

(Cette liste est adoptée.)

Commission de politique extérieure

MM. Herriot, A. Sarraut, Steeg, Mistler, Delthil, Guy la Chambre, Margaine, Manent, Thorp, Dreyfus-Schmidt, Guernut, Hérard, Piot, Jean Melia, Emile Michel, Lampre, Gaston Riou, Bauzin, Chevalier, Bezos, Cabanis, Crutel, Le Bail, Dhers, Ducas.

(Cette liste est adoptée.)

Commission de politique générale

MM. M. Sarraut, Chautemps, Campinchi, William Bertrand, Bonnet, Perfetti, Jammy Schmidt, Jean Zay, Martinaud-Deplat, Maulion, Jaubert, Gentin, Pascaud, Bayet, Roche, Cadoret, Chauvin, Cazalis, Plaa, Lapaillerie, Pécherot, Belmont, Landry, Maro-

selli, Fournet, Poissant, Mariani, Lenoir, Ducas, Berg, Valabrègue, Curinier, Ribéra.

(Cette liste est adoptée.)

Commission de la Déclaration du Parti

M. Pierre Mazé, secrétaire général. La Commission de la Déclaration du Parti se compose, aux termes du Règlement :

Des présidents d'honneur : MM. Herriot, Caillaux et Maurice Sarraut;

Des membres du Bureau du Comité exécutif;

Des membres du Bureau des Groupes parlementaires de la Chambre et du Sénat;

Des rapporteurs de la Déclaration du Parti aux précédents Congrès et des rapporteurs du Congrès actuel.

Tirage de la lettre pour la nomination des candidats au Bureau du Comité Exécutif

Il est procédé au tirage au sort de la lettre fixant l'ordre alphabétique des candidats au Bureau du Comité exécutif.

Le sort désigne la lettre P.

M. le Président. — L'ordre du jour de la présente séance est épuisé.

Personne ne demande plus la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 10 heures.)

DEUXIEME SEANCE

Jeudi, 28 octobre 1937, après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 45 minutes, sous la présidence de M. Emile Roche, président de la Fédération du Nord, assisté de MM. les membres du Bureau en exercice; de MM. Pierre Mazé, ancien sous-secrétaire d'Etat, secrétaire général, et Paul Anxionnaz, secrétaire général adjoint au Parti.

(A leur entrée dans la salle, M. Camille Chautemps, président du Conseil; Daladier, président du Parti, ministre de la Défense nationale; Campinchi, ministre de la Marine militaire, et Jean Zay, ministre de l'Education nationale sont accueillis par de vifs applaudissements et par le chant de la *Marseillaise*.)

DISCOURS DE M. EMILE ROCHE
Président de la Fédération du Nord

M. Emile Roche. — Citoyennes, citoyens, je déclare ouvert le 34e Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

La Fédération du Nord que j'ai l'honneur de présider vous reçoit aujourd'hui avec fierté, avec joie, en amie.

Forte de ses 5.400 adhérents, tous porteurs de la carte du parti.

Forte des 700 membres de ses jeunesses radicales, elle vous accueille au seuil de ce congrès, sans esprit partisan, sans préparation d'aucune offensive dirigée contre qui que ce soit, se défendant aujourd'hui d'appartenir à aucune tendance. (*Applaudissements.*)

Elle remplit, elle remplira pendant ces quatre jours que durera votre Congrès son rôle de maîtresse de maison.

Sa tâche, celle qu'elle tient à honneur de remplir au mieux et pour que chacun de vous nous quitte satisfait, ayant senti l'amitié dont nous avons voulu l'entourer, est de faciliter vos débats, de les rendre tels qu'ils soient pour les populations ouvrières et rurales de notre grande province, un haut exemple de gravité, de connaissance et de discipline.

J'ai coutume de dire dans les assemblées de la Fédération du Nord, à ces militants qui, dans ce pays où le radicalisme avait trop laissé place aux autres partis, m'ont tant aidé depuis cinq ans que je suis à leur tête, j'ai coutume de dire :

« Vous êtes le parti où l'on pense et travaille le plus! »

Et mon ambition est de voir ce Congrès se livrer avec la passion que donne le goût du bien public à de vastes débats d'où il ressortirait qu'à une heure grave pour le pays, il n'est aucune question, aucun problème, qui n'aient été abordés, fouillés, résolus si hardiment et si clairement que la France entière répéterait « en écho » :

« Vous êtes le parti où l'on pense et travaille le plus, le mieux aussi pour le pays. » (*Applaudissements.*)

Nous sommes, dans ce Nord qui vous accueille, sur une vieille terre de liberté!

Un long duel s'y est mené durant tout le Moyen

âge entre l'esprit communal et le pouvoir seigneurial.

Au XIIIe siècle, les pères des hommes qui vous reçoivent aujourd'hui avaient conquis sur leurs évêques et leurs comtes les premières chartes communales. (*Applaudissements.*)

Et c'est vous dire tout le prix que, par un héritage ancestral, nous accordons à cette liberté dont la République a fait un droit pour tous. (*Applaudissements.*)

Nous sommes aussi la terre du travail.

La nature ne nous a pas favorisés.

Peu de soleil, peu de joie dans l'air; rien n'invite ici, pendant huit mois de l'année, à cette douceur de vivre qui est donnée à tant d'autres régions de France.

Nous nous sommes vengés sur le travail, nous nous sommes libérés par le travail de la tristesse de notre climat.

Les ateliers du Moyen âge sont devenus de gigantesques usines.

La plaine de Flandre et d'Artois a donné naissance à ces terrils de mines qui sont nos montagnes à nous.

Partout dans le sous-sol, à l'usine, à la terre devenue d'une prodigieuse fertilité à force d'être brassée, l'impérieuse loi du travail est notre maître.

Et nous en sommes fiers!

Il nous arrive même d'en être orgueilleux.

Mais ne vous y trompez pas; quand un homme du Nord vous dit qu'il appartient à ces régions qui paient 20 % des impôts de la France, soyez assurés qu'il est plus satisfait qu'envieux, plus fier de lui et de sa région que mécontent.

C'est, je crois, vous avoir bien fait comprendre combien la politique qui, l'an dernier, se recommandait du *Pain,* après s'être recommandée ***des li-***

bertés publiques, a recueilli notre adhésion. (*Applaudissements.*)

Vous êtes enfin sur une terre qui a souffert de la guerre intensément. La plupart d'entre vous s'y sont battus, mais nous avons fait plus que cela.

Dans cette salle, il y a des centaines d'hommes dont la mère ou le vieux père, dont les petits frère et sœur, ou les enfants, ont connu l'invasion, l'occupation par l'ennemi ou l'envoi dans des camps de concentration.

L'homme qui est à cette tribune a recueilli des lèvres de sa grand'mère, âgée de plus de 70 ans, morte de la guerre, le récit de la vie qu'elle menait à cet âge dans une cave pendant que l'ennemi occupait sa maison.

Quatre ans durant, les nôtres ont supporté cela, sans jamais céder.

Tel de vos voisins, modeste, silencieux, aujourd'hui vieilli, est celui-là même qui, au mépris de sa vie, organisait le passage en Hollande, à travers mille périls, des jeunes gens en âge de servir que la France envahie envoyait au secours de la France libre en péril. (*Applaudissements.*)

Et c'est vous dire combien cette race travailleuse, fière, résistante, aime la paix, car elle l'a payée non seulement du sang de ses combattants, mais aussi des souffrances de chacun de ses membres restés au foyer sous la botte ennemie.

Voilà ce que sont les hommes du Nord.

Leur caractère, vous le connaissez!

Rudes mais tolérants, aimant la bataille, le risque et l'indépendance autant que le travail et la paix, loyaux toujours.

Ils vont, loyalement, avec tous, se pencher, durant quatre jours, sur les maux, les besoins de la France, notre maître à tous.

Citoyens, au travail! (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS INAUGURAL
DE M. EDOUARD DALADIER
Président du Parti radical-socialiste

J'ai l'agréble devoir de remercier en votre nom la Fédération du Nord, et son Président Emile Roche, de l'affectueuse cordialité de leur accueil. Quelques-uns d'entre nous connaissaient déjà par expérience les éminentes qualités de travail et de méthode, le souci d'une organisation parfaite, qui caractérisent nos amis des Flandres. Mais, aujourd'hui, ils ont encore dépassé ce que notre Parti attendait d'eux. Leur admirable effort assure à notre Congrès National un éclat qui ne fut jamais dépassé. Je leur adresse en votre nom les remerciements sincères du Parti. (*Applaudissements.*) Aussi bien, en un temps où l'économie française est loin d'avoir atteint son nécessaire équilibre, où, d'autre part, la politique internationale nous incite à de sérieuses méditations, il n'est certes pas indifférent que notre Rassemblement National s'effectue dans cette grande cité de Lille, l'une des plus puissantes métropoles du labeur humain, l'une de ces villes héroïques de nos frontières qui, aux heures les plus tragiques, n'ont jamais désespéré de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Certes, j'évoquerai devant vous, dans une sorte de brève introduction à nos travaux, ces graves problèmes du temps présent qui mettent en cause l'avenir de la liberté et de la paix. Mais nous sommes un grand Parti, démocratique et national, dont les décisions ont une importance essentielle sur l'orientation générale de la politique française et même sur la situation de l'Europe. J'ai donc le devoir d'examiner librement, avec la même liberté dont vous

disposerez tous pendant nos débats, d'abord les conditions où nous sommes placés au lendemain des élections cantonales. Je dirai ensuite ma propre pensée sur les deux questions essentielles qui préoccupent tous les Français, la vie économique et sociale du Pays, la défense de la Paix.

Le Parti radical et les élections cantonales

Nos Fédérations ont sans doute gardé le souvenir de cette réunion de notre Comité Exécutif du 9 septembre qui a déterminé l'attitude de notre Parti aux récentes élections cantonales. Nous étions unanimes à décider, qu'au premier tour de scrutin, nos candidats devraient d'abord exposer et soutenir la doctrine radicale. (*Applaudissements.*) Nous demandions d'abord au Pays de voter Radical. (*Nouveaux applaudissements.*) Au second tour de scrutin, le suffrage universel s'étant prononcé, notre devoir était d'assurer la victoire du candidat de gauche le plus favorisé. (*Applaudissements.*) Si cette décision fut critiquée par la presse de droite, elle fut au contraire approuvée par la presse de gauche. Il n'est que de relire à cet égard *le Populaire,* du 10 septembre, *l'Humanité,* du 10 septembre.

Le bureau du Parti a fidèlement exécuté vos décisions. Je veux rendre hommage à son effort, surtout à l'admirable dévouement de notre Secrétaire général, le citoyen Mazé. (*Applaudissements.*) Nous avons invité les Fédérations à ne pas souscrire d'autres engagements que ceux que le Parti lui-même avait contractés, à ne pas admettre que le choix de nos candidats fût discuté par d'autres partis, alors que nous n'avons jamais songé à discuter les leurs. (*Vifs applaudissements.*) Nous avons adressé à nos militants les appels, les affiches, les tracts, qui précisaient clairement la position de notre Parti. Jamais, peut-être, le contact ne fut plus étroit, l'accord plus

complet et plus confiant, entre l'Exécutif et les Fédérations. (*Applaudissements.*) Et je peux affirmer que dans l'immense majorité de nos cantons les décisions que nous avons prises en septembre ont été loyalement respectées par nous.

Les résultats des élections cantonales

Notre appel au Pays a été entendu de lui. On nous prédisait une écrasante défaite. Le radicalisme est, paraît-il, un parti vieilli, démodé. Il ne devait pas résister au raz de marée des partis d'extrême-gauche et aux attaques des partis de droite. Etant donné le nombre considérable de sièges que nous possédions, il était inévitable que nous en perdissions quelques-uns. En fait nous en avons perdu quarante-deux, dont la plupart en raison des manquements à la discipline républicaine. (*Vifs applaudissements.*) Mais nous avons gagné plus de deux cent cinquante mille voix sur le chiffre des récentes élections législatives, alors que la plupart des autres partis n'ont pas progressé. (*Applaudissements.*)

Raison de plus, d'affirmer toujours à l'avenir, et plus vigoureusement encore, notre propre doctrine, de combattre les préjugés, de montrer à la France le véritable visage du radicalisme. (*Vifs applaudissements.*) Les batailles prochaines m'intéressent encore davantage que les batailles d'hier. Demeurons nous-mêmes, fortement unis, quelles que puissent être nos tendances, d'ailleurs légitimes. Restons un grand parti de gauche, fidèle à la démocratie, passionné de justice sociale, résolu à protéger les grands intérêts de la Patrie, un parti de libre examen plus attentif aux leçons de l'expérience qu'aux entrainements d'une mystique. Et, comme je le proposerai à notre Commission de politique générale en lui soumettant une organisation nouvelle, rendons plus ac-

tive encore notre propagande auprès de tous les Républicains sincères et loyaux. (*Vifs applaudissements.*)

Les manquements à la discipline républicaine

Dans vingt-cinq départements, des manquements graves à la discipline républicaine se sont produits. Ils ont fait perdre au Parti radical environ trente sièges. Dans ces régions, contre le radical arrivé en tête au premier tour, le socialiste s'est maintenu, en tirant profit le plus souvent du désistement communiste. (*Applaudissements.*)

Cette tactique a été appliquée dans de nombreux cantons contre d'excellents républicains, même parfois contre des radicaux qui avaient assuré aux élections législatives la victoire du candidat socialiste au second tour de scrutin. (*Applaudissements.*) De telles méthodes ne sauraient être tolérées. (*Vifs applaudissements.*) Si l'idée que nous nous faisons de la discipline républicaine soulève des objections de la part des autres partis, qu'ils le disent nettement avant le scrutin. (*Applaudissements.*) Mais si le Rassemblement populaire doit conduire à la coalition de deux des partis qui le composent, contre le Parti radical, sous le prétexte, notamment, qu'il n'y a pas péril réactionnaire, si, à la discipline républicaine s'oppose la discipline des partis de classe, notre devoir envers notre Parti exigera que nous reprenions sans hésiter notre liberté d'action. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

L'orientation politique du Parti radical

Cette liberté d'action, il en est sans doute parmi vous, et c'est leur droit incontestable, qui nous proposeront de la reprendre dès maintenant. Ce sera

l'objet de notre débat de politique générale. Certes, le Parti le peut. Mais je crois que ce serait une erreur et une faute. (*Applaudissements.*) Ce serait aussi une grande injustice envers le Gouvernement de Rassemblement populaire que dirige avec tant de talent et de courage notre éminent ami, le Président Chautemps. (*Vifs applaudissements.*) Quelle erreur et quelle faute, alors que tant de difficultés s'accumulent dans notre Pays, et plus encore hors des frontières! Avec quelle majorité gouvernerez-vous le pays? Rejetterez-vous dans l'opposition les partis prolétariens alors que l'intérêt de la République et de la France commande au contraire qu'ils soient incorporés dans la démocratie politique et associés aux responsabilités? (*Applaudissements.*)

Je sais, aussi, qu'il est de nos amis qui croient trouver une heureuse solution à ces difficultés dans le vote de la Représentation proportionnelle. Nous engagerons aussi ce débat. Il me suffira de faire appel à votre courtoisie pour que je puisse dire aujourd'hui, comme je l'ai dit au Congrès de Biarritz, que cette réforme électorale me paraît présenter beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages pour le radicalisme et la République elle-même. (*Applaudissements.*)

Pour ma part, je ne vois de salut que dans l'action vigoureuse de nos militants et de nos élus, dans leur effort pour convaincre et persuader, dans le dynamisme de notre Parti.

Progrès social et progrès économique

Il est d'ailleurs des problèmes infiniment plus importants qui méritent davantage de retenir l'attention de notre Congrès. Le Parti radical rendrait un grand service au pays, s'il consacrait un examen approfondi à la vie économique et sociale de la France.

Nous avons toujours soutenu les réformes sociales les plus hardies. Dans le passé, nous en avons souvent pris l'initiative, et plusieurs eussent été votées depuis longtemps, si notre Parti n'avait été victime de crises ministérielles répétées. (*Applaudissements.*) Hier encore, nous avons donné une entière adhésion à la politique sociale du premier Gouvernement de Front Populaire. Cette œuvre doit être maintenue et consolidée. Nous pensons, notamment, qu'il faut réaliser cette retraite des vieux travailleurs dont l'établissement aurait dû peut-être servir de préface à ces réformes sociales que nous approuvons et que nous sommes résolus à défendre. (*Applaudissements.*)

Mais il ne saurait y avoir de progrès social nouveau, ni de véritable équilibre financier ou monétaire, quels que soient les admirables efforts de notre ami Georges Bonnet, sans un accroissement de l'activité française. La France doit payer les frais de la dernière guerre et de sa reconstruction, consacrer, comme les autres nations, des sommes importantes à sa défense, tout cela sans réduire mais au contraire en élevant les niveaux de vie de ses classes laborieuses. Comme l'a fortement démontré *l'Europe Nouvelle* en de lumineux articles, cela n'est possible que par une expansion de l'économie française.

La vérité oblige à dire que cette économie est loin de progresser comme celle des autres Pays. La plupart d'entre eux ont retrouvé ou dépassé les indices de 1929, année de grande prospérité. La France est en retard sur presque toutes les Nations. L'indice de notre production industrielle n'est que de 72 en juillet, par rapport à l'indice 100 en 1929. Malgré les dévaluations, l'atonie de nos exportations persiste, ainsi que le grave déficit de la balance commerciale. Beaucoup de petites industries, et vous savez que plus de la moitié des ouvriers français travaillent dans des entreprises qui occupent moins de

cent employés, connaissent de sérieuses difficultés. Les classes moyennes qui n'ont guère vu s'accroître leurs ressources, leurs rémunérations ou leurs appointements, subissent ainsi que les ouvriers salariés, et peut-être davantage, les effets de l'accroissement incessant du prix de la vie. Et si les agriculteurs ont heureusement bénéficié du statut de la viticulture et de l'office du blé, la hausse des produits industriels ne leur a pas toujours permis d'accroître réellement leur pouvoir d'achat. (*Applaudissements.*)

Nous avons la conviction que le progrès social et le progrès économique sont inséparables. Les réréformes sociales sont devenues une réalité humaine. Nul ne saurait les menacer. Mais si, à l'accroissement du salaire et à la réduction du temps de travail, ne correspond pas l'accroissement, et, en tout cas, le maintien de la production, il est à redouter que le progrès social ne soit remis en question par les faits eux-mêmes. Détruisons donc l'esprit de méfiance et, faisant appel à la raison, à l'esprit de conciliation qui doit animer tous les producteurs, ne cessons pas de démontrer à la France qu'un grand effort collectif de travail est la condition de sa prospérité et de la paix. (*Applaudissements.*)

Les problèmes de la paix

Une France au travail, une France qui ne doit jamais être divisée contre elle-même, mais profondément unie pour la protection de ses intérêts permanents, telle est, en effet, dans l'état présent de l'Europe, la première des garanties de la paix. Je ne veux point anticiper sur le grand débat que nous consacrerons à ces problèmes. Mais comment ne pas souligner que, si l'Europe de 1924 avait entendu l'émouvant appel de notre cher et grand Président Herriot (*longs applaudissements*), si les nobles idées

de sécurité et d'assistance collectives qu'il proposait alors à la méditation des gouvernements, avaient rencontré auprès d'eux un accueil favorable, la grande espérance des anciens combattants de tous les pays fût enfin devenue une réalité? Aujourd'hui le Gouvernement de la France ne cesse de se consacrer au maintien de la paix et nous sommes reconnaissants à Yvon Delbos de son effort tenace et courageux.

Jamais, je le crois pour ma part, jamais, depuis la fin de la grande guerre, les entreprises de force et de violence, et, en même temps, les manœuvres contre la paix, ne furent aussi nombreuses et aussi dangereuses. Guerre d'Espagne, guerre de Chine, piraterie dans la Méditerranée, intrigues plus ou moins souterraines dans le monde musulman, tel est le spectacle qui s'offre à notre peuple. Nul dans l'univers ne doute de la volonté de paix de la France, de sa fidélité à ces grandes idées d'arbitrage, de sécurité collective et d'assistance mutuelle qui fonderaient la paix sur le respect du droit. Et personne, je crois, ne peut ignorer notre souci de comprendre les nécessités de la vie des autres peuples, quel que soit leur régime politique, nous l'avons dit et répété. Nous demeurons passionnément attachés à ces idées que les gouvernements français n'ont cessé de défendre. C'est une main loyale que nous tendons à tous les peuples. (*Applaudissements.*)

Cela, on le sait. Mais il faut aussi que l'on sache bien que la France est résolue à assurer son indépendance et sa liberté, la sécurité de ses frontières, la sécurité de ses routes impériales. C'est l'honneur de notre Parti d'avoir toujours accepté les sacrifices nécessaires à la pleine efficacité de la Défense nationale. Dans l'Europe actuelle, où se déchaînent tant de convoitises, malheur aux peuples qui seraient faibles et désarmés.

Ayons donc confiance dans notre Parti. Pendant

les années où il gouvernait la France, il l'a rendue libre, heureuse et forte. (*Applaudissements.*) Il a construit la démocratie politique et travaillé à l'élargir en démocratie sociale. Il a sans cesse amélioré l'outillage économique et la prospérité de la nation. Il a organisé la défense nationale de telle manière qu'au soir de la Marne, Joffre pouvait écrire : « La République peut être fière des armées qu'elle a préparées. » Aujourd'hui demeurons fidèles à nos grands anciens, restons unis, défendons avec force contre toutes les attaques notre propre doctrine, dans la pensée qu'elle protège le mieux les grands intérêts solidaires de la République et du Pays. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

M. Fabius de Champville, *rapporteur.* — Réunis ce matin dans la grande salle du palais Rameau, les membres de la Commission de vérification des pouvoirs se sont mis immédiatement au travail. Non seulement les dossiers de chaque Fédération, mais le tableau des cartes du Parti retirées au cours de l'exercice, furent apportés à la Commission. Le nombre d'habitants de chaque département fut également relevé.

La Commission a désigné MM. Dumont et Lucien Wicker comme secrétaires, M. Alfred Kahn pour présenter les dossiers et M. Fabius de Champville comme président-rapporteur.

Le rôle de votre Commission était d'autant plus difficile que des bruits, nés d'imaginations un peu surchauffées, laissaient entendre que des chiffres astronomiques de cartes de congressistes avaient été retirées sans droit.

Cela ne pouvait nous préoccuper, car, sous la sur-

veillance quotidienne de notre dévoué secrétaire général, M. Pierre Mazé, les adhésions avaient été, au moment de la délivrance de la carte, contrôlées minutieusement et les dites cartes n'étaient elles-mêmes délivrées qu'après une vérification du nombre de militants ayant retiré, au cours de l'année, la carte du Parti et aussi du nombre des habitants qui joue suivant les statuts.

Enfin, la qualité des bénéficiaires et des demandeurs au nom de la Fédération se trouvait également contrôlée en ce qui concerne les cartes de congressistes.

De même, les candidatures au Comité exécutif 1937-1938 furent examinées en même temps, si bien que la Commission, à l'unanimité, déclara qu'aucune combinaison ou manœuvre n'était possible et autorisa son président-rapporteur à proclamer à l'ouverture de la séance plénière la correction des adhésions et la validité de tous les porteurs de cartes de congressistes.

Notre appel de l'an dernier a été entendu et les Fédérations départementales du Parti Radical-Socialiste ont commencé à se mettre en harmonie avec les règlements.

Mais, hélas! beaucoup n'ont pas envoyé encore la liste complète de leurs adhérents. Ce serait le moyen parfait pour éviter toute erreur.

Il faut noter aussi que les Fédérations ne donnent pas assez minutieusement les détails concernant les membres de droit. Votre Commission a dû rechercher avec précision si certaines adhésions au Congrès étaient en concordance avec les titres d'élus parlementaires, de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement et de conseillers municipaux de villes de plus de 50.000 habitants.

C'est ainsi que la Commission avait été obligée de retenir, après l'étude complète de tous les départements, les dossiers du Calvados, de la Charente, de la Côte-d'Or, de la Dordogne, qui semblaient avoir

retiré une à trois cartes en plus de celles auxquelles ces départements avaient droit par le nombre de cartes du Parti achetées au cours de l'exercice 1936-1937.

Après consultation des intéressés, il est ressorti que ces excédents n'existaient pas. Les suppléments en cause provenaient de conseillers généraux cotisant aux Comités de base, de conseillers d'arrondissement et de maires de villes de plus de 50.000 habitants, militants adhérents de droit aux congrès du Parti.

Les membres de la Commission furent heureux de constater que la correction avait présidé de façon complète à la délivrance des cartes de congressistes.

La Commission de vérification des pouvoirs est donc heureuse d'affirmer que tous les porteurs de cartes du Congrès de Lille de 1937 sont légalement membres de ce Congrès.

Et c'est en constatant l'intérêt passionné qui, sur tous les points du territoire, se manifeste chez les Radicaux pour les grandes assises du Parti, que nous espérons que, désormais, les Fédérations voudront bien envoyer les listes complètes et détaillées de leurs adhérents avec professions et adresses.

En vous remerciant de votre bienveillante attention, en remerciant mes collaborateurs de leur concours si précieux, je puis, une fois de plus, être fier de la mission qui, pour votre 34e Congrès, m'a été confiée. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Fabius de Champville du dévouement qu'il ne cesse de nous montrer pour cette besogne ingrate. (*Applaudissements.*)

Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs qui tendent à valider tous les pouvoirs qui lui ont été soumis.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le Président. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses décisions valables.

Adresse de sympathie de la C.G.T.

M. le Président. — Je dois donner connaissance au Congrès du télégramme suivant :

« La Confédération générale du Travail salue les militants radicaux et radicaux-socialistes réunis en Congrès. Fidèlement attachée au rassemblement populaire, la Confédération leur adresse l'expression de ses sentiments de fraternelle solidarité. Elle fait des vœux pour la pleine réussite de leurs assises nationales, certaine que les décisions prises renforceront une fois de plus, pour la grande confusion de nos adversaires communs, le rassemblement populaire, reflet exact de la volonté et des aspirations du peuple travailleur de notre pays. Jouhaux. » (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE SOCIALE

M. le Président. — Nous abordons le débat de politique sociale.

La parole est au Dr Georges Rosenthal, président de la Commission.

M. le Dr Georges Rosenthal. — Citoyens, ma tâche est singulièrement facilitée par le fait que la Commission de politique sociale m'a demandé de rapporter une question qui est d'essence radicale et qui fait d'ailleurs partie du programme du rassemblement populaire, question qui est la suite des lois

de 1905 et de 1910 qui ont précédé la loi sur les assurances sociales qui sera appliquée complètement en 1960.

Sur le principe de la retraite des vieux travailleurs, il ne saurait y avoir de discussion. Nous avons fait le serment de la réaliser le 14 juillet 1935, nous y sommes décidés et les différents membres du gouvernement ont affirmé que cette retraite deviendrait une réalité. (*Applaudissements.*)

Je voudrais attirer votre attention sur quelques points de détail qui ont une très grosse importance.

D'abord, qu'est-ce qu'un vieux travailleur? Pour la section française de l'Internationale ouvrière, le vieux travailleur est presque exclusivement l'ouvrier d'usine. Il suffit d'avoir porté la parole dans les réunions communistes pour savoir que le parti communiste envisage essentiellement le sort des ouvriers.

Le Parti Radical doit avoir une politique singulièrement plus généreuse et plus large. Il ne saurait faire de distinction entre l'ouvrier d'usine et le travailleur agricole qui ont droit à notre même sollicitude, et notre éminent secrétaire général, M. Mazé, a bien insisté sur l'importance qu'il y avait à faire bénéficier des lois sociales et de la retraite des vieux travailleurs les ouvriers agricoles, de façon à repeupler nos campagnes et à en empêcher, par conséquent, la désertion.

Sur le premier point, la doctrine radicale ne saurait être discutée. La retraite des vieux travailleurs doit être, par définition, la retraite de tous les vieux travailleurs. (*Applaudissements.*)

Le deuxième point, singulièrement plus délicat, est celui de savoir comment on pourra réaliser la réforme. Ici, nous sommes en présence d'opinions fort différentes, car, étant donné les difficultés financières, beaucoup pensent que la réforme ne doit être réalisée que lorsqu'un budget de retraite des vieux travailleurs aura été discuté et voté.

Votre rapporteur n'est nullement de cet avis. Il pense que la retraite des vieux travailleurs ne saurait attendre. Il accepte bien volontiers, étant donné les difficultés de l'heure présente, que l'âge de la retraite soit retardé, en attendant qu'on puisse la donner à 50 ou 55 ans.

Il accepte bien volontiers que le taux de cette retraite soit fixé à un chiffre minimum, à condition que ce chiffre ne blesse pas la dignité des vieux travailleurs et ne constitue pas une sorte d'aumône.

Mais il demande que ce soit une loi d'Etat qui établisse la retraite des vieux travailleurs et que, cette retraite ayant été établie d'une façon sage et modérée, elle soit étudiée au point de vue financier. Je ne doute pas que, devant la rentabilité de cette réforme, peu à peu des ressources spéciales ne viennent s'ajouter au budget de la retraite des vieux travailleurs.

Déjà des initiatives extrêmement intéressantes se sont produites. Je ne parlerai pas de celle de M. Francis Jourdain qui demande qu'on frappe d'un impôt, au profit de la retraite des vieux travailleurs, les ventes d'objets d'art qui atteignent parfois cent, mille, dix mille fois le prix primitif avec un bénéfice exagéré des marchands.

J'ai trouvé dans les documents de la C.G.T. cette proposition qui me paraît très humaine et très belle des ouvriers offrant de faire une heure de travail supplémentaire au profit de la retraite des vieux travailleurs. (*Applaudissements.*)

Dans le rapport de M. Fié, député socialiste de la Nièvre, figure un calcul extrêmement intéressant, d'où il ressort que la retraite des vieux travailleurs ne nécessitera pas un effort considérable du Trésor.

Par conséquent, premier point : les vieux travailleurs sont tous les travailleurs, hommes ou femmes, qui, ayant travaillé toute leur vie pour un salaire minime, doivent être protégés au moment de leur vieillesse.

Deuxième point : la loi sur la retraite des vieux travailleurs doit être une loi d'Etat, établie le plus rapidement possible et dont la répercussion financière sera à étudier uniquement lorsque la loi aura été établie.

C'est dans ce sens que je dépose le vœu suivant :

« Le Congrès Radical-Socialiste fait confiance au gouvernement de front populaire à direction radicale pour réaliser, le plus tôt possible et d'urgence, selon l'affirmation de ses présidents d'honneur, du président du Parti et du chef du gouvernement, la retraite des vieux travailleurs en réunissant dans une même pensée de solidarité tous les citoyens et toutes les citoyennes dont les professions manuelles, agricoles, artistiques ou libérales n'ont pu leur assurer le repos qui leur est dû;

« Demande qu'une caisse de solidarité des vieux artistes soit alimentée par une contribution prélevée sur la recette des Expositions. »

Avant tout, nous vous demandons d'émettre un vote favorable, de façon que la retraite des vieux travailleurs, dont on parle depuis quelques années, entre dans la réalité grâce au Parti Radical qui ne peut laisser aux autres partis de gauche l'honneur d'une réforme destinée à récompenser le labeur des vieux travailleurs de ce pays. (*Applaudissements.*)

RAPPORT DE POLITIQUE SOCIALE

présenté au nom de la Commission par le D[r] Georges ROSENTHAL, président de la Commission, médecin assistant à l'hôpital de la Pitié de Paris, avec la collaboration de M. CORSIN, ancien député; M. DEDDOUCHE, inspecteur au ministère du Travail, et de M[lle] Rose MAURICE.

La retraite des vieux travailleurs

La Commission de politique sociale du Parti a

décidé à l'unanimité de faire porter le rapport social de 1937 sur la question de la *Retraite des vieux travailleurs*, question qui, sans parler de l'initiative ancienne de Camille Pelletan, du projet Durafour, etc., a fait, dès 1932, la préoccupation du groupe parlementaire radical; elle a chargé à l'unanimité son Président du rapport[1]. Notre éminent Secrétaire général, le Dr Mazé, ancien ministre, a soutenu dans un article de *l'Ere nouvelle* la nécessité de cette mesure, comme nous le faisions nous-mêmes. Nous avons eu la joie d'entendre au Comité exécutif, dans un ordre du jour voté à l'unanimité, le Président du Parti, le ministre Ed. Daladier, réclamer le vote de cette retraite déjà inscrite dans son programme ministériel en 1933 comme dans son discours d'Orange et dans la déclaration récente du Parti; de même que le Président du Conseil Camille Chautemps en proclamait encore récemment l'urgence. D'ailleurs, le programme du rassemblement populaire disait : « Appel des jeunes au travail par l'établissement d'un régime de retraites suffisantes pour les vieux travailleurs », et indiquait l'union de tous les partis de gauche sur ce point.

LE PLAN DU RAPPORT

Notre tâche est donc singulièrement facilitée et nous allons pouvoir diviser ce rapport en deux parties :

La première partie pose le principe et réclame le votre rapide d'une loi sur la Retraite des vieux travailleurs. Elle indique quelles sont les catégories de citoyens qui doivent bénéficier des nouvelles dispositions. Vous en voterez le vœu à l'unanimité.

La seconde partie est plus délicate. Elle entre dans

---

1. Mais n'oublions pas la cause sacrée de la lutte antituberculeuse plus urgente que jamais. (Dr G. R.)

la réalisation du projet, elle a à tenir compte tant des restrictions nécessaires en raison des situations pécuniaires favorables que du double emploi que pourraient faire les allocations avec les retraites servies par les Assurances sociales, les Mutualités et les Groupements professionnels. Il faudra marquer deux étapes, une première avant que l'assurance-vieillesse des Assurances sociales ait joué, une deuxième qui nécessitera la refonte et le regroupement de nos lois de Prévoyance sociale.

Principe préalable. En aucun cas, la retraite du Combattant, récompense légitime due par le pays à ses défenseurs, ne viendra en ligne de compte pour diminuer quelque allocation que ce soit. D'autre part, il sera nécessaire de favoriser les prévoyants et en particulier ceux qui ont pu acquérir une petite maison; il ne faut pas considérer comme ayant un titre à la solidarité du pays ceux qui ont volontairement refusé de participer à des versements qui auraient pu assurer la sécurité de leur vieillesse. Enfin, nous aurons à encourager toutes les organisations de mutualités, de groupements professionnels capables de réaliser des retraites pour leurs participants[1].

I. — La question de principe.

a) La définition de vieux travailleur;

b) L'effort antérieur et le projet actuel de Fié.

a) Le Principe[2].

2. Lire *La Misère des Vieux,* par Fernand Fontenay. Editions du Comité populaire, 120, rue Lafayette.

---

1. La Mutuelle des Combattants, dont nous participons, nous paraît être un modèle de ces organisations.

Il a été magnifiquement exposé dans l'article de *l'Ere nouvelle* de notre cher Secrétaire général, Pierre Mazé.

La justice, la nécessité de la retraite des vieux travailleurs, de tous les vieux travailleurs, ont à peine besoin d'être énoncées. Aussi est-il naturel que, dès 1932, une proposition des députés radicaux, parmi lesquels nous trouvons notre ami M. Corsin, en ait posé le principe à la Chambre. A juste titre, nos députés avaient envisagé la situation des travailleurs qui, pour une raison quelconque et en particulier en raison de leur âge, ne pouvaient participer aux retraites des Assurances sociales; nous allons y revenir.

Nous demandons d'accepter en principe, comme âge initial de la retraite, l'âge de 60 ans, cet âge pouvant être reculé à 65 ans, au début de l'application de la loi si les nécessités financières imposent ce retard temporaire. Mais qui niera que, à 65 ans, le travailleur a droit au repos? Il y a droit en raison de la solidarité qui reste le grand principe de notre Parti; mais, si vous allez au fond du problème, n'est-il pas juste de substituer à la charité vexatoire pour ceux qui ont courageusement rempli leur tâche la solidarité qui réserve leur dignité. Combien n'y a-t-il pas d'ailleurs de vieux travailleurs qui sont à la charge de la communauté sous quelque forme que ce soit?

Songez à la libération de travail et aux possibilités de places pour les jeunes, songez à la diminution du chômage démoralisateur et qu'il serait nécessaire d'organiser; dans un autre ordre d'idées, il sera indiqué de multiplier les maisons de retraite, dont plusieurs existaient déjà autrefois, en particulier, dans la région de Chartres, où nos vieux travailleurs trouveraient, loin des villes, le repos, l'aération et la tranquillité désirables. Ce point de vue n'est pas négligeable dans la lutte contre le taudis. M. Duriez, du Pas-de-Calais, a demandé à juste titre que de

larges crédits, des bonifications d'intérêt, favorisent la création de centres de vie en commun pour que tous les vieillards puissent vivre décemment leurs vieux jours.

Le *Carnet de l'Econome* (n° 28, juin 1937) publie une importante interview de Henri Sellier, alors ministre de la Santé publique, où il parle de la nécessité de supprimer les *hospices-casernes* où « les vieillards déracinés meurent » (Dr Hazemann) et de développer l'hébergement des vieillards dans des contrées qui les ont vu naître, où ils ont vécu leur existence de travail, où ils ont leurs habitudes.

Il faudrait convertir en maisons de vieillards les petites fondations de moins de 30 lits, dont le type est l'hospice de La Feuillie (Eure) qui contient 28 lits et a été inauguré récemment par notre ami et confrère, le Dr Hazemann, dont l'œuvre au ministère de la Santé publique a été considérable.

b) La définition du vieux travailleur.

Mais ici se pose pour nous un point précis auquel nous attachons une importance particulière. Il s'agit de *la définition du vieux travailleur.*

C'est pour nous une conviction fondamentale qu'il ne faut pas, dans notre œuvre de solidarité, faire une catégorie spéciale de citoyens à laquelle irait uniquement, c'est-à-dire en exclusion des autres, notre devoir de solidarité. Certes, nous reconnaissons que le droit à la protection de la communauté est d'autant plus grand que la vie a été plus fatigante, plus dangereuse ou plus pénible. Mais nous ne saurions admettre que l'on sépare en plusieurs catégories ceux qui, après une vie de labeur où ils n'ont pu assurer le repos de leur vieillesse, ont droit à la même bienveillance. Qu'il s'agisse d'un terrassier, d'un ouvrier d'usine, d'une dactylographe, d'un musicien, d'un chef d'orchestre, d'un artiste, d'un acteur ou d'un journaliste, d'un artisan ou d'un cul-

tivateur, le droit à la solidarité est le même à l'heure où la baisse des forces ne permet plus de continuer le travail qui a assuré le pain quotidien. Nous ne voulons pas de privilégiés d'aucune catégorie. L'accord est d'ailleurs unanime sur ce point. Dans sa brochure si émouvante, F. Fontenay cite les pages de Francis Jourdain sur la misère des vieux artistes, « les créateurs des valeurs culturelles ne sont pas de purs esprits ». Le député Fié veut aussi comprendre dans les bénéficiaires de la loi les artisans et les artistes. De même pense Thorez. Mazé insiste sur le fait que la retraite des cultivateurs les retiendrait aux champs et diminuerait d'autant l'encombrement des villes et l'abandon néfaste des campagnes : ce dernier point est capital.

c) L'effort antérieur. Le projet actuel.

Herriot a dit : « Il faut assurer au travailleur, non seulement les vacances annuelles payées, mais les vacances définitives de la vieillesse. »

Il serait injuste de ne pas reconnaître que des efforts ont été faits par les partis de gauche pour accorder un peu de justice à nos vieux travailleurs.

La loi du 14 juillet 1905 a substitué à la charité un régime précis et sûr pour l'Assistance aux vieillards. Mais la vieillesse fut estimée commencer à 70 ans; il faudra donc mettre la loi de 1905 dans la refonte générale de la loi. Léon Piginnier, député-maire de Malakoff, a demandé en tout cas que soient rétablies les dispositions antérieures du décret du 30 juin 1934 (décret Doumergue).

La loi du 5 avril 1910 sur *les Retraites ouvrières et paysannes* fut le premier pas dans la voie de l'Assistance contre le risque vieillesse. Mise en application le 3 juillet 1911, malgré l'augmentation de la contribution de l'Etat en 1926, elle n'aboutit, d'après le député Peissel, qu'à des versements insuffisants, moins de 2 francs par jour.

Comme donnée maximum (Petrus Faure), un ouvrier de 55 ans, cotisant sans interruption depuis 1910, pouvait toucher 600 francs. Mais, en réalité, un ouvrier touche 204 fr. 40 ou 192 fr. 60 (Thorez, supplément à *l'Humanité*, 16 avril 1937).

Enfin, vint *la loi sur les Assurances sociales* (1930) qui accorde une retraite à 60 ans, s'élevant à 4.000 francs; mais cette retraite ne sera acquise qu'à partir de 1960. D'ici là, les annuités partiront de 600 francs, d'où nécessité d'une législation provisoire allant de 1938 à 1960.

Dans la législature 32-36, notre ami Julien, député du Rhône, actuellement membre du Gouvernement, est président du groupe des vieux travailleurs exclus des Assurances sociales, Petrus Faure est le secrétaire, et notre ami Corsin le collaborateur actif et dévoué.

Par *la Caisse de Solidarité nationale*, ils demandent, en supprimant les lois antérieures, d'accorder à tout vieux travailleur de 55 ans une pension de 3.600 francs avec une majoration de 1.200 francs pour la conjointe.

***

Pendant la quinzième législature, un projet de loi déposé en 1933, à la demande du Président Daladier, par M. François Albert, fut repris par M. Jacquier, ministre du Travail, mais le système financier ne fut pas accepté par le Sénat, malgré le vote unanime de la Chambre le 28 mars 1935.

Signalons que Brachard, député radical, avait éloquemment soutenu la cause des vieux travailleurs exclus des Assurances sociales.

Actuellement, nous avons en suspens un rapport du député S.F.I.O. Fié (de la Nièvre) qui pourrait venir en discussion, être amendé et voté.

Fié a écrit : « Il ne peut pas y avoir de pause

pour les vieux travailleurs. » Un paradoxe : aux États-Unis, est à l'étude le plan Tounsend qui veut donner 2.400 dollars de pension à tout Américain de soixante ans! Mais, plus près de nous, la Tchécoslovaquie a résolu le problème.

En France, si l'âge de 55 ans, d'après Fié, doit être provisoirement repoussé en raison des charges trop lourdes pour le budget, l'âge de 65 ans est bien tardif et Fié accepte comme point de départ l'âge de 60 ans. D'un relevé de statistique, il accepte comme chiffres de bénéficiaires de la loi le nombre de *un million huit cent mille.*

Dans une étude approfondie de la répercussion financière, il fixe les charges ainsi qu'il suit :

285.000 ménages bénéficiaires, au taux de 3.200 francs, soit 912 millions;

190.000 ménages bénéficiaires, au taux de 4.800 francs, soit 912 millions;

510.000 célibataires, au taux de 2.400 francs, soit 1.224 millions;

340.000 célibataires, au taux de 3.600 francs, soit 1.224 millions;

Soit au total : 4.272 millions.

En diminuant chaque pension de 1.000 francs, au moins au début, votre rapporteur pense que la dépense pourrait être réduite à 3 milliards 200 millions.

Fié escompte une récupération d'environ 3 milliards 500.000.000 de francs dont voici le décompte :

1° Du fonds de chômage inscrit au budget de 1937 pour une somme de 606 millions, on peut distraire 400 millions si la loi de solidarité sociale était appliquée.................... 400.000.000

2° L'article 69 de la loi du 5 avril 1928 a prescrit une dotation de l'Etat à la Caisse de Garantie de 540 millions. Cette dotation doit faire retour à la loi de solidarité nationale.........	540.000.000
3° Un système mixte de répartition capitalisation des ressources du risque Vieillesse dans la loi des A. S. pendant 15 ans peut donner 800 millions	800.000.000
4° La loi du 14 juillet 1905 fondue avec la nouvelle loi laisse 800 millions	800.000.000
5° Les chapitres 43, 45, 47, 51, 52, 53 du budget du ministère du Travail supprimés laissent 260 millions....	260.000.000
6° La récupération de l'épargne collective économiserait 300 millions....	300.000.000
7° Les déductions provenant des économies tirées de l'épargne privée et la récupération de la pension alimentaire par comparaison peuvent être évaluées à 400 millions.......	400.000.000
Soit un total de 3.500 millions de récupération	3.500.000.000

Si on accepte les données de Fié, l'Etat aurait une dépense supplémentaire de 800 millions, mais les chiffres de pensions de Fié semblent trop élevés, au moins au début de l'application de la loi; *ils peuvent être baissés de 1.000 francs chacun.*

Fié précise à la fin de son exposé la détermination des bénéficiaires, l'organisation administrative, l'admission au bénéfice de la loi, les voies et moyens et les dispositions diverses.

*
**

Fié ne prend pas en ligne de compte les propositions de la C.G.T., la proposition de Francis Jourdain; il n'invoque aucune disposition nouvelle de cotisations parmi les travailleurs dont le revenu est supérieur à celui assujetti aux versements des A. S.

Notre désir de documentation rigoureuse et précise nous fait un devoir de citer les paroles suivantes de M. Lebas, ministre socialiste du Travail, en décembre 1936 :

« On a parlé de pensions pour les travailleurs ayant atteint l'âge de 60 ans, pensions qui pourraient être de 3.000 ou 3.600 francs avec majoration quand le vieux travailleur aurait encore son épouse. Messieurs, nous avons été plus modestes. Nous nous sommes demandés ce que contenait un projet d'assistance englobant tous les travailleurs ayant atteint l'âge de 65 ans et leur accordant une aide moyenne de 3.000 francs.

« Cela coûterait trois milliards et demi. Voilà pourquoi le Gouvernement ne peut pas déposer immédiatement le projet de loi réclamé. »

Nous reprochons au ministre de ne pas avoir tablé sur les récupérations qui doivent permettre le financement de la loi, et de ne pas avoir songé à une diminution au début du taux des pensions pour pouvoir aboutir.

II. — Mode de réalisation proposé par le Rapport.

a) Elle doit être immédiate.

Si la Commission est unanime à vous demander le vote d'urgence de la Retraite des vieux travailleurs; si la date de 60-65 ans est acceptée par tous,

si le taux de 1.500 à 2.500 francs nous paraît être le minimum initial proposable, il est juste de dire que la réalisation qui coûterait 500 millions à l'Etat comme dépense supplémentaire paraît se présenter selon différents modes.

Le Président de la Commission demande que la loi soit votée le plus tôt possible. Il fait confiance aux membres du Gouvernement pour réaliser d'urgence une réforme indispensable — dont la dépense pourra en partie être couverte par des dispositions particulières déjà mentionnées mais dont l'exécution sera à la charge de l'Etat.

Le projet Fié, avec une certaine diminution des allocations, pourrait être la base d'une discussion rapide et féconde. Le rapporteur est entièrement opposé au renvoi à une Commission qui ne ferait que prolonger l'attente de la réforme la plus juste au monde : il ne saurait accepter que des atermoiements entravent la réalisation rapide qu'il désire ardemment. Il met en avant parmi les arguments importants d'opposition à tout retard que les partis amis du Front populaire tiennent à la réforme, que cette réforme d'origine et d'essence radicales doit être de réalisation radicale, qu'il serait déplorable que le vote réclamé par un député de gauche — car le Parti communiste avec ses 72 voix peut réclamer l'urgence — parût forcer la main à nos amis du Parlement en ayant l'air de nous imposer une réforme née dans nos rangs. De nombreuses Fédérations radicales viennent encore de réclamer le vote rapide.

b) La réalisation complète doit être progressive.

Cependant, nous acceptons que la loi bien étudiée selon les habitudes de travail de notre Parti se réalise progressivement. Si nous demandons aujourd'hui un petit minimum de 1.500 à 2.500, à 60 ou même 65 ans, ce qui est bien tard, nous espérons

que les possibilités financières nous permettront rapidement d'améliorer les dispositions.

La solidarité doit être également professionnelle et familiale

Dans notre pensée, la retraite des vieux travailleurs doit, comme la retraite des Combattants, faire l'objet d'une loi d'Etat. L'Etat en assure l'exécution; mais il peut récupérer en partie les sommes versées. Fié et Lebas n'ont pas assez tenu compte de ces faits.

1° Il faut retenir en premier le projet si intéressant de la C.G.T., qui propose, pour faciliter le financement de la loi, d'ajouter une heure de travail à la semaine légale, heure dont le bénéfice irait à la Caisse de la Retraite et s'augmenterait d'une contribution équivalente des patrons. C'est de la belle solidarité. Egalement, écrit M. Jouhaux, la classe ouvrière est prête à consentir des sacrifices pour la réalisation de la retraite des vieux travailleurs à condition que l'Etat et le patronat fassent un geste correspondant;

2° Les retraites de la Mutualité, les retraites des Assurances sociales sur lesquelles nous revenons, viendraient en soulagement des crédits nécessaires, en tenant compte de l'effort des assurés et en évitant que la loi soit une prime à l'imprévoyance; c'est une question de règlement intérieur à étudier. De même pour l'assistance obligatoire aux vieillards à partir de 65 ans qui accorde un secours minime et non une retraite;

3° Nous ne saurions accepter non plus que des enfants dans l'aisance voient dans la Solidarité nationale un prétexte à manquer à leur devoir filial : des règlements ultérieurs veilleront à éviter tout abus. C'est ainsi que nous interprétons le vœu de

M. Duriez, conseiller général du Pas-de-Calais (Congrès de Lille, 27 juin 1937), dont nous parlons au sujet des maisons de retraite. Mais combien de fois les enfants sont dans la gêne! (F. Fontenay, *loc. cit.*, p. 36.)

4° Nous savons fort bien que la Retraite de vieillesse des Assurances sociales conduira dans quelques années au remaniement de la loi. Mais il est impossible d'attendre, sans compter que nombre de vieux travailleurs malheureusement ne sont pas appelés à bénéficier de la loi de 1930. Ce fut pourtant une initiative généreuse que, le 9 juin 1936, les députés radicaux présentaient, comme le rappelait Mazé, le projet de résolution 197 « tendant à inviter le Gouvernement à réformer la loi sur les Assurances sociales afin de répartir les fonds des Assurances sociales, vieillesse, et d'assurer une retraite aux vieux travailleurs ». Le groupe radical a récemment repris cette initiative en la modifiant. (Mazé.)

5° M. Francis Jourdain (brochure de F. Fontenay, p. 31) demande qu'une Caisse de Solidarité des vieux artistes soit alimentée par une contribution prélevée sur les recettes des expositions, et surtout sur les ventes d'objets d'art où l'on voit adjuger des tableaux à mille ou dix mille fois leur valeur initiale.

« Il y aurait d'ailleurs là, conclut Francis Jourdain, quelque chose de très beau. Ce seraient en somme les plus grands artistes qui viendraient — même par delà la tombe — au secours de leurs frères dans le malheur. »

6° Thorez indique que, à Saint-Etienne, le total des chômeurs de la ville âgés de 50 ans et plus s'élève à 2.660, soit 64 % du total, les deux tiers. Il est évident qu'il serait plus juste et à peine plus cher de les inscrire à la Retraite des vieux. Il pense que la loi coûterait à peine un milliard.

Il faut donc voter la loi, les récupérations se multiplient d'elles-mêmes.

***

La période des vœux théoriques est passée. Aussi, c'est à titre de document que nous insérons que le Congrès récent de l'Association des maires de France, sur la proposition de M. Cozon, maire de Chaponost, « émet le vœu que toutes les municipalités de France donnent leur adhésion à l'Entr'aide à la Vieillesse pour que, par son intermédiaire, tous leurs desiderata concernant la protection de la vieillesse soient portés à la connaissance de la Commission financière créée au ministère de l'Hygiène et de la Santé publique, et en même temps au ministre lui-même, dans une forme étudiée susceptible de servir d'inspiration pratique à l'effort législatif qui s'ébauche ».

Le Bureau de l'*Association nationale d'Entr'aide à la Vieillesse,* dont l'action aura été capitale, « exprime le vœu de la création d'un organisme gouvernemental qui, réalisant la liaison entre le département de l'Hygiène et de la Santé publique, le département de l'Intérieur et le département du Travail, concurremment compétents pour participer à cette œuvre, serait chargé de préparer la coordination légale qui s'impose et notamment à l'occasion du vote de la Retraite des vieux travailleurs heureusement projetée.

L'œuvre magnifique présidée par M. Henri Chatenet, qui a prouvé son activité par le succès de ses trois Congrès, ne saurait d'ailleurs faire double emploi avec la loi que nous réclamons, car elle a pour but d'être le rassemblement de toutes les initiatives privées s'occupant déjà de la vieillesse et de lier les services de renseignements, de documentation, d'enquête, les services juridiques et d'aide judiciaire à la disposition des vieillards.

Tous ces points qui ne nous ont pas échappé indiquent que la loi promulguée immédiatement devra être mise en œuvre après la rédaction d'un règlement intérieur qui en réglera l'exécution.

Nous concluons en déposant le vœu suivant au nom de la Commission :

« Le Congrès radical-socialiste, après avoir en-
« tendu le rapport de la Commission de politique
« sociale, fait confiance au Gouvernement de Front
« populaire à direction radicale, pour réaliser *le*
« *plus tôt possible et d'urgence*, selon l'affirmation
« de ses présidents d'honneur, du président du Parti
« et du chef du Gouvernement, la Retraite des vieux
« travailleurs en réunissant dans une même pensée
« de solidarité tous les citoyens dont les profes-
« sions manuelles, agricoles, artistiques ou libérales
« n'ont pu leur assurer le repos de la vieillesse.
« Cette loi se substituera aux lois antérieures. Elle
« sera en liaison avec la loi sur les Assurances so-
« ciales.

« En raison des difficultés de l'heure présente, la
« Commission accepte que la loi promulguée d'ur-
« gence dans la session 1937-38 entre en application
« à un taux provisoire[1] après la rédaction d'un rè-
« glement d'ordre intérieur, et qu'elle soit amélio-
« rée au fur et à mesure que le permettront les pos-
« sibilités financières, qui devront comprendre les
« subventions antérieures comme certaines disposi-
« tions nouvelles, en particulier l'heure supplémen-
« taire de travail permettant le financement de la
« loi. »

---

1. Thorez écrit (*loco citato*) : l'essentiel est d'obtenir quelque chose, tout de suite et en tenant compte que beaucoup de vieux n'ont rien ou qu'ils reçoivent très peu de secours.

Analyse du rapport
La retraite des vieux travailleurs

Le Dr Georges Rosenthal, président de la Commission de politique sociale, et M. Corsin, ancien député du Parti, présentent une mise au point très étudiée de cette question d'actualité. Ils rappellent les premiers travaux de Pelletan, de Durafour, et l'initiative prise en 1932 par les députés de gauche en faveur des vieillards non bénéficiaires de la loi des Assurances sociales. Les lois de 1905 et 1910 sur la Protection des Vieillards et les Retraites ouvrières furent la préface de la loi de 1930 sur les Assurances sociales, qui établit un statut de la Vieillesse qui jouera en 1960, époque à laquelle il faudra un remaniement complet des lois.

Actuellement, tous les partis de gauche sont d'accord sur la nécessité de la loi. Ed. Daladier, Camille Chautemps, Edouard Herriot en ont maintes fois proclamé l'urgence. Le Secrétaire général du Parti, Mazé, a publié un exposé qui ne saurait avoir de contradicteurs. La Fédération radicale du 8e arrondissement, la Commission de politique sociale, la Fédération de Paris, le Comité exécutif ont voté la réforme à l'unanimité. Actuellement, nous avons à la Chambre le projet Fié qui doit servir de base à une législation immédiate.

Les rapporteurs tiennent compte des nécessités budgétaires pour demander le vote d'un projet, certes insuffisant, mais immédiat. Ils repoussent tout atermoiement par renvoi à une Commission ou étude ultérieure. La retraite doit commencer à 60 ans, peut-être au début à 65 si la pause l'exige. Le taux en sera augmenté progressivement.

Il ne faut pas se laisser impressionner par la dépense car il s'agit d'une loi populaire et rentable. Temporaire jusqu'en 1960, elle se fondra avec la loi des Assurances sociales, elle verra ses dépenses at-

ténuées par l'absorption des subventions du Gouvernement aux différentes œuvres de protection. Des initiatives intéressantes viendront au secours de la loi, — depuis la proposition ouvrière d'une heure de travail supplémentaire par semaine pour les vieux, jusqu'à la taxe sur les plus-values dans les ventes d'objets d'art, proposée par Francis Jourdain. Mais, de toute façon, il doit y avoir unanimité pour voter, dans une Chambre de rassemblement populaire, une loi juste dont l'urgence s'impose.

M. le Président. — La parole est à M. Maurice Rolland, ancien député du Rhône.

M. Maurice Rolland (*Rhône*). — Mesdames, citoyens, je me suis fait inscrire dans ce débat pour essayer de traduire le sentiment d'un grand nombre de militants au sujet du rapport que nous venons d'entendre.

Nous avons eu l'impression (et nous avons le devoir de le dire), que ce rapport avait le grave défaut de ramener le débat à une seule question. J'entends bien que le rôle et la tradition de notre Parti, c'est de serrer les questions; mais nous n'avons pas à ramener le débat à des exposés techniques qui ressemblent un peu trop à des rapports d'administration.

Un Congrès comme celui du Parti Radical qui est et qui doit rester un Parti social, se doit d'envisager l'ensemble des problèmes et, notamment, des problèmes sociaux de l'heure présente.

Nous ne devons pas fermer les yeux au problème social, car il n'est pas résolu. Dans le passé, on nous a reproché, à tort d'ailleurs, de n'avoir pas fait, à certaines époques, un effort social suffisant.

Vous avez entendu, il y a quelques instants, le Président Daladier rappeler les initiatives que notre Parti avait prises. Il a dit pourquoi ces initiatives n'avaient pas été suivies de résultats. Il n'en reste

pas moins que, dans l'esprit d'un très grand nombre de militants ouvriers, le Parti Radical-Socialiste est suspect de n'avoir pas réalisé des réformes, qu'il avait pourtant, lui-même, amorcées.

C'est une leçon pour nous. Dans des assises comme celles-ci, nous devons donc tenir compte de la position et de la tradition de notre Parti et nous devons examiner les problèmes qui se posent.

Quels sont ces problèmes? Il y a d'abord celui qui préoccupe beaucoup de nos amis : l'agitation sociale. Il faut le résoudre. J'entends bien qu'il est virtuellement résolu, mais il nous appartient de compléter et de préciser l'œuvre de conciliation des classes à laquelle nos amis des deux Gouvernements de Front populaire se sont attachés.

Il nous appartient d'examiner d'une façon pratique, en vue d'une solution rapide, le problème de l'arbitrage des conflits collectifs. Il nous appartient de mettre au point toute cette législation hâtivement élaborée sous l'empire des circonstances, et je songe à un travail extrêmement sérieux, fait il y a quelque temps par notre ami, le sénateur Maulion, et publié dans une série d'articles parus dans *la République*.

M. Maulion a exposé un certain nombre de réformes indispensables pour que la loi sur l'arbitrage obligatoire donne les résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Ensuite, en ce qui concerne l'ensemble de notre programme, nous avons le devoir, dans ce Congrès, de traduire les aspirations légitimes de toutes les classes laborieuses et, surtout, de la classe ouvrière. Nous avons le devoir de répéter ce qu'ont dit nos anciens et que nous voulons toujours : favoriser l'accession du travailleur à la propriété et à la gestion des modes de production. (*Applaudissements.*)

Nous devons maintenir ces principes, les développer en vue de leur applications sans à-coups, sans bouleversement et sans troubles. C'est l'essence même

de la politique sociale de notre Parti; nous aurions tort de ne pas le proclamer.

Enfin, à l'heure actuelle, une autre question doit également être évoquée dans ce débat de politique sociale : c'est celle qui a trait au « standing », au train de vie des travailleurs; c'est celle qu'on peut appeler d'une autre formule : le problème des prix de détail, c'est la question de la vie chère, dont il faudrait tout de même qu'on se préoccupât.

En résumé, citoyens, je crois que la politique sociale de notre Parti, à l'heure actuelle, doit s'exercer dans trois directions :

1° Un effort constant de travail pour mettre fin à l'agitation sociale qui est stérile et à la politique de la lutte des classes. (*Applaudissements.*)

2° Notre effort doit porter sur une politique économique de nature à assurer un train de vie suffisant à tous les travailleurs en luttant contre la spéculation et en s'inspirant essentiellement de l'intérêt du consommateur.

3° Nous avons aussi le devoir de traduire pratiquement dans des textes progressifs les aspirations équitables du prolétariat et de travailler immédiatement à son éducation en vue de son émancipation définitive.

C'est ainsi que nous devons conserver au Parti Radical son potentiel, et d'abord son potentiel électoral; c'est ainsi que nous éviterons certaines désillusions à la masse des travailleurs, déceptions qui pourraient les pousser vers des démagogies faciles qu'elles soient à notre gauche ou à notre droite.

Enfin, c'est uniquement par cette politique, à laquelle il faut qu'il s'attelle tout de suite, que le Parti Radical-Socialiste bénéficiera de son caractère de Parti Social et qu'il retrouvera, pour reprendre le mot du Président Daladier, le dynamisme social qu'il porte en lui. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Corsin, ancien député de la Loire.

M. Corsin, *ancien député de la Loire.* — Mesdames, citoyens, je suis signataire du rapport de politique sociale qui vous a été présenté par M. le Dr Rosenthal.

Je viens d'entendre les reproches que mon ami Rolland a faits à ce rapport. Il a précisé que nous nous étions bornés à envisager une question et que nous n'avions pas fait tout le tour du problème.

C'est exact, mais c'est en connaissance de cause que nous avons agi ainsi. Le Parti Radical, depuis plus de cinquante ans qu'il gouverne la France, a mené à point toutes les réformes sociales dont bénéficie aujourd'hui la classe ouvrière. Il nous a donc semblé suffisant de saisir le Congrès d'une question très importante qui est à l'ordre du jour.

Vous avez entendu le Dr Rosenthal développer les conclusions de son rapport. Il a défendu de tout son cœur la cause des vieux auxquels les vicissitudes de la vie n'ont pu permettre de se préparer une vieillesse exempte de tout souci matériel.

C'est une question d'actualité. Tous les partis paraissent d'accord sur son principe. Il n'est pas admissible, en effet, dans un pays qui prétend vouloir constamment des améliorations à la vie sociale, que de pauvres vieux restent dans la misère.

Mais il ne faut pas que le sujet devienne politique, car il n'aboutirait pas à une solution.

Aux dernières élections, j'ai vu des affiches du parti communiste où celui-ci paraît s'approprier la question. J'ai entendu ses orateurs inviter les électeurs à voter pour lui, en affirmant que seul il pourrait faire aboutir cette réforme.

Avec M. Rolland, j'apporte ma protestation contre cette prétention. Ce sont des radicaux qui ont été les premiers à envisager le problème des vieux.

Quand, dans la législature précédente, — j'en sais

quelque chose, et M. Rolland aussi, — les Radicaux se battaient pour faire voter une modeste pension en faveur des vieux, certains partis à notre gauche sont restés bien indifférents! Aujourd'hui ils veulent en faire un tremplin électoral. Nous devons protester contre leur attitude.

Les Radicaux veulent une amélioration de la situation des vieux. Cette amélioration sera réalisée par tous les partis de gauche. C'est cette union qui a permis de faire aboutir les réformes sociales de 1936.

On nous objecte parfois que c'est une question d'argent. Je réponds : si on le veut, on peut trouver les ressources pour réaliser cette grande réforme. Le rapport Fié, dont a parlé M. Rosenthal, contient à ce sujet des suggestions intéressantes.

La réforme bouleversera certaines de nos lois sociales. Il faudra modifier le régime de l'assistance aux vieillards, des Retraites ouvrières et paysannes, des Assurances sociales. Mais ces modifications libéreront certains crédits qui seront affectés à la Caisse des vieux.

On peut donc mettre au point et réaliser rapidement cette importante réforme, sans que le Trésor soit par trop surchargé, ainsi que vous l'a exposé le Dr Rosenthal. Le Gouvernement, s'il veut s'y employer avec ténacité, doit aboutir.

Mais cette réforme ne résoudra pas entièrement le problème des vieux. Accorderait-on une retraite de 2.000 à 3.000 francs aux vieux de plus de 60 ans sans ressources, s'ils sont obligés de cesser tout travail pour faire de la place aux jeunes, ils seraient encore souvent dans une triste situation.

Le problème ne sera entièrement résolu que si l'on parvient à aider efficacement la vieillesse par la création de Centres d'entr'aide. Pour cela, il faut utiliser les bonnes volontés, si nombreuses dans notre pays, créer des maisons bien aérées, qui n'aient rien d'un hospice ou d'un hôpital, où les

vieux puissent se réunir en y apportant leur pension et se faire une vie plus heureuse.

Le Centre d'entr'aide pour la vieillesse doit être, pour le vieillard, l'équivalent de ce qui existe pour la protection de l'enfance, pour la lutte contre la tuberculose et contre le taudis.

La création de ce Centre serait le corollaire indispensable de la retraite des vieux.

Tel est le problème de demain. Le Parti Radical s'honorera grandement en apportant sa collaboration à cette grande œuvre sociale. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nunès.

M. Nunès (*Landes*). — Mesdames, citoyens, en politique sociale, il ne saurait être question de critiques. Je n'entends soulever aucune passion. Je veux me contenter d'apporter dans ce débat une suggestion, concernant l'organisation en France de la natation scolaire obligatoire.

Le premier but à atteindre est d'apprendre à tous les enfants de France à se préserver contre la noyade; le deuxième, de chercher, dans ce recrutement en profondeur, les éléments qui auront des dispositions pour faire des nageurs de compétitions et donner à la France, en matière de natation, la place qu'elle est très loin d'occuper.

Quelles sont les possibilités actuelles?

D'abord, on ne peut entreprendre une telle œuvre sans avoir des bassins et des piscines. Or, à l'exception de Paris et de quelques communes de sa banlieue, ainsi que de quelques grandes villes telles que Bordeaux, Lyon, Toulouse, Marseille, la France est très en retard à ce point de vue; les installations nautiques y sont loin d'être assez nombreuses pour permettre de mener à bien l'œuvre que je préconise dans cette intervention.

Jusqu'ici, voici quelle a été la politique suivie. Les municipalités qui ont fait un effort pour créer

des installations nautiques se sont attachées à avoir des établissements modernes, et par suite très coûteux. Dans la situation présente, ce n'est pas une politique que nous devons envisager.

D'autre part, il s'agit de doter non seulement les grandes villes, mais aussi les chefs-lieux de canton même peu importants d'installations nautiques modestes.

Un plan pratique comporterait la création, échelonnée sur quatre années, de 2.000 bassins de natation en France.

Quels sont les crédits nécessaires pour une telle opération? Je vais tout de suite rassurer ceux que troublent les inquiétudes financières. La participation de l'Etat ne dépasserait pas 25 à 30 millions par an pendant quatre ans.

D'autre part, on a calculé que, les projets de construction étant subventionnés pour un tiers de leur dépense, la part incombant aux chefs-lieux de canton qui entreprendraient une telle œuvre ne dépasserait pas 100.000 francs.

Ainsi, à la cadence de 500 créations par an, avec un crédit annuel de 25 à 30 millions, soit 50.000 francs par installation, et une participation communale de 100.000 francs, toutes nos cités auraient d'ici quatre ans des bassins en assez grand nombre pour répondre au but envisagé.

Un tel projet n'est pas fantaisiste. Si je me suis permis de le soumettre au Congrès, c'est que dès maintenant la démonstration est faite qu'il peut être mis sur pied.

Cette œuvre a été réalisée par une petite commune des Landes de 10.000 habitants dont la municipalité radicale-socialiste a créé en 1935, avec l'appui de son député et grâce à une subvention accordée par le ministre de la Santé publique, une piscine, modeste certes, mais réglementaire. Le coût de la construction en a été de 94.000 francs. L'Etat étant intervenu dans cette dépense pour 30.000 fr.,

la charge de la commune a été de 64.000 francs. Admettons qu'à l'heure présente cette même installation puisse coûter 150.000 francs : je rejoins les chiffres que je vous donnais il y a un instant, à savoir de 50.000 francs pour la participation de l'Etat et de 100.000 francs pour celle de la Commune. Les contribuables n'en supporteraient aucune charge nouvelle, parce que l'amortissement de la construction représenterait une annuité de 6.000 à 6.500 francs, somme qui peut être facilement récupérée sur les recettes normales de l'établissement de natation, le prix de l'abonnement étant fixé à 50 francs par enfant.

Par ailleurs, l'enseignement de la natation y est donné sans aucune dépense et la surveillance est assurée gratuitement par les Sociétés sportives locales.

Cette commune des Landes, la ville de Peyrehorade, a eu la joie de voir ses efforts couronnés de succès. Son budget n'est pas alourdi par la création, qui peut apparaître luxueuse, d'un bassin de natation.

Ces créations, dont le but utilitaire est évident, sont donc possibles et doivent être tentées dans la plupart des cantons de France.

Citoyens, il me reste à vous remercier de votre attention et à conclure.

Jusqu'ici, certains partis font « du battage » autour de leurs réalisations sociales. J'ai le sentiment que le Parti Radical a le devoir de s'attacher à l'œuvre dont je viens de parler. Ainsi il n'aura rien à envier aux réalisations tapageuses dont d'autres partis se font gloriole. Une fois de plus, il aura rempli sa mission sociale. C'est dans cet esprit que nous demandons aux députés de notre Parti et aux administrateurs communaux radicaux-socialistes de se dévouer à la réalisation de ce projet. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il n'y a plus d'orateurs inscrits dans la discussion de politique sociale.

Je donne lecture de l'ordre du jour proposé par le rapporteur, M. le Dr Rosenthal :

« La Commission de politique sociale fait confiance au Gouvernement de rassemblement populaire à direction radicale pour réaliser, d'urgence et sans délai, la retraite des vieux travailleurs, hommes et femmes, ouvriers agricoles comme ouvriers d'usines, travailleurs manuels, intellectuels et artistiques. »

Je mets aux voix cet ordre du jour.

(Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

LA DEFENSE DES DROITS DE LA FEMME

M. le Président. — Je suis saisi d'un vœu de la Fédération des Femmes Radicales relatif à la défense des droits de la femme.

Je donne la parole à Mme Brunschvicg, ancien Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education nationale, pour lire une motion qui, je le pense, sera approuvée par le Congrès, car, dans tous les autres partis, notamment dans les partis d'extrême gauche, les femmes participent de très près à la vie politique. Il serait anormal que notre Parti demeure en arrière, et ne donne pas, dans ce domaine comme dans d'autres, le spectacle d'un Parti d'avant-garde. (*Applaudissements.*)

Mme Brunschvicg. — Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous soumettre la motion suivante, rédigée au nom de la Fédération des Femmes Radicales et des Femmes Radicales-Socialistes du Parti.

« La Fédération des Femmes Radicales tient à manifester sa reconnaissance aux deux gouvernements de Front populaire qui ont donné aux femmes des preuves de leur sympathie :

« En appelant des femmes aux sous-secrétariats d'Etat et dans de nombreux cabinets ministériels;

« En leur ouvrant de nouveaux concours et de nouvelles fonctions, notamment les postes de conseillères du Commerce extérieur;

« En supprimant, pour la femme mariée, l'autorisation maritale requise précédemment pour obtenir un passeport;

« En appuyant au Sénat le projet René Renoult sur la suppression de l'incapacité de la femme mariée, projet que la Fédération des Femmes Radicales souhaite voir aboutir sans délai au Palais-Bourbon;

« En créant un Conseil supérieur de Protection de l'enfance où les femmes pourront utilement collaborer.

« La Fédération prend note avec confiance de la promesse du Président Chautemps d'appuyer auprès du Sénat un projet ou une proposition qui donnerait aux Françaises une première satisfaction relativement à leurs droits électoraux et elle remercie le Groupe Radical de la Chambre des députés qui a proposé comme première étape leur participation aux élections municipales de 1938. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'accueil à la fois cordial et respectueux que vous venez de faire à Mme Brunschvicg montre combien vous approuvez le texte qu'elle vous a soumis, et je ne doute pas que vous l'adopterez à l'unanimité.

(La motion lue par Mme Brunschvicg, mise aux voix, est adoptée.)

LA DEFENSE NATIONALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen du rapport présenté par M. Pierre Ducas, au nom de la Commission de la défense nationale.

La parole est à M. Pierre Ducas.

M. Pierre Ducas, *rapporteur*. — Citoyennes, citoyens. Le pur idéal de progrès et de fraternité humaine sur lequel doit s'appuyer la paix a disparu de l'esprit de certaines nations.

Le culte de la force a supplanté le culte de l'humaine raison.

L'organisation de la paix est compromise par l'organisation de la guerre, les désirs paisibles des peuples démocratiques sont considérés comme des faiblesses, les tentatives de conciliation comme des génuflexions, notre pèlerinage pour la paix comme une mendicité.

En présence de l'historique sentiment de domination de trublions, nous avons le devoir de rester calmes, unis, forts et résolus. Mais, pour sauvegarder la paix, il nous faut aujourd'hui, hélas! l'imposer, pour ne point la subir demain dans l'esclavage.

Douloureux devoir, citoyennes, citoyens, exigeant des sacrifices considérables qui doivent être librement consentis par tous dans ce pays, et, à défaut, imposer à ceux qui, pour des raisons de basse politique, continueraient l'application de leur méthode d'obstruction et d'intimidation.

Pour ce devoir, citoyennes, citoyens, les gouvernements de Front populaire ont pris toutes les mesures indispensables pour renforcer la défense nationale et donner à nos armées, sur terre, sur mer et dans les airs, les moyens appropriés. Notre ami Chautemps qui préside le gouvernement, nos amis

Daladier, Cot (*vives interruptions sur divers bancs; protestations et applaudissements*) et Campinchi qui y assument la responsabilité de la défense nationale, méritent, possèdent toute notre confiance, et nous sommes particulièrement heureux, aujourd'hui, de la leur renouveler. Les améliorations successives qu'ils ont réalisées au cours de la présente législature, vous donnent la mesure de leur volonté créatrice et la garantie que les vœux que vous avez formulés dans vos Congrès sont pris en considération.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, votre Commission a cru servir plus utilement la cause de la défense nationale en consacrant ses études à des buts constructifs, elle a pensé que, sans aliéner son droit de critique, sans manquer à son devoir de vigilance, qui lui impose de signaler les erreurs, les abus et les gaspillages, il convenait de laisser la discussion de la tactique et de la stratégie à ceux qui en assument la responsabilité devant le pays par la conduite des opérations en temps de guerre.

Le rapport que nous vous présentons aujourd'hui vous donne le résumé et la conclusion de ces études :

1° sur la mobilisation industrielle et économique;

2° sur les questions intéressant nos armées combattantes;

3° sur l'aviation populaire et l'aéronautique civile;

4° sur la défense passive.

Mobilisation industrielle

Le potentiel de guerre d'une nation peut se déterminer par l'appréciation des éléments principaux suivants :

1° Moyens militaires;

2° Moyens industriels, économiques, matières premières et produits du sol;

3° Rapidité de mobilisation de ces moyens.

La préparation rationnelle de la mobilisation doit être organisée dans le but de recenser, instruire, coordonner et renforcer, suivant les possibilités, les différents éléments de ce potentiel.

Pour cette œuvre, il est indispensable de placer, sous une direction unique, les éléments qui seront en temps de guerre centralisés et dirigés par un même organisme.

Pour nos armées combattantes, cette condition est réalisée. Dès le temps de paix, les chefs et leurs états-majors sont désignés, les cadres et la troupe instruits, le matériel de première mise en œuvre préparé, les approvisionnements sont constitués pour une durée déterminée. Le Haut Commandement responsable poursuit chaque jour l'étude des possibilités de renforcement de ces moyens et l'accélération de leur mise en œuvre.

Il est indispensable que la préparation de la mobilisation industrielle et économique de la nation soit étudiée et poursuivie parallèlement.

L'œuvre de destruction foudroyante de la guerre exige le remplacement rapide et incessant, l'alimentation, la réparation et l'entretien du matériel.

Pour ces besoins, l'armée du travail doit être organisée. Il faut qu'elle ait son chef et ses états-majors et ses cadres; il est indispensable qu'un commandement unique coordonne et rassemble les éléments dispersés à l'heure actuelle dans différents services de nombreux ministères. Et c'est pourquoi il nous apparaît nécessaire de créer, sous l'autorité du ministre de la Défense nationale, un sous-secrétariat d'Etat à la Mobilisation industrielle et économique. (*Applaudissements.*)

Dans le cadre restreint de ce rapport, nous ne pouvons passer en revue toutes les questions tech-

niques ou économiques qui ressortiraient de son activité. Nous tenons cependant à citer les principales pour mieux définir la tâche immense qu'il faut accomplir.

Première catégorie : Matières premières

Il faut :

Etablir, pour nos armées et pour l'intérieur, la liste de nos besoins de guerre, en tenant compte des nécessités dans le temps;

Recenser les matières premières produites actuellement;

Recenser les matières premières existantes mais non produites;

Dresser la carte des productions possibles dans chaque région pour évaluer ces productions en fonction des événements possibles de guerre (occupation d'une partie du territoire, destruction, limitation des moyens de transport, etc.);

Envisager le remplacement de certaines matières premières par des produits de substitution;

Prévoir les possibilités d'achat à l'étranger;

Organiser les stocks suivant la répartition des centres d'utilisation des matières et les possibilités de moyen de transport.

Deuxième catégorie : Outillage

Pour l'outillage les mêmes problèmes sont à résoudre, car, s'il est facile de faire l'inventaire du matériel des usines nationalisées, ainsi que celui des usines des fournisseurs agréés ou de leurs sous-traitants, il existe des milliers de firmes moyennes et de petite importance qui seront réquisitionnées en rai-

son des besoins du temps de guerre. Connaît-on leur outillage? La valeur de leurs machines, leurs possibilités de fabrication?

D'autre part, il faut suivre attentivement l'évolution du progrès réalisé dans la construction des machines-outils, les acheter et les stocker si c'est nécessaire, prévoir leur répartition.

Chaque usine devrait posséder un fascicule de mobilisation permettant à chaque instant de connaître l'état et les disponibilités en outillage et en machines-outils.

Toutes ces questions devraient être étudiées et résolues par le sous-secrétariat d'Etat à la mobilisation industrielle.

Troisième catégorie : Personnel

Etablir l'état du personnel nécessaire aux fabrications du temps de guerre, prévoir l'affectation des cadres et des spécialistes, prévoir la main-d'œuvre masculine et féminine non spécialisée, créer dans les centres des ateliers pour la formation des spécialistes dont la raréfaction dans notre pays présente un gros inconvénient. Autant des problèmes essentiels qui devraient être résolus par l'organisme dont nous réclamons la création.

Contrôle des Fabrications
Fixation et Unification des Prix
Transports. Force motrice

L'unification des méthodes s'impose également pour le contrôle des fabrications, la fixation et l'unification des prix de revient.

Il est urgent aujourd'hui de faire cesser certains errements et d'abattre les cloisons étanches qui sé-

parent et divisent trop souvent dans leur activité les rouages de la défense nationale.

Il faut étudier et organiser les transports ferroviaires, terrestres, maritimes et aériens en prévision des événements de guerre, en établir le plan d'emploi en fonction des possibilités des moyens moteurs (charbon, pétrole, électricité, divers). (*Applaudissements.*)

Voilà, citoyennes, citoyens, en un court résumé, l'œuvre à accomplir. Vous entendez bien que la plupart des rouages que nous proposons de grouper existent déjà dans les divers services des différents ministères, et que les études de ces questions n'ont pas été délaissées. Si nous proposons aujourd'hui de les grouper c'est pour mieux organiser la mobilisation de l'armée du travail pour la défense de la nation en temps de guerre.

C'est aussi, pour notre pays, le moyen de mieux connaître ses richesses et ses déficiences, ses possibilités et ses lacunes; c'est aussi pour permettre dès le temps de paix d'orienter les activités économiques vers des buts créateurs de travail et de richesse pour l'amélioration de la condition humaine.

Il ne s'agit point, bien entendu, de tomber dans l'arbitraire et d'affaiblir les activités individuelles qui doivent pouvoir s'exercer librement dans notre pays de liberté. Il ne peut s'agir d'imiter les pays de dictature qui ont placé sous le service de l'Etat les industriels et les commerçants pour des buts de conquête et de domination. (*Applaudissements.*)

Cet organisme doit être souple, il ne doit pas gêner ou se substituer à l'activité des autres ministères, il doit au contraire en être le conseiller vigilant et éclairé et œuvrer en tenant compte des nécessités commerciales du temps de paix pour déterminer les possibilités du temps de guerre.

Votre Commission, qui s'est consacrée durant l'année à l'étude de ces problèmes, a le devoir de vous

signaler l'urgence de cette réalisation, elle vous demande d'approuver les vœux qu'elle vous soumet dans ce but en conclusion de ce rapport.

Armée de Terre

La revue du 14 juillet vous a permis de constater la puissance matérielle de notre armée.

Les exercices et manœuvres exécutés dans différentes régions nous ont donné la preuve de sa mobilité, de sa puissance de feu, de ses moyens tactiques et stratégiques. La valeur et les connaissances des états-majors, des cadres et de la troupe se sont affirmées et nous sommes heureux de constater, dans ses différents éléments, la jeunesse de ses réflexes, la confiance et la foi dont elle est animée.

Appuyée sur les solides et puissantes fortifications de nos frontières, nous avons une entière confiance en elle pour la défense du pays. Sa présence nous permet d'affronter sans provocation mais aussi sans faiblesse les périlleuses et tapageuses démonstrations de dictatures qui ont réduit leur peuple à l'état de mobilisation permanente pour des buts de conquêtes.

Félicitons notre Président, le citoyen Daladier, pour son effort constant, pour sa vigilance et son énergie créatrice; témoignons-lui notre reconnaissance et celle du pays républicain tout entier. En forgeant un puissant outil de défense, en dotant notre armée d'un puissant matériel il a bien mérité du pays. (*Applaudissements.*)

Dans les temps troublés que nous traversons, les républicains de France lui font confiance pour poursuivre son effort, pour augmenter le potentiel de guerre de la nation afin d'assurer et d'imposer, s'il le faut, la paix des peuples épris de liberté. (*Nouveaux applaudissements.*)

Armée de l'Air

Le problème aéronautique prend une place de plus en plus importante dans les débats de votre Commission de Défense nationale.

Il représente, en effet, l'un des facteurs essentiels de notre sécurité. La question qui se pose et que nous avons souvent débattue dans nos réunions est la suivante :

« En présence de l'activité dans la production aéronautique européenne, la France tient-elle le rang qui lui revient? »

Il serait, pour le moins, imprudent de répondre par l'affirmative, car l'œuvre de redressement entreprise par notre ami P. Cot n'est pas terminée. (*Interruptions sur divers bancs.*)

Dans le domaine de l'activité industrielle, beaucoup de difficultés, en grande partie inhérentes au vaste programme entrepris, restent encore à résoudre, mais nous avons confiance que le redressement sera mené rapidement à bonne fin.

Il convient également de signaler que depuis l'arrivée de P. Cot au pouvoir (*nouvelles interruptions*) le nombre des escadrilles a été augmenté de moitié, permettant la mise en service d'appareils modernes (*applaudissements*), que les groupes d'infanterie de l'air ont été créés, que le nombre des armes automatiques utilisées maintenant permet de dire qu'avant juin 1936 à peu près rien n'avait été fait dans ce sens, que la radio n'a pas été oubliée, que le personnel, officiers, sous-officiers, hommes de troupe a été augmenté, qu'enfin, chose qui de beaucoup nous paraît la plus importante, le nombre des accidents a diminué de près de 80 %. (*Nouveaux applaudissements.*)

Aucun renseignement sérieux n'a permis d'alimenter la campagne menée contre le ministère de l'Air,

concernant la valeur militaire des matériels en service. (*Applaudissements.*)

Souhaitons que les événements ne se chargent pas de montrer au peuple de ce pays que ceux qui, le 6 février, menaient l'émeute contre le Président Daladier, ont voulu encore le tromper. (*Vifs applaudissements.*)

Nous félicitons le ministre de l'Air pour la rapidité avec laquelle il procède à la réorganisation des usines aéronautiques, pour les initiatives heureuses qu'il a prises, notamment celles concernant le rajeunissement des cadres de l'armée de l'Air, la création des Comités consultatifs pour l'organisation du travail. (*Interruptions. Applaudissements.*)

Nous n'aurions garde d'oublier l'aviation populaire, et nous notons avec satisfaction les efforts accomplis dans ce domaine. Les dernières manifestations nous ont montré l'enthousiasme d'une jeunesse ardente qui se sent aujourd'hui libérée. Elle a trouvé en notre ami Bossoutrot... (*Nouvelles interruptions. M. Sableau, président des Jeunesses Radicales de France, prononce des paroles qui ne parviennent pas jusqu'au Bureau. Vives exclamations et protestations sur de nombreux bancs. Bruit.*)

M. le Président. — Messieurs, je vous prie de cesser ces interruptions qui sont inadmissibles. Toutes les questions doivent pouvoir être débattues ici loyalement et dans la plus entière liberté. Il est un meilleur moyen de faire connaître votre opinion que d'interrompre ainsi l'exposé du rapporteur : c'est de vous faire inscrire pour lui répondre. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Ducas, *rapporteur*. — ...Elle a trouvé en notre ami Bossoutrot (*vifs applaudissements*), dont il plaît à votre rapporteur d'être le collaborateur à la Fédération populaire des Sports aéronau-

tiques, l'animateur dévoué qui a mis au service de la cause toutes ses connaissances techniques et son infatigable activité. (*Nouveaux applaudissements.*)

L'aviation, qui durant longtemps n'a été possible qu'à une minorité de gens fortunés, prend un essor populaire. Les premières bases sont posées, des hommes aux conceptions sociales différentes lui apportent avec courage et désintéressement leur entier concours.

La jeunesse de France est prête pour l'envol, elle attend et espère. Il ne faut point décevoir ses espoirs, il faut encourager et poursuivre le mouvement.

Dans toute la France, il faut multiplier les cours théoriques, techniques et mécaniques, intensifier la pratique du vol à voile et mettre à la disposition des Sections d'aviation populaire, des avions et des planeurs en quantité suffisante.

Votre rapporteur se félicite de la création du premier atelier coopératif au sein de la Fédération populaire des Sports aéronautiques.

Si nous le voulons ardemment, nous aurons demain des milliers de pilotes instruits, ardents et audacieux qui porteront aux confins du globe les couleurs de notre aviation et seront prêts à défendre notre pays et nos libertés contre toutes les agressions. (*Applaudissements.*)

Aviation commerciale

Au cours de la période qui vient de s'écouler depuis le précédent congrès et sur le plan de l'aéronautique civile, il apparaît que les vœux formulés par votre rapporteur en 1936 ont été exaucés.

En effet, d'une part, la Compagnie Air-France est représentée au sein de la régie Air-Afrique par son directeur général, établissant ainsi une liaison souhaitée et souhaitable entre notre grande Compagnie nationale et la régie d'Etat.

Dans la ligne de l'Atlantique Nord, les intérêts d'Air-France sont bloqués aux côtés de ceux de l'Etat et de la Compagnie Générale Transatlantique. Tandis que le directeur général d'Air-France en est le Président du Conseil d'administration, M. L. Couhé, ancien directeur de l'Aéronautique civile au ministère de l'Air, en est le Directeur général.

La Compagnie Air-France est présente également au sein de la Compagnie Air-Bleu rénovée, qui a comme Président du Conseil d'administration un haut fonctionnaire du ministère des Postes.

Quant à la ligne privée Brazzaville-Pointe-Noire, ligne de cabotage qui devra montrer le chemin à d'autres initiatives du même genre, son apport, en frêt à la ligne Toulouse-Dakar, en fait un élément intéressant d'appoint au fret que draine déjà Air-France qui, rappelons-le, fut en 1933 une création de l'actuel ministre de l'Air, P. Cot. Cette création dans le concert international permet à la France de jouer le rôle aérien qui lui est dévolu par sa situation géographique, du fait de la puissance écoutée que constitue la grande Compagnie nationale, alors que la poussière des petites exploitations existant avant 1933 ne nous donnait pas dans le monde la situation aéronautique qui doit être la nôtre.

Demain sonnera l'heure du développement intensif de l'aviation en France et dans le monde, et c'est au ministre de l'Air actuel, auquel l'Aéronautique marchande doit déjà tant, qu'il appartiendra de créer l'infrastructure définitive : terrains, météo, radio, etc., condition essentielle du développement du réseau intérieur français, comme du réseau international. (*Applaudissements.*)

Marine de guerre

Sur ce chapitre, votre Commission renouvelle les vœux exprimés dans le dernier Congrès.

Un effort financier considérable doit être consenti pour accélérer l'exécution des programmes de construction et le renforcement de nos bases navales et des points d'appui de notre Empire. (*Applaudissements.*)

Défense passive

Pour la défense passive, l'Etat avait accepté le concours de différentes associations.

Il ne peut plus convenir de s'en remettre entièrement, pour une organisation vitale, à certains groupements dont le loyalisme patriotique apparaît chaque jour plus douteux. Confier la défense aérienne du territoire français à des personnages dont on sait qu'ils n'hésitent pas à pactiser avec l'étranger, ceci représente, du point de vue national, une imprudence énorme. Il appartient aux républicains de s'organiser et se grouper pour assumer la tâche qui s'offre à eux et pour donner au Gouvernement le concours entier qui lui est nécessaire sur l'ensemble du territoire national et d'outre-mer. (*Applaudissements.*)

En conclusion de ce rapport, la Commission de la défense nationale m'a donné mandat de soumettre au Congrès l'ordre du jour suivant :

« Le Parti Radical-Socialiste affirme sa fidélité à l'idéal de Paix qui constitue la charte de doctrine politique, économique et sociale;

« Mais, considérant :

« Qu'en présence des menaces des pays de dictature, il est indispensable de mettre au service de la Paix, pour sa défense, tous les moyens nécessaires afin de décourager toutes les ambitions d'agressions;

« Approuve et félicite les gouvernements de Front Populaire d'avoir pris les mesures indispensables

pour le renforcement de nos armées de défense sur terre, sur mer et dans les airs;

« Fait confiance à nos amis radicaux du Gouvernement et aux représentants du Parti au Parlement, pour poursuivre et réaliser rapidement le programme de renforcement de la Défense nationale;

« Adresse aux officiers, sous-officiers et soldats des armées de la République, son fraternel salut ainsi que l'hommage de son affection et de sa vive gratitude. (*Applaudissements.*)

« Considérant :

« Que la mobilisation industrielle et économique du pays en temps de guerre doit être, dès le temps de paix organisée en vue d'une rapide mise en œuvre;

« Qu'il importe de grouper, sous une même direction, l'étude et l'organisation de cette mobilisation;

« Pour ces buts .

« Emet le vœu qu'il soit créé, sous l'autorité du ministre de la Défense nationale, un sous-secrétariat d'Etat à la Mobilisation industrielle et économique;

« Renouvelle les vœux exprimés dans ses derniers Congrès concernant :

« L'industrialisation des arsenaux et des usines de fabrication du matériel de guerre;

« Le vote de la loi d'organisation générale de la nation en temps de guerre;

« L'exécution accélérée des programmes de construction en cours;

« La mise à la disposition d'appareils nombreux pour l'aviation populaire;

« Le contrôle effectif et rigoureux des dépenses pour la Défense nationale. »

Citoyennes, citoyens, en terminant, je vous de-

mande d'acclamer la France Républicaine Pacifique, fière de ses libertés durement conquises, fermement résolue à les défendre dans l'union fraternelle de l'armée dont le *loyalisme est indispensable* — et du peuple de ce pays, qui a sauvé la démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

COMMUNICATION D'UNE ADRESSE DU PARTI COMMUNISTE

M. LE PRÉSIDENT. — Pour vous prouver que l'on n'a pas le droit, dans nos discussions, de manifester de la partialité sous une forme quelconque, je vais vous donner lecture — et il est assez ironique que le hasard tombe sur moi pour le faire — d'une communication reçue du Parti communiste. Je le ferai parce que, conscient de mes devoirs de Radical-Socialiste, ayant déclaré tout à l'heure que toutes les questions dans ce Congrès devaient être débattues loyalement et en pleine liberté, j'entends donner le premier la preuve d'une impartialité dont je souhaite qu'elle s'étende à tous les congressistes.

Voici le texte de cette communication :

PARTI COMMUNISTE S.F.I.C.
RÉGION DU NORD

« *Le 27 octobre 1937.*

« *La région du Nord du Parti communiste au Congrès national du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.*

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« La région du Nord du parti communiste est particulièrement heureuse que votre Congrès national se tienne dans la capitale de nos Flandres, si labo-

rieuses, et qu'il nous soit ainsi donné la possibilité de saluer les assises de votre Parti.

« Elle salue en votre Parti le grand Parti Républicain qui trouve ses racines dans le cœur même de la grande révolution française et dans les plus pures traditions jacobines de ce pays.

« Vous êtes le Parti qui, dans le passé, a toujours été le défenseur le plus ardent des libertés républicaines et qui, après les journées de février de 1934, a fourni l'appoint décisif pour barrer la route au fascisme rétrograde et pour permettre la création du Front Populaire, qui a déjà donné aux masses laborieuses de ce pays tant de réformes bienfaisantes.

« Nous avons l'espérance que votre Congrès sera unanime pour décider que l'union des forces démocratiques au sein du Rassemblement populaire doit être maintenue et son œuvre constructive poursuivie.

« Aussi nous ne doutons pas que les décisions qui sortiront de votre Congrès répondront aux espérances du peuple de France pour la sauvegarde du pain, de la paix, de la liberté. » (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Vous ayant ainsi donné l'exacte mesure de la totale impartialité que doit manifester notre Congrès, et l'ayant observée moi-même scrupuleusement en portant à votre connaissance toutes les adresses qui nous parviennent, je dois ajouter qu'après la lecture de ce document aucun Radical ne comprendrait désormais plus que, lorsqu'il va porter la contradiction en période électorale au sein des réunions communistes, on ne le laisse pas parler. (*Applaudissements.*)

Cela dit, je vais donner la parole à ceux d'entre vous qui se sont fait inscrire dans le débat de défense nationale.

La parole est tout d'abord à M. le général Brissaud-Desmaillet.

DEFENSE NATIONALE

Intervention du Général Brissaud-Desmaillet

M. le général Brissaud-Desmaillet. — Citoyennes, citoyens, je viens appuyer les excellentes conclusions du citoyen Ducas sur la mobilisation industrielle, dont la substance se retrouve d'ailleurs dans les rapports antérieurement présentés au cours de ces dernières années devant nos Congrès.

Avant d'aborder le fond de mon exposé, permettez-moi d'ouvrir une courte parenthèse au sujet d'un passage du rapport de M. Ducas, qu'il avait déjà souligné dans des articles antérieurs, et où il dit que les rapports des cinq dernières années, que j'ai eu l'honneur de présenter à nos Congrès, ont été surtout consacrés aux problèmes de tactique et de stratégie. Cette affirmation semble prouver que son auteur n'a pas lu très attentivement ces rapports, car il y était surtout question d'organisation militaire et l'on y a évoqué aussi, et d'une façon substantielle, les problèmes de mobilisation industrielle et économique.

Ceci dit, j'aborde le fond de mon exposé.

Il vous est certainement venu à l'esprit, en entendant le rapport du citoyen Ducas, qu'il restait beaucoup à faire dans le domaine de la mobilisation industrielle. Je crois nécessaire de venir vous rassurer à ce sujet.

Tout d'abord, il faut se rappeler que le ministère de la Mobilisation industrielle, dont M. Pierre Ducas demande le rétablissement, a existé au cours de la dernière guerre et a disparu à la démobilisation : c'était le ministère de l'Armement, dirigé par le regretté Albert Thomas.

Il y a trois ans, un ministre Radical-Socialiste,

M. Messimy, alors président de la Commission de l'armée du Sénat, avait déposé une proposition de loi tendant à rétablir dès le temps de paix le Département du matériel chargé de toutes les questions techniques communes aux trois ministères de la Défense nationale, et cela, sous la forme d'un sous-secrétariat d'Etat dont tous les éléments existent à l'heure actuelle.

On passe un peu trop sous silence, et l'on paraît même ignorer qu'il existe en France un secrétariat général de la Défense nationale qui a été créé, comme organisme permanent, au lendemain de la guerre, et qui a été constamment développé et perfectionné au cours des dix dernières années.

Ce secrétariat général est en liaison étroite avec tous les services de mobilisation industrielle, avec les directions techniques des trois départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air. Et précisément, quand j'entendais tout à l'heure l'énumération de tout ce que devait faire le sous-secrétariat de la Défense nationale proposé par le citoyen Ducas, je retrouvais toutes les questions traitées avec soin depuis une dizaine d'années et qui sont déjà mises au point par le secrétariat général dont j'ai parlé.

Il y a dix ans, j'étais chargé du Service d'industrialisation de l'armée au ministère de la Guerre, et je puis vous assurer que la mobilisation industrielle, avec ses exigences complexes, l'étude des ressources du pays et des colonies, leur répartition, leur transport, la mobilisation des usines, la désignation des cadres, le rythme des fabrications, tout cela est très sérieusement prévu et minutieusement établi. (*Applaudissements.*)

Toutefois, le citoyen Ducas a absolument raison de dire qu'il faut coordonner à un étage supérieur, c'est-à-dire dans un sous-secrétariat d'Etat, tous les travaux déjà faits et mis au point.

La mobilisation industrielle n'est donc pas à créer de toutes pièces et il faut rendre hommage à M. le

Président Daladier, ainsi qu'à M. Pierre Cot, ministre de l'Air, et aux ministres radicaux de la Marine, de l'avoir perfectionnée sans cesse.

Ceci m'amène à reprendre à mon compte l'affirmation d'une personnalité très au courant des questions de mobilisation, affirmation reproduite dans maints discours prononcés à la Chambre, que, particulièrement au ministère de l'Air, l'œuvre de nationalisation et de contrôle des industries de l'aéronautique a été tout récemment fort bien mise au point.

Vous vous rappelez qu'au début de l'année, à la Chambre, dans les séances des 27, 28 et 29 janvier et des 2 et 3 février, il y a eu une véritable débauche d'interpellations et d'accusations contre l'œuvre merveilleuse accomplie par M. Pierre Cot au ministère de l'Air. Vous n'avez pas oublié le réquisitoire passionné dressé contre lui, dont le ton contrastait singulièrement avec les félicitations adressées aux ministres de la Guerre et de la Marine. Ce réquisitoire fut réfuté par le citoyen Bossoutrot.

Il serait trop long de développer ici cette réfutation. Je tiens simplement à souligner que le rendement de tous les établissements de fabrication du ministère de la Guerre a augmenté de 60 %.

Quant à la mobilisation, elle est d'autant plus facilitée que la nationalisation et le contrôle des usines perfectionnent de jour en jour son mécanisme.

Le citoyen Ducas vous a parlé d'un sous-secrétariat de la mobilisation industrielle. Ce n'est pas cela qui fait défaut principalement : c'est la loi d'organisation générale de la nation en temps de guerre. Sans cette loi de base, en chantier depuis plus de quinze ans devant le Parlement, rien de définitif ne peut être fait. La création d'un sous-secrétariat d'Etat de la mobilisation industrielle est fonction du vote de cette loi.

Je propose donc, en conclusion, d'ajouter aux propositions présentées par M. Ducas le vœu que soit adoptée le plus tôt possible par le Parlement la loi

d'organisation générale de l'armée, car, sans cette loi, on ne peut faire aucune œuvre sérieuse. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bossoutrot.

M. BOSSOUTROT. — Au moment où le Gouvernement de Front Populaire prit le pouvoir en 1936, la situation de l'aviation était la suivante :

Pas ou peu de crédit disponible au ministère de l'Air;

Une industrie constituée de poussière d'usines sans puissance sérieuse et qui, au surplus, présentait l'immense danger, en cas d'attaque ennemie, d'être groupée dans la région parisienne;

Un personnel ouvrier et des cadres énervés par leur instabilité résultant de l'activité spasmodique des usines;

Des matériels comportant des types trop anciens en trop forte proportion et des types modernes incomplets ou non armés;

Un personnel militaire insuffisant en quantité et trop âgé très souvent;

Une armée de l'Air qui ne répondait pas entièrement aux nécessités de la guerre moderne;

Enfin, une D.A.T. dont la direction n'assurait pas un synchronisme parfait des différents rouages qui la constituaient.

Rien, dans ce tableau n'est forcé. Il est même très sincèrement en dessous de la vérité.

La situation intérieure et également la tension internationale exigeaient que des dispositions immédiates fussent prises.

Or, les expériences passées prouvaient que des demi-mesures prises dans un cadre désuet ne répondaient pas aux nécessités.

Il fallait donc sortir de ce cadre, regarder les réalités en face et prendre ses responsabilités.

C'est ce que fit le Gouvernement de Front Populaire, qui apporta dans l'aviation des réformes capitales.

Bien que, en toute honnêteté, il soit prématuré de tirer des conclusions définitives sur ces réformes d'après les résultats obtenus en 16 mois, de nombreuses critiques ont été formulées.

Il nous appartient de rechercher quelles sont celles qui relèvent de la saine logique et non pas de principes politiques; à la suite de quoi, il pourra être fait le point en toute objectivité.

C'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous soumettre le présent rapport.

Avant de vous exposer quelles mesures prit le Gouvernement de Front Populaire, je crois devoir vous rappeler que l'Aviation soulève des problèmes excessivement nombreux et que, par suite, le ministère de l'Air est un Département particulièrement complexe.

Cependant, on peut admettre que l'Aviation repose sur 3 éléments essentiels : le matériel, l'infrastructure, le personnel, et que tous trois doivent satisfaire aux conditions de qualité et de quantité.

Mais les facteurs de cette qualité et de cette quantité varient pour chacun d'eux.

Pour le matériel, la qualité est fonction de la puissance des bureaux d'études, des laboratoires et de la politique de recherches.

La quantité, elle, varie selon la puissance industrielle qui est avant tout sous la dépendance directe de l'outillage et de la méthode; 200 hommes avec un maillet dans une usine mal organisée valent moins que 2 hommes avec une machine-outil dans des halls où le travail s'enchaîne logiquement.

Au surplus, pour des buts de guerre, le rendement des usines est plus ou moins grand selon leur emplacement.

Quant à l'infrastructure, la qualité est fonction de l'équipement des aérodromes (balisage, radio-gonio) et de leur emplacement, et la quantité varie selon les besoins, mais ceux-ci relèvent de l'activité aéronautique et de la valeur du matériel; plus l'activité sera grande, plus il faudra d'aérodromes; par contre, moins les matériels seront sujets aux pannes, moins il sera nécessaire d'avoir des terrains de secours.

En ce qui concerne le personnel, sa qualité relève de l'instruction et sa quantité du développement des lignes pour l'aviation civile et de la situation internationale pour l'aviation militaire.

Voilà résumés les facteurs de la puissance aéronautique.

Examinons-les succinctement pour voir si le Gouvernement de Front Populaire en a augmenté la valeur. (*Applaudissements.*)

I. — Bureaux d'études, laboratoires, politique des recherches.

Ces trois choses, d'où découlent les progrès et par conséquent la qualité du matériel aéronautique, étaient laissées jusqu'en juin 1936 à la charge des constructeurs. Chacun de ceux-ci, après avoir pris connaissance des programmes de matériel, recherchait ce qu'il considérait comme étant le mieux dans ses formules techniques.

Il s'ensuivait : d'une part, une dispersion des efforts; d'autre part, une ignorance voulue des progrès qui ne sortaient pas de chez eux, et inversement une tendance à garder secrets les progrès faits chez eux, aux frais de l'Etat.

Le résultat de cette dispersion et de cette concurrence mal comprise fut un retard progressif, mais certain, de la technique française, dont nous souffrons encore à l'heure actuelle.

Pour obvier à ces inconvénients et en s'inspirant des dispositions prises à l'étranger, tout en les assouplissant au caractère français, le ministre de l'Air du Front populaire a :

1° créé le Groupement français des recherches aéronautiques qui permettra cette politique cohérente des recherches qui faisait complètement défaut et a constitué les bases du laboratoire national où tous les chercheurs pourront venir avec des moyens suffisants apporter leur participation au progrès;

2° mis en route le centre d'essais des moteurs de Bricy;

3° créé l'arsenal qui constitue un creuset où sont réalisés et mis au point les résultats des recherches de nos plus brillants inventeurs et ingénieurs. L'arsenal est aussi une usine-témoin.

Il est à noter à ce sujet que cet arsenal :

a) a été réalisé en 5 mois par le Gouvernement de Front populaire, alors que les précédents Gouvernements, qui disposaient cependant de crédits, n'avaient rien fait;

b) a notamment conçu deux prototypes, un militaire et un civil, qui permettent les plus belles espérances, à telle enseigne que d'après les calculs ils seraient de beaucoup supérieurs à ce qui a été conçu dans les autres pays.

Ces dispositions, évidemment, n'ont pas pu encore porter leurs fruits. En matière d'aviation, bien plus qu'ailleurs, les redressements immédiats sont chose impossible.

Voyez l'Angleterre. Elle a payé, rien que dans l'Aviation militaire, sa précipitation par plus de 100 cadavres en moins d'un an et des blessés en proportion.

II. — La puissance industrielle.

La puissance industrielle qui commande la quantité est, nous le rappelons, fonction du nombre des usines, de leur équipement et de leurs effectifs de main-d'œuvre.

Avant mars 1937 (date des dernières nationalisations), il y avait une poussière d'usines, mal équipées, et dont les effectifs s'élevaient à 35.000 hommes.

Au surplus, ces usines étaient, en général, groupées à Paris, à la merci du premier bombardement et aucun Gouvernement n'avait pu obtenir, quelle que fût la formule présentée aux constructeurs, que ces usines fussent décentralisées ou plus exactement dispersées sur le territoire en vue de réduire les risques de destruction par l'ennemi.

En outre, ce manque d'autorité de l'Etat sur les constructeurs, qu'il était cependant le seul à faire vivre, s'étendait au point que bien souvent le Gouvernement n'était pas le maître de ce potentiel industriel essentiellement national.

Prix exorbitants, délais sans limite, menace de lock-out, il devait admettre le tout.

Cet état de choses intolérable, sur lequel étaient venus se briser tour à tour nos plus brillants parlementaires, nos techniciens ou militaires les plus compétents, ne pouvait être toléré plus longtemps, sous peine de voir, au plus grand dommage de la défense nationale, être remise en cause l'intégralité du ministère de l'Air.

Une solution se présentait : Rendre l'Etat maître de ces industries moribondes, les nationaliser.

Cette solution était d'autant plus logique qu'elle serait imposée en temps de guerre par la Nation tout entière, écœurée par les bénéfices de guerre. Ne valait-il pas mieux l'appliquer dès le temps de paix que sous les obus ennemis?

Aussi, à une majorité écrasante, la loi de Nationalisation fut-elle votée.

L'application en fut et en est encore délicate, car cette loi heurte, vous vous en doutez, bien des intérêts particuliers. (*Applaudissements.*)

Après inventaire et liquidation des anciennes entreprises, des sociétés nouvelles ont été créées et réparties sur l'ensemble du territoire : 6 sociétés de cellule, 1 de moteurs, 1 d'accessoires de bord. En outre, deux groupes de construction de moteurs sont en cours de formation.

La formule adoptée par le ministre de l'Air se garde des abus de l'étatisation et de l'esprit administratif et conserve la liberté, condition essentielle de la hardiesse et de la rapidité des réalisations. Une décentralisation rationnelle a été opérée en tenant compte de la nécessité de fixer ces établissements sur les points les moins menacés du territoire. Notre industrie aéronautique ainsi regroupée peut être mobilisée dans les délais les plus brefs et opérer sans secousses le passage de la production de paix à la production de guerre.

De nombreuses critiques ont été formulées au nom du principe d'autorité dont la disparition entraînerait une baisse de la production.

En fait, cette baisse n'est que de 2,75 %.

Elle a évidemment sa valeur, tant il est urgent pour nous d'avoir du matériel. Mais n'était-il pas préférable d'avoir cette réduction momentanée et d'effectuer actuellement les déménagements et la réorganisation qui s'imposaient, plutôt que d'y procéder sous les bombardements ennemis et alors que 50 % des industries auraient été détruites dans la région parisienne avant toute mise en garde? (*Applaudissements.*)

En pure logique, on ne peut répondre à cette question que par l'affirmative.

Mais ce n'est pas que dans le domaine de la dé-

centralisation que s'imposent les avantages de la Nationalisation.

Cette mesure a accru sans discussion possible la puissance industrielle du pays.

En effet, elle a assuré :

une augmentation de 65 % des surfaces couvertes industrielles;

un accroissement de 60 % du nombre des machines-outils qui permettront dans un délai de six mois, dès que tous les outillages seront en place, de doubler la production.

Celle-ci, insignifiante au début de l'année, est passée progressivement à l'indice 40 ces derniers mois et à celui de 60 pour le mois présent, et ceci malgré le climat défavorable de la période d'adaptation, malgré également, il faut le reconnaître, certaines erreurs des ouvriers, et malgré aussi le sabotage larvé de certains industriels et des financiers. (*Applaudissements.*)

Puisque je parle des financiers, j'insisterai sur le fait capital que la Nationalisation n'est pas onéreuse.

Le crédit alloué a été de 250 millions; il a permis de rendre l'Etat propriétaire d'une industrie dont le chiffre d'affaires annuel (entièrement payé par l'Etat) est de l'ordre d'un milliard.

Mais pour que les Sociétés nationales puissent avoir une existence normale financièrement, il est nécessaire, et même je dirai indispensable, que des crédits suffisants soient assurés à l'Air dans le budget de 1938.

Une autre nécessité également s'imposera. Ce sera un réajustement de la loi de 40 heures en ce qui concerne la main-d'œuvre spécialisée. (*Applaudissements.*)

La durée de travail s'est, en effet, trouvée réduite du fait de cette loi de 1/6e et actuellement il est

apparu impossible de recruter 1/6e complémentaire de main-d'œuvre.

En attendant que les écoles de rééducation de main-d'œuvre et d'apprentissage, dont le nombre s'est particulièrement accru sous l'impulsion du Gouvernement de Front Populaire donnent tous leurs résultats, il faudra harmoniser la durée de travail des spécialistes où seul l'individu compte, avec la production des postes où la machine est le principal facteur.

Les dispositions nécessaires sont à l'étude, en plein accord avec la C.G.T., et ce sera un des plus beaux fleurons du Gouvernement de Front Populaire que d'avoir su créer l'atmosphère propre à cet accord.

En résumé, en ayant une politique des recherches, en créant laboratoire et arsenal, en nationalisant les industries aéronautiques, le Gouvernement de Front Populaire a doté le Pays d'une force réelle, force encore dans l'adolescence, d'accord, mais force qui permet les plus beaux espoirs si on a la sagesse de suivi, force qui a déjà fait ses preuves malgré le ne pas apporter de modification dans le traitement climat défavorable où elle s'est développée, malgré la perte de temps due à la réorganisation qui s'imposait, je le rappelle, et qui a permis d'atteindre déjà les productions des anciennes méthodes et même ce mois-ci de les dépasser. (*Applaudissements.*)

L'avenir immédiat de notre aviation est donc assuré, et encore plus l'avenir lointain.

Quant au présent, nous relevons depuis l'avènement du Gouvernement de Front Populaire les améliorations suivantes :

Les avions en service dans l'Armée de l'Air sont en augmentation de 165 % ;

Les avions modernes y sont en accroissement de 107 % ;

Le tonnage de bombes pouvant être emporté est le

double de celui qui pouvait être transporté en 1935 et supérieur de près de 50 % de celui de 1936.

Voilà pour la quantité.

Quant à la qualité, l'usage nous montre, mieux que n'importe quelle course — qui aurait d'ailleurs pu être gagnée si on avait voulu y dépenser les sommes nécessaires —, ce que sont nos appareils.

Au point de vue militaire, un seul exemple : les manœuvres. Au cours des manœuvres, il a été effectué de Bordeaux à Toulon, sur les montagnes des Causses et des Alpes-Maritimes, sur le Golfe de Lion et en travaillant sur des terrains de fortune, des milliers d'heures de vol représentant des millions de kilomètres par plus de 600 appareils de tout type sans un seul accident ni incident. (*Applaudissements.*)

Au point de vue civil : de l'Amérique du Sud au Tonkin, en Afrique et en Europe, les courriers aériens français ont effectué plus de 10 millions de kilomètres, transporté 1.114 tonnes de frets, 41 tonnes de poste, 75.000 passagers, sans un seul accident. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà ce qui a été fait et quelles sont mes conclusions en ce qui concerne le matériel.

Examinons maintenant le problème de l'*infrastructure générale.*

L'infrastructure, c'est-à-dire l'équipement aéronautique au sol, conditionne pour une large part la sécurité des voyages aériens.

Aussi, dès le mois de juillet 1936, le ministre de l'Air a-t-il arrêté un programme général d'infrastructure capable de donner à la France un nombre d'aérodromes voisin de 600. Projet réalisable rapidement, compte tenu des possibilités financières.

Ainsi la distance entre chaque terrain, c'est-à-dire chaque hâvre de secours, serait de 50 kilomètres,

ce qui ne fait pratiquement que 25 kilomètres pour l'avion en difficulté.

Une large prospection a eu lieu au cours de l'été 1936 de façon à transformer un programme idéal en un programme pratique.

La mise en œuvre de ce programme général a été largement aidée par les crédits nouveaux inscrits par le Gouvernement au titre de la lutte contre le chômage et de la Défense Nationale.

De l'été 1936 à la fin de 1937, les projets en cours ont été accélérés dans leur exécution et, dans cette période, 25 aérodromes nouveaux ont pu être inaugurés, autant de terrains ont vu leur équipement perfectionné ainsi que leurs installations.

Pour l'année 1938, on prévoit à coup sûr le lancement de près de 60 aérodromes nouveaux.

Il convient de dire et même de souligner que les aérodromes créés en vertu du programme de M. le ministre de l'Air ne sont plus des aérodromes de petites dimensions uniquement destinés à l'usage quasi privé des Aéro-Clubs, mais des aérodromes de collectivité, c'est-à-dire des aérodromes publics, largement ouverts à tous et dont les dimensions permettent d'accueillir, non seulement les avions populaires, les avions de tourisme, mais aussi les avions postaux, commerciaux et militaires.

Ainsi les aérodromes de collectivité entrent-ils dans l'équipement rationnel du territoire.

La plupart de ces aérodromes jalonnent les routes commerciales et les routes postales.

Leur équipement pour le vol de nuit est prévu et sera réalisé au fur et à mesure des besoins. En 1937, il a été installé 18 postes d'émission, de radiogonio, de phares ou de dispositifs d'atterrissage sans visibilité. En 1938, c'est 33 postes de ces différentes catégories qui seront installés grâce à l'effort fait en 1937.

Ainsi l'équipement aéronautique de France sera-

t-il, si l'effort peut être continué, en voie d'achèvement dans un très bref délai? (*Applaudissements.*)

Pour assurer une plus grande commodité, voire une plus grande sécurité aux déplacements aériens, des systèmes de signalisation ont été innovés et réalisés qui indiquent le long des routes terrestres ou des lignes de chemin de fer la direction et la distance de l'aérodrome ou de la ville la plus proche.

Dans le même esprit, les itinéraires commerciaux et postaux qui seront parcourus de nuit ont déjà été équipés de dispositifs de balisage et de signalisation; ainsi les aérodromes susceptibles d'être utilisés de nuit sont pourvus d'un phare indicatif, d'un système lumineux d'atterrissage délimitant en outre le contour de l'aérodrome.

Entre ces terrains, on trouve des phares de navigation et des feux de jalonnement.

L'exécution de ce programme vient d'être accélérée et on compte à présent en France 99 feux de jalonnement, 53 phares indicatifs d'aérodrome, 7 phares ordinaires de navigation et 2 phares de grande navigation.

Les aérodromes viennent en outre d'être équipés de dispositifs de radio-guidage, qui permettent, notamment par temps de brume et la nuit, aux avions de se diriger avec sécurité sur l'aérodrome de destination et de se présenter dans une position correcte pour l'atterrissage.

Actuellement, la France est divisée en 11 circonscriptions de radio-guidage, dont 2 intéressant la Corse.

Grâce aux crédits ouverts au titre de la Défense Nationale, il a pu être exécuté en France un certain nombre de plates-formes accueillantes aux avions gros porteurs.

L'ensemble de ces plates-formes, sur la disposition desquelles nous ne nous étendrons pas, on comprendra pourquoi, constitue une véritable fortification aérienne du territoire qu'on pourrait appeler « dou-

ble ligne aérienne Maginot prolongée ». (*Applaudissements.*)

Il me semble qu'au sujet de l'infrastructure, là aussi, nous avons le droit d'être satisfaits. Pouvons-nous en dire autant au sujet du Personnel?

Le personnel dans l'Armée de l'Air

Le développement d'une Armée de l'Air moderne pose, sur le plan du personnel, deux problèmes capitaux :

un problème de qualité qui exige, sur les bases d'un large recrutement, une sélection aussi rigoureuse que possible;

un problème de nombre qui exige, derrière les équipages prêts à affronter le premier choc, les équipages de remplacement, parfaitement instruits et entraînés, et prêts à prendre à leur charge la mission où le prédécesseur a succombé.

A ces deux problèmes, dont ils ont méconnu ou esquivé la gravité, les Gouvernements antérieurs n'ont apporté que des palliatifs.

Le Gouvernement de Front Populaire a étudié une solution : la solution complète qui doit donner à la France l'Armée de l'Air de sa tradition, largement ouverte à tous ceux qu'attirent la beauté et la grandeur de la tâche dévolue, débarrassée des restrictions de tous ordres qui en faisait en partie l'apanage de privilégiés, en partie un champ d'exploitation pour certaines entreprises privées.

Une seule solution — la seule sans doute que permette l'étroite dépendance où se rejoignent la qualité et le nombre — et dont les aménagements ont modifié tous les stades de formation ou de perfectionnement du personnel : stades de l'instruction pré-militaire, militaire et postmilitaire.

L'instruction pré-militaire atteignait, avant 1936,

3.000 jeunes gens. Elle était limitée à l'enseignement technique de mécanicien, comportait une seule année de scolarité et restait l'apanage, en dehors des Ecoles techniques, de quelques aéro-clubs subventionnés. Rien n'était fait pour préparer à son rôle le futur personnel navigant de l'Air.

Le Gouvernement de Front Populaire a créé l'instruction pré-militaire aérienne et décuplé les bénéficiaires de l'instruction pré-militaire technique.

A l'école d'abord, les programmes font une place à l'enseignement aéronautique, enseignement objectif, à base de travaux pratiques et de leçons de choses s'attachant surtout à développer chez les jeunes le goût et le sens de l'Air.

A ceux qu'il aura séduits, cet enseignement ouvrira, après une première sélection, l'accès des sections d'aviation populaire :

Sous-Sections de vol à voile de 14 à 17 ans;

Sous-Sections de vol mécanique de 17 ans à l'incorporation.

L'aviation populaire offrira à l'Armée ses candidats aux emplois du personnel navigant qui auront justifié de connaissances générales suffisantes, suivi avec fruit 6 années de préparation technique et subi avec succès les épreuves physiques et techniques de 4 sélections successives.

Par ses larges bases de recrutement (165 sections dans la métropole, pouvant admettre dès maintenant chacune une moyenne de 100 élèves), par ses sélections successives et rigoureuses, l'aviation populaire permet le nombre et sauvegarde la qualité.

Au moment de l'incorporation, l'Armée de l'Air disposait avant 1936 :

d'un contingent de « spécialistes non navigants », insuffisant en quantité (3.000 candidats pour 5.000 emplois) et, par suite de l'impossibilité de pratiquer

une sélection efficace, insuffisant en qualité;

d'un contingent de candidats spécialistes navigants soit « boursiers de pilotage », soit privilégiés, ayant pu obtenir à leurs frais un brevet de tourisme et effectuer, toujours à leurs frais, un entraînement sur appareils de tourisme.

L'ensemble de ce recrutement était de 200 % inférieur aux besoins et ne permettait aucune sélection. Il fournissait aux Ecoles militaires des individualités de valeur très diverse, de formation hétérogène et subissait un déchet important. L'instruction militaire était de ce fait délicate et toujours très coûteuse.

Dans le nouveau régime, l'Aviation Populaire donnera à l'Armée :

un contingent de techniciens lui permettant de subvenir à ses besoins du temps de paix et de verser dans ses réserves les effectifs nécessaires à sa complète mobilisation;

des candidats aux emplois du personnel navigant déjà titulaires du brevet touriste 2e degré, parmi lesquels elle aura encore la possibilité de pratiquer des sélections pour ne retenir, comme pilotes militaires, que les meilleurs parmi les meilleurs.

L'Armée de l'Air verra ainsi assurer, en qualité comme en nombre, la totalité de ses besoins, besoins assurés dès lors aux moindres frais, les sélections sévères que ces pilotes auront subi lui donnant l'assurance que son enseignement, toujours coûteux, ne s'adressera désormais qu'à ceux qui, par leurs qualités éprouvées de cœur, de corps et d'esprit, sont à même de la mieux servir. (*Applaudissements.*)

Enfin, le Gouvernement de Front Populaire a repris les données mêmes de l'instruction post-militaire.

Si, pour le cas de guerre, l'Aviation Populaire est prête à verser dans les Ecoles de formation de

l'Armée de l'Air un personnel abondant et déjà grandement dégrossi, c'est encore et toujours aux réserves qu'il faudra faire appel pour compléter l'armée active dès la mobilisation et réparer les pertes des premières semaines.

Avant 1936, ces réserves figuraient bien sur des états, la guerre de 1914-18 nous ayant légué un personnel certes d'une incontestable valeur et en quantité rassurante. Malheureusement, le nombre et l'expérience ne suffisent pas; l'Armée de l'Air réclame, sous peine de péril mortel, des ressources jeunes et continuellement renouvelées.

C'est de cette impérieuse nécessité que le Gouvernement a entendu tenir complètement compte. Aux préréservistes, passés aux cribles des instructions prémilitaire et militaire, il entend assurer, avec la régularité nécessaire, le maintien en complète condition d'entraînement et d'instruction. Il a aménagé dans ce but les deux parties — obligatoire et volontaire — de l'instruction post-militaire.

Pour la première, contenue dans les dispositions légales, il a prévu une adaptation aux besoins particuliers de l'Air. Périodes plus courtes, mais plus fréquentes, permettant au réserviste de suivre au plus près le perfectionnement des matériels et l'évolution des procédés. Périodes plus attrayantes, plus objectives, dans le cadre des unités mobilisées, au camp, en manœuvres, avec la préoccupation constante de mettre chacun à la place qui lui serait normalement dévolue en campagne. Il a majoré de 50 % l'effort budgétaire relatif à cette instruction obligatoire.

En ce qui concerne l'entraînement volontaire, l'effort est plus important encore.

17 escadrilles de centres aériens régionaux diffusaient cet entraînement avant 1936; 50 escadrilles le diffusent aujourd'hui, largement décentralisées sous forme de groupes aériens régionaux dans toute la France et l'Afrique du Nord.

Un mode de convocation très souple, un entraî-

nement comparable à celui du personenl de l'Armée active et conduit en complète intimité avec celui-ci, enfin l'ouverture de l'entraînement volontaire aux spécialistes non navigants des réserves, telles sont les principales améliorations apportées à l'instruction post-militaire, améliorations qui complètent la solution de qualité et de quantité qu'a apporté, au problème du personnel de l'Armée de l'Air, le Gouvernement de Front Populaire.

Cette Armée de l'Air constituera donc un ensemble parfaitement équilibré. Active et réserve, recrutées aux mêmes origines, pétries aux mêmes moules, partagent, inégalement certes, mais dans la même ambiance, avec la même acuité et la même foi, une tâche commune. Les déficiences, suites des événements anciens, n'ont sans doute pas toutes disparu. Une politique de personnel joue sur une génération et celle dont j'ai voulu vous montrer l'économie n'a qu'un an. Il lui faut de l'effort et de la continuité. Le Gouvernement de Front Populaire ne lui a pas ménagé l'effort, nous lui assurerons la durée. (*Applaudissements.*)

Aisi l'Armée de l'Air française, à l'image du grand pays démocratique qu'elle serait appelée à défendre, accessible à tous ceux que séduisent la beauté et la grandeur de sa mission, élaborera, dans les disciplines nécessaires et de tout cœur acceptées, la grande force que ce pays mérite, digne des sacrifices qu'il lui consent et de la confiance qu'il lui doit. (*Vifs applaudissements.*)

Nous venons d'étudier les différents facteurs de la puissance aéronautique et l'influence du Gouvernement de Front Populaire sur leur valeur.

Notre étude serait incomplète si nous n'examinions pas le cadre, c'est-à-dire l'organisation dans laquelle ils seront exploités.

En toute justice, je dois dire que cette organisation n'est pas, comme la Nationalisation ou l'Aviation

Populaire, la résultante de la volonté de la majorité du Pays, mais l'œuvre d'un homme, Pierre Cot, notre ministre de l'Air, car déjà en 1933-1934, il en avait fixé les bases. (*Applaudissements.*)

Ces bases, ses prédécesseurs n'avaient pu les jeter à bas, tant il est vrai que la logique est une, mais ils les avaient abâtardies, émasculées et, si notre actuel ministre de l'Air n'eut à reprendre que l'ancien canevas, il dut réparer les erreurs.

C'est quelquefois très difficile et ce fut le cas. Il est préférable de tailler dans le neuf que de rapiécer un complet raté.

Quoi qu'il en soit, et malgré des attaques constantes, d'autant plus violentes que non méritées et non justifiables, P. Cot reprit et poursuivit son œuvre qui fait que, dès maintenant, l'organisation de l'Aviation correspond du point de vue militaire aux besoins de la Nation, du point de vue civil à la grandeur de notre Pays. (*Applaudissements.*)

L'organisation de l'Armée de l'Air

Vous m'excuserez et me comprendrez si je ne m'étends pas sur les dispositions prises, car elles ont d'autant plus de valeur qu'elles sont moins connues.

Sachez que l'armée de l'Air s'est organisée pour couvrir le pays.

On se couvre contre un risque, un danger. Celui qui, résultant d'un matériel puissant dont la technique est en évolution continuelle et rapide, menace au premier chef notre pacifique Nation, est sans conteste le danger aérien.

Or, ce danger est de tous les instants : l'adversaire éventuel attaquera brutalement, de toutes ses forces, sans déclaration de guerre, en pleine paix.

En effet, celui qui ne balancera pas à risquer la ruine de la civilisation pour s'octroyer la suprématie est logiquement amené à rechercher dans toute son

ampleur le bénéfice de la surprise et l'initiative des opérations pour la durée totale de la courte période qu'il estime nécessaire pour asséner son knock-out et placer le monde devant un fait accompli.

Pour pallier ce danger aérien, il n'est qu'un procédé : se ménager la faculté permanente de susciter instantanément le même danger contre l'agresseur.

Telle est la mission essentielle à laquelle prétend faire entièrement face notre Armée de l'Air actuelle.

Dans leur veille, dans la préparation des actes de défense et de riposte, puis dans l'action lorsqu'elle se déclenche, les chefs des grandes Unités aériennes ont besoin de toute leur liberté d'esprit.

Les besoins en missions aériennes seront toujours inférieurs aux moyens disponibles; à cette insuffisance numérique, il faut remédier par la manœuvre; c'est seulement par leur sens exacerbé de la manœuvre que nos chefs pourront toujours réunir à temps voulu la masse d'unités aériennes propres à toujours saisir l'adversaire du fort au faible.

La vitesse et le rayon d'action des avions modernes autorisent à rechercher des concentrations instantanées de groupes d'un théâtre d'opérations à un autre, ou même à l'intérieur de chacun de ces théâtres.

Pour l'Armée de l'Air moderne, l'esprit de manœuvre doit s'identifier avec celui de Napoléon dans son incomparable campagne de France de 1814.

Il faut donc que les Chefs des grandes unités aériennes aient la possibilité de manœuvrer des groupes aériens avec la certitude que ceux-ci trouveront instantanément sur leurs bases du moment les moyens de vivre et de combattre.

La réunion de ces moyens ne peut incomber aux mêmes chefs sous peine de les paralyser et elle constitue la tâche essentielle du commandement territorial de l'Armée de l'Air.

C'est dans le but d'assurer la riposte immédiate et de manœuvrer, ce qui est le meilleur moyen de pro-

téger le pays contre les attaques aériennes, qu'a été organisée notre Armée de l'Air.

Je ne parle pas à dessein de l'aviation commerciale, me bornant à l'examen du problème intéressant purement la défense nationale, encore que l'aviation commerciale est en elle-même un des meilleurs éléments de cette défense nationale par la qualité exceptionnelle notamment de son personnel navigant et même du personnel sédentaire, particulièrement avertis des besoins de l'aéronautique, et j'en viens aux conclusions en m'excusant d'avoir retenu si longtemps l'attention de cette Assemblée.

Conclusions

Voilà, Messieurs, brossés dans leurs grandes lignes, les différents domaines dans lesquels l'aviation française poursuit sa lutte pour le progrès et la sécurité de la Nation. Cet exposé objectif vous aura permis, j'en suis sûr, de conclure que le Gouvernement de Front Populaire a travaillé de façon tangible et obtenu des résultats dont l'aviation française peut justement s'énorgueillir.

Mais il faut qu'en cette matière, à la fois si vaste et si complexe, qu'est l'aviation, l'opinion des techniciens ne soit pas submergée par les opinions diverses qui trop souvent se propagent d'autant plus facilement qu'elles se fondent sur des tendances particulières.

Beaucoup de ceux qui critiquent l'aviation actuelle ont le souci de satisfaire le goût de leurs lecteurs, et l'impatience publique exige souvent des analyses immédiates de tel ou tel fait alors que les conséquences ne peuvent en être dégagées qu'avec le temps.

Tel est le cas de l'effort développé depuis son avènement par le Gouvernement de Front Populaire dans les différents domaines de l'aviation.

Le travail déjà effectué peut être comparé à celui du semeur qui, ayant mis en terre des graines sélectionnées, commence à voir la terre se couvrir d'une jolie verdure. Il faut du temps pour que cette herbe se change en épis dorés. Il faut aussi du temps pour juger des progrès et pour mettre au point tant d'éléments qui sont indispensables pour former le tout qu'on nomme Aviation.

Et, puisqu'il est indéniable qu'il faille du temps pour que la moisson mûrisse, nous pouvons déjà considérer comme un tour de force les progrès accomplis.

Certains diront que la course Istres-Damas vient à l'encontre de ce que j'avance.

A ceux-ci je répondrai que cette course est au contraire un exemple qui illustre cette nécessité, à laquelle je vous exhorte, de ne conclure qu'après un examen sans passion et avec du recul.

La course Istres-Damas?

Oui, quel concert de lamentations n'avons-nous pas entendu à ce moment. Et comme c'était agréable pour certains d'amener un public crédule à confondre le résultat d'une épreuve importante avec le travail en cours dans nos usines! Mais le profane pouvait croire que cette course était un but pour notre industrie aéronautique. Il a fallu peu de temps pour lui prouver que nos machines si décriées étaient capables des plus prestigieuses prouesses.

Trois records du monde ajoutés au palmarès de la France il y a quelques semaines, et deux autres records remportés hier, illustrent magnifiquement ce principe qu'il est mauvais, qu'il est faux de conclure hâtivement en matière d'aviation, lorsqu'il s'agit de comparer l'effort et la capacité de notre industrie française à ceux des autres nations, et je regrette sincèrement pour ma part de voir traités presque sur place publique des problèmes qui intéressent si intimement notre défense nationale. (*Applaudissements.*)

Je suis sûr, Messieurs, que vous ferez confiance à un homme qui a donné vingt-neuf fois un record du monde à l'aviation française, lorsqu'il vous dira que la réussite d'un vol inégalé est le fruit d'un travail immense.

Chacun des trois récents records du monde français représente, affirme et illustre de la façon la plus indiscutable, le travail accompli dans nos usines nationalisées :

travail de bureaux d'études,
travail de réalisation,
travail de mise au point,
travail d'utilisation.

Tous ces stades de travail, aussi bien du côté militaire que du côté civil, industriel et commercial, le Gouvernement de Front Populaire les a rénovés, réorganisés, fécondés et tonifiés.

La germination est accomplie et, si j'en juge par le nombre de moissonneurs qui se présentent pour profiter de la récolte, celle-ci sera bien belle. Elle le sera, certes, mais à condition qu'on ne cesse de veiller sur elle. Et mieux que quiconque un ministre radical de ce Gouvernement de Front Populaire, qui en a été l'artisan, est tout désigné pour lui apporter les soins dont elle a besoin encore. Vous lui donnerez donc toute votre confiance. Cela permettra, Messieurs, soyez-en sûrs, à notre belle aviation française de demeurer toujours la prestigieuse aviation en qui chacun sait reconnaître une vigilante, fidèle et solide gardienne de la paix européenne et mondiale. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Si je n'ai pas le droit de prendre parti dans le débat, je salue cependant, en la personne de Bossoutrot, un des as mondiaux de l'aviation. (*Vifs applaudissements.*)

La parole est à M. Druilhe, membre de la Commission de Défense nationale.

M. Druilhe. — Citoyens, dans son rapport si lumineux, notre ami Pierre Ducas a exposé toutes les raisons qui militent en faveur de la création d'un sous-secrétariat d'Etat à la mobilisation industrielle. La Commission de la Défense nationale tout entière a approuvé ce rapport et j'espère que le Congrès l'approuvera également.

Vous avez certainement remarqué, dans ce rapport, l'absence de tout commentaire au sujet de l'action actuelle de l'Italie en Espagne et en Méditerranée. Je comprends fort bien les raisons de cette omission, mais comme cette question intéresse au premier chef notre Défense nationale, le militant que je suis a le devoir de vous en entretenir.

Au préalable, je déclare faire abstraction de toute idéologie et je veux analyser la situation aux points de vue géographique et militaire qui constituent, à mon sens, les données essentielles du problème.

Sous cet aspect, il nous apparaît très dangereux de laisser se poursuivre une action militaire qui a pour but de couper nos communications en Méditerranée par l'occupation et l'organisation des points stratégiques qui commandent nos routes maritimes et aériennes. (*Applaudissements.*)

Cette action militaire, avouée et glorifiée par le Duce comme moyen de lutte contre le communisme n'est, en réalité, que la mise en place du dispositif d'attaque prévu contre la France dans le plan du dictateur romain. (*Applaudissements.*)

L'examen objectif de l'action diplomatique et militaire de l'Italie depuis 1925 nous en donne la preuve et il faut reconnaître que cette action a été couronnée de succès et qu'elle s'est déroulée sous nos yeux.

Pour la clarté de cet exposé, il faut d'abord rechercher le but poursuivi et je n'étonnerai personne en disant que, ce but, c'est la reconstitution de l'empire des Césars. Quelle que soit l'opinion de certains qui ont péjorativement qualifié Mussolini de « César de

carnaval », manquant ainsi de la mesure qui devrait convenir à tous les hommes d'Etat, nous pensons que ce plan est bien à la taille de l'homme orgueilleux et volontaire qui a pris en main les destinées de l'Italie.

La réalisation de ce plan, dirigé essentiellement contre notre pays, nécessite au préalable une action politique intérieure et extérieure et des conditions et moyens militaires que nous allons analyser.

En politique intérieure — c'est la première phase — il fallait, au préalable, asservir le peuple, supprimer toute opposition. Par l'exil, l'oppression et le meurtre, l'Italie n'a plus qu'une volonté : celle du dictateur qui a toute liberté de façonner à sa volonté l'éducation militaire de son peuple.

En quelques années, il a pu ainsi forger un outil de guerre remarquable sur lequel il peut s'appuyer pour sa politique extérieure. Il n'entre pas dans cet exposé d'examiner au prix de quels sacrifices. Nous faisons seulement des constatations.

Son action politique extérieure a subi plusieurs évolutions. D'abord une première phase : l'Italie s'assure la maîtrise de l'Adriatique par la colonisation de l'Albanie. Deuxième phase : son traité d'union douanière avec l'Autriche et la Hongrie lui a permis de neutraliser l'action éventuelle de la Yougoslavie et de jouer un rôle de protecteur et d'arbitre entre les deux blocs de l'Europe centrale.

A Stresa, elle joue le jeu contre l'Allemagne et monte la garde au Brenner. Elle augmente ainsi son prestige.

Troisième phase : elle monnaie sa réconciliation avec notre pays et elle obtient des avantages territoriaux sur la Mer Rouge et la liberté de ses futures entreprises en Ethiopie.

Sa quatrième phase, c'est un revirement complet. C'est son entente avec l'Allemagne, c'est la lutte en commun contre le communisme, l'organisation de l'insurrection espagnole, la fomentation de troubles

et de désordres dans les colonies françaises et anglaises, le soutien de l'action japonaise en Chine pour fixer en Orient une partie des forces anglo-françaises.

Voyons son action militaire. Après avoir organisé une armée de conquête, le dictateur maintient son pays en état de mobilisation permanente. Avant d'entreprendre la conquête de l'Ethiopie, il lui faut s'assurer des points de passage obligés de la Méditerranée sur la ligne maritime de l'Océan Atlantique à la Mer Rouge et c'est la Sicile transformée en véritable forteresse, le contrôle du détroit de Messine, la transformation de l'île de Pentellaria, qui commande le passage tunisien, en base aéro-navale.

Ce dispositif lui donne la clef des portes de communication entre les deux bassins méditerranéens. Les voies stratégiques de Lybie lui permettent d'exercer une pression sur l'Egypte ou la Tunisie. Le blocage du canal de Suez peut être assuré, au nord, par les bases italiennes de Rhodes et de Tobrouck.

Au sud, l'Italie commande l'entrée de la Mer Rouge dans le détroit de Bab-el-Mandeb, par l'îlot de Doudmerrah, et le territoire de 10.000 km², au nord d'Obock, que, sous le régime de Pierre Laval, la France lui a cédés si malencontreusement comme cadeau d'amitié. (*Applaudissements.*)

De ce moment, le dictateur romain peut entreprendre ses conquêtes. Il sait que le gouvernement français de Pierre Laval restera neutre et ne suivra pas l'Angleterre dans une action militaire éventuelle. Il sait que l'Angleterre n'a pas les moyens militaires d'agir seule. Il connaît l'impuissance de la Société des Nations.

Dès lors, il agit de toute sa puissance militaire sur le malheureux pays abyssin, objet de sa première convoitise. Le succès couronne son audacieuse entreprise.

Bravant ouvertement l'Angleterre, il augmente considérablement son prestige et les nations du cen-

tre de l'Europe et des Balkans, sensibles aux démonstrations de force, cherchent à s'assurer une neutralité dans une éventuelle querelle entre les grandes puissances.

La confiance en la France est ébranlée, le prestige de l'Angleterre est diminué. L'Italie victorieuse poursuit activement la réalisation de ses buts de conquête. Elle attire l'Allemagne, se fait le champion de ses revendications. L'axe Rome-Berlin est constitué. Elle intervient militairement dans le conflit espagnol qu'elle a organisé et envoie un corps expéditionnaire de plus de 100.000 hommes avec des moyens matériels puissants. Elle organise de concert avec l'Allemagne, la fortification de la côte sud de l'Espagne et du Maroc espagnol.

Gibraltar, menacé par terre, est neutralisé. Le verrouillage occidental de la Méditerranée est entre ses mains. Ensuite, elle occupe militairement Majorque, créant ainsi une menace formidable pour nos communications avec notre empire colonial.

Enfin, bravant toutes les conventions internationales, son audace n'a plus de bornes. Les navires de commerce sont torpillés par des sous-marins soidisant inconnus et des avions dont nous faisons semblant d'ignorer la nationalité bombardent nos paquebots. Mussolini fomente tous les troubles des colonies françaises et s'érige en protecteur de l'Islam.

Il qualifie de « corps pourris » les pays démocratiques et s'inscrit comme leur héritier. Avec un cynisme à la mesure de son ambition, il prend prétexte de croisade contre le communisme, alors que dans tous ses calculs, dans toute son action, il n'entre pas la moindre parcelle d'idéologie.

Il faut que le peuple français soit alerté, il faut qu'il sache que notre sécurité est menacée, que notre empire colonial est convoité et que le plan du dictateur romain, qui est en voie de réalisation par la prise de possession des points stratégiques de la Méditerranée, n'a d'autre but que la conquête de

l'Afrique du Nord, de la Corse et de quelques provinces françaises et que déjà, dans les écoles, les atlas géographiques de l'Italie indiquent aux enfants les futures limites de l'Empire romain.

Il faut aussi que les Français sachent que la volonté de Mussolini n'a pas de plus sûr appui que la faiblesse des pays démocratiques et leur peur de la guerre. (*Applaudissements.*) Cette volonté ne s'inclinera que devant la force, car la démonstration de la force inspire toujours aux malfaiteurs la crainte salutaire et impose la paix.

Au contraire, la faiblesse et la crainte conduisent droit à la guerre.

En présence de cette tragique situation, quelles mesures devons-nous prendre? Il ne m'appartient pas, citoyens, de vous répondre. Notre président Daladier disait récemment qu'il fallait, à certains moments, savoir dire non. Nous pensons que ce moment est arrivé depuis longtemps déjà, car il s'agit, non point de retarder la guerre en capitulant pour qu'on nous l'impose demain dans de très mauvaises conditions, mais de montrer au dictateur romain que nous sommes résolus à défendre nos libertés avec tous nos moyens et à déjouer tous les plans de conquête et de domination.

Pour ces buts, nous faisons confiance à la vigilance de notre ministre de la Défense nationale et de nos amis au gouvernement. Je terminerai ce court exposé en exprimant le souhait qu'à l'intérieur de ce pays, tous les Français prennent conscience du danger qui menace la France. Il serait souhaitable que nos adversaires politiques cessent, dans leurs journaux, leurs campagnes antifrançaises. (*Applaudissements.*) Il serait souhaitable de voir cesser la campagne de louange et d'approbation de l'action du Duce, qualifié seul défenseur du droit en Europe. (*Applaudissements.*)

L'opinion publique française doit savoir qu'il est impossible de faire confiance aux engagements de

Mussolini qui a constamment renié ses engagements internationaux. (*Applaudissements.*)

Nous demandons à ces adversaires politiques de montrer quelque pudeur et de se rappeler qu'au-dessus des passions politiques et des luttes partisanes, il y a la République de France et la défense de son sol et de ses libertés. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Pour terminer le débat de défense nationale, la parole est au citoyen Sableau, président des Jeunesses radicales de France. (*Applaudissements et mouvements divers. Protestations sur divers bancs.*)

M. Sableau. — Je suis à cette tribune pour remplir un devoir : celui de remplacer notre ami Manescau.

Pour moi, j'exprimerai ma pensée samedi après-midi dans le débat de politique générale. Que mes amis et les autres se rassurent : ils seront fixés... (*Applaudissements sur divers bancs.*)

J'ai à présenter quelques réflexions sur l'exposé de M. Ducas. Il faut reconnaître, à son avantage, que son rapport a été, vis-à-vis du ministre de l'Air, d'une modestie charmante (*applaudissements et mouvements divers*) et, qu'en aucune manière, il n'a parlé des questions qui intéressent ce Congrès et que, pour rafraîchir la mémoire de ces Messieurs, je tiens à poser ici.

1° Quelles sont les raisons pour lesquelles la course Istres-Damas s'est terminée par un désastre national? (*Applaudissements sur divers bancs. Bruits et interruptions.*)

Un délégué. — C'est une interpellation!

M. Sableau. — Nous allons dire la vérité; le citoyen Cot répondra. (*Bruit prolongé.*)

M. le Président. — M. Sableau a d'autres questions à poser à M. Pierre Cot qui lui répondra ensuite. Je vous prie de laisser continuer l'orateur. (*Cris nombreux de : Vive Cot!*)

M. Sableau. — 2° Est-il exact que — puisque toutes les usines de fabrication d'aviation de guerre sont nationalisées — le gouvernement français ait fourni des avions à l'Espagne (*Interruptions et bruit*) et, si ces livraisons ont eu lieu, de quelle manière se sont opérés les règlements?

Je demande encore à M. le ministre de l'Air s'il est au courant d'une commande passée à l'Italie (*vives exclamations*), au nom de la République d'Haïti...

3° Enfin, est-il exact que nos usines nationalisées — qui travaillent déjà au ralenti — sont susceptibles de fournir des avions aux Chinois?

Sur de nombreux bancs. — Vive Cot! Vive Cot|

M. le Président. — Je me refuse à donner la parole à Pierre Cot avant que vous n'ayez laissé terminer M. Sableau. (*Applaudissements.*) Je vous prie de l'écouter en silence, sans passion.

M. Sableau. — Si vous voulez entendre Pierre Cot, vous avez intérêt à me laisser terminer. (*Voix nombreuses! Non! non!*) Sinon, M. Pierre Cot ne parlera pas. (*Applaudissements et bruit.*)

Je demande à mes amis de se souvenir de cet accueil et de le réserver aux autres. (*Nouvelles interruptions.*)

M. le Président. — Je vais être obligé de suspendre la séance si vous ne laissez pas terminer l'orateur.

M. Sableau. — Voilà donc trois questions précises. N'ayant pas, nous, une formation cléricale,

nous attendons que l'on nous parle un langage radical et qu'on réponde franchement. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Ce débat est très important et très grave et il ne doit pas laisser place à la passion. (*Applaudissements.*)

M. Sableau a posé trois questions. (*Le Président les relit.*) Je donne la parole à M. Pierre Cot, ministre de l'Air. (*Vifs applaudissements.*)

M. Pierre COT, *ministre de l'Air.* — J'ai, sans doute, un peu de naïveté, mais je ne pensais pas que, dans un Congrès Radical-Socialiste, nous retrouverions, dans la bouche d'un membre du Parti Radical, dans les termes mêmes où les adversaires les impriment, les attaques de l'*Action française* et de *Gringoire.* (*Vifs applaudissements.*)

Il y a, c'est vrai, à l'heure actuelle, des attaques déchaînées contre un des vôtres dans cette même presse que nous avions vue hier, attaquer Herriot, Daladier et Chautemps. (*Applaudissements.*) Et je ne croyais pas que, dans la meute, il y avait M. Sableau. (*Applaudissements.*)

VOIX DIVERSES. — Exclusion!

M. Pierre COT. — M. Sableau m'a posé des questions. Je vais d'abord dire une chose : c'est que je ne lui reconnais aucune compétence sur ces matières. (*Applaudissements.*)

Notre Parti s'honore d'avoir de grands aviateurs...

SUR DIVERS BANCS. — Les questions!

M. Pierre COT. — Nous avons dans nos rangs Bossoutrot, Sadi Lecointe, Fonck, Ducas, commandeur de la Légion d'honneur. (*Applaudissements.*)

Quand il s'agit d'aviation, citoyens, je pense que c'est une autre autorité que celle de M. Sableau! (*Applaudissements.*)

Je vais répondre brièvement aux questions qu'il m'a posées.

La course Istres-Damas, nous l'avons perdue, c'est vrai. Mais permettez-moi de vous demander si, l'an dernier, quand l'aviation française a gagné, aux Etats-Unis, une course plus importante encore, organisée par les Etats-Unis eux-mêmes, il y a eu, dans le monde entier, une presse qui ait osé imprimer contre le ministre de l'Air des Etats-Unis ce qu'on a imprimé contre moi? (*Applaudissements.*)

Quel est donc cet état d'esprit? Comment! on voudrait que nous n'organisions des compétitions internationales que lorsque nous sommes sûrs de les gagner? Allons donc! La France s'honore précisément d'aller partout, d'être toujours présente et, monsieur Sableau, vous auriez pu, si vous aviez connu la question, à côté d'Istres-Damas, rappeler non seulement la victoire que je viens de souligner, mais aussi ces records récents, ces records en charge que des hommes, des Français, quelles que soient leurs opinions, conquéraient pour les ailes françaises, avec un matériel français, sous un ministre du Front populaire radical-socialiste. Cela ne vous intéresse pas, tant mieux pour vous! (*Vifs applaudissements.*)

Deuxième question : livraison d'avions à l'Espagne ou à la Chine.

Je vous répondrai simplement que les questions ont été posées, en effet, dans la presse des ennemis de la France. Mais la réponse a été faite. Elle est venue, vous le savez, non seulement du Président du Conseil et du ministre des Affaires étrangères, mais encore, pour l'honneur de la France, vous l'avez oublié, du Président de la Commission de Contrôle international : le colonel Lunn qui, en quittant sa mission, a reconnu que notre pays et

peut-être lui seul, avait été fidèle aux engagements qu'il avait souscrits et que la France avait respecté la parole qu'elle avait donnée. (*Applaudissements.*)

J'ai fini. Je ne m'amuserai pas à chercher les raisons qu'il peut y avoir derrière ces questions. Je dirai simplement que, quand il s'agit de la défense nationale, il conviendrait qu'on mesurât son langage et vous ne l'avez pas fait. (*Applaudissements.*)

Vous disiez tout à l'heure que vous aviez le droit de poser ces questions et que vous agissiez par patriotisme.

Monsieur Sableau, laissez dire à un homme qui a fait la guerre, qui s'est engagé, qui a été cité et blessé que, sur le terrain du patriotisme, il ne reçoit pas de leçon de vous. (*Applaudissements.*)

Je voudrais terminer sur une parole d'apaisement. Il faudrait que cela suffise et il faudrait que tout cela cesse. (*Très bien! Très bien!*)

Nous avons le droit de ne pas être d'accord sur tel ou tel point de notre politique. Mais il y a cependant deux points communs à tous les radicaux : c'est l'intérêt de notre Parti et c'est l'intérêt de la République et de la France. (*Vifs applaudissements.*)

Je remercie mes amis Bossoutrot, Ducas et Brissaud-Desmaillet, l'ancien général des chasseurs alpins — et chacun sait ce que cela veut dire — des paroles qu'ils ont prononcées à mon endroit.

Je vous remercie, comme vous le faites toujours quand un des vôtres est attaqué, quand on se fait l'écho, ici ou ailleurs, des infâmes rumeurs de la presse nationaliste de *Gringoire* ou de l'*Action française* (*vifs applaudissements*) de m'avoir, une fois de plus vengé, et au centuple, par vos applaudissements et par votre attitude, d'attaques que je méprise comme vous les méprisez. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je demande aux jeunes équipes de radicaux, je

demande à Sableau lui-même de revenir, s'il le peut et je souhaite qu'il le puisse, à une plus saine compréhension de ses devoirs de Français et de radical.

Le Parti Radical continuera, au ministère de l'Air comme ailleurs, à servir la République, la démocratie et la France. (*Vifs applaudissements prolongés. MM. les Congressistes se lèvent et font une ovation au ministre de l'Air.*)

M. Ducas, *rapporteur.* — Votre rapporteur vous demande, en conclusion, de chanter la *Marseillaise.*

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Ducas auquel M. Pierre Cot a rendu hommage et qui, par le travail qu'il a fourni, mérite vos applaudissements.

(*Ces conclusions sont adoptées.*)

L'ENSEIGNEMENT

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Albert Bayet sur les questions d'enseignement.

La parole est à M. Albert Bayet.

M. Albert Bayet, *rapporteur.* — Au nom de votre Commission de l'Enseignement, j'appelle votre attention sur un aspect du problème scolaire qui intéresse au plus haut point l'ensemble de l'Université : je veux dire la situation faite actuellement à l'école de la République.

Je vise en particulier la situation scolaire dans nos départements de l'Ouest. J'ai dressé une statistique portant sur sept de ces départements. Elle démontre qu'au cours des cinq dernières années, l'école privée, l'école confessionnelle n'a pas cessé de faire des progrès. Voici les chiffres.

En 1931, les élèves de l'école laïque dans ces départements étaient au nombre de 111.735, et ceux de l'école privée au nombre de 163.618, soit une différence de 51.883 au profit de l'école privée. En 1935, ces chiffres ont passé respectivement à 116.947 et 174.417, soit une différence de 57.470 au profit de l'école privée.

D'après des renseignements qui m'ont été transmis par plusieurs membres de notre Parti, la situation se serait encore aggravée au cours de l'année scolaire 1936-1937.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, j'appelle l'attention du Congrès sur les chiffres ci-après concernant les cinq départements dans lesquels le nombre des filles fréquentant l'école publique est inférieur à celui des filles fréquentant l'école privée :

	Ecole publique	*Ecole privée*
	—	—
Ille-et-Vilaine	14.440	28.392
Loire-Inférieure	16.648	28.653
Maine-et-Loire	10.939	23.243
Morbihan	13.978	26.534
Vendée	9.869	19.268

Ainsi, dans ces départements, les effectifs de l'école publique sont, en gros, moitié moindres que ceux de l'école privée. L'école de la République y est constamment tenue en échec.

Est-ce à dire que, du moins, grâce à cette lutte des deux écoles, tous les enfants reçoivent l'instruction primaire? Non, malgré la concurrence que se font ces deux écoles, on constate, si bizarre que ce soit, qu'un nombre très élevé d'enfants ne fréquentent ni l'une ni l'autre. Ce nombre est dans le Finistère de 8.609, dans le Maine-et-Loire de 5.761, dans l'Ille-et-Vilaine de 5.402, dans le Morbihan de 5.600, dans la Loire-Inférieure de 6.304,

dans la Vendée de 6.567; au total, pour ces six départements de l'Ouest, 45.302 enfants qui ne reçoivent aucune instruction.

C'est pourquoi nous demandons, avec une pleine confiance, au ministre de l'Education nationale, de prendre les mesures nécessaires, d'une part pour assurer la fréquentation scolaire, d'autre part pour défendre notre école laïque et républicaine. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, mes chers collègues, j'arrive au point vif sur lequel je veux attirer votre attention. Par quels procédés arrive-t-on à vider l'école laïque au profit de l'école privée?

Le premier procédé est banal. Il consiste à dire : l'école laïque est satanique, elle a été faite par les radicaux, elle fabrique en série des assassins et des apaches, etc..., etc...

Mais il y a plus grave que ces campagnes d'insultes. L'autre procédé est la pression exercée, principalement dans nos départements de l'Ouest, pour contraindre les citoyens pauvres à envoyer leurs enfants à l'école libre sous peine de perdre leur gagne-pain.

Voici à cet égard une lettre-type envoyée par de grands propriétaires à leurs fermiers ou à leurs métayers; je supprime, bien entendu, les noms pour ne pas nuire aux intéressés :

« Monsieur,

« Il vient de m'être signalé que vous envoyez vos enfants à l'école laïque. Vous êtes le seul à le faire dans ce village. Je vous invite à me donner les raisons de votre conduite. Je vous avertis en tout cas que cela ne peut pas durer. »

Quand un fermier, quand un métayer reçoit cette lettre, il a le choix : ou bien perdre sa place en laissant ses enfants à l'école laïque, ou bien la conserver en retirant ses enfants de l'école laïque pour les mettre à l'école confessionnelle.

J'estime que cet état de choses doit retenir l'attention de tous les républicains. (*Applaudissements.*)

En tout cas, c'est le devoir du Parti Radical, fidèle à ses grandes traditions laïques, de se faire le défenseur de l'école républicaine.

Depuis quelque temps j'entends dire, vous entendez tous dire, — et je me permets d'ajouter qu'on le dit un peu trop à droite et à gauche, — que la laïcité a fait son temps, ainsi d'ailleurs que le radicalisme lui-même, que les partis qui mettent la raison et l'intelligence au-dessus de tout, sont des partis vieillis, périmés, qu'enfin il faudrait renvoyer au magasin des accessoires défraîchis ce qui a été l'idéal et l'œuvre de Gambetta, de Jules Ferry, de Paul Bert, de Ferdinand Buisson, de Léon Bourgeois, de Combes, de Pelletan, les meilleurs et des plus grands des nôtres.

Nous pensons, au contraire, que l'heure s'impose plus que jamais de défendre l'idée laïque, parce que la seule force intellectuelle que l'on puisse opposer efficacement au fascisme, c'est la laïcité. (*Applaudissements.*)

Le fascisme, qui triomphe insolemment dans certains pays, qui essaie de triompher dans le nôtre, c'est avant tout le conformisme : ne pense pas par toi-même, pense ce qu'on t'ordonne de penser.

La laïcité, au contraire, dit à l'enfant et à l'homme : pense par toi-même, réfléchis par toi-même, conclus par toi-même.

Si le Parti Radical arrive à ressusciter la grande flamme laïque, à faire pénétrer dans les esprits et dans les cœurs de tous les individus la volonté d'être soi-même, le fascisme reculera.

Si au contraire vous, Parti Radical, qui êtes le parti né de la laïcité, vous fléchissiez comme d'autres, c'en serait fait de tout ce qui depuis un demi-siècle a constitué l'originalité de notre œuvre et de notre idéal.

C'est pourquoi, en terminant, je me tourne avec une pleine confiance vers notre ministre de l'Education nationale pour lui demander de défendre, par des actes, l'école laïque, et à vous, mes chers collègues, je dis :

N'ayez pas honte de ce qui vous honore, n'ayez pas honte d'être laïques. (*Applaudissements.*)

Rien n'est plus beau, rien n'est plus noble dans les partis républicains que la laïcité, expression politique et pédagogique de la liberté de conscience.

C'est dans tous les domaines que vous avez à faire triompher la liberté, en politique intérieure, en politique extérieure. Mais commencez par la faire régner là où rien ne peut l'atteindre, au sein de votre propre conscience, au sein de toutes les consciences individuelles. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le ministre de l'Education nationale.

M. Jean Zay, *ministre de l'Education nationale.* — Vous comprendrez que je veuille non seulement remercier en votre nom notre ami Albert Bayet de son excellent rapport, mais encore lui donner en quelques mots une adhésion très réfléchie.

La laïcité n'est pas seulement la garantie essentielle de la liberté de conscience pour tous. Elle est aussi, au sens large du mot, la doctrine française que les régimes monarchistes eux-mêmes ont souvent consacrée avec une rigueur particulière.

Il est naturel, et vous me dispenserez à cet égard de tout commentaire, que le Gouvernement veille à garantir la liberté de conscience, à assurer non seulement l'instruction qui est due à tous les enfants, mais encore à éviter que s'exercent sur de jeunes et fragiles consciences de ces pressions et de ces sollicitations qui sont plus regrettables et plus funestes à l'école que partout ailleurs.

J'y ai pour ma part veillé depuis 16 mois. J'y veillerai demain plus que jamais.

Mais je voudrais joindre au rapport d'Albert Bayet un hommage particulier envers cet admirable corps enseignant qui n'est souvent attaqué que parce qu'on sait qu'il se confond avec la sécurité même du régime républicain et qui, dans des circonstances parfois difficiles, remplit sa tâche avec clairvoyance. (*Applaudissements.*)

Un grand esprit de renouvellement et d'action réformatrice anime en ce moment l'Université française. Nous essayons — et nous le ferons en conformité étroite avec la doctrine radicale qui a prêté à travers l'histoire républicaine une attention spéciale aux problèmes d'instruction — de donner enfin à notre éducation les formules souples, méthodiques, harmonieuses, qui, en assurant son équité démocratique, fourniront à tous les enfants, dans le respect de la liberté des parents, les renseignements voulus pour réserver à chacun l'accès aux plus hautes destinées, en fonction seulement du travail et de l'intelligence. (*Applaudissements.*)

Vous avez, l'an dernier, à Biarritz, donné votre adhésion à cet effort. Dans quelques semaines, un projet de loi sur la réforme de l'enseignement, un projet de loi sur la création d'une école nationale d'administration et un projet de loi sur le statut juridique du droit d'auteur et du contrat d'édition donneront enfin à la vie intellectuelle française et à l'école française, qui est la parure et l'orgueil de la Nation, la base solide à laquelle elles ont droit.

Nous remplirons ainsi, en plein accord avec notre doctrine radicale-socialiste, les plus hauts devoirs de la démocratie envers elle-même et son admirable jeunesse. (*Applaudissements.*)

Un délégué. — Où en est la question de l'abrogation de la loi de 1865?

M. Jean Zay, *ministre de l'Education nationale.* — J'entends un de nos amis demander une précision au sujet de l'abrogation de la loi de 1865. Je lui donne bien volontiers à ce sujet une réponse précise. Un projet de loi, voté depuis de longues années par la Chambre et qui, en abrogeant la loi de 1865 sur l'enseignement secondaire spécial, pare, sans aucune menace pour personne, à quelques-uns des dangers qu'on a signalés tout à l'heure, est actuellement rapporté au Sénat par notre ami Bachelet, sénateur de la Seine.

Ce rapport est déposé sur le bureau de la Haute Assemblée, et j'ai reçu de M. Bachelet lui-même, à la Commission sénatoriale de l'enseignement, l'assurance qu'il sera inscrit à l'ordre du jour d'une des prochaines séances du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — En conclusion du débat sur l'enseignement, je suis saisi par la Commission d'un ordre du jour ainsi conçu :

« Le Congrès, constatant que la campagne contre l'école laïque a recours à des procédés inadmissibles et que, dans les départements de l'Ouest, cette campagne a des résultats désastreux pour l'école publique, demande avec confiance à M. le ministre de l'Education nationale :

« 1° De provoquer des poursuites judiciaires contre les auteurs d'articles ou de brochures accusant l'école laïque de former des voleurs, des apaches et des assassins;

« 2° de déposer un projet de loi réprimant comme un délit le fait de contraindre un fermier, métayer, ouvrier ou employé à envoyer ses enfants à l'école privée en le menaçant de lui faire perdre son emploi;

« 3° d'étudier les mesures législatives ou administratives propres à obtenir que tous les enfants de France reçoivent effectivement l'instruction primaire.

« Le Congrès affirme son attachement profond à

la laïcité de l'Etat et de l'Ecole, qui n'est que l'expression politique et pédagogique de la liberté de conscience et d'un idéal de fraternité. »

Si personne ne demande la parole, je mets cet ordre du jour aux voix.

(Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — Je propose au Congrès de renvoyer à demain matin la suite de son ordre du jour, qui comporte l'examen des questions intéressant les fonctionnaires. (*Assentiment.*)

(La séance est levée à 18 heures 50 minutes.)

TROISIEME SEANCE

Vendredi 29 octobre, matinée

PRESIDENCE DE M. FERIN

La séance est ouverte à 9 h. 25, sous la présidence de M. Férin, député de la Marne, assisté de MM. René-Renoult, sénateur du Var; Perfetti, député de la Haute-Marne; Laurens, député du Loir-et-Cher, comme vice-présidents, et de MM. Rigollet, Curinier et Brossier, trésorier général de l'Amicale des Fonctionnaires, comme secrétaires, ainsi que de M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport de M. Danty-Lafrance sur les questions concernant les fonctionnaires.

La parole est à M. Danty-Lafrance.

M. Danty-Lafrance, *rapporteur*. — C'est le Congrès de Biarritz qui, à l'unanimité, dans la séance du 23 octobre 1936, a décidé la création, au siège du Comité exécutif, d'une commission chargée d'étudier toutes les questions relatives au personnel des Administrations de l'Etat, des départements, des communes et des services concédés (transports, chemins de fer, électricité, eau, gaz, etc.).

Les fonctionnaires radicaux qui se sont réunis spontanément l'an dernier, à la Mairie de Biarritz,

avaient certes la volonté de sauvegarder non seulement leurs intérêts matériels déjà menacés par la hausse des prix, mais aussi leurs intérêts moraux.

Une autre pensée, plus désintéressée, animait nos cœurs. Avec tous les militants radicaux, nous avons constaté de quel poids, néfaste pour les candidats de notre Parti, avait pesé dans la bataille électorale de mai 1936 la désaffection de la grande majorité des agents de l'Etat, surtout des petits fonctionnaires qui se sont éloignés de ce Parti radical qui a tant fait pour eux dans le passé, et qu'on représente comme se désintéressant de leurs plus légitimes revendications.

Le Parti radical, qui ne méritait pas les attaques qu'il a subies, trouve aujourd'hui dans la justice immanente des faits l'entière justification de son attitude. (*Applaudissements.*)

Il n'est pas question de revenir ici sur la condamnation des décrets Laval que la majorité du peuple français a prononcée l'an dernier; mais nous avons tout de même le droit de rappeler, nous autres fonctionnaires restés fidèles à notre Parti, que si les députés socialistes et communistes n'avaient pas refusé à Daladier, à Chautemps et à Sarraut le faible pourcentage de retenue sur nos traitements qu'ils proposaient en 1933, s'ils n'avaient pas abattu successivement six ministres radicaux sur cette question du prélèvement destiné à parfaire l'équilibre budgétaire, nous n'aurions pas aujourd'hui la double dévaluation et la hausse verticale du prix de la vie frappant, plus durement que ne l'a fait aucun décret-loi, les moyens matériels d'existence de centaines de milliers de petits fonctionnaires. Ceux-ci peuvent constater aujourd'hui que les conseilleurs ne sont pas toujours les payeurs et que le pouvoir d'achat de la monnaie que nous touchons en rémunération de notre travail a plus d'importance que le montant nominal de nos traitements. (*Applaudissements.*)

Mais pour ramener les fonctionnaires au radica-

lisme, qui leur a apporté, depuis un demi-siècle, non pas de belles promesses suivies de lourdes déceptions, mais la sécurité matérielle et l'indépendance politique, une œuvre d'organisation et de propagande s'imposait.

C'est cet esprit d'attachement à un parti auquel nous sommes fiers d'appartenir qui nous a fait demander et obtenir du Congrès de Biarritz la constitution de notre commission.

Je veux en résumer maintenant très brièvement les travaux.

Installée par le Secrétaire général du Parti, notre ami Pierre Mazé, elle s'est immédiatement mise au travail en commençant par la réalisation des trois vœux votés par le Congrès de Biarritz.

Le premier de ceux-ci était ainsi conçu :

1° « Que la proposition de rétablir la loi d'avril 1924 sur les retraites faites par le Gouvernement, votée par la Chambre en même temps que le projet d'alignement des monnaies et disjointe par le Sénat, soit reprise, ainsi qu'il a été promis, dans un projet de loi spécial qui serait soumis aux Chambres avec le budget de 1937. »

A la suite des actives démarches faites par nos représentants auprès des Ministres et parlementaires de notre Parti, nous avons obtenu entièrement satisfaction, puisque la loi de finances du 31 décembre 1936 a porté retour aux dispositions du 11 avril 1924 en ce qui concerne les statuts des retraités civils.

Le deuxième vœu demandait :

2° « Que le projet de décret-loi sur les cumuls en préparation, et visant les fonctionnaires en activité et les titulaires de pensions d'ancienneté, ne comporte, en ce qui concerne les rémunérations privées, aucune disposition qui porte atteinte à la liberté individuelle et à la liberté du travail. »

Ici aussi, nous avons eu satisfaction dans une large mesure.

Déjà à Biarritz, dans son éloquent discours, M. le Ministre de l'Education nationale affirmait qu'il ne pouvait être question « sous aucune forme, d'aboutir, sous prétexte de réprimer certains abus, à des règles préjudiciables à l'activité intellectuelle française ». Il nous apportait l'assurance que les intérêts supérieurs des travailleurs intellectuels ne pourraient pas être compromis et que « le Ministre responsable, qui a l'honneur de les défendre, veillerait utilement à ce qu'ils soient à l'abri de toute menace ».

Ces paroles de bon sens et de justice, dont, au nom de tous mes collègues radicaux du corps enseignant de la République, je me permets de remercier le citoyen Jean Zay, ont servi d'heureux prologue au décret sur les cumuls, qui, tout en réprimant certains abus intolérables, a donné satisfaction aux revendications des retraités.

Ceux-ci, après une existence de labeur passée au service de la collectivité, n'entendent pas être traités en citoyens de deuxième zone, sous le prétexte que l'Etat leur verse la retraite à laquelle ils ont droit de par leurs statuts, et qu'ils ont largement contribué à constituer par de lourds prélèvements sur leurs traitements, pendant leurs 25 ou 30 années de service actif.

Enfin, le troisième vœu disposait que :

3° « Pour réaliser les aspirations légitimes de la jeunesse en quête de débouchés, le personnel féminin des administrations publiques qui réunit au moins 25 ans de service soit autorisé, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. Il lui serait accordé dans ce cas une bonification égale au nombre d'années de services restant à accomplir pour avoir droit à la pension d'ancienneté prévue par la loi du 4 avril 1924. »

Ici, malgré l'accueil favorable fait à cette préoccu-

pation, toute inspirée du souci de l'intérêt général, et plus particulièrement du désir d'ouvrir aux jeunes l'accès des carrières de l'Etat, il ne nous a pas été possible d'obtenir l'insertion de ces dispositions dans un texte législatif. Nous insisterons de nouveau et espérons être plus heureux prochainement. (*Applaudissements.*)

Mais à peine commencions-nous nos travaux que de nouveaux et graves problèmes s'imposaient à notre examen.

De tous côtés nous parvenaient les protestations les plus motivées contre les brimades dont certains de nos collègues radicaux-socialistes étaient victimes. (*Applaudissements.*)

Bien loin de procéder à l'épuration réclamée par le Rassemblement populaire, et destinée à écarter des postes de directeurs de la République des fonctionnaires hostiles au régime républicain, nous vîmes, avec quelque surprise, frapper d'ostracisme certains de nos collègues plus spécialement désignés par leur courageux et fidèle attachement ap Parti radical. (*Applaudissements.*)

C'est alors que nous avons décidé, d'accord avec le bureau du Parti, et tout particulièrement avec le Président Daladier, qui nous a apporté le concours précieux de sa haute approbation, de créer un organisme destiné, selon ses statuts à :

« ...grouper autour d'un parti qui nous est cher tous les militants et sympathisants qui voudront bien nous apporter leur adhésion.

« En créant les « amicales radicales-socialistes », nous n'avons certes pas le désir ou l'intention de nous substituer en aucune façon à l'action des syndicats professionnels, chacun de nous restant libre de ses aspirations syndicales. Nous nous efforcerons, au contraire, de les aider, lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts légitimes des fonctionnaires et des retraités ».

Vous savez, mes chers collègues, l'activité envahissante de certains groupements dans les administrations publiques.

Notre Association, légalement constituée sous l'égide de la loi du 1er juillet 1901, et déclarée par moi-même en juin dernier, à la Préfecture de police, a commencé immédiatement dans le pays un programme méthodique, dont l'effet, cependant retardé par les vacances trop proches, ne tarda pas à confirmer nos espérances les plus optimistes.

La constitution de l'Amicale radicale-socialiste des Fonctionnaires, qui compte aujourd'hui près de 3.000 adhérents, nous paraît être ainsi un des éléments les plus actifs de cette Confédération des classes moyennes, dont le Président Daladier, dans un admirable discours au Comité exécutif, souhaitait la création prochaine. (*Applaudissements.*)

Les fonctionnaires en activité, et les retraités de tous les services publics de l'Etat, des départements, des communes et des services concédés, font partie en effet, par leur situation morale autant que matérielle (et notre ami Bauzin l'avait parfaitement indiqué dans son lumineux rapport sur cette question), des classes moyennes dont le maintien est l'un des éléments essentiels de la stabilité économique de la France, mais aussi de la stabilité politique de la République démocratique que nous servons avec foi et dévouement. (*Applaudissements.*)

Bien d'autres questions sont à l'ordre du jour de notre Commission.

C'est ainsi que nous devons attirer l'attention du Gouvernement du Président Chautemps sur l'injustice commise envers des milliers de fonctionnaires mis à la retraite d'office — le plus souvent sans aucun délai — brutalement, à une époque de l'année qui les privait même de leur congé annuel, et ce en vertu d'un décret-loi d'avril 1934 qui fut abrogé deux ans après par la loi du 18 août 1936, de sorte que ces agents de l'Etat restent frappés par une

mesure dont l'iniquité a été publiquement reconnue.

Et j'arrive, pour terminer, à l'angoissante question de nos traitements.

Nous sommes de ceux en qui l'attachement à notre Parti, à la République, vient du cœur et non du ventre; et si le redressement économique du pays et la défense de la Patrie exigent de nous la continuation des sacrifices qui nous sont imposés, ainsi qu'à l'ensemble de ces classes moyennes qui font toujours, dans tous les pays, les frais des expériences sociales ou financières malheureuses, nous admettons que les dotations consenties en notre faveur soient proportionnées aux ressources dont le Trésor peut disposer.

Cependant, notre devoir est d'attirer l'attention du Gouvernement républicain sur la situation pénible où l'élévation constante du coût de la vie met la masse des petits fonctionnaires, malgré la suppression partielle du prélèvement de 10 pour 100 et malgré également la légère indemnité votée par le Parlement en mai dernier.

Or, si pour les ouvriers de l'industrie cette hausse du coût de la vie a été compensée par la hausse générale des salaires effectuée l'an dernier sous la poussée des revendications prolétariennes, pour les fonctionnaires, comme d'ailleurs pour la plupart des citoyens à revenus fixes (retraités, petits rentiers, etc.) dont ils sont solidaires, cette hausse verticale des prix est intégralement ressentie.

Certes, nous exposons ici avec plus particulièrement d'angoisse la situation des catégories de fonctionnaires dont les moyens d'existence sont directement frappés, et nous réclamons avant tout pour eux une indemnité compensatrice qui permette de maintenir les traitements de début au-dessus d'un minimum vital.

Mais le Parti Radical, qui hait la démagogie, nous approuvera de solidariser avec le prolétariat administratif tous les fonctionnaires sans exception, même

ceux qui, par leur travail, leurs capacités et les services rendus à la collectivité, se sont élevés au sommet de la hiérarchie.

Il est de mauvaise politique, pour un grand pays comme la France, de sacrifier ses élites à la basse flatterie des masses. Plus qu'aucun autre régime, une démocratie moderne a besoin de ces grands commis, dont tel ministre radical, qui les connaît bien puisqu'il a appartenu à leurs cadres, a souvent pris la défense. (*Applaudissements.*)

Les hauts serviteurs de l'Etat lui doivent rester attachés. C'est mal servir l'intérêt de la République que de les inciter, en rognant la juste rétribution de leur valeur technique, à quitter les cadres administratifs de l'Etat pour se mettre au service des grands organismes privés, qui savent, eux, rémunérer d'autant mieux leurs capacités et leur force de travail qu'en les arrachant à la Nation, ils la privent des hommes habiles et compétents dont le dévouement lui est nécessaire pour la défendre contre les oligarchies financières et industrielles.

Aussi demandons-nous que, dès que la situation des Finances le permettra, le Gouvernement reconsidère (puisque le terme est à la mode) toute la question des traitements de l'ensemble des fonctionnaires, grands, moyens et petits, que nous entendons solidariser dans cette revendication de stricte justice. Et nous y joignons, dans le même esprit d'équité, les retraités auxquels la Nation a promis une fin d'existence digne de ces bons et loyaux serviteurs que les perturbations économiques frappent plus lourdement encore que les agents en activité.

Certes, citoyens, nous savons les difficultés d'équilibrer le budget; nous ne méconnaissons pas les soucis considérables qui assaillent notre ami Georges Bonnet, dont le nom restera dans l'histoire financière de notre pays, comme celui du Ministre dont le courage civique et l'habileté financière ont

restauré le crédit de la Nation. (*Applaudissements.*)

Et c'est pourquoi nous avons pensé qu'une réorganisation générale de l'Administration s'imposait, afin de trouver, dans un meilleur emploi des agents de l'Etat, une compensation pécuniaire à l'augmentation nécessaire des traitements. Sur cette question de la réforme administrative, souvent évoquée, jamais résolue, notre collègue Roger Huss a rédigé un rapport remarquable.

Ce soir, à l'Assemblée générale de notre Amicale, où nous convions cordialement tous nos camarades fonctionnaires, vous entendrez aussi Le Gall (retraités) et Rigollet, dont l'activité inlassable et le dévouement sans bornes en font le véritable animateur de notre Commission. (*Applaudissements.*)

Le rapport que je viens de vous présenter a été adopté à l'unanimité des membres de notre Commission.

J'en arrive à ma conclusion dans laquelle j'exprimerai des idées personnelles, mais qui reflète, j'en suis certain, la pensée de cette même unanimité.

Les fonctionnaires radicaux-socialistes, conscients de leurs devoirs envers la Nation, ne sont pas de ceux qui accepteront jamais de dresser contre le Gouvernement de la République l'intolérable menace de la cessation des services publics. (*Applaudissements.*)

Saper l'autorité de l'Etat, c'est préparer la voie à la dictature. Nous nous associerons d'autant moins à de telles tentatives de chantage que nous constations qu'il n'en a jamais été question lorsque le pouvoir était aux mains des hommes à poigne de la réaction, et qu'elles paraissent être réservées aux ministères à direction radicale.

Mais notre Parti, qui n'entend pas gouverner au nom et au bénéfice d'une seule classe de citoyens, n'admettra pas qu'on oppose les classes moyennes aux prolétaires et les paysans aux fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

Le labeur de ceux-ci est, au même titre que l'effort de ceux-là, indispensable à la prospérité de la Nation. Nous sommes, autant que n'importe quels travailleurs, fiers « de notre beau métier »; et nous voulons maintenir en nos rangs, de la base au sommet de la hiérarchie, les qualités de compétence, de dévouement à la collectivité, et de scrupuleuse intégrité qui font l'honneur de l'administration française.

Nous avons exposé avec franchise et netteté nos désirs, nos protestations, nos doléances

Notre commission, organe de travail au sein du Comité exécutif, et notre Amicale, organe de propagande et de défense corporative, font confiance au Président Chautemps et à ses collègues, pour donner satisfaction à nos revendications légitimes; mais, si nous restons conscients de nos devoirs et décidés à les accomplir, nous ne laisserons à aucun moment, ni devant qui que ce soit, prescrire nos droits. (*Applaudissements.*)

En particulier, je puis assurer tous nos camarades fonctionnaires, à qui je donne rendez-vous ce soir à 9 heures à la Salle du Conservatoire, que tous les cas concrets seront étudiés et que nous mettrons tout en œuvre pour faire droit à leurs doléances et pour mettre un terme aux brimades exercées contre eux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roger Huss. sur la question de la réforme administrative.

M. Roger Huss, *Rapporteur adjoint de la Commission.* — Citoyennes et Citoyens, vous m'en voudriez, je suis sûr, si, au moment où je dois prendre la parole, non pas pour traiter dans toute son ampleur le grave et important problème de la réforme administrative, mais pour vous soumettre à ce sujet plus simplement un certain nombre d'idées, je ne commençais pas par préciser l'esprit dans

lequel votre Commission m'a confié une tâche dont j'ai pu apprécier l'honneur et la charge.

Cet esprit est le suivant :

Votre Commission a voulu prouver, si capitale soit pour nous la question de la revalorisation des traitements et des retraites, en un temps où la hausse astronomique et persistante des prix nous atteint douloureusement, qu'elle n'entendait pas se borner à dresser un catalogue de revendications d'ordre exclusivement matériel, mais qu'elle entendait encore, loin de se confiner dans un égoïsme corporatif, incompatible avec notre qualité de citoyen et de militant radical, ne pas négliger un problème qui intéresse au plus haut degré la collectivité et sur lequel nous sommes peut-être plus aptes que d'autres, de par nos fonctions mêmes, à donner notre avis. (*Applaudissements.*)

Cette précision apportée — elle méritait de l'être — il me faut commencer par justifier la nécessité de la réforme administrative.

Pour cela, on me permettra de ne pas reprendre à mon compte des critiques excessives et injustes.

Sans doute, c'est une mode assez courante, surtout dans les salons réactionnaires, de multiplier les griefs à l'égard de l'administration, de l'accuser de tous les crimes, de la rendre responsable de toutes les défaillances : « *l'Administration ne serait plus qu'une vaste pétaudière où aurait sombré le respect de la hiérarchie, chargée non pas d'aider, mais de gêner l'activité générale, lieu de refuge de tous les incapables et de tous les pistonnés* ».

A cette mode, cependant, on m'excusera de ne pas être disposé à céder, si peu que ce soit.

Je pense, en effet, que l'Administration, dans son ensemble, garde une valeur incontestable et qu'il serait naïf de se figurer qu'elle est restée absolument momifiée depuis le régime consulaire, qu'elle ne s'est en rien adaptée aux transformations économiques ou

assouplie avec les mœurs, alors qu'en réalité les progrès accomplis depuis cent ans, s'ils demeurent insuffisants, ne sauraient toutefois échapper à personne. (*Très bien! Très bien!*)

Je pense aussi que, dans leur très grande majorité, ceux que l'on surnomme « *les ronds-de-cuir* » et que l'on aime chez les revuistes à présenter comme des paresseux uniquement préoccupés de leur tranquillité et confits dans la routine, forment un corps admirable, dont il est peut-être comique de moquer les manies et les petits ridicules, dont il serait peu généreux et inexact de méconnaître l'abnégation et le dévouement sans réserve à la chose publique. (*Applaudissements.*)

Pensant cela, comment justifierai-je alors le besoin d'une réforme administrative? C'est que, sur plusieurs points, des critiques ne sont pas sans fondement.

C'est un fait que le contribuable est assommé par la complexité infinie de la fiscalité, que les feuilles d'impôt tombent sur lui en cascade, sans qu'il sache jamais où en est sa situation exacte vis-à-vis du fisc, que les uns paient beaucoup trop là où les autres ne paient pas assez.

C'est un fait que les règlements budgétaires de la comptabilité publique reçoivent des applications tellement paperassières que l'administré, oubliant leur raison d'être qui est de l'empêcher d'être volé, en est venu à ne plus voir en eux qu'embarras inutiles.

C'est un fait que les bureaux forment un dédale où l'on se perd aisément, où l'on est renvoyé d'un guichet à l'autre, sans qu'aucun fil d'Ariane aide à en sortir à moins que, prévoyant, suivant l'exemple du Petit Poucet, on ait jonché le chemin parcouru de cailloux blancs! (*Rires et applaudissements.*)

Et si, des services, on passe à ceux qui les occupent, c'est un fait également qu'en dépit de la conscience professionnelle de la plupart d'entre eux, un trop grand nombre encore, estimant que l'adminis-

tration est faite pour leur usage et pour leur commodité, montre un « *je-m'en-fichisme* » intolérable ou déploie, à esquiver les responsabilités, une ingéniosité et une habileté que l'on préférerait employées à d'autres fins. (*Applaudissements.*)

Sans m'associer en aucune manière aux reproches excessifs et injustes dont j'ai parlé, j'estime donc qu'il est indispensable de réformer une administration qui comporte certaines lézardes menaçant l'édifice entier, et qui, si elle méritait autrefois, comme on aimait à le répéter dans les manuels d'histoire, de servir d'exemple à l'Europe, ne le mérite plus guère. Faute de quoi se consommerait définitivement le divorce moral qui s'accentue un peu plus chaque jour entre elle et la Nation, et le pays, après avoir rendu responsables du gâchis les fonctionnaires qui n'en peuvent mais et qui sont les premiers à souhaiter une réforme qu'ils appellent de tous leurs vœux, aurait vite fait, ce qui serait plus grave, d'en rendre responsable le régime lui-même. (*Applaudissements.*)

Mais il ne suffit pas seulement de vouloir procéder à une réforme. Il importe encore et surtout de savoir quelle sorte de réforme précise on est résolu à réaliser, ce qui implique déjà une analyse au moins sommaire des causes qui la rendent nécessaire.

Or, en ce qui concerne l'organisation administrative, une telle analyse est très simple. Nul doute que la cause du désordre présent ne vienne essentiellement de ce que le développement du rôle interventionniste de l'Etat (rôle que nous sommes loin de blâmer, tout au contraire) n'a pas été accompagné d'une refonte de ses services et d'un renouvellement de ses méthodes, de ce qu'on a voulu étendre à des secteurs qui exigent d'autres manières de faire, une réglementation touffue, complexe, confuse dont les intentions, comme le pavé de l'enfer, sont pures, mais dont les précautions tâtillonnes, les injonctions et les prohibitions émoussent les efforts les meil-

leurs et les initiatives les plus louables. (*Très bien! Très bien!*)

A qui fera-t-on croire en effet que les principes de gestion qui étaient suffisants en un temps où l'Etat se contentait d'être juge, général, maître d'école, postier, chef de gare, marchand de tabac, le sont encore avec un Etat qui s'est fait en outre commissionnaire, banquier, armateur, industriel, entrepreneur de spectacles, médecin, marchand d'alcool, d'eaux minérales, de tapis, de porcelaines, bookmaker?

A qui fera-t-on croire qu'en un temps où il contrôle presque toute l'action privée, l'Etat puisse se comporter d'une façon identique à celle d'un temps où il s'intéressait uniquement à un petit nombre d'objets précis? (*Applaudissements.*)

A qui fera-t-on croire qu'il n'est pas devenu urgent de réviser, selon un vaste plan d'ensemble, des services qui ont été successivement adjoints au corps central, comme on adjoint à une bâtisse devenue trop réduite, au hasard des besoins, toute une série de petits bâtiments? (*Applaudissements.*)

Et maintenant, si l'on en vient à l'examen des causes du laisser-aller de certains fonctionnaires, qui, pour être très peu nombreux, le sont encore trop, de leur crainte chronique des responsabilités, de leur fuite devant les initiatives, là encore, cet examen est très simple.

De ces causes, la première est que beaucoup d'entre eux ne sont pas rétribués comme ils le mériteraient — je parle des petits fonctionnaires auxquels on ne lésine que trop souvent le *minimum* vital, comme des hauts fonctionnaires, des grands commis dont les traitements sont largement inférieurs à ceux qu'ils seraient en droit d'obtenir dans les entreprises privées. (*Applaudissements.*)

La deuxième est un favoritisme qui a pénétré partout et qui fait que le fonctionnaire disposant de relations « *grimpe* » plus vite que ses collègues,

leur tâche quotidienne plus d'intelligence et plus d'ardeur. J'entends bien que tout le monde est d'accord pour flétrir les interventions parlementaires qui, pourtant, sont parfois pour le petit fonctionnaire le meilleur moyen d'obtenir réparation. Il est regrettable seulement que dans certains milieux professionnels, après avoir dénoncé vigoureusement le népotisme politique, on se soit mis à imiter, au profit d'une clientèle différente, des pratiques que l'on condamnait chez autrui. (*Vifs applaudissements.*)

La troisième cause est dans les excès d'un système hiérarchique tel que celui qui existe. Car, à bien réfléchir, comment oser prendre une initiative lorsqu'on risque d'être désavoué — même si l'on n'a pas peur personnellement des responsabilités — par des chefs qui ont pour principal souci de n'en pas avoir? Il faudrait du stoïcisme, et si nombreux sont, parmi les fonctionnaires, ceux qui en ont, on avouera qu'il serait difficile de demander à tous d'en avoir.

Ce diagnostic des maux dont souffrent l'administration et ses cadres nous aide à mieux dégager les remèdes appropriés qu'il convient d'appliquer pour obtenir une guérison, et du même coup à rejeter ceux qui, comme autant de formules brillantes mais vides, se retrouvent dans la bouche d'hommes politiques espérant encore — contre toute vraisemblance — revenir à l'ancien état de choses, comme si cela était possible ou même souhaitable!

Voici quels sont, de ces remèdes, au moins les principaux.

Pour ce qui touche à l'administration, sans pour cela croire comme M. Poirier, que « *la maison France* » doit être dirigée comme n'importe quelle maison de commerce, c'est tout d'abord la simplification des inextricables formalités de la comptabilité publique, la réduction de la paperasserie. (*Applaudissements.*)

C'est également la réduction du nombre des ministères. Comme le soulignait Emile Roche au Con-

grès de Clermont-Ferrand, il y a quelque paradoxe à ce que l'économie de notre pays, qui est une, soit partagée entre six ministères entre lesquels les dossiers se promènent dans un record de lenteur! (*Très bien! Très bien!*)

C'est ensuite la création pour les services publics d'une assiette territoriale plus large que celle du département. J'estime, en effet, que si la division en départements opérée par la Constituante répondait aux moyens de tous ordres dont nos pères disposaient, il n'en est plus ainsi aujourd'hui : Nous sommes loin de l'époque où le Constituant Target écrivait que la « *superficie du département était calculée de telle manière que, de tous ses points, on pouvait arriver au centre de l'administration en une journée de voyage* ».

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il s'agisse de superposer à l'organisme départemental actuel un organisme régional. Nullement : on ne ferait ainsi qu'aggraver le système présent en interposant un intermédiaire de plus entre le chef de l'administration et l'administré. De plus, la région groupant plusieurs départements, à l'image des ressorts de Cour d'Appel, ne pourrait vivre que par la mise sur pied d'organismes politiques et administratifs qui seraient inutiles, ou rendraient inutiles ceux des départements, et qui nécessiteraient pour leur entretien de nouvelles impositions de centimes régionaux, s'ajoutant aux centimes départementaux existants dont le plafond est, presque partout, atteint ou même dépassé.

Ce n'est pas à dire également qu'il s'agisse de constituer la région par la simple fusion de deux, trois ou quatre départements ou de reprendre la formation des anciennes provinces. Quand je parle d'agrandir le cadre départemental, c'est en le brisant.

Et, d'autre part, je suis d'avis que la grande inégalité territoriale des anciennes provinces serait un sérieux obstacle.

Selon moi, ce qui doit inspirer le découpage en régions, ce ne sont pas des préoccupations politiques; mais, à une époque où de plus en plus les grandes question de production, les nécessités économiques et financières dominent et conditionnent l'attitude des Etats, il me paraît qu'on ne saurait rien faire de solide sans tenir compte des groupements d'intérêts, des similitudes de productions, des courants commerciaux. Mieux sera réalisé l'unité ou l'équilibre économique de la nouvelle circonscription, moins son administration comportera de difficultés. (*Applaudissements.*)

Enfin, dernier remède, une décentralisation plus poussée encore que celle accomplie par les décrets de 1926, décentralisation opérée selon la formule du congrès radical de... 1911! « *les intérêts locaux aux assemblées locales* ». (*Nouveaux applaudissements.*)

La question de l'Administration étant réglée, reste celle du personnel administratif.

A son sujet, je dirai simplement ceci :

Il faut, comme je l'ai souligné tout à l'heure, assurer à tous les fonctionnaires une rémunération équitable, ne pas plus sacrifier les hauts fonctionnaires à une démagogie verbale que laisser les petits fonctionnaires dans un état pire souvent que la misère et qui est la gêne. Or, cette rémunération ne sera équitable que si elle est proportionnée au coût de la vie, et si également elle n'est pas fractionnée sur un trop grand nombre de paliers. Sans aller jusqu'à une péréquation complète, qui serait stupide, il me semble que comme en Belgique, comme en Allemagne, chaque fonctionnaire devrait parvenir à son traitement maximum aux environs de 45 ans, après 20 ans de services effectifs. (*Très bien! Très bien!*)

Il faut, afin de rajeunir les cadres, non pas seulement, comme on a fait jusqu'ici, faciliter les retraites anticipées, mais, tout en fixant un plafond

maximum donner aux retraités les moyens de vivre. (*Applaudissements.*)

Il faut, je ne crains pas de le dire, déterminer législativement les conditions d'avancement de tous les agents des services publics et n'admettre désormais aucune récrimination contre l'ordre établi par la loi, qu'elle prenne ou non pour intermédiaires des associations dont une des raisons d'être a précisément été de protester contre les interventions politiques.

Il faut réaliser cette Ecole d'Administration dont notre ami Jean Zay a élaboré les statuts, afin que la jeunesse française puisse se préparer méthodiquement à devenir administrateur comme on devient ingénieur ou médecin. (*Applaudissements.*)

Ces remèdes indiqués — et je n'ai pas la prétention de les avoir tous cités —, il est bon de marquer encore que la réforme administrative n'est pas une entreprise qui puisse se réaliser en un tournemain, que ce serait folie d'imaginer que du jour au lendemain on pourrait livrer l'élixir qui infailliblement revigorerait les services publics, améliorerait leur puissance vitale pour les mettre à l'unisson du rythme de la vie moderne. Cette œuvre est une œuvre de longue haleine; il importe dès maintenant par conséquent de prévoir comment, par quelle méthode on peut procéder à la reconstitution et à l'élaboration des nouvelles cellules qui, progressivement, absorberont les vieux tissus desséchés ou parasites qui couvrent et envahissent le corps administratif.

Cette méthode, que j'emprunte aussi bien au rapport que défendait brillamment au congrès d'Angers notre ami P. Cot qu'à celui de Lacoste au congrès des fonctionnaires de 1928, est celle qui consiste à créer un organisme permanent, une sorte de grand conseil de l'administration française dont les attributions seront celles-ci : il sera obligatoirement consulté sur toutes les mesures d'ordre législatif ou

réglementaire relatives à l'organisation et au fonctionnement des services; il pourra émettre des vœux sur les mêmes objets; il tiendra des sessions régulières au moins deux fois par an; il devra être en outre convoqué toutes les fois que cette convocation sera jugée utile, soit par le Ministre, soit par les deux tiers de ses membres.

Comment sera composé ce conseil?

Il sera composé selon les modalités ordinaires des commissions tripartites, c'est-à-dire qu'il comprendra des représentants des usagers, des représentants du Ministre, des représentants du personnel.

Comment seront choisis les représentants des usagers et ceux du personnel?

Les premiers seront choisis parmi les membres du Conseil National Economique sur présentation de celui-ci, les seconds seront élus par les organisations syndicales. (*Applaudissements.*)

Citoyennes et Citoyens, me voilà au terme d'un rapport d'où j'ai élagué volontairement bien des problèmes, m'étant efforcé d'être, sinon complet, du moins clair. Et à présent, pour conclure, je voudrais vous dire encore qu'il ne peut pas y avoir, au moins selon moi, dans un régime comme le nôtre, de véritable réforme administrative, si elle n'implique pas ce qu'on appelle justement la « républicanisation » des cadres. (*Applaudissements.*)

Entendez-moi bien, je n'ignore pas les difficultés statutaires, légales, auxquelles se heurte une tâche aussi considérable; mais je n'ignore pas non plus que notre démocratie ne sera jamais sûre de son destin tant qu'elle gardera, installés aux leviers de commande, comme un ver qui la rongerait, des hommes qui ne seraient pas des Républicains authentiques. (*Applaudissements.*)

Les institutions, on l'a dit, valent surtout par ceux qui les appliquent. Serait-ce exagéré de penser qu'en République les hommes chargés de les appliquer doi-

vent être avant tout Républicains? (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rigollet.

M. Rigollet (*Seine-et-Marne*). — En conclusion des rapports qui viennent de nous être présentés, je soumets au Congrès l'ordre du jour suivant :

« Les nombreux fonctionnaires de l'Etat, des départements, des communes et des services concédés (chemins de fer, eau, gaz, électricité, etc.), en activité de service ou retraités, présents au Congrès de Lille,

« Remercient les dirigeants du Parti Radical-Socialiste et particulièrement nos Présidents Edouard Daladier, Edouard Herriot et Camille Chautemps, de leur appui affectueux, ainsi que les parlementaires du Parti qui se sont associés à leurs efforts;

« Demandent à leurs amis Radicaux de soutenir en toutes circonstances la cause de tous les fonctionnaires et retraités et particulièrement les plus modestes qui ont tant lutté pour la défense des libertés républicaines;

« Font appel à tous les parlementaires radicaux pour soutenir devant les deux assemblées :

« 1° L'adaptation légitime et équitable à la vie actuelle de leur situation matérielle et morale;

« 2° Une réforme administrative qui doit apporter dans le fonctionnement des services plus de souplesse et de commodités pour le public, en rapport avec les besoins modernes ce qui supprimera les abus, les formalités inutiles et vexatoires.

« Espèrent enfin, que la grande masse des fonctionnaires, retraités, agents des services publics et concédés, convaincus de la sollicitude permanente du Parti Radical-Socialiste à son égard, rejoindra l'organisation naissante « l'Amicale des Fonctionnaires et retraités Radicaux-Socialistes » chargée de

coordonner les efforts et d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux dans le cadre des institutions républicaines. »

M. le Président. — La parole est à M. Paul Seligmann, de la Fédération des Hautes-Alpes.

M. Paul Seligmann (*Hautes-Alpes*). — Les membres distingués de notre commission des fonctionnaires vous ont entretenus de questions techniques. Je voudrais vous parler d'une question qui me paraît avoir été oubliée : l'épuration de l'administration française, que vous avez toujours réclamée. (*Applaudissements.*)

D'ores et déjà, je veux rendre un hommage public à nos amis Daladier et Pierre Cot qui se sont employés à démocratiser l'armée. Les victoires sur le sabre et sur le goupillon sont des victoires radicales. (*Applaudissements.*)

Quiconque attaque Pierre Cot, ministre de l'Air, attaque Edouard Daladier, ministre de la Défense nationale.

Jamais, nous n'avons, nous, attaqué publiquement nos chefs; nous les avons toujours attendus à leurs actes et nous disons aujourd'hui que ceux qui les attaquent publiquement détruisent l'unité du parti et ne sont pas dignes du titre de radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Les Républicains n'arrivent pas à comprendre que l'autorité du gouvernement se révèle impuissante là où elle devrait s'exercer au premier chef, c'est-à-dire dans le choix de ceux qui sont chargés d'exprimer sa pensée et d'appliquer ses décisions.

Noubliez pas les faiblesses de la jeune République espagnole, faiblesses qui lui ont valu la rébellion des généraux, la trahison des chefs militaires, des hauts fonctionnaires et la guerre civile.

Les élections législatives de 1936 et celles qui ont suivi ont donné au peuple français les majorités qu'il

désirait. A leur arrivée au pouvoir, les représentants du peuple ont été l'objet de pressions administratives inadmissibles et ils voient encore leurs efforts journellement neutralisés par une administration infestée de réactionnaires et de cléricaux.

L'œuvre d'épuration administrative qui s'impose est menée trop lentement, même depuis l'avènement du premier gouvernement de front populaire.

Ici, la pause n'a rien à voir : un fonctionnaire doit être Républicain. (*Applaudissements.*) Trop souvent, d'incompréhensibles nominations, à des postes de confiance, de fonctionnaires notoirement hostiles au régime ont ému les fonctionnaires républicains. Par contre, de bons et loyaux serviteurs de la République se sont vus en butte à l'hostilité et aux intrigues de leurs chefs et cette hostilité comme ces intrigues se sont révélées parfois d'une surprenante efficacité.

Je ne veux pas insister sur ce qu'il est convenu d'appeler la « carrière ». Notre ami Jacques Kayser, à la commission de politique générale, a répondu au président Lucien Bauzin qu'il inscrirait cette question dans son ordre du jour.

Mais je voudrais que les ambassadeurs de France soient aussi les ambassadeurs de la République. (*Applaudissements.*)

Nous ne demandons pas que les fonctionnaires réactionnaires soient jetés à la rue et mis dans l'obligation de mendier ou de descendre dans la rue en veston. Mais il existe des prisons, des asiles d'aliénés, où nous les verrions très bien comme directeurs. (*Rires.*)

J'espère que la contagion serait suffisante pour les éliminer et faire passer ainsi le grand souffle républicain dans l'administration. A mon avis, un décret s'impose. Le président du groupe parlementaire devrait déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à l'institution, dans chaque administration, d'un conseil de discipline

républicaine auquel seraient déférés les fonctionnaires qui se seraient révélés, soit par leurs actes répétés, soit par leurs propos, des adversaires et des destructeurs du régime.

Les amis de ce Peuple français, dont vous êtes, et qui mérite toute votre fraternité, ont crié en 1936 aux fascistes : on ne passe pas! Vous, vous devez dire : les fonctionnaires doivent être Républicains.

Citoyens! Je ne dépose pas d'ordre du jour; mais je dis simplement à nos ministres : travaillez pour la République, le Peuple qui vous a mis aux postes que vous occupez, vous le demande. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour qui vous a été lu par le citoyen Rigollet.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité, moins 3 voix.)

COMMERCE ET INDUSTRIE

Rapport général de M. Salomon Hirsch

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des questions relatives au commerce et à l'industrie.

La parole est à M. Salomon Hirsch, rapporteur, président de la Commission du Commerce et de l'Industrie.

M. Salomon Hirsch. — La Commission que j'ai l'honneur de présider depuis de nombreuses années, a tenu dès le début de 1937, et dès sa constitution,, une séance par semaine, le *vendredi* régulièrement.

Je puis dire qu'elle a été, de toutes les Commissions du Parti, une de celles qui furent le plus suivies par les délégués du Comité Exécutif, une

de celles qui ont fait le travail le plus important et le plus efficace.

Elle a consacré tout son temps et son activité à l'étude des problèmes qui vous préoccupent chaque jour davantage et à l'élaboration des solutions urgentes à y apporter.

Situation générale en 1937

Au début de 1937, lorsque votre Commission du Commerce et de l'Industrie s'est reformée, ses membres ont pensé tout de suite que la situation du moment n'était pas sans péril pour le petit commerce, la petite industrie et l'artisanat, c'est-à-dire pour les classes moyennes, armature essentielle du pays, élément de pondération et d'équilibre dont nous avions à nous préoccuper de toute urgence.

Les lois sociales, très justes, avaient donné une satisfaction légitime à la classe ouvrière. Le Parti Radical, qui les eût fait voter depuis longtemps, s'il avait trouvé notamment de 1932 à 1934 une majorité parlementaire stable et fidèle, a collaboré très loyalement au gouvernement Léon Blum pour les faire aboutir.

Projets de la Commission

La question se posait alors pour nous — elle se pose encore — de savoir comment le petit patronat pourrait supporter le poids de ces charges nouvelles, lui, dont souvent, aujourd'hui, la situation se trouve plus aléatoire et moins rémunératrice que celle de son personnel.

Il n'est pas rare, en effet, de voir actuellement de petits patrons se priver de vacances pour en donner à leur personnel, travailler 10 heures par jour pour appliquer à leurs employés la semaine de

40 heures et se priver même des achats les plus indispensables, pour pouvoir consentir les augmentations de salaires.

Sans vouloir entrer dans le domaine financier ou économique, qui est du ressort d'autres Commissions du Parti, votre Commission du Commerce et de l'Industrie s'est penchée sur ce problème angoissant.

Elle a cherché à préconiser les remèdes les plus urgents : mettre les débiteurs malheureux et de bonne foi à l'abri de poursuites excessives, éviter des expulsions trop rigoureuses dans les cas dignes d'intérêt, simplifier les modalités de la liquidation judiciaire qui, par opposition à la faillite, est faite pour les débiteurs dignes d'intérêt, simplifier les modalités de la question irritante de la révision des prix de vente de fonds, celle des intérêts hypothécaires et de la procédure commerciale, souvent trop longue et trop onéreuse.

Travaux et réalisations de la Commission

Après avoir étudié minutieusement ces questions (grâce à des juristes éminents comme nos collègues Vernon, Kræmer-Raine, Michel Curinier et Wiel, ou des économistes distingués comme Sennac, Bonnet, Gérard d'Eaubonne, Gallois, Parouteau), nous avons établi des rapports dont nous avons saisi le Bureau du Comité Exécutif.

Afin de faire aboutir plus sûrement et plus vite les conclusions de nos rapports, nous avons multiplié les démarches pour arriver à des solutions pratiques et à des décisions législatives ou gouvernementales.

Nous avons successivement rendu visite à M. Bastid, alors ministre du Commerce, à M. Jam-

my-Schmidt, rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre, au président Joseph Caillaux, président de la Commission des Finances du Sénat.

Partout le meilleur accueil nous a toujours été réservé, mais nous n'avons eu de repos que lorsque, enfin, et sous le ministère Chautemps il faut bien le dire, nous avons vu sortir la Loi et le Décret de Juillet et Août derniers sur la révision des prix de vente de fonds de commerce, les décrets des 25, 26 et 27 Août sur le concordat amiable homologué, l'octroi de délais aux débiteurs malheureux et de bonne foi, la suspension de la clause résolutoire en matière de loyers, l'aménagement des créances hypothécaires, l'institution d'une procédure simplifiée pour le recouvrement des petites créances.

En dehors de cette besogne immédiate de votre Commission qui, nous le pensons, nous vaudra votre approbation, et qui nous a coûté beaucoup de temps passé en rapports, discussions et démarches, — certains de nos collègues ont plus particulièrement étudié des questions que nous pensons être d'un intérêt assez immédiat et important pour avoir fait l'objet de rapports très documentés.

C'est ainsi que notre collègue Vernon, vice-président de la Commission, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine, s'est occupé plus spécialement de la question du *renouvellement des baux commerciaux,* — ce qu'on appelle improprement, la propriété commerciale, — réglées par plusieurs lois imparfaites qui ne donnent aucune sécurité et aucun apaisement aux locataires commerçants et industriels; ceux-ci continuant à courir le risque d'être dépossédés du fruit d'un long et pénible labeur.

André Armengaud, dans un excellent rapport qui sera utile au Parlement, nous a présenté la réforme de la *législation des brevets d'invention,* toujours protégés par la loi désuète de 1844, alors que des

conventions internationales de 1925 à La Haye, et 1934 à Londres, rendent nécessaire la modification des textes législatifs actuellement en vigueur dans notre pays.

Notre collègue Sennac, de son côté, a établi une étude très documentée sur la défense de la petite et moyenne industrie, des artisans et petits inventeurs, en ce qui concerne la *fabrication des pièces dites adaptables,* pour machines de grande série.

Son travail et son action, appuyés par l'unanimité de la Commission, ont empêché le vote alors imminent, d'un projet de loi par les Chambres, Loi qui eût entraîné la fermeture de 2.000 entreprises occupant 125.000 ouvriers et qui eût permis à quelques firmes très importantes de concentrer la fabrication de ces pièces dites adaptables.

Notre ami, auquel s'étaient joints les citoyens Renaud et Picard, s'est également saisi, dans un souci d'impartialité, de la question qui intéresse tant de petits propriétaires d'immeubles, concernant les *colonnes montantes.*

Enfin nous avons tenu à nous intéresser spécialement au problème du ravitaillement de la capitale, et nous avons entendu l'exposé remarquable qu'a bien voulu nous faire M. le sénateur Maulion, sur son projet de réorganisation des *Halles Centrales de Paris,* question que notre collègue Gallois avait traitée à diverses reprises en ce qui concerne les différents commerces de l'alimentation parisienne.

Ainsi que vous le remarquerez, notre Commission a tenu à innover cette année des méthodes de travail plus efficaces et plus rapides, notamment en se tenant au courant et en contact permanent avec les travaux parlementaires. Elle a ainsi hâté le vote de textes législatifs nécessaires et urgents et elle est parvenue à éviter le vote de textes nuisibles à la collectivité.

Ses méthodes nouvelles ont consisté également à

entendre, tant pour sa documentation que parce qu'elle est décidée à étudier tous les problèmes touchant le Commerce et l'Industrie, des personnalités qui n'appartiennent pas au Parti.

Ces personnalités avaient demandé à être entendues sur les projets qui sont le domaine quotidien de leur activité professionnelle et syndicale, afin de nous documenter sur la situation présente de leur corporation.

C'est ainsi que nous avons donné audience notamment à MM. Bot, président de l'Association des Mandataires aux Halles Centrales; Serf, président des Industries de la T.S.F.; Denys, président du Syndicat général professionnel des Directeurs d'établissements de spectacles, afin de nous documenter sur certains problèmes concernant : l'alimentation parisienne, le régime douanier applicable à la T.S.F., et la situation créée aux établissements de spectacles par les taxes fiscales exagérées.

Ce qui reste à faire

En dehors de ces questions d'ordre un peu plus particulier, notre Commission s'est intéressée naturellement, et continuera à s'intéresser tant qu'il n'y aura pas de solution positive, aux problèmes d'ordre plus général qui sont au premier plan de ses préoccupations constantes.

C'est tout d'abord le *problème des .classes moyennes*.

Laissons à part le côté politique.

La question, au point de vue de notre Commission, est à la fois plus simple et plus précise.

Laissera-t-on disparaître lentement le petit patronat français dont l'esprit d'économie et d'épargne, dont le labeur si acharné et si probe, dont la mentalité si pondérée et si calme ont fait la stabilité morale et le bon équilibre social du pays;

— ou bien est-il dès maintenant admis qu'entre la classe ouvrière, représentée par la C.G.T. et les grands Magnats du Commerce et de l'Industrie, dont la Confédération Générale de la Production Française est la mandataire, — il n'y a plus de place pour le petit patronat et l'artisanat qui occupent infiniment plus d'ouvriers et d'employés que les grands patrons.

Si ce petit patronat doit subsister, — et le grand Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste se doit de venir à son secours, — il faut penser à lui autrement qu'en paroles, mais en actes, — alors que les charges des petits et moyens industriels ont augmenté de 44 % du fait de l'application des lois sociales, 4 % du fait des congés payés, 20 % du fait des réajustements de salaires, 20 % du fait de la loi de 40 heures, ceci sans tenir compte de l'augmentation des tarifs postaux et des transports et aussi de l'aggravation des charges fiscales.

Dans des interventions incessantes, notre collègue Michel Curinier s'est attaché à préconiser la création d'un organisme confédéral groupant le petit et moyen patronat et l'artisanat, afin que les accords Matignon et leur reconduction soient désormais discutés, non pas seulement entre la C.G.T. et la Confédération Générale de la Production Française, organe du grand Patronat, mais en présence d'une *Confédération générale des classes moyennes* qui pourrait parler et agir au nom de cette immense cohorte de petits patrons français, non représentés à l'heure actuelle.

Notre Commission a maintes fois alerté le Bureau du Parti sur le danger que court le pays, — tant au point de vue social et politique qu'au point de vue économique, — de laisser chaque jour s'amenuiser davantage et bientôt disparaître lentement, faute de pouvoir lutter plus longtemps, tout ce petit patronat que, pour le moment, personne ne représente officiellement.

Dans un rapport très détaillé et se préoccupant de la question économique autant que du problème politique, notre collègue Picard a mis sur pied un ensemble de mesures législatives à prendre pour remédier à cette situation si urgente (vous les retrouverez dans les vœux de notre Commission). Notre ami Bonet, dont les travaux et les interventions ont été si utiles, s'est attaché à étudier les difficultés que soulève l'état lamentable de notre exportation, et les remèdes qui pourraient y être apportés par la diffusion, dans nos populations coloniales, des produits de la Mère Patrie.

Son étude sur le *désarmement économique* que la presse a publiée et commentée avec le plus vif intérêt, — conclut qu'un abaissement des barrières économiques ne peut être obtenu que par l'application des principes de justice sociale internationale et par le principe qu'une barrière économique ne doit être que la protection du pain du travailleur et non un moyen de faciliter les conquêtes des marchés par l'asservissement des travailleurs.

Enfin, pour en terminer sur notre activité, laissez-moi vous dire que nous nous sommes vivement préoccupés des conflits du travail qui donnent lieu aux occupations d'usines, ce que nous ne pouvons admettre — pas plus que le lock-out — pour régler les conflits parfois longs et délicats, entre patrons et ouvriers.

Notre collègue André Voirin, qui déjà au dernier Congrès de Biarritz, avait apporté la fougue de la jeunesse et de son talent, à l'élaboration des textes concernant l'arbitrage, a bien voulu continuer, d'accord avec la Commission de politique générale, à s'occuper de cette question si *essentielle* pour la paix sociale, et il vous proposera un texte que nous avons tous étudié avec lui et adopté.

Vous le voyez, mes chers collègues, notre labeur n'a pas été sans importance, ni sans quelque efficacité, et laissez-moi en passant rendre hommage

au secrétaire général de la Commission, Kræmer-Raine, dont le rôle aussi discret que brillant a été d'une grande portée et d'une utilité incontestable, par un travail méthodique, incessant et une contribution effective et fructueuse à toutes nos réunions.

Vœux de la Commission

En dehors du projet de réforme de l'arbitrage que vous développera notre collègue Voirin et que nous avons adopté, — votre Commission du Commerce et de l'Industrie demande avec la plus vive insistance, et si vous êtes d'accord elle emploiera toute son activité et la compétence de ses membres à faire aboutir les projets de réformes suivantes :

1. La création d'une Confédération générale des classes moyennes pour prendre place entre la C.G.T. et la C.G.P.F. tant au Grand Conseil Economique que dans les réunions de l'Hôtel Matignon.

2. La représentation plus étendue de ces classes moyennes dans les Chambres et Tribunaux de Commerce et dans tous les groupements officiels et officieux.

3. La création et le contrôle par l'Etat d'ententes professionnelles devant, non pas contribuer à raréfier la production pour augmenter le coût des matières premières, mais nécessaires pour défendre les intérêts de toutes les professions en adaptant leur activité et leur développement aux exigences et aux contingences de la Nation tout entière.

4. La réforme totale de la fiscalité actuelle qui laisse subsister des charges très lourdes aux petits patrons, comme la patente, — impôt indéfendable qui frappe même ceux dont la situation est déficitaire.

5. L'organisation du Crédit qui n'a nullement été modifié en France, malgré les espoirs qu'avait fait naître la réforme de la Banque de France.

6. Indépendance totale de l'Etat à l'égard des trusts et des monopoles de fait qui pèsent sur le petit patronat du poids de leur puissance matérielle et dont l'action a gêné trop souvent les gouvernements de gauche.

7. L'aménagement de certaines lois sociales, notamment celle de la semaine de 40 heures, en vue du maintien dans des conditions normales du petit et moyen commerce, de l'artisanat et de la petite et moyenne industrie.

8. L'application au profit des anciens commerçants, industriels et artisans nécessiteux de toute la législation sociale applicable à la classe ouvrière : secours de chômage, retraites, assurances sociales, allocations familiales.

Tels sont les vœux que votre Commission vous propose d'adopter en vue de consentir au Commerce et à l'Industrie plus de justice fiscale, plus de justice sociale. (*Applaudissements.*)

Elle pense que vous voudrez bien également vous joindre à elle pour adresser, en cette occasion, notre tribut de reconnaissance au Président du Conseil, notre éminent ami, Camille Chautemps, qui a tenu à montrer d'une façon effective que son Gouvernement n'était pas indifférent au sort des classes moyennes que nous défendons de toute notre énergie.

Nous avons le devoir de joindre à cette manifestation de gratitude, les noms de M. Georges Bonnet, ministre des Finances, et Chapsal, ministre du Commerce, qui, tous deux depuis leur avènement au pouvoir, ont témoigné, par des actes, du même souci qu'ils ont de remédier dans la mesure de leurs moyens, à la situation très grave que nous

avons exposée dans ce rapport au nom de votre Commission du Commerce et de l'Industrie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Vernon.

M. Gustave Vernon. — Mesdames, mes chers collègues, j'ai eu l'honneur d'intervenir au Congrès de Biarritz, l'an dernier, pour rappeler, à un moment où rien, dans cette voie, n'avait encore été fait, que certains engagements avaient été pris au nom du Rassemblement Populaire envers les petis commerçants et moyens industriels et les artisans. Ces engagements, pris avec beaucoup de précision, développés dans nos campagnes électorales, portaient sur le règlement du problème des fonds de commerce, le règlement du problème des loyers commerciaux et la revendication concernant la propriété commerciale, toutes questions que les commerçants connaissent bien.

Je voudrais, très rapidement, faire le point des réalisations, indiquer ce qu'il reste à faire et ce que nous voulons espérer.

En ce qui concerne le problème des fonds de commerce, une loi a été votée le 17 juillet 1937 et un décret-loi a été promulgué le 25 août. Je n'étonnerai pas les commerçants qui sont ici en rappelant que ce n'est pas tout à fait ce qui avait été promis et ce que nous avions demandé. Quoi qu'il en soit, il est de mon devoir de souligner la bonne volonté de notre gouvernement radical puisque, en présence d'une loi qui ne nous donnait pas satisfaction, il a pris un décret qui va permettre aux Tribunaux de Commerce, munis de pouvoirs renforcés, de mettre fin, en toute liberté, aux litiges qui subsistent depuis si longtemps en matière de fonds de commerce.

Votre Commission du Commerce et de l'Industrie avait collaboré, en l'espèce, avec les pouvoirs pu-

blics et s'était appliquée à obtenir ce correctif à la loi que constitue le décret.

En ce qui concerne les loyers commerciaux ou artisanaux et la propriété commerciale, on a promis aux petits commerçants de les relever de la forclusion, d'interdire ou de réglementer étroitement la clause résolutoire, d'établir un plafond pour les loyers commerciaux et artisanaux, de supprimer la procédure d'offres des tiers et de prévoir une indemnisation du préjudice causé dans tous les cas de reprise du fonds de commerce.

Un projet de loi a été voté le 28 mai dernier par la Chambre à la quasi unanimité, qui donne satisfaction à ces revendications. Ce projet est en instance devant le Sénat. Le gouvernement a pris position et moralement promis de faire voter définitivement cette loi. Il a pris, en effet, le décret du 25 août qui suspend les exécutions en matière de clause résolutoire jusqu'au 1[er] janvier prochain.

Je tiens à indiquer que votre Commission du Commerce et de l'Industrie a pris, elle aussi, position en faveur du vote de la loi en question.

Je formule donc le vœu, pour en terminer, que, fidèle aux engagements pris par le Rassemblement Populaire, le Sénat vote cette loi du 28 mai. Ce faisant, nous travaillerons tous pour les intérêts de la Démocratie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Piéplu, de la Fédération de Seine-et-Oise, au nom de la batellerie artisanale.

M. Piéplu (*Seine-et-Oise*). — L'ordre du jour trop chargé m'oblige à écourter l'intervention que j'aurais voulu développer devant vous en faveur d'une corporation intéressante entre toutes, qui constitue l'une des branches les plus importantes de l'économie nationale en matière de transports. Je me bornerai à prier le Groupe Radical à la Chambre

et au Sénat de s'intéresser à notre belle corporation qui, malheureusement, agonise.

Je suis heureux de saluer particulièrement notre président de séance qui a souvent pris en main les intérêts trop menacés de la batellerie artisanale.

Je vais donc vous lire le résumé des desiderata que 1.500 bateliers, c'est-à-dire la quasi unanimité des bateliers navigants qui voyagent entre les mines du Nord et du Pas-de-Calais et la région parisienne ont votés il y a quelques jours.

Ils font confiance au Parti Radical-Socialiste. Ils savent que vous êtes des hommes de cœur et que vous appuierez l'ordre du jour qu'ils m'ont chargé de vous présenter.

Voici cet ordre du jour :

« Les mariniers artisans, les sociétés batelières coopératives de remorquage, mandatent le citoyen Piéplu, gérant de la Société de Remorquage des Bateliers réunis, pour parler en leur nom au 34e Congrès Radical-Socialiste.

« Ils émettent le vœu que cesse la situation tragique dans laquelle ils se débattent depuis de trop longues années à cause de la pénurie des transports par eau;

« qu'un partage équitable et rationnel des transports de charbon au départ des mines du Nord et du Pas-de-Calais à destination de la région parisienne soit établi en leur faveur; que cette part soit au moins égale à celle qui est transportée annuellement par les flottes industrialisées des grosses compagnies, des affréteurs, etc...;

« que les tarifs de fret soient suffisamment rémunérateurs et établis par une Commission paritaire dont la moitié de ses membres seront des mariniers navigants et qui auront la faculté de se faire remplacer par des représentants de leur choix;

« que les commissions, comités, organisations qui

auront à s'occuper des intérêts de la batellerie artisanale aient dans leur sein des représentants qualifiés techniciens de la batellerie artisanale, en égale quantité au moins que les représentants des grosses flottes;

« que le vote par correspondance soit rapidement discuté par les Chambres pour la corporation des bateliers artisans; que les mariniers, quand ils n'auront pas effectué un minimum de quatre transports au cours de l'année, touchent des allocations de chômage égales à celles touchées par les ouvriers, après six jours d'attente dans les refuges et jusqu'à la date à laquelle ils seront affrétés;

« que des écoles primaires avec internat gratuit soient mises à la disposition des enfants des mariniers artisans dans les principaux centres fréquentés par eux : Douai, Valenciennes, Lille, Dombasle-sur-Meurthe, Conflans-Sainte-Honorine, Saint-Denis, Paris, etc...

« qu'une loi soit rapidement votée accordant aux bateliers les droits et les prérogatives de l'artisan;

« enfin, que la loi de 40 heures soit transformée en une loi de 2.000 heures par an, à cause des intempéries, brouillard, gel, crues, etc..., qui nécessitent trop souvent des arrêts.

La batellerie artisanale salue les congressistes de ce grand Parti et est heureuse que le Congrès se déroule dans la bonne ville de Lille, ville batelière et démocratique par excellence. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — J'ai été d'autant plus heureux d'entendre la communication de M. Piéplu qu'au Parlement, je me suis fait l'écho des revendications de la batellerie et que 200 défenseurs sont prêts à les soutenir à la rentrée prochaine. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Kræmer-Raine, de la Fédération de la Seine.

M. Kræmer-Raine (*Seine*). — Citoyens, un caricaturiste, dernièrement, représentait, avec une certaine ironie, sur un tableau, en haut, les tables de la loi, au-dessous, à gauche, les représentants des puissantes organisations ouvrières, à droite, les représentants des 200 familles, au bas, écrasés pêle-mêle, les représentants du moyen et petit commerce, les intellectuels, les petits rentiers.

Cruel destin, vous avouerez, que celui de ces catégories de citoyens dont vous connaissez la détresse et dont, à la Commission du Commerce et de l'Industrie, aux Comités Exécutifs, dans nos Congrès, nous présentons les revendications.

Ils ont fait, en toutes circonstances, leur devoir de patriotes, de Républicains. Avant la guerre, par leur génie créateur, par leur habileté professionnelle, par leur conscience et leur goût de l'épargne, ils ont construit l'armature solide de la Nation. Pendant la guerre, n'étant pas spécialisés, ils n'ont pas pu rendre de services à l'usine, ils en ont rendu peut-être d'aussi importants dans les tranchées.

Rentrés dans leurs foyers, chaque fois que l'Etat leur a demandé un sacrifice : emprunts d'Etat, impôts supplémentaires, ils ont répondu affirmativement. Dans les départements du Nord, dans le département de la Seine, vous le savez, ils arrivent à payer la quasi totalité des impôts du pays.

La crise survient. Ils ne sont pas aidés par l'Etat. Elle vient ruiner des années d'efforts, d'espérances. Point de retraite, point d'assurances, point de fonds de chômage. Ils baissent la tête, ce sont des démocrates, des patriotes. La tranquillité du pays avant tout.

Le 6 février arrive. Avec stupeur, ils constatent que les idées fascistes qui déferlent sur le monde semblent avoir troublé certains de leurs compatriotes. Le régime semble menacé. Les hommes d'ordre, de progrès qu'ils sont n'hésitent pas à tendre

la main aux déshérités de la vie, aux mécontents, aux idéalistes.

Le Front Populaire est créé, il triomphe et c'est alors, citoyens, grâce à leur collaboration, cette révolution pacifique qui stupéfie l'Europe. (*Applaudissements.*)

Le gouvernement Léon Blum leur dit : il faut que les masses ouvrières prennent conscience de leur force, il faut donner des légitimes satisfactions à cette partie de la population, ensuite on songera à vous. Ils s'inclinent sans protester. Ils acceptent les occupations des petites usines, des magasins. Ils s'inclinent devant les nouvelles lois sociales qu'on ne leur a pas permis de discuter puisqu'on ne les a pas convoqués lors des réunions patronales et ouvrières. (*Applaudissements.*)

Les mois s'écoulent et le gouvernement d'alors semble les avoir oubliés. A cette époque, ils ont dit : Parti Radical, es-tu à ce point oublieux? Toi qui représentes les classes moyennes, les partisans du progrès dans l'ordre et la légalité, les intellectuels, nous abandonnes-tu? Nous sommes tes soutiens, tu le sais. Ne serais-tu plus notre défenseur? Si tu refuses d'agir, pense au pays.

C'est pourquoi les commerçants du Parti Radical lançaient alors un suprême appel.

Citoyens, nous avons l'immense satisfaction de pouvoir constater, en toute impartialité, que notre appel a été enfin entendu et que, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement radical de Rassemblement Populaire, par sa ténacité, a écouté avec bienveillance nos revendications et, sur bien des points importants, nous a déjà donné satisfaction. Ai-je besoin de rappeler que le problème des billets de fonds, des dettes des débiteurs de bonne foi, de la propriété commerciale, ont notamment reçu des solutions satisfaisantes?

Mais il reste encore beaucoup à faire pour lutter

contre la crise économique, contre la balance commerciale déficitaire, contre la dépréciation de la monnaie.

Le gouvernement doit se souvenir que les commerçants ont besoin de travailler dans une atmosphère de concorde civique et sociale. Il s'agit donc de créer l'atmosphère, le climat social. Il faut restaurer, dans ce pays, un idéal qui semble avoir disparu, le goût du travail, le goût de l'épargne, toutes ces vertus qui ont fait la force de notre pays.

Nous sommes de fervents républicains, nous sommes les adversaires résolus des dictatures. Mais nous avons le droit, parce que nous ne sommes pas des sectaires, de discuter librement, et aussi, de reconnaître ce qui a pu faire le succès de certaines doctrines contre lesquelles nous nous élevons. C'est justement le goût de l'effort collectif, du dévouement à la Nation que l'on s'est efforcé, dans certains régimes, de développer dans toutes les classes de la société.

Je voudrais qu'il fût dit que ces qualités, ces vertus, ne sont pas le monopole de nos adversaires, mais, au contraire, qu'elles font partie de notre idéal démocratique.

Nous sommes persuadés que l'appel que nous adressons au gouvernement en faveur de la protection des commerçants français et des classes moyennes sera entendu. Nous savons que, non seulement, l'éminent président du Conseil et ses collaborateurs, les ministres radicaux, dont nous apprécions chaque jour la valeur, nous écouteront avec bienveillance, mais également que notre appel atteindra tous les autres membres du gouvernement qui ne sont pas affiliés à notre Parti, notamment les ministres socialistes.

Nos amis, membres du gouvernement, peuvent leur dire : nous avons donné l'exemple, nous avons accepté les revendications de la classe ouvrière parce qu'elles étaient justes. A votre tour, faites

preuve de cet esprit civique qui doit animer tous les démocrates. Ne jetez pas le commerçant mécontent dans les bras du fascisme.

C'est l'heure de la pause, disiez-vous hier. Oui, de la pause ouvrière, qui a obtenu des satisfactions légitimes. Maintenant, c'est l'heure de l'action radicale, l'heure de la réparation des injustices à l'égard des classes moyennes, c'est l'heure de l'union, de la réconciliation, certes, mais de la réconciliation des forces vives qui animent les démocrates, les masses ouvrières et les masses paysannes, les commerçants, les classes moyennes pour la sauvegarde du régime, de la liberté et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Voirin, de la Fédération de la Seine.

M. André Voirin (*Seine*). — Citoyens, l'an dernier, au Congrès de Biarritz, vous aviez voté, à la suite de mon intervention et d'une délibération de notre Commission, un ordre du jour tendant à l'institution de l'arbitrage obligatoire. Le 31 décembre 1936, une loi était votée dans ce sens. Malheureusement, cette loi n'avait pas tous les caractères que nous avions indiqués. Elle était complexe, alors que nous avions voulu une loi simple, équitable, rapide et efficace.

Notre enfant fut quelque peu défiguré, mais nous devons néanmoins être reconnaissants au gouvernement de lui avoir laissé la vie. (*Rires.*)

Depuis l'avènement du gouvernement actuel, nous devons féliciter le président du Conseil de ses efforts en vue de donner à cette loi les caractères que nous aurions voulu qu'elle revêtît lors de son vote primitif. Ainsi, le président Chautemps a reconnu que nous avions raison lorsque nous estimions que la procédure d'arbitrage obligatoire devait, pour être efficace, être rapide. Alors que la loi, telle

qu'elle avait été votée, prévoyait trois procédures de conciliation avant l'arbitrage, les modifications qui lui ont été apportées sont telles que pratiquement la conciliation n'a plus lieu qu'au premier degré et qu'on peut procéder immédiatement à l'arbitrage si les parties ne sont pas d'accord.

C'est là un progrès réel dont nous avons lieu de féliciter le président du Conseil.

De même, nous avons obtenu une autre satisfaction. A la demande de votre Commission, la liste des surarbitres, qui ne comportait qu'une quinzaine de noms, souvent de personnalités parisiennes et non pas de notabilités de province qui sont beaucoup plus à même de résoudre les difficultés que ceux qui sont loin des travailleurs de certaines industries (*applaudissements*), cette liste comprend maintenant 40 noms.

Voilà pour le passé. Mais cette loi doit recevoir encore de nombreuses améliorations. Pour les obtenir, et ceci nous aurait peut-être permis de vous présenter aujourd'hui un texte définitif de refonte de la loi, nous voudrions que le secrétariat général du Parti nous facilite la liaison avec les parlementaires chargés de l'étude de cette question (*applaudissements*), de façon que le travail ne se fasse pas en vase clos dans les Commissions et à la Chambre, en séance publique. Il faut que les militants travaillent de concert avec les parlementaires d'une façon continue et non pas simplement à l'occasion d'un Congrès. (*Applaudissements.*)

Parmi les améliorations qu'il nous paraît indispensable d'apporter à la loi sur l'arbitrage obligatoire, il en est une sur laquelle nous insistons et que nous avons réclamée il y a un an : l'arbitrage doit être obligatoire, c'est-à-dire comporter des sanctions. (*Applaudissements.*) S'il n'y a pas de sanctions, le mot « obligatoire » est un vain mot et l'arbitrage ne peut donner tous ses fruits.

Nous voudrions que, dans cet esprit de collaboration, un texte définitif et cohérent soit élaboré donnant à l'arbitrage les caractères de rapidité et d'efficacité que j'indiquais tout à l'heure.

Nous entendons respecter les intérêts légitimes du patronat, mais, en même temps, nous entendons défendre le salaire équitable des travailleurs. (*Applaudissements.*)

Ce que nous voulons, c'est assurer la paix intérieure, car elle est une condition de l'autre, celle que compromettraient des puissances étrangères voulant profiter de nos divisions pour se lancer dans la grande aventure.

Perfectionner l'arbitrage obligatoire, c'est déjà consolider la paix. (*Applaudissements.*)

Je propose au Congrès, au nom de la Commission du commerce et de l'industrie, dont j'ai l'honneur d'être secrétaire, le vœu suivant :

« Le Congrès,

« Se félicitant du vote de la loi sur l'arbitrage obligatoire et des améliorations apportées à cette loi par le gouvernement actuel à direction radicale, regrette cependant que cette loi reste encore complexe et que le défaut de sanctions ne lui donne pas un caractère obligatoire,

« Demande au gouvernement de mettre à l'étude sans délai la refonte de la législation actuelle pour aboutir à une loi cohérente, en sollicitant du groupe radical à la Chambre la désignation d'un de ses membres qui déposera un texte après en avoir étudié les modalités avec les Commissions compétentes du Parti et en s'inspirant des principes votés au Congrès de Biarritz. » (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole?

Le débat sur la politique commerciale et industrielle est clos.

Je mets aux voix les vœux proposés par la Commission du commerce et de l'industrie complétés par celui de M. Voirin.

(Ces vœux, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique financière et économique.

Je donne la parole à M. Georges Potut, député de la Nièvre, président de la Commission de politique financière, rapporteur.

M. Georges Potut, *rapporteur*. — Mesdames, citoyens.

Le Congrès voudra, j'en suis sûr, au seuil de ce débat où il aborde une des plus graves questions soumises à son attention, rendre l'hommage qui est dû à l'effort courageux accompli, dans des circonstances particulièrement dramatiques, par nos amis, M. le président Camille Chautemps et M. Georges Bonnet, ministre des Finances, que j'ai l'honneur de saluer à cette tribune. (*Applaudissements.*)

Circonstances dramatiques, ai-je dit, car c'est le destin de notre Parti que ses hommes soient appelés à prendre la barre du gouvernail lorsque le ciel s'assombrit et que la tempête fait rage. Chaque fois que des situations critiques menacent l'équilibre moral et matériel de la nation, et risquent, peut-être, de mettre en question nos institutions et le régime lui-même, c'est à nos amis qu'il faut faire appel pour rendre au pays la tranquillité et la sérénité. (*Applaudissements.*)

C'est ce qui est encore arrivé dans un passé tout récent. Dans la redoutable crise financière du mois de juin, le Parti Radical a été appelé à reprendre la direction des affaires publiques, tout simplement parce que d'autres avant lui n'avaient pas réussi dans leur tâche. (*Applaudissements.*)

L'année dernière, à pareille époque, vous aviez,

au Congrès de Biarritz, manifesté vos inquiétudes quant à l'issue d'une expérience hasardeuse. L'échec de cette expérience est maintenant officiellement constaté par ses promoteurs eux-mêmes, car, n'est-il pas vrai, c'est le Cabinet précédent qui a décrété la pause, c'est-à-dire l'arrêt de l'augmentation des dépenses publiques et la renonciation provisoire à un plan de réformes hardies.

Et, pourtant, nous avons le droit de dire ici que les avertissements n'avaient pas manqué.

A Bi arritz, j'avais, il m'en souvient, recueilli votre adhésion unanime lorsque j'ai affirmé cette vérité, à mes yeux d'évidence, que les difficultés financières ont commencé pour le pays à dater du jour où l'on a abandonné la doctrine financière traditionnelle du Parti Radical. (*Applaudissements.*)

Ces paroles, que nous prononcions alors, mon ami Georges Bonnet et moi-même, sont, aujourd'hui, sanctionnées par la revanche des faits, car les classes moyennes que nous représentons et que nous défendons ont été laminées et écrasées par l'expérience téméraire qui a été entreprise. (*Applaudissements.*)

Sans entrer dans une analyse complète de mon rapport écrit qui vous a été distribué, permettez-moi de rappeler que le but du Gouvernement à direction socialiste avait été d'innover, par l'application de formules inédites que je retrouve dans la déclaration ministérielle du Cabinet Léon Blum. Cette déclaration s'exprimait en ces termes :

« Le peuple français a affirmé sa résolution de rechercher dans des voies nouvelles le remède à la crise qui l'accable, le soulagement de souffrances et d'angoisses que leur durée rend sans cesse plus cruelles, le retour à une vie active, saine et confiante. »

C'est ainsi qu'a été mise en application dans le pays la théorie dite « théorie du pouvoir d'achat » contre le caractère aventureux de laquelle le Parti

Radical avait mis la nation en garde. C'est, en effet, au Congrès de Vichy, en 1933, que, ayant l'honneur de rapporter également la politique financière et économique du Parti, je disais — ce que l'expérience Blum n'a fait que confirmer — que la puissance publique est impuissante, par la voie budgétaire, à créer des pouvoirs d'achat nouveaux; elle peut tout au plus répartir les pouvoirs d'achat existants, avec cette aggravation que les pouvoirs d'achat ainsi transférés d'une classe sociale à une autre subissent chaque fois une déperdition et que le total des revenus du pays, loin de s'accroître, ne cesse de diminuer, spécialement — comme ce fut le cas au cours de l'année écoulée — lorsqu'une dévaluation de la monnaie vient amputer les revenus et atteint le patrimoine de l'ensemble des citoyens. (*Applaudissements.*)

On n'a pas tenu compte des avertissements réitérés donnés solennellement par le Parti Radical unanime. Le résultat, c'est l'augmentation indéfinie des dépenses publiques, c'est le système insensé des traites tirées sur l'avenir sans contre-partie, c'est le soi-disant crédit que le pays allait s'ouvrir à lui-même et qu'il est aujourd'hui dans l'impossibilité de rembourser, c'est la signature qu'on a imprudemment donnée en son nom et à laquelle on ne peut faire honneur.

On avait dit que le crédit ouvert par le pays à lui-même permettrait d'assurer le retour automatique à l'équilibre du budget par la plus-value des recettes fiscales qui seraient la conséquence d'une reprise de l'activité économique. Or, pour que les recettes fiscales aient augmenté dans une proportion suffisante pour couvrir l'élévation permanente des dépenses budgétaires, il eût fallu que l'indice global de la production française atteignît 130 ou 140, alors qu'il est resté stationnaire, entre 100 et 102. La simple comparaison de ces chiffres vous fait apercevoir toute

l'invraisemblance, toute la fantasmagorie des théories qui vous étaient proposées l'an dernier. (*Applaudissements.*)

Ce qui est grave surtout, c'est que, dans l'évolution de la crise mondiale, la France, par suite de la stagnation de son indice de production, reste en arrière au moment où tous les pays du globe sont en train de gravir allégrement le chemin de la reprise économique. (*Applaudissements.*)

Bien plus, nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation économique aggravée, profondément obérée par le fait qu'en raison de la dévaluation, la hausse des prix est générale. Le coût de la vie augmente dans des proportions singulièrement préoccupantes. Toutes les classes sociales sont atteintes, aussi bien les retraités que les rentiers, aussi bien les fonctionnaires, pour lesquels on sera amené à prendre demain des mesures qui absorberont les excédents budgétaires dégagés par la gestion de Georges Bonnet, que les classes rurales elles-mêmes, contrairement à des assertions répandues à plaisir dans le pays. Comme le disait hier, en effet, à cette tribune, notre Président Daladier avec infiniment de raison, les classes rurales, coincées entre l'augmentation limitée du prix de vente des produits agricoles et la hausse énorme des frais de production, supportent à plein les conséquences de la dévaluation monétaire et du renchérissement des matières premières; elles voient leur pouvoir d'achat diminuer, elles participent à l'affaiblissement de la capacité de consommation de l'ensemble de la population française. (*Applaudissements.*)

C'est dans une telle situation, avec un tel passif au bilan de l'expérience financière et économique du premier Gouvernement de cette législature, que la crise financière de juin s'est produite, laissant, à l'heure où Georges Bonnet a eu le courage d'accepter une succession devant laquelle bien d'autres

auraient reculé (*applaudissements*), 20 millions dans les caisses du Trésor public, tandis que les besoins véritables du Trésor, dont les chiffres fixés par moi dès le mois de novembre et confirmés depuis par les faits, en dépit de démentis officiels, étaient couverts à peine à moitié par des ressources normales.

Ces besoins véritables — ai-je besoin de le rappeler — étaient de 55 milliards. Je m'appuierais, s'il le fallait, sur des déclarations concordantes de M. Abel Gardey et de M. Joseph Caillaux, président de la Commission Sénatoriale des Finances (*mouvements divers*), pour maintenir les chiffres qu'après de minutieuses études, j'avais mis en avant et que les difficultés ultérieures de la Trésorerie ont, durant le premier semestre, amplement et, hélas! malheureusement confirmés.

Cette succession si lourde, puisqu'il ne restait plus rien dans les caisses et que, pour assurer les premières échéances immédiates, il a fallu faire appel aux ressources de la Banque de France, nous donne le droit de dire que le Parti Radical, en reprenant la direction des affaires, a entrepris de redresser une situation qui allait tout droit aux abîmes. (*Applaudissements.*)

Je vois, d'ailleurs, une confirmation de mes paroles, auxquelles vous donnez votre adhésion par vos applaudissements mêmes, dans la déclaration unanime de Rambouillet qui reconnaît, avec l'assentiment de ceux dont il a fallu réparer les fautes, l'effort de redressement de la direction radicale. (*Applaudissements.*)

Telles sont, Mesdames, citoyens, les conditions dans lesquelles le Parti Radical a été amené à faire cet effort de restauration.

Et, maintenant, quel est le problème qui reste à résoudre par nos amis du Gouvernement, et qu'ils arriveront à résoudre à condition que le Parti Radical donne à Georges Bonnet et à Camille Chautemps

l'adhésion massive qu'ils lui demandent pour le salut du pays?

Ce problème comporte trois éléments : un facteur financier, un facteur économique, un facteur social, et il n'est pas douteux que le facteur économique domine infiniment les deux autres, notamment le facteur financier.

L'équilibre financier, ne le perdons pas de vue, est la condition nécessaire au maintien des améliorations sociales que, depuis longtemps, nous avions demandées et à la réalisation de la retraite des vieux travailleurs dont nous avons le droit de nous étonner que, l'an dernier, au moment où l'on dépensait l'argent à pleines mains avec la prodigalité que vous savez, on ne se soit pas préoccupé alors qu'il eût suffi de quelques centaines de millions pour mettre sur pied cette réforme. (*Applaudissements.*)

Je rappellerai au Congrès que le Président Daladier, lorsqu'il était Président du Conseil, en 1933, avant d'être renversé dans les conditions inqualifiables que vous n'avez pas oubliées, avait fait inscrire au budget du Ministère du Travail les crédits nécessaires pour amorcer la retraite des vieux travailleurs. (*Applaudissements.*)

Le vote de la retraite des vieux travailleurs sera la réparation d'une coupable négligence; il marquera l'aboutissement d'une réforme généreuse et humaine amorcée, il y a quatre ans déjà, par le Président Daladier au pouvoir.

En terminant, et pour conclure, je veux insister sur ce point que les divers facteurs du problème, le financier, l'économique, le social, s'interpénètrent.

Il ne peut y avoir de finances saines, c'est-à-dire normalement couvertes par l'impôt, assis sur le jeu normal des transactions et sur le développement progressif de la prospérité, que si elles reposent sur la base solide d'une monnaie elle-même saine et stable.

La monnaie stable, support d'une économie pros-

père, est aussi le support du mieux-être social, car toutes les lois d'amélioration sociale des travailleurs, que le Parti Radical a depuis longtemps amorcées et en partie réalisées, auxquelles, l'an dernier, il s'est associé, ne peuvent être garanties et consolidées pour l'avenir que dans la mesure où des finances saines et une monnaie stable permettent qu'elles ne soient pas remises en question.

C'est pourquoi je veux revenir, à la fin de cet exposé, sur une idée que j'ai constamment soutenue et qui prend maintenant un caractère particulier de vérité, à savoir qu'un grand pays ne peut faire preuve de hardiesse dans le domaine économique, ni pratiquer une politique sociale généreuse qu'à condition que sa politique financière soit empreinte de prudence et de sagesse. (*Applaudissements.*)

Or, nous ne pouvons que constater que la politique financière imprudente du précédent Cabinet ne pouvait garantir ni la sécurité, ni la permanence des conquêtes d'amélioration sociale.

Il nous faut donc, en répudiant vigoureusement tous les expédients qui, sous couleur d'une amélioration factice contredite par les faits, précipitent plus bas encore le pays dans l'abîme, nous opposer résolument au contrôle des changes qui a fait, partout où il a été appliqué, la démonstration de sa faillite, et nous attacher au maintien de la pause, sans avenant, sans prolongement ni rallonge. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Nous voulons le développement régulier et normal de la prospérité économique dans la paix sociale, dans l'ordre et dans la légalité. (*Applaudissements.*)

Telle est, Mesdames, citoyens, l'idée essentielle et fondamentale autour de laquelle il importe que l'ensemble du Parti Radical, conscient des responsabilités qu'il assume devant le pays, sache se grouper.

Il faut que nous tous, radicaux, ayant tiré l'enseignement nécessaire de l'expérience funeste que le

pays a subie, nous ayons la volonté formelle et unanime de revenir à notre doctrine financière et de nous y tenir. C'est le devoir du Parti Radical, appelé, dans une heure grave, à la direction des affaires publiques, et qui saura ainsi défendre les intérêts permanents de la République, inséparables de ceux de la Nation et de la démocratie. (*Vifs applaudissements. Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Albert Kahn.

M. Albert KAHN. — Alors que le Sénat a voté une réforme des Sociétés anonymes depuis le mois de juin 1934, la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre des députés n'a pas cru devoir s'occuper de cette question qui a cependant une importance capitale pour la protection de l'épargne.

Le premier Cabinet de la législature de 1936 n'a pas pensé devoir mettre la Commission de la Chambre à prendre une décision.

Il faut féliciter le président du Conseil et le ministre des Finances actuels d'avoir, pour la loi des finances de 1938, inséré trois articles, 31 à 33, modifiant la loi de 1867 sur les Sociétés anonymes.

Certes, nous n'avons qu'une partielle satisfaction car l'épargne française s'amenuise pour les motifs suivants :

1° Les sanctions font défaut pour les aigrefins qui s'abritent sous la loi de mars 1925 sur les Sociétés à responsabilité limitée;

2° La loi de finances 1938 accorde le droit de faire partie de quinze conseils d'administration à une seule personne; il est absolument impossible à un individu de contrôler sérieusement les opérations de 15 firmes;

3° Les obligataires sont toujours sacrifiés; on

n'obtiendra plus de souscriptions même pour les meilleures Sociétés industrielles si on n'établit pas un statut sérieux pour les obligataires ainsi que le présent orateur l'avait réclamé au Congrès de Vichy (voir page 446);

4° Nous tournant vers M. le ministre des Finances nous lui demandons respectueusement mais énergiquement pourquoi il n'a pas exonéré du prélèvement de 10 % les emprunts gagés par annuités ainsi que les obligations de la Ville de Paris et du Département de la Seine, titres détenus par la petite épargne?

Pour terminer, nous croyons utile de signaler le déficit croissant de la balance commerciale provenant de divers facteurs. *Production!* réclame-t-on à tous les échos; nous en sommes d'accord, mais quelle production? Depuis 1919, on a cherché à surproduire au détriment des qualités; la France exportait surtout des produits de fini impeccable qu'on ne trouvait qu'en de rares pays; actuellement, on cherche la production de quantité pour le plus grand dam des qualités et de nos exportations. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Emile Roche, président de la Fédération du Nord.

M. Emile Roche (*Nord*). — Citoyens, je vous demande une minute d'attention pour une motion douloureuse qui doit être, à mon sens, approuvée par vous tous.

La Fédération du Nord, d'accord avec la direction et le personnel ouvrier des mines d'Anzin, avait préparé une visite des mines par des délégations de congressistes radicaux.

Or, hier après-midi, un coup de grisou a enseveli au fond de la mine neuf mineurs. Trois mineurs sont morts à l'heure actuelle.

Je vous demande d'approuver l'envoi de la motion que voici :

« Le Congrès du Parti Radical-Socialiste apprend avec douleur la nouvelle de la catastrophe survenue aux mines d'Anzin et la mort de trois ouvriers du fond. Il tient à adresser ses condoléances émues aux familles des victimes tombées au champ du travail et à tout le personnel des mines. »

(MM. les congressistes se lèvent et observent une minute de silence.)

M. le Président. — Citoyens, permettez au Bureau de s'associer aux paroles d'Emile Roche et à la motion dont il vient de vous saisir, relativement à l'affreux malheur survenu parmi les populations ouvrières des mines d'Anzin.

Au nom du Bureau, j'ai l'honneur de vous proposer de faire une collecte pour venir en aide aux familles des victimes tombées dans l'exercice de leur devoir. (*Applaudissements.*)

Je considère bien entendu comme adoptée la motion dont Emile Roche vous a donné lecture. (*Assentiment unanime.*)

M. Emile Roche. — Et maintenant, citoyens, je vous demande quelques minutes d'attention pour vous soumettre, sous la forme la plus brève possible, l'opinion d'un homme appartenant à une région industrielle sur les questions économiques et financières vues sous un angle qui n'est pas l'angle budgétaire, qui n'est pas non plus celui sous lequel M. Georges Potut a traité la question.

Que voulons-nous tous? car je suis certain que sur ce point nous sommes unanimes, et je m'efforcerai, tant que vous serez ici, de faire que nous soyons unanimes dans toutes les discussions. Nous voulons tous le retour à la prospérité. Or, ce retour à la prospérité exige trois conditions : l'ordre à

l'usine, l'augmentation de la production et l'aménagement de la loi des quarante heures, le retour des capitaux évadés.

L'ordre social.

Les quinze mois qui viennent de s'écouler ont mis la France dans des troubles sociaux graves. Un fait nouveau est venu troubler les rapports entre la classe ouvrière, d'une part, et le patronat, d'autre part.

Jadis, un patronat tout puissant, et trop souvent sans pitié, possédait cette arme redoutable du lock-out permettant de mettre hors des usines, de priver de leur salaire et de leur pain ses ouvriers.

Depuis 1936, nous avons connu, à propos de la moindre contestation à l'intérieur des usines, l'occupation de celles-ci, comme des ateliers et des fermes. Et Ripault a rappelé fort justement que nous avions à Biarritz, à ma demande d'ailleurs, réclamé la fin de ces occupations tout comme le Sénat se l'était fait promettre par le ministre de l'Intérieur.

Nous sommes les adversaires du lock-out, imposé par un patronat égoïste à des ouvriers ayant faim, mais nous devons formellement déclarer à nouveau que nous ne sommes pas moins les adversaires des occupations d'usines, d'ateliers et de fermes.

La paix sociale ne reviendra totalement, l'inquiétude sociale ne se dissipera que dans la mesure où le Gouvernement saura dire clairement qu'il ne permet plus ces occupations d'usines et qu'aucune négociation ne peut avoir lieu sous son égide, qu'aucun arbitrage ne peut se faire avant que l'une et l'autre des parties en présence, patronat et classe ouvrière, aient accepté de s'en remettre à lui en renonçant, les premiers au lock-out, les seconds à l'occupation. (*Applaudissements.*)

C'est là, pour le retour à la confiance, et pour le

redressement de la nation un des points importants, le premier.

Il en est d'autres auxquels je viens.

Augmenter la production.

Vous savez que notre pays se vide chaque mois de 1 milliard 1/2 de sa monnaie pour payer une somme égale d'importations que n'équilibre aucune exportation.

Et pourquoi cela?

Nos prix de revient sont trop élevés. On les a alourdis soudainement de charges qui auraient été supportables : congés payés, augmentations de salaires, si, dans le même temps, on n'avait imposé de façon trop rigide l'application d'une semaine de 40 heures qui a eu pour première conséquence de grever de 30 % tous les prix des produits fabriqués.

Déjà, nous étions plus chers que nos concurrents.

Cela nous a distancés à ce point que, malgré des dévaluations successives et dans cette région même où pourtant on connaît l'art d'exporter, où l'effort se donne au maximum dans le travail industriel, on renonce à reprendre des marchés qui, il y a trois années encore, absorbaient la plus grande partie des ventes françaises à l'étranger.

Va-t-on laisser se continuer une application aussi brutale, aussi inintelligente d'une loi, excellente dans son principe, mais qui ne trouve pas à l'étranger son application? car partout où il l'a fallu, et dans les rares Etats qui ont adopté la loi de 40 heures, on a donné les dérogations nécessaires pour permettre à telle branche industrielle, qui en a besoin, de lutter à égalité avec ses concurrents. (*Applaudissements.*)

Quand je parle de cette façon, j'ai conscience de défendre, mieux que beaucoup d'autres qui se prétendent plus avancés, le pain même des ouvriers

qui s'appauvrissent dans la mesure exacte où nous perdons des marchés.

Voici des mois déjà que l'on parle de l'assouplissement de la semaine de 40 heures.

Le Parti Radical, composé de ses classes moyennes dont on a reconnu tout à l'heure que je m'étais fait le défenseur et qui, depuis juin 1936, ont beaucoup supporté sans guère protester, doit dire clairement que l'activité de la France ne doit pas se laisser enfermer dans une loi rigide, votée à la hâte, déformée dès son vote, mais qu'il faut au contraire que la loi s'assouplisse au rythme de la vie industrielle, au rythme des possibilités.

Et c'est le second résultat à atteindre pour le redressement de la nation. (*Applaudissements.*)

Le retour des capitaux. Sa nécessité.

La crise économique a un visage financier que je vais vous montrer.

Dans ce domaine, Georges Bonnet a fait le possible. Il est revenu de Washington à Paris dans des circonstances difficiles. Les chiffres, vous les connaissez. Depuis cinq mois il fait effort; il a assaini notre situation financière, reculé des échéances, imposé des économies, établi un budget sain en équilibre; mais c'est insuffisant.

Ce n'est là que préparer les fondations de la maison à construire.

Il faut organiser, il faut permettre le retour des capitaux évadés.

Cette évasion, elle est aussi coupable en temps de paix, aussi contraire à l'intérêt général de la nation, qu'est coupable en temps de guerre la désertion des hommes. (*Applaudissements.*)

Mais suffit-il de dire cela pour les faire revenir? Non!

Déjà une petite partie de ces capitaux, grâce aux

troubles survenus ces temps derniers sur les places étrangères, ont repris le chemin de la France; mais c'est trop peu pour permettre à l'outillage industriel de se renouveler, au crédit d'être bon marché et abondant.

Sa condition.

Et quelle est la condition du retour des capitaux évadés? Il semble bien qu'on a depuis quatre mois multiplié les efforts pour leur rendre confiance?

S'ils ne sont pas revenus, quelle crainte peuvent-ils encore avoir?

Je suis obligé d'aborder ici le terrain politique.

Peut-on à la fois garder au Parlement une majorité qui comprend tous les membres de la gauche et de l'extrême gauche, et laisser tel parti de cette majorité continuer d'effrayer les possédants par des déclarations le plus souvent incontrôlées, laissées au hasard d'une improvisation? On peut penser que c'est là une singulière contradiction.

Pour que les 30 ou 40 milliards évadés reviennent s'investir, sans doute faudra-t-il, puisque aussi bien nous vivons dans le pays libre que nous nous flattons d'être, qu'on fasse savoir aux capitaux évadés, à leurs détenteurs, qu'ils n'ont à craindre nulle spoliation, nulle confiscation.

Ne plus occuper les usines, c'est indispensable.

Produire davantage, ce ne l'est pas moins.

Faire savoir en même temps que la pause n'est pas un vain mot, que la nation a décrété la paix politique, qu'elle est décidée par son Gouvernement à ne tolérer aucune expérience nouvelle, que le Parti Radical se refuse à l'envisager et à faire autre chose que collaborer au maintien des réformes sociales dans une activité enfin retrouvée, voilà ce qu'il importe qu'au terme de cette discussion vous exprimiez clairement. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de terminer sur un exemple. Regardez autour de nous, dans les rares démocraties, Angleterre, Tchécoslovaquie, Suisse, Belgique, Etats-Unis, où le jeu des institutions démocratiques va de pair avec la prospérité revenue. Dans chacun de ces pays vit une classe ouvrière qui bénéficie de réformes sociales aussi amples que sont les nôtres. Les ouvriers, en Angleterre et aux Etats-Unis, ont un standard de vie aussi élevé, sinon plus, que celui de l'ouvrier français. (*Dénégations sur divers bancs.*)

Dans ces pays, il n'y a pas de capitaux évadés, il n'y a pas de citoyens qui ont peur. C'est que la prospérité y est revenue, alors qu'en France nous sommes encore à l'attendre. (*Applaudissements.*)

Ma conclusion est que, de ce débat de politique économique et financière, doit sortir votre volonté clairement exprimée du maintien de l'autorité de l'Etat sur les conflits ouvriers et patronaux, d'un assouplissement de la loi de 40 heures au rythme de la vie et des nécessités de l'activité nationale, d'un retour des capitaux évadés par la restauration de la confiance sous un Gouvernement à direction radicale, dont on sait qu'il n'a jamais menacé ni les personnes ni les biens. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Georges Bonnet, ministre des Finances. (*Applaudissements.*)

M. Georges Bonnet, *ministre des Finances.* — Mesdames, citoyens, je remercie tout d'abord votre Commission financière et son rapporteur pour le jugement si bienveillant qu'ils ont porté sur l'œuvre financière du Gouvernement. Ils ont bien voulu reconnaître les efforts que nous avons accomplis. Mais je veux vous dire que, si des résultats importants ont pu être obtenus, ils sont dus surtout à l'autorité affectueuse avec laquelle le président du Conseil, notre ami M. Camille Chautemps, et le président du Parti

Radical, notre ami M. Daladier, n'ont cessé de me soutenir; ils sont dus aussi au concours et à l'appui unanimes que m'ont prêtés depuis la première heure tous mes collègues du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

C'est que, en matière financière comme en matière économique, les événements dictent aux hommes leur conduite avec une impérieuse logique. Et, lorsque je regarde l'ensemble de l'œuvre réalisée, l'ensemble des responsabilités que j'ai prises depuis quatre mois, il me semble évident que nul à ma place n'aurait pu agir autrement que je l'ai fait moi-même.

Le 29 juin dernier, lorsque après mon retour à Paris le président Camille Chautemps réunissait son premier Conseil des ministres, quels étaient les termes du problème que nous étions appelés à résoudre?

Il fallait équilibrer le budget en déficit de 8 milliards, assurer les échéances, particulièrement lourdes jusqu'à la fin de l'année, de la Trésorerie, et, suivant les termes mêmes de la loi des pleins pouvoirs, « conserver intacte, sans contrôle des changes, l'encaisse métallique de la Banque de France ».

Cette tâche difficile, nous avons réussi à l'accomplir.

Nous avons réalisé un effort fiscal de 8 milliards, qui a rétabli l'équilibre du budget de 1937. Le public, à qui nous le demandions, en a compris la nécessité parce qu'il était conscient de la situation grave dans laquelle se trouvait le pays.

Il y a trois semaines, nous avons déposé devant les Commissions parlementaires le projet de budget de 1938, en temps utile pour qu'il puisse être examiné à loisir par l'une et par l'autre assemblées. Les dépenses en ont été fixées dans un esprit rigoureux d'économie et les recettes avec une attention scrupuleuse. J'affirme que l'équilibre du budget est sincère, et le pays doit connaître que la Caisse

d'amortissement continuera à amortir cette année 4 milliards de notre dette publique.

Tout en faisant passer au premier plan le souci d'un équilibre financier rigoureux, nous nous sommes efforcés de ne pas agir en comptables uniquement soucieux des chiffres. Nous avons tâché d'accomplir une œuvre équitable envers toutes les catégories de Français.

Nous avons pris tout d'abord des mesures énergiques contre la fraude fiscale en ce qui concerne les valeurs mobilières. Il y a bien longtemps que l'on parlait d'établir des mesures de contrôle rigoureux pour empêcher la fraude sur les valeurs mobilières; mais je puis dire, avec fierté pour le Parti Radical, que nous avons vraiment pu instituer un système qui fonctionne d'une manière parfaite dès maintenant grâce auquel aucune fraude fiscale sur les valeurs mobilières ne sera possible à l'avenir. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons mis à l'étude la retraite des vieux travailleurs, à laquelle si légitimement le Parti Radical s'est attaché. (*Applaudissements.*)

Nous avons dégrevé du prélèvement de 10 % qui les frappait les porteurs de rentes et d'obligations du Trésor.

Nous avons fait payer les acomptes sur les pensions en cours de revision.

Nous avons donné aux industriels, commerçants, artisans et créanciers de l'Etat les moyens de mobiliser rapidement les sommes qui leur étaient dues.

Nous avons enfin décidé de demander au Parlement, dès sa rentrée, un crédit important de 1.380 millions pour les fonctionnaires, retraités et victimes de la guerre, auquel il faut ajouter 600 millions pour les cheminots. C'est là un effort considérable, atteignant près de 2 milliards. Le pays tout entier comprendra l'importance en même temps que l'urgence de ce sacrifice, dont nous ne pouvons pas

croire que les bénéficiaires n'apprécient l'étendue. Personne ne reconnaît mieux que moi le labeur et le dévouement des serviteurs de l'Etat. Mais je rappelle que, lorsque le Gouvernement précédent fit voter la loi de dévaluation, en septembre 1936, l'article 15 de son projet prévoyait d'une manière formelle que les traitements des fonctionnaires ne seraient pas augmentés tant que les indices du coût de la vie ne dépasseraient pas ceux de 1930, époque où avaient été fixées les dernières échelles des traitements. Or, l'indice moyen du coût de la vie au cours des neuf derniers mois n'a pas dépassé celui de 1930; et, d'autre part, en mars 1937, les fonctionnaires ont déjà bénéficié d'un rajustement. Mais nous avons pensé quand même que, dans toute l'étendue de nos possibilités financières, nous devions procéder à un ajustement nouveau, qui s'appliquerait cette fois non pas seulement aux fonctionnaires publics, mais encore aux retraités et aux victimes de la guerre.

Citoyens, je tiens sur ce point à poser nettement la question. Il n'appartient pas au ministre des Finances seul, il appartient au Gouvernement tout entier de décider cet ajustement. Le ministre des Finances, quant à lui, devait seulement rechercher les sommes qu'il était possible, sous sa responsabilité, de donner sans mettre en péril la monnaie et la Trésorerie. J'ai procédé à cette recherche en toute loyauté. La somme de 2 milliards correspond au maximum qu'il était possible, dans l'état actuel de nos recettes et de notre Trésorerie, de mettre à la disposition des fonctionnaires, des retraités et des victimes de la guerre. Cette somme, dont le montant a été approuvé à l'unanimité par le Conseil des ministres, permettra de donner aux modestes fonctionnaires des grandes villes une augmentation qui, par rapport à juin 1936, atteint 37 %.

La situation du Trésor n'est pas moins satisfaisante que celle du budget.

Les appels que nous avons faits à l'épargne ont toujours été entendus parce que les épargnants n'ont jamais douté que nous leur tenions un langage sincère et vrai.

Aussi pouvons-nous regarder avec une certaine fierté le chemin parcouru.

Le 15 août, on nous disait : « D'ici six semaines, avant le 1er octobre, il faudra trouver 10 milliards. Comment ferez-vous? »

Aujourd'hui, tous nos paiements ont été effectués. Les échéances des Bons Germain-Martin, qui s'élevaient à 5 milliards et qui étaient si lourdes, ont été intégralement faites le 5 octobre, et même certains paiements des mois de mai et de juin, qui avaient dû être retardés en raison des difficultés du Trésor, ont pu être effectués.

Le pays peut lire au bilan de la Banque de France que, depuis le 1er juillet, nous n'avons sur le compte d'avances prélevé qu'une somme de 3 milliards. Il reste aujourd'hui plus de 10 milliards à l'actif du Trésor français. (*Applaudissements.*)

Je n'en conclus certes pas que toutes difficultés soient définitivement écartées et, dès maintenant, je me préoccupe d'assurer les échéances de l'avenir.

Nous avions tout d'abord le devoir de songer aux engagements que le Trésor français a contractés vis-à-vis de l'étranger. Nous avons ces jours-ci émis en Suisse un emprunt de 200 millions, qui représente 1 milliard et demi de francs français, sans que nous ayons eu à donner certaines garanties d'or qui avaient été demandées pour des emprunts précédents contractés à l'étranger.

De même l'emprunt du Crédit National émis pour assurer le règlement des dépenses de grands travaux pour un montant de 1 milliard a été entièrement souscrit en trois jours. Ouverte lundi dernier, l'émission a été pratiquement terminée dès hier matin et close le soir même. (*Applaudissements.*)

Ainsi se poursuit, en France et à l'étranger, l'amélioration du crédit public.

Mais le problème monétaire subsiste. La montée de la livre et la baisse du franc depuis un an l'ont posé devant l'opinion publique dans toute sa gravité. Là encore, il faut avoir le courage de dire la vérité.

Lorsqu'on fait peser des charges trop lourdes sur les budgets de l'Etat et sur l'économie de la nation, si l'on n'impose pas aussitôt aux citoyens la contrepartie nécessaire de sacrifices et d'efforts, cette imprévoyance et cette carence se traduisent tôt ou tard par une amputation de la monnaie. Les dépenses étant trop lourdes, la monnaie qui les acquitte se déprécie et l'événement lui-même opère, par la dévaluation de la monnaie, la réduction des dépenses que les hommes ont été trop peu courageux pour effectuer.

Il est en effet impossible que des dépenses soient engagées et, comme on le croit trop souvent, qu'elles ne soient en fin de compte acquittées par personne. Voulez-vous un exemple? Prenons celui des chemins de fer.

Le problème se pose de savoir par qui le déficit sera payé.

Il peut l'être par l'usager, par le voyageur. Dans ce cas, on augmente les tarifs.

Il peut l'être par une subvention de l'Etat. Dans ce cas, on augmente les impôts.

Et si l'on ne veut ni augmenter les impôts par crainte du contribuable, ni augmenter les tarifs par crainte des usagers, la facture sera quand même acquittée. Elle le sera par les porteurs de rentes, par les porteurs d'obligations qui subiront la dépréciation monétaire, ou dont le revenu restera immobile alors qu'autour d'eux les prix de toutes les marchandises s'élèveront. (*Applaudissements.*)

Telle est la vérité.

Veut-on le secret pour maintenir le franc? Il faut équilibrer les recettes et les dépenses et renoncer à emprunter comme on l'a fait au cours de ces six dernières années à un rythme que l'économie nationale ne peut pas supporter.

On nous parle souvent de la stabilité qu'avait le franc avant la guerre. Certes! Mais n'oubliez pas qu'à cette époque on n'empruntait pas chaque année. Entre 1901 et 1914 la dette de la France s'est maintenue au chiffre de 30 milliards, parce que nul ne concevait alors la possibilité de couvrir par des emprunts les déficits sans cesse renouvelés du budget. Une loi dont chacun connaît la dureté astreint les hommes au travail et exige qu'ils équilibrent leurs dépenses et leurs recettes. Certains, pour essayer d'y échapper, rêvent d'instaurer dans notre pays un contrôle des changes.

Un contrôle des changes? Mais qu'espèrent-ils donc?

Le contrôle des changes a été établi de 1917 à 1920. Des mesures de contrôle avaient été prises pendant la guerre, ce qui était facile dans un pays mobilisé. Ont-elles empêché la dépréciation du franc? L'expérience enseigne que, dans tous les pays, les mesures de contrôle des changes, loin d'empêcher la dépréciation d'une monnaie, l'accroissent et la précipitent.

Pense-t-on vraiment que le contrôle des changes rendrait plus facile l'équilibre du budget? Non, citoyens. Il n'empêcherait pas que l'Etat dépenserait plus qu'il ne perçoit s'il augmente toujours ses dépenses et s'il n'augmente pas ses recettes.

Pense-t-on que le contrôle des changes mettrait à la disposition des collectivités une masse plus grande de capitaux? Il faut considérer alors l'état particulier où se trouve notre pays. La plus grande partie des capitaux exportables a été exportée. La barrière que le contrôle des changes élèverait entre le marché français et le marché international empêcherait

peut-être certains capitaux de sortir; elle empêcherait à coup sûr des masses beaucoup plus considérables de capitaux de rentrer. (*Applaudissements.*)

S'agit-il de lutter contre la spéculation? Nous sommes ici pleinement d'accord. S'il s'agit, dans les périodes critiques, de faire exercer par la Banque de France un contrôle sérieux sur les établissements bancaires pour éviter que les individus se livrent à des abus inacceptables, rien de plus naturel et, à cet égard, la Banque de France a adopté déjà depuis longtemps, sur mes instructions, une politique identique d'ailleurs à celle de la Banque d'Angleterre.

Mais le contrôle des changes, sachez-le bien, ne signifie point cela. Il ne signifie point ces mesures de contrôle que normalement l'Institut d'émission doit exercer. Il implique que l'on institue en France le monopole du commerce extérieur, que personne ne puisse plus acheter ou vendre à l'étranger sans une autorisation préalable du Gouvernement. Il implique qu'on rétablit la censure postale afin de savoir si l'on envoie, dans des lettres, à l'étranger, des titres ou des billets. Il implique qu'on organise la fouille des personnes à toutes les frontières. Il implique, entendez-moi bien, qu'on rétablisse même la censure de la presse, afin d'empêcher que celle-ci n'indique aux Français les cours de la monnaie nationale sur les places étrangères.

Peut-on concevoir qu'un régime semblable puisse réussir hors des cadres de la dictature des pays totalitaires dont la France manifeste assez haut qu'elle ne veut pas? Et l'exemple des pays de dictature est-il tellement encourageant?

Enfin le contrôle des changes ne pourrait être établi sans prévoir, je tiens à le dire ici publiquement, la rupture immédiate de l'accord monétaire tripartite, qui est lié lui-même à tout l'ensemble de notre politique extérieure.

J'ai eu, pendant quelques mois, le grand honneur de représenter notre pays à Washington. J'ai pu me-

surer de près la faute grave que l'on avait commise le jour où le Parlement n'avait pas suivi le président Herriot dans la question du règlement des dettes de guerre. (*Applaudissements.*)

Etablir le contrôle des changes, ce serait, du point de vue de l'Amérique, une faute aussi grave que l'a été le refus de ratifier les accords sur les dettes.

Cela suppose, en effet, que la France dénoncerait ses traités de commerce passés avec l'Angleterre et les Etats-Unis. Déjà, de Washington et de Londres, les voix les plus autorisées nous ont prévenus que, sur le terrain monétaire et économique, le contrôle des changes nuirait gravement à la coopération franco-britannique et franco-américaine.

Sir John Simon, chancelier de l'Echiquier anglais, tout en rendant hommage à la politique financière suivie par la France, en des termes dont je le remercie profondément, a souligné l'importance qu'il attachait au maintien de la liberté monétaire dans notre pays.

Dans les graves circonstances que traverse la France, au lendemain du courageux et admirable discours qu'a prononcé le président Roosevelt, irions-nous délibérément relâcher les liens qui nous unissent à la grande République américaine?

Au surplus, citoyennes et citoyens, il est une réponse plus péremptoire encore : si, depuis juillet dernier, nous avions vécu sous le régime du contrôle des changes, 3 milliards d'or au moins, je l'affirme, auraient quitté ce pays, en raison du déficit de la balance commerciale, alors que, sous le régime de liberté, j'ai la fierté de vous dire aujourd'hui que, depuis le 1er juillet, non seulement l'encaisse-or de la Banque de France est intacte, mais, au fonds d'égalisation des changes, nous avons beaucoup plus d'or aujourd'hui que nous n'en avions il y a trois mois. (*Applaudissements.*)

Pour la première fois depuis longtemps, vous ap-

prendrez bientôt que, dans quelques jours, des bateaux chargés d'or vont quitter l'Amérique à destination de la France. (*Applaudissements.*)

Notre situation financière est donc améliorée par un effort auquel le monde entier a rendu hommage. Mais elle reste difficile et fragile. Ceux qui vous diraient le contraire vous tromperaient gravement. Il faudra des mois avant que ce redressement ne soit définitif. Il ne pourra l'être que si le concours de tous les civismes parvient à raviver notre économie déprimée.

Le pays doit savoir que les charges qui pèsent sur lui sont proportionnellement les plus élevées du monde. La dette de la France est, proportionnellement au revenu national, la plus lourde de l'univers. La défense de la nation exige du pays un effort immense.

La France entend, d'autre part, sauver son agriculture, quelles que soient les conditions de la concurrence mondiale, et elle a raison. La France veut aussi assouvir cette soif de justice sociale qu'elle désire, et c'est son grand honneur, plus fortement que toute autre nation du monde.

La France a raison, mais, je vous le répète, tout cela coûte cher, tout cela nécessite un effort considérable.

Pour s'en représenter l'étendue, il suffit de citer deux faits. Le premier, c'est que le revenu national est encore inférieur de 10 à 20 % à celui de 1929, alors que la production est inférieure de 20 % et que les charges publiques sont supérieures de 40 %.

Le deuxième, c'est que la balance commerciale est encore très lourdement déficitaire.

Dans le cadre des lois sociales qui ont été édictées avec l'espoir qu'elles susciteraient dans toute la France une émulation de rendement et d'amitié, il faut que la nation consente à la fois l'effort intellectuel, physique, économique, politique, indispensable au maintien de son niveau de vie.

Cet effort suppose l'arrêt total de cette démagogie financière qui, trop souvent, au cours des campagnes électorales, devient le seul tremplin politique des candidats concurrents, à quelque parti qu'ils appartiennent. (*Vifs applaudissements.*)

Aux électeurs qui ne touchent encore rien de l'Etat, il faut, sans discernement, faire toucher quelque chose. A ceux qui touchent déjà quelque chose, il faut faire toucher davantage. Ainsi, on pille le budget, on rompt l'équilibre des finances et les bénéficiaires des mesures prises ne tardent pas à s'apercevoir qu'ils n'ont rien obtenu que quelques illusions suivies de pénibles déboires. (*Vifs applaudissements.*)

Les démocrates que nous sommes doivent dire la vérité tout entière au pays. Aucune des grandes réformes que nous souhaitons, aucune des grandes réformes que nous voulons réaliser ne pourra l'être si la France ne vit pas dans l'ordre et dans le travail.

Ainsi que disait hier le président Daladier avec tant de force, le progrès social suppose le progrès économique et le progrès économique suppose l'accroissement de tous les efforts et la tension de toutes les énergies.

On cherche parfois à dissimuler au peuple ces évidences en brandissant devant lui le mot magique de « spéculation ». La spéculation ne suffit pas plus à détruire les finances que le contrôle des changes ne suffit à les rétablir.

La vérité est plus simple et plus austère. La France et la monnaie française, pour se redresser, ont besoin de richesses neuves et, ces richesses neuves, seul le travail peut les créer.

Le pays doit comprendre une bonne fois que les dépenses qu'il réclame, c'est lui qui, en fin de compte, d'une manière ou d'une autre, les paie. Il comprendra, par là même, la situation ingrate dans laquelle se trouve le ministre des Finances, quel qu'il soit.

On dirait que celui-ci oppose parfois son rigorisme personnel, l'abstraction mécanique de ses principes, la sévérité de sa comptabilité à tant de revendications, fondées sur tant de besoins, sur tant de misères qu'il connaît et auxquelles lui-même aussi compatit.

Je ne demanderais pas mieux, citoyennes et citoyens, de prendre sur mes épaules toutes ces charges et de dispenser à tout le reste du pays la joie de vivre. Malheureusement, je ne le peux pas.

Je ne peux pas faire que les fardeaux nouveaux que la collectivité assume ne finissent point par l'écraser. Je ne peux pas faire que ce qui est donné aux uns ne soit pas retiré aux autres et, finalement, à tous. Je ne peux pas faire que l'insuffisance de la production n'entraîne pas la dévaluation de la monnaie et le renchérissement de la vie. Je ne peux pas empêcher chaque dépense de s'inscrire, non seulement dans les livres et dans les comptes de mon département, mais dans la chair du pays et du peuple. (*Applaudissements.*)

Le pénible devoir du ministre des Finances est de dire souvent non. On l'accuse de ne pas se représenter suffisamment les besoins qui justifient les revendications auxquelles il s'oppose parfois. Ce n'est pas la vérité. Il sait combien il serait juste et bon d'ouvrir, à tous ceux qui les demandent, les crédits dont ils ont besoin. Mais il sait aussi, parce qu'il les prévoit, quelles charges terribles pèseront sur les épaules des Français qui devront en supporter la masse.

Il doit résister, parce qu'il sait trop quelle lourde hypothèque pèse sur les épaules des jeunes Français avant même qu'ils n'aient atteint l'âge de l'entreprendre, à la démagogie, l'espoir fallacieux. Inlassablement, il faut que le ministre des Finances oppose la pénible mais salubre rudesse de la vérité.

Cette politique de véritable humanité, de travail

et d'ordre, que nous sommes tenus de pratiquer parce qu'il n'en est pas d'autre pour assurer le salut de la nation, il incombe à vous tous, citoyennes et citoyens, il incombe au Parti Radical de la défendre, parce que l'opinion publique lui sera reconnaissante de sa sincérité et de sa loyauté. (*Applaudissements.*)

J'ai terminé. A cette heure, où, de tous côtés, on entend le canon qui tonne, à cette heure où la paix est si gravement menacée, notre grand Parti doit rappeler, comme le faisait récemment le président Herriot, la nécessité des disciplines indispensables à la fois au redressement de notre économie, au maintien de nos glorieuses traditions et à la sauvegarde de nos libertés. (*Les congressistes se lèvent et applaudissent longuement M. Georges Bonnet.*)

M. le Président. — Citoyens, vos acclamations me dispensent d'adresser vos félicitations à l'éminent ministre des Finances, qui a la lourde charge du redressement financier de la France, pour le magistral, éloquent et courageux discours qu'il vient de prononcer.

Je crois que vous penserez avec moi, plusieurs orateurs ayant renoncé à la parole, que l'on peut prononcer maintenant la clôture de la discussion.

M. Picard (*Seine*). — Je désire savoir si, seuls, les éléments de droite de notre Comité exécutif ont le droit de prendre la parole et si ceux qui se réclament du Front populaire ne peuvent pas disposer de cinq minutes pour exprimer leur pensée. (*Interruptions et mouvements divers.*)

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur la clôture de la discussion.

(Le Congrès, consulté, prononce la clôture.)

M. le Président. — La parole est à M. Potut, rapporteur, pour donner lecture de l'ordre du jour qui clôture ce débat.

M. Potut, *rapporteur.* — Comme conclusion au débat sur la politique financière, j'ai l'honneur de déposer, avec mon ami Emile Roche, l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès,

« Rappelant la crise financière particulièrement grave du mois de juin que le parti radical a été appelé à résoudre;

« Félicite les citoyens Camille Chautemps et Georges Bonnet d'être revenus à la doctrine traditionnelle du parti et d'avoir ainsi engagé le pays dans la voie du redressement financier nécessaire;

« Considère comme indispensable la réalisation d'un équilibre strict du budget;

« Ecarte résolument le contrôle des changes, qui aurait pour résultat d'isoler la France à l'extérieur et ruinerait définitivement la monnaie par l'inflation illimitée qu'il provoquerait;

« Rejette les réformes dites de structure (*Vives interruptions. Mouvements divers.*) et s'en tient à la politique de la pause, sans avenant ni rallonge, telle qu'elle a été définie par la déclaration de Rambouillet;

« Demande le développement rationnel de la production dans l'ordre et la légalité, seul moyen efficace de lutter contre la crise, d'améliorer la balance commerciale et d'assurer la stabilité de la monnaie;

« Déclare indispensable une application plus souple et plus adaptée à nos besoins, en particulier aux besoins de la défense nationale, de la loi de quarante heures, et la recherche des moyens propres à ramener, par la confiance dans le destin et la prospérité du pays, le retour à la circulation des capitaux apeurés ou évadés.

« Il rappelle, conformément au vœu déjà exprimé à Biarritz, que les occupations d'usines sont illégales et que le gouvernement a le devoir d'y mettre

fin dès qu'elles se produisent. (*Vifs applaudissements.*)

« Il condamne toute agitation menée par l'un quelconque des partis politiques organisés.

« Il entend dégager en cela sa responsabilité et dire sa décision de ne pas permettre qu'on porte atteinte aux droits des travailleurs comme aussi de ne rien faire qui puisse nuire au rétablissement de la prospérité et des finances du pays, au retour de tous les Français à la concorde civique indispensable pour parer aux périls qui nous menacent. » (*Applaudissements.*)

Voix nombreuses. — Le renvoi!

M. le Président. — J'entends demander le renvoi de l'ordre du jour à la Commission.

Sur divers bancs. — Aux voix! (*Bruit prolongé.*)

M. Paul Elbel. — Je demande la parole.

M. Paul Elbel. — Dans l'ordre du jour que M. Potut vient de lire figurent un certain nombre d'idées qui sont du domaine de la politique générale. (*Applaudissements.*)

On nous demande, à l'occasion d'un débat financier, de nous prononcer sur des questions extrêmement graves qui intéressent la politique générale et la vie même de notre Parti. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je vous demande tout simplement de ne pas vous prononcer tout de suite.

Sur divers bancs. — Si! Si!

M. Elbel. — Il est inutile de se prononcer dans l'obscurité ou dans la fièvre.

Sur les mêmes bancs. — Aux voix! Aux voix!

M. Elbel. — Notre décision ne pourra que gagner en clarté et en dignité si nous la prenons à l'occasion du débat sur la politique générale.

Voici ma proposition : la Commission de politique générale se réunit cet après-midi. Je vous demande de décider que l'ordre du jour que l'on vient de vous soumettre sera joint, pour examen, à l'ordre du jour sur la politique générale. (*Applaudissements sur divers bancs. Sur d'autres bancs : Aux voix!*)

M. le Ministre des Finances. — Je demande également la parole.

M. le Président. — La parole est à M. le ministre des Finances. (*Applaudissements.*)

M. le Ministre des Finances. — Etant donné les difficultés de la situation financière et un ordre du jour ayant été présenté, il serait très grave que cet ordre du jour ne fût pas voté. (*Applaudissements.*)

Mais il serait également grave qu'il ne fût pas voté dans un sentiment d'unanimité.

En raison des responsabilités qui pèsent sur moi, laissez-moi vous parler avec la sincérité que je montre toujours. Je viens de m'entretenir avec certains de nos amis qui ont fait certaines observations au sujet d'une phrase de l'ordre du jour concernant les réformes et le programme de Rambouillet et qui demandent qu'on ajoute les mots : « quant à présent » ou « dans les circonstances actuelles ».

C'est notamment l'opinion de notre ami Pierre Cot. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Citoyens, je vous demande donc de voter l'ordre du jour ainsi modifié. Au surplus, la Commission de politique générale établira, ce soir et demain, un ordre du jour d'ensemble sur lequel le Parti Radical sera appelé à délibérer.

Par conséquent, je demande au Congrès, qui a bien voulu m'accueillir tout à l'heure, avec une sympathie dont je le remercie, de voter, dans un élan d'unanimité, l'ordre du jour ainsi modifié. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vous venez d'entendre M. le ministre des Finances qui propose de rédiger ainsi le cinquième paragraphe de l'ordre du jour :

« ...rejette, quant à présent, les réformes dites de structure... », le reste sans changement.

Cet amendement est accepté par les auteurs de l'ordre du jour.

Je mets donc aux voix cet ordre du jour ainsi modifié.

(L'ordre du jour, ainsi modifié, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?

La séance est levée.

(La séance est levée à midi et demi.)

QUATRIEME SEANCE

Vendredi 29 octobre, après-midi

La séance est ouverte à quinze heures, sous la présidence de M. Aimé Berthod, sénateur du Jura, assisté de MM. Marchandeau, député de la Marne, et Camille Ferrand, sénateur de la Creuse, comme vice-présidents, et de MM. Jaubert, député de la Corrèze; Elbel, député des Vosges; Gaston Riou, député de l'Ardèche; Lucien Le Foyer, ancien député, comme secrétaires, ainsi que de M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti.

POLITIQUE EXTERIEURE

M. le Président. — L'ordre du jour de cette séance comporte le débat sur la politique extérieure.

Avant de donner la parole à notre rapporteur, je pense que je n'ai nul besoin de faire l'appel habituel à la courtoisie, à la discipline et au calme.

Les questions que nous allons traiter, aucun de nous n'en ignore l'importance et la gravité. Voilà malheureusement bien longtemps que nous avons assisté, à Genève, aux magnifiques séances où notre président Herriot présentait ce magnifique programme de sécurité collective et d'assistance mu-

tuelle qu'exprimait le protocole et dont nous avions espéré qu'il poserait les bases définitives de la paix.

Depuis lors, l'habitude s'est établie de railler cet idéal dans lequel nous avions foi. On a repris, en Europe, l'habitude de faire l'éloge de la force et de la violence, et nous avons vu, petit à petit, les dangers auxquels nous croyions devoir échapper, se rapprocher de nos frontières.

Aujourd'hui, tous les Français sentent que la paix elle-même est en péril et que le moment est venu pour eux de se sentir les coudes pour faire face à toutes les éventualités.

Dans des heures si graves et si difficiles, je suis sûr d'exprimer la pensée du Congrès en disant que nous nous réjouissons qu'au cours des derniers mois, depuis les élections dernières, la direction de notre politique étrangère, sous le gouvernement d'hier comme sous celui d'aujourd'hui, ait été une direction radicale, c'est-à-dire que notre politique étrangère, en gardant très fidèlement cet idéal humain qui est celui de notre Parti, n'a jamais oublié non plus, à aucun moment, le grave souci de la défense nationale et de la sécurité de la patrie.

Je ne voudrais pas que mon amitié pour notre ministre des Affaires étrangères pût me faire soupçonner de quelque partialité; mais je tiens à le remercier et à le féliciter d'avoir fait preuve, au cours de ces derniers mois, de ces qualités de prudence et de sagesse qui lui ont permis de sauvegarder la paix dans les circonstances les plus difficiles et qui, peut-être, nécessitaient de sa part le plus grand courage. (*Applaudissements.*)

Il a montré aussi qu'il savait, quand il le fallait, affirmer énergiquement les intérêts vitaux de notre pays, faisant voir la France devant le monde avec son véritable visage d'une nation décidée à sauvegarder la paix, voulant la paix, décidée à ne jamais faire abandon de ses droits et assez sûre d'elle-même

pour dire qu'en toutes circonstances elle saurait les faire respecter.

Mon cher Delbos, au nom de ce Congrès, je tiens à vous dire l'affectueuse reconnaissance du Parti Radical tout entier. (*Vifs applaudissements.*)

RAPPORT GENERAL

présenté par M. Jacques Kayser

ancien Vice-Président du Parti

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jacques Kayser pour présenter son rapport sur la politique extérieure.

M. Jacques KAYSER, *rapporteur général.* — Citoyennes, citoyens, depuis notre dernier Congrès, la situation internationale s'est encore assombrie. La guerre est à peine achevée en Afrique, la guerre se poursuit en Espagne, la guerre a repris en Extrême-Orient. Partout où elle n'est pas déchaînée, elle rôde et l'on se demande avec angoisse si elle pourra être évitée.

Dès l'ouverture de ce débat, rendons hommage au peuple de France! A un moment où une impatience ou une nervosité légitime risquerait d'aggraver les événements qui se déroulent, il manifeste un calme exemplaire et raisonnable. Rendons justice aussi au gouvernement français : si, jusqu'à présent, notre pays est resté en dehors des conflits, on le doit à la sagesse et à la fermeté de son attitude et je suis sûr de traduire votre pensée unanime en affirmant dès maintenant notre volonté de le voir persévérer dans une action qui vise un double but : défendre la paix et garantir la sécurité nationale. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, à l'issue du débat, je vous lirai le texte d'un projet de résolution, adopté par l'unani-

mité de la Commission et de la sous-commission de politique générale et qui traduit cette idée essentielle.

Je m'excuse par avance d'un exposé qui sera long et par endroits technique. Mais je pense que c'est répondre à votre désir et que c'est accomplir ma mission de rapporteur que d'éviter les phrases sonores et d'étudier, avec toutes les précisions nécessaires, la réalité actuelle dont dépendent les destins de notre pays.

Pour définir cette réalité j'écarterai de ce débat toute préoccupation politique, tout esprit polémique. Je n'oublierai pas non plus que les paroles sont souvent trompeuses et que nous devons, surtout en politique extérieure, éviter de considérer que nos espérances se confondent toujours avec la vérité.

Cherchons donc à voir clair et, si c'est faire preuve de courage que de regarder les événements en face, notre démocratie doit d'autant moins redouter ce courage que, si elle ne l'a pas, si elle s'abandonne à la quiétude de croire la guerre impossible, si elle s'en remet à la sauvegarde de la conscience du monde, elle ouvrira les voies à une aventure désastreuse pour elle.

Quelle est donc la situation actuelle? Elle est, hélas! bien simple à décrire. D'un côté se trouvent les puissances qui agissent; de l'autre, celles qui résistent. Les premières, depuis des années, accumulent les succès, remportés sur les secondes.

Leurs offensives sont d'autant plus nombreuses et vigoureuses que celles qui les ont précédées ont réussi et qu'aucune riposte n'est venue. (*Applaudissements.*)

Le Japon, violant les traités, a pu impunément conquérir la Mandchourie. L'Italie, violant les traités, a pu impunément conquérir l'Ethiopie. L'Allemagne, violant les traités, a pu détruire l'essentiel du système de Versailles et anéantir les accords de Locarno.

Et, comme le succès attire le succès, aujourd'hui, le Japon envahit la Chine, l'Italie occupe des zones importantes de l'Espagne, l'Allemagne intensifie à travers le monde son activité dangereusement pangermaniste.

Ces trois puissances ne craignent pas d'agiter sans cesse la menace d'une guerre générale. Elles ont fabriqué une morale humaine et une doctrine diplomatique qui admettent la guerre, alors que notre effort tend, au contraire, à faire exclure définitivement la guerre comme instrument de politique nationale.

Et tandis qu'on peut, à Tokio, à Berlin, à Rome, lire des articles et entendre des discours consacrés à la fatalité et à la grandeur de la guerre, à Paris, à Londres, à Washington, les hommes d'Etat responsables, interprètes de la pensée populaire, se révoltent à l'idée de la guerre fatale et clament leur volonté obstinée de paix. (*Applaudissements.*)

Mais quelle prime inévitable a été ainsi offerte aux Etats totalitaires! Ils avaient autrefois hasardé des opérations audacieuses et limitées; ils étaient prêts à y renoncer s'ils avaient eu à affronter des obstacles redoutables. Les obstacles n'ont pas surgi. Les agressions ont pu se développer, les systèmes collectifs de défense ont été tenus en échec et bafoués. La prime à l'agression a été, en fin de compte, accordée.

Pourquoi s'arrêteraient-ils s'ils ont en eux le sentiment qu'à leurs entreprises, quelles qu'elles soient, on n'opposera jamais que de dérisoires protestations verbales? (*Applaudissements.*)

En face d'eux, la tâche des démocraties est d'autant plus difficile que leur force ne peut provenir que de leur union et qu'en dépit de la solidarité profonde de leurs intérêts permanents, il y a entre elles des divergences légitimes d'appréciation sur la nature des initiatives et l'importance des ripostes.

Donc, d'un côté, il y a action, résolution, victoire et, de l'autre, hésitation, piétinement, échecs.

Mais, chaque fois que l'union des démocraties s'est montrée résolue et énergique, elle a marqué un point. La conférence de Nyon, due à l'initiative de notre ami Yvon Delbos, en est la preuve éclatante. (*Applaudissements.*)

Toutefois, avant d'en venir à l'étude d'une méthode positive de résistance pacifique, il me faut encore, avec objectivité, mesurer l'étendue et la portée des entreprises des États totalitaires.

L'histoire et la psychologie politique démontrent que la dictature n'est pas la paix, que la recherche de la gloire, la passion du prestige, le désir de dériver des impatiences populaires, ont toujours poussé et poussent toujours le dictateur vers l'action impérialiste et la conquête dans l'ordre économique et militaire comme dans l'ordre intellectuel et politique.

Le Japon veut dominer l'Asie. Pour cela, il s'installe en Chine et sape les influences étrangères, détruit le commerce américain et britannique, menace les intérêts français et soviétiques. Grâce à un dumping que lui permettent d'accablantes conditions de travail pour le peuple japonais, il inonde le monde entier de ses produits qui pénètrent jusque dans l'Amérique du Sud, le proche Orient européen, les colonies françaises d'Afrique. Il rivalise ainsi victorieusement avec les grands États exportateurs autrefois omnipotents.

L'Italie fasciste, vous le savez, a mis en exergue à son action : s'étendre ou exploser. Elle rêve de la constitution d'un Empire réparti autour de la Méditerranée, *mare nostrum*. Elle intervient en Espagne, voulant y installer un gouvernement ami qui lui offrirait, le cas échéant, des bases stratégiques et des matières premières. Elle entretient, dans toute l'Afrique du Nord, une agitation parmi les Musulmans, opposant les soi-disant bienfaits de l'empire

italien aux soi-disant désordres des empires français et britannique. Elle fortifie l'île Pentellaria, face à la Tunisie, au sud de la Sicile, qui commande bien mieux que Malte le passage entre l'Ouest et l'Est de la Méditerranée.

Enfin, au sud de la Turquie, elle renforce son organisation militaire dans l'île de Rhodes et au Dodécanèse.

Ainsi, à la France qui compte sur Bizerte et la côte syrienne, à la Grande-Bretagne qui se croyait à l'abri de toute surprise tenant Gibraltar, Malte, Chypre et le canal de Suez, elle oppose tout à coup la ligne italienne qui va de la base des Baléares à celle du Dodécanèse et qui traverse toute la Méditerranée. Ainsi, des positions stratégiques sont occupées qui, le cas échéant, seront mises au service d'une politique d'expansion.

Et que dirai-je de l'Allemagne? Elle cherche à réaliser le rêve pangermaniste. Tout ce qui a été Allemand doit redevenir Allemand. Partout où il y a des minorités allemandes, une agitation intense est entretenue et, du jour au lendemain, dans les pays limitrophes de l'Allemagne, cette agitation peut se transformer en sédition.

Jusque de l'autre côté de l'Atlantique, les mots d'ordre de Berlin sont suivis. Il y a quelques semaines, la grande revue américaine *Foreign Affairs* montrait que les consuls allemands, bénéficiant de l'immunité diplomatique, se livraient à une intense propagande national-socialiste. Il y a quelques jours, le *Times*, de Londres, révélait qu'au Brésil, dans une province du Sud, la majeure partie des jeunes gens, Allemands d'origine ou non, étaient tenus d'appartenir à des groupements de jeunesse hitlérienne.

Par cette pénétration partout, l'Allemagne est présente partout, et, par tous les moyens, de l'intimidation à la concession et à l'avantage économique, elle se ménage un grand nombre d'appuis.

Jusqu'à présent, cette politique de l'Italie et de l'Allemagne s'est développée sans qu'éclate une guerre internationale parce que, jusqu'à présent, les étapes qui pouvaient être franchies ne heurtaient directement le territoire d'aucun Etat européen.

Mais, désormais, posons la question, regardons la carte. Quelle peut être la prochaine étape envisagée par M. Mussolini? En Europe, il n'y a pas de territoire à l'abandon; en Afrique, des conquêtes nouvelles seraient obtenues sur des territoires appartenant à d'autres puissances. Ainsi, la guerre seule pourrait lui permettre de poursuivre une politique d'accroissement territorial.

Et c'est par la même observation d'évidence qu'il convient de répondre à la même question posée au sujet des projets de M. Hitler.

Les projets italiens et les projets allemands, les premiers tournés vers la Méditerranée, les seconds tournés vers l'Europe centrale et orientale, ont-ils été conciliés pendant les dialogues Hitler-Mussolini de Berlin entre les défilés spectaculaires et les harangues démagogiques?

Il n'est pas possible de répondre avec certitude. Mais ce que je dois souligner avec force, c'est la nature nouvelle de l'entente intervenue à Berlin.

Jusqu'à présent, entre les deux dictatures, on parlait surtout de l'entente entre les deux pays. Aujourd'hui, fait nouveau important à retenir, sur lequel je vous invite à réfléchir avec moi, on parle surtout de l'entente intervenue entre les deux régimes.

L'axe Berlin-Rome n'est pas seulement un axe d'action diplomatique; il est aussi un axe idéologique. L'idéologie est le levier qu'on manie pour obtenir des résultats pratiques et la campagne antibolchevique est uniquement le moyen pour atteindre une autre fin (*applaudissements*), cette fin qui a été indiquée dans le discours du Duce à Berlin : l'Europe de demain sera fasciste.

Nous avons raison de répondre par une négation

et par un sourire à cette menace si notre sourire est une preuve de force et non un aveu d'insouciance. (*Applaudissements.*) Car je ne prends pas à la légère le défi du fascisme international.

Regardez l'Europe! En 1919, sauf l'Union soviétique, elle était tout entière composée de démocraties ardentes, rajeunies par la victoire ou ressuscitées par elle. Et puis, en 1922, le fascisme est venu en Italie. Nous avons tous dit qu'il ne durerait pas. Or, il y est installé depuis plus de quinze ans. Et, plus tard, ce fut la République allemande, divisée, impuissante, apeurée, qui fut culbutée sans combattre.

La démocratie, aujourd'hui, en Europe, n'existe plus en Allemagne, en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Albanie, au Portugal, en Bulgarie. Des régimes exceptionnels, beaucoup plus proches de la dictature que de la démocratie, existent en Lithuanie, en Lettonie, en Esthonie, en Pologne, en Yougoslavie, en Roumanie, en Grèce, en Turquie. Enumération accablante qui prouve qu'en moins de vingt ans la moitié de l'Europe a passé du régime de la liberté au régime de la contrainte! Et vous voudriez qu'on ne prêtât point attention aux prophéties de M. Mussolini, qu'on les traitât comme une boutade ou comme du bluff?

Pour ma part, devant vous, j'entends retenir cette menace avec la gravité qui paraît nécessaire. Songez aux agitations intérieures et non spontanées qui minent la Tchécoslovaquie et l'Autriche, songez à l'Europe centrale et orientale qui n'est point stabilisée; songez à l'Espagne et vous vous demanderez avec moi s'il n'y a pas lieu de donner pour écho à la prophétie du Duce la phrase que prononçait à Genève, l'été dernier, M. del Vayo : « L'époque des guerres civiles internationales succède à celle des guerres nationales. »

Car le péril, vous vous en rendez bien compte, il est double : il y a celui d'une guerre nationale de

type classique, il y a celui d'une guerre civile internationale.

Jusqu'à présent, lorsque nous parlions de guerre civile internationale, nous songions exclusivement à une révolution mondiale qui serait provoquée par les forces communistes de tous les pays. Désormais, il nous faudra aussi songer à une révolution mondiale qui pourrait être déclenchée par les forces fascistes de tous les pays.

Si vous me permettez de présenter une vue historique d'ensemble, je constaterai avec vous que le passé nous offre plusieurs périodes de longue anarchie où les guerres et les révolutions se sont entremêlées et je dirai avec vous que nous avons sans doute tort de raisonner aujourd'hui avec la quiétude confortable que nous a value, après une ère de prospérité et de stabilité, la victoire militaire de 1918.

Rien ne dit, citoyens, que nous ne soyons pas à une de ces périodes de l'histoire où s'écroulent les civilisations et les empires, où les valeurs humaines et les doctrines se transforment. Rien ne dit qu'après l'essor prodigieux des récentes découvertes scientifiques, les tourments de la guerre mondiale, les drames inachevés de la crise économique qu'elle a engendrée, nous ne soyons pas en face de transformations fondamentales.

Au moment où il examine les causes de l'effondrement d'Athènes et de la naissance de l'empire romain, Fustel de Coulanges écrit dans la *Cité antique* :

« Le triomphe de la faction devint à chaque homme beaucoup plus cher que la grandeur ou la gloire de sa cité... Chacun en vint à préférer à sa ville natale, s'il n'y trouvait pas les institutions qu'il aimait, toute autre ville où il voyait ces institutions en vigueur... On s'allia à une ville ennemie pour faire triompher son parti dans la sienne. »

Et voici la conclusion :

« On ne distinguait plus, pour toute l'Italie et

pour toute la Grèce, que deux groupes d'hommes; d'une part, une classe aristocratique; de l'autre, un parti populaire. L'une appelait la domination de Rome, l'autre la repoussait. Ce fut l'aristocratie qui l'emporta et Rome acquit l'empire. »

Citoyens, n'est-ce point impressionnant? Etes-vous sûrs qu'il n'y ait pas, à l'heure actuelle, dans différents pays, dans le nôtre peut-être, des hommes qui préfèrent un régime à leur patrie, qui luttent pour le triomphe d'un régime sans se soucier de la vie de leur patrie? (*Vifs applaudissements.*)

En tout cas, citoyens, la menace qui pèse sur la France et sur la République est claire. L'an dernier, avec raison, dans un discours que nous avons acclamé, mon ami Jean Mistler, que je regrette de ne pas voir ici aujourd'hui, montrait le conflit engagé entre le fascisme et le communisme et, entre les deux forces rivales, plaçait, au-dessus de la mêlée, à l'intérieur, nos démocraties, à l'extérieur, la Société des Nations.

Mais la situation n'est plus la même. Les dictateurs ne dénoncent plus seulement le communisme comme l'ennemi à abattre; ils englobent dans la même haine la démocratie et la Société des Nations.

Quand ils parlent de Londres, de Paris ou de Genève, ils n'ont que sarcasmes et menaces. Pour eux, nous sommes déjà les déchets d'une civilisation agonisante. Ils se campent comme les hérauts d'une civilisation nouvelle.

Croyez-moi. S'il y a, en ce moment, des chances d'éviter le pire, c'est en considérant lucidement que le pire est possible et le pire sera possible si ceux qui peuvent être tentés de le déchaîner ont l'impression qu'ils peuvent réussir aux moindres frais.

Ils hésiteront s'ils doivent considérer qu'ils se heurteront à des risques sérieux. Ils renonceront s'ils évaluent les chances d'échec de leur entreprise supérieures aux chances de succès. (*Applaudissements.*)

Citoyens, poursuivant un tour d'horizon que je m'excuse de faire si long, — mais vous conviendrez avec moi que les événements en sont plus responsables que votre rapporteur, — je veux maintenant examiner ce que la France peut accomplir pour faire reculer la menace de guerre.

Il lui faut être à la fois raisonnable, lucide, active et forte.

Raisonnable, c'est-à-dire ne pas être négative, ni sourde à des demandes légitimes.

Lucide, c'est-à-dire aller même au-devant de ces demandes en suggérant des possibilités pratiques de règlement des difficultés intervenues.

Active, c'est-à-dire en se plaçant à la cadence des événements et en prenant dans tous les domaines, avec une persévérance qui est la condition du succès, des initiatives qui attesteraient partout de notre présence, de notre compréhension.

A cet égard, est-il permis de souhaiter que nos représentants à l'étranger soient toujours choisis avec soin (*applaudissements*), avec cette conception, conforme au bon sens, mais peut-être nouvelle pour la « carrière », qu'il faut envoyer dans chaque poste celui des Français qui a le plus de chances d'y réussir (*applaudissements*), de représenter avec le plus d'éclat la République, de défendre avec le plus d'autorité tous les intérêts nationaux? (*Nouveaux applaudissements.*)

Enfin, la France doit être forte, c'est-à-dire, d'une part, développer l'entente ouverte à toutes les puissances pacifiques, d'autre part dégager de son propre territoire une impression de puissance et de cohésion.

Raison, lucidité, action, force, n'est-ce pas ce qu'a toujours demandé notre Parti? Et je n'oublie pas, même dans la technicité, que je parle ici devant des militants politiques et que j'ai le droit de souligner devant eux et pour eux, pour notre propagande

commune, que notre Parti, de tout temps, a tout fait pour organiser et pour préserver la paix lorsqu'il en était temps encore : Herriot, précurseur, lançant le Protocole de 1924 (*applaudissements*); Daladier, en automne 1933, et Chautemps, par sa Note du 1er janvier 1934, proposant l'un et l'autre à l'Allemagne déjà hitlérienne une collaboration dans l'égalité et dans la sécurité! (*Nouveaux applaudissements.*)

Cette collaboration, qui donc parmi nous la refuserait si elle a pour cadre la paix et si c'est la paix qu'elle a pour objectif?

Mais discutons! Collaboration, sur quoi, et pour quoi?

Car, enfin, que réclament les pays de dictature?

Réclament-ils des débouchés pour leur commerce et leur industrie? Qui donc les leur interdit, si ce n'est leur propre régime et leur système d'autarcie?

Réclament-ils des matières premières? Qui donc conteste la nécessité d'une redistribution équitable? Mais lorsque, sur l'initiative franco-britannique, une Commission internationale se réunit pour régler ces problèmes, les Etats totalitaires, qui persistent à réclamer, refusent d'y siéger parce qu'on peut aboutir à une solution?

Réclament-ils des crédits? Combien de gouvernements accepteraient qu'on leur en accorde s'ils recevaient la certitude que ces crédits ne soient point affectés à la préparation de la guerre! (*Applaudissements.*)

Enfin réclament-ils du travail? Mais n'est-ce pas la France elle-même qui, au mois de janvier de cette année, dans un plan pratique et de réalisation aisée, a proposé une exploitation en commun pour la mise en valeur des territoires déshérités de l'Afrique et de l'Asie? N'est-il pas surprenant et significatif que ceux qui réclament toujours n'aient point répondu à cette proposition précise, de bon sens et de raison, qui honore le Gouvernement français qui en a pris l'initiative?

En vérité, que veulent-ils? S'ils veulent la collaboration, je suis sûr de traduire votre pensée unanime en disant que nous y sommes prêts. Mais, s'ils ne la veulent pas, ou tant qu'ils ne la voudront pas, loin de rester inertes, nous organiserons cette collaboration internationale sans eux, mais pas contre eux. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi l'action de la France tend à assurer une étroite collaboration entre toutes les puissances attachées à la paix. Et cela prouve la supériorité des démocraties, puisqu'elles ne tiennent pas compte de l'état intérieur des régimes et que, pour elles, le critérium de la coopération utile, c'est exclusivement la volonté et les actes de paix.

Cette union des puissances pacifiques, nous voudrions pouvoir dire qu'elle s'exprime dans la Société des Nations. Hélas! nous savons la crise que traverse la Société des Nations. Nous savons que trop d'Etats lui retirent leur confiance, ne croyant plus au bénéfice éventuel de son assistance, ne songeant plus à accomplir un devoir éventuel de garantie.

Nous pensons que le redressement de la Société des Nations s'impose, dans l'intérêt même de la paix. Mais jusqu'alors il serait vain de vouloir restreindre aux seules possibilités de la Société des Nations et assujettir à son seul mécanisme l'action solidaire des puissances pacifiques.

La base de cette action, nous la trouvons dans l'Entente franco-britannique, fondement incontestable et incontesté de la paix. (*Applaudissements.*)

Je ne suis pas de ceux qui emploient cette formule avec le sentiment qu'elle est le salut pour la France seule. Elle est aussi le salut pour la Grande-Bretagne.

Lorsque je consulte les atlas ou étudie les plans d'action, je constate que l'Empire britannique est menacé au même titre et dans les mêmes zones que l'Empire français et je conclus que, si l'entente

franco-britannique est indispensable à la France, elle ne l'est pas moins à la Grande-Bretagne. Et cette réciprocité salutaire des contractants leur impose une égalité effective. Je connais assez les Anglais pour savoir qu'ils n'apprécient pas les amis qui se mettent à leur remorque. Un collaboration confiante avec eux implique pour eux l'égalité dans la discussion et dans la décision. La fidélité à l'entente franco-britannique exclut toute subordination.

C'est l'esprit qui préside d'ailleurs à cette entente cordiale, quoi qu'en disent certains milieux français où l'on représente la France comme l'esclave de la Grande-Bretagne, ou comme certains milieux nationalistes de l'autre côté de la Manche où l'on représente la Grande-Bretagne comme la vassale de la France.

Avec les Etats-Unis d'Amérique, malgré notre lourde faute, — qui eût été évitée en 1932 si la majorité républicaine avait compris l'héroïque clairvoyance d'Edouard Herriot (*applaudissements*), — l'entente morale demeure possible et j'ai pu constater là-bas par moi-même avec quelle anxiété, hélas! passive, l'opinion publique, l'élite intellectuelle, les cercles gouvernementaux suivaient l'évolution des affaires européennes.

« Nos amis sont les amis de la liberté! » s'est écrié le président Roosevelt. Ceux d'entre nous — et je pense que je peux dire nous tous — qui ne méconnaissent pas la force des valeurs morales et qui se souviennent des miracles qu'elle peut provoquer, même aux Etats-Unis, tout en respectant le désir trop légitime des Américains de vouloir rester en dehors des complications européennes ou asiatiques, saluent avec satisfaction les déclarations du chef de la République américaine, le président Roosevelt, qui a su concilier les nécessités de la neutralité et l'irrésistible besoin de libérer une conscience honnête et révoltée. (*Applaudissements.*)

Si nous nous retournons maintenant vers l'Europe, nous constatons que toutes les puissances amies et alliées de la France se rangent dans le camp de la paix.

Si certaines attitudes, répondant à des propagandes trop habiles pour n'être point intéressées, ont pu faire croire à un moment, à Rome et à Berlin, que des amis traditionnels de la France abandonneraient la certitude et le refuge qu'offre pour eux cette amitié pour les aventures fatales qui résulteraient d'amitiés de rechange, la preuve est faite maintenant que non seulement entre la France et la démocratie tchécoslovaque, entre la France et la Roumanie, mais encore entre la France et la Pologne, entre la France et la Yougoslavie, l'amitié est intacte et les traités solides et vivants. (*Applaudissements.*)

Il en est de même du Pacte franco-soviétique. Signé par M. Laval en 1935, il est ce qu'il était alors : un accord conclu dans le cadre de la Société des Nations pour l'application de son pacte, et non pas une alliance militaire; un pacte ouvert à d'autres signatures, et non pas un tête-à-tête; un accord public dans toutes ses clauses, et non un accord assorti de clauses secrètes.

Et, dans l'intérêt même de la paix, nous devons souhaiter que la situation de l'Union soviétique, que révèlent tant d'informations tragiques de répression et de condamnations, s'améliore rapidement. Dans le cas contraire, que deviendrait l'effort de construction entrepris là-bas, et surtout, au point de vue de la sécurité, que subsisterait-il d'une autorité et d'une force qui furent grandes?

Car, pour avoir aujourd'hui une autorité internationale, il faut être fort intérieurement; et cette constatation vaut, bien entendu, pour la France.

Ici, je pose une question grave. Qu'est-ce qui peut, à l'étranger, produire l'impression de la force fran-

çaise? L'indépendance de sa politique, l'équilibre dans son action, et enfin, et peut-être surtout, la cohésion nationale.

D'abord l'indépendance dans le choix de sa politique. La France ne se laisse déterminer par aucune autre considération que celle de ses intérêts nationaux et du maintien de la paix. Elle n'accepte, insinuantes ou provocantes, aucune ingérence ou aucune pression étrangères. Nous nous refusons à suivre les conseils de ceux qui veulent nous jeter dans les bras de Berlin contre Moscou, de ceux qui veulent nous jeter dans les bras de Moscou contre Berlin : les premiers nous demandent en quelque sorte d'accepter notre disparition à terme, les seconds nous condamnent à un isolement immédiat qui serait le prélude d'une guerre très proche. (*Applaudissements.*)

Puis, second élément de la force française, nous devons toujours apparaître dans notre rôle d'équilibre et de conciliation.

Je n'ai pas besoin devant notre Congrès, après le magnifique plébiscite des Fédérations fait sur son nom, de dire à notre ami Yvon Delbos combien nous lui sommes reconnaissants de son action, des initiatives qu'il a prises, des redressements qu'il a dû effectuer. Je me bornerai ici à apporter un seul témoignage de l'autorité qui est la sienne et de l'estime unanime qui l'entoure.

Que ce soit à l'étranger dans des conversations, ou en France dans des réunions publiques et contradictoires, je n'ai pas entendu des critiques et j'ai souvent rencontré l'approbation générale lorsque je parlais de son œuvre, de ses efforts tenaces et patients pour sauver en même temps notre pays et la paix. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Yvon Delbos, dans son dernier discours de Genève, a donné une formule que je vous invite à méditer, qui définit sa politique de sagesse et qui est en même temps sa justification. Il a dit : « S'il faut mesurer

nos forces à nos possibilités, une fois le possible ainsi défini, nous devons nous y tenir résolument. »

C'est cette politique de sagesse que la France essaie de maintenir en Espagne.

Vous comprendrez combien la discussion sur ce sujet est aujourd'hui difficile et combien nous devons être tenus à la réserve puisqu'en ce moment même à Londres se tient une séance historique du Comité de non-intervention, dont je peux dire que nous souhaitons tous que, dans l'intérêt de la paix, elle aboutisse à des résultats immédiats et positifs. (*Applaudissements.*)

J'admire, ou plutôt je plains, ceux qui raisonnent des choses espagnoles avec le cœur sec et qui ne frémissent pas à la pensée du drame épouvantable qui se déroule là-bas, de l'héroïsme tenace qui côtoie l'abomination. (*Vifs applaudissements.*)

Et c'est avec le remords que tout homme sensible et libre doit avoir en soi que je viens au nom de la raison dire une fois de plus que la non-intervention, la vraie, est encore la garantie suprême des libertés et de la paix. (*Nouveaux applaudissements.*)

A ceux qui critiquent cette position, je pose la question : nos remords ne seraient-ils pas plus accablants et plus irrémédiables si une autre politique avait créé l'isolement de notre pays, l'avait précipité dans une guerre qui l'aurait déchiqueté? (*Applaudissements.*)

Il est des moments douloureux où le devoir consiste à faire passer la raison avant le sentiment. Nous avons dû le faire, nous le faisons encore. Mais, de grâce, qu'on ne nous en demande pas des témoignages de joie ou de fierté!

Et d'ailleurs nos efforts, s'ils ont prolongé la paix, ont été obstinément niés par ceux pour qui le système adopté doit comporter seulement la non-intervention des autres. Nous demeurons prêts à toutes les conventions égales, réciproques, contrôlées. Mais, si le régime international accepté par la France de-

vait être la liberté pour les autres et l'interdiction d'agir pour soi, autant dire que notre pays accepterait ainsi une décadence que nous, parti patriote, nous nous refusons à admettre pour lui. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons l'accord sur une effective non-intervention. A son défaut, il n'y a pas d'alternative possible. Seule la liberté serait compatible avec nos intérêts nationaux, notre dignité, et j'ajoute la morale.

Mais que faire de la liberté? J'entends bien qu'un grand nombre de solutions sont proposées. Pour ma part, je dis que ce n'est pas à notre Parti, qui n'a pas tous les éléments d'appréciation en main, à choisir. Nous devons faire confiance au Gouvernement; c'est lui qui, en liaison avec nos amis et nos alliés, serait juge de l'usage qu'il conviendrait de faire de notre liberté ainsi recouvrée.

Lorsque je lis les articles de personnalités étrangères qui nous convient à l'action en dépit de leur inaction ou de l'inaction de leurs pays, lorsque j'entends les interventionnistes parler souvent de l'intervention des autres mais non pas de la leur, je songe au mot cruel d'Alexandre Dumas : « Le devoir, c'est ce qu'on exige des autres. »

Notre devoir, à nous, est de considérer le problème français. Et lorsqu'à Palerme ou dans le *Popolo d'Italia* M. Mussolini dénombre « les réalités italiennes », nous devons lui répondre qu'il y a aussi des réalités françaises, des réalités auxquelles nous ne laisserons pas porter atteinte.

Il y a la réalité de la France républicaine, il y a la réalité de l'Afrique du Nord française, il y a la réalité de l'axe Paris-Rabat-Dakar, et la réalité de l'axe Marseille-Tunis-lac Tchad-Brazzaville. Ce sont des réalités essentiellement françaises que nous devons préserver contre toute atteinte. (*Vifs applaudissements.*)

Dans ces réalités françaises, rien n'est incompatible avec les réalités italiennes, à condition, bien entendu, que disparaissent celles qu'on a fabriquées pour heurter ou menacer les intérêts français, car il y a aussi la réalité d'installations à Majorque, la réalité des émissions radiophoniques en langue arabe hostiles à la France, la réalité de la propagande antifrançaise dans le monde musulman, la réalité d'un activisme dangereux dans notre Tunisie.

M. Mussolini a trop souvent dit que les paroles ne comptaient pas pour qu'à côté des apaisements qu'il prodigue par moments il ait toujours à prouver par des actes la valeur de ses engagements verbaux.

En tout cas, nous devons savoir gré au Gouvernement français de s'être abstenu de prendre des positions impossibles à justifier.

Que veulent Mussolini et Hitler? Ils veulent diviser la France et l'Angleterre.

Quel est le devoir du Gouvernement? Maintenir l'entente étroite entre les deux grandes démocraties européennes.

Il n'est pas possible d'isoler la France- c'est-à-dire, sous prétexte de résister à Hitler et Mussolini, de leur permettre en fait d'atteindre un objectif primordial pour eux : la rupture de la collaboration entre les puissances pacifiques.

Il n'est pas possible d'assister passif à la progression des adversaires, de les laisser faire et d'accepter dans l'humiliation tous les faits accomplis en face desquels ils nous placeraient.

Il n'est pas possible de prononcer des interdictions solennelles et de laisser créer ensuite le rempart de paroles que nous aurions élevé. Nous pouvons ne pas dire « non ». Mais, le jour où le Gouvernement croirait devoir prononcer, en accord avec nos amis, le « non » solennel, il faudrait, bien entendu, qu'il soit prêt, le cas échéant, à faire face à toutes ses conséquences.

Rien ne serait pire pour l'avenir de notre pays et de la paix qu'une capitulation après un début de résistance. Ce serait pour nos adversaires la prime la plus imméritée, l'encouragement total. Ils auraient gagné la partie. Notre pays et notre régime seraient à la veille de s'effondrer.

Nous avons confiance dans la lucidité et la pondération énergique du Gouvernement pour agir dans la voie d'une sagesse prête en même temps à la conciliation et à la fermeté.

Pour cette politique, et d'ailleurs pour quelque politique constructive que ce soit, la France a besoin d'être forte, forte matériellement et forte moralement.

Si elle ne doit pas être isolée internationalement, elle ne doit pas davantage se montrer intérieurement divisée. Et ici, avant de conclure en vous remerciant de votre si bienveillante attention pour un trop long rapport (*applaudissements*), je veux faire deux brèves constatations.

La première est que la campagne antifrançaise la plus nocive qui est menée à l'étranger consiste simplement, pour les adversaires de notre pays, à reproduire les fausses nouvelles et les commentaires haineux publiés en France dans quelques organes, heureusement fort rares (*vifs applaudissements*), qui se prétendaient autrefois nationalistes français, et qui aujourd'hui demeurent certes nationalistes, mais nationalistes pour d'autres pays que le leur. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Qu'est donc devenu le patriotisme de ceux qui, depuis la guerre, prétendaient nous donner des leçons? Ils fournissent à l'adversaire contre leur patrie des armes empoisonnées.

Ma deuxième observation est que ceux qui réclament de la France une politique extérieure plus énergique ne peuvent pas ne pas se rendre compte

que la première condition à remplir est celle d'une France paisible.

Toute agitation compromet l'action de la France. Tout ralentissement de son travail, toute perturbation diminuent ses moyens d'action, son rayonnement, ses chances de succès. (*Applaudissements.*)

On ne peut pas à la fois demander à la France une politique extérieure plus active et ne pas s'employer en même temps à maintenir l'ordre et la concorde intérieure. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et c'est par là que je veux terminer.

Il est de mon devoir d'apporter ici la conclusion précise à laquelle m'ont conduit des voyages, des conférences, des enquêtes à l'étranger et plusieurs semaines de séjour à la Société des Nations.

Tous mes interlocuteurs sans exception m'ont tenu le même langage. Ils m'ont tous dit ceci : « La force française est une condition de la paix. Quand la France est ravagée par une crise financière, quand éclate une crise ministérielle, quand la polémique met en cause la défense nationale, quand surgissent des troubles sociaux, quand le niveau de la production baisse, quand règne l'incertitude du lendemain, la France paraît affaiblie, les adversaires de la paix se réjouissent, les amis de la France s'inquiètent. Au contraire, quand la France démontre sa stabilité, sa capacité de travail, quand elle développe généreusement une politique hardie dans l'ordre et la légalité, quand elle accroît encore une défense nationale à laquelle le président Daladier a donné une puissance impressionnante (*vifs applaudissements*), alors la paix se trouve sûrement renforcée. »

Voilà ce qu'on dit partout à l'étranger.

Oui, une France qui paraît affaiblie et divisée encourage ses adversaires et décourage ses amis.

Citoyens, si nous voulons apparaître à nos adversaires comme un obstacle dont la cohésion, à l'abri de toutes leurs manœuvres, briserait le cas échéant

leurs desseins, si nous voulons redonner confiance à nos amis et leur prouver que notre puissance n'est ni un souvenir, ni une illusion, mais une réalité, il faut que nous soyons forts, il faut que nous soyons unis.

Notre Parti n'est aveugle devant aucun des dangers qui menacent la France. Il continuera, j'en suis sûr, à travailler à les écarter et, pour cela, à mener le combat le plus dur, mais le plus nécessaire, car sa première mission est de sauver la paix et de préserver la sécurité de la patrie. (*Vifs applaudissements répétés. Un grand nombre de délégués se lèvent et acclament longuement l'orateur.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu le télégramme suivant de notre ami Mistler :

« Immobilisé par accident, regrette vivement ne pouvoir assister séance de cet après-midi. Espère que Congrès sera unanime à soutenir la politique de paix du Gouvernement. Amitiés. Jean Mistler. » (*Applaudissements.*)

Citoyens, je suis sûr d'explimer votre pensée en disant à mon tour notre regret de ne pas voir au milieu de nous notre ami Mistler, dont vous avez applaudi l'année dernière le magnifique discours.

J'espère que l'accident auquel il est fait allusion dans ce télégramme est sans gravité. Nous souhaitons le prompt rétablissement de notre ami, s'il en était autrement.

La parole est au Président Daladier, au sujet d'un incident qui s'est produit dans la matinée.

M. Edouard DALADIER, *président du Parti* (*salué par les vifs applaudissements de l'Assemblée*). — Citoyens, je m'excuse d'interrompre pour deux minutes le beau débat de politique extérieure engagé devant vous. Mais j'ai le souci, comme Président de notre Parti, de veiller à ce qu'il n'y ait parmi nous

aucun malentendu, aucune confusion, et que tous les textes que vous adopterez soient votés dans une atmosphère de clarté.

Je ne fais en ce moment, bien entendu, le procès de personne. Il est tout naturel que, dans une grande Assemblée comme celle-ci, il puisse se produire, surtout à une fin de séance, des mouvements divers qui ne permettent pas à tous les délégués présents de bien comprendre ce dont il s'agit.

En tout cas, j'ai été saisi, à la fin de la séance de ce matin et au début de la séance de cet après-midi, de protestations de nombreux amis radicaux-socialistes appartenant à diverses Fédérations. J'ai d'ailleurs été également saisi d'une mise au point faite par les auteurs de l'ordre du jour voté à la fin de la séance de ce matin, et ce sont eux-mêmes qui me préviennent qu'un amendement, que l'on n'a pas très bien saisi dans le brouhaha, a été proposé par eux en ce qui concerne les réformes de structure : ils ont entendu se borner à dire, sans porter une condamnation de fond touchant les réformes de structure, qu'ils n'en étaient pas partisans « dans le moment actuel ».

Certains de nos amis, qui s'intéressent autant que moi, et ce n'est pas peu dire, à la défense nationale, m'ont aussi demandé si j'avais été consulté sur le paragraphe qui prévoit une nouvelle application de la semaine de quarante heures, et cela en relation, en particulier, avec les besoins de la défense nationale.

Je n'ai pas été consulté sur ce point, et c'est bien regrettable.

Je viens donc vous demander, citoyens, de vous ranger à l'avis de votre Commission de politique générale et de décider que l'ordre du jour de politique financière adopté ce matin, comme l'ordre du jour de politique extérieure que vous allez être appelés à discuter, comme l'ordre du jour de politique intérieure que la Commission compétente vous pré-

sentera demain, soient tous renvoyés à la Commission de politique générale du Parti, de sorte que c'est demain seulement que le Congrès se prononcerait à fond sur ces différents textes. (*Vifs applaudissements. Mouvement sur divers bancs.*)

Ce qui serait grave pour le Parti Radical, c'est qu'il n'instituât pas un débat approfondi sur toutes les questions vitales. La seule manière d'avoir ce débat, c'est de l'engager sur le rapport de la Commission de politique générale qui vous sera présenté demain. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je voudrais ajouter, parce que j'ai l'habitude de dire toujours ce que je pense sans me soucier d'être approuvé ou blâmé, et avec la conscience de ne servir que les intérêts de notre Parti, que la proposition dont je vous saisis répond à une méthode de travail utile et efficace, que vous approuverez, je l'espère.

En tout cas, je me range au sentiment unanime du Congrès en félicitant avec lui notre ami Georges Bonnet de l'action qu'il a poursuivie pour le redressement financier du pays. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — M. le Président Daladier propose de renvoyer l'ordre du jour de politique financière, ainsi que les ordres du jour de politique extérieure et de politique intérieure, à la Commission de politique générale.

S'il n'y a pas d'opposition, il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole à notre éminent ami, M. Yvon Delbos. (*Vifs applaudissements.*)

M. Yvon Delbos, *ministre des Affaires étrangères.* — Citoyens, après le rapport si lucide et si complet de notre ami Kayser, je pourrais me borner comme vous tous à lui témoigner mon approbation chaleureuse, tellement je souscris à son analyse de la situation internationale et aux conclusions qu'il en

tire. Mais le sentiment de mes devoirs envers vous, et en premier lieu de mon devoir de reconnaissance, m'oblige à un exposé personnel de la politique que j'ai poursuivie au nom des Gouvernements Léon Blum et Camille Chautemps que je remercie l'un et l'autre de leur appui et de leur confiance amicale. (*Applaudissements.*)

Cette confiance — ai-je besoin de l'indiquer! — est entièrement inspirée par l'idéal de notre Parti et de la démocratie française tout entière. Elle s'appuie sur les principes magistralement définis et appliqués par Edouard Herriot dès 1924. (*Applaudissements.*)

Mais, depuis lors, des réalités nouvelles ont apparu, dont le moins que je puisse dire est qu'elles ne sont pas toujours favorables.

Le devoir du pilote est de tenir compte des courants contraires, des tempêtes et des naufrages.

Comment ne pas constater que la Société des Nations, qui reste notre grande espérance, que nous voulons de toute notre foi restaurer et raffermir, a subi des épreuves qui ont progressivement affaibli son action?

Délaissée, combattue, défiée par certains Etats, elle n'a pu empêcher ce qui s'est passé en Mandchourie et en Ethiopie, l'échec momentané de la Conférence du désarmement et la violation d'une série de traités mis sous sa sauvegarde.

Ces échecs, ces défaillances, ont encouragé les impérialismes, en décourageant les pays menacés. Certains, faute de pouvoir compter sur la défense collective du droit, ont parfois cédé à la tentation de pactiser avec la force, avec la trompeuse espérance de pouvoir se tenir, dans une passivité craintive, à l'égard des conflits éventuels.

Cette atmosphère de doute et d'inquiétude a parfois favorisé les manœuvres tentées pour affaiblir les accords et les pactes, cependant plus nécessaires

que jamais, qui unissent les nations pacifiques en face du péril commun.

Pendant ce temps, la course aux armements s'est accélérée, et l'autarchie économique — ce système absurde en période de paix réelle et qui ne s'explique qu'en période de guerre larvée — est allée en s'accentuant.

Tout cela est dominé, provoqué, par une cause profonde et générale, qui est la crise de moralité internationale à laquelle nous assistons. (*Applaudissements.*)

Elle se manifeste par des campagnes d'excitation et de fausses nouvelles qui tiennent les peuples sous un perpétuel qui-vive en les dressant les uns contre les autres.

Je parlais tout à l'heure du recul de la Société des Nations. La régression va plus loin encore, car elle remet en cause des principes qui lui sont antérieurs, qui se confondent avec l'existence même de la civilisation.

Le mépris des engagements, la guerre faite sans la déclarer, le bombardement des villes ouvertes, les actes de piraterie auxquels se livrent des avions et des sous-marins, posent devant la conscience et la volonté des peuples un problème d'autant plus impérieux qu'il est élémentaire : celui de la sauvegarde du droit des gens. (*Applaudissements.*)

En face de ces dures réalités, quelle a été, quelle doit être notre attitude?

D'abord, sauver la paix menacée, en évitant des imprudences et des faiblesses qui seraient également dangereuses, en nous efforçant aussi de regagner le terrain qu'elle a perdu et de réorganiser les forces capables de la maintenir.

Pour sauver la paix, il faut donner l'exemple et montrer la voie. Ici, messieurs, qui donc, au dedans ou au dehors, pourrait de bonne foi émettre le moindre doute sur nos intentions et sur nos actes?

Non seulement chacun sait que nous n'avons nulle hostilité, nulle prévention, que nous sommes aussi éloignés de l'esprit de conquête que de la volonté d'hégémonie, mais il n'est aucun pays auquel nous n'ayons cordialement tendu la main, aucune occasion de négociations ou d'ententes que nous ayons négligée. Qu'on se reporte aux initiatives pacifiques qui ont été prises : on nous trouve toujours à l'origine, à Genève pour le renforcement du pacte, pour le contrôle et la limitation des armements, pour la résurrection de l'Union européenne sur l'initiative du Président Edouard Herriot. (*Applaudissements.*)

Nous avons aussi voulu rejoindre les pays qui ne sont pas représentés à Genève et qui, tout en restant fidèles au même esprit, cherchent d'autres directions.

C'est dans cette intention que nous sommes allés à Londres pour la non-intervention, à Nyons pour mettre un terme à la piraterie sous-marine, et que demain nous serons à Bruxelles où nous appellent les atrocités d'Extrême-Orient que flétrit la conscience universelle et auxquelles il s'agit de mettre fin. (*Applaudissements.*)

Que ce soit à Genève ou ailleurs, notre conception de la paix, notre manière de la défendre demeurent les mêmes. Il n'y a de paix véritable que celle qui est ouverte à tous.

Prétendre l'organiser contre quelque chose ou contre quelqu'un, sauf bien entendu contre la volonté d'agression, ce n'est pas la servir, mais la compromettre.

Nous ne nous laisserons donc enrôler dans aucune croisade. Notre seul apostolat au dehors, c'est celui que nous poursuivons pour la paix universelle.

En vertu de cet apostolat même, nous nous gardons de tout exclusivisme. Nous pensons, en effet, que ce n'est pas trahir la Société des Nations, que c'est au contraire servir son idéal, que de chercher d'autres rapprochements. Il y a place, à côté d'elle et en plein accord avec elle, pour des ententes concrètes, limi-

tées à des objets précis, entre des pays qui y sont directement intéressés.

Cette méthode a réussi à la Conférence de Montreux qui a réglé le problème des Détroits, à celle de Nyons qui, grâce à l'union étroite et à l'esprit de décision de l'Angleterre, de la France et des puissances présentes — exemple qu'il faut retenir —, a extirpé de la Méditerranée la piraterie sous-marine.

De telles Conférences peuvent et doivent servir de ponts entre les Etats membres et les Etats non membres de la Société des Nations. Elles peuvent régler des conflits qui les intéressent les uns et les autres, étudier des problèmes vitaux pour tous, tels que ceux du désarmement et des matières premières. Je souhaite pour ma part qu'elles se multiplient, car c'est de ces règlements partiels que peut dans une certaine mesure venir l'harmonie générale.

Mais, quelle que soit la nature des conférences et des accords qui y sont conclus, leur efficacité est subordonnée à une condition évidente, fondamentale : le respect de ce qui y a été signé.

Si la parole donnée ne compte pas, si les contrats ne sont pas observés, la civilisation et la paix ne reposent plus sur rien. C'est la loi de la jungle, aggravée par la fausse sécurité des peuples qui, croyant à l'efficacité des traités et les respectant eux-mêmes, deviennent les victimes de leur bonne foi.

Il n'y a donc pas de tâche plus urgente que de restaurer la valeur des signatures et le caractère sacré des engagements pris.

La France, ainsi liée sous des modalités diverses à un certain nombre de pays, entend donner l'exemple de la fidélité, de la loyauté la plus scrupuleuse en toutes circonstances.

Quelle que soit la forme de l'agression, si l'agression est certaine, elle tiendra ses engagements envers eux.

Elle les a tenus aussi, et elle les tiendra avec tous,

dans le domaine des accords limités dont je parlais tout à l'heure, comme elle les tiendra envers la Société des Nations.

Nous pensons ainsi servir efficacement la paix, qui repose avant tout sur la confiance mutuelle.

Elle repose aussi, citoyens, sur le respect de l'indépendance des peuples, et c'est là une des raisons de notre attitude dans le problème qui domine à l'heure actuelle la situation internationale : celui de l'Espagne.

Quand, d'accord avec la Grande-Bretagne, nous avons proposé aux autres nations de s'engager avec nous à ne pas intervenir dans ce conflit, nous nous sommes inspirés d'une tradition libérale et pacifique, celle que nos ancêtres ont défendue contre la Sainte-Alliance.

Je sais bien que d'un côté se trouve le Gouvernement légitime, et de l'autre des rebelles. Mais, à côté de cet aspect juridique du problème, il y a l'aspect politique. L'ingérence dans la vie intérieure des États est un engrenage de guerre où nous ne voulions pas nous engager, même sous une forme légale, quelles que fussent et que demeurent nos sympathies pour la République espagnole. (*Applaudissements.*)

Nous savions aussi que d'autres sympathies ne demandaient qu'à s'exercer activement et nous ne voulions leur fournir ni prétexte, ni excuse.

Il faut se rappeler aussi quelles étaient alors la situation internationale et l'opinion nationale. Si nous avions accepté dès le début le risque de l'intervention, je vois bien, citoyens, qui se serait aussitôt dressé contre nous. Mais j'aperçois moins les appuis efficaces que l'Espagne républicaine et nous-mêmes aurions pu trouver. Nous risquions, au contraire, de couper les liens que nous voulions resserrer, de refroidir les sympathies que nous voulions réchauffer.

Fallait-il, dans ces conditions, accepter la possibilité d'un conflit avec une opinion publique dont

le moins qu'on puisse dire est qu'elle eût été divisée?

Je n'entends certes pas préconiser une politique d'abdication. Je pense, au contraire, que la France, quand ses intérêts vitaux sont en jeu, a le devoir d'envisager avec sang-froid, mais avec résolution, toutes les éventualités. (*Applaudissements.*)

Mais, pour affronter la terrible épreuve, il faut qu'elle soit unanime. L'eût-elle été, il y a quinze mois, si une partie de l'opinion publique s'était crue engagée par des imprudences, ou par des préférences politiques qu'elle ne partageait pas?

Rappelez-vous cette période! De tous côtés, on appréhendait ou l'on feignait d'appréhender qu'exalté par son succès et entraîné par son aile marchante, le Gouvernement de Front populaire ne se lançât dans des aventures qui auraient abouti à des désordres intérieurs ou extérieurs. On attendait l'heure de la désunion nationale et, peut-être, en nous sommant de prendre parti pour ou contre le bolchevisme, essayait-on de la hâter.

Les deux gouvernements successifs ont évité ce péril, tranquillisé notre pays et nos amis et relevé ainsi notre crédit international fondé sur la force que nous représentons et sur la confiance que nous inspirons. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, mieux comprise et mieux soutenue, mise en face de dangers dont elle a appris à mesurer la gravité, la France serait unanime pour défendre sa sécurité menacée sur notre frontière ou dans nos communications et cette cohésion morale, que n'entament pas des exceptions négligeables et parfois méprisables, est le plus sûr moyen, non seulement de nous défendre victorieusement s'il le fallait, mais aussi d'empêcher la guerre, car on n'est pas tenté d'attaquer un peuple quand on le sait uni, résolu et fort. (*Applaudissements.*)

Il est donc faux de prétendre que la politique de non-intervention ait affaibli la France, comme il

est injuste d'oublier qu'en proposant de laisser l'Espagne maîtresse de son destin, nous avons eu la préoccupation humaine de ne pas laisser s'aggraver et se prolonger les atrocités de la guerre, et la volonté de l'empêcher de s'étendre à toute l'Europe.

En tout cas, un fait demeure : c'est que, depuis quinze mois que le conflit espagnol a éclaté, la paix européenne a été néanmoins maintenue.

A cette constatation, certains objectent que nous n'avons fait qu'ajourner le péril en l'aggravant peut-être.

Messieurs, je crois que, sauf s'il comportait certains abandons que nous n'avons pas consentis et que nous ne consentirons pas, le temps gagné pour la paix n'est jamais gagné en vain. (*Applaudissements.*)

Que penseriez-vous d'un gouvernement qui, dans le calcul hasardeux des chances d'aujourd'hui et des chances de demain, avancerait, sur le cadran du destin, l'heure du crime collectif? En nous y refusant, nous pensons avoir servi la patrie et l'humanité. Nous le pensons d'autant plus que la situation matérielle et morale de la France s'est améliorée depuis quinze mois, non seulement par la cohésion morale dont je parlais tout à l'heure, mais par la paix sociale assurée et par notre effort militaire intensifié grâce à nos ministres radicaux, en particulier au Président Daladier, chef énergique et vigilant de l'armée française comme du Parti radical. (*Vifs applaudissements.*)

L'amélioration — je l'ai montré tout à l'heure et c'est un aspect tout aussi important pour la sécurité française — l'amélioration qui s'est produite depuis ces quinze mois n'est pas moindre dans la situation internationale. Mais il y a, je le reconnais, un autre aspect du problème et je n'entends pas l'éluder.

Malgré l'accord de Londres, des interventions graves se sont produites. Elles ont porté un nouveau coup au respect des contrats qui est, je le répète,

la condition indispensable de la paix internationale. Elles ont accru et prolongé les horreurs de la guerre espagnole en risquant chaque jour de l'élargir dans une conflagration générale.

Enfin, certaines de ces interventions posent la question de la sécurité de nos frontières et de la liberté de nos communications avec l'Afrique du Nord, au sujet desquelles j'indiquais tout à l'heure la position du gouvernement et celle, non moins ferme, du pays tout entier.

Je ne rappellerai pas dans le détail les avertissements que nous avons donnés avec la Grande-Bretagne, également intéressée à la liberté de la navigation méditerranéenne, ni les efforts qu'à Londres, à Genève, à Nyons, nous avons multipliés, en accord aussi avec elle, pour faire de la non-intervention une réalité.

Ces avertissements, ces efforts n'ont d'ailleurs pas toujours été aussi inefficaces que certains le prétendent. Mais je me garderai d'un débat rétrospectif à l'heure où nous sommes, dans la phase décisive de la non-intervention, car il est bien évident que les dernières négociations engagées ne sauraient s'éterniser et qu'il est temps d'aboutir. (*Applaudissements.*)

Dans ces négociations ultimes, notre attitude est loyale et claire. Nous demandons le respect effectif de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Espagne. Forts du témoignage unanime des observateurs impartiaux qui ont contrôlé notre frontière, témoignage qui vaut bien celui de certains journaux étrangers et, hélas! français (*applaudissements*), nous réclamons de tous le même respect de la non-intervention. Prêts à accepter nous-mêmes toutes les formes de contrôle sur terre et sur mer, nous ne saurions cependant admettre pour nous ce qui serait refusé par d'autres.

Si nous insistons particulièrement pour le retrait

des volontaires, joint bien entendu à la garantie que de nouveaux volontaires ou non volontaires ne seront pas envoyés, c'est pour des raisons faciles à apercevoir.

Nous cherchons dans ce retrait la preuve qu'on ne veut ni rester mêlé au conflit, ni l'envenimer et l'élargir, qu'on souhaite, au contraire, sa fin et celle de la tension européenne qui en est résultée; la preuve, enfin, que nul ne songe à s'assurer des positions menaçantes dans l'Espagne ou dans ses dépendances.

Le plan qui a été élaboré et qui, naturellement, tient compte de toutes les thèses qui se sont affrontées, a exigé des concessions mutuelles dont nous avons pris notre part. Tel qu'il est, il offre des garanties essentielles pour l'intégrité et l'indépendance de l'Espagne, que doivent souhaiter tous les Espagnols, et pour l'apaisement qu'eux aussi doivent souhaiter, comme doivent le souhaiter tous les peuples.

Tous ici, j'en suis sûr, nous voulons ardemment la réussite de ce plan. En levant l'hypothèque tragique qui pèse sur la paix européenne, cette réussite donnerait le signal d'une détente dont les heureuses conséquences pourraient être incalculables. Elle atténuerait et abrégerait les horreurs d'un conflit qui nous émeut douloureusement et au cours duquel, je tiens à le rappeler devant vous comme devant le monde, nous avons pratiqué, c'est vrai, une forme d'intervention, celle qu'exige l'humanité, et qui consiste à panser les blessures, à soulager les souffrances. Et chacun sait aussi qu'en face de trop d'interventions dans la guerre, s'il y a eu des interventions pour y mettre fin, c'est la France qui, au premier rang, peut en revendiquer l'honneur. (*Applaudissements.*)

J'espère, citoyens, par cet exemple que j'ai peut-être développé un peu longuement, mais je crois que c'était nécessaire, vous avoir montré l'esprit qui anime la politique étrangère que j'ai l'honneur de diriger, en plein accord avec le Président du Conseil

dont j'apprécie chaque jour les qualités éminentes d'homme d'Etat, et avec mes autres collègues du gouvernement. (*Applaudissements.*)

Avant tout préoccupée du maintien de la paix, cette politique se garde des imprudences, qui peuvent être de deux sortes. C'en est une, citoyens, de menacer, de défier, de ne pas mesurer toutes les conséquences possibles de ses paroles ou de ses actes, de s'engager dans une action sans savoir si on peut la mener jusqu'au bout. C'en est une autre de pousser jusqu'à l'abdication la prudence conciliatrice, car alors elle risque de n'être plus une sauvegarde, mais d'offrir une tentation.

C'est entre ces deux limites que nous avons essayé de nous tenir et que nous continuerons à nous tenir. On ne nous a jamais vus, on ne nous verra jamais considérer la menace comme un atout dans une partie de cartes; on ne nous verra jamais non plus nous incliner quand seront en jeu la dignité et la sécurité de la France. (*Applaudissements.*)

Nous le disons, nous, sans jactance, sans invectives théâtrales, comme il convient à une de ces démocraties parlementaires et libérales que l'on attaque. Cette démocratie, qui croit qu'on ne se grandit pas en perdant le sens de la mesure, son passé et son présent la mettent au-dessus de certaines violences de langage; ils lui permettent, au contraire, de garder son sang-froid et ils l'autorisent, quand elle parle de la paix, à s'exprimer en termes pacifiques. (*Applaudissements.*)

Elle ne rêve pas, en effet, de victoires ou de conquêtes. Elle met sa gloire à empêcher la guerre, non à la gagner. Mais elle sait aussi que, pour l'empêcher, elle doit être en mesure de la gagner si elle lui était imposée.

Ici, Messieurs, je ne crois pas sortir de mon rôle en rappelant que l'union, la discipline, la paix sociale, l'ardeur au travail, l'équilibre de nos finances,

que dirige avec tant d'autorité et d'habileté notre ami Georges Bonnet, sont les conditions indispensables du maintien de la paix. (*Applaudissements.*)

Au poste que j'occupe, avec les informations qui m'arrivent et les confidences que je reçois, je puis mesurer au dehors les effets que produisent les vicissitudes de notre vie intérieure. Chaque trouble, chaque agitation, chaque crise monétaire ou financière constitue une défaite diplomatique. Chaque effort de redressement, chaque succès intérieur constitue une victoire devant l'étranger, une victoire pour la France, une victoire pour la paix. (*Applaudissements.*)

Et je suis heureux de pouvoir attester devant vous et devant le monde que le peuple français, après quelques crises superficielles et vite résolues, sait remporter ces victoires.

Ainsi, fortifiés à l'intérieur, nous le sommes aussi, je l'indiquais tout à l'heure, au dehors, par les amitiés et les appuis que nous pouvons escompter.

L'amitié et la solidarité franco-britanniques, qui sont la plus sûre garantie de la paix du monde en même temps que de notre sécurité commune, sont plus étroites que jamais. (*Applaudissements.*)

Je sais que cette politique, qui est dans le cœur du peuple de France comme du peuple britannique, suscite d'ici, de-là, quelques critiques. On reproche au ministre français des Affaires étrangères d'être, en quelque sorte, un sous-secrétaire d'Etat du Foreign Office comme on reproche à mon ami Eden d'être un peu quelquefois un ministre du Quai d'Orsay.

Eh bien! citoyens, de telles allusions ou de telles ironies n'empêchent pas cette réalité solide, cette réalité profonde que l'amitié franco-britannique, la solidarité franco-britannique est, je le répète, le gage essentiel de la paix du monde. (*Applaudissements.*)

Chaque fois que j'assiste à des réunions internationales, je constate que les yeux de tous les repré-

sentants des peuples pacifiques se tournent vers nous et ils nous disent : « France et Angleterre, soyez unies, soyez d'accord, montrez-nous fermement la route et tous nous serons avec vous. » (*Vifs applaudissements.*)

Le pacte d'amitié franco-soviétique, ce pacte qui, lui aussi, est l'objet de certaines critiques que je suis surpris d'entendre quelquefois dans la bouche de ceux-là mêmes qui en furent des artisans (*applaudissements*), ce pacte garde toute sa valeur défensive et pacifique. (*Nouveaux applaudissements.*)

La solidarité qui nous unit à la Petite-Entente a été attestée ces jours derniers encore par les voyages à Paris de M. Krofta et de M. Stoyadinovitch et par les paroles si loyales, si viriles que le roi Carol adressait naguère au général Gamelin. Nous avons, avec l'accord de Rambouillet, resserré notre alliance avec la Pologne dont j'ai pu apprécier récemment encore la cordiale solidarité. (*Applaudissements.*)

Pendant ce temps, les discours de l'inspiration la plus noble, de la signification la plus précise et qui, croyez-le bien, ont été mieux compris qu'ils n'ont été commentés en certains endroits, du président Roosevelt et de M. Cordell Hull, je voudrais dire ici le réconfort que le peuple de France tout entier comme tous les peuples pacifiques en ont éprouvé. Je n'en veux tirer nulle conclusion excessive, mais j'ai le droit de dire que jamais les cœurs des trois grandes démocraties ne battirent mieux à l'unisson et que leur conception commune de la paix est, à elle seule, un des plus sûrs moyens de la défendre. (*Applaudissements.*)

Puisque je parle de rayonnement moral dans une action solidaire de la nôtre en faveur de la paix, je n'aurai garde d'oublier, laïc parlant à des laïcs, l'action courageuse du Vatican en faveur de la paix et de la liberté là où elles sont menacées. (*Applaudissements.*)

Enfin, les nombreuses visites d'hommes d'Etat que nous a values notre Exposition nous ont permis de resserrer des amitiés et de dissiper des malentendus. Mais, et je m'en réjouis tout particulièrement, ce ne sont pas seulement les dirigeants, ce sont les peuples qui sont venus et plus ils étaient ou semblaient séparés de nous, plus ces contacts ont été salutaires. Beaucoup, qui n'avaient pu contrôler les légendes calomnieuses répandues contre la France, trop souvent, hélas! par de mauvais Français qui, sous le masque du patriotisme, diffament la patrie (*applaudissements*) nous croyaient affaiblis, divisés, en proie aux agitations politiques ou sociales. Ces légendes se sont dissipées devant cette réussite grandiose, au contact de la France véritable qui était apparue dans son unité profonde, dans son labeur et sa force tranquille.

Je sais, en particulier, l'impression qu'en ont remportée des personnalités éminentes comme de simples visiteurs venus d'Allemagne.

De tels rapprochements, de tels efforts de compréhension mutuelle comme ceux qui ont associé des délégations de jeunesse de nos deux pays, comme les rassemblements de nos anciens combattants à Verdun et à Besançon, doivent avoir des lendemains favorables et pacifiques.

Deux grands pays qui, après s'être mesurés dans des épreuves tragiques où ils ont appris à s'estimer, sont quittes dans leur fierté comme dans leur histoire, ces deux pays dont les peuples attendent l'accord comme le signal de la paix définitive, quelle tragique erreur ne commettraient-ils pas pour eux-mêmes, pour l'humanité, pour la civilisation, s'ils ne parvenaient pas à se comprendre et à s'entendre?

Citoyens, je tiens ce langage et je ne le regretterai pas, quoi qu'il arrive, car je ne vois pour ma part aucun danger à ce que la France montre ce qu'elle voit, dise ce qu'elle pense et offre à tous les pays toutes les possibilités de paix. (*Applaudissements.*)

La route qui mène à cette pacification générale est encore jalonnée d'obstacles que je ne vous ai pas dissimulés. Mais, si nous sommes loin de la paix universelle, la guerre mondiale a, du moins, été conjurée jusqu'ici, malgré tant de causes qui, en d'autres temps, l'auraient déchaînée.

Ainsi, quelque lumière jaillit des profondeurs mêmes de l'ombre. Rien n'est perdu et tout sera sauvé pourvu que la France reste unie et forte, et que tous les peuples groupés avec nous dans un commun amour de la paix sachent se mettre en mesure de la défendre et, au besoin, de l'imposer. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — J'ai, tout à l'heure, félicité notre ami Delbos avant qu'il ne prenne la parole. Tout ce que je pourrais dire maintenant ne ferait qu'atténuer l'effet des applaudissements enthousiastes par lesquels vous venez de saluer son discours.

Vous me permettrez d'associer aux félicitations que nous adressons à notre ami Delbos, son collaborateur de tous les instants, François de Tessan. (*Vifs applaudissements.*)

Vous savez avec quelle habileté et quel succès il a représenté la France à la Conférence de Montreux. Vous savez aussi que, grand voyageur devant l'Eternel, il est allé récemment en Amérique, en mission officielle et cette mission a contribué au si heureux resserrement des liens d'amitié qui unissent les deux grandes démocraties.

Comme familier des choses d'Extrême-Orient, il sera aussi, dans quelques jours, le plus précieux des collaborateurs de notre ami Delbos à la conférence de Bruxelles, dont nous attendons quelques bienfaits à une heure où se passent en Extrême-Orient tant d'événements pénibles.

Mon cher de Tessan, nous vous remercions; encore une fois, mon cher Delbos, de tout cœur, le Congrès

vous félicite et vous remercie. (*Vifs applaudissements.*)

Je donne maintenant la parole au président Edouard Herriot.

(Le Congrès fait une ovation au président Herriot à son arrivée à la tribune.)

INTERVENTION DE M. LE PRESIDENT HERRIOT

MESDAMES,
CITOYENS,

M. HERRIOT. — Vous ne me croiriez peut-être pas si je vous disais que, dans un moment comme celui-ci, je préférerais rester parmi vous, silencieux, à ma place, pour écouter. Mais vous avez accoutumé de m'appeler à cette tribune à chacun de nos Congrès, lorsqu'il s'agit, en particulier, de politique étrangère. Je me conforme volontiers à ce rite puisque, ainsi, je vais pouvoir, tout au moins, affirmer ma communauté de vues avec l'excellent rapporteur qui, tout à l'heure, sous vos applaudissements, a retracé les difficultés principales auxquelles s'opposent, en ce moment, à son avis, les solutions, comme je pourrai rendre hommage à notre très cher ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos, près de qui j'ai eu l'honneur de travailler à Genève, qui veut bien me faire l'amitié de me tenir au courant de ses occupations, de ses préoccupations, qui a eu cette initiative, si méritoire, de l'accord de Nyons et qui, de ce fait et pour beaucoup d'autres raisons encore, a droit à notre sympathie et à notre reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Sur ces questions de politique étrangère et, je l'espère aussi, sur les autres, demain, l'accord va se faire unanime dans cette grande assemblée. Et, mes chers amis, ce sera bien important et, en faisant qu'il en soit ainsi, vous rendrez service à notre pays.

Notre Congrès, c'est, pour nous, l'occasion d'une manière d'examen public de conscience; mais, par son importance même, c'est aussi un examen de conscience national qui se fait ici. Et les décisions que vous allez prendre, l'unanimité que vous allez manifester, tout cela doit avoir les conséquences les plus heureuses pour notre Nation dans un moment où elle a bien besoin du dévouement, de l'affection et du désintéressement de tous ses fils. (*Vifs applaudissements.*)

Car, je vous en préviens dès maintenant, l'idée autour de laquelle se rassembleront les observations que je désire vous présenter, et c'est celle qui a déjà été exprimée par Kayser et par Delbos, est la suivante : plus que jamais, il faut que la France soit forte et prête à toute éventualité. Nous allons voir pourquoi et comment. (*Applaudissements.*)

Pourquoi? On voudrait pouvoir apporter à cette tribune des paroles optimistes, montrer les progrès accomplis, vous inviter à céder aux encouragements faciles de l'espérance.

Cela ne serait pas exact, cela ne serait pas viril; cela ne serait pas civique, cela ne serait pas conforme à nos habitudes, à notre caractère de Républicains. Non! La situation n'est pas bonne, il faut le dire et je le dis. (*Applaudissements.*)

La situation n'est bonne — et c'est d'abord ce que je vais, à mon tour, essayer de démontrer — ni en ce qui concerne le sort réservé aux principes, ni en ce qui concerne les méthodes, ni en ce qui concerne les faits.

En ce qui concerne les principes, je suis peut-être qualifié pour en parler, puisque, vous le savez, j'ai dévoué toute mon action publique à cette idée que je considère comme essentielle : le respect des contrats (*vifs applaudissements*), et puisque, d'autre part, en votre nom, il y a treize ans, en 1924, j'avais apporté à Genève ce pacte qu'on a jugé avec bien-

veillance, qui voulait, tout au moins, offrir un plan sur lequel les nations pouvaient s'entendre pour fonder à leur profit la charte de la paix.

Nous en sommes bien loin! Regardons en face et regardons jusqu'au fond.

Autrefois, avant la Société des Nations, on déclarait encore la guerre. Nous avons connu même, en 1914, la pratique du rappel des ambassadeurs. Rien de pareil aujourd'hui. Non pas seulement d'un jour à l'autre, mais d'une heure à l'autre, une Nation qui se prétend civilisée, qui se dit civilisée, qui entend conserver le droit de négocier, de discuter, commet à l'égard d'une autre nation un de ces actes qui, d'homme à homme, sont réputés criminels et déshonorants. (*Vifs applaudissements.*)

Elle commet cet acte et elle le fait avec tant de cynisme, tant de liberté et, maintenant, c'est une pratique si générale que, récemment, j'entendais un juriste international me dire — je pense que c'était un ironiste — qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de guerre dans le monde puisqu'il n'y a pas de déclaration de guerre (*Sourires.*)

« Autrefois »

Mais autrefois — j'entends par « autrefois », si vous voulez, avant la dernière guerre, avant la cruelle guerre de 1914 à 1918 dont nous avions pensé qu'elle serait, tout de même, pour l'humanité l'occasion d'un redressement — il y avait une distinction entre les villes fortes et les villes ouvertes. Un belligérant, quand il s'était fait reconnaître la qualité de belligérant, avait le droit d'attaquer une ville forte munie de remparts, protégée de canons, ayant reçu une garnison.

Mais la ville ouverte, la pauvre ville ouverte, réservée à l'habitation des hommes, à leurs trafics, à leurs pratiques quotidiennes, était sacrée.

Rien de tout cela. La grande nation, l'honorable

nation, la nation civilisée, ne tient pas compte du caractère ouvert ou fermé des villes : on bombarde tout pour être sûr de réussir. (Vifs applaudissements.)

Mes chers amis, il ne faut pas que, seul, le grand président de la grande république des Etats-Unis ait eu le courage de dire ce qu'il y a dans la conscience universelle. (*Vifs applaudissements.*)

Où en serions-nous si, de la France, de la France républicaine, de la France radicale, ne jaillissait pas, comme pour faire écho à sa forte et noble voix, la protestation contre ces pratiques que, seule, une conscience faite de lassitude ou de fatigue nous permet d'admettre sans protester? (*Applaudissements.*)

Faut-il continuer? Autrefois, il y avait aussi la distinction du combattant et du non-combattant. Le soldat avait ce privilège, à certains égards fâcheux, à d'autres glorieux, de représenter la défense de la nation. On avait le droit de l'attaquer; il avait des armes, il était instruit pour l'attaque et la défense.

Maintenant, qu'il s'agisse de l'Espagne ou d'un autre pays, de la Chine, ce ne sont pas seulement les soldats qu'on tue, ce sont aussi les femmes, ce sont aussi les enfants et on ne peut tolérer, sans élever au moins d'un bout à l'autre du monde la protestation de la conscience humaine violée, on ne peut tolérer que, par des bombes d'avion ou par des obus, de petits enfants soient réduits en bouillie. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Voilà les faits. Est-ce que je les invente? Est-ce que je généralise indûment des accidents qui se seraient produits sur un point ou sur un autre du monde?

Appel aux consciences endormies

Non, hélas! Il semble que ce soit devenu la règle. Aussi, et puisque, précisément, je suis celui qui a eu l'honneur de venir devant les peuples la charte

de paix à la main, je me sens en droit de dire, avec quelque espoir, tout de même, d'éveiller, non seulement dans mon pays, mais dans d'autres pays, des consciences dont je veux croire qu'elles sont simplement endormies : regardez donc, hommes que vous êtes, civilisés que vous prétendez être, mais nous sommes en pleine régression vers la barbarie, nous y allons à grands pas! (*Applaudissements.*)

Et nous, les hommes de la Société des Nations, nous, les hommes du protocole, nous sommes bien obligés de faire d'autres constatations encore.

Le lac infernal

Comment! Cette Méditerranée qui passe pour avoir, sur ses bords, fait fleurir et qui, en effet, a vu naître et se développer, les plus belles civilisations, elle est en passe de devenir une manière de lac infernal! Nous avons vu, il y a quelques mois, quelques semaines, refleurir cette piraterie que combattait déjà Rome, jadis, avec les flottes de Pompée. Nous avons vu revenir cette piraterie pour le combat de laquelle s'étaient formés des ordres comme l'ordre de Malte ou comme l'ordre de Rhodes. Nous avons vu renaître des pratiques que tous les grands souverains civilisés du XVIe siècle ont combattues.

Rappelez-vous que, même quand il y avait des corsaires, pour qu'ils aient le droit d'exercer leur métier de corsaires, il fallait qu'ils eussent des lettres de marque engageant la responsabilité de leur gouvernement; sinon, ils étaient pendus. (*Applaudissements.*) Et, en 1856, on considéra comme un grand progrès, au Congrès de Paris, d'avoir fait abolir la lettre de marque et la course.

Où en sommes-nous maintenant? Plus de lettres de marque, plus de course. On pirate, on bombarde par la voie des airs, on torpille sous la mer. Si nous continuons, il n'y aura plus rien de sûr dans le

monde et j'entendais dire par certains de nos amis venus ces temps-ci d'Algérie qu'on ne voyage même pas actuellement sans une certaine inquiétude comme au temps où la guerre était vraiment déclarée et vraiment effective.

Voilà le tableau. (*Applaudissements.*) Personne n'en peut contester la réalité et j'ai pensé que, dans un Congrès radical, il était de l'honneur de l'un d'entre vous de faire ce tableau et d'élever en votre nom une protestation à laquelle, j'en suis sûr, tous et toutes vous vous associerez. (*Applaudissements.*)

Les méthodes

Les méthodes? Je n'ai pas besoin d'y insister longuement. Nous avions espéré qu'à la vieille diplomatie de la ruse, du reniement, de la perfidie, du mensonge, on allait substituer la diplomatie à ciel ouvert.

Vous admettrez avec moi que nous n'en sommes pas tout à fait là. Evidemment, la patience est nécessaire aux diplomates et je suis bien loin de reprocher à notre ami Delbos d'en avoir fait l'usage qui convenait.

Mais, pour l'aider, nous pouvons, nous devons dire que notre peuple n'est pas dupe de certains procédés par lesquels, de l'étranger, on croit le berner. Notre peuple ne manque ni d'intelligence ni de courage et il est étonné si l'on croit lui faire admettre que, par exemple, les procédés dilatoires auxquels on recourt trop souvent correspondent à la nécessité d'avancer patiemment dans la recherche de la vérité. (*Applaudissements.*)

Et puis, il y a les faits qui viennent justifier ce que je disais tout à l'heure au sujet du recul des doctrines. Ces faits nous ont été exposés.

La Chine et l'Espagne

A l'autre bout du monde, une grande, une immense nation, la Chine, civilisée à sa façon, mais civilisée, ayant toujours aimé le travail de l'esprit, ayant toujours cru à la dignité de l'intelligence, ayant toujours chéri la paix, ayant placé au premier rang les philosophes, les poètes, les penseurs, les moralistes, ayant emprunté ses devises nationales à des vertus, se voit brutalement attaquée de différents points et, si sa résistance peut surprendre peut-être, si, il y a quelques heures encore, des soldats s'enfermaient à Chapeï dans une maison, préférant mourir plutôt que de se rendre, tout de même, cette grande nation se trouve dans une situation dramatique qui ne peut pas ne pas nous émouvoir, je ne dis pas même pour nos intérêts, mais pour nos doctrines et pour nos convictions. (*Applaudissements.*)

Après, c'est l'Espagne, l'Espagne sur laquelle on discute en dehors de notre Parti et, peut-être même, dans notre Parti, l'Espagne à laquelle il faut songer sans tenir compte de préférences ou d'antipathies personnelles et politiques, l'Espagne dont le cas se présente de la façon suivante : un Etat adhérent à la Société des Nations, régulièrement inscrit, s'y étant toujours bien comporté, ayant un gouvernement exactement constitutionnel, une représentation voulue par son peuple, se trouve attaqué par des rebelles. La situation n'est pas douteuse et si nos institutions nationales avaient pris la position que nous avons souhaitée pour elles, les solutions ne seraient pas douteuses.

Peut-être avons-nous une part de responsabilité dans les hésitations que certaines institutions internationales ou certains peuples manifestent lorsqu'on leur demande de reprendre des expériences qu'ils jugent avoir été, dans le passé, inopportunes et même malheureuses. (*Applaudissements.*)

Je me garderai bien, sur ce sujet, de dire un mot dangereux. A l'heure où nous discutons, le Comité de non-intervention est réuni à Londres. Les huit ou les neuf attendent la réponse de leur gouvernement et il a fallu tant de peine pour arriver à cette consultation et tant d'espoirs sont encore liés à son succès que je me garderai bien de donner, même à la mauvaise foi, le moindre prétexte, d'autant plus que si la non-intervention échouait, automatiquement nous pourrions faire toute confiance à notre ami Delbos pour prendre, avec notre appui, les décisions qui lui paraîtraient nécessaires.

Il est l'homme de Nyon, je l'ai vu à Genève; je ne dirais pas cela de tous les hommes, mais j'ai confiance profondément en lui. (*Applaudissements.*)

Le statut de la Méditerranée

S'il est amené à rechercher les décisions nécessaires, il aura à examiner un autre fait : c'est le statut actuel de la Méditerranée.

J'ai parlé tout à l'heure de la piraterie; mais je n'ai pas parlé des positions prises et de la question des territoires. Nous ne sommes pas seuls, en Europe, à nous inquiéter du statut actuel de la Méditerranée. Là encore, regardons et, ce que nous voyons, n'hésitons pas à le dire.

Est-on sûr que le détroit de Gibraltar soit désormais tout à fait libre? Est-on sûr qu'il ne se soit rien passé du côté du Maroc espagnol? Sait-on bien ce qui se passe à Palma et si le drapeau espagnol est le seul qui y flotte? (Applaudissements.)

Sait-on bien ce qui a été fait dans une île intermédiaire entre la Sicile et la Tunisie, cette Tunisie qui a été l'objet, tout récemment, d'un incident que je puis bien définir, n'est-il pas vrai, un attentat? (Applaudissements.)

Est-on bien sûr que le passage de la Mer Rouge soit aussi libre qu'il l'était hier et qu'en tout cas. demain, il ne soit pas menacé de l'être un peu moins?

N'avons-nous pas — je dis nous pour être poli (sourires) — *n'a-t-on pas commis une faute bien grave en livrant un îlot, bien modeste d'apparence, mais qui peut devenir, un jour ou l'autre, un nouveau péril?*

Et si vous regardez à l'Ouest, êtes-vous tranquilles au cas où vous avez écouté les confidences des voyageurs qui sont allés aux Canaries? Et si vous avez rencontré des personnes qui aient visité le Dodécanèse, en particulier l'île de Rhodes dont on a parlé tout à l'heure, ne savez-vous pas que la Méditerranée orientale est, elle aussi, surveillée?

Il faut dénoncer ces faits, il faut les étaler, il faut les révéler, il ne faut pas laisser croire que nous les ignorons. (*Applaudissements.*)

Le cas échéant, l'examen de ces faits pourrait donner à notre ami Delbos des arguments singulièrement forts auprès d'amis qui nous sont chers et dont nous connaissons l'esprit de résolution lorsque les grands intérêts généraux de leur empire ou les grands principes de la morale internationale sont menacés.

Voilà la situation générale, pour ne rien dire d'un dernier fait qui est bien important, que Daladier, dans son excellent discours d'hier a indiqué d'un mot, de ces événements qui se produisent, soit au Maroc, soit en Algérie, soit en Tunisie, soit en Palestine et qui n'ont vraiment pas l'air d'être la confirmation de cette théorie de la génération spontanée qu'on a abandonnée partout, même dans la science. (*Applaudissements.*)

Voilà, pour ainsi dire, le tableau clinique, la doctrine réduite à ce que j'ai montré, une régression qui nous ramène au delà des garanties que donnait le simple droit des gens avant la Société des Nations,

des méthodes qui nous rappellent les pires procédés de la pire des diplomaties, des faits dont il suffit de signaler le caractère pour que, immédiatement, on en mesure la gravité.

Je pense que, là-dessus, il n'y a pas de contestation possible et qu'au moins, au point de départ, nous serons tous d'accord.

Ici, se pose le problème qu'avec son talent et sa conscience habituels, Delbos s'est posé, le problème qu'a indiqué aussi Kayser.

Un pays qui ne sera jamais fasciste

On nous invite, pour ainsi dire, à engager une croisade idéologique, car on nous a défiés, car nous avons entendu les discours où les démocraties étaient traitées de la belle façon, d'une façon telle que si nous retournions les mêmes épithètes aux régimes qui nous les adressent, on parlerait de scandale et on créerait des incidents internationaux, n'est-il pas vrai? (*Applaudissements.*)

On a dit : l'Europe sera fasciste. Je crois connaître un pays qui ne le sera jamais. (Vifs applaudissements prolongés.) Je crois connaître un pays qui a fait assez souvent et assez anciennement l'expérience de la dictature pour dire à ceux qui voudraient la tenter chez nous, même si les circonstances leur paraissaient favorables : vous ne passerez pas. (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Nous pouvons être divisés sur certains points, mais, je le crois, sincèrement, si la République était demain menacée par cette sorte d'entreprise, ce ne sont pas seulement tous les hommes de gauche et d'extrême-gauche qui, unis comme des frères, s'opposeraient à cette invasion, mais je suis sûr qu'à nos côtés, des hommes qui ne sont que des Républi-

cains, mais des Républicains de doctrine, des Républicains de tradition, empêcheraient avec nous la hideuse tentative de devenir une réalité. (*Vifs applaudissements.*)

Non, l'Europe, même si elle était fasciste, n'entraînerait pas la France dans sa contagion. La France est avec l'Angleterre, le pays d'Europe qui a le plus d'expérience. LA FRANCE SAIT QUE LA DICTATURE, C'EST D'ABORD L'ASSERVISSEMENT ET C'EST ENSUITE LA GUERRE. ELLE N'EN VEUT PAS. (*Applaudissements.*)

A ce point où je suis d'un raisonnement que je voudrais logique et clair, est-ce que nous allons, à cette idéologie qui nous défie, répondre par une autre idéologie? Non! On peut en être tenté. Il faut résister à la tentation. (*Applaudissements.*) J'ai connu quelqu'un disait : il faut toujours céder à la tentation de peur qu'elle ne passe. (*Rires.*)

Je dis, tout au contraire, non! Il ne faut pas céder à cette tentation, parce que, le conflit des idéologies, cela serait aussi très probablement la guerre.

Il nous faut revenir à la doctrine de la Révolution française, à la doctrine qui a été rappelée tout à l'heure par notre gouvernement, suivant laquelle chaque peuple, à l'intérieur, est maître de son destin pourvu qu'il ne s'occupe pas du destin des autres. Un gouvernement, soit fasciste, naziste, communiste, socialiste ou de quelque nom qu'il s'appelle, cela ne fait pas pour nous question; en tout cas, cela n'engage pas nos rapports avec ce pays.

Ce que nous ne voulons pas, c'est qu'il veuille nous appliquer sa doctrine. Qu'il la garde pour lui. (*Applaudissements.*) La politique intérieure, pour reprendre un mot célèbre en l'adaptant, n'est pas un article d'exportation. (*Nouveaux applaudissements.*)

La question d'Allemagne

J'applique tout de suite cette idée à un exemple; je l'applique, si vous voulez, à la question la plus

difficile, la question de l'Allemagne. L'Allemagne vit sous un régime qu'elle accepte; c'est son affaire.

Mais, pour ma part, ayant souvent cherché un accommodement avec l'Allemagne, étant l'homme qui, en 1924, à Londres, pour la première fois, a discuté avec les Allemands à la même table qu'eux, sur un pied complet d'égalité avec eux, je dis : si je n'ai pas réussi jusqu'à présent avec eux, je ne veux pas décourager les efforts de rapprochement qui pourront être un jour entrepris, je ne veux pas m'interdire d'en faire moi-même.

J'ai vu, ces jours-ci, d'anciens combattants allemands; j'ai vu, devant moi, les ayant bien regardés, de jeunes hommes aux yeux clairs. Et lorsque je leur ai dit, après une conversation qui m'a paru cordiale et confiante : il n'y a pas de question qui soit assez grave pour que, voulant la résoudre, on s'engage à briser la vie des hommes; la vie des hommes est au-dessus de tout, elle est au-dessus des difficultés. (*Applaudissements.*) Ils m'ont répondu : nous sommes d'accord avec vous, nous comprenons, nous admettons cette idée.

Et lorsque, dans le mauvais allemand que je parle et dont je ne vous donnerai pas l'exemple (*sourires*), j'ai ajouté : l'entente entre la France et l'Allemagne, ce serait la paix pour le monde entier, ils m'ont dit : c'est vrai.

Par conséquent, moi-même ayant été rebuté, moi-même ayant été déçu, je le déclare : si je voyais un moyen d'aboutir, de régler les rapports entre deux grandes nations dont l'une s'appelle la France et l'autre l'Allemagne et que je crois dignes l'une de l'autre, j'y travaillerais volontiers. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà la réponse d'un Républicain français aux discours que nous avons récemment entendus.

Non! nous ne voulons pas de croisade d'idéologie.

Ces croisades, nous les faisons à l'intérieur de notre pays, mais pas à l'extérieur.

L'entente avec la Grande-Bretagne

Puisque nous ne pouvons pas encore nous placer sur le plan de l'action et de la moralité internationales, que faire?

Il faut faire ce qu'a si bien dit notre ami Delbos : réaliser, avec tous les pays qui voudront prendre notre main, des ententes ouvertes dans le cadre de la Société des Nations.

Je n'ai pas besoin de dire qu'au premier rang de ces ententes nécessaires, je place, comme vous m'avez toujours entendu l'affirmer dans nos Congrès, l'entente avec la Grande-Bretagne.

La France et l'Angleterre sont des pays à certains égards complémentaires, qui ont le même idéal à défendre, la même tradition à protéger; ce sont des pays à gouvernement constitutionnel démocratique. Ils ne sont pas arrivés aux grands perfectionnements sociaux par les mêmes méthodes : nous y sommes arrivés souvent par des élans de la pensée ou du sentiment; les Anglais y sont arrivés par un patient effort mais nous nous sommes rejoints. Nous avons les mêmes principes à défendre, et d'autre part — je l'ai indiqué tout à l'heure, et l'amitié que je porte aux Anglais me permet peut-être de le dire à nouveau — nous sommes rapprochés plus que jamais par une communauté d'intérêts. *Evitons d'avoir un jour à combattre ensemble dans une opération comme celle des Dardanelles, où l'on a vu que l'héroïsme ne suffisait pas.* (Applaudissements.)

Je n'ai pas besoin de dire non plus que j'entends aussi que nous ayons les rapports les meilleurs et les plus sûrs avec les Etats de l'Europe Centrale qui se plaignent parfois de paraître abandonnés. Pour eux aussi il faut que la France soit forte, comme je

l'ai dit au début de mon intervention et comme ce sera ma conclusion.

Enfin, il y a deux pays dont je veux parler avant de terminer, je ne dis pas ce tour d'horizon, mais ces indications que je voudrais complètes.

Les Etats-Unis

Un de ces pays, ce sont les Etats-Unis. Je suis le dernier à pouvoir rappeler ce qui s'est passé en 1932. Je ne puis le faire que pour remercier mes amis de m'avoir suivi. (*Applaudissements.*)

Vous voyez bien, mes chers camarades radicaux, que je n'avais pas eu tort à ce moment-là et que vous avez eu raison, à l'appel de celui qui vous y invitait, de braver l'impopularité pour rester fidèles à l'honneur et à la signature de la France. (*Applaudissements.*)

Vous avez entendu la voix qui nous est venue de là-bas. Ne croyez pas que, parce qu'une grande conscience s'est libérée, tous les problèmes soient réglés; ne croyez pas que, d'accord avec l'opinion des Etats-Unis, toutes les difficultés soient résolues.

Pour ma part, je me suis réjoui profondément de penser que je n'avais peut-être pas mal vu lorsque je disais : faisons tous les sacrifices pour garder l'amitié de ce peuple qui, ayant des origines profondément démocratiques et libérales, doit toujours être tenu en réserve par ceux et pour ceux qui peuvent être appelés à défendre le cas échéant leur indépendance et leur liberté. (*Applaudissements.*)

La Russie

Et maintenant, je voudrais dire un mot sur un sujet un peu difficile... un peu difficile pour moi... sur la Russie. Je dis difficile, parce que vous savez

tous — je ne peux plus le cacher — que je suis vendu au Gouvernement des Soviets. (*Rires.*)

Je n'ai pas à défendre le traité franco-soviétique, ce n'est pas moi qui l'ai fait. Je suis l'auteur du traité de non-agression de 1932 qui n'a aucun rapport avec le traité franco-soviétique qui a été signé plus tard. Mais il y a des idées dont je prends la responsabilité. Puisque je vous ai demandé tout à l'heure d'appliquer le bénéfice de notre doctrine même à un Etat naziste, je dis qu'il faut appliquer aussi ce même bénéfice à d'autres Etats qui se disent, qui sont, et qui resteront s'ils le veulent, communistes. Vous seriez infidèles à votre doctrine si vous faisiez un discernement au profit de l'un et au détriment de l'autre.

Mais laissons pour un instant la doctrine et, puisque dans les polémiques de presse cette question revient si souvent, permettez-moi de vous poser une ou deux questions.

Il y a là-bas, entre l'Europe et cette Asie qui commence à faire parler d'elle, n'est-il pas vrai, 200 millions d'habitants. Pensez-vous pouvoir les supprimer, même pour faire plaisir à tel ou tel dont je pourrais dire le nom? (*Sourires.*) Je ne vous conseille pas d'essayer l'opération. (*Rires.*)

Pensez-vous alors pouvoir leur appliquer la fameuse politique du fil-de-fer barbelé?... Elle a donné de bons résultats dans le passé, n'est-il pas vrai? (*Applaudissements.*)

Alors la sagesse, l'intelligence et aussi l'esprit républicain ne conseillent-ils pas d'essayer un rapprochement avec ce grand peuple qui a tant souffert? Nous nous sommes bien rapprochés de lui quand il était tsariste, et nous n'étions pas tsaristes! Aujourd'hui, nous ne sommes pas communistes; *mais le communisme, c'est son affaire, ce n'est pas la nôtre.* (Applaudissements.)

Qui voudra, dans l'état actuel de l'Europe, priver la France de cet élément de défense éventuel?

A ceux qui si souvent reviennent sur ce sujet, je pose simplement, pour terminer sur ce point, une petite question : si, découragée par certaines critiques, par certaines campagnes, la Russie se remettait de nouveau dans les liens où nous l'avons connue à l'époque de Rapallo, seriez-vous bien rassurés pour la France? Elle a déjà assez de périls, de difficultés, de misères.

Pour ma part — je parle en ce moment à titre personnel — je reste fidèle à l'amitié que j'ai vouée librement, moi républicain, à ce peuple que j'ai vu malheureux, qui a voulu s'émanciper par le travail, et dont je souhaite qu'il revienne un jour sur les voies de la démocratie, parce que ce jour-là nous serions peut-être plus rassurés et que nous parlerions peut-être d'une façon plus claire et plus haute que nous ne pouvons le faire aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

La France forte

Je l'ai dit et je le répète : il faut que la France soit forte. Si l'on demande demain en dehors d'ici : « Qu'a-t-on dit au Congrès radical de Lille? », je voudrais qu'avant tout de notre réunion sortît cette affirmation qui doit être partout reproduite : « On a dit : dans les conjonctures actuelles, assurés que nous sommes que la France restera raisonnable et de sang-froid, nous voulons que notre pays soit fort. »

Pour qu'il soit fort, il faut qu'il ait une bonne défense nationale.

Sur ce sujet, ce n'est pas seulement nous, c'est la France entière qui rend hommage à Daladier. (*Vifs applaudissments.*)

Il n'est pas un homme de bonne foi qui ne lui sache gré de s'être appliqué patiemment à la défense

de notre pays, à la protection de notre armée et je l'en félicite. Personne n'est à la fois plus heureux et plus fier que je le suis moi-même de pouvoir le lui dire. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais, pour être complet, j'ai encore, avant d'achever, quelques considérations que je vous demande la permission de vous présenter, car je les trouve liées à la politique extérieure.

Pour que la France soit forte, il faut qu'elle ait une économie forte, il faut qu'elle ait des finances fortes. Et c'est là que, répondant aux appels que nous avons reçus d'autres partis, je voudrais, par votre intermédiaire, leur parler publiquement.

Je ne suis pas de ceux qui essayent de convertir la droite à ces idées ou à ces sentiments; je sais trop de quelle façon elle accueille même les raisonnements les plus courageux, même les propos les plus modérés. Mais je voudrais être autorisé à m'adresser à l'ensemble du peuple républicain et démocrate, à l'ensemble des partis de gauche et d'extrême-gauche.

Comme disait l'écrivain français de la fin du XVIIe siècle, notre vieux La Bruyère : « Faut-il opter? Je ne balance pas, je suis peuple. » Et cette phrase qu'il avait le courage d'écrire à la fin du XVIIe siècle, je la reprends à mon tour, et j'en fais ma devise. Seulement, à ce peuple je demande la permission de parler, je demande la permission de m'adresser à lui sans démagogie, sans surenchère, et de lui dire : si tu veux que ton pays soit défendu, ou même que dans une certaine mesure, il cesse d'être menacé ou défié, aide-nous à faire qu'il soit fort. Ne te borne pas à nous permettre un héroïsme que tu donneras, nous le savons bien, au jour du danger, mais que nous voudrions t'épargner. Nous savons qu'à l'occasion tu es au premier rang du front de bataille. Mais, pour l'instant, il ne s'agit pas de cela. Il faut que la France soit forte par son travail, par sa production. Quand nous te parlons de balance extérieure, ne crois pas

que ce soient là des divagations d'économiste. Si ses exportations continuent à être moindres que ses importations, sa balance des comptes, qui traduit sa production, est déficitaire. Cette balance des comptes doit être défendue. Il faut qu'on sache que c'est un élément de la défense française.

La balance des comptes a bien souffert, elle aussi, depuis la guerre. Avant la guerre, mes chers citoyens, nous étions créanciers partout; aujourd'hui, nous sommes débiteurs presque partout. Avant la guerre, le crédit de notre balance des comptes, constitué par nos transports maritimes, les voyages des touristes en France, nos avoirs à l'étranger, représentait des sommes considérables. Aujourd'hui, quand ces sommes ont atteint un total d'environ 6 milliards et demi, nous sommes à la limite de notre crédit, de sorte que, toutes les fois que le déficit de notre balance extérieure dépasse sensiblement 6 milliards et demi, c'est du franc français qu'il faut vendre ou de l'or français qu'il faut donner. Or, l'or français est aussi précieux à la défense du pays que le sang des enfants de la France. (*Applaudissements.*) Pour que le sang des enfants de la France ne coule pas, il faut que son or soit préservé.

Ainsi, dans ma pensée, ce qui doit sortir de notre Congrès, c'est une grande leçon d'union entre tous les républicains et ous les démocrates pour la défense de ce pays. Et j'entends la formule au sens le plus général du mot : ce qui doit sortir de notre Congrès, c'est la volonté que, de toutes façons, la France soit forte.

Nous n'avons pas pu encore créer un statut international à l'abri duquel nous pourrions vivre paisiblement. Alors, sachons vivre sinon dangereusement, tout au moins courageusement et virilement.

Que tous les démocrates, que tous les républicains s'unissent pour préserver cet être unique, cet être précieux, cet être incomparable qui s'appelle la

France. La France ne peut plus faire la sanglante expérience d'une nouvelle guerre. Elle a trop donné de son sang à travers l'histoire pour que les vrais républicains ne se groupent pas, ne s'unissent pas en ce moment pour la préserver.

C'est, selon moi, cet acte d'amour en faveur de la France qui doit dominer notre Congrès. C'est cet acte que j'apporte avec la ferveur de plus en plus grande d'un homme qui voit sa vie s'écouler et qui a pour son pays à la fois de grandes espérances et aussi certaines angoisses.

L'Union des partis démocratiques

Il faut que de ce Congrès sorte l'expression de votre volonté que, par l'union de tous les partis démocratiques, la France se fasse respecter par sa force et par sa discipline, discipline de travail, discipline morale, discipline civique.

Est-ce que nous ne sommes pas bien placés ici pour exprimer ce vœu?

Hier, en apprenant que quelques-uns de mes amis étaient allés porter sur une tombe un hommage auquel je m'associe, je réfléchissais qu'il est en cette ville un endroit où quatre hommes ont été fusillés le 22 septembre 1915 parce qu'à leur sécurité ils avaient préféré leur devoir envers la Patrie. Ces quatre hommes, fusillés dans les fossés de la citadelle, moururent fraternellement. Parmi eux, il y avait un patron, il y avait un ouvrier, je ne sais pas ce qu'étaient les deux autres. Avant de mourir, Jacquet et ses amis ont crié d'une même voix : « Vive la France! Vive la République! » Ce furent leurs derniers mots. Je n'ai pu venir ici sans que ces mots s'éveillent dans mon cœur! (*Vifs applaudissements.*)

C'est ici aussi, en 1792, que les cannoniers sédentaires ont assuré la défense de la ville, si bien que

la Convention nationale a rendu ce décret : « Lille a bien mérité de la Patrie. »

Eh bien, mes chers amis, si nous avons su cet après-midi, comme ceux qui nous ont précédés, ou comme ceux qui nous suivront demain, élever ce débat, si j'ai pu, comme Kayser, comme Delbos, vous montrer à la fois la gravité de la situation de la France, mais aussi les possibilités de résistance que doit nous donner notre dévouement au pays, ce Congrès aura été une grand Assemblée.

Et, quand il se sera dispersé après ces magnifiques débats, après des séances comme celle-ci où le silence s'est fait autour de l'évocation de la France, je voudrais qu'on puisse dire demain partout, même chez nos adversaires : le Congrès radical-socialiste de Lille de 1937 a bien mérité de la Patrie. (*Vifs applaudissements et acclamations prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Elbel.

M. ELBEL (*Vosges*). — Après l'admirable débat qui vient de se dérouler, je sens que ma tâche n'est pas facile.

Nous avons d'abord applaudi le rapport si substantiel, si fouillé, si consciencieux de notre ami Jacques Kayser.

Puis nous avons acclamé comme il convenait M. Yvon Delbos qui défend, avec tant d'intelligence, de conscience, de dévouement et de loyauté, les intérêts de la France.

Enfin nous avons accueilli avec enthousiasme M. le Président Herriot qui, dans une magnifique harangue, a fait jaillir de nos poitrines de républicains, d'hommes libres qui veulent vivre et mourir libres, le cri d'indignation de nos consciences devant la guerre hideuse qui rôde encore autour de nous.

Et maintenant, il me reste un devoir à remplir : celui d'essayer de verser à ce débat l'expérience de dix-huit années consacrées à étudier le problème éco-

nomique et à remettre un peu d'ordre dans notre pays.

On nous a dit tout à l'heure que la guerre continuait à rôder autour de nous. Dans cette ville de Lille qui, il y a dix-neuf ans à peine, entendait encore la botte du soldat allemand marteler les trottoirs, il est pénible de penser que nous sommes encore à nous demander comment on peut maintenir la paix.

Pour moi, en cet instant, je voudrais vous exposer brièvement quelques idées qui me paraissent utiles et qui, peut-être, peuvent compléter les admirables discours que vous venez d'entendre.

Nous sommes à une période difficile de notre histoire. Nous vivons des déceptions cruelles.

Il y a dix-neuf ans — je le rappelais il y a un instant — la guerre n'était pas encore terminée et nos admirables soldats luttaient avec l'espoir de sauver la liberté du monde, d'assurer la paix et d'épargner à leurs enfants de voir les horreurs auxquelles ils avaient assisté.

Aujourd'hui, nous constatons que la guerre rôde encore autour de nous. Nous ne pouvons pas le matin ouvrir un journal sans nous demander quelle catastrophe nouvelle il nous apprendra. Nous sommes en présence d'une sorte de guerre larvée, d'autant plus odieuse qu'elle est masquée et qu'elle surgit presque de toutes parts.

Cela peut-il durer? Allons-nous continuer à vivre longtemps ainsi?

Je sais que nous avons dans la personne de notre ami Yvon Delbos le plus averti, le plus prudent, le plus ferme des diplomates. Je sais que nous avons à la tête de nos ministères de Défense nationale, un Daladier, un Campinchi, un Pierre Cot, grâce auxquels nos frontières sont bien défendues. Mais je sais aussi que, si nous continuons à vivre pendant des années, et peut-être des mois comme nous le faisons, nous glisserons peu à peu à la catastrophe.

Organiser la paix sur des bases durables, cela

peut paraître chimérique. Mais c'est une chimère noble en tout cas, et que tout républicain doit poursuivre.

J'affirme que nous ne pouvons pas continuer pendant de longues années à vivre du train dont nous vivons.

J'affirme que nous ne pouvons pas, pendant des années encore, jeter chaque année dans le gouffre de la Défense nationale des sommes effroyables.

J'affirme qu'il en est de même de tous les autres peuples.

J'affirme que, si l'humanité n'est pas folle, il faut qu'elle s'arrête enfin sur la pente où elle glisse.

Alors, quelle est la solution?

On a essayé, au cours de nombreuses conférences internationales, de mettre un peu d'ordre sur notre pauvre planète. J'ai pour ma part assisté à un grand nombre d'entre elles. Je me suis trouvé à Lausanne aux côtés de M. Herriot, à Stresa aux côtés de M. Bonnet, j'ai accompagné M. Herriot à Washington, et, depuis lors, j'ai assisté à des conférences fort intéressantes d'où rien n'est sorti. Pourquoi ces échecs successifs?

J'y ai beaucoup réfléchi. Il me semble que, avec notre esprit cartésien, orienté vers l'analyse, nous avons toujours voulu isoler des principes, dont chacun était capital, mais qu'il eût fallu associer. Nous avons tenu des conférences économiques, des conférences monétaires, des conférences douanières, des conférences du désarmement. Dans chacune de ces conférences, on demandait à certains peuples des sacrifices en échange desquels n'apparaissaient pas tout de suite les avantages. De là le découragement, de là l'échec de ces tentatives.

Est-ce une raison pour désespérer? Je suis convaincu, mesdames, citoyens, que nous aurions grand tort de perdre courage.

Pourquoi avons-nous échoué jusqu'ici dans toutes nos tentatives si généreuses, si patientes, pour réta-

blir la paix dans le monde? C'est peut-être que nous avons vécu avec des idées un peu périmées; c'est que nous n'avons pas tenu compte des réalités d'aujourd'hui.

Nous devons nous mettre en face de ces réalités. Nous devons nous demander en quoi notre époque est différente de l'époque que notre jeunesse a connue et en quoi les vieilles diplomaties, les vieilles économies, les idées un peu anciennes sur les rapports du peuples, sur la monnaie, sur les échanges internationaux, ont besoin d'être revisées.

Un examen objectif des faits nous révélera deux ou trois réalités dont il est nécessaire de tenir compte dans les rapports internationaux.

La première — il est facile de le voir — c'est que le monde s'est singulièrement rétréci dequis quelques années. La rapidité des communications, l'application des progrès scientifiques aux rapports des hommes entre eux, ont fait que la planète est beaucoup plus petite qu'autrefois. Nous sommes étroitement solidaires d'autres peuples.

Pour prendre un exemple familier, lorsqu'il y a cent ans une révolution éclatait au Japon, il fallait un an à un navire à voile pour apporter la nouvelle jusqu'à Paris, six semaines à la diplomatie pour s'émouvoir et de nouveau une année pour envoyer des instructions à nos agents.

Aujourd'hui, un événement semblable survenu aux antipodes est connu deux secondes après grâce à la T. S. F.

Une deuxième raison qui fait que le monde est différent de ce qu'il était, c'est la conscience que les masses ont prise d'elles-mêmes. Les peuples ont appris à se connaître en apprenant à se battre. Ils ont pris conscience de leurs besoins, du rôle que l'État doit jouer à leur égard. Il y a désormais des besoins de masses qui s'affirment et qui créent des responsabilités nouvelles pour les gouvernements.

La troisième réalité, la plus importante, qui fait qu'il y a encore quelque chose de nouveau sur la terre, ce sont les immenses possibilités que la science met à la disposition des hommes.

On a parlé de la venue du règne de l'abondance. Je crois qu'il ne faut rien exagérer. Non, l'abondance ne règne pas sur la terre. Elle pourrait régner si nous savions utiliser les immenses ressources de la science au perfectionnement de la technique. Si la science, au lieu d'être mise à la disposition des hommes pour des œuvres de ruine et de destruction, jouait son rôle capital qui est de servir le progrès humain, elle ferait sortir l'abondance pour tous.

A quel spectacle assistons-nous? Un effort continu est fait pour freiner nos possibilités de production. Nous voyons que, lorsqu'il y a trop de café, on le brûle dans les locomotives; que, lorsqu'il y a trop de sucre, on le noie dans la mer; que lorsque le produit de la pêche arrive en surabondance, on rejette le poisson par-dessus bord; que, lorsqu'il y a trop de coton, trop de caoutchouc, trop de vin, trop de produits du sol, on les détruit. Cependant, au même moment, des millions de gens sont sous-alimentés. Dans notre pays même, dans notre métropole, comme dans les hideuses banlieues des villes, la misère s'étale et de pauvres enfants ne mangent pas à leur faim. Les rapports médicaux nous apprennent que dans certaines écoles de la ville de Paris, 60 % des enfants manquent du nécessaire. La misère existe dans nos campagnes et dans nos colonies d'une façon atroce. Vous citerai-je le cas des indigènes du Maroc et de l'Algérie qui sont réduits au dénuement le plus affreux?

Ce qui est vrai pour la France et ses colonies ne l'est pas moins pour les autres pays du monde.

Partout il y a un grand potentiel de production qu'on s'efforce de freiner et d'immenses possibilités de consommation qu'on ne cherche pas à satisfaire.

C'est ainsi que nous vivons dans cet affreux paradoxe mondial que j'ai qualifié il y a quelques années de paradoxe « des greniers pleins et des ventres creux ».

Je crois que toutes les mesures que nous prendrons sur le plan national pour y mettre fin ne pourront être que fragmentaires et insuffisantes et que, si nous transposions cette idée de l'abondance possible, virtuelle, sur le plan international, elle serait singulièrement féconde et pourrait donner naissance à une politique toute nouvelle.

Quelles sont les causes réelles des conflits?

Les idéologies, vous savez ce qu'elles masquent. Elles masquent des appétits. Est-ce que ces appétits répondent vraiment à des réalités, ou au contraire y a-t-il là un bluff de la part de nos adversaires?

Je suis convaincu qu'il y a actuellement des nations prolétaires. Il faut avoir le courage de le dire : il y a des nations qui ne vivent pas à leur faim, des nations qui par leur faute sans doute — mais c'est un fait — sont actuellement privées des matières premières nécessaires à l'alimentation, des nations dans lesquelles on entend proférer cet affreux blasphème, que quelques-uns trouvent héroïque et que je trouve abominable, qu'il vaut mieux se passer de pain et avoir des canons. Et cet état de pénurie et de gêne dans lequel vivent des peuples laborieux qui ne peuvent subsister que par leur travail et la transformation de matières premières venues de l'étranger, justifie dans une certaine mesure les revendications de matières premières qui finissent par se traduire de façon brutale et hargneuse en « revendications coloniales ».

Allons-nous céder à ces revendications? Pour ma part, je dis non.

Allons-nous cependant rester sourds aux appels de ces peuples en détresse? Continuerons-nous de les laisser vivre comme des loups affamés jusqu'à ce qu'ils se jettent sur une proie facile? Ce serait une imprudence coupable.

Et alors voilà l'esquisse de la grande politique internationale que nous nous honorerons de préconiser, de définir aux peuples. Nous leur dirons ceci :

Vous voulez des matières premières. Elle ne manquent pas. Il ne s'agit plus maintenant d'en restreindre la production, de réduire les emblavures, d'interdire les plantations de coton, de caoutchouc. Il s'agit au contraire de permettre à la science, mise au service de l'homme, de faire produire à la nature tous les biens qu'elle peut donner à condition qu'ils servent à relever le standard de la vie des peuples sous-alimentés.

Vous voulez des matières premières. Je ne répondrai pas, comme font les Anglais : « Vous n'avez qu'à en acheter. » C'est une mauvaise plaisanterie. Les peuples qui en demandent n'ont pas la monnaie nécessaire, dans le régime actuel, pour se les procurer. Mais je dirai : nous allons nous organiser pour les produire en commun, et nous allons chercher le système monétaire international qui vous mettra sur un pied d'égalité pour en acheter.

Vous avez une deuxième préoccupation, qui est légitime, je le comprends : c'est d'employer vos chômeurs. Nous savons l'effort fait par l'Allemagne pour employer 4 millions et demi de chômeurs dans les industries de guerre — et vous vous demandez, vous Allemands, ce qu'il adviendra de ces hommes qui travaillent pour la guerre le jour où la guerre sera mise hors la loi.

Eh bien, nous allons transformer les industries de guerre en industries de paix, grâce à un immense programme de grands travaux répondant à ce besoin d'humanité et à cette mise en commun des richesses humaines que je viens de définir.

Vous avez une troisième préoccupation, celle des échanges internationaux, et nous constatons que nous ne pouvons pas, dans l'état actuel de notre économie, vous donner satisfaction. Il y a trop de différence entre le niveau de vie de vos pays et le nôtre,

entre les salaires de famine de l'ouvrier japonais par exemple et celui des ouvriers français, pour que nous puissions accepter vos produits; il y a trop de différence entre la condition du paysan de Hongrie et celle du paysan français pour que nous puissions songer à ouvrir nos frontières.

Mais le jour où le paysan roumain, le coolie japonais, auront le même niveau de vie que le travailleur de nos usines et de nos champs, la question sera résolue.

Je pourrais développer longuement ce sujet, mais l'heure s'avance, et je sais que vous avez hâte de passer à l'examen de l'ordre du jour.

Je crois que cette solution, appuyée par des mesures monétaires appropriées, permettrait enfin d'offrir aux peuples autre chose que la viande creuse de nos conférences, que les menaces et les rodomontades dont on nous accable.

Je crois qu'il y a là l'embryon d'une politique nouvelle, qui peut être transposée du plan national sur le plan international.

Nous avons intérêt à nous pencher les uns et les autres vers les misères humaines, à ne pas oublier qu'il y a autour de nous des millions d'êtres qui souffrent, qui ne vivent pas normalement, qui sont guettés par la misère et l'abjection morale, qui connaissent le délabrement intellectuel. Ce ne sont pas des hommes. Il faut les promouvoir à la dignité d'êtres humains.

C'est la grande tâche à laquelle nous devons convier les peuples, et c'est dans cette direction que nous devons désormais travailler. (*Applaudissements.*)

Je songe à cette mission dont on avait chargé un homme d'Etat d'un pays voisin, M. Van Zeeland. On avait fondé sur elle de grands espoirs! Depuis, M. Van Zeeland a connu certaines difficultés qui l'ont contraint à quitter le pouvoir et ont naturellement compromis son œuvre. Mais, de toute façon, je ne

croyais pas au succès de sa mission s'il n'élargissait pas le plan qu'il s'était tracé lui-même.

M. Van Zeeland est allé, avec son bâton de pèlerin, de capitale en capitale et il a proposé aux peuples l'apaisement économique, prélude de l'apaisement militaire.

Je lui ai fait dire que je ne voyais pas comment il pourrait faire précéder l'apaisement militaire de l'apaisement économique. Je ne voyais pas, pour ma part, un négociateur français, armé de pleins pouvoirs, allant s'asseoir à une table de négociations et promettant d'abaisser les barrières douanières, de supprimer les contingents, de livrer le producteur français à la concurrence effrénée de l'étranger, contre une vague promesse de désarmement moral et, peut-être, de mesures plus ou moins rapides de désarmement général.

J'étais convaincu que, fondée sur ce plan un peu mince, la négociation était vouée d'avance à l'échec.

Je ne sais si la mission de M. Van Zeeland continuera; mais si l'on doit reprendre l'idée, à laquelle je ne veux pas renoncer, d'un rapprochement international, il faut que cette idée s'appuie maintenant sur l'examen objectif des faits, sur cette constatation que les masses ont actuellement des besoins dont elles ont conscience et que les Etats ont le devoir de satisfaire, faute de quoi les gouvernements sont voués à l'impuissance.

Une deuxième constatation doit être faite : c'est qu'il y a dans le monde actuel des possibilités de production formidables, qu'il y a un immense potentiel de production que l'incompréhension des uns, l'égoïsme des autres s'est évertué à freiner. Je crois qu'il y a d'immenses besoins à la fois matériels et moraux que nous avons à satisfaire pour relever le niveau de l'humanité et lui faire prendre conscience de sa dignité et de sa valeur.

C'est dans cette voie que nous devons nous en-

gager. Un parti comme le nôtre, qui est un parti réaliste, cherchant à appuyer sa doctrine sur l'examen des faits, mais qui a également une idéologie ou, tout au moins, un idéal, s'honorerait s'il préconisait cette politique. Et ce serait là le grand message que je vous demande d'envoyer aux peuples étrangers. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Voirin, de la fédération de la Seine.

M. André VOIRIN (*Seine*). — Citoyens, je m'excuse, à cette heure, de venir vous entretenir pendant quelques instants des problèmes de politique extérieure;

Le président Herriot, que j'ai écouté tout comme vous avec beaucoup d'émotion, nous disait tout à l'heure : en politique extérieure, il faut tout dire, il ne faut rien cacher et c'est en dénonçant les actes de certaines nations que sera peut-être évitée la guerre.

Il y a, depuis plusieurs années, une succession d'actes de guerre. Certaines nations, foulant aux pieds la loi internationale des traités, n'ont pas renié la guerre comme moyen d'atteindre les buts de leur politique : c'est le Japon qui s'est emparé de la Mandchourie, l'Italie qui s'empare de l'Ethiopie, l'Allemagne qui réoccupe la zone démilitarisée rhénane; enfin, Mussolini envoie 110.000 hommes en Espagne, félicite douze généraux lors de la prise de Santander, occupe les Baléares, coupe nos voies de communication avec l'Afrique du Nord.

Il faut également préciser l'attitude de l'Allemagne. L'Allemagne a, au Maroc espagnol, installé des bases maritimes et des canons qui menacent Gibraltar. Le président Herriot y faisait allusion tout à l'heure lorsqu'il demandait si le détroit de Gibraltar était toujours libre.

Il faut tout de même envisager le moment où la Méditerranée ne sera plus un passage possible et où

les navires seront obligés d'emprunter l'ancienne grande voie du Cap.

Or, les Allemands ont occupé les Canaries, qui sont précisément sur cette route et pourraient gêner nos communications.

Récemment, d'ailleurs, le maréchal Von Blomberg a fait un voyage dans cette direction; ce n'était vraisemblablement pas un voyage de touriste.

Comme actes de guerre en Méditerranée, il y a eu des sous-marins, dont d'aucuns ont voulu ignorer la nationalité et qui ont coulé des navires de toutes nationalités. Ces pirates « inconnus » étaient des sous-marins de 1.200 tonnes, type Archimède, portant quatre canons et huit tubes lance-torpilles.

Le Président Herriot rappelait la théorie de la génération spontanée qui ne se conçoit même plus au point de vue scientifique. Or, des bombes ont éclaté à Paris et qui, curieuse coïncidence, contenaient 60 % de tolite et 40 % d'exogène. Ces bombes sont fabriquées à l'usine Alcata, près de Turin.

Ce sont des vérités qu'il faut connaître.

Il y a eu, enfin, des actes qui, ceux-là, ne peuvent être considérés comme de simples coïncidences.

Hier encore, en Tunisie, des marins italiens avaient une attitude incompatible avec celle que doivent observer les élèves d'une école d'état italienne.

Dernièrement, et c'est le dernier fait particulièrement important, un aviso était coulé par des avions « inconnus », dont il n'est pas difficile de deviner la nationalité.

Citoyens, je vous demande si, à des faits aussi singuliers pour notre époque, il ne faut pas répondre par les actes nécessaires.

Pourquoi, en effet, ces actes de guerre se sont-ils succédé? C'est parce qu'une politique de laisser-aller international s'est instaurée. Ce n'est pas la Société des Nations qui a fait faillite, c'est l'abandon de la politique qui aurait dû être la sienne et la nô-

tre. Ce n'est pas servir la paix que de tolérer, sans réagir, des actes qui sont déjà des actes de guerre.

« Après avoir conclu l'accord de Nyons, écrivait M. Mistler dans un article récent, exemple heureux des effets d'une politique réaliste, nous avons donné de nouveau l'impression, par cette interminable session de Genève qui s'est liquidée dans une atmosphère de réunion publique, que les dictatures auraient toujours le temps d'agir pendant que les démocraties parleraient pour ne rien dire ou pour leur dire des choses désagréables. Faut-il insister sur les risques de telles apparences? »

A l'heure actuelle, la question se pose pour nous de continuer cette politique inaugurée à Nyons. La question se pose de ne pas être dupes. Mais il ne suffit pas de ne pas être dupes; faut-il encore en donner les apparences.

Cette politique de fermeté — il n'est pas, bien entendu, question ici de ne pas avoir confiance dans notre ministre des Affaires étrangères — il s'agit d'indiquer les raisons pour lesquelles nous estimons qu'à l'heure actuelle elle doit apparaître dans nos actes : une politique de fermeté est nécessaire; c'est la seule qui défende notre dignité de nation et notre sécurité d'Etat.

Une nation qui ne répond pas aux affronts, qui les subit sans réagir, perd la face parce qu'elle cède. Demain, on l'écrasera. N'oublions pas qu'en 1914 nous passions aux yeux des Allemands pour un peuple fini et usé.

De tels propos sont encore tenus sur notre compte en Italie et en Allemagne, volontairement, car ils faciliteraient, comme en 1914, un enthousiasme de commande pour entraîner, dans une guerre, un peuple qui croirait partir pour une expédition sans danger contre un adversaire fini et usé.

De tels propos pourraient-ils être tenus sur notre compte si, demain, par des actes précis, nous marquions la fermeté de nos décisions? Etre un peuple

fort qui a marqué dans son histoire des redressements qui ont étonné le monde, c'est bien. Mais en avoir encore les apparences ne serait pas inutile, car nous voulons des lendemains dignes de notre passé.

Si, pour un peuple conservant sa dignité, une politique de fermeté est indispensable, ne l'est-elle pas moins également en ce qui concerne sa sécurité?

Actuellement, la sécurité, nous a-t-on dit, c'est notre armée. Dans son rapport écrit, Kayser indique que, si nous étions attaqués, il y aurait d'abord la Société des Nations. Dans son rapport verbal, il a compris la nécessité réaliste d'ajouter : il y aurait une armée.

Nous n'avons pas une armée pour nous livrer à je ne sais quelles opérations ayant pour but de faire triompher telle idéologie. Nous voulons une armée forte simplement pour inspirer aux nations impétueuses des réflexions salutaires (*Applaudissements.*)

Assurer sa sécurité, nous a-t-on dit, c'est éviter l'isolement à tout prix. Au contraire, c'est s'assurer l'isolement que ne point faire une politique de fermeté raisonnée.

Les petits Etats, en effet, se tournent vers les nations qui sont fortes. Ils disent : les blancs jouent et gagnent, ils optent pour les blancs, parce qu'ils préfèrent des protecteurs puissants à des protecteurs temporisateurs.

Nous ne pouvons pas oublier, car c'est malheureusement un fait historique, que la décision de neutralité prise par la Belgique s'inspirait un peu de ce raisonnement et nous ne sommes pas sans savoir également qu'après la réoccupation par l'Allemagne de la zone démilitarisée, certains Etats de la Petite Entente se sont un peu détournés de nous parce qu'ils pensaient ne plus pouvoir compter sur une nation qui, à leurs yeux, n'avait point conservé toute sa dignité.

Et puis, dernier élément de notre sécurité, et d'ac-

tualité celui-ci : ce sont nos communications avec l'Afrique du Nord. Si, en 1914, nous n'avons eu à soutenir la guerre que sur un quart du pourtour de notre territoire, demain, avec 100.000 hommes en Espagne de troupes italiennes, avec la Méditerranée parcourue par des navires italiens et allemands, avec les Alpes garnies par des divisions italiennes, avec une Belgique qui, malgré sa neutralité, serait peut-être de nouveau envahie, avec les sous-marins italiens qui sillonnent maintenant même l'Atlantique, la guerre serait sur toutes nos frontières à la fois.

Et, dans le plan de mobilisation, quel est l'appoint que nous attendrions dans une situation aussi catastrophique? Ce serait que nos renforts arrivent de l'Afrique du Nord où stationnent une grande partie de nos troupes.

Comment ces troupes viendraient-elles de l'Afrique du Nord si la Méditerranée leur était barrée par les sous-marins?

Ici, citoyens, permettez-moi de vous faire une révélation qui, pour certains, sera particulièrement édifiante. Savez-vous quelle est la quantité de tonnage de notre flotte marchande qui fut torpillée dans le seul mois de février 1916? 864.000 tonnes, soit le tiers exactement de notre marine marchande.

Voilà, alors que les perfectionnements apportés aux sous-marins depuis cette époque ont été sans cesse grandissants, ce que pouvait faire l'Allemagne, en 1916, en un seul mois de guerre sous-marine.

Il y a lieu, non seulement de réfléchir, non seulement de dire : le moment utile, nous prendrons des décisions; mais ne serait-il pas opportun, actuellement, d'occuper Minorque, où nous pourrions installer une base nous permettant réellement d'assurer la sécurité de nos routes impériales.

Il y a indiscutablement là matière à réflexion. Agir ainsi, ce n'est ni aller à la guerre, ni rompre des pourparlers avec des nations totalitaires; c'est pou-

voir enfin, demain, parler d'égal à égal, dans une sécurité rétablie et une dignité enfin recouvrée. Une politique d'enfant anémique ne serait pas digne de notre pays. La réoccupation de Minorque montrerait que nous entendons avoir notre libre circulation en Méditerranée, d'autant plus que nous ne ferions cet acte que d'accord avec le gouvernement qui possède cette île.

D'autre part, la réouverture de notre frontière des Pyrénées indiquerait simplement que nous n'entendons pas que la non-intervention soit unilatérale.

La France doit porter la tête haute, non par un besoin d'attitude, car elle n'a pas connu de pause dans la grandeur de son passé; mais, sous le signe de la raison, elle doit rappeler au monde qu'il n'existe qu'une morale internationale, celle où les devoirs passent avant les droits. Grande nation, elle ne doit pas connaître une politique de faiblesse, car avoir aujourd'hui une politique ferme, c'est éviter la guerre demain. (*Applaudissements.*)

Je viens de parler au nom de la Fédération de la Seine qui a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Considérant qu'une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays doit être la règle de toute nation civilisée; mais constatant les violations systématiques de la non-intervention en Espagne par certaines puissances étrangères; considérant que la présence de corps d'armée italiens en Espagne et l'occupation de points stratégiques au Maroc espagnol et aux Baléares par les forces italo-allemandes mettent en péril notre sécurité sur les Pyrénées et nos communications avec l'Afrique du Nord, c'est-à-dire notre mobilisation tout entière;

« Demande au gouvernement de se solidariser avec elle pour :

« 1° Exiger le retrait immédiat de toutes les forces étrangères qui combattent en Espagne;

« 2° Faute de ce retrait, rouvrir sans délai notre frontière pyrénéenne afin d'empêcher la politique de non-intervention de jouer uniquement contre nos intérêts nationaux. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Le Foyer.

M. Lucien Le Foyer. — Un certain nombre d'amis m'ont chargé d'apporter l'expression d'une gratitude particulière à notre éminent ami Yvon Delbos pour un passage de son discours, dont il convient de souligner la portée.

Delbos a dit : « Non-intervention, oui. Mais, le moment venu, intervention, pour mettre fin à la guerre. »

Intervention pour mettre fin à la guerre! Ces mots doivent toucher au cœur un Parti qui, comme le nôtre, est pacifiste, hait la guerre et veut la paix, pour la France d'abord, pour l'humanité ensuite.

Je désire rappeler à ce Parti et, au delà du Parti Radical, à l'opinion française et à l'opinion mondiale qu'une intervention mémorable de la France et de la Grande-Bretagne dans la guerre d'Espagne s'est déjà produite. Intervention qui, malheureusement, a passé trop inaperçue et n'a pas eu les lendemains qu'on en devait attendre. Le 4 décembre 1936, la Grande-Bretagne et la France ont formulé une proposition officielle de médiation qui fut annoncée à la presse par un communiqué dont voici le texte exact :

« *Le 4 décembre, par l'entremise de leurs représentants diplomatiques, les gouvernements britannique et français ont demandé aux gouvernements allemand, italien, portugais et soviétique de s'associer à eux, dans un sentiment d'humanité, en vue d'arrêter la lutte armée qui se déroule en Espagne,*

par une offre de médiation tendant à mettre l'ensemble du pays en mesure d'exprimer la volonté nationale. »

Citoyens, la politique de non-intervention, — que je ne critique pas, que je comprends, que je soutiens parce qu'elle sauve garde la paix, — à quoi, tout de même, aboutit-elle? Si elle n'est pas observée par tous, elle risque de devenir, comme Delbos l'a dit à Genève, une « dérision ». Et, si elle réussit, elle aboutit à ce résultat : un peuple s'égorge, et la civilisation le regarde... C'est un peu ce qui se passait dans le cirque, à Rome, avec cette différence que l'empereur pouvait, en levant le pouce, mettre fin à l'égorgement.

Il ne sied donc pas que la civilisation, les démocraties, et en particulier la France, pratiquent uniquement une politique négative de non-intervention. La vraie politique de la paix — que je connais un peu pour avoir voué ma vie à cette idée-là — est une politique positive, une politique constructive.

Cette politique constructive a été définie, dans le cas qui nous occupe, par la Proposition du 4 décembre. Vous en voyez nettement les éléments distinctifs : médiation; arrêt de la guerre, c'est-à-dire armistice; et libre consultation du peuple espagnol. Car nul, pas plus les démocraties que les Etats totalitaires, ne peut avoir la prétention de se substituer à l'Espagne pour lui tracer son destin.

Actuellement, notre éminent ami Delbos, qui ne veut pas se hasarder à se séparer un moment de l'Angleterre, estime, avec regret, que le moment de faire cette politique d'intervention pour la paix n'est pas encore venu... Mais il ne faudrait pas que les idées de médiation, d'armistice, de libre consultation du peuple espagnol soient exposées à une sorte de prescription.

Delbos n'a-t-il pas, d'ailleurs, interrompu lui-même

cette prescription en prononçant ces mots : Intervention, le moment venu, pour mettre fin à la guerre?...

Mais j'ai la mission et le devoir, en plein accord avec le chef respecté et aimé de notre politique étrangère, de reprendre, de préciser et de souligner le sens profond des mots ainsi prononcés :

Médiation, Armistice, libre Consultation du peuple espagnol, — avec les garanties internationales qui ont existé, par exemple, en Haute-Silésie et dans la Sarre, — voilà le plan de la paix, voilà la solution de la paix! (*Applaudissements.*)

L'heure viendra. Car, si la guerre n'est jamais inévitable, on peut dire (c'est un truisme, mais une vérité précieuse) que la paix est inévitable. La paix sera, quelles que puissent être les traditions des Espagnols de se combattre entre eux; la paix se rétablira en Espagne, comme ont abouti à la paix les guerres civiles antérieures.

Mais qu'on saisise ce moment qui va venir, et qu'on hâte sa venue! Que le monde sache que l'initiative du plan positif de rétablissement de la paix a été prise par les démocraties! Que la France et la Grande-Bretagne rappellent et soient prêtes à réaliser le plan qu'elles ont offert au monde!

C'est ce que nous demandons particulièrement à la France, comme Français. Et c'est ce qu'il convenait que le Parti Radical rappelât aujourd'hui à la France, en plein accord avec son gouvernement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Archimbaud, député de la Drôme.

M. Archimbaud (*Drôme*). — Mes chers amis, comme rapporteur du budget des Affaires étrangères, j'aurais voulu parler de la situation internationale. Mais le président Herriot ayant dit bien mieux que moi ce que j'aurais pu dire moi-même

et ne voulant pas prononcer la moindre parole qui pourrait gêner l'action de notre gouvernement, je veux seulement féliciter notre ministre des Affaires étrangères, Yvon Delbos.

A Genève et à Londres, j'ai pu constater avec joie l'action qu'il exerce, l'œuvre qu'il accomplit et l'audience dont il jouit dans les milieux diplomatiques et internationaux. Notre Parti doit être fier que ce soit l'un des siens qui soit chargé de diriger la politique extérieure de notre pays, d'autant plus que sa tâche n'est pas facile.

Je suis de ceux qui, dès le début du conflit espagnol, eussent voulu que la France se plaçât résolument aux côtés du gouvernement républicain qui est le gouvernement légal de l'Espagne. Je ne demande pas et je n'ai jamais demandé une intervention armée. Je demande qu'on défende avant tout l'intérêt de la France.

Nous sommes persuadés que, lorsque Franco a traversé le détroit de Gibraltar, il était escorté par des croiseurs allemands, qu'il n'a commencé son action que lorsqu'il a été en plein accord avec Hitler et que l'argent qu'il avait au début était de l'argent allemand provenant des banquiers de Hambourg.

Nous pouvons donc dire que la victoire de Franco sera la victoire d'Hitler et que, le jour où Franco sera ou serait victorieux, ce serait Hitler sur les Pyrénées.

Il faut dire par conséquent nettement si nous voulons abandonner nos possessions de l'Afrique.

C'est parce que je ne veux abandonner ni la Tunisie, ni l'Algérie, ni le Maroc, c'est parce que je ne veux pas d'Hitler sur les Pyrénées, que je souhaite de tout cœur le succès des républicains espagnols. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Jacques Kayser pour donner lecture de l'ordre du jour

qui a été élaboré par la Commission de politique générale.

M. Jacques KAYSER, *rapporteur général.* — Voici le texte de l'ordre du jour adopté par la Commission de politique générale et par la sous-commission qu'elle a nommée et que je soumets à vos délibérations.

Après les discours que vous avez entendus, j'espère que vous l'approuverez unanimement.

Le Congrès

Proclame la volonté de la France de garantir sa sécurité et de défendre la Paix, et, pour cette double action simultanée, de se déterminer dans la fidélité à ses engagements internationaux, sans céder à des pressions, qu'elles s'exercent à l'intérieur de ses frontières ou qu'elles émanent de l'extérieur.

Le Parti approuve la politique extérieure suivie par les gouvernements français depuis son dernier Congrès. Il renouvelle sa confiance au citoyen Y. Delbos qui a été, au cours de l'année écoulée, un serviteur lucide et efficace de la Paix.

Il l'approuve notamment de dire et de prouver que la France entend s'opposer à toutes les formes de l'impérialisme et que, si elle proclame hautement ses sympathies pour les régimes démocratiques, elle ne connaît pour adversaires que les adversaires de la Paix et ne fonde pas son action diplomatique sur des sympathies ou des aversions idéologiques.

Il sait que la Paix ne sera solide que si elle assure la conciliation entre les puissances dont les intérêts divergent, le rapprochement entre les nations antagonistes. Il est donc favorable à tout règlement général conclu dans la loyauté réciproque, assurant, dans l'égalité, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des Etats.

Mais il constate que la guerre a été déclenchée

dans trois continents, que des entreprises, des occupations, des propagandes font peser une menace croissante sur la paix internationale, la sécurité des territoires français et la liberté de leurs communications, notamment à travers la Méditerranée : la France, en tout état de cause, est résolue à en assurer, d'accord avec ses amis, le respect et la défense;

Que cette politique qui doit être exercée à travers le monde par des représentants vigilants, conscients de leurs responsabilités, adaptés à toutes les conditions et aux difficultés de la vie moderne, implique :

I. *Qu'aucune atteinte aux intérêts nationaux ne soit tolérée.*

II. *Que la France étende le champ de ses amitiés et consolide toutes celles qui existent, qu'elle pratique notamment avec la Grande-Bretagne, une action parallèle et concertée, qu'elle marque son accord profond avec les Etats-Unis d'Amérique dont le chef, le Président Roosevelt, fait retentir la grande voix de la morale et de la justice.*

III. Que la Société des Nations soit renforcée et que *l'action collective apparaisse à nouveau comme une garantie utile de sécurité.*

Il souhaite que la France, dans les discussions internationales, — notamment celles de Londres et de Bruxelles, — fixe avec clarté une politique de paix et qu'elle se tienne ensuite dans les limites de cette politique, se refusant à pratiquer ou à subir toute entreprise de bluff qui ne pourrait conduire qu'à des aventures ou à des abdications.

En présence des développements de la guerre civile espagnole, il affirme que la défense de la République espagnole, loin d'impliquer une généralisation du conflit, exige sa localisation et le retrait de toutes les forces étrangères qui combattent sur le sol espagnol.

Constatant que la France et la Grande-Bretagne courent des périls de même nature, il fait confiance

au gouvernement français pour agir en liaison avec le gouvernement britannique afin d'accélérer la négociation de Londres et de ne pas permettre aux Etats fascistes de mettre à profit des délibérations diplomatiques pour envoyer de nouvelles troupes en Espagne ou y maintenir le corps expéditionnaire.

Il tient au surplus à préciser que, partisan de tout accord réalisant une effective non-intervention réciproque, il fait de sa loyale application la condition de son maintien : retrait des combattants étrangers, ou fin de la non-intervention.

Il proteste avec indignation contre les attentats innombrables commis contre le droit des gens, les massacres, les bombardements dont d'innocentes populations civiles sont l'objet de la part des agresseurs.

Il se félicite du sang-froid dont fait preuve le peuple de France et affirme sa conviction que le redressement international et la victoire de la paix ne peuvent être obtenus que si la diplomatie française, dans l'initiative, comme dans la résistance, est l'expression d'une nation stable et unie, forte d'une défense nationale impeccable et fidèle à un régime de liberté.

Un dernier mot. J'espère que notre camarade Voirin, qui tout à l'heure a présenté avec tant de talent un ordre du jour, voudra bien, dans une pensée d'unanimité, le retirer et se rallier à celui de la Commission.

M. André Voirin. — Je souscris au désir manifesté par notre rapporteur général et je m'associe à l'ordre du jour qu'il vient de lire, en lui donnant le sens qu'il va jusqu'aux mesures indiquées dans le texte que j'ai eu l'honneur de vous soumettre.

Dans un moment comme celui-ci, l'unanimité de tous les Français est le plus grand des devoirs nationaux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — L'ordre du jour que vient de lire Kayser résume les idées qu'il a exposées tout à l'heure dans un rapport unanimement acclamé par le Congrès.

En votant cet ordre du jour à l'unanimité, vous confirmerez donc la magnifique unanimité de tout à l'heure.

Je mets aux voix cet ordre du jour.

(L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, aux vifs applaudissements de l'assemblée.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole? La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 10 minutes.)

CINQUIEME SEANCE

Samedi 30 octobre, matinée

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Léon Archimbaud, député de la Drôme, assisté de MM. René Renoult, sénateur du Var, Brachard, député de l'Aube, René Rollin, député de la Haute-Marne, comme vice-présidents, et de MM. Le Bail, député du Finistère, Chauvin, ancien député, Guernut, ancien député, comme secrétaires, ainsi que de M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti.

L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

Rapport général de M. Métayer,

Député de la Seine-Inférieure.

M. le Président. — La parole est à M. Métayer, pour présenter son rapport sur l'activité du groupe parlementaire.

M. Métayer, *rapporteur*. — Citoyens, au moment d'aborder l'examen de l'activité de votre groupe parlementaire depuis le Congrès de Biarritz, il m'est agréable de souligner l'importance considérable de ce groupe au sein du Parlement.

Cette importance, le groupe la doit d'abord à ce

fait qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans son appui. Il la doit ensuite à ce fait que, dans le passé et dans le présent, les parlementaires les plus éminents qui ont gouverné et qui gouvernent encore la France et qui illustrent la tribune française, en font partie.

Cette importance, il la tient enfin de la position même de notre Parti qui est si hautement représentatif à la fois du progrès démocratique et de l'intérêt national.

L'activité du groupe répond à son importance. Si je voulais entreprendre de faire l'énumération des propositions de loi, des amendements, des interventions dans les principaux débats et du rôle des membres du groupe au sein des Commissions dont ils font partie, je serais obligé de me livrer à une trop longue et nécessairement un peu sèche nomenclature.

Aussi, je pense qu'il est préférable d'envisager quelles ont été les directives du groupe au milieu des événements qui se sont déroulés depuis un an.

Je crois pouvoir dès à présent affirmer que vos représentants à la Chambre ont toujours obéi au souci de rester en contact étroit de pensée avec vous, d'être les serviteurs à la fois du pays et du Parti, considérant qu'ils ne sont que des militants envoyés au Parlement pour défendre les intérêts généraux dans l'esprit qui nous anime tous et qui fait, audessus de divisions passagères, l'unité même de notre Parti.

L'an dernier, le Congrès de Biarritz a approuvé l'attitude qui avait été prise par le groupe pendant les premiers mois de la nouvelle législature.

En mai 1936, un événement sans précédent dans notre histoire s'était produit. Le Parti Radical-Socialiste n'avait plus été le plus favorisé des Partis de démocratie.

Son groupe n'était plus le plus nombreux des groupes de gauche. Dans ces conditions, un gou-

vernement de Rassemblement populaire à direction socialiste devait demander l'appoint des voix radicales et vous avez dit, à Biarritz, que le groupe avait eu raison de donner son appui à l'expérience hardie, tentée par ce gouvernement, de réformes sociales et de recherche d'une reprise économique par l'augmentation du pouvoir d'achat des masses.

Mais, dès le mois de décembre 1936, le ministre des Finances d'alors revenait à une politique financière que je qualifierai de traditionnelle et, comme ses prédécesseurs, faisait appel à la confiance, c'est-à-dire aux capitaux indispensables pour que l'expérience continuât.

Puis, au début de mars, intervenait la fameuse déclaration sur la pause. Dans les jours qui suivirent, le ministre des Finances, M. Vincent Auriol, appelait à ses côtés les conseils les plus classiques et les plus orthodoxes.

Enfin, quelques mois plus tard, il fallut recourir à l'annonce, évidemment pénible, de nouveaux impôts, même indirects, ce qui ne manqua pas de jeter dans les rangs de la majorité et je peux le dire aussi, dans le pays, une certaine perturbation.

C'est dans ces circonstances, il ne faut pas l'oublier, alors que le groupe avait toujours été d'une loyauté absolue vis-à-vis du gouvernement à direction socialiste, que les événements de juin se produisirent.

Je rappellerai ici une expression de notre président Edouard Daladier qui, au Comité exécutif du 9 septembre, reprenant le mot célèbre de Gambetta, s'écriait : la justice immanente a rendu au Parti Radical-Socialiste la direction du pouvoir. (*Applaudissements.*)

C'était aussi une manifestation de la justice immanente que le chef du gouvernement fût cet ancien président du groupe parlementaire qui avait été si violemment, si odieusement attaqué, calomnié, traîné

dans la boue, que nous avions alors entouré de toute notre affection, pour lequel nous avions fait des manifestations réitérées d'estime et de confiance et qui devait à son immense talent et à ses qualités éminentes que la destinée lui donnât cette éclatante revanche. (*Applaudissements.*)

Ai-je besoin de dire que c'est avec enthousiasme qu'unanimement nous avons décidé de soutenir le gouvernement de Rassemblement populaire à direction radicale, présidé par M. Camille Chautemps? Notre unanimité a été complète. Je sais que c'est un des désirs les plus ardents du Parti que l'unanimité se forme et se maintienne dans le groupe et que nous arrivions à réaliser cette unité de vote que certains autres Partis partiquent d'une façon absolue.

Mais, pour nous, surgit une difficulté qui peut ne pas exister pour certains autres. Nous ne sommes pas un Parti de strict conformisme, nous sommes un Parti de liberté, pour lequel le respect de l'individu, de ses tendances, de sa conscience constitue une loi. Nous ne sommes pas un Parti de classe, nous avons la légitime prétention de défendre les intérêts généraux. Par conséquent, des intérêts très complexes et qui, assez souvent, peuvent apparaître contradictoires.

Enfin, il peut arriver et il est même arrivé que, tout en appartenant au même Parti, les députés aient des origines électorales qui ne soient pas complètement les mêmes, en ce sens qu'ils sont élus par diverses catégories économiques ou sociales de citoyens.

Il se produit encore que les alliances qui sont pratiquées le soient avec une fidélité inégale suivant les régions et même, parfois, d'une circonscription à l'autre.

Voilà ce qu'il faut expliquer.

A part certains flottements dans quelques votes, il n'en est pas moins vrai que le souci de l'unité

doit rester au premier rang de nos préoccupations et je constate avec joie que, depuis la formation du gouvernement actuel, cette unité a été pleinement réalisée.

Sans anticiper sur le débat de cet après-midi, j'ai également constaté avec joie hier, qu'au cours de la discussion approfondie qui s'est engagée au sein de la Commission de politique générale, militants et parlementaires, de différentes nuances ou de différentes tendances arrivaient assez facilement à se mettre d'accord sur les points essentiels.

Je ne rechercherai pas si cette unité trouverait plus de force dans un autre système électoral. C'est vous-mêmes qui aurez à dire, cet après-midi, si cette question doit être abordée maintenant ou un peu plus tard.

Après avoir ainsi traité de la question politique et de l'attitude de notre groupe en ce domaine, je crois qu'il est logique d'examiner maintenant son activité dans les questions économiques et financières.

Ce qui frappe, lorsqu'on consulte toutes les propositions déposées, tous les rapports faits par des membres du groupe, c'est que les travaux concernant l'agriculture, les ruraux, y tiennent une place considérable, peut-être même prépondérante. Notre groupe pousse au plus haut degré le souci de travailler pour les populations agricoles, que nous considérons comme étant les éléments essentiels de la stabilité nationale. (*Applaudissements.*)

Ce dévouement aux populations rurales s'est manifesté, au cours de cette dernière année de vie parlementaire, par les interventions de personnalités bien connues du groupe radical-socialiste en ce qui concerne la revalorisation des produits de la terre, notamment du blé, du lait, des pommes de terre dont le marché est catastrophique; l'aménagement aussi des dettes agricoles; enfin par une série de

mesures destinées à protéger les produits de notre sol ou de notre élevage contre des produits étrangers similaires qui, venant de pays où les charges, le coût de la vie et le prix des marchandises sont inférieurs aux nôtres, auraient été exposés, sous un régime de libre concurrence internationale, à une lutte tout à fait inégale.

Du reste, en travaillant ainsi dans l'intérêt des classes laborieuses de nos campagnes, votre groupe n'a pas eu seulement en vue d'améliorer leur sort il a pensé aussi qu'un des éléments essentiels de la reprise économique était de rendre aux paysans le pouvoir d'achat qu'ils avaient perdu sous des ministères autres que le nôtre, dont je n'ai pas besoin d'évoquer ici autrement le souvenir.

En même temps que le groupe s'appliquait à défendre la paysannerie française, il s'appliquait aussi à défendre les classes moyennes.

Personne n'a oublié les appels retentissants que le président Daladier a lancés au Parti et au pays dans cet ordre d'idées. Nous considérons que les classes moyennes sont aussi un élément considérable de la structure française, qu'elles ne doivent pas être sacrifiées, et qu'en même temps que l'on défend les intérêts de ceux qui vivent de leurs salaires ou de leurs traitements, on doit prendre garde de ne pas écraser ceux qui, par un travail libre, individuel, sans grands capitaux, dans cette classe intermédiaire entre le prolétariat et le haut capitalisme, se défendent, dans des conditions souvent difficiles, pour faire leurs échéances de fin de mois et pour vivre, eux et leur famille. (*Applaudissements.*)

Ce souci de défense des classes moyennes s'est traduit par un certain nombre de propositions et de motions, ainsi que par de nombreuses démarches faites auprès du précédent comme de l'actuel Gouvernement.

C'est ainsi notamment que nous avons cherché

à ce que le commerce de détail ne fût pas englobé dans des mesures qui, à notre sens, devaient atteindre surtout les grands détenteurs de matières premières, les grands capitalistes qui sont à la tête d'entreprises à monopole. (*Applaudissements.*)

Ces entreprises à monopole, en effet, sont abritées, ou sont exemptes de subir la loi de la concurrence, tandis que le commerce de détail est soumis à cette loi. C'est pourquoi nous avions demandé, et nous avons obtenu, au mois de mars dernier, que les mesures de la loi dite « de hausse illicite » ne s'appliquent pas au commerce de détail, car l'expérience des hommes de ma génération leur permettait de se rappeler que l'ancienne loi sur la spéculation illicite avait toujours joué contre les petits et n'avait jamais atteint les gros. (*Applaudissements.*)

C'est pour éviter le retour de semblables abus que sur ce point nous avons pris l'attitude que je viens de rappeler.

D'autre part, nous avons estimé que la loi dite Spinasse, du 19 août 1936, était insuffisante et incomplète.

D'un côté, en effet, elle avait été trop limitée quant à sa durée. On avait cru à une reprise beaucoup plus rapide des affaires. On avait pensé que le petit commerce n'aurait plus besoin des avances que consentait la loi du 19 août 1936.

D'autre part, comme on avait pris pour base de ces avances uniquement l'importance des salaires distribués dans les mois précédents, il s'ensuivait que les petites entreprises, où nécessairement l'on n'avait pas distribué de gros salaires, n'obtenaient généralement aucune avance, de sorte que c'est en somme ceux qui en avaient le plus besoin qui en obtenaient le moins, à un moment où le renchérissement des marchandises leur créait tant de difficultés pour se réapprovisionner et refaire leurs stocks épuisés.

C'est pour obvier à ces inconvénients que le Groupe radical-socialiste tout entier avait déposé une motion qui allait venir en discussion lorsque le premier Gouvernement de la législature est tombé. (*Applaudissements.*)

Voilà quelle a été notre action, du point de vue économique. Et maintenant je dirai un mot du point de vue financier qui est si étroitement lié au précédent.

Je souligne tout d'abord que nous avons, tant au Gouvernement que dans la Commission des finances, deux amis auxquels je veux rendre un particulier hommage, car leur tâche est des plus rudes.

C'est une besogne fort difficile, en effet, dans un pays comme le nôtre où la totalité des impôts peut atteindre environ 43 milliards, d'avoir à faire face d'abord au service de la rente qui absorbe à lui seul 21 milliards, puis aux dépenses de la Défense nationale qui, dans le seul budget ordinaire — je ne parle pas des dépenses hors budget qui sont considérables — se montent à 20 millards, de sorte que 41 milliards sont consacrés à ces deux chefs de dépenses avant qu'aucune œuvre sociale utile ait pu être abordée.

Devant ces difficultés, la situation d'un ministre des Finances est particulièrement ardue, et je tiens à souligner le mérite de notre ami Georges Bonnet (*applaudissements*), qui faisait une politique fort utile à Washington, d'avoir abandonné son poste pour venir ici faire face aux lourdes échéances de la Trésorerie et assurer le redressement financier du pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

A cet hommage, je veux associer une autre personnalité de notre Parti, M. Jammy Schmidt, le prototype du radical, qui, depuis le début de cette législature, sous les deux Gouvernements successifs du Front populaire, a été et est encore rapporteur général de la Commission des finances. Obligé par

ses fonctions de suivre non seulement devant cette Commission la discussion du budget, mais aussi celle de tous les projets ayant une répercussion financière, M. Jammy Schmidt y a accompli un travail des plus méritoires et des plus utiles au pays, je tiens à le proclamer ici. (*Applaudissements.*)

Je voudrais maintenant dire quelques mots du rôle que joue notre groupe parlementaire parmi les autres groupes de la majorité. Ce rôle se manifeste surtout au sein de la Délégation des gauches.

Ai-je besoin d'attirer votre attention sur la situation, que je pourrais qualifier de catastrophique, à laquelle nous avaient conduits sous la précédente législature ces crises ministérielles réitérées qui donnaient au pays l'impression de ne pas être gouverné et dirigé, de manquer d'une autorité stable à sa tête, ce qui était presque une crise du régime lui-même? (*Applaudissements.*)

Pour éviter le retour d'une telle situation, pour assurer la stabilité gouvernementale, il faut avant tout une majorité cohérente et disciplinée.

Or, la majorité est formée de quatre groupes, qui sans doute se sont mis d'accord sur un programme commun, celui du Rassemblement populaire. Mais ce programme n'a pas tout prévu, et ne pouvait pas tout prévoir. A travers les circonstances de la vie politique et sociale, mille et une occasions se présentent où il faut se prononcer sur des questions au sujet desquelles le programme est resté muet. Dans ces cas, les divergences de tendances peuvent renaître, et compromettre la solidité de la majorité, par conséquent du Gouvernement lui-même. Il faut alors que s'accomplisse une œuvre de rapprochement et de conciliation entre les points de vue.

C'est à ce prix que la majorité peut subsister et que le Gouvernement peut tenir.

Or, ce rôle a été joué au plus haut degré par la Délégation des gauches, qui évitait les surenchères

des propositions les unes sur les autres, ainsi que les trop longues et trop nombreuses interventions à la tribune qui ne font que compliquer et différer inutilement les solutions que l'on attend du Parlement.

Ce rôle si utile, je me borne à souhaiter qu'il continue à s'exercer au profit du Gouvernement de Rassemblement populaire à direction radicale avec la même vigueur, la même fidélité et la même efficacité que sous le Gouvernement précédent. (*Applaudissements.*)

Citoyens, après le débat magnifique qui s'est déroulé hier sur la politique extérieure, je me bornerai à souligner l'importance prépondérante des personnalités de notre Groupe ou de notre Parti dans cette œuvre essentielle qui domine toutes les autres, l'œuvre de la paix.

C'est un homme qui appartenait à notre groupe avant d'être placé par sa situation actuelle au-dessus des Partis, c'est le président Edouard Herriot, qui dirige les travaux de la Chambre avec une si haute impartialité et une si grande puissance — car Herriot est une force de la nature —, c'est lui qui certainement, bien qu'il ne siège pas dans les conseils du Gouvernement, continue à exercer sur les questions de politique extérieure l'influence qu'il doit à sa longue expérience, à sa connaissance approfondie de l'échiquier politique, à ses relations personnelles avec tous les hommes d'Etat d'Europe, et aussi à cette puissance considérable de travail qui fait de lui un encyclopédiste toujours prêt à renseigner et à guider. (*Applaudissements.*)

C'est un homme de notre groupe qui dirige les destinées extérieures de la France, notre ami Yvon Delbos. (*Applaudissements.*)

Avec sagesse et prudence, dans des circonstances qui sont sans doute les plus périlleuses que nous ayons connues depuis la fin de la guerre, Yvon Delbos, dans le souci d'éviter toute situation qui devien-

drait inextricable, a pu faire certains sacrifices que, dans d'autres partis, on n'a peut-être pas très bien compris, mais auxquels nous devons ce bien inestimable de la paix qui, sans lui, aurait été gravement compromise. (*Applaudissements.*)

Il a été dirigé par cette pensée qu'à l'heure actuelle la sauvegarde essentielle est l'union avec l'Angleterre, de laquelle nous ne sommes divisés par rien, avec laquelle nous sommes liés par tout, avec cette circonstance encourageante qu'il est sans exemple dans l'histoire qu'une coalition dont faisait partie l'Angleterre ait jamais été vaincue; elle a mis le temps nécessaire, mais elle est toujours sortie victorieuse des événements, Napoléon en a su quelque chose!

Enfin, c'est encore un homme de notre groupe, Jean Mistler, qui dirige, avec une compétence et une distinction reconnues de tous, les travaux de notre Commission des Affaires étrangères. (*Applaudissements.*)

Mon rôle devait se borner à ce rappel de ce que font les hommes de notre Parti. Vous avez entendu hier un débat magnifique, vous avez acclamé nos orateurs, vous avez fait une ovation inoubliable à Edouard Herriot. Je n'ai pas besoin d'en dire plus long sur ce sujet.

Je veux en terminant vous parler du rôle des membres de notre groupe en dehors du Parlement.

Ce qui doit au plus haut point nous préoccuper, nous autres militants, c'est la propagande du Parti. (*Applaudissements.*)

De grands Partis républicains nous donnent à cet égard des exemples que nous devons méditer et chercher à suivre. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il faut que les hommes les plus connus de notre Parti, en particulier les parlementaires, contribuent dans toute la mesure de leurs forces à la propagande soit dans leur région, soit même en dehors de leur

région, quand on leur fait l'honneur de faire appel à eux. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu d'ailleurs à cet égard des manifestations éclatantes et nos chefs, appartenant tant à la Chambre qu'au Sénat, Herriot, Chautemps, Daladier, Albert Sarraut, ont prononcé des discours dont les directives générales, dont certaines phrases même sont encore dans toutes les mémoires.

C'est de ces discours, prononcés par des chefs de Gouvernement, d'anciens ministres, ou de simples sénateurs ou députés, que se dégage cet état d'esprit dont on a dit qu'il était le radicalisme même, qui met au-dessus de tout la défense républicaine contre tous les fascismes, la défense du progrès démocratique et des réformes sociales par les voies de la liberté et non par celles de la dictature, car — ainsi que l'a dit le président Daladier — notre Parti repousse toute dictature, qu'elle soit celle d'un homme, d'un parti ou d'une classe. (*Applaudissements.*)

Ici se retrouvent, au-dessus des divergences, en même temps que l'unité morale du Parti, son souci de défendre nos institutions, de défendre nos libertés, toutes les libertés, liberté de la pensée, liberté de réunion, liberté du travail. C'est ce que traduisait, dans une formule brève mais significative, le 14 juillet dernier, notre ami Paul Elbel, Président actuel de notre groupe, dans cette simple trilogie : union, travail, discipline. (*Applaudissements.*)

J'en ai terminé de mon rôle d'historien, si l'on peut dire, car je ne suis à cette tribune que pour rapporter ce qui s'est passé. Je ne puis cependant m'empêcher de considérer que notre groupe sera demain à un tournant sinon dangereux, du moins difficile, qu'il va falloir se prononcer sur des questions de doctrine et d'opportunité.

Citoyens, j'ai la joie de dire que la Commission et la Sous-Commission de politique générale, qui se sont réunies hier, la première sous la présidence de Da-

ladier, la seconde sous la présidence d'un homme dont le nom est universellement respecté et aimé et qui incarne la République même dans tout le Midi de la France, notre Président d'honneur, Maurice Sarraut (*applaudissements*), sont tombées d'accord sur toutes les questions essentielles après un échange de vues approfondi. Je ne crois trahir aucun secret en vous disant que cet après-midi il devra vous être assez facile de voter une motion dont sortira grandi par son unanimité notre grand, notre populaire — il l'a montré aux dernières élections —, notre indispensable Parti Radical, indispensable dans la vie républicaine et démocratique de la Nation française. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Métayer, député et maire de Rouen, de son remarquable exposé, et je donne maintenant la parole à M. Brachard, député de l'Aube.

M. Brachard (*Aube*). — Mesdames, citoyens, après l'exposé si éloquent, si consciencieux et si complet de notre ami Métayer qui vous a parlé de l'action du Groupe parlementaire, je sollicite quelques instants de votre bienveillante attention pour évoquer, dans une très brève communication, trois questions dont votre Groupe parlementaire a eu à s'occuper d'une façon active.

Je veux tout d'abord dire que je désire très vivement que le Parti Radical prenne l'initiative de venir en aide aux assujettis aux lois Loucheur et Ribot. Il s'agit de travailleurs consciencieux, prévoyants, qui ont été, dans la plupart des cas, victimes des incidences de la crise économique et qui se sont trouvés dans l'impossibilité de remplir les engagements qu'ils avaient souscrits, en particulier d'acquitter le paiement de leurs annuités.

Lorsqu'au cours de la discussion du budget de 1936, mandaté par le Groupe radical, je suis inter-

venu pour appeler l'attention du ministre de la Santé Publique, sur la situation grave de ces assujettis, lorsque j'ai rappelé que l'aménagement des dettes hypothécaires était devenu une nécessité urgente, que le vote de la proposition de notre collègue Mendès-France, actuellement rapportée par M. Brout, s'imposait au plus tôt, j'ai eu l'agréable surprise de voir le ministre de la Santé Publique, M. Sellier, prendre mon dossier et le plaider à nouveau. Mais, au lieu de l'acte positif que nous attendions d'un ministre de la Santé Publique, c'est-à-dire l'inscription d'un modeste crédit destiné à venir en aide aux plus nécessiteux des titulaires d'habitations à bon marché menacés d'expulsion, j'ai entendu M. Sellier conclure en disant qu'il souhaitait vivement que cette question fût résolue et qu'il faisait avec nous les vœux les plus ardents pour qu'on vînt efficacement en aide aux titulaires de contrats d'habitations à bon marché.

C'est loin d'être suffisant! Qu'un ministre nous témoigne sa bienveillance et nous fasse part de son désir de voir les personnes que nous défendons obtenir satisfaction, c'est bien. Mais nous attendions mieux et je crois que, dans ce Congrès, je ne puis mieux faire que de faire appel à la bienveillance et à l'activité intelligente de notre ami Marc Rucart pour que cette question soit résolue à bref délai, et qu'en raison de la situation extrêmement périlleuse des assujettis aux lois Loucheur et Ribot, intervienne au plus tôt le vote du rapport de M. Brout qui aménage, au mieux des circonstances actuelles, les obligations des titulaires de contrats et qui leur permettra de conserver, en faisant honneur à leurs obligations, le toit familial et la petite propriété individuelle qu'ils ont acquise au prix de tant de mérites et de sacrifices. (*Applaudissements.*)

Sur cette question, un mot encore.

Vous savez que les Comités de patronage d'habi-

tations à bon marché sont des organismes départementaux dans lesquels jusqu'ici n'a pu figurer aucun représentant des titulaires de contrats d'habitations à bon marché qui ont acquis cependant, avec l'expérience, le droit d'être entendus. J'ai déposé une proposition de loi tendant à leur permettre l'accession dans ces Comités de patronage. Le Groupe parlementaire radical a bien voulu donner en entier son approbation à cette proposition. Sur ce point encore, je sollicite l'intervention immédiate du Gouvernement pour qu'aboutisse cette réforme qui ne coûtera rien, qui permettra à des gens qui ont fait preuve de prévoyance et de conscience dans le respect de leurs engagements, de prendre une part active aux travaux de propagande et d'extension des lois sur les H. B. M. qui sont la mission des Comités départementaux de patronage d'habitations à bon marché.

J'en ai terminé sur cette première et brève communication. Je demande au Parti de se pencher avec sollicitude vers ces travailleurs consciencieux qui ont fait preuve du plus grand mérite dans la poursuite du rêve si humain qu'est la possession du toit familial. Si vous faites, et je n'en doute pas, le geste que je vous demande en votant tout à l'heure l'ordre du jour que j'ai déposé, vous aurez acquis à bon droit la reconnaissance de travailleurs particulièrement intéressants. (*Applaudissements.*)

J'aborde alors ma deuxième communication.

Votre Groupe parlementaire a pris une part très active à l'élaboration des *lois de défense paysanne.* Le Parti Radical a l'honneur et la fierté de revendiquer son origine, ses attaches les plus anciennes, les plus solides et les plus profondes dans la paysannerie de France. Il est indispensable que nous soyons attentifs à tout ce qui est de nature, d'une part, à aider nos paysans, d'autre part, à briser la propagande politique entreprise par la réaction agraire.

Un des gros arguments dont se sert actuellement l'adversaire est la lenteur du financement.

Lors des débats parlementaires agricoles, on a évoqué un certain nombre de questions techniques sur lesquelles ce n'est ni l'heure ni le lieu de revenir. Je note seulement que l'Office du Blé a assuré la stabilité des prix, que le blé du pauvre se vend au même prix que le blé du riche, que nous devons apporter la plus vigilante sollicitude pour maintenir les bons effets de cette conquête, et que l'un des moyens d'y parvenir est d'exiger que les paiements dus aux cultivateur soient ffectués dans le moindre délai.

Si le prix est désormais stable, si nous avons pu supprimer entièrement la spéculation sur le marché du blé, il n'en reste pas moins que dans certains départements le financement s'effectue à une cadence beaucoup trop lente.

Les raisons de ce retard sont très simples.

Dans certains Comités départementaux, sans doute parce qu'on n'a pas assez veillé à leur constitution, figurent des adversaires politiques de l'organisation paysanne. (*Applaudissements.*) Comment le fonctionnement de ces Comités serait-il irréprochable, et en tout cas favorable à la petite et à la moyenne cultures, s'il s'y glisse des ennemis de l'organisation?

Quel est le remède? Il en est un qui me paraît efficace et que je vous demande la permission de vous suggérer.

Ces Comités départementaux, qui ont pour mission d'agréer les commerçants habilités à passer les marchés de blé et de contrôler le fonctionnement des coopératives, sont eux-mêmes placés sous la surveillance du délégué permanent du Ministre qui est le directeur des Services agricoles et, par suite, du Préfet.

Il faut obtenir que, dans les départements, le finan-

cement soit plus rapide. Il faut que, dans les trois semaines et quel que soit le cas, le paysan puisse avoir ou le paiement comptant de la partie qu'il est autorisé à livrer immédiatement, ou l'avance que prévoit la loi du 15 août sur le blé soumis au contrat de livraison différée, ou qu'il puisse facilement profiter du warrantage sur la troisième catégorie de blé, le blé bloqué, et je fais ici allusion à la situation de tous les départements excédentaires.

Le législateur a voulu que, dans aucun cas, le producteur ne fût privé d'argent. Le cultivateur peut livrer de suite et doit être payé comptant. Il peut soumettre à la livraison différée la deuxième tranche de sa récolte et doit dans les trois semaines obtenir le financement de l'avance. A cet effet, la loi du 15 août a donné aux organismes coopératifs et aux organismes de crédit agricole un pouvoir exorbitant avec la création des effets en contre-partie des blés livrés ou retenus. C'est une véritable monnaie qui est émise, c'est un papier-monnaie. Il suffit d'un certain délai très réduit pour que le cycle des opérations soit terminé.

Il faut donc indiscutablement que le cultivateur, qu'on essaie de détourner de l'Office, ne puisse plus dire, comme je l'ai souvent entendu dans certaines réunions : « Autrefois, je vendais mon blé 60 francs, mais j'avais mon argent tout de suite. Avec la nouvelle organisation, je ne peux plus avoir d'argent du tout. »

Il importe qu'on ne puisse plus entendre un tel raisonnement et je vous demanderai de voter tout à l'heure un ordre du jour très court invitant le Gouvernement à organiser rapidement le contrôle nécessaire pour s'assurer que le financement a lieu dans les délais les plus réduits. Vous aurez ainsi donné une preuve nouvelle de votre vigilance pour la défense des intérêts des cultivateurs de ce pays et de votre attachement à la défense paysanne. (*Applaudissements.*)

J'en aurai terminé lorsque je vous aurai présenté une troisième communication qui se réfère à une action particulièrement suivie menée par votre Groupe radical en faveur de vieux serviteurs de la fonction publique, *des retraités.* (*Applaudissements.*)

J'ai eu l'honneur d'être chargé par le Groupe du Parti et comme rapporteur de la Commission des pensions, de défendre la situation des retraités.

Je rappelle, pour l'information du Congrès, que cette question est très complexe. Je me bornerai en ce moment à appeler son attention sur le point spécial de l'attribution de l'indemnité de cherté de vie.

J'ai fait connaître à notre ami Georges Bonnet, ministre des Finances, la position que, comme rapporteur de la Commission des pensions, je serai appelé à prendre dès la rentrée et je veux en faire part au Congrès.

Je rappelle que les retraités ont toujours été traités en parents pauvres. Lorsque s'est posée la question de la suppression des prélèvements établis en fonction des décrets-lois, ils ont dû attendre la loi de finances du 31 décembre 1936 pour obtenir le bénéfice de cette suppression totale.

Je rappelle encore que, lorsque le Parlement a voté un crédit de 618 millions pour améliorer la situation des fonctionnaires, les retraités ont été systématiquement évincés de l'attribution d'une indemnité quelconque.

Enfin, la grande victoire remportée par les retraités par l'attribution de la péréquation se trouve jouer maintenant avec un décalage important, puisque la péréquation est faite sur des échelles remontant à 1930.

Je tiens donc à poser dès maintenant la question devant le Congrès : cette situation va-t-elle continuer? Les retraités seront-ils encore sacrifiés dans l'expérience nouvelle? (*Applaudissements.*)

Je tiens à remercier devant le Congrès notre ami

Georges Bonnet pour l'effort important qu'il a annoncé en faveur des serviteurs de la fonction publique. M. le ministre des Finances a fait connaître qu'un crédit de 1.380 millions serait demandé au Parlement pour améliorer la situation des fonctionnaires.

Notons, en applaudissant à ce geste, que c'est la première fois depuis que les Gouvernements de Front populaire sont au pouvoir, depuis mai 1936, qu'un Gouvernement se penche sur la situation des serviteurs de l'Etat. Nous devons en savoir gré à notre ami Georges Bonnet qui, dans les conditions particulièrement périlleuses où il gère les finances publiques, a tenu, par cet important effort financier, à rendre aux serviteurs de l'Etat l'hommage et l'aide qui leur sont dus. (*Applaudissements.*)

Mais, mes chers amis, tout en approuvant les termes de l'ordre du jour voté hier, je tiens sur ce point spécial à apporter ici une précision.

Pour les retraités civils ou militaires, cheminots, services concédés, nous demanderons, et je soutiendrai devant la Chambre, l'égalité de traitement avec les fonctionnaires du service actif.

Si, dans la limite du crédit de 1.380 millions, il n'est pas possible de donner à tous une indemnité déterminée, deux solutions s'offrent à nous :

ou bien elle est répartie entre les parties prenantes et elle est fixée par le jeu de l'arithmétique;

ou bien alors, et je crois que c'est la solution la plus juste, il est nécessaire d'en revenir à la conception du minimum vital, c'est-à-dire qu'il faut commencer par venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, aux vieux retraités qui sont à la portion congrue, qui sont souvent atteints par la maladie, qui ne peuvent plus se livrer à aucun travail, et qui sont plus que tous autres soumis aux incidences effroyables de la vie chère.

Allons-nous laisser attribuer une indemnité de

100 ou 150 francs aux fonctionnaires en activité quel que soit le traitement dont ils bénéficient et mettre à la fraction réduite le retraité qui, avec sa vieille femme, doit vivre avec 500 ou 600 francs par mois? Messieurs, ce n'est pas possible! (*Applaudissements.*)

Sur cette question aussi, je demande au Congrès de retenir la communication que je viens de lui faire, à savoir qu'un traitement d'égalité devra être appliqué à tous les serviteurs de la fonction publique, qu'ils soient en activité ou en retraite.

Ayant terminé les brèves communications que j'avais l'intention de présenter au Congrès, je le remercie de son attention.

Je lui demande de suivre dans l'avenir avec la plus vigilante attention les travaux de son groupe parlementaire qui a le constant souci de servir, à l'intérieur du Parlement, les grands intérêts généraux de la Nation, ceux de notre Parti, et ceux en général de la démocratie républicaine. (*Applaudissements.*)

En conclusion, je soumets au Congrès les deux ordres du jour suivants :

1er Ordre du jour sur les habitations à bon marché.

« Le Congrès, considérant l'intérêt éminent que présente l'accession à la petite propriété et au logis familial,

« Considérant qu'un grand nombre de titulaires de contrats individuels d'H. B. M. ont été mis par les incidences de la crise dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations et notamment d'acquitter régulièrement le montant de leurs annuités,

« Que la proposition d'aménagement de ces dettes hypothécaires déposée par M. Mendès-France, rapportée d'abord par M. Dormann, modifiée et adaptée aux circonstances nouvelles et rapportée une seconde fois par M. Brout, est de nature à apporter une sen-

sible amélioration aux assujettis aux lois Loucheur et Ribot.

« Demande au Gouvernement d'intervenir pour le vote rapide du rapport Brout.

« De faire toute diligence également pour que la proposition de loi de M. Emile Brachard, rapportée par M. René Rollin et permettant l'accession aux Comités départementaux de patronage des représentants des titulaires d'H. B. M. soit votée par le Parlement dans le plus bref délai.

« Fait confiance pour obtenir ces résultats au citoyen Marc Rucart et passe à l'ordre du jour. »

2e Ordre du jour sur le financement agricole.

« Le Congrès,

« Considérant que le fonctionnement de l'Office du Blé peut être profondément amélioré par un financement plus rapide,

« Demande au Gouvernement d'organiser sans délai un contrôle par département des opérations de financement pour assurer de prompts paiements aux cultivateurs et une souple attribution des avances. »

M. le Président. — Je mets aux voix ces deux ordres du jour.

(Ces deux ordres du jour, mis aux voix, sont adoptés.)

M. le Président. — La parole est à M. Blond.

M. Blond (*Seine*). — J'ai demandé la parole pour une simple et brève remarque.

L'honorable rapporteur sur les travaux du Groupe parlementaire a fait allusion à l'activité extérieure du groupe. Il nous a dit que certains députés allaient par le pays porter la bonne parole radicale. C'est exact, et nous pouvons nous féliciter d'avoir le con-

cours de certains parlementaires particulièrement dévoués.

Mais je dois remarquer, sûr d'être le porte-parole de beaucoup d'entre vous, qu'il est assez rare que nous puissions obtenir ces concours et que, malgré nos sollicitations, nos élus ne suivent pas l'exemple des représentants des Partis Socialiste et Communiste qui se prodiguent dans toutes les manifestations de leur Parti. (*Applaudissements.*)

A Paris surtout, alors que nous avons très peu d'élus, il nous est presque impossible d'avoir un parlementaire dans nos réunions.

Je pense que nos parlementaires ne sont pas seulement les élus de leur circonscription. Ils sont en même temps les élus du Parti et ils ont le devoir de nous apporter le concours de leur parole.

Je demande donc au Groupe parlementaire de constituer, d'accord avec le Bureau du Comité exécutif, une organisation qui puisse répondre plus souvent aux demandes des Comités locaux. Je suis certain que, si cette organisation existait et si l'on voulait bien exercer une certaine pression sur nos parlementaires, nous aurions beaucoup plus souvent les concours dont nous avons besoin. La propagande radicale y gagnerait beaucoup dans le pays et nous aurions des succcès qui nous ont échappé.

Je suis sûr qu'il m'aura suffi de présenter ce vœu pour qu'il soit appuyé auprès du Groupe parlementaire de la Chambre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Que M. Blond me permette de lui dire que le Groupe parlementaire de la Chambre a toujours répondu à tous les appels qui lui étaient adressés. (*Dénégations sur divers bancs.*)

Je donne aux Présidents de Fédération qui sont ici l'assurance qu'il leur suffit de s'adresser à M. Elbel, président du groupe, ou au secrétaire général du Parti, M. Mazé, qui transmet leurs demandes

au Parlement, pour voir mettre à leur disposition les conférenciers dont ils ont besoin.

Je leur demande simplement, au nom de mes collègues, de nous prévenir suffisamment à temps.

Je prie également les Présidents de Fédération de ne pas demander nommément tel parlementaire. Je les assure que, parmi les nouveaux élus, il est des orateurs inconnus, parce qu'ils sont trop modestes, qui peuvent rendre autant de services pour la propagande que les anciens députés que nous sommes.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. le Président. — Nous avons encore à entendre deux rapports, le premier sur les anciens combattants, le deuxième sur la politique coloniale.

Mais un grand nombre d'orateurs se sont fait inscrire. Je les prie d'être brefs pour que nous puissions terminer ces débats ce matin, la séance de cet après-midi devant être consacrée à l'importante discussion du rapport sur la politique générale.

La parole est à M. Emile Coreil, pour présenter son rapport sur les anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre.

M. Emile Coreil, *rapporteur*. — Citoyens, je viens appeler votre bienveillante attention sur la situation de mes camarades anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre.

Je me suis efforcé, connaissant la lourde tâche du Congrès de cette année, d'établir une sorte de synthèse de nos revendications matérielles et morales afin de vous retenir le moins longtemps possible, pour obtenir de ce Congrès l'adhésion qui nous est indispensable pour continuer l'œuvre entreprise dans l'intérêt de nos camarades.

Citoyens, avec le temps s'estompe le souvenir de la grande épopée, et les générations qui viennent

supportent difficilement les charges de la guerre qui pèsent si lourdement sur nos budgets.

Et, cependant, la nation ne doit-elle pas l'expression de sa gratitude à l'égard de ceux qui, simplement, à l'heure du danger, se sont interposés pour la sauvegarde du sol et des libertés. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons cependant pas abusé des droits que nous avions sur la nation, et nous n'avons jamais exigé autre chose que la réparation partielle du préjudice subi — nous disons partielle car si la pension correspond à la diminution de la capacité sociale, elle ne compense pas les pertes matérielles, et le dommage moral résultant de l'éloignement pendant plusieurs mois et souvent pendant plusieurs années, du foyer, du centre d'activité, et de tout ce qui conditionne la vie de chacun. (*Applaudissements.*)

Revendications matérielles

La loi du 31 mars 1919 a été inspirée par le désir du Législateur, sous la poussée de l'opinion publique, de réparer largement et sans contrôle mesquin.

L'abus du droit, inséparable de son exercice, a motivé des mesures restrictives qui, quelquefois, ont frappé juste, mais souvent aussi, ont lésé des intérêts légitimes.

La pension accordée à l'homme mutilé dans sa chair par la blessure ou par la maladie, permet de suppléer, mais ne répare pas.

La formule des pourcentages est équitable mais ne saurait être rigoureuse; de telle sorte que l'on peut dire que le pensionné reste toujours créancier de la nation. (*Applaudissements.*)

Dans la liquidation de la guerre et dans le réglement de son passif, les anciens combattants, les mutilés et les victimes de la guerre, ont été admis, tout d'abord à la faillite comme privilégiés; puis, rejetés

dans la masse chirographaire, ils ont subi les fluctuations des budgets et, comme tous les autres citoyens, ont été frustrés d'une partie de leur créance.

Ils ont accepté l'humiliation du contrôle et de la suspicion, payant quelquefois, les fautes, les exagérations ou les fraudes de quelques-uns.

Les pensions accordées ont toujours été provisoires, sauf exception, et soumises périodiquement à des révisions individuelles, jusqu'au jour où a été envisagée la révision générale des pensions de guerre.

La révision générale des pensions allouées par application de la loi du 31 mars 1919 comportant la présomption d'origine, devait amener à préciser la qualification d'anciens combattants. Les blessés de guerre dont la mutilation ne permettait aucune contestation, ont été admis sans discussion, et leur droit à pension reconnu a seulement donné lieu à l'établissement d'une échelle des indemnités fixées suivant la gravité des blessures reçues et le reliquat traumatique total ou partiel, permanent ou temporaire. Une révision périodique a permis facilement de tenir compte de l'amélioration ou de l'aggravation. Mais, en ce qui concerne les infirmités résultant de maladies, la tâche des Conseils de réforme a été plus délicate. Des contestations sérieuses ont été formulées, non pas seulement, pour le quantum, mais pour le droit à une pension quelconque, dès que la présomption d'origine a été mise en discussion.

Une distinction entre le combattant et le mobilisé s'est alors imposée. En effet, si en tout premier lieu les mutilés de tous ordres, soit par suite de blessures, soit par suite de maladies, ont droit à des allocations compensatrices et ceux qui ont été exposés au danger sur la ligne de feu et n'ont été épargnés que par le jeu des circonstances ou du hasard providentiel, peuvent prétendre, également, et en vertu du même principe, à une indemnité représentant la

reconnaissance du service exceptionnel rendu à la collectivité. (*Applaudissements.*)

La carte du combattant votée par le Parlement en 1930, est ainsi devenue une nécessité pour permettre ce cantonnement des anciens combattants. Le titulaire de la carte est dispensé de la preuve, sans pour cela avoir un droit de plus que tous ceux que la grande guerre a alertés, mais qui n'ont pas pris une part active dans le danger sur la zone de feu. Cette pièce d'identité du combattant a été proposée au Parlement sur l'initiative de notre ami, A. Fonteny, et légalement créée sans difficulté, parce qu'elle répondait à un besoin.

Le droit à pension de guerre et le droit à la carte du combattant qui fera naître par la suite le droit à la retraite, ne répondent pas rigoureusement aux mêmes conditions. Il va de soi que le titulaire de la carte n'est pas forcément blessé, malade et par conséquent pensionné. Il doit avoir justifié d'un séjour total d'au moins trois mois dans la zone de combat. Le titulaire d'une pension de guerre, quel que soit son temps de front, a droit à la carte du combattant.

Un aménagement était nécessaire pour que soit attribué ce signe distinctif du combattant à ceux qui, et avant le temps minimum requis, ont, sous une autre forme peut-être moins pénible, mais plus douloureuse, acquis ce droit.

Mais si le conditionnement des droits à la pension et à la carte n'est pas le même, le principe qui a présidé à la reconnaissance de ce droit procède de la même idée de réparation d'un préjudice causé.

Lorsque l'échelle des pensions et le taux forfaitaire de la retraite ont été établis, il n'est pas douteux que les chiffres ont été arrêtés, compte tenu de l'indice de vie et de la valeur représentative des sommes à payer.

L'indice de vie s'étant modifié, il y avait incon-

testablement lieu à un réajustement du taux des pensions. Dès 1925, sous le ministère de notre président Herriot, une proposition dans ce sens a été déposée, que le gouvernement de M. Paul Painlevé a suivie.

La formule du supplément temporaire adaptant le taux des pensions au cours de la vie a été adoptée, et sur un autre plan, mais avec les mêmes données sociales, les soldes, traitements et pensions civiles ont bénéficié de cette augmentation.

Lorsqu'il s'est agi d'imposer à toute la nation un sacrifice, et que l'Etat a fixé à 3 puis à 13 % l'abattement que devaient subir toutes les allocations, la retraite a été amputée comme les pensions. Il n'est pas inutile de souligner que la retraite comme la pension procède de la même obligation et que, par conséquent, le réajustement des pensions doit correspondre au réajustement de la retraite. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne toutes les pensions d'ancienneté ainsi majorées, les suppléments temporaires ont été intégrés dans le principal, sauf en ce qui concerne les pensions de guerre.

Les pensionnés de guerre n'ont pas exigé l'intégration du supplément temporaire dans la pension initiale accordée à l'origine, et ils ont marqué ainsi leur acquiescement à un ajustement du supplément temporaire si le coût de la vie diminuait. C'est dire que, si au lieu d'une diminution, on enregistre une augmentation de la vie, les pensions doivent être automatiquement majorées.

Il paraît équitable de demander que le réajustement des pensions de guerre soit arrêté par une Commission spécialement désignée à cet effet, qui devra tenir compte des indices de majoration pour la fixation du supplément temporaire.

En ce qui concerne le surplus des revendications matérielles qui ont été énumérées dans les rapports

annuels que nous avons présentés aux Congrès du Parti depuis 1925, et qui ont été notamment rappelés au Congrès de l'année dernière qui a bien voulu faire siennes les conclusions de mon rapport, elles restent les mêmes, seul le statut des grands invalides ayant depuis 1936 été voté par le Parlement.

Nous ne pouvons que les reprendre en demandant au Congrès d'affirmer, de nouveau, sa volonté de les faire aboutir dans toute la mesure où elles doivent profiter à nos camarades mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre. (*Applaudissements.*)

Revendications morales

Les vœux que nous pourrions exprimer pour l'établissement définitif de la Paix, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Nation, pour permettre les réalisations inscrites au programme de Rassemblement populaire figurent certainement dans les ordres du jour déjà présentés au Congrès par les autres commissions.

Dire, en effet, que nous voulons la paix et que nous sommes prêts à seconder les efforts faits jusqu'à ce jour pour la consolider, ne saurait rien ajouter de plus à ce que demandent et recherchent avec ardeur tous les républicains. (*Applaudissements.*)

Mais, nous ne pensons pas, cependant, que ce serait diminuer la portée de la présente requête que d'ajouter aux desiderata déjà exprimés, et que nous entendons confirmer, un additif qui pourrait être inscrit au titre des réparations morales!!

Les réformés pour blessures de guerre ayant obtenu le taux de 65 %, comme ceux auquels a été fixé le taux de 100 %, ont reçu la Médaille militaire et un avancement dans l'ordre de la Légion d'honneur s'ils étaient officiers. La récompense ainsi accordée, sans tenir compte des services de guerre remplis par

l'officier réformé, ainsi que l'avancement dont il a privé l'officier, a été refusée à tous les autres réformés à moins de 65 % ou non gradés.

Il serait équitable et juste qu'il soit tenu compte des services de guerre pour l'attribution de la croix et pour l'avancement, étant entendu qu'il s'agirait d'un honorariat n'ayant pas de conséquences budgétaires mais plaçant le bénéficiaire dans la même position que ses camarades, plus avantagés par le sort et revenus indemnes de la guerre.

Signalons avec beaucoup d'autres, l'anomalie dans l'attribution de la réparation prévue par la Loi, qui fait qu'un homme blessé au mois d'août 1914 obtient, si son invalidité est égale ou supérieure à 65 %, la Médaille militaire comme homme de troupe et la Légion d'honneur comme officier; alors que lui qui, blessé après avoir participé à toute la guerre, jusqu'au mois de novembre 1918, reçoit la même récompense. Une distinction pourrait être faite.

L'homme dont le taux d'invalidité a été fixé à 50 % ou moins, quels que soient ses autres titres et son temps de front, n'a pas de droit la Médaille militaire ni la Légion d'honneur.

Les plus beaux états de service de guerre ne peuvent suppléer au titre résultant d'une application stricte de dispositions légales.

Nous demandons que le contingent des récompenses pour les Réformés de guerre, comme leur avancement, ne soit pas uniquement fonction du taux de l'invilidité, mais qu'il soit tenu compte des beaux états de service de guerre pour l'attribution des décorations. (*Applaudissements.*)

Il y a encore une autre anomalie que l'on peut considérer comme une injustice :

Il s'agit de l'avancement dans le grade des militaires rayés des cadres pour blessures de guerre. La réforme qui correspond à la radiation des cadres s'oppose à tout avancement, de telle sorte que les ca-

marades qui ont pu se maintenir dans la réserve et accomplir des périodes, ou suivre des cours de perfectionnement, peuvent accéder au grade supérieur, laissant ainsi les autres dans une position d'infériorité.

Nous croyons répondre au désir exprimé par tous nos camarades en demandant tout au moins que les officiers réformés, lieutenants ayant commandé une Compagnie, ou capitaines ayant été blessés à la tête d'un bataillon devant l'ennemi, obtiennent l'honorariat du grade correspondant au commandement réel exercé par l'officier réformé et qu'ils puissent même bénéficier d'un avancement.

Cet honorariat pourrait d'autant plus facilement être accordé qu'il n'aurait pas de conséquences financières.

Ce qui a été fait depuis le Congrès de Biarritz

Nous avons eu la satisfaction de voir, enfin, entrer dans la voie de réalisation la Caisse des Pensions qui, longuement discutée, a triomphé de tous les scrupules et a reçu le meilleur accueil de l'opinion publique. Nous sommes obligés de constater, toutefois, qu'elle n'a été cependant envisagée que pour une première période de deux ans, et qu'il est indispensable qu'elle soit définitivement instituée et à l'abri de tout retour de l'opinion.

N'oublions pas que les jeunes générations qui montent, n'accepteraient pas longtemps nos pensions et nos retraites comme un poste du Budget annuel.

Les bons institués pour alimenter la Caisse des Pensions ont reçu l'approbation du grand public qui leur a réservé un bon accueil; nous devons donc persévérer dans cette voie.

Je m'excuse auprès du Congrès de cet exposé, un peu long peut-être, mais qu'il m'a semblé indispensable de lui faire pour lui permettre de statuer en

connaissance de cause. Il m'a permis en tout cas, par la bienveillante attention que le Congrès a bien voulu me témoigner, de constater une fois de plus la sympathie et l'affection dont jouissent les anciens combattants, les mutilés et les victimes de la guerre auprès de tous les radicaux.

Je demande au Congrès de vouloir bien, dans ces conditions, et sans l'importuner par l'énumération des revendications matérielles des anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre et tous les mobilisés de 1914-1918, non encore satisfaites, confirmer les décisions des Congrès précédents, et notamment, celles prises par le Congrès de Biarritz, et de vouloir bien faire sien l'ordre du jour ci-après :

« Le Congrès.

« Enregistre avec satisfaction la création de la Caisse des Pensions et demande qu'un statut définitif lui soit donné. Rendant hommage à l'abnégation dont ont fait preuve les Anciens Combattants, Mutilés et Victimes de la Guerre qui n'ont pris aucune initiative tendant à augmenter les charges de l'Etat,

« Considérerait comme une ingratitude de ne pas accorder à ceux qui ont sauvé le pays d'une adaptation de leurs retraites et de leurs pensions correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

« Invite le groupe parlementaire à faire appel à la collaboration de la Confédération Nationale des A.C. et V.G. pour l'étude du réajustement des pensions et de la retraite du Combattant et pour le maintien des doits des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

« Le Congrès demande, en outre, que soit étudié le moyen d'accorder des satisfactions morales sous forme de décorations ou d'avancement à ceux que la maladie ou la blessure a infériorisés. »

A cet ordre du jour je demande au Congrès d'adjoindre trois additifs.

Le premier est relatif à la création d'une carte du mobilisé.

Certains mobilisés n'ont pas droit à la carte simplement parce qu'il leur manque deux ou trois jours de présence au front. Ne serait-il pas juste qu'il leur soit donné satisfaction par la création d'une carte du mobilisé?

C'est pour répondre à ce souci de justice que je demande au Congrès d'ajouter à l'ordre du jour dont je viens de donner lecture l'additif suivant :

« Le Congrès demande que soit accordée aux mobilisés la satisfaction morale qu'ils sollicitent par la création de la carte du mobilisé, étant entendu que l'attribution de cette carte ne donnera lieu à aucune inscription de dépense au budget. »

Le deuxième additif que je propose concerne la titularisation des fonctionnaires temporaires auxiliaires dans les administrations de l'Etat.

La mobilisation des fonctionnaires en 1914 aux armées, a obligé les administrations à recourir à l'emploi d'un personnel temporaire ou auxiliaire pour effectuer le travail des mobilisés. Ces appellations sont différentes parmi les diverses administrations.

Parmi eux, de nombreux mutilés et anciens combattants réformés pour blessures ou maladies contractées aux armées furent employés à ces travaux.

A la démobilisation, nombre d'entre eux furent conservés et d'autres furent appelés pour collaborer à la création de services nouveaux, exigés par la mise en application des lois votées par le Parlement. Exemple : Lois concernant la liquidation des Pensions de Guerre, lois sociales, etc...

Certaines restrictions concernant l'augmentation du nombre des fonctionnaires furent imposées au gouvernement.

Les mutilés de guerre et pensionnés de guerre, en application de la loi du 30 janvier 1923 sur les emplois réservés, d'autres, en application de l'article 18 de la loi du 6 avril 1924, ont obtenu satisfaction. L'art. 18 disait notamment ceci : « Les bénéficiaires de la présente loi, employés ou ouvriers auxiliaires même temporaires dans une administration ou établissement de l'Etat sont titularisés dans leur emploi s'ils justifient d'une année de présence. En cas de suppression d'emploi, ils seront pourvus d'un emploi équivalent. »

Les anciens combattants attendent une décision analogue. Ceux-ci, trop âgés pour être acceptés pour concourir aux emplois vacants, amoindris par les fatigues de la guerre, ayant parfois de nombreuses blessures non indemnisables, seraient en droit d'obtenir la sécurité de leur emploi et les avantages réservés aux titulaires, concernant l'avancement et les droits à la retraite.

Les administrations ayant jugé l'activité de leur labeur et la valeur des employés, il serait bien fondé que satisfaction leur soit accordée.

A l'ordre du jour que je présente en conclusion de mon rapport, je demande donc au Congrès d'ajouter un troisième additif ainsi conçu :

« Le Congrès demande que les anciens combattants titulaires de la carte, auxiliaires ou même temporaires dans une administration ou un établissement de l'Etat, soient titularisés dans leur emploi s'ils justifient de cinq années de présence. »

Enfin je soumets au Congrès un dernier additif concernant l'attribution des emplois réservés aux anciens combattants titulaires de la carte. Cet additif serait ainsi conçu :

« Le Congrès demande que les anciens combattants titulaires de la carte soient admis au bénéfice des emplois réservés au fur et à mesure des vacances laissées par nos camarades mutilés. »

L'année dernière, au Congrès de Biarritz, le Groupe parlementaire avait manifesté son plein accord au vœu présenté par nous touchant les anciens combattants, mutilés et victimes de la guerre. J'ai la conviction qu'il en sera de même cette année et que, le Groupe parlementaire et nous, nous marcherons la main dans la main pour assurer l'exécution des décisions prises par vous.

Le Bureau du Parti et ses élus auront certainement à cœur de parachever l'œuvre entreprise par nous et menée à bien par eux.

Le Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste aura ainsi bien servi la cause des anciens Combattants. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Coreil de son remarquable exposé, qui montre que le Parti Radical, quoi qu'en disent certains journaux de droite, ne se désintéresse pas de la cause des anciens combattants.

Je donne la parole à M. Wasserstrom.

M. Wasserstrom (*Seine*). — Je croirais manquer à mon devoir de radical, devoir de citoyen, devoir simplement d'honnête homme, en ne profitant pas de ce débat pour venir stigmatiser ici une opération purement commerciale qui, sous le couvert du nom des anciens combattants, tend à assurer à certains aigrefins — car je ne peux appeler autrement des hommes qui profitent de la misère d'autrui pour s'enrichir — la possibilité d'édifier des fortunes rapides : je veux parler de toutes ces entreprises qui s'occupent d'émettre et de vendre des dixièmes de la Loterie nationale, soi-disant au nom des anciens combattants.

Ayant étudié de très près la question, je vais, si vous le permettez, vous donner quelques détails qui vous montreront combien on abuse du nom des an-

ciens combattants et quel trafic se commet sous le couvert de leur action.

Quelle est la méthode suivie?

Une société, un commerçant quelconque, vont trouver les dirigeants d'une société d'anciens combattants, en faisant miroiter devant leurs yeux la possibilité de bénéfices importants grâce à l'émission de dixièmes qu'on se propose de faire en leurs lieu et place.

Quel est le résultat de l'opération?

Sur un billet de 100 francs, cette association d'anciens combattants recevra au maximum une somme de 50 centimes. Quant à celui qui a monté l'opération, sa part de bénéfice s'élèvera en moyenne à 3 ou 4 pour 100. Si l'on songe que certaines associations ont bénéficié de contingents mensuels allant de 20 à 25 millions de francs, on voit quelle part de bénéfice aura été assurée aux commerçants qui montent de telles opérations.

Croyez-vous d'ailleurs que les mutilés et anciens combattants en retirent quelque profit que ce soit? Non. En réalité, les frais absorbent presque tout leur profit. Seuls sont bénéficiaires ceux qui emploient le nom des anciens combattants.

Il me serait désagréable à cette tribune de citer des noms. Ils sont cependant présents dans vos mémoires. Vous savez parfaitement quelles sont ces sociétés qui ont presque trusté les émissions de dixièmes de la Loterie nationale.

Vous savez aussi — et je vois dans la salle un président d'association qui pourrait m'en porter témoignage — combien il a été difficile à certains d'entre vous d'obtenir des billets de la Loterie nationale parce qu'il y avait au secrétariat de la Loterie un barrage qui empêchait ceux qui n'étaient pas assez puissants d'avoir les avantages dont bénéficiaient ceux qui étaient bien en cour.

Je ne voudrais pas avancer ici des choses qui ne

puissent être prouvées. Je puis cependant dire que s'il est scandaleux de penser que certaines sociétés commerciales ont pu accumuler ainsi des bénéfices extraordinaires, il est encore plus scandaleux de constater que ces bénéfices ont été favorisés par un certain nombre de tractations et de combinaisons qui, au secrétariat de la Loterie, ont barré la route à ceux qui auraient voulu profiter honnêtement, en faveur de leurs membres, des facilités que leur donnait la Loterie, alors que par ailleurs on disait qu'il n'y avait plus de billets et que tout était pris par avance.

Ce scandale, au sujet duquel je pourrais donner des détails très précis si je ne craignais d'éterniser cette intervention, doit cesser. Si l'on veut que les anciens combattants et mutilés profitent enfin des bénéfices que l'on peut retirer de la répartition en dixièmes des billets de la Loterie nationale, il faut supprimer toutes les sociétés privées qui s'occupent de faire cette division, et leur substituer purement et simplement un service national chargé de répartir les bénéfices de l'opération entre les différentes associations de mutilés.

Celles-ci profiteront alors moralement et matériellement des avantages qu'on peut retirer de cette division, alors qu'aujourd'hui elles ne sont que les « dindons de la farce » en prêtant leur nom à des opérations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne sont pas propres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rotinat, vice-président de la Commission des pensions.

M. Vincent Rotinat (*Indre*). — Je tiens à apporter l'adhésion du groupe parlementaire radical-socialiste liste aux conclusions du camarade Coreil.

Le groupe parlementaire a toujours marqué sa sollicitude aux victimes de la guerre et anciens combattants. C'est ainsi qu'il s'est associé aux mesures heu-

reuses qui ont été prises en vue de la revision des pensions. Il entend également réparer toutes les injustices qui sont commises encore contre les mobilisés de l'intérieur qui n'ont pas réussi à obtenir leur carte de combattant.

Notre groupe a déposé une proposition de loi tendant à modifier l'attribution de la carte, afin de réparer les erreurs et de permettre aux camarades mobilisés du front d'obtenir satisfaction.

Nous nous associerons à la motion que vient de présenter Coreil en vue de permettre aux anciens combattants titulaires de la carte de remplacer, dans la catégorie des emplois réservés, les camarades disparus.

Soyez donc assurés que le groupe parlementaire appuiera les justes et légitimes revendications des victimes de la guerre pour le rajustement de leurs pensions et des allocations de guerre.

Au surplus, camarades, les anciens combattants plus que tous autres sont beaucoup plus préoccupés actuellement de l'angoissante question de la paix que de leurs revendications matérielles.

C'est pourquoi ils sont fiers de voir à la tête du département des Affiaires étrangères un des leurs et ils font confiance au camarade Yvon Delbos qui défend avec tant de courage la cause de la paix à laquelle ils ont fait tant de sacrifices douloureux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Coreil avec les additifs dont il a donné lecture au Congrès.

(Ces conclusions, ainsi complétées, sont adoptées.)

LA POLITIQUE COLONIALE

M. le Président. — Nous abordons l'examen de la politique coloniale.

La parole est à M. Odet-Denys, rapporteur de la Commission.

M. Odet-Denys, *rapporteur*. — Citoyens,

La commission coloniale, devenue cette année la commission de la France d'outre-mer, a rompu avec la tradition du tour d'horizon colonial. Elle l'a fait parce qu'elle a estimé que les circonstances présentes rappelaient tout particulièrement l'attention du Congrès sur les questions qui concernent plus spécialement la sécurité et l'intégrité de la France et de ses colonies ainsi que sur une question s'y rapportant : le malaise algérien. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible de laisser se développer plus longtemps les troubles qui existent en Algérie. Il faut absolument porter remède à cette situation.

***

En ce qui concerne la sécurité de la France, je dois rapidement parler du danger que fait courir à nos relations maritimes avec l'Afrique du Nord et avec l'Afrique occidentale française l'occupation, par certaines puissances dont nous connaissons les convoitises à l'égard de la France, ses points tratégiques.

L'Italie, sous prétexte de combattre le communisme — ce n'est qu'un prétexte, car, en 1933, elle avait passé avec les Soviets un traité et le porte-parole de Mussolini déclarait que, désormais, l'entente des deux régimes nouveaux devait conduire les deux peuples vers les mêmes buts — l'Italie poursuit un but : enserrer peu à peu la France dans des liens tels que, bientôt, il lui serait impossible de se défendre.

Vous savez qu'elle a pris des gages dont l'importance est considérable. Elle occupe Majorque, dans les Baléares, c'est-à-dire une position très forte. Elle possède, au nord de la Sardaigne, une position fortifiée, la Madalenna et vous ne sauriez ignorer que si l'on établit une ligne de sous-marins et de mines entre la Madalenna et les Baléares, sans même avoir besoin de la prolonger jusqu'à la côte espagnole, c'est

l'impossibilité absolue pour la flotte française de Toulon de joindre nos possessions de l'Afrique du nord, c'est la route barrée à nos forces militaires vers l'Algérie, la Tunisie ou le Maroc. (*Applaudissements.*)

Ce qui montre l'importance et la gravité de la situation, c'est la persévérance du plan suivi par l'Italie. Il y a dix ans déjà, alors qu'il n'y avait pas de prétendu péril à conjurer, alors qu'il ne s'agissait point de lutte idéologique contre le communisme, l'Italie passait un accord avec cet autre dictateur, Primo de Rivera, aux termes duquel la flotte espagnole trouvait un appui dans le port de la Madalenna et la flotte italienne en trouvait un dans le port de Majorque.

De sorte que, vous le voyez, c'est un plan bien médité que suit Mussolini. Il ne s'agit nullement de lutte contre le communisme; en réalité, il s'agit de lutte contre la France. (*Applaudissements.*)

A ce point de vue, il importe que la France prenne une position très nette pour assurer la sécurité de ses relations avec l'Afrique du nord et, aussi, avec ses possessions de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale. Ces différentes possessions représentent, en effet, un ensemble extrêmement important et cohérent de 35 millions d'habitants qui fournirait, en cas de mobilisation, une force de 1 million de soldats, ce qui suffirait à rétablir l'équilibre militaire entre les forces allemandes et celles de la France.

C'est vous dire que nous ne saurions négliger ce problème, que nous devons y porter toute notre attention et que, de plus, nous devons montrer notre volonté ferme de mettre fin à ces agissements et d'assurer, en toutes circonstances, la sécurité de nos relations avec l'Afrique du nord et l'Afrique occidentale.

*
**

Sur ce dernier point, je dois signaler au Congrès

cet autre danger que représente l'associée de l'Italie, l'Allemagne.

Tout comme l'Italie, cette dernière a su s'emparer de positions stratégiques de la plus haute importance. Sur les routes maritimes qui conduisent de la métropole en Afrique occidentale ou équatoriale et à Madagascar, elle s'est emparée, en effet, par des traités ou sous le couvert de l'aide apportée à Franco, des Canaries. Elle a installé, dans une des îles Bissagos, qui lui a été cédée par le Portugal, une base maritime qui ferait courir le plus grand danger à nos transports de troupes et de vivres en cas de guerre.

Il importe, sur ce point aussi, de marquer virilement notre résolution de ne pas laisser porter atteinte à notre sécurité.

*
**

Rejoignant cette autre question capitale qui a certainement retenu votre attention, qui est celle de la revendication des anciennes colonies allemandes, je vous signale le danger qu'au point de vue militaire cette restitution, si âprement réclamée, ferait courir à nos possessions et à notre sécurité.

En effet, il s'agit tout simplement d'une position centrale dans nos domaines d'Afrique sur le territoire du Cameroun, plus encore que du Togo. Ainsi que l'a montré brillamment et d'une façon irréfutable le général Tilho, un des nôtres, si l'on rendait le Cameroun à l'Allemagne, ce serait d'abord lui permettre d'établir sur nos côtes ouest-africaines, des bases maritimes qui, venant s'ajouter à celles que l'Allemagne a déjà établies aux Bissagos et aux Canaries, constitueraient pour nous le plus grand danger.

De plus, comme l'Allemagne installerait des troupes dans le Cameroun et militariserait la population, elle pourrait ainsi, en cas de guerre, lancer des « djichs » dans nos possessions de l'intérieur de telle sorte que, non seulement nous ne pourrions y recruter les soldats noirs qui, pendant la guerre de

1914 nous ont apporté un concours si précieux, mais encore nous serions obligés d'immobiliser dans le centre de l'Afrique et dans l'Afrique occidentale une partie de nos troupes et nous ne pourrions utiliser les ressources diverses que nous offrent l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale. (*Applaudissements.*)

Ces considérations devraient suffire pour nous faire rejeter les revendications coloniales allemandes.

Au surplus, elles ne sont pas justifiées. L'Allemagne invoque, en effet, des arguments sans fondement. Elle prétend qu'elle a besoin de ses colonies pour les matières premières qui lui font défaut.

En réalité, comme il a été démontré d'une façon indiscutable à Genève, les matières premières, ce n'est pas un problème colonial, c'est un problème d'échanges entre les différentes nations.

Ce n'est pas un problème colonial, car les colonies, en général, ne possèdent pas les principales matières premières dont l'industrie métropolitaine a besoin. Ces principales matières premières sont, en effet, le fer, le charbon, le pétrole, la laine, le coton.

Or, même pour la laine et le coton qu'on trouve dans certaines possessions coloniales, ce n'est pas dans les colonies d'Afrique qu'on peut en produire une quantité bien considérable. En ce qui concerne le charbon, le pétrole et le fer, il ne saurait être question de redemander aux colonies, qui n'en possèdent pas, d'approvisionner l'Allemagne en ces matières premières.

Ce qui est vrai pour les colonies en général l'est encore davantage pour les anciennes colonies allemandes qui, elles, ne possèdent pour ainsi dire pas ces matières premières essentielles.

Par conséquent, citoyens, l'argument mis en avant par l'Allemagne n'est qu'un prétexte. Elle veut, en réalité, achever de détruire le traité de Versailles. L'Allemagne ne poursuit qu'une satisfaction d'orgueil

et de prestige. Elle continue l'exécution d'un plan minutieux qui tend, comme je viens de le dire, à détruire complètement ce qui reste de l'infortuné traité de Versailles. (*Applaudissements.*)

En présence des arguments qu'on lui opposait en lui disant que la question des matières premières n'était pas la seule question, qu'elle n'était qu'un paravent, le chancelier Hitler a dû avouer que c'était une question d'honneur.

On ne sait, en réalité, ce qu'il faut pour le satisfaire. J'estime qu'une concession en entraînerait une autre, nous en avons eu la preuve par la mise en pièces du traité de Versailles dont il ne reste plus que les clauses territoriales.

L'honneur allemand! Oui, mais il y a aussi l'honneur français qui ne permet pas qu'on considère la France comme marchande de chair humaine. La France ne peut abandonner des populations noires qui sont placées sous sa protection, alors surtout que le traité de Versailles a dépossédé l'Allemagne de ses colonies pour cette raison capitale que, par ses procédés, elle s'était montrée indigne de guider les populations indigènes. (*Applaudissements.*)

La France, dont la politique coloniale s'inspire essentiellement de l'idée de la solidarité entre les diverses fractions de la race humaine, ne peut sacrifier ces populations noires à je ne sais quel rêve démesuré de grandeur et de suprématie.

***

En relation avec ces deux questions qui touchent essentiellement, je crois l'avoir démontré, à l'intégrité du territoire de la France, je dois très rapidement aborder une question qui, pour certains, est délicate, mais qui, pour moi, n'est pas embarrassante : la question algérienne.

Je tiens à dire tout de suite, à rappeler, ce que nul ne saurait ignorer, que les colons français ont, en

Algérie, accompli une œuvre admirable. Ils ont fait de ce pays le plus beau fleuron de la couronne des colonies françaises. Et je leur rends hommage.

Mais, à côté de ces 600.000 colons français qui, je le répète, ont consacré tant d'efforts et de sacrifices à l'Algérie, vivent 6 millions d'indigènes qui ont droit, eux aussi, à la vie et à toute la sollicitude de la France. Ils y ont droit, ne serait-ce que par les preuves de dévouement et de loyalisme qu'ils ont données à la France pendant la guerre.

On ne saurait oublier, en effet, que non seulement les Algériens, les nord-Africains, n'ont suscité aucune difficulté à la France pendant la guerre, non seulement ils ont apporté le concours le plus dévoué à toutes les œuvres entreprises en Afrique du nord, mais encore, ils sont venus lutter coude à coude avec les soldats de la métropole pour la défense de ce qu'ils considèrent comme leur mère patrie. (*Applaudissements.*)

Un malaise profond règne dans ces pays, qui n'est pas dû, comme on voudrait nous le faire croire, uniquement à l'action de certains agitateurs politiques.

Voyez-vous, les menées politiques ne sont faites que pour exploiter les mécontentements qui peuvent exister. La meilleure façon de faire disparaître ces menées, de combattre ces agitateurs, c'est de faire disparaître les sujets de mécontentement (*Applaudissements.*)

Nous ne saurions oublier, et cela montre l'intime relation du problème algérien avec celui des revendications coloniales allemandes et de la défense de nos relations avec l'Afrique du nord, nous ne saurions oublier que si la guerre éclatait de nouveau, nous aurions à faire appel au concours de ces mêmes populations. Il ne faut par conséquent pas laisser subsister parmi elles ce malaise dont tout bon Français doit souffrir. (*Applaudissements.*)

Ce malaise est de deux sortes : il est d'ordre éco-

nomique et d'ordre politique. Mais j'estime que le malaise politique est peut-être le premier auquel il importe de porter remède, car c'est en donnant satisfaction, au point de vue politique, à ces indigènes qu'on leur permettra d'apporter une amélioration sensible à leurs conditions matérielles.

Je n'insisterai pas sur les misères réelles, profondes, dont souffrent les populations algériennes. Je ne veux pas dramatiser, mais dire la vérité.

Malgré l'effort considérable accompli par la France en Afrique du nord, on y revoit encore la famine. Les indigènes, qui ne touchent que des salaires plus que dérisoires, de 6 à 8 francs par jour, de quoi acheter une bouteille d'huile et une galette de blé dur, vivent entassés dans des gourbis sordides.

Ils se plaignent de cela, mais ils se plaignent davantage encore de la condition inférieure, du mépris dont, trop souvent, ils sont l'objet et même apporteriez-vous des améliorations matérielles, subsisterait cette cause de malaise, cette cause de souffrance.

Pour les relever à leurs propres yeux d'abord, et à vos yeux ensuite, à vous, Français, pour les relever de l'indignité, ils demandent à être représentés parmi vous.

Certains considèrent cet appel comme injurieux. Comment! par le fait même qu'ils demandent à être représentés au Parlement français, ne donnent-ils pas la preuve, à la France, de leur loyalisme? (*Applaudissements.*) Depuis longtemps déjà, ils demandent à être représentés. Ils l'ont demandé en 1912 lorsqu'on leur a appliqué le service militaire obligatoire et leur délégation qui fut alors reçue par le président du conseil, Raymond Poincaré, tint à déclarer que les Musulmans seraient fiers de servir sous le drapeau de la France, mais qu'il y aurait lieu tout de même de leur accorder quelques compensations au point de vue de leur représentation au Parlement (*Applaudissements.*)

Et Raymond Poincaré de leur répondre — je cite de mémoire — : « Vous pouvez retourner chez vous. Ce que vous considérez comme des revendications légitimes, nous le considérons comme un devoir envers vous. » (*Applaudissements.*)

Eh bien, citoyens, ces promesses n'ont pas été tenues jusqu'à ce jour et, le malaise économique aidant, les souffrances physiques, qui rendent mauvais, vous le savez, venant s'ajouter aux souffrances morales, ces Algériens ont, hélas! écouté dans une certaine mesure des meneurs qui ne venaient pas toujours, comme on l'a dit trop souvent, de l'extrême-gauche et des communistes, mais, plus encore, des partisans de M. de la Rocque et des émissaires de M. Hitler et de M. Mussolini.

C'est un fait, il n'est que de consulter les résultats des élections, pour voir que les indigènes tantôt votent avec les communistes, tantôt apportent leurs voix aux Croix de Feu, de telle sorte que l'argument communiste ne doit pas être retenu.

Il faut voir le problème en lui-même et, pour le résoudre, c'est à la métropole qu'il faut faire appel. Elle est l'arbitre tout désigné pour trancher les différentes questions qui séparent les colons et les Algériens. Quand il s'agit d'une question coloniale, l'intérêt national doit l'emporter. C'est l'intérêt de la France qui doit être pris en considération et qui doit dominer. Les intérêts des colons, si respectables qu'ils soient, sont des intérêts locaux.

Il faut par-dessus tout envisager l'intérêt de la France; or, je crois l'avoir suffisamment indiqué, la France, surtout dans les heures que nous traversons, a besoin de la cohésion de toutes ses forces. Pour assurer cette cohésion, elle n'a qu'à rester fidèle à sa tradition de justice et d'humanité, tradition qui remonte à Colbert et qui s'est affirmée avec plus de force quand la démocratie a pris le pouvoir, tradition qui se résume d'un mot : assurer la colla-

boration confiante entre les populations indigènes et la métropole, s'efforcer, par une pénétration chaque jour plus grande et grâce à l'école laïque (*applaudissements*), d'amener la fusion des différents éléments dont se compose la grande comunauté française.

La bonne méthode, ce n'est pas de recourir au système périmé qui, en tout cas, n'est pas celui de la France, car il ne correspond pas au tempérament de la nation, et qui s'appelle le système de la domination. (*Applaudissements.*)

La domination, certains peuples ont pu y recourir. La France est assez grande, elle est assez riche d'expérience coloniale, pour ne prendre d'exemple nulle part ailleurs que dans sa propre histoire. La domination n'a qu'un temps; on ne peut pas, indéfiniment, maintenir un peuple sous le règne de la contrainte. Mieux vaut, suivant les belles et nobles traditions françaises, s'efforcer d'amener les différentes populations à nous comprendre chaque jour davantage et partager nos sentiments et nos idées. (*Applaudissements.*)

J'ai terminé. Je veux faire appel aux sentiments républicains, mais aussi, tout simplement, aux sentiments français qui vous animent, en vous disant : accordez à ces malheureux la possibilité de faire entendre leur voix pour qu'ils puissent améliorer leur situation à la fois morale et matérielle. Il y va de la sécurité de la France, il y va de cette cohésion dont j'ai parlé.

Pour maintenir cette cohésion, pour la fortifier, il suffira à la France de demeurer fidèle à elle-même, à sa tradition, à son instinct généreux, à sa compréhension humaine. (*Vifs applaudissements.*)

Ordre du jour voté à l'issue du débat sur la politique coloniale

« Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste,

« Considérant la campagne faite tant en Allemagne qu'en Italie en faveur de la rétrocession au Reich des anciennes colonies allemandes;

« Considérant l'effort d'aménagement et d'amélioration des conditions d'existence matérielles et morales accompli par la France dans les colonies placées sous son mandat;

« Considérant que toutes les raisons d'ordre économique ou démographique pour légitimer cette rétrocession sont sans fondement;

« Fait confiance au Gouvernement pour que le statut juridique et administratif de ces colonies ex-allemandes soit maintenu et se déclare opposé à toute cession de territoires coloniaux;

« Appelle l'attention des pouvoirs publics sur les mesures de sauvegarde qu'il convient de prendre d'urgence pour se prémunir contre le grave danger que fait courir à nos communications maritimes avec l'Afrique du Nord, la Côte occidentale d'Afrique et l'Océan Indien l'occupation par certaines puissances de positions stratégiques;

« Pénétré de la nécessité, rendue plus impérieuse par la situation internationale, de fortifier les liens moraux qui doivent unir la métropole et ses territoires d'outre-mer;

« Persuadé qu'une politique de justice, d'égards et de respect de la personne humaine, d'entente et de collaboration amicale entre colonisateurs et colonisés, répond aux vœux des populations coloniales;

« Leur adresse sont salut affectueux, est particulièrement désireux de consacrer la solidarité qui s'est établie, depuis un siècle, entre les originaires de l'Algérie et ceux de la France métropolitaine,

« Emet le vœu que, sous réserve qu'il ne soit, en rien, porté atteinte à la souveraineté française, soit accordée aux Algériens, dans le cadre du statut français, une représentation équitable;

« Fait confiance au Gouvernement pour l'aménagement et la réalisation de cette réforme. »

M. le Président. — Mon cher Odet-Denys, j'avais lu avec attention votre magnifique rapport. Je vous ai écouté et je suis très heureux de constater que le Parti Radical compte dans ses rangs des hommes de grande valeur comme vous l'êtes. Permettez-moi de vous remercier de tout cœur.

La parole est à M. Mazzuca, président de la Fédération de Constantine.

M. Mazzuca (*Constantine*). — Mesdames, citoyens, la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste du département de Constantine manquerait à tous ses devoirs si, avant d'exposer les vœux qui intéressent tous ses ressortissants, elle n'adressait l'expression de sa profonde gratitude à M. le gouverneur général Georges Le Beau, chef vigilant et respecté, pour l'œuvre profondément républicaine qu'il a entreprise en Algérie. Elle assure M. Raoul Aubaud de son déférent et affectueux attachement à la France et à sa personne pour les nombreux témoignages de bienveillant intérêt qu'il porte à l'Algérie et fait confiance à M. Albert Sarraut sur qui pèsent les destinées de l'Afrique du Nord.

La Fédération attire l'attention du Congrès sur les points suivants :

Ordre économique indigène. Obligation, pour toutes les communes mixtes et de plein exercice, de créer des Sociétés de prévoyance ou de compléter celles qui existent par l'annexion d'une section coopérative fonctionnant sous le régime de la loi du 15 août sur l'Office du blé.

Surveillance de l'application du décret réglemen-

tant les silos agricoles. Equipement du douar par l'aménagement rationnel de la viabilité (création de points d'eau, routes, électricité, lutte contre le taudis, création de centres polyvalents).

Intensification des écoles professionnelles, organisation du paysannat par le recasement des indigènes sur les terres communales et domaniales. Intensification de l'habitat indigène par le versement, à cette œuvre, des sommes mises à la disposition de l'Algérie par la métropole.

Artisans et commerçants. Si le gouvernement s'est beaucoup occupé, avec juste raison, du crédit agricole, il est une catégorie de citoyens, j'ai nommé les artisans et les commerçants, qui ne furent l'objet d'aucune préoccupation. Il est indispensable de créer et de multiplier les organisations de crédit sur la forme mutuelle des banques populaires.

Colonisation. Il est indispensable de recaser les colons français sur des terres propres à la culture par l'expropriation des grandes Compagnies telles que la Compagnie genevoise et autres dont les superficies sont de 23.000 et 40.000 hectares. L'installation des colons sur des terres de coupes telles que celles du centre Pierre-Curie est l'exemple le plus frappant de la faillite de la colonisation dans les régions déshéritées.

Enseignement. Inscription d'office au budget algérien des crédits nécessaires et application des lois votées dans la métropole.

Fonctionnaires indigènes : 1° Pour le bon renom de la justice française, relèvement immédiat des traitements de famine des magistrats musulmans de l'Afrique du Nord. (*Applaudissements.*) La France ne peut plus s'accommoder d'une pareille conception de la justice en Algérie;

2° Relèvement des traitements des chefs indigènes;

3° Création de débouchés pour la jeunesse studieuse indigène.

Ordre politique. Suppression du compartimentage des délégations financières. Suffrage universel pour l'élection des délégués. Contrôle vigilant des budgets des communes mixtes par des inspecteurs des finances métropolitains.

Défense nationale. Un projet qui était cher à l'ancien gouverneur général M. Viollette consiste dans la création d'une cartoucherie et d'arsenaux en Algérie.

Telles sont, citoyens, nos conceptions algériennes, dans l'ordre politique et social, de réformes qui sont à réaliser d'urgence, et nous comptons sur le Parti Radical pour faire siennes nos préoccupations. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Il est plus de midi et de nombreux orateurs sont encore inscrits.

Je vais consulter le Congrès sur la clôture de la discussion. (*Exclamations.*)

M. Valabrègue (*Maroc*). — Actuellement, le sang coule dans les rues de Fez et on n'a pas le droit d'escamoter ce débat. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Ce n'est pas ma faute s'il n'y a personne.

M. Valabrègue. — Nous voulons parler, mais devant un Congrès et non pas devant des chaises. Le débat est grave. Je demande le renvoi du débat colonial à une autre séance. (*Applaudissements.*) Il y va de la vie même de l'Afrique du Nord, il y va de l'intérêt même de la métropole.

M. le Président. — Cet après-midi s'engagera le débat de politique générale et, à ce propos, sera évoquée l'importante question de l'Algérie. Vous pourrez donc présenter utilement vos observations.

M. Valabrègue. — Depuis des années que nous

assistons aux Congrès, nous n'avons jamais rien dit. Si nous voulons, aujourd'hui, prendre la parole, c'est que le danger est grave et que nous voulons le signaler à nos collègues de la métropole.

M. le Président. — Je répète que, cet après-midi, sera discutée, devant tout le Congrès, la question algérienne. Vous pourrez développer vos arguments à la tribune, plus utilement que vous ne pourriez le faire maintenant devant des chaises vides.

M. Valabrègue. — D'accord. Dans ces conditions, je demande à prendre la parole au début de la séance de cet après-midi.

M. le Président. — Je donne lecture de l'ordre du jour proposé par M. Odet-Denys et accepté par tous les délégués aussi bien de l'Algérie que des colonies.

(Lecture.)

Je mets cet ordre du jour aux voix.

(Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté.)

M. le Président. — La séance est levée.

(La séance est levée à midi et quart.)

SIXIEME SEANCE

Samedi 30 octobre, après-midi

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de M. Edouard DALADIER, président du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, ministre de la Défense nationale, assisté de MM. STEEG, sénateur de la Seine, ancien ministre; CUMINAL, sénateur de l'Allier; LAMOUREUX, député de l'Allier, comme vice-présidents, et de MM. PERNEY, président de la Fédération de la Seine; Emile ROCHE, président de la Fédération du Nord; M[me] KRÆMER-BACH, vice-présidente du Parti, comme secrétaire, ainsi que de M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, citoyens, je dois d'abord vous remercier et vous féliciter de cet enthousiasme qui pourrait donner lieu à des interprétations diverses, mais que je préfère interpréter comme un témoignage nouveau de la vigueur, de la vitalité d'un Parti que l'on s'est trop souvent représenté, hors de cette enceinte, comme un Parti manquant d'énergie. (*Vifs applaudissements.*)

De l'énergie, je crois que nous en avons en sura-

bondance. Mais, puisque, maintenant, la famille est complète, nous allons nous efforcer de travailler dans un sentiment profond de dévouement au radicalisme (*applaudissements unanimes*) et de dire, d'une façon claire et nette, notre pensée sur les problèmes du temps présent.

Citoyens, à quoi servent tous ces cris, à quoi sert tout ce tumulte inutile? (*Vifs applaudissements.*) J'ai accepté de présider cette séance dans la pensée de donner la parole à tous les orateurs de toutes les tendances qui la demanderont. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je pense que vous voudrez bien suivre ce débat avec le calme et la dignité qu'il mérite. Ce n'est pas par des manifestations que vous pourrez traduire votre pensée; c'est en affirmant des idées claires et nettes.

Pour cela, il faut que la discussion se poursuive dans l'ordre, dans le calme, afin que toutes les tendances du Parti, s'il en existe, puissent se manifester dans une entière liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Avant de reprendre la direction du débat, je voudrais vous dire encore deux choses.

Hier soir et ce matin, votre Commission de politique générale, où sont représentées toutes les tendances du Parti Radical, est arrivée, sous la présidence de notre cher et grand ami Maurice Sarraut, à un accord unanime. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, faisant allusion aux graves problèmes que nous avons envisagés, qu'il ne serait pas admissible que le Congrès se poursuivît et se terminât sans que fût entendue la voix des hommes de notre Parti qui, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, sont aux avant-postes de la démocratie contre d'autres formules. (*Applaudissements.*)

Je regrette qu'ils n'aient pu exprimer pleinement leur pensée ce matin. Je leur ai promis qu'ils parleraient ce soir. Je vais donc donner la parole tout

d'abord à Guastavino, député de l'Algérie (*applaudissements*), et à Valabrègue, qui représente notre Fédération du Maroc. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je leur demanderai de dire, en des discours brefs et clairs, leur pensée. Et puis, par une transition toute naturelle, après avoir songé à ce grave destin de la France d'outre-mer, nous songerons aussi aux destinées de la France tout entière et nous préciserons la pensée propre et la doctrine du Parti Radical. (*Applaudissements.*)

Avant de reprendre le débat, je prie le citoyen Salle, ancien otage de Lille pendant la guerre, qui a souffert aussi bien pour la République que pour la France, de prendre place au bureau. (*Vifs applaudissements.*)

COMMUNICATION

M. Emile Roche. — Une quête a été faite hier matin par les citoyens René Mathé, Marc Cerf, Paul Pareau, Robert Louis, en faveur des victimes du coup de grisou survenu au fond des mines de Denain.

Au nom du Congrès Radical tout entier, je ferai parvenir aux familles des victimes les 1.850 francs que vous avez bien voulu verser et je vous en remercie au nom des travailleurs du Nord. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guastavino, député de l'Algérie.

M. Guastavino (*Algérie*). — Citoyens, mes premiers mots seront pour remercier profondément le Président de notre Parti d'avoir bien voulu permettre à la voix algérienne et nord-africaine de se faire entendre dans ce Congrès. (*Applaudissements.*)

Jusqu'à ce jour, à Biarritz notamment, les fantaisies de l'ordre du jour et certaines obligations n'avaient pas permis aux Nords-Africains de faire

connaître leurs sentiments, non seulement envers le grand Parti Radical, mais envers la France, leur mère-patrie. Ils n'ont pu souvent parler que devant des salles à moitié vides. C'est à l'obligeance de notre Président, que je ne saurais trop remercier, que l'Afrique du Nord doit de pouvoir, en tête de cette importante réunion, exposer ses revendications. (*Applaudissements.*)

Il y a incontestablement un malaise en Algérie, dont le Parti Radical et tous les Français doivent se rendre compte. Il est d'ordre politique et économique. Mais, avant d'en parler, il convient de rappeler la position de nos trois départements d'Algérie en face du demeurant du territoire national, et ce, afin de bien souligner la gravité de ce malaise.

Vous connaissez le déficit de notre balance commerciale et vous savez la place que tiennent nos colonies dans cette balance. En particulier, je rappelle ici que l'Algérie fait avec la métropole plus de 6 milliards d'affaires. C'est dire que, si certaines agitations se maintenaient et si le malheur des temps faisait subir une éclipse à ces relations, c'en serait fait non seulement de cette magnifique colonie, et avec elle du Maroc et de la Tunisie, mais encore de la France entière.

Il y a quelques jours j'exprimais cette opinion que le ralentissement des affaires provoqué par l'agitation et les troubles récents — puisque hier encore on se battait dans les rues de Fez — ne pouvait que retentir douloureusement sur l'économie méditerranéenne et que, si ces événements n'étaient pas jugulés, on provoquerait dans la métropole la mise en chômage de plus de 100.000 hommes.

Devant ces graves perspectives, j'ai le droit de faire entendre ici ma voix et de vous dire ce que nous espérons du Parti Radical.

Il faut, de suite, sans délai, mettre fin à l'activité des agitateurs.

Ce matin, au cours de l'exposé fait par le rapporteur des questions coloniales, il a été entendu que la France généreuse n'attendait d'ordres de personne pour pratiquer certaines réformes. Mais ce qu'elle ne veut pas, en présence des événements douloureux qui se sont produits au Maroc, en Tunisie et en Algérie, c'est céder au chantage, pour employer l'expression même du rapporteur.

Permettez-moi de vous dire que certains projets ont soulevé là-bas une émotion considérable et qu'ils ont surtout été déformés par des meneurs indigènes qui y voient l'occasion de pratiquer un nationalisme absolument regrettable, même quand il est habilement camouflé sous des protestations véhémentes de loyalisme.

Face à ce projet dont on ne réalise pas assez en France l'incidence, nous comptons sur la politique de sagesse du Parti Radical et de ses chefs, de ce Gouvernement qui a à sa tête notre Président Chautemps, et surtout sur la clairvoyance de notre ami le Président Sarraut, secondé par Raoul Aubaud, pour mettre fin à cette agitation et ramener dans les esprits le calme indispensable au maintien de notre souveraineté.

Pour vous permettre de vous rendre compte du caractère qu'a pris en Algérie cette agitation dans certains éléments de la population musulmane, laissez-moi vous faire une courte citation.

M. Benbadis, qui, là-bas, au nom des Oulémas, dirige le mouvement revendicatif des musulmans d'Algérie et participe aux congrès groupant toutes les tendances de ses coreligionnaires, a osé écrire :

« Cette nation algérienne musulmane n'est pas la
« France. Il est impossible qu'elle se confonde avec
« la France. Elle ne veut pas devenir la France; et
« même si elle le voulait, elle ne le pourrait pas.
« Bien au contraire, elle est aussi loin que possible
« de la France, au point de vue de la langue, des

« mœurs et des coutumes, de la race, de la religion. « Et elle ne tient nullement à s'incorporer à la « France. Elle possède sa patrie, dont les frontières « sont fixées; et c'est la Patrie algérienne avec ses « limites actuelles bien connues. »

Qu'est-ce à dire? C'est que nous sommes, comme on le proclame dans certaines réunions où le mouvement est, hélas! soutenu par des Français, des usurpateurs et que nous devrions disparaître de ce pays qui a été donné à la France par le sacrifice de nos soldats et dont le sol a été fécondé par la sueur de nos colons.

Des paroles impies ont été prononcées. La France est représentée comme une nation « oppresseuse » et vous devez penser quel écho elles peuvent avoir dans des esprits primitifs et aussi combien elles réjouissent ceux qui, hors des frontières, rêvent de nous voir évacuer l'Afrique du Nord.

C'est contre cette agitation, d'où qu'elle vienne, que je demande qu'on sévisse immédiatement.

Cela dit, je tiens à souligner que la masse indigène est particulièrement intéressante parce qu'elle souffre et que, jusqu'ici, elle a résisté aux divagations d'une poignée d'agitateurs. Et je veux rendre tout de suite un vibrant hommage aux efforts faits par les dirigeants du Parti Radical, et en dernier lieu par notre ami M. Steeg que je salue à cette séance et qui, dans un rapport courageux animé d'un altruisme que nous connaissons bien, s'est penché sur la misère des populations indigènes. Il a réclamé avec force l'amélioration immédiate du sort de ces populations par la concession de secours, de prêts de semences, par la construction d'ouvrages utiles, en un mot par une série de mesures humaines. Ce sont là des réalisations que nous nous déshonorerions de ne pas vouloir leur consentir. (*Applaudissements.*)

Mais ces justes revendications n'ont nul besoin

d'être transposées sur le plan politique. Elles ne peuvent prendre une forme spéciale pour servir des besoins politiques. Elles ne peuvent surtout alimenter une propagande antifrançaise. Le Gouvernement doit mettre fin, je le répète, à cette abominable campagne qui tente d'exploiter la misère des temps présents. Le Gouvernement se doit de proclamer, en face de ces esprits sacrilèges, que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sont définitivement territoires français. Il dira aussi que cela n'exclut pas l'étude des problèmes de l'Afrique du Nord, l'amélioration de son outillage économique, de son expansion, de toutes les solutions enfin pouvant permettre de donner aux populations qui vivent dans notre France africaine plus de mieux-être, plus de justice, plus de sécurité.

Voilà ce que le grand Parti Radical fera, j'en suis sûr, sous l'égide du Président Sarraut qui vient d'être appelé par la confiance du Gouvernement à l'étude de ces graves problèmes.

Ce que je ne voudrais surtout pas, et c'est l'objet de mon intervention à cette tribune, c'est que l'agitation que je dénonçais tout à l'heure cherche en Afrique du Nord à faire le lit de Mussolini ou celui d'Hitler. (*Applaudissements.*)

Dans tous les articles publiés par les meneurs de toutes origines, il est dit qu'il faut à tout prix, pour la plus grande gloire de l'Islam, créer une Algérie musulmane.

Cela, je ne puis l'admettre en tant que Français. L'Algérie n'est ni musulmane, ni catholique, ni protestante, ni juive : elle est française. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Valabrègue au nom de la Fédération Radicale du Maroc.

M. Valabrègue (*Maroc*). — Citoyens, l'an dernier, à Biarritz, la Fédération du Maroc vous confiait toutes ses inquiétudes en face de la situation dans

laquelle se trouvait le protectorat. Aujourd'hui, nous sommes obligés de venir vous dire que nos avertissements les plus pessimistes ont été largement dépassés. L'émeute de Meknès où la foule se rue sur le service d'ordre, les incidents de Marrakech où le cortège officiel du sous-secrétaire d'Etat, M. Ramadier, est violemment pris à partie par la foule indigène, les bagarres de Casablanca où les coups de feu crépitent sur notre garde mobile, les troubles de Port-Lyautey où la police se fait éventrer, les troubles de Fez hier, qui continuent aujourd'hui, où la légion est obligée de se dégager à la grenade, nous montrent que la situation au Maroc est grave et que la France n'a plus une faute à commettre si elle veut d'abord conserver son Afrique du Nord, et ensuite rester au rang de grande puissance coloniale. (*Applaudissements.*)

Le malaise dont souffre le protectorat a des causes diverses.

Le ralentissement de l'activité locale provenant de l'évolution du pays et de la crise mondiale compte tout d'abord parmi les maux que nous avons à enregistrer.

Il faut dire ensuite que, depuis les dernières élections législatives, les troubles sociaux ont eu une répercussion dangereuse dans le protectorat. C'est ainsi que nous voyons actuellement le syndicalisme français, animé sans doute de sentiments parfaitement louables, se poser en défenseur des masses ouvrières indigènes. Les indigènes entrent en masse dans les syndicats, et cela, malgré la loi. Les dirigeants syndicaux laissent faire. Le Gouvernement du Protectorat ferme les yeux. Cette situation ne peut durer, et je vais vous dire pourquoi.

Le syndicalisme français est adapté à des masses ouvrières qui ont derrière elles un long passé. Mais, au Maroc, nous avons affaire à des populations primitives, facilement malléables, je vous en donnerai

un exemple que j'ai vu de mes propres yeux : dans la région de Touarga, j'ai vu un indigène baiser un anneau portant la faucille et le marteau comme il aurait baisé le burnous d'un marabout.

Cela ne veut pas dire que le Parti Radical entend laisser les masses indigènes comme des parias derrière une porte qui leur est fermée. Mais nous prétendons qu'il n'est que temps d'organiser en ce pays des sortes de conseils de tutelle qui, par stades successifs, amèneront les masses indigènes à un degré d'évolution qui leur permettra beaucoup plus tard d'entrer dans des formations syndicales analogues à celles qui existent en France. (*Applaudissements.*)

En face de cette situation, qui n'avait rien d'imprévisible, le Parti Radical peut se demander si toutes les mesures nécessaires ont été prises. A cette question, nous sommes obligés de répondre par la négative. Les remèdes ont été ou trop faibles, ou absolument inopérants.

Croyez bien qu'il n'y a dans cette constatation aucune critique, ni vis-à-vis du Résident général qui a toute notre confiance, ni vis-à-vis du Gouvernement de la métropole qui se rend compte maintenant de la situation du Maroc.

Sans vouloir allonger ce débat et en vous remerciant de votre attention, je vais indiquer en terminant comment une administration supérieure routinière et imbécile interdit parfois au Maroc de bénéficier des décisions gouvernementales.

L'an dernier, à la suite d'une motion que vous avez votée, le Gouvernement a accordé au Protectorat une subvention de 60 millions sur le programme des grands travaux. Un an après, cette subvention n'est pas encore versée au Protectorat. Bien plus, on nous a indiqué que, de 60 millions, elle sera réduite à 46 millions, payables en cinq annuités.

Par ailleurs, au printemps dernier, nous avons vu M. le président Steeg arriver au Maroc pour enquêter

sur la famine. A la suite de ses conclusions, il a été décidé qu'un premier crédit de 20 millions nous serait attribué pour procurer des semences aux indigènes nécessiteux. Un décret posant ce principe a été pris par le Gouvernement. Il n'est pas encore appliqué et bientôt, dans tout le Protectorat, les semailles seront terminées.

Enfin, dernier exemple, il avait été décidé qu'un crédit de 100 millions nous serait octroyé pour secourir les Médinas et pour procéder à de grands travaux hydrauliques. Depuis, ce crédit a été scindé en deux parties applicables aux deux exercices 1937 et 1938. Sur les 60 millions représentant la première tranche, 30 millions seulement ont été versés au Protectorat et il est à penser qu'il ne sera plus question des 30 autres millions.

C'est à cause de mesquineries de ce genre, de cette obstruction sourde que fait la haute administration aux ordres gouvernementaux, que le Maroc, et avec lui l'ensemble de l'Afrique du Nord, court de graves dangers.

Le Président Sarraut vient d'être chargé de la coordination de nos trois provinces nord-africaines. La Fédération du Maroc lui dit aujourd'hui devant vous que, s'il laisse faire, son nom s'attachera à la chute de l'Afrique du Nord, mais que, par contre, s'il veut être le chef que nous attendons, il personnifiera le redressement de l'empire français nord-africain. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Citoyens, vous venez d'entendre les deux orateurs que l'Afrique du Nord a mandatés pour faire entendre sa voix.

Leurs interventions si utiles auront encore resserré les liens qui unissent la France métropolitaine à ces colons et ces indigènes qui, au-delà de la Méditerranée, ont su lui constituer un si magnifique empire. (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE GENERALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le débat sur la politique générale.

Je donne la parole à M. Ripault, rapporteur général de la Commission de politique générale.

M. Ripault, *rapporteur général.* — Mesdames et citoyens, votre rapporteur général a d'abord une excellente nouvelle à vous annoncer : la Commission de politique générale, après des travaux assez ardus, après des discussions qui se sont toujours déroulées d'ailleurs en bonne amitié, est arrivée à une conclusion d'unanimité qui consacre une fois de plus la nécessité de la stabilité du Gouvernement de rassemblement populaire. (*Applaudissements.*)

C'est vous dire que la mission dont je suis chargé ne me paraît pas extrêmement compliquée.

Je me figure d'ailleurs que ceux qui m'ont désigné comme rapporteur général, soit de la Commission de politique générale, soit même de votre Commission du Congrès, l'ont fait à mon usage en une sorte de récompense. Je suis en effet un de vos anciens militants. J'ai été chargé devant vous d'un grand nombre de rapports. Et, bien qu'à l'ordinaire on m'eût confié plutôt des rapports sur la politique extérieure, ce qui m'est arrivé onze fois en vingt ans, et du rapport sur les questions d'Alsace-Lorraine, on a voulu probablement se rappeler qu'au Congrès de Strasbourg, à l'époque où l'on réorganisait le Parti Radical, l'homme qui est devant vous était chargé du rapport général sur la politique intérieure et sur la politique extérieure, et qu'en le désignant à nouveau aujourd'hui après tant de temps écoulé comme rapporteur général, on lui permettait de jeter un regard sur les seize dernières années pour voir si le Parti Radical s'était maintenu dans la voie de ses traditions et de son programme.

Eh bien! dans ce Congrès de Lille, il ne me déplaît pas de rappeler qu'en 1920 le Parti Radical était au lendemain d'une défaite très grave provoquée par la mésentente de l'ensemble des partis de gauche, qui ne se rendaient pas à l'appel de la raison, j'allais dire du sens commun. Dominés par la loi électorale de 1919, qui avait institué la représentation proportionnelle avec prime à la majorité, les partis de gauche n'avaient pas voulu comprendre que le texte de cette loi les obligeait à l'union la plus étroite. Cette discipline était plus que jamais commandée par le fait que les élections se faisaient sous le signe de la motion Bracke, il n'est pas inutile de le rappeler ici. L'ensemble des partis de gauche était donc allé à la bataille chacun sous son fanion, alors que l'ensemble des forces de droite, marchant à l'assaut des positions électorales sous un drapeau unique, avait remplacé 100 radicaux sur 180 à la Chambre et fait perdre aux socialistes 50 sièges. Voilà la vérité.

Depuis lors, sans arrêt, nous avons rappelé l'ensemble des partis de gauche à la discipline.

Comment ne l'aurait-on pas fait? Voilà un pays, au lendemain de la guerre, c'est-à-dire au lendemain de la plus grave révolution qu'une nation puisse subir, à une époque où la République a joué sa destinée et l'a gagnée devant les Empires les plus redoutables, qui a tout à reconstruire et qui doit regarder loin pour établir l'avenir. Et l'ensemble des forces de gauche comprend si mal la situation que, semblant rayer ces quatre années d'affreux drame, il reprend en 1919 ce qui l'avait divisé en 1914. Etait-ce possible?

Le résultat, vous le connaissez : c'est que, pendant cinq ans, vous avez eu une majorité de bloc national et que, pendant cinq ans... (*Interruptions. Bruit.*)

Citoyens, je ne m'explique pas ces mouvements de séance. Je demande aux radicaux, devant lesquels

je remplis une mission qui m'a été confiée, de me permettre de m'en acquitter dans les conditions qui m'ont été fixées. (*Vifs applaudissements. Interruptions sur divers bancs.*)

Je demande d'une façon catégorique à ceux qui me font l'honneur de m'écouter de bien vouloir, s'ils sont des adversaires, maîtriser leur impatience, au moment surtout où j'aborde le fond de mon sujet. Je nourris l'illusion de toujours croire que le Parti Radical représente le Parti de l'amitié; je ne veux pas douter que tous les militants qui sont dans la salle aideront le militant qui est à la tribune à remplir son devoir de rapporteur . (*Vifs applaudissements.*)

Après ces quinze années, sous l'action du Parti Radical qui essaie d'établir la coalition des troupes de gauche, nous arrivons en 1924 au ministère Edouard Herriot. Là encore, c'est parce que les troupes de gauche n'ont pas su maintenir entre elles une discipline suffisante, que le ministère Herriot est tombé au bout de quelques mois devant une coalition qu'il ne convient pas de qualifier.

Nous arrivons ainsi, d'étape en étape, à l'époque qui nous intéresse particulièrement, celle de 1936. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Je fais remarquer à ceux qui s'exclament à ce simple rappel des faits que, pour faire l'histoire de quinze années, j'ai exactement mis trois minutes. (*Rires et applaudissements.*)

Nous arrivons alors à cette formule, qui nous était chère, à nous les radicaux, formule de front populaire ou de rassemblement populaire (*mouvements divers. Applaudissements. Protestations sur un certain nombre de bancs*), formule qui a été acceptée (*non! non! sur les mêmes bancs*) par les organes normaux de l'organisation radicale, c'est-à-dire par le Comité exécutif et les Congrès (*nouveaux applaudissements*), dont le programme a été rédigé avec la

collaboration de toutes les minutes des représentants du Parti Radical.

Nous arrivons donc aux élections de 1936 qui coalisent, pour la réalisation d'un même programme, le Parti Radical et le Parti Socialiste avec, comme soutien pour la majorité, l'ensemble des forces de gauche et du Parti communiste. (*Applaudissements. Vives protestations sur un certain nombre de bancs.*)

Je fais remarquer que je ne rappelle que des faits, et je continuerai ma discussion avec la meilleure humeur possible. Je suis à cette tribune pour faciliter l'œuvre gouvernementale, et non pour l'entraver par des mouvements de séance ou des récriminations. (*Vifs applaudissements.*)

Un Délégué. — Nous pouvons interrompre?

M. Ripault. — Oui, mais pas tous à la fois. (*Rires.*) Et, quand je rappelle des faits, quand j'évoque les responsabilités prises par le Parti Radical et que j'entends un certain nombre d'interruptions, ou même de coups de sifflet, je me dis : voilà des radicaux qui se sifflent et qui se conspuent eux-mêmes. (*Applaudissements.*)

Et alors, étant rapporteur devant le Congrès et prononçant cette formule que le procès-verbal lui-même enregistrera, on ne comprendra pas que le ministère du citoyen Camille Chautemps, qui est appuyé sur une majorité de gauche, et qui ne doit pas faiblir (*vifs applaudissements*), ait pu rencontrer dans cette salle un certain nombre d'interrupteurs qui, peut-être mal avertis, ou interprétant à contre-sens les expressions dont je me sers, semblent se montrer hostiles à la formule que je soutiens au nom de la Commission de politique générale.

La motion que je soutiens devant vous a été, en effet, je le rappelle, adoptée à l'unanimité, — ce qui montre le sens politique de ceux à qui vous avez

confié la direction de votre grand Parti, — après un effort de conciliation qui a été vraiment émouvant. Et les délégués venus à ce Congrès, s'ils aiment sincèrement leur pays, seront bien justifiés, en conclusion de ce débat, de répondre avec la même unanimité, sinon à mon appel, du moins à l'appel, plus autorisé que le mien, des chefs du Parti Radical. (*Applaudissements.*)

Le premier paragraphe de l'ordre du jour adopté par la Commission adresse au Président Camille Chautemps et au Gouvernement de rassemblement populaire à direction radicale présidé par lui l'hommage de son appui intégral. (*Vifs applaudissements.*)

Cet ordre du jour se félicite ensuite du résultat des élections cantonales.

C'est la première fois, en effet, depuis bien longtemps que, dans ce pays, il y a eu tant d'électeurs aux élections cantonales et qu'on a voulu non pas simplement se prononcer sur les intérêts locaux, si estimables soient-ils, mais qu'on a pris texte de la politique générale pour apporter une adhésion ou un refus à la politique actuelle.

Or, dans cette bataille, locale cependant, le Parti Radical a constaté que 200.000 suffrages supplémentaires étaient venus s'ajouter à ceux qui déjà lui avaient accordé leur confiance. (*Interruptions.*)

Ces interruptions risquent simplement de jeter du trouble dans la discussion et d'augmenter les difficultés de votre rapporteur. Elles sont vraiment inutiles, croyez-moi. C'est une économie à faire! (*Rires et applaudissements.*)

On a donc constaté ce résultat pour en tirer une première conclusion, qui est une conclusion de confiance dans les destinées du Parti Radical, et pour en tirer une autre conclusion plus pratique, à savoir la nécessité entre les troupes de gauche d'une discipline sans équivoque (*mouvements divers*), qui ne fasse pas appel contre le Parti Radical à des com-

binaisons qui sont absolument impossibles quand on fait partie du Front populaire. (*Vifs applaudissements.*)

Dans son discours inaugural, le Président Daladier s'est servi d'une formule très énergique. Il a dit que, si les représentants des partis de la majorité n'abordaient pas le suffrage universel en pleine confiance et dans un esprit de discipline intégrale, l'œuvre du Rassemblement populaire serait impossible. C'est bien ainsi que nous jugeons la situation.

Par conséquent, sur ce point aucune difficulté. Mais nous faisons appel aussi à la discipline nécessaire dans les partis politiques, dans la majorité politique, et je dis même à la discipline qui s'impose au pays tout entier.

On dit souvent qu'un élément nouveau est intervenu dans la politique : c'est l'entrée des masses dans la politique même. Cet événement n'est pas de nature à nous faire peur, à nous qui nous flattons d'être les descendants de la Révolution française. (*Applaudissements.*)

C'est un événement normal et ce serait fermer les yeux à l'évidence que de croire que, par de petites formules tapées à la machine à écrire, on pourrait entraver ce mouvement nouveau qui est dans la logique du développement des démocraties. (*Applaudissements.*)

Mais, en même temps que ces masses prenaient une part plus directe, j'allais dire au Gouvernement, au moment où leurs droits s'étaient accrus, il était inéluctable que leurs devoirs se fussent accrus dans la même proportion, et la tâche essentielle des radicaux, celle que je remplis toujours quant à moi, est de ne pas flatter les masses et de les rappeler constamment à leur devoir.

Les représentants des masses au Pouvoir ont sur les épaules de lourdes responsabilités. Mais ils ont été jetés au pouvoir par l'ensemble des masses popu-

laires, qui ne peuvent pas à l'heure actuelle revendiquer contre elles-mêmes et qui sont obligées de prendre leur part de ces responsabilités mêmes.

Et quand, dans nos appels à la discipline, voulant présenter le visage de notre pays sous ses vraies couleurs, nous montrons que le peuple français est le plus généreux et le plus désintéressé, il serait dommageable, pour l'œuvre que nous avons entreprise, que de temps à autre, par des mouvements inconsidérés, par des mouvements dans la rue, par des émeutes, on pût mettre en doute la stabilité de la démocratie populaire.

Pour bien me faire comprendre, je vais vous citer un fait. Vous vous rappelez cette époque, qui n'est pas tellement éloignée, où le ministère précédent venait de réaliser à sa satisfaction l'emprunt nécessaire à la défense nationale. A cet emprunt, toutes les catégories de Français avaient donné le meilleur de leur propagande. Le soir où l'emprunt fut clos, le Président du Conseil était fort satisfait de son succès, non pas pour lui-même ou pour son gouvernement, mais pour la nation française elle-même. Et c'est au moment où il oubliait ses lourds soucis dans cette satisfaction qu'on venait lui apprendre soudain qu'à Clichy une émeute sanglante se déroulait, que son chef de Cabinet venait d'être gravement blessé. Quel n'aurait pas été son accablement si on lui avait appris de plus que son ministre de l'Intérieur avait été assassiné! (*Applaudissements.*)

Voilà ce que nous entendons quand nous faisons appel à la discipline des masses : Nous faisons appel aussi à la discipline de la nation tout entière.

N'est-il pas lamentable, à l'époque où nous vivons, de constater qu'une propagande effrénée est menée non pas seulement contre le gouvernement, mais contre le pays même, et que les arguments invoqués dans cette propagande sont repris dans la presse étrangère, qu'il s'agisse de la défense nationale, de

la question d'Espagne, ou plus simplement de l'Exposition? (*Applaudissements.*)

N'est-il pas lamentable que ce soient les étrangers qui, revenus dans leur pays après avoir constaté à Paris ce que nous ne savons pas voir nous-mêmes, soient obligés de déclarer que tout ce qu'ils ont lu dans leur propre presse — qui n'a fait que citer l'opinion d'une partie de la presse française — est un tissu d'inexactitudes? (*Applaudissements.*)

Voilà ce que nous entendons par la discipline du pays : une discipline morale.

Permettez-moi d'ajouter une dernière considération, dont on a parlé ce matin dans la Commission de politique générale.

Ne croyez-vous pas lamentable, dans la lutte meurtrière des partis, qu'on puisse subitement, à l'occasion du procès qui vient d'être évoqué à Lyon, voir apparaître le colonel de La Rocque (*hou! hou!*), sous le couvert des confidences faites à haute voix par l'ancien président du Conseil André Tardieu (*hou! hou!*), comme ayant été aidé par les fonds de la République française pour organiser un certain nombre de manifestations dans la rue en vue de protéger, à moins que ce ne soit en vue d'abattre la République? (*Vifs applaudissemens.*)

Quand nous faisons appel à la discipline générale du pays, quand nous demandons que le sens moral ne continue pas ainsi à disparaître, nous sommes sûrs de répondre à l'ensemble des aspirations françaises.

D'autre part, on me dira : le Parti Radical a des intérêts de Parti à défendre, qui se confondent avec l'intérêt général. Nous sommes en proie à de graves difficultés. Que ferons-nous demain si une consultation du pays s'impose?

Je réponds que la Commission de politique générale, dans l'impossibilité qui lui est apparue de discuter aujourd'hui ces questions de réforme électo-

rale, a décidé qu'elles devraient faire l'objet d'un nouveau Congrès réuni dans les trois mois à Paris.

Dans un autre ordre d'idées, après un débat dont notre ministre des Finances a pris la direction, la Commission a décidé, en ce qui concerne la défense du franc, de vous proposer de rester fidèles au programme du Front populaire, programme qui a été précisé dans une déclaration faite à l'unanimité par les ministres à Rambouillet et délimitant leur action gouvernementale. Dans l'ordre du jour qui vous sera lu tout à l'heure figure une résolution prise à ce sujet par l'unanimité de la Commission de politique générale.

Je passe sur les considérations que je voulais développer touchant les soucis que nous cause la situation de l'Afrique du Nord, puisque nos camarades Guastavino et Valabrègue, avec leur connaissance approfondie de la question, ont tour à tour appelé votre attention sur les événements qui s'y déroulent. Là comme partout où s'exerce l'influence française, nous sommes en lutte contre les Etats totalitaires et, quand il s'agit des questions de race ou de religion, nous voyons apparaître la force de la propagande de M. Gœbbels et des agents de Mussolini.

Après ces explications, qui permettront aux orateurs inscrits d'apporter à cette tribune leurs réflexions, leurs arguments, leur compléments même, nous arriverons facilement à la conclusion qui s'impose, à savoir qu'un grand Parti comme le nôtre, qui a l'heureuse fortune d'avoir à sa tête des personnalités aussi éminentes et d'un tel rayonnement que le Président Herriot, le Président Chautemps, le Président Daladier, doit leur faire confiance, au Gouvernement comme au Parlement et devant l'opinion, pour aborder et résoudre toutes les difficultés dans l'intérêt général de la France et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je donne maintenant la pa-

role à notre ami Mazé, pour vous donner lecture de l'ordre du jour adopté à l'unanimité par votre Commission de politique générale.

M. Mazé, *secrétaire général.* — « Le Congrès assure de son unanime et chaleureux appui le Gouvernement de Rassemblement populaire, à direction radicale, présidé par le citoyen Camille Chautemps.

« Il enregistre avec joie l'approbation donnée par le pays, lors des dernières élections cantonales, à la politique qu'il a poursuivie tant dans le domaine intérieur que dans le domaine extérieur.

« Il rappelle que la discipline républicaine est indispensable pour la lutte contre les adversaires de la République, et que contre eux, sans aucune équivoque, doit se réaliser l'union de toutes les forces démocratiques.

« Il affirme que le respect des engagements pris par les partis adhérents au Rassemblement populaire doivent être respectés sans que puisse jamais s'exercer, à aucun tour de scrutin, la coalition de certains de ces partis contre un autre.

« Il décide d'examiner au cours d'un prochain Congrès spécial réuni à Paris, dans un délai de trois mois, la question de la réforme électorale.

« Il souhaite vivement que, dans l'union sincère de tous les républicains, dans l'ordre et le respect de la légalité, dans la conciliation nécessaire des deux Assemblées législatives, soit poursuivie une œuvre de justice sociale de rétablissement financier et économique consolidant ainsi les réformes acquises, les adaptant à la vie du pays et protégeant les classes moyennes.

« Il maintient sa politique favorable au contrôle de la nation sur son économie.

« Il veut que l'incessant progrès des sciences et des techniques serve à élever constamment le niveau des Français : agriculteurs, ouvriers, employés, fonctionnaires, petits commerçants, petits industriels,

techniciens, intellectuels, artistes, car le Parti Radical ne connaît en France qu'une classe : la classe de ceux qui travaillent.

« Ecartant la mesure lourde de risques intérieurs et extérieurs du contrôle des changes, le Congrès affirme la nécessité de réaliser et de maintenir l'équilibre du budget, de favoriser le développement rationnel de la production nationale pour mieux permettre la mise en application de réformes normales, telles que la retraite aux vieux travailleurs.

« Soucieux de la défense nationale et du bon renom de la France, le Congrès donne son approbation aux mesures envisagées par le Gouvernement susceptibles de refouler hors de France les étrangers indésirables, qui prétendent, sur notre sol, nous soumettre à leurs lois, mesure qui, d'autre part, en Afrique du Nord, affirment énergiquement l'autorité généreuse et bienfaisante de notre nation contre les agitateurs, les factieux, et contre tous ceux qui, par leurs visées impérialistes, s'efforcent de diminuer et de détruire l'influence française.

« Le Congrès, demeurant attaché au maintien énergique de la souveraineté nationale et de l'autorité de l'Etat, ainsi qu'au programme de Rassemblement populaire, ratifié par les élections de 1936, programme précisé de nouveau par la déclaration des ministres unanimes, à Rambouillet, estime que la tâche actuelle nécessite plus que jamais; aussi bien sur le plan de la politique intérieure, financière et monétaire, que sur celui de la politique extérieure, la discipline étroite des partis qui composent la majorité actuelle.

« En conséquence, le Congrès invite ses représentants au Parlement, les élus et les Fédérations à soutenir, avec la plus grande énergie, devant les Chambres, et devant l'opinion, les idées et le programme que le Gouvernement de Rassemblement populaire, présidé par le citoyen Camille Chautemps, s'efforce

de réaliser dans l'ordre, la discipline, le travail et la liberté. » (*Vifs applaudissements.*)

Voix nombreuses. — Aux voix!

M. le Président. — Vous avez entendu l'ordre du jour que vous propose à l'unanimité la Commission de politique générale du Parti.

J'entends demander la mise aux voix de cet ordre du jour. Je dois informer le Congrès que, dès hier soir, après la levée de la séance, et ce matin, après l'effort unanime accompli par la Commission de politique générale, la plupart des orateurs inscrits ont décidé de ne pas prendre la parole pour donner au vote de cet ordre du jour le sens d'un vote d'unanimité. (*Applaudissements.*)

Cependant, depuis le début de la présente séance, quelques orateurs se sont fait inscrire à nouveau. (*Cris nombreux : aux voix!*)

Le Congrès seul peut prendre une décision à ce sujet.

Si vous estimez que le vote de cet ordre du jour suffit et que tous discours sont superflus, je vous demande de le manifester clairement, car je ne veux pas qu'il puisse être dit que j'aurai empêché qui que ce soit ici de prendre la parole.

Le Congrès est souverain au-dessus de toutes les procédures et de tous les règlements.

Voix nombreuses. — Chautemps! Chautemps!

M. le Président. — Bien entendu, le Président Chautemps prendra la parole pour vous remercier tous. Mais je crois traduire la volonté unanime du Bureau en consultant tout d'abord le Congrès sur la question de savoir s'il est d'avis que tout débat prolongé sur l'ordre du jour qui lui est soumis est désormais inutile.

Je consulte donc le Congrès sur la clôture de la discussion.

(Le Congrès consulté décide, à une très forte majorité, de prononcer la clôture.)

M. le Président. — En conséquence, je déclare le débat clos, et j'interprète votre volonté en donnant la parole à notre éminent ami le Président Camille Chautemps.

(A son arrivée à la tribune, M. Camille Chautemps est accueilli par les vifs applaudissements de l'assemblée et les accents de la *Marseillaise.*)

M. Camille Chautemps, *Président du Conseil.* — Citoyens, je suis bien souvent monté à la tribune de nos Congrès, mais je mentirais si je n'avouais pas qu'en cet instant j'éprouve, de votre amitié si confiante et si fidèle, une sincère et profonde émotion.

A dire vrai, je n'étais pas venu au Congrès avec une grande inquiétude. Je n'y étais pas venu comme un chef de Gouvernement anxieux de son sort; moins encore comme un homme qui, occupant une place agréable et facile, s'inquiète de savoir si on la lui enlèvera. (*Rires.*)

J'ai suivi le Congrès, de près quand je l'ai pu, de loin quand ma fonction m'a obligé à rentrer à Paris. J'ai vu des incidents parfois passionnés — qui étaient d'autant plus émouvants que je les suivais de loin — dans lesquels, moi qui vous connais bien, je n'ai voulu retenir que la vitalité et la jeunesse renouvelée de notre Parti, en même temps que la sincérité et l'ardeur que vous mettez à défendre vos convictions. (*Applaudissements.*)

Mais, lorsque j'appris que la Commission de politique générale allait tenter de rapprocher de légitimes tendances et que cette Commission serait présidée par notre Mentor, par le plus sage d'entre nous, Maurice Sarraut (*applaudissements*), je n'ai à aucun moment douté de notre union profonde.

Aussi bien n'avais-je pas, dans ces conditions,

l'intention de monter à la tribune. Mais, puisque l'amicale insistance de notre cher Président Daladier m'y amène, je veux vous remercier du fond du cœur, pour moi, pour le Parti et pour le pays, d'une unanimité qui prend tout son sens et toute sa portée en des heures difficiles.

Je voudrais, en effet, non pas seulement, comme le font généralement les chefs de Gouvernement vers la fin des débats parlementaires, dire que je me rallie à l'ordre du jour de confiance (*sourires*), mais aussi profiter de cette occasion pour attirer une fois de plus — je l'ai tant fait, depuis trente ans que je n'ai pas manqué un de nos Congrès! — votre attention sur la nécessité primordiale de l'unité entre nous.

Il est tout naturel qu'il y ait des tendances dans un Parti. Il y en a, au reste, et bien souvent plus cruellement que dans le nôtre, dans tous les Partis. Et il est en ce moment certains spectacles peu édifiants qui nous montrent que si, chez nous, on discute, ailleurs parfois on se méprise et on se hait. (*Vifs applaudissements.*) Mais il importe que notre unité, qui est un des éléments précieux de la stabilité française, s'affirme à l'appel des chefs.

Il ne faut pas d'ailleurs que ce soit seulement une unité, un accord, sur de subalternes questions de tactique électorale ou parlementaire. Je voudrais que nous affirmions devant le pays une unité profonde pour quelque chose de plus haut, de plus noble, qui est notre volonté commune et ardente d'avoir tous ensemble conscience de la lourde et honorable mission qui nous est déléguée par le pays, et qui consiste à faire et à poursuivre en son nom une grande œuvre de reconstruction économique, sociale et morale de la nation. (*Vifs applaudissements.*)

Certes, je suis loin de sous-estimer les divers éléments de notre ordre du jour.

Je suis très heureux que le Congrès fasse œuvre

de sagesse en mettant une bonne fois à l'étude le problème électoral qui est, lui aussi, un élément de notre unité, car il y aurait peut-être péril à laisser indéfiniment nos amis chercher, selon les hasards du tempérament ou de la géographie, des suffrages supplémentaires qui ne viennent pas toujours du même côté. (*Applaudissements.*)

Et comment ne m'associerai-je pas de tout cœur à l'hommage rendu au Sénat républicain auquel j'ai la fierté d'appartenir? (*Applaudissements.*) Je connais mieux que personne ses traditions d'indépendance, de probité politique et aussi — on l'oublie parfois à certaines heures — sa fermeté républicaine. Et je pense fortement, j'ai tenu à le dire d'ailleurs au nom de tout le Gouvernement dans ma déclaration ministérielle, que l'institution de deux assemblées législatives est un précieux élément de stabilité pour le régime démocratique. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais, citoyens, c'est sur le fond des choses, c'est sur l'orientation même de la politique française que vous vous prononcez maintenant, et je me réjouis qu'à l'appel si clairvoyant et si fort de notre Président vous ayez tous compris que c'était pour nous une force supplémentaire précieuse de voir rassemblés dans une majorité, non seulement tous les partis de gauche, mais associés dans la personne de leur chef aux responsabilités du Pouvoir des partis prolétariens, ardents, vivants, nous venons de le voir encore dans leur propagande. (*Applaudissements.*) Et j'ai si souvent protesté en votre nom contre une politique de soutien qui laisse au Parti gouvernemental toutes les lourdes responsabilités, en lui faisant partager avec les autres le bénéfice de réformes aimables, que je suis heureux de penser qu'en cet instant, où nous connaissons tant de difficultés l'œuvre de sagesse et de prudence courageuse d'Yvon Delbos comme l'œuvre si clairvoyante de notre ami

Georges Bonnet ont été avalisées par les Partis unis au Pouvoir. (*Nouveaux applaudissements.*)

Au reste, citoyens, je veux faire sur ce sujet une déclaration personnelle, qui, je l'espère, rassurera les plus inquiets.

Que risquons-nous? Nous avons la direction du Gouvernement. Vous venez de rappeler son programme, que les ministres avaient, à mon appel, précisé récemment dans le même sens que vous dans leur déclaration de Rambouillet. Je dois dire, parce que la justice m'y oblige, que nous avons trouvé, que nous trouvons encore, dans des circonstances cependant parfois difficiles pour eux, le concours loyal de tous les membres du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Alors, citoyens, que risquons-nous?

Sans doute, on pourrait, par sécession, nous obliger à quitter le pouvoir. J'avoue, pour ma part, que ce n'est pas une chose qui me paraîtrait très grave. J'ai un peu d'expérience sur la brièveté ministérielle... je suis ébloui par ma longévité. (*Rires.*)

Mais il est une chose que personne ne peut m'obliger à faire : c'est de gouverner contrairement à ma conscience et contrairement aux décisions de mon Parti. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Ainsi, la situation est nette. Tant que, gouvernant de bonne foi, cordialement, avec nos amis du Parti socialiste, nous pourrons maintenir cet accord, — et nous devrons faire pour cela de sincères efforts, — aucune difficulté n'est à craindre pour nous. Le jour où d'autres, au contraire, nous quitteraient, ce n'est pas nous qui aurions pris la responsabilité, selon moi très lourde, de diviser les républicains à une heure si grave pour la France. (*Vifs applaudissements.*)

Comme vous voyez, c'est bien une question de confiance que je pose, et je vais vous parler très librement, car vous savez bien que ce n'est pas pour

moi que je parle, que c'est pour chacun des collègues, si admirables vraiment, que vous avez si justement tour à tour acclamés depuis deux jours : cette confiance, nous la méritons; nous la méritons pour l'effort que nous avons accompli en votre nom depuis quatre mois passés.

Il me revient en cet instant quelques souvenirs. Combien de fois n'ai-je pas entendu des militants se plaindre des antagonismes, des rivalités, des discordes entre leurs chefs. Eh bien! c'est pour moi une joie profonde, et vous me permettrez d'ajouter une grande fierté personnelle, de dire que depuis quatre mois, avec moi et autour de moi, tou s les ministres radicaux ont travaillé dans une solidarité affectueuse de tous les instants qui peut être donnée en exemple à tous les autres partis. (*Vifs applaudissements.*)

Ensemble nous avons accompli une œuvre déjà capitale que vous avez approuvée, que le pays aussi vient d'approuver dans de récentes élections. Vous avez dit votre gratitude à notre ami Daladier, à Delbos, à Georges Bonnet, sans parler de tous les autres qui sont près de moi et que j'associe dans une même pensée reconnaissante. En leur nom je viens vous dire : nous poursuivrons cette œuvre.

Dans quel esprit?

Sera-ce la pause? ou l'avenant?

Je vous ferai une confidence. Je ne sais pas si cela tient à mon vieux laïcisme, mais je me méfie beaucoup des formules. Je ne me sens pas enclin aux catéchismes, ou plutôt — car je ne voudrais pas choquer des puissances spirituelles que la Révolution nous a accoutumés à respecter — je n'aime pas les slogans, ces formules constamment répétées qui ont cette commodité misérable de dispenser les hommes de réfléchir. (*Vifs applaudissements.*)

Je veux dire plus simplement que nous allons maintenant substituer à une formule qui paraît provisoire et qui par conséquent peut faire craindre

pour l'avenir des actes nouveaux et graves, une formule permanente et sage, celle d'une action continue dans l'ordre. (*Vifs applaudissements.*)

Telle est, citoyens, notre volonté.

Avons-nous besoin d'un nouveau programme?

Nous avons déjà montré notre volonté à ce sujet, par exemple par l'institution de la Société nationale des chemins de fer qui ne figurait pas au programme du Rassemblement populaire. Nous la montrons encore par l'initiative que je viens de prendre de proposer dès la rentrée des Chambres, après avoir tenté l'accord des organismes syndicalistes patronaux et ouvriers, une législation du travail qui permette de voir se dérouler les rapports du capital et du travail, des patrons et des ouvriers, sous le signe de l'équité et de la légalité républicaine. (*Applaudissements.*)

Enfin, malgré la pause, et bien que j'eusse, afin de ménager les efforts de notre ami Georges Bonnet, pris la précaution de refuser de m'engager sur ce sujet, j'ai fait aussitôt étudier — sous réserve qu'elle soit compensée par des ressources nouvelles, sans quoi, il faut le dire, il serait impossible de la mettre sur pied — cette grande loi d'humanité et de générosité sociale qui apportera une aide aux vieux travailleurs. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ainsi donc, citoyens, pas de stagnation, moins encore de régression : l'action réformatrice, continue et courageuse, mais accomplie dans une atmosphère de légalité, de paix sociale, de sécurité extérieure, qui est dans le vœu unanime de notre Parti. (*Vifs applaudissements.*)

Laissez-moi vous dire enfin que nous avons à remplir une œuvre à laquelle j'attache pour ma part une importance dominante, et par laquelle je voudrais terminer ce déjà trop long discours. (*Non! Non!*)

L'autre jour, notre ami Daladier a attiré à bon droit votre attention sur ce qui est, à mon sens, le problème crucial de l'heure, la production économique. Ses inquiétudes rejoignaient celles qui m'ont fait ordonner une enquête sur la production, dont les rapports seront achevés et publiés dans quelques jours, et qui m'ont fait surtout prolonger l'existence de la Commission chargée de cette étude pour en faire un organisme permanent d'enquête et d'arbitrage.

Il importe en effet de voir en face cette situation. L'œuvre si admirable de notre ami Bonnet, qui a rétabli dès maintenant les finances de notre pays, serait certainement vouée à l'impuissance et ne pourrait pas être durable si la production nationale ne prenait pas un rythme plus accentué.

C'est, d'une part, une œuvre matérielle qu'il faut poursuivre. Nous ne demanderons pas aux ouvriers, comme d'aucuns voudraient le faire croire, de renoncer à des avantages sociaux légitimement acquis; nous ne nous associerons pas à des campagnes politiques contre les lois sociales. Mais, dans un esprit d'objectivité absolue, n'ayant en vue que l'intérêt général, nous étudierons loyalement la situation de chaque industrie; nous aiderons, dans la mesure où l'Etat le peut, celles qui peuvent exporter davantage ou qui peuvent produire pour importer moins. Nous demanderons aux patrons, quand ce sera nécessaire, et — laissez-moi dire toute ma pensée — parce que c'est indispensable pour donner à la classe ouvrière le sentiment de la bonne foi et de l'équité, nous demanderons d'abord aux patrons de faire l'effort indispensable pour améliorer la production. Puis nous nous tournerons vers les uns et les autres avec autant de sincérité, d'objectivité, — et de courage aussi quand ce sera nécessaire, — pour leur demander de se soumettre aux lois de l'expérience et d'accomplir les actes indispensables à l'intérêt commun. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, d'autre part, citoyens, c'est aussi une œuvre morale qui s'impose, et c'est elle que notre Congrès aura eu le mérite de faire apparaître aux yeux de la nation. Il nous faut ne pas être que passagèrement au Pouvoir, ne pas nous préoccuper que des questions subalternes, que des heurts et des luttes politiques d'une vie parlementaire précaire. Notre devoir est d'avoir pleinement conscience de la haute mission qui nous est dévolue et de travailler avec toute notre nation dans un sentiment d'union. Ce n'est pas là de notre part une habileté politique. Même ainsi, nous restons pleinement fidèles à notre doctrine et à nos espérances sociales, et nous faisons comprendre à la nation tout entière qu'elle peut se grouper avec confiance autour de ceux qui ont la charge de ses destinées. (*Applaudissements.*)

Peut-être ne vous échappera-t-il pas qu'il y a plus d'obstacles dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel sur notre route.

A l'heure présente, après les destructions de la guerre, des régimes nouveaux sont nés dans de nombreux pays. Les nations se dressent les unes contre les autres dans une lutte incessante et parfois féroce pour la vie et pour la domination du monde. Des gens se vantent au dehors qu'en régime fasciste le capital est au service de l'Etat. C'est à nous de montrer qu'en démocratie toutes les formes de l'activité humaine demeurent libres, mais qu'elles doivent être subordonnées à l'intérêt de la nation. (*Applaudissements.*)

Dans une heure où l'on perçoit tant d'incertitudes et de troubles, certains citoyens jettent parfois un regard vers des régimes extérieurs qui ont jusque sur notre territoire des agents actifs.

On commence, dans certains pays, à désespérer de la démocratie.

C'est à nous, citoyens, qu'il appartient de faire la preuve qu'en face des moyens faciles de la con-

trainte, nous sommes capables de faire appel aux disciplines volontaires de la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

La démocratie est apte à maintenir au-dessus des controverses des partis les quelques principes essentiels qui dominent dans tous les temps et sous tous les régimes la vie des nations civilisées : l'ordre, la paix sociale, l'union dans le travail et dans la discipline.

C'est cela qui est maintenant notre tâche. Ce n'est pas seulement d'accomplir des actes matériels, c'est d'inspirer confiance à la nation. C'est de faire appel notamment à notre admirable et vaillante jeunesse pour une œuvre de travail, de renaissance économique et sociale, de reconstruction, de création.

C'est là notre rôle. Dans l'heure d'incertitude, dans la tempête, dans la nuit qui enveloppe tant d'esprits et tant de consciences, nous avons le devoir, et laissez-moi dire que, si nous sommes énergiques, nous avons la possibilité de montrer au peuple de France que notre grand Parti est assez démocratique et assez national pour qu'on puisse se grouper autour de lui, car il porte en avant la haute et claire lumière qui montrera à la nation le chemin de son salut. (*Vifs applaudissements prolongés. Les congressistes, debout, acclament longuement M. le Président du Conseil.*)

Voix nombreuses. — Herriot! Herriot!

M. le Président. — La parole est à M. le Président Herriot.

(*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. Edouard Herriot. — Mesdames, citoyens, je voudrais, comme vous, rester sous l'impression des magnifiques paroles que vient de nous adresser le président du Conseil, notre très cher ami Camille Chautemps.

En effet, il a tenu un langage auquel je donne mon adhésion profonde, et pour les idées qu'il a exprimées, et pour la forme dont il a enveloppé ces idées.

Il y a longtemps que je connais son talent, il y a longtemps que je suis son ami, son confident et, si j'ai été à ses côtés dans tant d'heures où on a été pour lui si cruellement injuste (*vifs applaudissements*), aujourd'hui d'avoir assisté au véritable triomphe que vous lui avait fait tout à l'heure, c'est pour moi une joie personnelle, car un homme d'une âme un peu haute préférera toujours à ses succès personnels les succès de ses amis. (*Applaudissements.*)

Maintenant, je devrais et je voudrais laisser la parole à notre président Daladier qui doit avoir constitutionnellement le dernier mot. C'est lui qui va, dans quelques instants, venir à cette tribune pour vous dire les paroles sur lesquelles il va clore ce débat et ce n'est qu'avec sa permission et en m'excusant auprès de lui, car je suis un militant discipliné, que je suis monté à cette tribune pour vous dire très rapidement ma reconnaissance et mes impressions.

Ma reconnaissance, je vous l'exprime pour la bienveillance que vous m'avez témoignée il y a quelques heures.

Mes impressions, les voici. Quand, les uns et les autres, nous sommes partis pour Lille, que disait-on?

On ne disait plus ce qu'on avait si souvent répété à la veille des élections cantonales : le Parti Radical va subir un déchet formidable!

Il y a si longtemps que j'entends cette formule que je suis mithridatisé contre ses effets. (*Rires.*)

Je vous dirai que, de même que les chasseurs qui n'aiment pas beaucoup, lorsqu'ils partent pour leurs expéditions, qu'on leur souhaite bonne chance, j'aime mieux, pour ma part, à la veille de nos campagnes électorales, ces réserves de nos adversaires qui nous

permettent, ensuite, de leur infliger quelques déceptions. J'y ai travaillé modestement sur un point du territoire. Beaucoup d'autres y ont également travaillé et nous avons montré que le Parti Radical était vivant, profondément vivant.

Comment ne le serait-il pas?

Alors que, dans d'autres pays, il y a, en face l'une de l'autre, deux classes, l'une largement possédante et l'autre profondément malheureuse, notre pays a créé pour ainsi dire lui-même le Parti Radical. Il l'a créé depuis les lendemains mêmes de la Révolution française, dont on se réclamait si justement tout à l'heure. Il l'a créé par le morcellement de la propriété, par la protection de l'individu et de la personne; il l'a créé en permettant à chaque homme, à chaque famille d'avoir son indépendance politique. Il l'a créé en multipliant dans notre pays les transitions sociales qui font que ce pays, considéré sous son aspect politique, a cet aspect charmant qu'il a dans ses paysages naturels.

Les paysages de France, ce n'est pas par des émotions brusques qu'ils nous captivent, par des contrastes violents. C'est par leur douceur, par leurs nuances, par tout ce qu'ils portent en eux de pensée, si bien que, quelquefois, ils semblent eux-mêmes méditer et réfléchir.

Ces nuances qui sont dans le paysage, elles sont dans notre statut social. Dans notre pays, il n'y a pas ces violents contrastes qu'on remarque ailleurs et le statut du Parti Radical est fait à l'image même de la nation.

Reprenant un mot célèbre du grand philosophe Voltaire, le mot qu'il a dit à propos de la Providence, je dirai volontiers que, si le Parti Radical n'existait pas, il faudrait l'inventer. (*Applaudissements.*)

Heureusement, il existe depuis bien longtemps dans l'intérêt de la France et il est plus vivant que

jamais. D'ailleurs, si l'on en doutait, il n'y aurait qu'à faire venir un huissier et à lui faire constater l'importance de cette magnifique assemblée. (*Applaudissements.*)

Mais, si l'on avait dû renoncer à écrire notre acte de décès, on avait dit autre chose : les radicaux, à Lille, vont se diviser profondément. Ce sera le conflit, la lutte des frères ennemis.

On se trompait. Il n'en a pas été ainsi. Pourquoi?

Pour une raison que nous oublions quelquefois nous-mêmes. C'est que nous ne sommes pas un Parti de dogme, un Parti qui reçoive des instructions telles qu'on ne puisse pas s'en écarter (*applaudissements*), je veux dire dans le détail, dans tout ce qui touche à l'exercice du droit de critique et la liberté individuelle. On nous trace des principes, des règles, on nous donne des devoirs, on nous impose une discipline, mais chacun d'entre nous conserve le droit de penser et d'exprimer son idée. (*Applaudissements.*)

Nous sommes un Parti qui a son équilibre. Nous sommes, en un mot, un Parti de liberté et, quand nous avons discuté, c'est de tout cœur que nous nous soumettons à la règle de la majorité et même que nous en faisons la règle de l'unanimité.

Cette unanimité, une fois de plus, vous allez la faire. Vous allez la faire sur le double appel de Chautemps et de Daladier.

Faut-il ajouter : sur le mien? (*Oui! Oui!*)

Si je n'avais pas peur d'employer une métaphore de caractère un peu dogmatique, je dirais que nous sommes une trinité (*sourires*), un être radical en trois personnes et que nous arrivons tous les trois à la même conclusion.

Vous allez faire cette unanimité et, ce faisant, vous démontrerez ce qui, selon moi, est l'enseignement essentiel de ce Congrès.

J'en ai vu beaucoup, depuis plus de trente ans

que je milite dans vos rangs, mes chers amis. J'en ai vu beaucoup et j'en ai vu de toutes sortes.

On a dit aussi, il y a quelques jours, que ce Congrès serait un Congrès de partisans. Nous a-t-on assez souvent traités de sectaires!

Ce qu'il y a d'admirable dans ce Congrès, c'est qu'il a été uniquement un congrès de républicains et de patriotes. Ce Congrès n'a pas cherché autre chose que l'intérêt national. A aucun moment, ce Parti n'a substitué la recherche de ses intérêts personnels ou de ses intérêts de groupe à la recherche de l'intérêt général.

Une fois de plus, ce Parti s'est mis au service de la nation. Il a proclamé son désir, sa volonté de travailler en collaboration sincère, en bon voisinage, avec tous ceux qui sont loyaux avec lui, avec tous les démocrates.

On emploie aujourd'hui telle formule, on parle de Front populaire. Autrefois, quand j'étais plus jeune, on parlait de cartel. (*Rires.*)

Je vais vous répéter une formule dont je me suis parfois servi et qui englobe, à la fois, le Front populaire et le Cartel. Je vous ai dit bien souvent : si les démocrates sont unis, ils ne sont pas sûrs de vaincre; s'ils ne sont pas unis, ils sont sûrs d'être battus. (*Applaudissements.*)

Il faut donc que chaque parti réserve son programme. Pas de confusion, voyez-vous. Il est beau, notre programme, il est tellement beau que, je peux bien le dire en souriant, même ceux qui nous ont combattus, parfois au premier tour, nous ont combattus sur notre programme.

Je n'ai pas entendu parler beaucoup de suppression de la propriété individuelle. Ils ont, au contraire, montré une grande émulation pour la protéger. (*Applaudissements.*)

Tout à l'heure, on a fait le compte des voix que nous avons gagnées. Oui, ce sont les voix que nous

avons gagnées sur nos candidats, mais, si l'on comptait le nombre des voix que nous avons gagnées sur nos idées, sur la défense de la liberté individuelle, sur la défense de la propriété personnelle, quel triomphe nous aurions remporté, n'est-il pas vrai? (*Vifs applaudissements.*)

N'abusons pas de ce triomphe. Soyons loyaux; demandons qu'on le soit avec nous. C'est le rôle de nos chefs d'y veiller et ils y veilleront.

Restons unis avec tous ceux qui veulent — la formule est simple — servir avec nous la République et la France. (*Applaudissements.*) La formule n'est pas plus compliquée. Et, surtout, soyons unis entre nous.

On m'a quelquefois reproché de faire, dans la politique, un appel trop fréquent aux sentiments. Je ne m'en excuse pas. C'est parce que nous avons dans le cœur un certain nombre de penchants, un certain nombre d'affections, que nous sommes républicains.

Si nous nous bornions à suivre les indications fatales des chiffres ou l'évolution du monde, peut-être n'aurions-nous pas constamment cette volonté que nous avons de réagir au nom de ce que nous appelons le devoir.

Tant que je serai au milieu de vous et, fatalement, j'y demeurerai désormais moins longtemps que je n'y ai, jusqu'à présent, séjourné, je vous dirai : mes chers amis, restez unis. Discutez entre vous, vivement s'il y a lieu, courtoisement d'ailleurs, manifestez vos opinions personnelles, vous en avez le droit. Mais, quand vous avez discuté, ralliez-vous sans peine, sans arrière-pensée, à l'unité radicale, parce que, comme on vous l'a dit, nous sommes l'axe essentiel de la démocratie, nous sommes sa force principale, nous sommes son besoin primordial.

Et sauvegarder notre unité, à nous radicaux et radicaux-socialistes, c'est sauvegarder du même coup

l'unité de la République et l'unité de la Patrie. (*A sa descente de la tribune, M. Herriot reçoit une ovation de l'assemblée.*)

M. Edouard Daladier. — Citoyennes, citoyens, je viens à cette tribune bien qu'en réalité le débat soit épuisé.

Mais, puisqu'on a parlé de trinité, il ne fallait pas en donner une image incomplète. J'ai donc tenu à répondre à votre sentiment et à m'associer aux paroles à la fois si nobles et si fortes qui ont été prononcées aussi bien par notre cher président du Conseil, Camille Chautemps, que par notre grand président Herriot. (*Applaudissements.*)

Citoyens, nos Congrès sont des séances de travail. On travaille dans les Commissions, on travaille en séance et l'ordre du jour que je dois soumettre à votre vote a été élaboré, dans un sentiment de grande fraternité radicale, par les orateurs qui représentent toutes les tendances du Parti.

Je veux les remercier de leur effort de compréhension, de leur effort d'unité et je veux prendre acte, une fois de plus, devant tous les autres partis, et devant la France républicaine, de la force de ce sentiment d'unité du radicalisme. (*Applaudissements.*)

Certes, je sais bien que, dans un Parti comme le nôtre qui ne repose pas et qui, je l'espère, ne reposera jamais sur des intérêts de classe, mais qui s'efforce, au contraire, de réconcilier les classes dans la même harmonie et sous le signe de la justice et de la fraternité (*applaudissements*), je sais bien qu'il peut y avoir des courants divers et que certains, à un pôle du radicalisme, peuvent subir, d'une façon plus intense, l'attrait des partis d'extrême-gauche, de même que d'autres peuvent subir plus profondément l'attrait du modérantisme.

Je voudrais demander au Congrès de mon Parti

de bien comprendre que le temps n'est plus où il suffit d'être contre quelque chose ou contre quelqu'un : il faut être pour quelque chose. (*Applaudissements.*) Il faut être pour des idées et il faut ensuite les défendre.

Je pense que nous serions tous d'accord, comme l'a dit le président Chautemps et comme l'a dit le président Herriot, si nous comprenions bien profondément, dans notre conscience et dans notre cœur, que notre Parti représente, dans un monde troublé et tourmenté, cet idéal de 1789 qui demeure la plus forte et la plus féconde des réalités humaines. (*Applaudissements.*)

Certains s'en remettent à la domination de l'Etat totalitaire, Etat totalitaire qui peut aussi bien être dirigé par un dictateur ayant accompli un coup d'Etat contre les institutions de son pays que par un dictateur porté au pouvoir par un grand mouvement révolutionnaire.

Nous, nous sommes les défenseurs de l'Etat démocratique et nous maintenons, en face de toutes les doctrines qui se croient modernes, cette vérité, cette réalité que, seul, l'individu est un créateur de valeurs, que, seul, l'effort personnel est créateur de valeurs, et que, en dehors du développement de la personne humaine, il n'y a pas, pour nous, de démocratie, il n'y a pas de régime vraiment populaire. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi, dans l'ordre du jour qui vous est présenté et que je suis chargé de commenter brièvement, nous avons réclamé le contrôle de la nation sur son économie. Nous pensons, en effet, que, si nous voulons rétablir dans leur pureté et dans leur valeur les principes de 1789, il faut engager la lutte contre l'anonymat, contre toutes ces firmes prétendues modernes qui détruisent la responsabilité individuelle, la responsabilité de l'homme qui dirige. Nous disons que direction, autorité et responsabi-

lité doivent être concentrées dans les mêmes mains.

C'est pourquoi nous continuerons, sans que nous ayons à nous incliner devant des voix du dehors, à mener cette lutte pour la véritable émancipation de la personne humaine et, de même que nous luttons contre les grands trusts, nous lutterons aussi contre ces grands mécanismes d'Etat qui voudraient remettre quelque chose d'aussi souple, d'aussi ductile, d'aussi flexible que le travail et l'économie d'un grand pays à la direction de je ne sais quelle gigantesque bureaucratie. (*Applaudissements.*)

C'est cela, l'idéal de 1789. Comme l'a dit le président Herriot, tout le monde, aujourd'hui, s'en réclame et si, par hasard, nous avions été battus, nous l'aurions été sur nos principes.

Mais je veux dire un mot de plus. Qu'est-ce que la civilisation? On pourrait en discuter longtemps, on pourrait emplir une bibliothèque plus vaste que cette salle avec les livres consacrés à définir la civilisation.

Moi, j'appelle civilisation, un régime où les biens matériels, les biens nécessaires aux besoins rudimentaires et simples de la vie sont assurés à tous les hommes et où tous les hommes, partant de ce niveau, peuvent s'élever librement suivant leur propre effort et leur propre labeur. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà pourquoi nous avons dit, dès l'ouverture du Congrès, qu'il ne peut y avoir de progrès social que s'il y a, en même temps, un progrès économique. Il ne peut y avoir de libération de l'individu que dans l'abondance. Il ne peut pas y avoir de libération de l'individu dans les restrictions et dans la disette, et cela détermine notre politique sociale. (*Applaudissements.*)

Je m'aperçois qu'après vous avoir demandé de clore la discussion, je suis occupé à la rouvrir. Je vous prie de m'en excuser. Je constate avec joie et, traduisant votre sentiment, je constate avec fierté

que l'unité du Parti Radical sortira du Congrès de Lille encore plus forte et plus robuste.

Croyez-moi! N'ayez entre vous d'autres conflits que ceux, légitimes et nécessaires, des tendances. Formez un grand Parti profondément uni, formez une grande famille radicale où certains seront un peu plus tumultueux, les autres peut-être un peu trop raisonnables, mais qui tous seront unis pour la grandeur et la force de leur Parti. (*Applaudissements.*)

Citoyens, nous avons défini, pendant ces journées, les droits de l'Homme dans un monde nouveau. Nous avons affirmé, dans l'Europe moderne, les droits de la France. Ni les uns ni les autres nous ne les laisserons prescrire par qui que ce soit. (*Vifs applaudissements.*) Et nous démontrerons au monde que n'a disparu de notre sol ni la race des hommes de la Révolution ni la race des soldats de Verdun et de la Marne. (*Nouveaux applaudissements prolongés.*)

C'est pourquoi, citoyennes et citoyens, en nous séparant, nous pourrons affronter, la conscience tranquille et le regard clair, le jugement de la France républicaine, le jugement de tous les hommes qui, en Europe, sont encore passionnément attachés à la liberté. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Je mets aux voix l'ordre du jour qui vous a été lu par notre secrétaire général et qui a été adopté par l'unanimité de la Commission de politique générale.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Les congressistes chantent la *Marseillaise.*)

M. le Président. — Vive la République!

La séance est levée à 17 h. 15.

SEPTIEME SEANCE

Dimanche matin, 31 octobre

La séance est ouverte à 9 h. 30 minutes, sous la présidence de M. Gaston Manent, député des Hautes-Pyrénées, assisté de MM. Paul Elbel, député des Vosges, Perfetti, député de la Haute-Marne, comme vice-présidents; de MM. Robert Lassalle, député des Landes, et Courson, député de l'Indre-et-Loire, comme secrétaires, ainsi que de M. Pierre Mazé, secrétaire général du Parti.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VŒUX ET DU REGLEMENT

M. le Président. — La parole est à M. Albert Kahn, président de la Commission des vœux et du règlement, pour faire le rapport de cette Commission.

M. Albert Kahn, *président de la Commission.* — Au nom de votre Commission des vœux et du règlement, je suis chargé de vous présenter les vœux suivants.

La Commission de radiodiffusion du Parti Républicain radical et radical-socialiste, réunie le 19 octobre 1937, a émis ce vœu :

« Estimant que, dans la situation actuelle, le Pré-

sident du Conseil doit être constamment et exactement informé des choses de la radiodiffusion;

qu'en outre, la coordination des diverses branches de l'activité radiophonique ne paraît pas suffisamment assurée dans l'état présent;

« qu'enfin, dans ce domaine, des mesures de sauvegarde doivent être prises tant en ce qui concerne la défense du pays qu'en ce qui touche les institutions républicaines;

« que, par ailleurs, la radiodiffusion doit, suivant la doctrine du Parti exprimée en 1925 par le président Herriot, être démocratique et, à ce titre, chose de la Nation;

« Qu'à cette fin, et sans modifier les prérogatives actuelles du ministère des P. T. T., il est nécessaire que le Chef du Gouvernement suive et contrôle son développement

« Emet le vœu :

« Que soit créé à la Présidence du Conseil un organisme ayant pour but : 1° de centraliser et de coordonner les services d'information intérieure et extérieure;

« 2° d'exercer une supervision sur l'organisation et le fonctionnement de la radiodiffusion. »

Ce vœu a été adopté à l'unanimité par la Commission et est à envoyer à la Présidence du Conseil des ministres.

M. le Président. — Je mets aux voix ce vœu. (Ce vœu est adopté.)

M. Albert Kahn. — Le docteur Rosenthal, président de la Commission de politique sociale, a émis le vœu suivant :

« Le Congrès de Lille, sur la proposition de la Commission de politique sociale, fait confiance au gouvernement de Rassemblement populaire à direction radicale pour réaliser d'urgence et sans délai

la retraite des vieux travailleurs, hommes et femmes, des professions agricoles, manuelles, artisanales et artistiques, sans distinction de classes ou de catégories de citoyens ou de citoyennes. »

La Commission vous demande de renvoyer ce vœu à M. le ministre de la Santé publique.

(Ce vœu est adopté et renvoyé à M. le ministre de la Santé publique.)

M. Albert KAHN. — La Commission a été saisie du vœu suivant sur la réforme de l'enregistrement en matière judiciaire :

« Le Congrès,

« Après avoir pris connaissance du rapport de M. André Barthélemy, avocat à la Cour de Paris, membre de la Commission de réforme fiscale sur la question de la « Réforme de l'enregistrement en matière judicaire » et après le vote unanime de cette Commission approuvant les conclusions dudit rapport;

« Considérant qu'il y a lieu d'apporter une modification aux articles 126 et 150 du Code de l'Enregistrement pour permettre de décharger les citoyens qui s'adressent à la justice et de mettre les impôts à la charge exclusive des parties condamnées;

« Emet le vœu :

« Qu'il soit proposé au Parlement une modification des articles 126 et 150 du Code de l'Enregistrement dans le sens indiqué par les conclusions du rapport mettant ainsi l'administration dans l'obligation, pour les affaires judiciaires, de poursuivre exclusivement les parties condamnées. »

La Commission, à l'unanimité, a adopté ce vœu qui est à transmettre aux Commissions des Finances et de la Législation civile et criminelle de la Chambre des Députés et du Sénat.

(Ce vœu est adopté et renvoyé aux Commissions compétentes.)

M. Albert KAHN. — La Commission a été saisie du vœu ci-après, de M. Fabius de Champville, président de la Fédération de l'Orne :

« Le Congrès émet le vœu que, dans les circonstances actuelles, pour assurer la pacification des esprits en Tunisie, au Maroc comme en Algérie, il y a lieu d'appliquer la loi créant le bien de famille incessible et insaisissable si elle n'a pas encore été promulguée pour ces pays. »

En l'espèce, il s'agit de petits terrains avec minime construction dont la valeur totale n'excède pas une trentaine de mille francs.

Après examen et discussion, à l'unanimité, la Commission a décidé d'envoyer ce vœu avec un avis très favorable à M. le président Albert Sarraut, haut commissaire en Afrique du Nord, afin que fussent prises les décisions conformes.

(Le renvoi est prononcé.)

M. Albert KAHN. — Vœu présenté par la Fédération du Vaucluse :

« Considérant que les dispositions législatives en vigueur sont insuffisantes pour empêcher la fraude et assurer la sincérité du vote dans les élections;

« Considérant que les résultats sont très souvent truqués notamment par l'utilisation de cartes en retour ou d'électeurs faussement inscrits;

« Attendu que tous les partis ont intérêt à ce que la sincérité du vote soit assurée;

« La Fédération radicale et radicale-socialiste du Vaucluse renouvelle le vœu suivant :

« 1° Tout citoyen français âgé de 20 ans sera tenu d'avoir une carte d'identité avec photographie pour justifier en toute circonstance de son état civil.

Cette carte, renouvelable tous les dix ans, sera établie par la Mairie du domicile réel de l'intéressé;

« 2° Tout citoyen appelé à voter devra justifier de son état civil en produisant à la fois sa carte d'identité et celle d'électeur;

« 3° Les listes ou candidats en présence auront le droit absolu de faire surveiller les votes dans les diverses sections par deux électeurs nommément désignés et pris en dehors du bureau. »

— J'ajoute : à la condition, toutefois, qu'ils soient bien électeurs dans la circonscription intéressée.

La carte d'identité, qui aurait aussi une grande utilité au point de vue de la sécurité publique pour la recherche des malfaiteurs est une mesure qui est obligatoire en Belgique pour tous les citoyens âgés de 18 ans.

La Commission donne un avis très favorable à l'adoption de ce vœu et vous demande de l'envoyer au ministère compétent.

(Le vœu est adopté et le renvoi est prononcé.)

M. Albert Kahn. — Le président de la Fédération du Haut-Rhin et ses collègues du Bas-Rhin et de la Moselle ont adressé la lettre suivante au président du Parti :

« Conformément au vœu adopté par la conférences des Présidents et secrétaires généraux de Fédérations, ce matin, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire constituer une commission du Parti chargée des affaires d'Alsace et de Lorraine.

« Cette commission serait utilement présidée par un parlementaire, membre du Parti, et devrait comprendre obligatoirement, en dehors des autres membres, les présidents et secrétaires généraux des Fédérations du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. »

La Commission, après examen de cette demande, lui donne un avis favorable, l'adresse au président du Parti en le priant de faire autoriser la constitution de cette commission lors de la prochaine séance du comité exécutif.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition?... Il en est ainsi décidé.

M. Albert KAHN. — Les deux vœux dont je vais vous donner lecture vous sont présentés par la Commission d'accord avec le M. le Ministre de l'Education Nationale qui a été chargé, par M. le Président du Conseil, d'assister à ses réunions.

Le premier vœu est ainsi conçu :

« *Le Congrès exprime les vœux suivants :*

« 1° *Qu'un texte soit voté, permettant la réintégration des fonctionnaires mis à la retraite d'office par le ministère Doumergue à condition bien entendu, qu'ils n'aient pas atteint la limite d'âge prévue par la loi du* 18 *août* 1936;

« 2° *Que le Gouvernement soumette à la Commission technique chargée d'étudier les aménagements susceptibles d'être apportés à la loi du* 31 *mars* 1932, *la question du maximum des retraites allouées au personnel des compagnies de chemins de fer secondaires et des réseaux de tramways.*

« 3° *Que jusqu'au* 31 *décembre* 1938 *et par dérogation aux dispositions de l'article* 8, *paragraphe* 6 *de la loi du* 14 *avril* 1924, *modifié par l'article* 74 *de la loi du* 31 *mars* 1932, *les unités appartenant au personnel féminin qui réunissent au moins* 25 *ans de services effectifs pourront, sur leur demande, être admises à faire valoir leurs droits à la retraite;*

« *qu'il leur soit accordé, le cas échéant, une bonification égale au nombre d'années de services leur restant à accomplir pour avoir droit à la pension*

d'ancienneté prévue à l'article 8, *paragraphe* 1 *de la loi du* 14 *avril* 1924.

« *Les intéressés conserveront, s'il y a lieu, en dehors des bonifications visées à l'alinéa précédent, le bénéfice des bonifications diverses prévues par la loi du* 14 *avril* 1924 *et les lois subséquentes.*

« 4° *Que le cinquième paragraphe de l'article* 17 *de la loi du* 14 *avril* 1924 *soit remplacé par le suivant :*

« *Les femmes fonctionnaires et employées, mariées, qui auront accompli quinze années au moins de services effectifs et les mères de famille ayant au moins un enfant vivant et qui ont accompli douze années de service, ont droit à une pension de retraite calculée, pour chaque année de service, à raison d'un* 1/30 *ou d'un* 1/25 *du minimum de la pension d'ancienneté prévu à l'article* 2.

« 5° *Les mères de familles nombreuses réunissant au moins* 40 *ans d'âge, dix années minimum d'ancienneté et ayant au moins trois enfants vivants ou élevés jusqu'à l'âge de* 16 *ans, soient admises à faire valoir en tous temps leurs droits à une retraite d'ancienneté, par assimilation avec les militaires atteints d'une invalidité de guerre.*

« *Cette retraite serait calculée sur les mêmes bases que celles prévues à l'article* 8 *de la loi de dégagement des cadres du* 25 *décembre* 1925, *toute maternité s'ajoutant à la retraite de base au même titre qu'une campagne de guerre.*

« *A la retraite ainsi calculée s'ajouterait une annuité supplémentaire pour tout enfant élevé jusqu'à l'âge de* 16 *ans au moins.*

« 6° *Que les billets à tarif réduit sur les grands réseaux de chemins de fer soient accordés comme autrefois, sur leur demande, aux fonctionnaires et agents des services publics retraités auxquels cet avantage était consenti dans la position d'activité.*

« 7° *Que l'attention de la commission supérieure des cumuls soit appelée sur la situation lamentable faite aux petits retraités par la loi promulguée le* 15 *juin* 1937, *qui prive de toute autre ressource d'anciens serviteurs de l'Etat dont le montant de la retraite ne dépasse souvent pas* 500 *francs par mois et qui, par ailleurs, ont souvent encore des charges de famille.*

« *La loi qui semblait s'inspirer de préoccupations sociales a malheureusement pour conséquences, dans les cas les plus intéressants, d'aller à l'encontre de ces préoccupations.* »

Voici le second vœu :

« *Au cours de sa séance du* 10 *juin* 1937, *le bureau de l'Amicale radicale-socialiste des fonctionnaires et des retraités a émis le vœu :*

« *Que le président et le secrétaire général de cet organisme soient désignés d'office comme membres du Comité exécutif.* »

La Commission s'est prononcée pour l'adoption de ce vœu, d'accord avec le Ministre de l'Education Nationale, qui entraîne l'addition d'un paragraphe à l'article 13 des statuts du Parti.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets ces deux vœux aux voix.

(Ces deux vœux, mis aux voix, sont adoptés.)

M. Albert KAHN. — Dans son Assemblée générale du vendredi 8 octobre 1937, la Fédération de la Seine, après avoir examiné la situation actuelle de ses délégations au Congrès et au Comité exécutif, exprime le vœu :

« Que soient rétablies, dans des conditions de contrôle à déterminer, les délégations de droit au Comité exécutif.

« Et donne mandat à son bureau de transmettre cette décision à la Commission spéciale des vœux et du règlement pour communication au Congrès. »

La Commission a examiné attentivement ce vœu; voici ses conclusions :

La suppression de certaines catégories de membres de droit résultant d'une décision du Congrès de Lyon, a eu pour résultat de diminuer sensiblement les recettes du Parti au détriment de la propagande. De plus, nous avons constaté que, dans diverses Fédérations, d'anciens élus et anciens candidats d'une activité inlassable étaient délégués au Comité exécutif, barrant l'accès aux jeunes dont le Parti a un besoin absolu. A l'unanimité, la Commission décide que sera ajouté un paragraphe à l'article 13 des statuts ainsi conçu :

« Les anciens sénateurs, députés, conseillers généraux et anciens candidats à ces mêmes postes, sous conditions expresses qu'ils seront inscrits sans interruption à un comité de base et qu'ils continueront à intensifier la propagande du Parti. »

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions de la Commission.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. Albert Kahn. — Enfin, votre Commission a été saisie du vœu suivant présenté par M. Jacques Kayser :

« Le Congrès,

« profondément ému à la nouvelle des terribles inondations qui dévastent la Syrie et y provoquent tant de deuils et de destruction,

« adresse aux populations syriennes l'assurance de sa douloureuse sympathie et de son fidèle attachement. »

(Ce vœu est adopté.)

DESIGNATION DU LIEU DU PROCHAIN CONGRES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la désignation du lieu du prochain Congrès.

La parole est à M. Duchet, président de la Fédération de la Côte-d'Or.

M. Duchet (Côte-d'Or). — Mesdames, citoyens, le Parti Radical vient de montrer, une fois de plus, qu'il est un parti de mesure, qu'il est éloigné des extrêmes. C'est pourquoi, après avoir choisi pour sièges de ses congrès des villes fort accueillantes, sans doute, mais éloignées, la Fédération de la Côte-d'Or vous propose une ville centrale, Dijon. (*Applaudissements.*)

Dijon est, en effet, en relations directes avec toutes les régions de France. Dijon est une ville d'art, mais c'est aussi et surtout une ville gastronomique, aussi réputée par sa bonne chère que par ses bons vins. (*Applaudissements.*) Nous vous montrerons aussi que c'est une des villes les plus hospitalières.

D'autre parti, le Parti Radical n'a pas tenu ses assises à Dijon depuis 1909. La Fédération que je préside fait actuellement un vigoureux effort de propagande en faveur du radicalisme.

Choisir Dijon, ce serait pour elle un précieux encouragement dont elle vous remercierait en vous faisant l'accueil le plus sympathique, le plus fraternel et le plus chaleureux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gavaudan, de la Fédération des Bouches-du-Rhône.

M. Gavaudan (Bouches-du-Rhône). — La Fédération du sud-est et la Fédération des Bouches-du-Rhône m'avaient donné mandat de demander que

le Congrès de l'année prochaine se tienne à Marseille. J'avais jusqu'ici réservé mon intervention parce qu'on nous avait indiqué que le Bureau du Comité exécutif demanderait peut-être que le prochain Congrès se tienne à Paris, pour permettre à ceux de nos militants qui n'ont pu voir l'Exposition cette année d'y venir l'an prochain. Mais, si le Bureau du Comité exécutif ne nous saisit pas de cette demande, au nom de la Fédération du sud-est, comme de celle des Bouches-du-Rhône, je sollicite, mes chers amis, l'honneur de vous recevoir à Marseille pour le Congrès de 1938.

Marseille est une ville qui, étant donné son industrie hôtelière, peut prétendre loger et accueillir les délégués d'un Congrès aussi important que le nôtre.

D'autre part, permettez à un vieux militant, qui assiste aujourd'hui à son 32e Congrès national sur 34 (*applaudissements*), de vous dire combien il serait heureux, à la fin de sa carrière, de voir un de nos Congrès se tenir encore une fois dans cette ville de Marseille, qui vous accueillera avec sa bouillabaisse renommée dont la réputation est universelle, dans ce beau pays où vous aurez un soleil aussi ardent, aussi chaud et aussi pur qu'à Lille.

Je pose donc la candidature de Marseille pour le Congrès de 1938 et j'espère que vous voudrez bien l'accueillir favorablement. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je donne la parole au Président de la Fédération d'Alger.

M. Lombardi (Alger). — Citoyens, vous allez vous prononcer dans quelques instants sur le siège du Congrès radical de 1938. Je crois devoir vous rappeler qu'en plusieurs circonstances j'ai déjà réclamé de vous le bénéfice de tenir vos assises chez nous pour vous faire visiter, parmi les beautés de l'Afrique du Nord, celles d'Alger la blanche et de ses environs.

L'an dernier, à Biarritz, par un vote formel, vous avez désigné Alger pour siège du Congrès de 1938. Ce n'est certes pas un rappel à l'ordre que je fais. Je crois cependant qu'Alger a le droit de vous demander de venir tenir vos assises dans cette capitale de l'Afrique du Nord, objet de l'attention de tous les radicaux-socialistes de la métropole.

Notre ami Gavaudan nous a offert la bouillabaisse, et chacun sait combien elle est agréable à Marseille. Mais j'ajouterai qu'on en fait aussi à Alger et que par surcroît nous vous offrirons le méchoui et le cous-cous, plat national algérien dont la plupart d'entre vous ne connaissent ni la valeur ni la saveur.

Mais nous devons nous placer non seulement au point de vue gastronomique, mais au point de vue du travail. En ce qui concerne l'organisation d'un Congrès à Alger, nous nous faisons forts de vous recevoir dignement, de sorte qu'un bon nombre d'entre vous, après un séjour de huit jours à Alger, ne demanderont qu'à y revenir au plus tôt pour y vivre sous les chauds rayons d'un soleil qui, à l'époque où vous viendrez, ne seront pas meurtriers et vous feront voir la vie en rose.

Je vous prie donc, citoyens, en confirmant purement et simplement le vote du Congrès de Biarritz, de nous faire l'honneur et le plaisir de venir nous rendre visite en 1938 dans notre grande cité de l'Afrique du Nord, à Alger, où vous ne rencontrerez que des amis. (*Applaudissements.*)

M. Mazé, *Secrétaire Général.* — Je me permets simplement de faire remarquer au Congrès que la tenue du prochain Congrès à Alger soulève de grandes difficultés de transport. Il est facile de se rendre compte qu'un voyage qui comporte la traversée de la Méditerranée par 5.000 personnes n'est pas des plus faciles à organiser. Je fais donc toutes réserves sur la tenue du prochain Congrès à Alger.

D'autre part, nous nous sommes aperçus que, même dans une grande ville comme Lille, il était presque matériellement impossible de loger convenablement les 4.000 ou 5.000 personnes qui accompagnent aujourd'hui nos Congrès.

Je crois qu'il serait plus sage de renvoyer la question de la désignation du lieu du prochain Congrès à une prochaine réunion du Comité exécutif.

VOIX NOMBREUSES. — Marseille! Marseille!

M. DUCAS (Seine). — S'il est une grande ville républicaine de France où nous n'ayons pas tenu de Congrès depuis longtemps, c'est bien cette ville de Marseille qui a toujours donné des témoignages d'affection à la politique que nous acclamions hier. Son maire, le citoyen Tasso, est ministre du gouvernement Chautemps. C'est cette ville que je vous demande d'acclamer comme lieu de notre prochain Congrès. J'ajoute que celui qui soutient en ce moment la candidature de Marseille n'est pas Marseillais, il est Parisien.

M. LOMBARDI (Alger). — L'intervention de M. Mazé me fait un devoir de reprendre la parole.

M. Mazé craint que les Compagnies de navigation ne puissent pas transporter à Alger toutes les personnes se rendant à nos Congrès. Je rappelle que, pour le Centenaire, il est venu à Alger un plus grand nombre de personnes et qu'elles ont été très facilement transportées en Algérie.

Quant au logement des congressistes, nous sommes bien tranquilles! Ils ne coucheront pas sous des guitounes; il y a suffisamment d'hôtels à Alger pour recevoir tous les congressistes et leurs familles. J'ajoute, sans vouloir ouvrir un débat à ce sujet, que le voyage en Algérie, pour beaucoup de délégués, ne sera ni plus long ni beaucoup plus difficile

que celui que nous avons dû faire cette année pour venir à Lille.

Permettez-moi une dernière considération. Nous, délégués de l'Afrique du Nord, nous avons été depuis longtemps abandonnés à notre sort. Dans le présent Congrès, nous avons pu enfin faire entendre notre voix à la tribune, mais nous avions été, je le crains, incompris et méconnus pendant trop longtemps.

Nous aurions été heureux de vous recevoir à Alger, où vous nous auriez puissamment aidés dans une propagande républicaine nécessaire. Mais je vois que les délégués ici présents désirent tenir le prochain Congrès à Marseille. Si j'avais pu m'entretenir hier avec nos amis de Marseille, ils m'auraient épargné la peine d'intervenir ce matin en faveur d'Alger. Dans ces conditions, je me rallie à la proposition de M. Gavaudan et je demande à tous les congressistes de désigner la ville de Marseille pour siège du Congrès du Parti pour 1938.

Je voudrais cependant que vous ne perdiez pas de vue l'intérêt qui s'attache à tenir un Congrès en Algérie, et que, de façon ferme, vous désigniez Alger pour le siège du Congrès de 1940, le Congrès de 1939 devant se tenir à Paris.

Votre visite à cette date aura un double but parmi nous : d'abord de porter haut et ferme en Algérie le drapeau radical, ensuite de nous faciliter la tâche pour 1940 où nous avons à prendre une revanche éclatante contre les municipalités fascistes de l'Afrique du Nord. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le délégué d'Alger se rallie donc à la proposition du délégué de Marseille.

Par ailleurs, la Fédération de la Côte-d'Or a proposé la ville de Dijon.

D'autre part, je suis saisi d'une nouvelle proposition en faveur d'Aix-les-Bains.

Mais je rappelle que le Congrès doit statuer tout d'abord sur la proposition du Secrétaire général du

Parti, tendant à renvoyer la désignation du lieu du prochain Congrès au Bureau du Comité exécutif. C'est cette proposition que je mets aux voix.

(La proposition de renvoi, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

M. le Président. — Je mets maintenant aux voix la désignation de la ville de Marseille comme siège du prochain Congrès.

(Le Congrès, consulté, décide de tenir à Marseille ses assises en 1938.)

M. Gavaudan. — Au nom de la Provence, au nom de Marseille, je vous remercie d'avoir bien voulu choisir notre ville pour siège du prochain Congrès. Je vous promets que nous ferons tous nos efforts pour vous accueillir très chaleureusement, comme savent le faire les méridionaux. (*Applaudissements.*)

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — Voici les résultats du scrutin pour les élections du Bureau du Comité exécutif :

Ont été élus :

Vice-présidents parlementaires : MM. Courson, Decroze, Férin, Bazile;

Secrétaires parlementaires : MM. Mauguière, Dupuis, Manent, Pesherot;

Vice-présidents non parlementaires : MM. J. Kayser, Sableau, Deyris, Béné;

Secrétaires non parlementaires : MM. Manescau, Sanguinetti, Satragne, Michel.

LA DECLARATION DU PARTI

M. Paul Elbel, *Président du Groupe parlementaire de la Chambre,* donne lecture de la déclaration du Parti.

Introduction

Le Parti Radical et Radical-Socialiste s'honore d'être resté constamment fidèle depuis le dernier Congrès aux engagements qu'il avait pris vis-à-vis du Rassemblement Populaire. Lorsque les événements ont appelé au pouvoir le Président Camille Chautemps, il n'a jamais songé à abandonner à la faveur de ce changement son orientation politique. Pas plus aujourd'hui qu'hier, il ne saurait envisager l'hypothèse d'une alliance avec les hommes de droite qui, après avoir eu recours à l'émeute, ont poursuivi une abominable campagne d'injures et de calomnies contre ses chefs les plus respectés.

Toutefois, à l'intérieur même du Rassemblement Populaire, il s'est toujours efforcé de constituer un élément d'équilibre et de raison. S'il n'a hésité devant aucune des réformes qu'il jugeait nécessaires à la vie du Pays, il sait bien qu'aucune œuvre durable ne saurait s'accomplir dans le désordre. Aussi fait-il pleine confiance au gouvernement Chautemps à la fois pour sauvegarder les réformes acquises et pour assurer dans l'ordre et dans la Paix l'équilibre de la vie nationale. Il se félicite du résultat des élections cantonales qui, en lui assurant à l'intérieur même du Rassemblement populaire une imposante majorité, ont clairement indiqué le rôle primordial qu'il doit continuer à jouer au sein du Gouvernement.

Défense républicaine

Le Parti Radical et Radical-Socialiste, qui a toujours su se dresser unanime lorsque le régime répu-

blicain était menacé, affirme plus que jamais son attachement à la République et à la Démocratie, et sa fidélité à la Constitution. Sans doute des révélations scandaleuses, lors d'un récent procès, ont-elles précipité l'effondrement des ligues factieuses écrasées sous le mépris public; notre Parti est néanmoins persuadé qu'il importe de demeurer vigilants pour assurer, si besoin est, la défense des libertés républicaines.

Politique sociale

Le Parti s'est pleinement associé à la politique de réformes sociales menée par les deux gouvernements de Rassemblement Populaire. Il veut que l'incessant progrès des sciences et des techniques serve à élever constamment le niveau de vie de tous les travailleurs français.

Mais il n'oublie pas qu'il y a, à côté des salariés de l'industrie, de nombreux citoyens dont il importe en même temps de sauvegarder les intérêts : petits commerçants, employés, petits entrepreneurs, artisans, techniciens, etc... Il connaît les difficultés où se débattent les classes moyennes. Il fera tous ses efforts pour qu'à leur tour elles obtiennent les importantes satisfactions auxquelles elles ont droit. Il voudrait en réalité ne connaître en France qu'une classe : la classe de ceux qui travaillent.

Au surplus, le Parti estime qu'il est essentiel aujourd'hui de parfaire dans ses détails la tâche accomplie, d'intégrer dans la vie quotidienne de la nation des réformes entreprises parfois dans la hâte de l'improvisation.

Mais ceci n'implique ni régression, ni stagnation : si la « Pause » devait être une période creuse et stérile au cours de laquelle on s'interdise tout effort de progrès et toute amélioration sociale, le Parti Radical et Radical-Socialiste ne saurait s'y associer : dans l'évolution incessante des choses à

laquelle nous assistons aujourd'hui, qui n'avance pas recule. Si en revanche dans les mois qui vont venir le gouvernement de Rassemblement Populaire à direction radicale-socialiste peut consolider les lois sociales en leur permettant de jouer avec souplesse et facilité, apaiser les inquiétudes des classes moyennes, restaurer l'activité économique du pays en la défendant contre l'emprise des grands trusts et contre les abus de la spéculation, si par surcroît il peut mettre sur pied la retraite des vieux travailleurs avec la collaboration généreuse de toutes les forces vives du pays, et, dans la mesure des possibilités budgétaires, établir un programme de travaux qui permettrait la résorption du chômage, peut-on dire que la pause ainsi comprise marquera un recul ou un temps d'arrêt?

Politique économique

Le Parti proclame que la vitalité nationale dépend d'un développement continu des forces de production, et qu'un excédent chronique des importations sur les exportations finirait par menacer les forces vives de la France. C'est pourquoi il fait un appel cordial et pressant à la bonne volonté et au civisme de tous ceux qui travaillent et qui produisent pour que, dans le plein respect des lois sociales, un grand élan soit donné à la production française.

Politique financière

Le Parti félicite Georges Bonnet des efforts qu'il a accomplis pour redresser une situation très délicate, assainir la vie financière du pays et assurer l'équilibre budgétaire. Aujourd'hui, seule une politique de prudence et de sagesse peut nous préserver des aventures. Le problème financier est d'ailleurs étroitement lié au problème économique : lorsqu'à une production accrue correspondront une distri-

bution plus rationnelle et une consommation plus abondante, lorsque les échanges commerciaux devenant plus fréquents, la balance du commerce extérieur tendra vers l'équilibre, alors l'argent circulera davantage et toute la vie financière de la nation s'en trouvera ranimée.

Politique agricole

Le Parti constate que les efforts des deux gouvernements de Rassemblement Populaire ont abouti à la revalorisation de certaines denrées agricoles de première importance : il convient maintenant d'étendre aux autres produits cet effort de redressement et d'assurer à toute la production agricole, par l'organisation et la discipline des marchés, un écoulement plus rémunérateur, sans qu'il en résulte pour le consommateur une nouvelle augmentation du coût de la vie.

Il s'agit en même temps de donner au monde rural la sécurité et le bien-être auxquels il a droit, de travailler à l'amélioration de ses conditions d'existence (électricité, adductions d'eau, chemins ruraux...), d'encourager le crédit agricole et les assurances paysannes.

Mais surtout, si les conditions actuelles du travail de la terre ne permettent pas d'étendre aux producteurs ruraux les bénéfices de toutes les récentes lois sociales, il importe du moins d'assurer à la famille paysanne les mêmes avantages qui sont désormais acquis à la famille ouvrière. L'extension à tous les travailleurs des champs de la loi sur les allocations familiales s'impose comme une tâche immédiate de justice et de réparation.

Défense nationale

Le Parti rend hommage aux magnifiques et vigilants efforts du Président DALADIER, ministre de la

Défense Nationale, et de ses collaborateurs de l'Air et de la Marine, pour assurer à la France l'armée puissante et disciplinée que les circonstances présentes lui font une nécessité d'entretenir. La France pacifique apporte au monde, par sa force même, une garantie de paix. Le Parti ne veut pas cependant renoncer à l'espoir qu'un jour viendra où l'évolution de la situation internationale si délicate aujourd'hui permettra d'envisager à nouveau les possibilités d'une limitation contrôlée et concertée des armements.

Politique internationale

Le Parti est heureux de rendre hommage à l'action constante d'Yvon Delbos pour la sauvegarde d'une paix chaque jour menacée. Il souhaite de le voir poursuivre sa politique de prudence et de fermeté; il sait qu'il persistera à faire tous ses efforts, à la fois pour empêcher le drame espagnol de s'étendre et de se généraliser, et pour sauvegarder les intérêts essentiels de la Nation française et l'intégrité absolue de notre territoire d'outre-mer.

Il le félicite de ne pas abandonner l'espoir, malgré les difficultés de l'heure présente, de construire les fondations d'une paix durable, et apprécie les tentatives menées particulièrement par le gouvernement français, au sein de la S.D.N., pour l'organisation de la sécurité collective.

Il rappelle que pour établir vraiment la paix européenne, il convient de travailler à l'amélioration des relations économiques internationales qui en est la condition essentielle. S'il lui semble inconcevable, et d'ailleurs inutile, d'accepter même l'hypothèse d'une redistribution des mandats coloniaux, il ne se refuse nullement à envisager une réorganisation des marchés internationaux qui ouvre à tous les peuples un égal et facile accès aux matières premières essentielles. Ce serait l'honneur de la

France de prendre sur ce point précis l'initiative de conversations internationales qui pourraient servir utilement la cause de la paix.

Conclusion

Telle est, dans ses grandes lignes, l'attitude que le Parti Radical et Radical-Socialiste compte prendre en face des problèmes qui se posent à lui. Il sait dès maintenant, après le magnifique Congrès qui vient de se dérouler, qu'il peut compter sur l'esprit de discipline et d'union de tous ses adhérents pour l'aider à poursuivre cette tâche.

Mais il s'adresse avec une égale confiance aux autres partis de gauche pour poursuivre avec eux, dans le calme des esprits et dans l'union des bonnes volontés, l'œuvre de redressement social, — matériel et moral, — qui constitue le programme essentiel du Rassemblement Populaire. Aussi respectueux de ses engagements qu'il est attaché à ses principes de progrès social dans l'Ordre, le Travail et la Justice, il entend rester fidèle aux alliances qu'il a contractées; il attend des partis qui ont renouvelé avec lui le serment du 14 juillet une égale loyauté et une égale compréhension des intérêts supérieurs de la République et de la Patrie.

M. le Président. — Je mets aux voix la déclaration du Parti.

(La déclaration du Parti, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins une voix.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?...

Je déclare clos le 34e Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

(La séance est levée à 11 h. 35 minutes.)

DISCOURS PRONONCE AU BANQUET PAR LE PRESIDENT DALADIER

Citoyennes, Citoyens,

Je veux tout d'abord vous remercier d'un accueil si émouvant pour moi. Tout à l'heure, un de vos militants me disait : nous vous aimons bien.

Je le sais, et je vous aime bien aussi, militants radicaux-socialistes. Je vous aime parce que vous n'avez jamais reculé, parce que jamais vous n'avez cédé, parce que toujours vous avez été la grande armée démocratique en mouvement pour la libération du pays. (*Applaudissements.*)

Je vous aime bien aussi parce que dans un moment où tant de nations incertaines hésitent et se demandent quel est le meilleur chemin à suivre, vous leur avez adressé un message de paix et de fraternité, dans la dignité de la Nation française. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, c'est mon devoir, et je l'accomplis, croyez-le, avec joie, de remercier nos militants de la Fédération du Nord et leur président Emile Roche (*applaudissements*) de leur magnifique effort, d'avoir organisé un Congrès impeccable, d'avoir assuré à la fois l'ampleur de nos assemblées et leur entière liberté, car, vraiment, ceux qui croyaient, qu'à Lille le parti radical serait divisé, se trompaient. (*Vifs applaudissements.*)

Dans ce clair et noble pays du Nord, au bon sens

robuste, toute la France radicale a pu faire connaître sa volonté et je veux remercier notre ami Emile Roche et tous les Républicains de cette grande cité.

Grande cité! Ce matin, nous l'avons parcourue avec trop de rapidité. Après avoir admiré ce qui reste des fortifications de Vauban, nous sommes allés nous incliner devant les fusillés de Lille, devant les hommes adossés au mur de la citadelle, et qui, ce matin même, nous eussent donné une raison de plus de persévérer dans notre dévouement passionné à la République et à la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Oui, nous les respectons, nous les vénérons, nous gardons leur fier visage dans notre cœur.

Parmi eux, Jacquet, républicain et, je peux le dire, républicain et franc-maçon (*vifs applaudissements*) a regardé la mort en face. Il avait enseigné, avant ce jour tragique, le respect de l'humanité, l'amour de l'humanité. Lui aussi, comme nous, enseignait que les frontières devaient disparaître entre tous les hommes, fils de la mère commune. (*Applaudissements.*)

Lorsque l'heure est venue, il a accompli le sacrifice de sa vie. Fidèle à son idéal de justice et de paix, il est allé, le regard clair, vers les fusils de ses bourreaux. (*Applaudissements.*)

Ce matin, je songeais devant ce monument, que, malgré de hautes et fortes oppositions, j'avais exigé que les Flandres fussent fortifiées. (*Applaudissements.*) Les fortifications se poursuivent et ce n'est pas nous, républicains, qui abandonnerons à l'envahisseur ce magnifique pays, cœur de la patrie française. (*Vifs applaudissements.*)

Quand nous avons quitté ce monument des fusillés de Lille et que nous sommes allés nous incliner devant le monument aux morts de la grande cité, mon regard s'est porté vers les jeunes soldats, un peu empruntés dans leur uniforme tout neuf, vers les bleus, vers nos fils, qui sont venus à la garde des frontiè-

res et qui les garderont comme nous, nous garderons la République. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, nous sommes, certes, un parti d'enthousiasme et de passion, mais nous sommes aussi le parti de la raison.

Notre Congrès s'est placé sous le signe d'une triple volonté. Nous avons d'abord voulu l'union de tous les républicains, (*applaudissements*) l'union loyale et sans réserves, l'union que l'on consacre dans l'amitié et dans la loyauté.

J'ai dit, il y a longtemps, que le grand mouvement de rassemblement populaire avait restauré cette antique alliance du Tiers-Etat et des prolétaires et que, tant que l'alliance subsisterait, la République irait vers de magnifiques destins. (*Applaudissements.*)

C'est nous qui représentons plus spécialement le Tiers-Etat, nous qui représentons vraiment la démocratie si nous appelons démocratie le droit donné à chaque homme de s'élever par son travail. (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons aussi bien le droit que le devoir de faire entendre, à la fin de notre Congrès, une parole claire et nette.

Non seulement, nous ne regrettons pas, mais nous approuvons une politique de réformes sociales dont nous avons été peut-être les initiateurs, (*applaudissements*) que nous avons proposées les uns et les autres, il y a plusieurs années, qui eussent été votées, il y a plusieurs années, si l'union des républicains, à laquelle il faut toujours faire les sacrifices nécessaires, avait été faite à ce moment. (*Applaudissements.*)

Mais, parti d'expérience et de raison nous disons aussi : prenez garde! les réformes sociales, nul ne les menace. Elles répondent à un besoin profond de tous les mouvements modernes. Ce qui pourrait les menacer, ce serait qu'au lieu de se réaliser dans une atmosphère de joie et de confiance réciproque, au

lieu de s'enraciner profondément dans le sol national, elles eussent un jour contre elles le ralentissement des métiers, l'atonie de la production, le ralentissement et peut-être plus encore la décadence du travail. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, quand je disais cela il y a plus d'un an aujourd'hui, dans notre chère cité de Dieppe, on disait que je rêvais ou, peut-être, comme la vie politique ne m'a pas assez comblé! que même peut-être j'intriguais.

Citoyens, je n'ai pas besoin de vos sourires ni de vos protestations. Je ne sais pas si, un jour, je deviendrai habile. Mais ce sera certainement dans très longtemps, ce sera pour ma vieillesse, si vous voulez.

Oui, je disais cela et tout le monde le dit aujourd'hui, sur tous les points de l'horizon.

Nous, nous sommes fidèles à notre pensée, qui est celle du radicalisme, parti d'individualisme démocratique, parti qui ne veut pas que les hommes soient courbés ni sous la dictature des hommes ni sous la dictature des bureaucraties. (*Vifs applaudissements.*)

Nous qui voulons la libération de la personne humaine, qui croyons à la valeur de l'homme en tant qu'homme (*vifs applaudissements*), nous ne pouvons être insensibles à l'interrogation qui monte vers nous de tous ces modestes travailleurs, de ces petits industriels, de ces modestes chefs d'entreprise, de ces hommes que j'ai vus moi-même sur leur chantier, au milieu de leurs ouvriers, qui n'ont pas à leur disposition les ressources de l'anonymat ni les ressources du crédit que possède une certaine oligarchie. Nous ne pouvons pas rester sourds à leurs doléances. (*Applaudissements.*)

Je crois que je les connais très bien. Ce sont des hommes qui, à aucun prix, ne veulent être suspectés d'être insensibles à une politique de justice sociale.

Ce fut la première affirmation de volonté de notre Congrès lorsqu'il a dit : ces réformes sociales, nous

les avons toujours voulues. Nous sommes prêts à en envisager d'autres, car il n'y a pas de pause trop prolongée qui ne tournerait à la stagnation sociale. (*Vifs applaudissements.*) Mais nous voulons qu'elles s'intègrent dans une politique de travail ordonné, de travail tenace qui réunisse partout, tous les producteurs français dans une volonté commune pour la grandeur du labeur français.

Et nous avons manifesté aussi une autre volonté, une grande volonté de paix.

Ces hommes des classes moyennes que nous sommes fiers d'être et de demeurer (*applaudissements*), ces hommes qui ne s'en remettent pas à d'autres, mais qui luttent eux-mêmes par leur propre effort, pour faire honneur à leur signature et à leur personnalité (*applaudissements*), ils veulent la paix.

Nous l'avons dit et répété : nous savons bien que tous les drapeaux de la France sont assez couverts de gloire. Nous savons bien qu'il n'y a pas un pays au monde qui puisse écrire comme le nôtre une telle épopée.

Mais nous savons aussi que tous les conflits présents, que tous ces antagonismes finiront par conduire le monde à une nouvelle catastrophe dont il ne se relèvera jamais. (*Applaudissements.*)

Ah! citoyens, notre civilisation est peut-être brillante, mais il en est d'autres, dans l'histoire du monde, qui furent aussi brillantes et même plus brillantes encore. Elles ont été ensevelies dans les sables des déserts. Elles ont été détruites et si les hommes de l'Europe et les gouvernements de l'Europe ne comprennent pas cela, si les uns et les autres s'obstinent dans une rivalité qui les épuise tous, la civilisation occidentale dont nous sommes si fiers finira, elle aussi, par disparaître dans un conflit sans nom qui ruinera tout ce qui est noble et tout ce qui est grand à la surface de la terre. (*Applaudissements.*)

Nous ne voulons pas que cette civilisation de

liberté rejoigne, dans le sépulcre commun, les civilisations disparues. Quand nous parlons ainsi, quand nous nous adressons ainsi à tous les peuples, quel que soit leur visage, quel que soit leur régime, quelles que soient leurs passions, quel que soit leur dynamisme, nous croyons que nous faisons entendre, non seulement la raison du peuple de France, mais la raison de tous les hommes qui, à travers les siècles, par leur labeur ont créé un ordre plus humain. (*Vifs applaudissements.*)

Jamais, à aucune époque de l'histoire, la science et la technique, comme le dit la Déclaration du Parti, n'ont mis au service des hommes tant de moyens, de richesses et de ressources.

Si nous voulions comprendre, et, si tous les pays voulaient comprendre, qu'en effet l'abondance des produits a été mise par la nature à la disposition de tous les peuples, nous éviterions d'avoir entre nous ces conflits ridicules pour quelques arpents de sable ou de neige, comme on disait autrefois. (*Applaudissements.*)

C'est cela, notre volonté de paix. Nous croyons que si tous les peuples voulaient ainsi raisonner, ils comprendraient qu'il n'y a aucune guerre qui puisse payer le vainqueur. (*Applaudissements.*) Ils comprendraient que, lorsqu'ils font ces immenses parades, ces grandes retraites aux flambeaux, ces grands défilés militaires, tout cela ne leur donnera rien si ce n'est un carnage réciproque, mais que tout cela ne résoudra aucun des problèmes fondamentaux de la civilisation. (*Applaudissements.*)

Nous croyons cela, nous avons dit cela, je le redis devant vous, parce que je parle non plus seulement dans l'atmosphère d'un banquet de mon parti, je parle à un poste qui peut répercuter ma voix dans toute la France et au-delà des frontières de notre pays. (*Vifs applaudissements.*)

Si l'on continue à ne pas nous entendre, si, alors que la volonté de la France est éclatante, excusez-moi, alors qu'elle est peut-être trop éclatante, l'on ne nous écoute pas, il faut qu'on sache que cette France est toujours une grande France et, si ces réformes sociales ont pu faire croire parfois, à travers l'Europe, à nos amis ou à nos ennemis, que nous étions au bord de la catastrophe et qu'il n'y aurait plus qu'à envoyer des armées étrangères pour rétablir l'ordre dans ce pays, disons qu'ils nous connaissent bien mal et que ces réformes sociales, que nous voulons consolider par le respect de l'ordre, du travail et de la paix intérieure, ont fortifié l'union de tous les Français. (*Vifs applaudissements.*)

Avant la guerre de 1914, certains, qui nous donnent tous les jours des conseils de patriotisme, qui réclament la révision de la Constitution, un chef énergique, qui me font songer à cette fable délicieuse de La Fontaine des grenouilles demandant un roi, ces mêmes hommes avaient planté le drapeau de la France sur le fumier. Ils avaient dit : plutôt l'insurrection, plutôt le sabotage de la mobilisation! Et je crains trop que d'autres hommes, qui sont, sans le savoir, les héritiers de ces caméléons, n'aillent, dans quelques jours, reprendre ces formules monstrueuses, monstrueuses même pour l'idéal qu'ils ont la prétention de représenter dans notre pays. (*Applaudissements.*)

Nous sommes des Républicains et, parce que nous sommes des Républicains, nous ne pouvons pas ne pas être des patriotes (*vifs applaudissements*), car ce bonnet jacobin, qui reste l'insigne du Parti radical, nos ancêtres l'ont porté à nos frontières pour défendre à la fois la liberté et la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà, citoyens, notre deuxième affirmation de volonté. Nous ne laisserons jamais prescrire les droits de la France, nous ne laisserons pas porter

atteinte à la vie de la France, à la liberté de la France. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Il nous est arrivé de ne pas attacher une importance excessive à tous ces discours retentissants. Avec une entière bonne foi, nous nous demandons seulement s'ils traduisent des maux réels, des souffrances réelles, auxquels nous pourrions porter remède. (*Applaudissements.*)

Pour guérir le monde de son déséquilibre et de son mal, il faut, certes, enseigner et propager ces doctrines dont je parlais tout à l'heure et qui réservent à tous les peuples et à toutes les nations un droit égal au bien commun. Il faut raisonner, parler, discuter, dire : voyons! nous pourrions faire tous ensemble de grandes choses. Divisés, les uns contre les autres, nous ne ferons que nous précipiter dans la catastrophe commune. Il faut que la France, avec une patience inaltérable, continue ce rôle d'être auprès de tous les peuples le messager de la raison et de la paix (*vifs applaudissements*) à condition que ce langage ne soit jamais interprété comme un signe de faiblesse (*nouveaux applaudissements*), à condition que notre France se présente devant le monde comme la Minerve, comme la Pallas Athênê du monde antique, casquée, cuirassée, protégée par son bouclier, d'une main tenant la lance et, de l'autre, le rameau d'olivier des pays méditerranéens. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien! ce rameau d'olivier qui nous est venu de la Grèce antique dont la France républicaine est, en effet, l'héritière, nous le tendons à tous les peuples, mais nous tenons la lance et nous avons le casque et le bouclier. (*Applaudissements.*)

Nous voulons la paix dans la liberté et la fierté de tous les hommes, nous ne la voulons pas dans la servitude qui est pire que la mort. (*Vifs applaudissements.*)

Mes chers amis, je vous ai parlé peut-être un peu

trop longuement. Ce soir, vous repartirez dans vos pays. Beaucoup sont déjà partis hier soir, parce qu'il n'y a pas de combat faute de combattants, parce que nous étions tous d'accord.

Les incidents, nous les réglerons, les responsabilités, nous les prendrons, nous ne laisserons à personne le soin de les prendre. (*Vifs applaudissements.*) Mais, ayant reçu du parti un mandat, nous l'accomplirons sans faiblesse.

Nous allons nous séparer. Les uns vont retourner vers ces grandes cités tumultueuses que la civilisation moderne anime d'un rythme sans cesse plus ardent; les autres, vers nos petites cités, vers les villages perdus dans la montagne ou disséminés dans la plaine.

Vous tous, radicaux, vous devez emporter avec vous ce sentiment que vous avez une grande mission à accomplir. Cette mission, c'est d'amener à votre Parti, à ce grand Parti radical que l'on déchirait il y a deux ans, mais vers lequel se tournent aujourd'hui tant de sourires (*vifs appl.*), l'adhésion de tous les hommes qui, comme nous, travaillent et luttent pour la République et le pays, mais qui, quelquefois, ont eu devant leurs yeux, non pas l'image, mais une sorte de caricature du Parti radical. Dites-leur que le Parti radical, c'est le Parti de la liberté, dites-leur que c'est le Parti du travail, le Parti de la raison qui veut rallier à la République et à la démocratie tous les Français dignes de ce nom. (*Vifs applaudissements.*)

Montrez-leur que, soucieux de l'ordre et du travail, vous n'êtes point dominés par je ne sais quelles oligarchies. Montrez à tous ces jeunes hommes, égarés par la propagande de partis qui s'écroulent d'ailleurs dans la boue de leurs propres divisions, que c'est vous qui êtes le grand Parti français, le grand Parti de la République et du pays. (*Applaudissements.*)

C'est cela qu'il faut que vous fassiez. Si vous êtes résolus à vous dresser contre toutes les menaces dirigées contre la liberté intérieure ou contre la sécurité de la patrie, si vous êtes résolus à vous dresser, comme vous l'avez fait, contre tous les fascismes, alors, précisément parce que vous y êtes résolus, que vous l'avez fait et que vous n'avez de leçon de républicanisme à recevoir de personne (*vifs applaudissements*), allez vers tous ces hommes qui ne nous connaissent pas, allez vers eux la main tendue. (*Mouvements divers.*)

Ne soyez pas choqués. Moi aussi, comme vous tous, j'ai des poings (*vifs applaudissements*) et je suis prêt à les serrer contre tous les ennemis de mon Parti (*appl.*), contre tous les ennemis de la République (*nouveaux appl.*) et je suis prêt, comme je l'ai déjà fait, à dire à tous les Républicains : marchons ensemble pour la défense de la liberté (*applaudissements*), mais sans que je fasse appel. comme le fait Maurice Thorez... (*Mouvements divers.*)

Je ne suis pas monté à la tribune pour avoir vos applaudissements, j'y suis monté pour dire ma pensée.

Citoyens, je ne renouvelle pas l'appel que Maurice Thorez a adressé à nos frères catholiques (*appl.*), je ne renouvelle pas et je ne prends pas à mon compte l'appel qui a été adressé aux volontaires qui se croient nationaux. (*Applaudissements.*)

Mais comme je sais que notre foi républicaine est certainement plus ancienne, qu'elle a donc des chances d'être plus solide, je demande à tous les radicaux de ne jamais renoncer à un seul article de leur programme, de ne jamais se réfugier dans je ne sais quelles combinaisons obscures (*appl.*), de cheminer droit devant eux et d'amener à leur Parti tout ce qui est digne d'être Républicain et radical. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, voilà ce que je voudrais voir faire à

travers la France; nous ne devons pas ignorer que certains nuages s'accumulent, nous ne devons pas méconnaître ni surestimer les difficultés.

Je voudrais dire, en terminant, que mon ambition, serait que le Parti radical, qui a devant lui un si bel avenir, que l'on n'écrasera pas, qui restera fort et robuste comme le chêne des Gaules (*appl.*), je voudrais que le Parti radical fût le grand rassembleur de tous les Républicains et de tous les Français patriotes de ce pays. (*Applaudissements.*)

Que vous le vouliez ou non, c'est cela votre mission. Si vous ne le faites pas, alors vous stagnerez, vous vous déchirerez dans des querelles subalternes, mais la vie passera au-delà de vous. (*Applaudissements.*)

Mais je pense que vous comprendrez cela. Soyez fermes sur la doctrine, soyez fermes pour la défense de la démocratie, mais faites l'effort de propagande vers des hommes qui nous ignorent, qui ne nous connaissent pas, que nous avons laissés partir loin de la République et que nous aurions dû y ramener. (*Applaudissements.*)

En faisant cela, nous les ramènerons à la République et à la France véritable.

Reprenons à travers notre pays ce grand mouvement des Fédérations de 1790, allons de département en département, de ville en ville, luttons contre l'adversaire et, s'il le faut, contre de faux amis. (*Vifs applaudissements.*) Défendons notre doctrine et disons : nous tendons la main à tous les Républicains, à condition qu'ils nous tendent une main également loyale. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, quand vous direz cela, de quoi aurez-vous peur? De ne pas paraître assez avancés? Vous êtes un grand parti de mouvement et nous resterons un grand parti de mouvement social et nous avons dans notre Charte des actes et des faits qui prouvent notre volonté de libération du monde du

travail. Nous ne risquons nulle comparaison avec qui que ce soit sur ce point, vous le savez comme moi. (*Applaudissements.*)

Mais, faisant cela, vous aurez une tâche difficile, une tâche rude. Il est plus commode de se réfugier vers des formules, de s'abriter derrière de fausses réalités. Ce que je vous demande est plus difficile que ce qu'aucun chef de parti n'a jamais demandé. Mais je suis sûr que vous le ferez, parce que vous avez la passion de la République et de la démocratie, la passion de la liberté et parce que vous voulez que la France soit toujours, à travers le monde, le pays qui est aux avant-gardes pour le progrès social, pour la libération de tous les hommes et de tous les pays. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF (Exercice 1937-1938)

Président :

M. Edouard DALADIER, ancien Président du Conseil, Ministre de la Guerre.

Vice-Présidents :

Parlementaires :

MM.

MARGAINE, député.
MÉTAYER, député.
PASCAUD, député.
PERRIER, sénateur.
COURSON, député.
DECROZE, sénateur.
FERIN, député.
BAZILE, sénateur.

Non Parlementaires :

MM.

Jean PIOT, ancien député.
Alfred DOMINIQUE.
Emile QUINET.
CHAUVIN, ancien député.
Jacques KAYSER.
SABLEAU.
DEYRIS, Président du Conseil général.
Maurice BÉNÉ, Conseiller général.

Secrétaires :

Parlementaires :

MM.

THORP, député.
MASSOT, député.
CATALAN, député.
BELMONT, sénateur.
MAUGUIÈRE, député.
DUPUIS, député.
MANENT, député.
PECHEROT, député.

Non Parlementaires :

Madame Eliane BRAULT.

MM.

GEORGET.
BOUILLON.
NARODETZKI.
MANESCAU.
SANGUINETTI.
SATRAGNE.
MICHEL.

Secrétaire général :

M. Pierre MAZE, ancien sous-secrétaire d'Etat.

Secrétaire général adjoint :

M. Paul **ANXIONNAZ**.

Présidents d'honneur :

MM.

Edouard HERRIOT, Président de la Chambre des Députés.

Joseph CAILLAUX, Sénateur.

Maurice SARRAUT.

Vice-Présidents d'Honneur :

MM.

Ernest PERNEY.

Louis RIPAULT.

FABIUS de CHAMPVILLE.

Albert CHEVALIER.

DUCOS, député.

Fernand LEFRANC.

ARCHIMBAUD, député.

FABIANI.

COMITE MIXTE

Mesdames,

BING-LÉON.

BRUNSCHWICG.

Jacqueline CORD.

DENISE.

Renée ISRAEL.

PRESSARD.

KRAEMER-BACH.

Rose MAURICE.

Edwards PILLIET.

Andrée REYREL.

STEPINSKA-VESSIÈRE.

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris (12).
TONY-REVILLON, Paris (17e).
Dr TEMPORAL, Saint-Rambert-en-Bugey.
PONCET, Bourg.
CHAUNIER, Montluel.
FRIBOURG A., Paris (16e).
FOURNET L., Jassans-Riottier.
MOREL, Sault-Brenaz.
CANTOURNET, Sathonay.
LE TEISSIER, Jujurieux.
BESSON, Miribel.
Dr VINCENT, St-Maurice-le-Beynost.
JAILLET, Bourg.
JACQUET, Sathonay.
HERAUT, Lyon.

AISNE

MM. HAUET Albert, député, Boue.
CLAVIER Jean, Laon.
DUPONT Emile, Flavy-le-Martel.
DUSSOSSOIS André, Marfontaine par Saint-Gobert.
FAUCHEUX, Marle-sur-Serre.
FOURMANT Paul, Laon.
FROELICHER, Sissonne.
GAILLARD Fernand, Paris (15e).
GRY Georges, Vaux par Etreillers.
GUERNUT, Paris (17e).
LAMARRE Henri, Crezancy.
MACHIN Charles, Vadencourt et Boheries.
MORLOT Paul, Paris (5e).
MUZART, Soissons.
PREVOT, Guise.
ROBINEAU Georges, Braine.

THELLIEZ, Brissay-Choigny, par Moy-de-l'Aisne.
BOILEAU, Concevreux par Roucy.
DAVID, Nogent-l'Artaud.
DECAMP Jules, Hirson.
MELERE, Mont-d'Origny par Origny-Sainte-Benoite.
ROBERT Léon, Fossoy par Château-Thierry.
BARTHE, Saint-Quentin.
BEFFARAS Jean, Paris (15e).
CHIAPPA, Chauny.
DEAL Camille, Saint-Quentin.
GUILLAUME Henri, Paris (16e).
MONGIN Gabriel, Lizy par Anizy-le-Château.
RICHET-DONNAT, Saint-Quentin.
LANDRY, Reims.
RAYEE Emile, Laon.
RUDLOFF Georges, Vervins.

ALLIER

MM. REGNIER Marcel, sénateur, Paris.
LAMOUREUX, député, Neuilly.
BAUDRON, Izeure.
LEGER, Vichy.
PERRAUT, Moulins.
GANTHERET, Vichy .
BRUN-LEBAS, Varennes.
BORIE, Paris (17e).
GENESTE, Saint-Pourçain.
JOUASSET, Paris (8e).
LABAT, Moulins.
MORTURIER, Varennes.
CORRE.
BESSON, Vichy.
BRUN, Varenne-sur-Allier.

FRANÇOIS.
POQUET.
Dr TRAPENARD.
DUPRE.
DUSSOURD.
LEFEBVRE.
JAQUET.
LABAT.
SEIVE.
FRAGNY.
Dr BAUDET.
VILLATTE.
GAUDICHON.
MIZON.
RAIMOND, Vichy.
SANSOULET,
VILLENEUVE.
Dr Pierre NIGAY.
CARILLON, Vichy.
VEDRINES.

BASSES-ALPES

MM. MASSOT Marcel, député, Paris (5e).
GUIEU Julien, Digne.
LANFRANCHI, Digne.
MUZY, Peyruis.
ROMIEUX, Digne.
ROUX, Colmars.
CLEMENT, Vaumeilh.
REYGNIER, Lamotte-du-Caire.
Jean AUDIBERT, Barcelonnette.
Eloi PIN, Mezel.

HAUTES-ALPES

G. GAUDIN, Embrun.
E. GRAILLE, Embrun.

de BARDOMECHE, Gap.
R. MERLE, Gap.
PLANCHE, Gap.
P. TRUC, Gap.
ESCALLIER, Rambaud.

ALPES-MARITIMES

MM. Dr RICOLFI, Nice.
CRAIPEAU, Nice.
Jacques LEYDET, Nice.
J. RUETTA, Nice.
Désiré PONT, Antibes.
Mme HELIOT-PAUL BONCOURT, Cap d'Antibes.
MM. X. DUFRENE, Cannes.
MM. FERRON Jean, Cannes.
FESSI, Cannes.
REFUBEL, Cannes.
BIAIS, Menton.
CONDAMINE, Menton.
LEFRANC, Nice.
MOSSE, Nice.
SOULIE Max, Nice.
VERANY Victor, Nice.
GAUTHIER Jules, Paris.
PAEZ, Nice.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris (4e).
RIOU Gaston, député, Paris (16e).
TROUCELLIER, Privas.
Dr ROCHE, Chalençon.
CHANTE Franck, Vallon.
ROUSSILLON, Paris (8e).
Mme RIOU Gaston, Paris (16e).

MM. BARRET.
ESPIARD.
Mme MAZENOU, Paris.
MM. BROSSIER, Commequieres.
WAGNER, Paris.
KRAEMER-RAINE.

ARDENNES

COURTEHOUX, député, Paris (7e).
DELATTRE, député, Paris (7e).
LEDOUX, député, Paris (7e).
JOSEPH André, Charleville.
GOBERT G. Mézières.
DETANTE J. Mouzon.
Dr BOISSEL, Charleville.
GILLET, Guincourt.
LAHAYE, Chatel-Chéhéry.
LEMOINE, Brecy-Brières.
PIRLOT, Givet.
RENARD, Clavy-Warby.
ROUYER, Blaise.
BAUDART, Blaise.
FREDERIC, Charleville.
JACQUET, Mouzon.
PEROT, Attigny.
POSTY, Vireux-Molhain.
SCHEUER Samuel, Vouziers.
Dr VALIADIS, Grandpre.
BLAISE Louis, Mézières.
ABADIE Louis, Charleville.
Dr DUCHEIN, Sedan.
FUNCK Théodore, Givet.
BEGUET, Paris (10e).
BALTEAU, Charleville.
BLONDEAU Marcel, Charleville.

ARIEGE

MM. Dr RAMBAUD, sénateur, Paris (14e).
SABLEAU, Levallois-Perret.
JOULE, Montgailliard.
SAURAT, Cadirac.
Dr PHILIPPE, Tarascon.
PENENT, Le Pussot.
BERNADAC, Lavelanet.
CASSAGNE, Labastide-de-Baissegnac.
COUGOUREUX, Labastide-de-Sérou.
FAURE, Varilhes.
Dr GERAUD, Sainte-Croix.
MIRAMONT, Mas d'Azil.
RAGOT, Paris.
SIRGAUT, Luzenac.
BEDEIL, Lavelanet.
BARRIOULET, Sieurat.
CALVET, Vebre.
CHAMPEU, Ax-les-Thermes.
PELLERIN, Pamiers.
RAYNAUD, Mirepoix.
SEGUALA, Saurat.
VIDALAT, Saint-Amadou.
CALMON, Vermolle.
FABRE, Theilhey.
DUBUC, Castilhon.
CLAVERIE, Castilhon.
LAFFONT, Sabarat.
FONT, Montels.
ANOUILH, Saint-Lizier.
PONT, Saint-Girons.
PEYRAT, Foix.
RIGAUD, Belesta.
JOULE, Montgailliard.
Dr BOUBES, Pamiers.
COT André, Pamiers.
NOUGUE Ferd., Ganac.

ROUAN, Vermolle.
ROUAIX, Foix.

AUBE

MM. BRACHARD, député.
GENTIN, député.
ROBERT Maurice, député.
MOSLARD, St-Phal.
LALLEMENT, Bar-sur-Seine.
SERFASS, Troyes.
BOUCHERON, Paris.
Mme ISRAEL Alexandre, Paris (9e).

AUDE

MM. RAYNAUD, sénateur, Carcassonne.
GUILHEM, sénateur, Paris
SARRAUT, sénateur, Paris.
BOUSGARBIES, député, Paris.
CASTEL, député, Paris.
GOUT, député, Carcassonne.
MISTLER, député, Versailles.
Dr SABATIER, Castelnaudary.
CARBON, Belcaire.
BOURREL, Quillan.
BARON, Couiza.
Dr PRATZ, Limoux.
TISSEYRE, Alaigne.
AMIEL VIDAL, Chalabre.
TOMEY, Carcassonne.
Dr CARRIERE, Salles d'Aude.
Dr PALANQUI, La Nouvelle.
CALVET, Lagrasse.
VERDIER, Axat.
SIGE.
VAYSSE, Belcaire.

AUDOUY, Esperaza.
ASTRUC, Limoux.
BLANCART, Limoux.
VIDAL, St-Hilaire.
VIVES, Alaigne.
HORTE, Chalabre.
GARROUSTE, Castelnaudary.
RAMON, Castelnaudary.
LAMOUROUX, Argens.
MONTAGNE, Lastours.
LANNES, Villepinte.
BOUCHIEU, Carcasonne.
BARDOU, Carcassonne.
Dr CONTE, Lezignan.
FABRE, Peyriac-de-Mer.
IZARD, Padern.
VERDIER, Lagrasse.
ALAUX, Carcassonne.
BORDANEUVE E., Carcassonne.
ROBERT, Lapalme.
JOUCLA C., Paris.
PRADAL, Homps.
PENDRIEZ, Saint-Marcel.
RACHET, Narbonne.
SARDA, Lezignan.
SOURNIES H., Carcassonne.
VIALA LONGEOT, Narbonne.
BOUSQUET, Castelnaudary.
JOSEPH JEAN, Carcassonne.
SARZANA, Lezignan.
DUSSARAT, Lezignan.
AGOUSTENC, Cepie.
RICARD Auguste, Limoux.
DESCADEILLAS, Carcassonne.
VIDAL, Carcassonne.
GLEYZER, Carcassonne.
MARTIN, Lapalme.
SEIGNE, Carcassonne.

Général BRISSAUD-DESMAILLET, Carcassonne.
SARDA Auguste, Lezignan.
VIGNEAU, Lézignan.
BONNET, Ginestas.
AUZIAS, Carcassonne.
GENIE, Carcassonne.
LAFOSSE, Carcassonne.

AVEYRON

MM. BARTHE, Cusset.
PORTE, Villefranche-de-Rouergue.
BOREL Emile, St-Affrique.
PORTE Gaston, Rodez.
LHEZ Bernard, Villefranche-de-Rouergue.
SUBERVIE, Rodez.
MAULY, Villefranche-de-Rouergue.
MALATERRE, Rodez.
DRUILHE, Paris (16e).
HOLTZER-PELET.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET Edmond, député, Paris.
DREYFUS-SCHMIDT, Belfort.
MM. LORACH Jacques, Belfort.
KLOPFEINTEIN, Belfort.
METZGER Hubert, Belfort.
RERAT Emile, Belfort.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. SCHRAMECK Abraham, sénateur, Paris.
BREMOND Marius, Septemes.

DURAND Marius, Tarascon.
FARAUD Paul, Orgon.
FOUQUE Henri, Charleval.
GENEVET Ernest, Chateaurenard.
LIEUTIER Edouard, Marseille.
RIBOT Georges, Marseille.
SIRACH Edouard, Marseille.
BARTHELEMY, Marseille.
BAYET Henri, Arles-sur-Rhône.
BRANDIN Léon, Marseille.
CHARON Jules, Marseille.
CROUANSON Nicolas, Arles.
DOMINIQUE Alfred, Paris.
ESCOFFIER Emile, Aix-en-Provence.
FRANCESCHI Louis, Marseille.
GAUTTIER Henri, Marseille.
GAVAUDAN Apollon, Marseille.
GIRARD Alphonse, Marseille.
LEYDET Edmond, Marseille.
PETRE Henri, Arles-sur-Rhône.
PINCEDE Joseph, Marseille.
PORTAL Jean, Marseille.
RODIN Louis, Salon.
THINON Louis, Marseille.
GIRARD Justin, Tarascon.

CALVADOS

MM. GILLES, Caen.
RADULPHE Louis, Trouville.
RAPHAEL Paul, Paris (15e).
TREHET Fernand, Caen.
VATTIER Guy, Paris.
Dr PRENTOUT, Harcourt.
Dr ADELINE Pierre, Lisieux.
HERVIEU Victor, Dauville.
LEFEVRE, Saint-Martin de la Liène.

CHATENET Henri, Paris (16e).
COMPAROT Paul, Paris (6e).
BOULEY Octave, Bayeux.
DOROY Dr., Cordey.
GASTON MAURICE Paris (17e).
GILLES Léonard, Caen.
HOLLIER-LAROUSSE, Mesnil-Louvigny.
HUE Casimir, Lisieux.
JOLTRAIN Dr., Sallennelles.
LAMPUE Pierre, Paris.
LEVY Roger, Paris (16e).
TERRIER Léon, Pont-Lévêque.
VERNON Gustave, Paris (9e).

CANTAL

MM. DAUZIER, sénateur, Aurillac.
BASTID Paul, député, Paris (7e).
LAPLAGNE, Aurillac.
SALGUES, Aurillac.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
CARRIER, Roumac.
JEAN, La Garenne-Colombes.
ROCHE, Paris (10e).

CHARENTE

MM. MENIER, député, Cognac.
PASCAUD, député, Chasseneuil.
RETHORE, député, La Mercerie.
FAYS, Ruffec.
MATHIEU, Angoulème.
BESSE Dr, Messignac.
CELLIER, Tulle.
DOUBLET, Barbezieux.
FELSENHARDT, Angoulème.

LAMIT, Taizie-Aizie.
MERLIN, Jarnac.
PERICHON, Angoulème.
SAULNIER, Aussac-Vadalle.
SARDIN, Angoulème.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. CARRE-BONVALET, sénateur, Neuil-le-Viroul.
PERREAU, sénateur, Paris.
SCLAFER, député, Paris (16e).
PALMADE, député, Paris (9e).
LONGUET, député, Paris.
WILLIAM BERTRAND, député, Paris.
TURGNE, La Rochelle.
MIAUX, La Rochelle.
GIRARD, Clérac.
CANAL, Royan.
DELOUCHE, La Rochelle.
MENON, La Rochelle.
ANGIBAUD, Rochefort.
VEROLA, Rochefort.
MESNARD, Rochefort.
PERAUT Henri, Saintes.
MARCHAND, Saintes.
DULIN, Saintes.
HAG, Marennes.
TEXIER, St-Jean d'Angély.
LE DOUBLE, Monguyon.
MARIANI, Paris.

CHER

MM. PLAISANT Marcel, sénateur, Paris.
TAIZIERES, Bourges.

BEDU, Paris.
LAUTISSIER, Lignières.
LAVAL, Aubigny-sur-Nere.
LACROIX, Bourges.
MERLIN, Bourges.

CORREZE

MM. QUEUILLE sénateur, Paris (16e).
JAUBERT, député, Paris (8e)
BERIL, Saint-Mexant.
DE CHAMMARD, Paris (16e).
GRAULIER, Tulle.
PIGNOL, Brive.
ANDRE Auguste, Brive.
DOULCET Marcel, Brive.
LABRO Fernand, Brive.
TRESPEUCH, Brive.

CORSE

MM. GIORDAN, sénateur, Paris. (8e).
MUSSO, sénateur, Paris.
CAMPINCHI, député, Paris (16e).
LANDRY, député, Paris (16e).
GIACCOBI, Venacco.
CASANOVA, Ajaccio.
ANDREANI Pierre, Port-Vecchio.
LIVRELLI.
MURIACCIOLE, Ajaccio.
POLI Fernand.
RAFFIANI Pascal.
Dr RICHAUD.
ROMANIE Adam.

COTE-D'OR

MM. BIZOT Gustave, Semur.
Dr BIZOT, Beaune.
BERROD Marcel, Mirebeau-sur-Beze.
DUCHET, Beaune.
GRUET Paul, Auxonne.
Dr. KUHN, Dijon.
LENOIR René, Pontailler-sur-Saône.
MONGEARD, Pouillenay.
POULET Marcel, Dijon.
BARDEZ Henri, Semur-en-Auxois.
BERTHEAUT Léon, Paris (10e).
FLORENTIN Daniel, Paris (13e).
GUYON Emile, Dijon.
MAILLARD Victor, Dijon.
MALOT, Chatillon-sur-Seine.
MICHELOT Maurice, Champvotre.
MODOT Henri, Dijon.
MEULIEN Marius, Beaune.
ROUFFET Marcel, Dijon.
RUEFF Jules, Chatillon-sur-Seine.
TRUCHOT Bernard, Dijon.
VACHER Antoine, Dijon.

COTES-DU-NORD

MM. EVEN Pierre, sénateur, Paris(14e)
MEUNIER Charles, sénateur, Paris.
GEISTDOERFER, député, Paris (5e).
SERANDOUR, député.
MICHEL Pierre, député, Paris (14e).
BARON, Saint-Brieuc.
CORNU André, Paris (16e).
LOREE Eugène, St-Brieuc.
LORGERE André, Paris (16e).
HELLO, Merdrignac.

HELLOUET Jean, Colombes.
LEFEVRE Gaston, Saint-Brieuc.
LEGARCON Gabriel, Saint-Brieuc.
LE GOFF, Lannion.
MAUGER André, Lannion.
MENGUY Albert, Guingamp.
MORLON, Saint-Brieuc.
NICOL Etienne, Rennes.

CREUSE

MM. CONNEVOT, sénateur, Paris.
GRAND, sénateur, Paris (6e).
JUDET, sénateur, Paris (7e).
FERRAND Camille, sénateur, Guéret.
CHAMBONNET, député, Paris (7e).
ALLEGRE, La Courtine.
LATRIGE, Aubusson.
TARTARY, St-Médard.

DORDOGNE

MM BELS, sénateur, Paris (6e).
SIREYJOL, sénateur, Paris (7e).
BONNET Georges, député, Paris (16e)
DELBOS Yvon, député, Paris (7e).
AMELINE René, Périgueux.
AMPOULANGE,
ASTARIE.
BERTHOUNESQUE.
BIRABEN.
BLANC.
BONNET Charles.
BORMES.
BOUYSSET.
CHAMPARNAUD, Piegut Pluviers.
CHARLES.

CHASSAGNE.
COULANGES.
CONQUET.
COUSSY.
CROUZET.
CRUVEILLER.
DAUTHEVILLE.
DELRIEU.
DENUEL.
DEVILLARD.
DUBREUILH.
DUCHASSAING.
GARRIGUES.
GAUTHIER.
GLENE.
GUITTARD.
JOFFRE.
LABORIE.
LAFORET.
LARNAUDIE.
LASJUNIAS, Montignac-sur-Vézère.
LASSERRE.
LATHIERE-LAVERGNE.
LIEBUS.
MAGINEL.
MAZEAU.
MAZEL.
MERIGNAN, Périgueux.
PERRY, Eymet.
PESTRE.
PICHON.
POUPART, Montpon-sur l'Isée.
PRADEYROL, Sarlat.
PREVOT.
PUYJARINET Emile.
QUEYROI.
ROCHE.

SINTOUT.
VALADE.
AGRAFFEIL fils, Périgueux.
BOISSARIE, Paris (7e).
BOULIN, Bergerac.
GALTIER, Bergerac.
MERLY, Périgueux.
MOULA, Bergerac.
PUYJARINET, Périgueux.
RAYNAUD, Périgueux.
Dr REBEYROL, Périgueux.
TAILLANDIER, Bergerac.
QUENESSON, Sigoules.
ZINGUEREWITCH, Bergerac.

DOUBS

MM. SIFFERT, Besançon.
VANNIERE, Montbéliard.
COUTURET, Besançon.
MONNEUR G., Besançon.
Dr CHARLIN, Jougne.
BUGUET H., Besançon.
BELEY, Etupes.
BLUM Henri, Besançon.
ULMO Roger, Besançon.
MILLOT, Besançon.
DUVERNOY, Montbéliard.
GUICHARD, Audincourt.
BEAUDROIT, Seloncourt.
GASS, Sochaux.
REIN, Paris.

DROME

MM. PERDRIX, sénateur, Neuilly-sur-Seine.
PECHEROT, député, Valence.

ARCHIMBAUD, député, Paris.
ANDRE Auguste, Paris (8e).
BONNET Georges, Valence.
JOURDAN Louis, Romans.
MALOSSANE, Romans.
LAFAURY, Romans.

EURE

MM. BRIQUET Camille, député, Paris (7e).
MENDES-FRANCE, député, Paris 16e.
BUFFET, Saint-André.
CHAUVIN Georges, Evreux.
CHARVAR, Evreux.
DAVESNE, Verneuil-sur-Avre.
HARDY, Damville.
HAMEL, Evreux.
LEMAIRE, Ivry-la-Bataille.
LOQUET, Plasnes.
PERCOT, Bernay.
PIOGE Lucien, Evreux.
QUENIN, Louviers.
THOUIN, Conches.
WOLFF, Pacy-sur-Eure.
ALLEAUME Gaston, Verneuil.
DAJON fils, Conches-en-Ouche.
GOUJET Henri, Bernay.
GREAUME, Martainville.
LAINE, Beuzeville.
LEROY Clément, Bernay.
PESQUIE, Evreux.
STICH, Gisors.
Mme SIMON Odette, Paris (16e).

EURE-ET-LOIR

MM. BENOIST Jacques, sénateur, Paris 6e
VALADIER, sénateur, Paris (7e).

MITTON, député, Paris (15e).
BRUNE, Chartres.
BONNET Henri, Chateaudun.
ALTENBURGER, Leves.
BOUDET, Nogent-le Retrou.
BRUNSWICK, Paris (5e).
DUMAIS, St-Luperce.
FAUCHER, Dreux.
GRIMALDI, Paris (16e).

FINISTERE

MM. LE BAIL, sénateur, Paris (16e).
TANGUY, sénateur, Paris.
PERROT, député, Axquibien.
MAZE, Sizun.
RIOU Jean, Douarnenez.
GABALDA, Brest.
CADORET, Riec-sur-Belon.
POUCHUS, Penhars.
TABANOU, Paris.

GARD

MM. BAZILE Gaston, sénateur, Paris (16e).
BOSC Jean, sénateur, Paris (6e).
ARNETTE Louis, Nîmes.
BORELLY, Bagnols-sur-Cèze.
BERTAUDON, Manduel.
BOSC, Quissac.
CHASTAGNIER, Lussan.
COUTON, Clarensac.
DESHOMMES, Villeneuve-l/-Avignon.
GAUSSEN, Sommières.
GAUSSORGUES, Beaucaiae.
GERIS, Pont-Saint-Esprit.
ESTOURNEL, Pont-Saint-Esprit.

FAURE, Roquemaure.
HUGON, Nîmes.
Dr MOURIER, Paris (4e).
MAURIN, Saint-André de Valborgne.
ODE Albert, Vers.
PELLET, Genollac.
PASCAL, Béziers.
PRAT Louis, Bagnols-sur-Cèze.
HEVEST, Le Grau du Roi.
RANQUET, Roquemaure.
GERBAUD, Asperes.
TRIAIRE, Nîmes.
ROC, St-Hippolyte du Fort.
CAVALIER Numa, Paris (15e).
ESPAGNAC Emile, Nîmes.
GAUSSEN Yvan, Asperes.
ROUX Antonin, Rochefort-du-Gard.
Mme SCHREIBER, Paris (8e).
MM. VIALA Aimé, St-Hippolyte du Fort.
TAULETTE Edmond, Alès.

HAUTE-GARONNE

MM. Dr AMAT, sénateur, Paris (6e).
CARRERE, sénateur, Paris (6e).
SAINT Lucien, sénateur, Paris (6e).
SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
DUCOS Hippolyte, député, Paris (18e)
CALAMAN, Toulouse.
TAJEAN, Toulouse.
CESAR-BRU.
DELHERM.
MAZIERES, Caraman.
ESQUIROL, Fousseret.
SARRAUTE, Leguevin.
BERSEILLE, Mongiscard.

VIGNIERES, Villemur.
JAUREGUIBERRY, Aspet.
VIVES, Saint-Béat.
MONGNIARD, Fronton.
BERGE, Cintegabelle.
Mlle AUBRIOT, Paris (15e).
MM. TULLIER, St-Gaudens.
DELEPASSE, Rieux.
GAZABAU, Villefranche-de-Lauraguais.
CADEAC, Lisle-en-Redon.
MONTALEGRE, Boulogne-sur-Jesse.
AZEMAR, St-Gaudens.
BARTHE, Castanet.
BELLINGUIER,, Cintegabelle.
SEGUIER, Fronton.
FAUGERES, Montastruc.
CORRADE Revel.
NOEL, Revel.
BOUCHARD, Rieumes.
TURINES, Villefranche-de-Lauraguais.
BRESSOLES, Aurignac.
LASSERRE, Lisle-en-Redon.
GABARET, Aurignac.
DURRAN, St-Martory.
BARTOLI, Toulouse.
Mme BRUNEL, Toulouse.
MM. BOURRASSET, Toulouse.
LANDELLE, Toulouse.
ELBAZ, Toulouse.
GIBERT, Grenade.
FONTANIER, Castelnaurou.
DULONG, Cadours.
AXAT, Carbonne.
BOY, Salies-du-Salat.
Mme TIXIER.

GERS

MM. GARDEY Abel, sénateur, Paris (8e).
PHILIP, sénateur, Paris (14e).
CATALAN, député, Paris (7e).
LAPORTE, Auch.
DELIEUX, L'Isle-Jourdain.
DEBATS, Boucagnères.
LUQUET Paul, Auch.
NUX Adrien, Auch.

GIRONDE

MM. ODIN Jean, sénateur, Paris (7e).
ROY Emmanuel, député, Paris (9e).
RETHORE, député, Magnac-Lavallette.
ARBOINI, Monsegur.
CABANNE, Bordeaux.
MOYNET, Bordeaux.
CASTAING, Pessac.
CHALES, Bordeaux.
COURRECH, Libourne.
DESSOUDEIX, Bordeaux.
Gérard d'EAUBONNE, Paris
ELZIERE, Monsegur.
Mme ELZIERE, Monsegur.
HOSTEINS, Pellegrue.
LABROUCHE, au Bouscat.
LABROUSSE, Bordeaux.
LAPAILLERIE, Bordeaux.
SHUREL.
PEYROULET, Bordeaux.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SARRAZIN, Bordeaux.
TAUZIN, Bordeaux.
TEOULE, Bordeaux.
THOMAS, Pessac.

VILLELIGOUX, Pessac.
MARTIN Félix, Paris.
LHUBERT.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (6e).
ALBERTINI Auguste, député, Paris 7e
BADIE VINCENT, député, Paris (7e).
CLAPAREDE Emile, Béziers.
MILHAUD Albert, Paris.
ALES, Paris.
GROS Henri, Béziers.
CLAIROU, Alet.
Dr BELON, Amiane.
FAUCON, Béziers.
FERRASSE Edouard, Montpellier.
LAURENS, Montpellier.
MAURY, Lodève.
MOULENAC, Perols.
MOULIN Antoine, Béziers.
PALOC, Montpellier.
REY Fmile, Béziers.
RICARDOU, Béziers.
SALVAING, Pontarlier.
VUILLERME Gaston, Sete.
ZUCARELLI, Montpellier.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, sénateur, Saint-Malo.
LA CHAMBRE Guy, député, Paris (7e)
LEMOUX, Rennes.
LEROUX Oscar, Rennes.
DUVAL, St-Meen-le-Grand.
GUILHEM, Rennes.

Dr QUENTIN, Rennes.
ROQUE, Rennes.
Dr SIMON, Dinard.
Mme Colette ANJUBAULT, Paris (8e).

INDRE

MM. BENAZET Paul, sénateur, Paris (16e)
DAUTHY Henri, sénateur, Paris (15e)
GAUTIER Fernand, sénateur, Paris.
CHICHERY Albert, député, Paris (7e).
ROTINAT Vincent, député, Paris (7e).
SADRON, Chateauroux.
BABB William, Le Blanc.
BERTON Joseph, Chateauroux.
BODIN, Ecueille.
CHAMPAGNAT, Vicq-Exemplet.
CHASSANG Arsène, Le Blanc.
LAFFARGUE, Paris.
AUCLAIR, Aigurande.
Ed. BOUQUET.
L. DESBORDES, Argenton-s-Creuse.
H. MENNETON, Oulches.
SUARD Louis, Chateauroux.
VILLENEUVE, Chateauroux.
THIBAUD, Chateauroux.
MORER, Paris (14e).
SEGELLES.

INDRE-ET-LOIRE

MM. BESNARD, sénateur, Paris (8e).
CHAUTEMPS Alphonse, sénateur, Paris (6e).
GERMAIN Paul, sénateur, Paris (6e).
BERNIER, député, Noyant-de-Touraine.

COURSON, député, Paris (6e).
BERTON, Tours.
CHAUTEMPS Robert, Tours.
PROUST, Tours.
CHAUTEMPS Pierre, Tours.
FOURNEYRON Fernand, Tours.
HUI Paul, Tours.
MARTET Fernand, Tours.
MONDON Charles, Tours.
NAULET Lucien, Paris (10e).
PETIT Henri, Paris (7e).
POULET Léon, Tours.
WUSCHNER Gaston, Clere.

ISERE

MM. PERRIER, sénateur.
BELMONT, sénateur.
SERLIN, sénateur.
GINET, député, Paris (7e).
PERRIN député.
PERRIER, Paris (5e).
BERGUES, Grenoble.
BOUVREUIL, Grenoble.
PERRIN, Grenoble.
SAUTREAUX, La Cote-St-André.
MARILLAT, Grenoble.
DUMAS, Allevard.
JOUBERT, Vienne.
MARCOZ, St-Laurent du Pont.
MIGNOT, Vienne.
PHILIPON, Vienne.
RAY, Tigneu-Jameyzieu.
GRAMMONT, Pont-de-Cheruy.
VALOIS, Tullins.
GUERRE, Grenoble.
Dr CARRIER, St-Marcellin.

Dr LEFRANCOIS, Villars-de-Lens.
GONNON, Grenoble.
BOYER, St-Jean de Bournay.

JURA

MM. BERTHOD Aimé, sénateur, Paris (16e)
LECULLIER, sénateur, Champroucier.
CONTESSE Louis, Conliège.
GIRARD Raoul, Paris (1er).
VAN GAVER, Lons-le-Saunier.
D'A[illegible], Lons-le-Saunier.
BAR[illegible]ELET Paul, Messis.
CASALIS, Poligny.
GRINAND Gabriel, Molinges.
RIGOULET Aimé, Lons-le-Saunier.
TONETTI Georges, Messis-les-Chilly.

LANDES

MM. BEZOS Robert, député, Paris (7e).
FULLY Pierre, député, Paris (7e).
LASALLE Robert, député, Paris (7e).
CAZALIS, Dax.
DUMOLIA Henri, Dax.
DEYRIS Pierre, Tartas.
BARRERE Fernand.
BRAUSTE Léon.
BAROUILLET Jean.
BETOUS Daniel.
CALIOT Gustave.
CALIOT Olivier.
Dr CASTERA, Hagetnau.
DESIRE Adolphe.
DESCLAUX Emile.

DOUSSY Félix, Magesiq.
GABARIA Jacques.
GAYON Jean.
LARTIGAN René.
LABATUT Paul, Soustons.
LAFFORGUE Hilaire.
NEURISSE Eloi.
ARNAUDIN Albert, Labouleyce.
BROUSTE Léon, Morceux.
DARU Emile, Dax.
DUPONT Emile, Saint-Paul-les-Dax.
LATRILLE Hector, Mont-de-Marsan.
LARRIEU Jean, Mont-de-Marsan.

LOIR-ET-CHER

MM. CHAUTEMPS Camille, sénateur, Paris (6e).
LAURENS Emile, député, Blois.
Dr BORDES, Salbris.
BOUQUEREL, Droue.
Dr CHARITAT, Montrichard.
COURSAGET Paul, Blois.
DENIS, Fontaine-en-Sologne.
FOURMONT, Selommes.
FOUCHAULT, Mesland.
GRELET, St-Amand-de-Vendôme.
HANNEQUIN, Chambon-sur-Cesse.
Dr MASSACRE, Selles-sur-Cher.
LAURENS, Blois.
MONTELLIERE, Maves.
MONPROFIT, Dhuizon.
MILOT, Blois.
PAPILLON, Montoire.
PETIT, Selommes.
REDOUIN, St-Léonard-en-Bauce.
YVONNEAU, Alfred, Blois.

DENIS, Montoire.
DUBOIS André, Paris (8e).
DUBOIS Octave, Saint-Viatre.
FLEURY Abel, Paris (4e).
FERRU, Blois.
GOSSELIN, Montrichard.

LOIRE

MM. MERLIN Fernand, sénateur, Paris (5e).
PIERRE-ROBERT, sénateur, Paris (15e).
CORSIN, Paris (17e).
DESGEORGES, Saint-Etienne.
FONDRY, Roanne.
FOUILLAND Georges, Regny.
MARTIN Auguste, St-Etienne.
RAVEL, Saint-Galmier.
TEISSIER Clovis, Saint-Etienne.
VERNAY, St Etienne.
AURAN Albert, Montrond-les-Bains.
BONNEFOY, L'Hopital-s/s-Rochefort.
COURBIS Paul, Saint-Etienne.
DOUCET, Roanne.
DRON Georges, Lyon.
HOULGATTE, Saint-Etienne.
FOULHOUZE, Saint-Etienne.
Dr LOUR, Montbrison.
PATAY, Montbrison.
PERONNET, Chazelles-sur-Lyon.

HAUTE-LOIRE

MM. THOMAS, Brioude.
CHAUVIN Auguste, Le Puy.
SAUVADET, Brioude.

PERRIN Camille, Paulhaguet.
LAURENT André, Le Puy.
CHANTELAUZE, La Chaise-Dieu.

LOIRET

MM. TURBAT, sénateur, Orléans.
DONON, sénateur, Paris (6e).
DEZARNAULDS, député, Paris (5e).
ZAY Jean, député, Paris (7e).
CABANIS, député, Paris (7e).
GABRIEL, Saint-Ay.
TREBUCHET,, Meung-sur-Loire.
LEVY, Orléans.
MERLET, Pithiviers.
CHARREYRE, Chalette.
HOBIER, Montargis.
De FELICE P., Paris (8e).

LOIRE-INFERIEURE

MM. DUIGOU, Eugène, Nantes.
MORICE André, Nantes.
BRUON Roger, Saint-Nazaire.
DIVANACH, Nantes.
GRANDJOUAN Paul père, Nantes.
GRANDJOUAN Fils, Nantes.
LELORD, Saint-Etienne de Mont-Luc.
PERRIN François, Nantes.
RIDEL Fernand, Nantes.
ROGER, Nantes.
TESSIER Eugène Dr, Nantes.
TRAVERS, Paris.
MEON René, Nantes.
SABARDEIL Eusèbe, Nantes.
BORRELI Simon, Nantes.

LOT

MM. GARRIGOU, sénateur, Paris (6e).
MALVY Jean Louis, député, Paris 16e.
AMOUROUX, Paris (9e).
BESSIERES, Cahors.
CAPMAS, Lagardelle.
DAULIAC, Gourdon.
MIQUEL Jean Abel, Paris
Dr PERIE Thimothée, Cahors.
SOLMIAC, Junès.
MALVY Charles, Junès.
BONNET, Paris (17e).
CABROL Jules, Paris (6e).
LONGPUECH, Figeac.
PUJO Elie, Clamart.

LOT-ET-GARONNE

MM. ESCANDE Georges, sénateur, Fumel.
COURRENT Paul, député, Paris (7e).
St-MARC, Agen.
BARROY, Agen.
BARRERE Fernand, Aubiac.
MARTIN Gaston, Paris (7e).
GRAND, Paris (18e).
FOURCADE Raymond, Macon.
CHAVIN Max, Villeneuve-sur-Lot.
CASSAN Jean, Villeneuve-sur-Lot.
NEVEU René, Villeneuve-sur-Lot.
LEFEVRE Jacques, Villeneuve-sur-Lot.
GRASSOT Yves, Marmande.
CLAVERIE Saturnin, Agen.
BLATTY René, Agen.

LOZERE

MM. LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Ste-Croix Vallée Française.
RENOUART.

MAINE-ET-LOIRE

MM. PERRIN Emile, Paris.
HERARD Jean, Angers.
RENAUX Jean, St-Gemmes-sur-Loire.
AMY Robert, Saumur.
BOUTIN Abel, Paris.
COUSIN Emile, Baugé.
DALIBOT Albert, Angers.
MOCQUARD Emile, Angers.
BODINIER.
GARNAULT André, Paris.
LEBOUCHER Louis, Candé.
LEVAVASSEUR Lucien, Angers.
RAIMBAULT Emile, Thouarce.
TRIQUIER Emmanuel, Angers.
PERRAUT Maurice, Colombes.

MANCHE

MM. CHAMBON César, Cherbourg.
ESTACE, Cherbourg.
GODAL, Granville.
LE REVEREND, Valognes.
LEGOUPIL, Bricquebec.
PEZET Jean, Cherbourg.
VEDIE, Cherbourg.
AVOINE Emile, Cherbourg.
BATAILLE.

LEGRAND Ernest, Saint-Sauveur le Vicomte.
Dr LECACHEUR, Cherbourg
CHEVALIER, Paris.
GEMIER, Grandville.
ORANGE, Cherbourg.
AUBOUIN, Haimeville.
VIET.

MARNE

MM. PATIZEL, sénateur, Givry-en-Argonne.
FERIN, député, Sermaize-les-Bains.
MARCHANDEAU, député, Paris (16e)
MARGAINE, député, Chalons-sur-Marne.
LENOIR, Vertus.
TIXIER, Reims.
HODIN, Reims.
MOUGNE, Reims.
ADNET, Vanault-le-Chatel.
POITTEVIN, Cumières.
AUTERBE, Ste-Menehould.
BOUCHENOT, Sermaize-les-Bains.
Dr BOURGEOIS, Paris.
CANARD, Ludes.
COLLIER, Reims.
GAUTIER, Ville-en-Tardenois.
LOUIS ALBERT, Soude-Ste-Croix.
MAQUERLOT, Fismes.
ROGER, Binarville.

HAUTE-MARNE

MM. ULMO, sénateur, Paris (16e).
LEVY-ALPHANDERY, député, Paris (16e).

PERFETTI, député, Paris (7e).
ROLLIN, député, Paris (7e).
BIAUDET Emile, Chaumont.
VALENTIN, Langres.
GUERY, Chaumont.
DAVID Louis, Vaucresson.
FLAMMARION, Langres.

MAYENNE

MM. PINOT, Neau.
CHATEAU, Laval.
COUSIN G., Laval.
FICHET, Laval.
MARTIN C., Ernée.
GUILLOUX, Landivy.
DROU, Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE

BLANC Emile, Nancy.
BUSSIERE Edmond, Nancy.
CHERY Auguste, Malzeville.
DEVILLE Marcel, Nancy.
DUBAS Joseph, Nancy.
EXBRAYAT, Nancy.
GASPARD, Lunéville.
GODFRIN Louis, Nancy.
HORNAC Paul, Nancy.
IDOUX Victor, Nancy.
LEFEVRE Auguste, Varangeville.
SCHMITT Camille Dr., Nancy.
VALADE Marius, Nancy.
VALENTIN Adrien, Marainvilliers.
ZUBER Raoul, Dr., Nancy.
DEMAUGEAT Georges, Nancy.
KAHN Jules, Lunéville.
GERARD Gervais, Nancy.

LALANCE, Nancy.
MASSON Edouard, Nancy.
MENNEGAND Félix, Nancy.
MITTANCHEZ Pierre, Nancy.
NEYBECKER André, Nancy.
PAGEL, Baccarat.
PICARD, Nancy.
PITZ Léon, Nancy.
WEYRICH Arsène, Conflans.

MORBIHAN

MM. MAULION, sénateur, Paris (16e).
De CAMAS, sénateur, Paris (6e).
LOTZ.
MACREZ, Lorient.
RAUDE, Guemenée s/ Scorff.
BOURCY, Sarzeau.
LE ROUX, Gourin.
BOUTHELIER, Lorient.
RICHARD, Pontivy.
FROTTE, Pontivy.
LE ROY, LOCMINE.

MOSELLE

MM. NICOLAI Antoine, Metz.
ANTONIOTTI, Metz.
BLOT Julien, Thionville.
DOEBLE, Metz.
PENSA, Thionville.
WAGNER Gabriel.
ZACHAYUS Myrthil, Metz.

NIEVRE

MM. NAUDIN Raoul, député, Paris (6e).
POTUT Georges, député, Paris (13e).

RENARD André, Clamecy.
BAUDET, Nevers.
PACTON Georges, Nevers.
AUBOIS Léon, Chantenay St-Imbert.
BELLOQ, Lormes.
BOUILLIER, St-Pierre-le-Moutier.
LAMOUREUX, Clamecy.
PRESTAT, Varzy.
JOUX, Cossay.
MARTIN, Tannay.
PERUET, Montsauche.
CHOMET, Paris (17e).
MACHERAT, Decize.
MANESCAU, Paris (17e).
PARRET Jean, Paris (8e).
QUILLET, Chateau-Chinon.
LICHTENBERG, Bagnolet (Seine).
TISSOT, Paris (16e).
JAMET, Toury-Lurcy.
SAUVAGET, Vandoeuvre.
BOUDARD, Clamecy.
PICQ, Clamecy.

NORD

MM. VINCENT Daniel, sénateur, Paris (7e).
DEMESMAY, sénateur, Templeuve.
BLONDE, St-Pierrebrouck.
BRASSART Jules, Tourcoing.
CASTELAIN Pierre, Tourcoing.
DAEL Henri, Tourcoing.
DEBORGHER Pierre, Tourcoing.
DECONNINCK Jean, Tourcoing.
DECONNINCK Pierre, Tourcoing.
DEHAENE Edouard, Tourcoing.
DEHE-NOIRET, Busigny.
DUBERMONT Romain, Tourcoing.

GILLET, Landrecies.
HOUILLON, Awoingt.
HOUZET Léon, Tourcoing.
JACQUART Albert, Tourcoing.
JOOSTENS Maurice, Tourcoing.
LACOURT Alfred, Villereau.
LARTILLIER Lucien, Lille.
LEFEBVRE, Arleux.
MAYER Achille, Tourcoing.
NAVEAU, Marquises.
NYS Arthur, Tourcoing.
PARSY Désiré, Tourcoing.
. PROT Maxime, Tourcoing.
ROCHE Emile, Paris (8e).
SALEMBIER Edmond, Tourcoing.
TASSART, Marcoing.
VANDENBROUCK A., Tourcoing.
VANRULLEN, Wervicq-Sud.
WAGNON Armand, Tourcoing.
WILLOT, Poix-du-Nord.
RIBERA, Paris (17e).
VANDAELE, l'Arnèche.
PRANGERE, Grand Bayt.
VERCOUTTRE Jacques.
BOLLENGER, Oast-Cappel.
BOCQUET Arthur, Cattenières.
BOIVIN Léon, Cambrai.
BOUILLON Paul, Paris (9e).
CARON Camille, Malo-les-Bains.
CASTEX Paul, Cambrai.
COPPIN Roger, Tourcoing.
CORDONNIER Victor, Caudry.
DANQUIGNY, Cambrai.
DAUCHER Charles, Tourcoing.
DAUCHY François, Paris.
DAVAINE Paul, Lecelles.
DEBERDT Henri, Steenwerck.
DEBRUYNE, Armentières.

Dr DELAMOTTE, Hautmont.
DELANNOY Louis, Armentières.
DELCOURT Achille, Jenlain.
DELDIQUE Louis, Lille.
DELFORTRIE, Pierre, Haubourdin.
DELLALEAU Gustave, Tourcoing.
DESBONNETS Jean, Lannoy.
DESCAMPS Léon, Saint-Amand.
DESCHODT Paul, Caestre.
DOUEZ, Avesnelles.
DUMONT René, La Madeleine.
DUPUIS Charles, Cambrai.
EMOND Ernest, Berlaimont.
FLEURY James, Haubourdin.
LADESOU Henri, Tourcoing.
LECOMTE Florent, Eecke.
LE MITOUARD Alfred, Valenciennes.
LENAIN Léon, Douai.
LESOIL Victor Douai.
LEVY Jean, La Madeleine.
LHUSSIER Clotaire, Commegnies.
MASSEIN, Zeggers Cappel.
MERAINY Maurice, La Madeleine.
MERCIER Pierre, Quievy.
PARSY Jules, Tourcoing.
PLANCKE Charles, Hazebrouch.
QUINET Emile, Saint-Amand.
SPRIET Henri, Lille.
STRAGIER Roger, Tourcoing.
TETE Emile, Malo-les-Bains.
Dr TOULOTTE, Saint-Hilaire-les-Camb.
VAESKEN Abel, Bailleul.
VANDENBULKE, Watrelos.
VANHEE, Caestre.
VERCOUTTRE Abel, Fournes.
HENRI Paul, Bouchain.
HENNINOT, Hordain.

OISE

MM. DECROZE, sénateur, Port-Sainte-Maxence.
VASSEUX, sénateur, Golancourt.
AUBAUD Raoul, député, Paris (14e).
DUPUIS Armand, Paris (8e).
MELLENNE député, Paris (7e).
SCHMIDT Jammy, député, Paris (15e)
BILGER, Achy.
Dr BOUCHARD, Clermont-de-l'Oise.
BOULAND Louis, Caulaisy.
BOUTENY.
BUISSON Alfred, Blaigies.
DELISLE, Balagny-sur Therain.
GEUDELIN Maurice.
MOREN, Estrées Saint-Denis.
SENE Félix, Beauvais.
THIENARD, Verberie.
THEILMAN, Verberie.
RETY, Paris.
VILDE, Chantilly.
Mme BRAULT Eliane, Paris.
MM. BORRE, Bailleul-le-Sec.
BLIN Jules, Crèvecœur-le Grand.
CHARRUAULT, Beauvais.
DABOVAL, Méru.
DAQUET, Clermont.
DOUVILLE Henri, Paris (15e).
DUBROUILLET, Chantilly.
FRANTZ Paul, Clermont.
GALLOIS, Paris.
KAYSER Jacques, Neuilly.
LORRIOT, Chantilly.
MICHEL Emile, Paris (17e).
MOULIET, Compiègne.
NANGOT, Hodenc-en-Bray.
SEGALA, Villers-Vermont.

WARANGOT, Granvilliers.
WORONOFF, Paris (8e).
Mme Marthe REEL, Paris.
MAQUENNE, Paris.

ORNE

MM. BAILLY Albert, Tourouvre.
EUGENE Albert, Pin au Haras.
FABIUS de CHAMPVILLE, Paris (9).
FORGET Charles, Sées.
GAROT Charles, Mardiliy.
WICKER Lucien, Paris (9e).
ADELAIDE Jules, St-Lambert-sur-Dives.
BOISSANFRAY, Marchemaison.
LACOMBE, Laigle.
MAGNES, Mesle-sur-Sarthe.
MENARD, Argentan.
BAUDOUIN, Rémalard.

PAS-DE-CALAIS

MM. DECREQUY, député, Paris (7e).
GUIDET, député, Bapaume.
ISORE, député, Paris (7e).
CANU, Boulogne-sur-Mer.
AULERY, Arras.
MULLET, Saint-Venant.
CARON, Fruges.
DELATTRE, Arques.
DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
POUPARD.
MINART, St-Venant.
DELANSORNE, Arras.
LEGAY, Paris.
LEVY ULLMANN, Paris.
MATHON, Arras.

CHENU, Méricourt-sur-Lens.
TOUZART, Méricourt-sur-Lens.
LEBEL Louis, St-Pol-sur-Ternoise.
CUISSE, Arras.
VERSCHOORE, Calais.
REBIER, Calais.
GAILLARD, Arras.
MACAIRE, Lillers.
BEUVRY, Béthune.
RICQUEBOURG-KLEBER, Montreuil-sur-Mer.
BRONGNIART, Montreuil-sur-Mer.
SANNIER Paul, Boulogne-sur-Mer.
PLOUVIER, Ste-Catherine l'Arras.
LEGILLON, Béthune.
ALEXANDRE, Aubin St-Vaast.
HUSS Roger, Paris (13e).

PUY-DE-DOME

MM. CHASSAING, sénateur, Paris.
Dr ROY, sénateur, Paris.
MASSE Emile, député, Riom.
MAYMAT André, Clermont-Ferrand.
ROUX Colonel, Paris (16e).

BASSES-PYRENEES

MM. MENDIONDOU, député, Oloron-Ste-Marie.
BOUE, Theze.
BIGNALET, Pontacq.
CAZANOUVE, Artix.
CAZAURAN, Bayonne.
COSME, Lasseube.
DANTY-LAFRANCE, La Plaine-St-Denis.
ETCHART, Lescart.

FORGUES Edouard, Biarritz.
FORTAIN Marcel, Pau.
GUICHENNY, Bonnut.
HIRIGOYEN, Biarritz.
LABORDE, Biarritz.
LABOURDIQUE, Bayonne.
LAFFORE, Orthez.
LANNEPOUQUET, Hendaye.
LAPUYADE, Pau.
MOUTET, Orthez.
NAYCHENT, Pau.
PLAA Jean, Pau.
PEDURTHE, Theze.
MM. SENS Dr., Biarritz.
SIMONET, Bayonne.
BON, Anglet.
BELLER Emile. Pau.
Dr DHERS, Orthez.
DUSSAUT, Bidache.
GIRAUDEL, Biarritz.
LABASTIE, Arudy.
MARTIN DU GARD, Orthez.
PATIE, Oloron.
POEYDOMANGE, Salies-sur-Béarn.
Mme LESGUERN, Paris (6e).
MM. ASSEMANS, Bayonne.
DOMMAIN, Anglet.
LAFFORE Marcel, Pau.

HAUTES PYRENEES

MM. MANENT, député, Bagnères-de-Bigorre.
Dr DASQUE, Tarbes.
BARATJIN, Lannemazan.
LARTET, Tarbes.
NOGARO, Paris (15e).

MAILHE, Tarbes.
ALICOT, Tarbes.

PYRENEES ORIENTALES

MM. DELCOS François, Paris (7e).
BONNES Emile, Céret.
BOUSQUET Alphonse, Le Boulou.
DEMONTE Marius, Port-Vendres.
GALLIA Jean, Ille-sur-Tet.
GUITARD Henri, Céret.
JARRIS, Céret.
LAFFON François, Millas.
MAILLOLS Sylvain, Corbère.
MALE Michel, Céret.
MARY Etienne, Estoher.
MONTAGNE François, Perpignan.
RAMON Jean, Montferrer.
ROQUES Henri, Perpignan.
BARBOTEU, Perpignan.
BOUYONNET, Paris (8e).
CASTEIL François, Céret.
COLOMER Auguste, Perpignan.
DELONCA Antoine, Perpignan.
ESTIVILL François, Perpignan.
FOURQUET, Saint-André.
MARC-ANTOINE René, Cerbère.
ROCARIES, Perpignan.
ADRET Adrien, Paris.

HAUT-RHIN

MM. DREYFUS Jacques, Colmar.
PLETTNER Edouard, Colmar.
BERNHEIM Pierre, Mulhouse.
BLOCH Edgar, Soulte.
Mme DEBARD PUJO, Fresnes.

DREYFUS Edouard, Muhouse.
GEYL Jules, Beblenheim.
JOHNER Alfred, Colmar.
LEHMANN Joseph, Colmar.
MEYER Hugues, Colmar.
MEYER Jacques, Mulhouse.
NEIS Emilien, Altkirch.
PERRIN Henri, Mulhouse-Dornac.
SILBERZAHN Charles, Mulhouse.
DUGAS Emile, Mulhouse.

BAS-RHIN

MM. BECKER, Strasbourg.
LEGUY, Strasbourg.
CAILLOT, Strasbourg.
HECKER, Strasbourg.
VINOT, Strasbourg.
KERN, Burfeld.
LAUTENBURGER, Graffenstaden.
MEYER, Haguenau.
MINCK, Strasbourg.
TREBUS, Strasbourg.
WALTER Fils, Gertwiller.

RHONE

MM. BENDER, sénateur, Paris (7e).
FROGET, sénateur, Tarare.
GODART, sénateur, Paris (7e).
ROLLAND, sénateur, Paris (6e).
JULIEN Jules, député, Lyon (2e).
HERRIOT, député, Lyon.
RICHARD, député, Lyon (7e).
FILLON, Chassagny.
MASSIMI, Lyon.
ROLLAND, Lyon.
GENIN, Lyon.

JULLIEN, Lyon.
SUTTY, Lyon.
BALLET, Saint-Bel.
THEZILLAT, Lyon (5e).
BRUYAS, Lyon.
PUTINIER, Lyon.
DOUZET, Paris (18e).
LESCHELLIER, St-Igny-de-Vers.
MEZIAT, Thénas.
COLLOMB, Lyon.
BRANCIARD, Gleize.
CAMUS, Belleville-sur-Rhône.
COURTOIS, Lyon.
COLLEDEBŒUF.
ROSSELLI Joseph.
NAS, La Mulatière.
THOUIN, Lyon (7e).
UMBERT, Lyon (4e).
COHENDY, Lyon (1er).
DANSARD, Lyon (7e).
PETIT, Lyon (1er).
BALLET, Saint Bel.
FERRE, Lyon (4e).
MANDON, Lyon (1er).
ESPLETTE, Tassin la demi-lune.
BONNARDEL, Lyon (4e).
GALIN François, Lyon.
CARILLANT, St-Romain en Gal.
CHALLIAS, Givors.
DALPHINET, Lyon (3e).
Dr DREYFUS, Lyon (2e).
DUCHESNE, Oullins.
DUC, Lyon.
GUY AROUD, Lyon (7e).
MICHON, Lyon.
TINTIGNAC, Lyon (6e).
TAPERNOUX, Lyon (2e).
DEVERRIERE, Pommiers.

MEMET, Oullins.
CHAMPAGNAC, Villeurbanne.
JASSERAND, Laval.
PRADEL, Lyon (6e).

HAUTE-SAONE

MM. MAROSELLI, sénateur, Luxeui-les-Bains.
LIAUTEY, député, Paris.
MAUGIERE, député, Vauvilliers.
CHENNEVARD. Mussey.
JOBLOT.
RENAUD Robert, Paris.
GROSJEAN, Paris (15e).
HOLOGNE, Vesoul.
LAMBLIN, Paris (18e).
ROBERT-LOUIS, Paris (8e).
LAMBERT, Lure.
SAIRE, Luxeuil-les-Bains.
VALOT.
VEIL René, Vesoul.
MARRON, Paris.
Dr RENARD, Paris (18e).

SAONE.ET-LOIRE

MM .BORGEOT, sénateur, Navilly.
DESPRES, sénateur, Paris (6e).
TURLIER, sénateur, Paris (5e).
COUILLEROT, Montagny.
Dr ROY, Anost.
BURDILLAT, Montceau-les-Mines.
BRUNET, Macon.
COMBAS Roger, Chalon-sur-Saône.
GERBE, Charolles.
GOSSOT Georges, Chalon-sur-Saône.

HUPAY, Paris.
LAROYE, Semur-en-Brionnais.
MEYRAT, Autun.
VARLOT, Louhans.

SARTHE

MM. CAILLAUX Joseph, sénateur, Paris (6e).
PERRIER.
TRIOREAU.
LECORPS.
GOURDEAU, Gaston, Paris (8e).
LHUISSIER Gustave, Conlie.
CURINIER Michel, Paris (8e).
GRIAL Paul, Paris (12e).
Mme LECORPS Alice, Le Mans.
GEORGET, Paris (15e).

SAVOIE

MM. BORREL Antoine, sénateur, Paris (7e)
MOLLARD, sénateur, Paris (17e).
CARRON, député, Maisons-Alfort.
COT Pierre, Paris (7e).
De la GONTRIE, Chambéry.
VILTARD René, Chambéry.
GAILLARD, Aix-les-Bains.
ANXIONNAZ Paul, Paris.
COLOMBIER, Chambéry.
GAILLARD, Aix-les-Bains.
PERONNIER, Albertville.
SALVADOR, Aix-les-Bains.
Mme CHASKIN, Paris (8e).
M. BARTHELEMY, Paris.

HAUTE-SAVOIE

MM. JACQUIER, sénateur, Paris.
BLANC, sénateur, Paris (6e).
CHAUTEMPS Paul, Annecy.
DAVIET, Annecy.
FALLION, Bonneville.
BERLIOZ, Rumilly.
MONTESSUIT, Annemasse.
PACTHOD Maurice.
PICON, Saint-Félix.
SYORD, Annemasse.
ECHAILLER, Thonon-les-Bains.
DANGON, Paris.

SEINE

MM. MOUNIE Auguste, sénateur, Antony.
STEEG Théodore, sénateur, Paris 7e.
BOUSSOTROT Lucien, député, Paris (10e).
BOS Robert, Paris (5e).
CHALIGNE, Paris.
DELBOS Georges, Paris (14e).
MARTINAUD-DEPLAT, Paris (11e).
ORY Georges, Paris.
PERNEY Ernest, Paris (17e).
SATRAGNE Alban, Paris (10e).
SCHNEID Raphaël, Paris.
RAMONET, Paris (4e).
ANGLES Raoul, Paris.
ARTHAUD Marius, Paris (9e).
AUGIS PIERRE, Paris (14e).
BAUZIN LUCIEN, Paris (8e).
BAZERBES, Villemonble.

BEAU, Paris (2e).
BERNHEIM Jacques, Paris (15e).
BLANC Paul, Champigny.
BLOND Emile, Paris (9e).
BORDERIE, Paris (13e).
BORDIER, Paris.
BURLET Henri, Paris.
CAVALIER, Paris (15e).
CHEVALIER Ernest, Bois-Colombes.
COIFFARD Moïse, Paris (15e).
COLLE Guillaume, Neuilly-sur-Seine.
COSTE Calixte, Vincennes.
COTELLE Gustave, Paris (19e).
CROCHET Robert, Paris (11e).
CUNY Albert, Asnières.
DAVID, Paris (14e).
DOUHET François, Antony.
DECROS Eugène, Les Lilas.
DUCAS Pierre, Paris (16e).
DUPORTAL, Paris (16e).
DURAND Marcel, Nanterre.
FOURCAULT-HARDONNIERE, Paris (8e).
GINDRE Henri, Eaubonne.
GINISTY Peirre, Fresnes.
GRANDIGNEAUX Georges, Paris (10e).
GRUNY Raymond, Paris (5e).
HASSLER Georges, Pavillons-sous-Bois.
HENRY Ernest, Paris (15e).
Dr HOUDARD, Paris (9e).
Dr HULEUX, Nogent-sur-Marne.
HUYARD Henri, Rosny-sous-Bois.
JACQUES Pierre Léon, Thiais.
JEANNIN Jules, Paris (18e).
KAHN Albert, Paris (17e).

. KRZIWKOSKI Eugène, Paris (10e).
LABUSSIERES Henri, Montreuil-sous-Bois.
LAFFAY Jean, Paris.
LAURENS Justin, Charenton.
LENOIR J. E. Paris (16e).
LERAY René, Paris (16e).
LOUIS Edmond, La Garenne Colombes.
DE MALHERBE, Paris (3e).
MARIANI Noël, Boulogne-sur-Seine.
MARCOLI Daniel, Clamart.
MAURY, Boulogne-sur-Seine.
MAYOR Jules, Asnières.
MAZENOU Germain, Paris (13e).
MEAU Albert, Paris (13e).
METTAS André, Paris (14e).
MITTERAND Armand, Paris (18e).
MITTERAND Jacques, Paris (17e).
MOUTET Gabrlei, Paris (5e).
MURRET, Courbevoie.
NAAR Mathéo, Paris (2e).
NARODETSKI André, Vincennes.
NELS Jacques, Paris (17e).
PANHALEUX Jean, Paris (18e).
PETIT Gaston, Paris (12e).
PERICAUD, Paris.
PASCAL, Montrouge.
PICARD Louis, Drancy.
QUENNOY Charles, Créteil.
RAINE Alphonse, Paris (9e).
REMODON Maurice, Paris (1er).
REYNAUD Emile, Les Lilas.
ROSENSTOCK Félix, Paris (3e).
Dr ROSENTHAL, Paris (8e).
ROY, Vanves.
ROYER Gonzalve, Paris (14e).
SECQUEVILLE Alfred, Courbevoie.

SENNAC Jean, Paris (9e).
SOURMET Pierre, Villemonble.
Mme SCHWAB, Paris (17e).
TABARY Louis, Paris (11e).
TARENBERGUE Henri, Paris (17e).
TAYARD, Cachan.
TERNOIS, Saint-Maurice.
TISSIER Félix, Paris (3e).
THOMERET, Paris (7e).
TOUTEE Paul, Paris (11e).
URBAIN René, Paris (10e).
VANOVERBECKE Robert, Colombes.
VELARD Gabriel, Joinville.
VIALARD Paul, Charenton.
VOIRIN André, Paris (1er).

SEINE-INFERIEURE

MM. CRUTEL, Dr, député, Rouen.
GALIMAND, député, Paris (7e).
MARIE André, député, Rouen.
MEYER Léon, député, Paris (17e).
METAYER Léon, député, Paris (17e).
POISSANT, Rouen.
ARNAUDLTIZON, Le Havre.
LE BATEUX, Rouen.
COLLET, Caudebec-en-Caux.
CORNIER WILLIAM, Rouen.
CONSTANTIN, Le Havre.
GRESIL, Bacqueville-en-Caux.
LEFEBVRE, Forges-les-Eaux.
GUITTET, Cleres.
HEUILLARD, Gournay.
JOUTEL, Blancy-sur-Breles.
LINDON, Montvilliers.
Mme JOUTEL, Paris.

MM. ANGOT, Rouen.
CABUT, Paris (17e).
DAUGE, Maromme.
FOUNOT, Aumale.
HARDY, Ducl.
LEBARBIER, Le Havre.
PERRIER, Pavi.
PAUMELLE.
BEAURENFEIND Charles, Le Havre.
BICHET Edouard, Le Havre.
BRUMENT Fernand, Bouville.

Mme CRUTEL, Rouen.

MM. CHARRIERE, Yvetot.
CHERFILS Henri, Saint Valéry-en-Caux.
DARTY, Argueil.

Mme DARTY, Argueil.

MM. DURIEUX, Rouen.
DUTEURTRE Louis, Bonneville.
DEHOVE, Grugny.
DUBOIS, Dieppe.
GEMTON Louis, Rouen.
LABARD Roger, Rouen.

Mme LECLERC-VERGER, Paris.

MM. LERICHE, Dieppe.
LEFEVRE Pierre, Aumale.
MAZARD Sylvain, Yvetot.
MAUDUIT Fernand, Yvetot.
PASSANI, Paris.
PRODHOMME, Barentin.
RICHE Serge, Malaunay.
RONGIER, Petit Quevilly.
SANSON Pierre, Paris.
SICRE Emile, Le Havre.
TIOCH André, Rouen.

SEINE-ET-MARNE

MM. DE TESSAN François, député, Paris (10e).
CHALAMON Charles, Luzancy.
TINCHANT, Jouarre.
Dr CHEVROLLE, Beton-Bazoches.
COCHIN, Donnemarie.
Dr COCHOT, La Ferté-Gaucher.
CLEMENT Paul, Nangis.
MORTIER Pierre, Paris (16e).
PASCON, Argentières.
PENANCIER, Paris (5e).
PROUHARAM Abel, Paris (16e).
ROCASSEL, Egreville.
BOURON Charles, Provins.
CHAMBARD, Coulommiers.
CHEVRON Albert, Augers.
Dr COUVREUR, Rozay-en-Brie.
DECHAMBRE Georges, Grizy-sur-Seine.
MM. DEPRESLE Aladar, Meaux.
GALLOT Constant, Villeneuve-sur-Bellot.
GOMY, Chatenay-sur-Seine.
HUOT Jules, Bray-sur-Seine.
Dr MEILLETS, Rebais.
MIGUET, Villenoy.
MORET Albert, La Ferté-Gaucher.
PRIEUR Gaston, Provins.
REMY, Coulommiers.
RUCHE Adolphe, Guignes-Rabutin.
SALMON Louis, La Ferté-Gaucher.
VIE Paul, Lechelle.
CHAUCHAT, Paris.
CHAINTREAU, St-Martin.
COURTEILLE, Melun.

LEROY, Coulommiers.
DAVID Ferdinand, La Ferté-sous-Jouarre.
DEBOUCHE, Meaux.
LANERY Pierre, Lizy-sur-Ourcq.
LECLERC Sylvain, Fontainebleau.
Dr MATRY, Fontainebleau.
PAROUTEAU Charles, Montereau.
RAMON, Coulommiers.
SOUPEAUX, Fontaine-le-Port.
VIGNEAUD René, Paris.
OSSELIN Lucien, Provins.

SEINE-ET-OISE

MM. BENE Maurice, Paris.
BLUM Maurice, Paris.
BONY Adolphe, Paris (20e).
BIVERT, Epinay-sur-Orge.
BONET, Viry-Chattilion.
BUREAU, Ermont.
COUQUET Hubert, Paris.
CHAPLAIN, Bruyères-le-Chatel.
COUYERE, Ste-Geneviève-des-Bois.
CERF.
CAINE, Rueil.
CARON, Argenteuil.
CHARZAT, Pontoise.
DETOLLE, Viroflay.
GIRARDIN, Eaubonne.
JOYEUX Georges, Piscop.
LE FOYER, St-Germain-en-Laye.
LEMAIRE Jean, Paris (16e).
OBLIN Benoit, La Garenne.
PEZZINI, Paris (17e).
ROMIGNOT Emile,

BATON Robert, Cormeilles-en-Parisis.
BERREAU, Essonnes.
BAGUE.
St. BRYS,
COLLET, Paris (9e).
COTE Emile, Gagny.
DUCATEL, Neuilly.
DETHES,
DESTREIL Henri, Dormont.

Mme DETOLLE, Viroflay.

MM. FARACHE, Meaux.
LE GALL, Versailles.
FOURNIER. St-Cloud.
FAURE, Paris.
GIBERT, Paris (10e).
GOULAY.
GIORDANI, Paris.
LAGOUTTE.
FONTENY. Marly-le-Roi.
LEFEBVRE, Montmorency.
JOLY André, Clermont.
GIRARDIN, Eaubonne.
LANDRY, Blanc-Mesnil.
MAZELAYGUES, Pontoise.
OLRY Paul, Meudon.
PERNAIN, Clichy.
MARCOUT, Corbeil.
ROUGELOT, Sartrouville.

Mme ROMIGNOT, Viry-Chatillon.

MM. RANGEVAL, Villeneuve-le-Roi.
SEIZE Louis, Bruyères-le-Chatel.
TINSEAUX, Paris.
VULSTEKE, Le Vésinet.
VITENBERG, Enghien-les-Bains.
VALENTIN, Versailles.

DEUX-SEVRES

MM. GOIRAND, sénateur, Paris.
RICHARD René, député, Paris.
RICHARD René, Niort.
GECREONNEAU, Niort.
DHIVERT, Niort.
GANNE, Thouars.
JOULAIN, Les Fosses.
JOUBERT, Niort.
POIRAULT, Thouars.
LANGLOIS, Niort.
MENETEAU, Niort.
REIGNIER, St-Symphorien.
METAYER, Moncoutant.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, St-Léger-les-Domart.
DELABIE, député, Bouvaincourt-sur-Bresle.
TERNOIS, Abbeville.
LALLEMANT, Amiens.
GILBERT, Amiens.
DEPARCY, Amiens.
BERNARD, Conty.
DUBOURGUIER, Flixecourt.
DUBOILLE, Pont-Rémy.
LEFEBVRE, Allery.
LECAT, Friaucourt.
LEJEUNE, Hattencourt.
POTEZ, Méaulte.
BOUCHEND'HOMME, Bray-s-Somme.
PEPIN, Amiens.
DURAND, Amiens.
HOTTE, Amiens.

GOUDART, Belloy-sur-somme.
CORBIER, Mailly-Maillet.
VILBERT, Rubempré.
DEBRAY, Ergnies.
LEGRIS, Fontaine-sur-Somme.
BOUTTE, St-Blimont.
CROISIER, Gamaches.
CARPENTIER, l'Echelle St-Aurin.
MERCUSOT, Roye.
GUILLAUCOURT, Pozières.
LERRE, Naours.
GEMONET, Amiens.
ETEVE, Amiens.
NOLLET, Amiens.
FIQUET, Amiens.
PASCOT, Amiens.
FRANCQ, Amiens.
CHOCHOLLE, Amiens.
PERNAUT, Amiens.
ROUX, Amiens.
RAMBURE, Amiens.
DELIQUE, Abbeville.
LOURIA, Amiens.
DUBOIS, Feinvillers.
BEAUVISAGE, Huppy.
REGNIER, Roye.

TARN

MM. MALRIC, député, Paris (6e).
COMPAYRE, député, Paris (6e).
ANDIRIEU, Albi.
COUDERT, Castres.
LARTIGUE, Albi.

STEIN, Albi.
DEVOISINS Louis, Albi.
GRIMAL Léon, Paris.
Mme NELLY Gaston Bloch, Paris (12e).

TARN-ET-GARONNE

MM. DELTHIL Roger, sénateur, Paris 14e.
PRESSECQ Léo, sénateur, Meauzac.
ESCANDE, sénateur, Paris (6e).
BARON Etienne, député, Lauzerte.
DAILLE Albert, député, Montpezat.
VEYRIAC Alp., Montauban.
BONNAFOUS, Montauban.
AUGE, Mas Grenier.
BOURSIAC.
FRANCIEL, Golfeck.
BALES, Montauban.
FLAMENS, Castelsarrasin.
BOUSQUET, Montauban.
TOURNIE, Montauban.
DUPEYROUX, Montauban.
DULAUT, Montauban.
ISSANCHOU, Barry d'Islemade.

VAR

MM. René RENOULT, sénateur, Paris.
BAYLON, Toulon.
SIMON, Six Fours la Plage.
VERSTRAETE, Paris (16e).
PEYTRAL Victor, Paris.
HERMITTE FRANCES.
AUGIAS.
BOYER Charles, Marseille.
COREIL Emile, Paris (1er).

DARRIEUX Joseph, Toulon.
D'ESMENARD Georges, Toulon.
PAOLI, Toulon.
CAUVIN, Cogolin.

VAUCLUSE

MM. FABRE Ulysse, sénateur, Vaison-la-Romaine.
DALADIER, député, Paris (7e).
GUICHARD, député, Paris (5e).
ORTIAL, Avignon.
CHASSAING, Avignon.
GONNET, Camaret.
ROUMAGOUX, Paris.
NIEL Jules, Valréas.
AUBERY, Carpentras.
BALESTER, Orange.
CAVALIER, Marseille.
CHAZALON, Avignon.
CLAPIER, Paris.
CHAYARD, Orange.
DIARD, Orange.
GENEBRIER, Paris.
GRIMAUD, Carpentras.
LAUTIER, Avignon.
RUVENHORST, Avignon.

VENDEE

MM. DAROUX, député, Maillezais.
BLANCONNIER, La Roche-sur-Yon.
BOISDE, La Roche-sur-Yon.
BONNEAU, Paris (6e).

RENAUD, Paris.
GUEFFIER André, La-Roche-sur-Yon.
BACH André, Les Sables d'Olonne.
PABEUF Dr, Lucon.

VIENNE

MM. MAURICE Georges, sénateur, Paris.
ARMENGAUD, Paris.
GANNE.
HULIN, Poitiers.
RIPAULT Louis, Chatellerault.
AUBRY Georges, Poitiers.
LAMOUR Ferdinand, Poitiers.
MAILLET Gaëtan, Civray.
Mme MAILLOUX, Paris.
MORAIN Gabriel, Paris (17e).
SALOMON-HIRSCH.
SAIMON, Paris (17e).

HAUTE-VIENNE

MM. BETOUT, Bessines.
GLOUMEAU, Limoges.
MAZURIER, Chateauponsac.
TIMBAL, Bellac.
PENOT Dr, Bellac.
PLANCHAT, Les Cars.

VOSGES

MM. RUCART Marc, député.
ELBEL, député, Paris (7e).
PICARD, Lamarche.

VENARD, Remiremont.
PATARD, Epinal.
CASSIAUX, Mirecourt.
MATHIEU, Bains-les-Bains.
WEILL, Raon-l'Etape.
CHARTON, Gérardmer.
BLOCH, Vanves.
SCHVANDER, Epinal.
MAILLET, Rouceux.
JACQUEREZ, St-Dié.
SCHWAB, St-Dié.
LANG, Remiremont.
SCHMITT, Epinal.
CAZAUX.
Mme DUCOM, Paris (5e).
CLAITE, Raon l'Etape.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur, Paris (16e).
HAMELIN, sénateur.
DELACOUR, Saint-Fargeau.
DELASSASSEIGNE, Sens.
LAMOUR, Pont-sur-Yonne.

ALGER

MM. GUASTAVINO, député, Paris (7e).
LOMBARDI Emile, Alger.
VALERO Pierre, Alger.
GIRODON, Alger.
LOUFRANI, Alger.
BENSAID, Alger.
FOURGOUS, Alger.

SARRAMEGNA, Alger.
SAFFAR Fernand, Alger.
VARENNE, Paris (2e).
MELIA, Paris.
BOUDES, Alger.
GOURLAY, Alger.

TUNISIE

MM. SEGUIN Camille, Tunis.
BEROUD Adrien, Saint-Germain, près Tunis.
CASANOVA Vincent, Tunis.
ARRIGHI Michel, Ferryville.
ARNAUD, Gabes.
BOULLIER Jules, Tunis.
CASTELLI Paul, Tunis.
DUMAS Pierre, Tunis.
GORI François, Tunis.
FILIPPI Paul, Tunis.
HENRY Fernand, Le Kef.
MARTEL Maurice, Sousse.
SLAMA, Sousse.
ROUGE, Paris.

MAROC

MM. ANDRIEU, Casablanca.
MARRAZZANI Emile, Casablanca.
PAILLAS, Casablanca.
PONS.
ROLLAND Eugène, Casablanca.
TABET Georges, Casablanca.
VALABREGUE André, Casablanca.

ARRIVETX, Casablança.
CAVALIER, Sidi-Rahal par Settat.
CHALURIAU Meknes.
CHAPUIS, Fez.
EYRAUD, Rabat.
TAOUREL, Casablanca.
JOURDAN, Koreribga.
LAOUST, Rabat.
PRADERE, Meknes.
PANTOUSTIER, Beni Mellal.
LUCIANI.
PERNOT.

ORAN

MM. LAREDO, Oran.
DESAGE Charles, Oran.
BENGUIGUI Charles, Oran.
LECTEZ.
PARIENTE Jean, Oran.
LISBONNE, Sidi-bel-Abbès.

CONSTANTINE

MM. BOURGERET Eugène, Constantine.
VALLE Jules, Constantine.
DELUCA Edouard, Sétif.
HERNANDEZ, Sétif.
JOUBERT Fernand, Sétif.
MAZZUCA Laurent, Sétif.
RICAUD Marcel, Sétif.
SMATI Abdekader.
ZERMATI Gaston, Sétif.

COCHINCHINE

MM. MARINETTI, Marseille.
SEURIN, Saïgon.
MALPART, Paris (9e).
ABADIE, Bordeaux.
CADILLON, Tarnos.

GUADELOUPE

MM. BERENGER, sénateur, Paris (7e).
GRAEVE Eugène, Paris (7e).
MARIE CLAIRE, Guadeloupe.
ARCHIMEDE, Guadeloupe.
TIROLIEN, Guadeloupe.
BOURGAREL, Guadeloupe.
BOISNEUF, Guadeloupe.
VALEAN, Guadeloupe.
HATEHY, Guadeloupe.
JERPAN, Guadeloupe.
BADE, Guadeloupe.
VILADE, Guadeloupe.
ODET-DENYS, Paris (8e).

GUYANE

MM. MONNERVILLE, député, Paris (17e).
DARNAL Albert, Cayenne.
NATTAN-LARRIE, Paris.

SENEGAL

M. DEGRON, Paris.

MADAGASCAR

MM. PIERME Georges, Paris.
VALLY, Tananarive.
BAYET Albert, Paris (6e).
TALVAS, Paris (17e).
WIEL Marcel, Paris.
JOURDAN Marcelin.

DAKAR

MM. ISRAEL Max, Paris.
BARATTE, Paris.

LA REUNION

MM. GASPARRIN, député, Paris (7e).
BOUSSENOT, Paris.
ALYPE, Paris (16e).

SAIGON

MM. SEURIN Pierre, député, Saïgon.

TABLE DES MATIÈRES

LA JOURNEE AGRICOLE

Mercredi 27 Octobre

PREMIERE SEANCE

Jeudi matin, 5 Octobre

DEUXIEME SEANCE

Jeudi 28 Octobre 1937, après-midi

TROISIEME SEANCE

Vendredi 29 Octobre, matinée

QUATRIEME SEANCE

Vendredi 29 Octobre, après-midi

CINQUIEME SEANCE

Samedi 30 Octobre, matinée

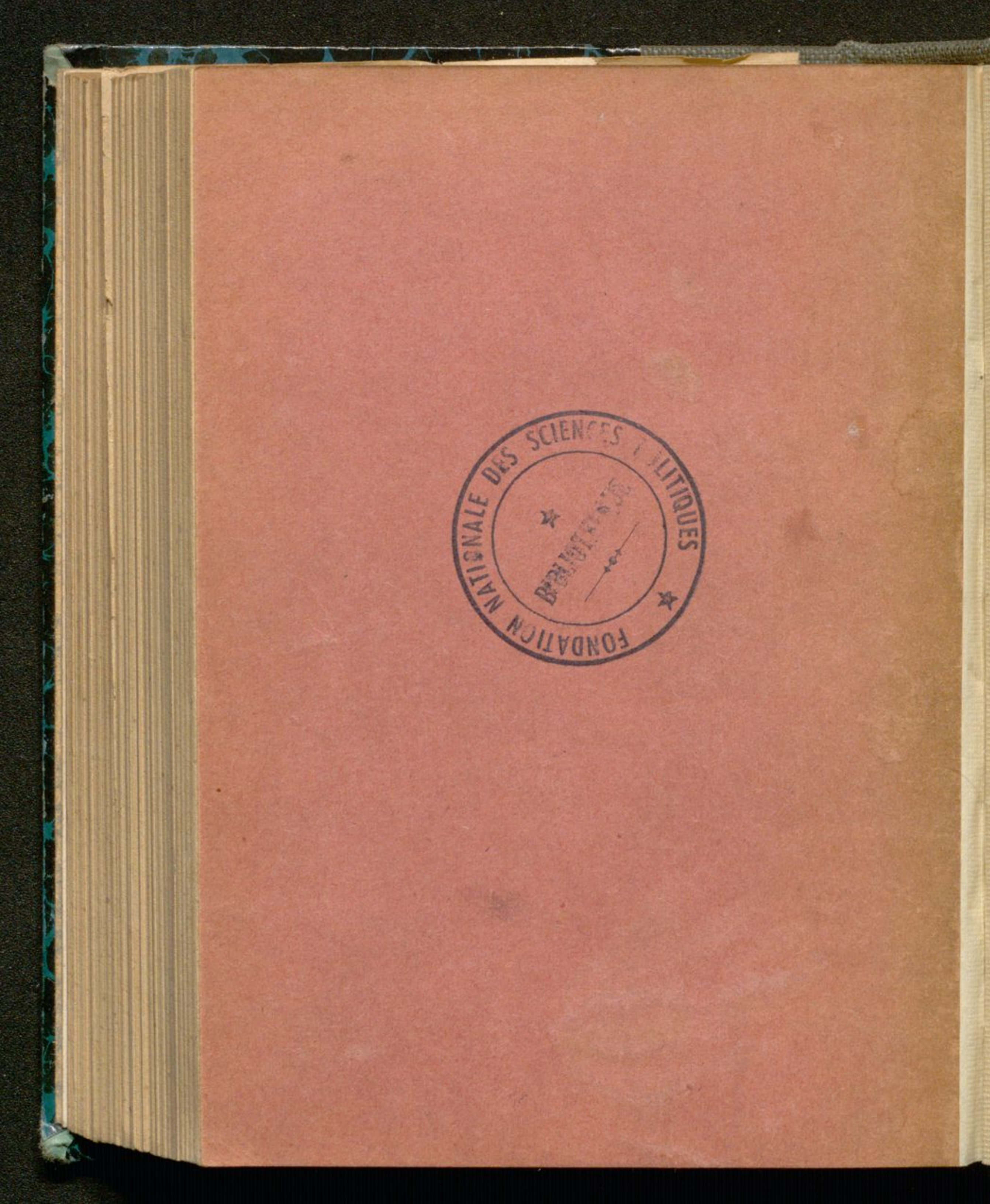
SIXIEME SEANCE

Samedi 30 Octobre, après-midi

SEPTIEME SEANCE

Dimanche matin, 31 Octobre

Imprimerie Maurice BOIVENT
126, avenue de Fontainebleau
KREMLIN - BICÊTRE (Seine)





PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
& RADICAL-
SOCIALISTE
—
CONGRÈS
1937

